00032596

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

HISTOIRE

DE

LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV;

PAR M. CAPEFIGUE.

« En batailles civiles, il nous en prend comme des procès auxquels il ne faut parler accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses.

ÉTIENNE PASQUIER, *Lett. à M. de Fonssomme.*

TOME PREMIER.

32596 ac

BRUXELLES,

LOUIS HAUMAN ET COMP^E, LIBRAIRES.

1834.

Fr
944.031
Capitis
32596

00032596

LETTRE

A M. LE BARON PASQUIER,

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES PAIRS,

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉFORME, DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

MONSIEUR,

Une révolution d'intelligence et de justice s'opère en ce moment dans l'esprit d'une génération studieuse. Le catholicisme et le moyen âge,

union mystérieuse de poésie et de nationalité, n'excitent plus les dédains superbes, les haines moqueuses de la philosophie. Le dix-huitième siècle avec ses froides dissertations, ses sceptiques études ne glace plus l'imagination toute colorée de ce beau passé de cathédrales, de pompes d'or et d'encens, de chevalerie, de tournois et de nobles dames. De ce que notre société repose sur d'autres élémens, sur d'autres bases, nous ne concluons pas que tout ce qui nous a précédé était abus et barbarie; entourés encore de magnifiques débris, nous avons cessé de mépriser la civilisation qui les créa. Nous entrons dans une ère de haut examen et d'impartialité.

Quand on se place à cette vaste époque du onzième au quinzième siècle, qui peut sans s'émerveiller jeter les yeux sur l'immense gouvernement de l'Église, sur cette admirable hiérarchie des évêques, des légats, parcourant l'univers chrétien agenouillé devant la parole; les conciles, congrès du monde délibérant par le terrible anathème; les pieux monastères, refuges d'égalité offerts à la bourgeoisie, aux manans, aux serfs même, pour s'élever fièrement ensuite la mitre

en tête et la crosse en main contre le baron bardé de fer qui opprimait la terre; ces nombreuses confréries de métiers qui invoquaient dans une dévotion commune leurs saints patrons et leur charte de privilége; ces villes municipales libres et catholiques; partout la puissance de la conscience humaine : les chaires retentissantes sur les places publiques, et soulevant la multitude pour une idée, pour un sentiment, et au-dessus de cette belle organisation, le pape, autorité d'ordre et d'unité, et pourtant élective et populaire sans autres armes que quelques bulles écrites au Vatican.

Le catholicisme est au moyen âge la force morale opposée à la force brutale de la conquête; ses miracles, ses légendes, ne furent que la symbolique d'un système qui, grandissant la faiblesse et la vertu, les opposait avec une auréole céleste à la violence territoriale des hommes d'armes brandissant leur puissant gantelet.

Cette place imposante, que le catholicisme absorba pendant quatre siècles, relève l'importance de la révolution qui le front haut en attaqua l'autorité. La réformation est le plus vaste

événement de l'histoire moderne, car elle opéra un changement complet dans les formes sociales; elle fut l'expression des nouveaux besoins de l'intelligence, de nouveaux faits qui éclataient de toutes parts en dehors de l'Église; ce fut un mouvement simple, naturel, une transformation de la société; la conquête s'était abaissée devant la puissance morale du catholicisme; la puissance morale céda à son tour devant le principe politique.

La lutte fut vive et profonde; ceux qui n'aperçoivent dans la marche de l'esprit que la superficie, pourront sourire à l'aspect des discussions théologiques en vertu desquelles la réforme se posa au milieu des nations; en creusant un peu, Monseigneur, on n'a plus le même mépris pour *des disputes* qui touchaient à des intérêts aujourd'hui effacés du livre de la vie. Quand la société a conquis certains principes, elle oublie les sueurs des générations qui ont combattu pour les obtenir. En pleine possession de la liberté de conscience, nous n'avons plus la mémoire des trois siècles qui furent employés à une lutte laborieuse. Ce qui paraît inconcevable à nous était

une croyance pour nos pères; ces grandes thèses sur le libre arbitre, sur les mystères, sur les indulgences, sur l'autorité et l'examen, n'offraient pas des controverses sans but dans une société religieuse; n'était-ce pas toujours d'ailleurs les luttes philosophiques entre le pouvoir et la liberté? luttes qui se prolongent sous d'autres formes au milieu de nous, parce qu'elles se rattachent au problème le plus difficile à résoudre.

On a jeté trop de mépris sur la théologie catholique au moyen âge. La scolastique ne fut point un système absurde; les peuples ne s'enthousiasment pas pour des chimères; la scolastique était un fond de doctrines et de méthodes sur des questions alors sociales; supposons, Monsieur, que dans quelques siècles de nous, tous les principes politiques aujourd'hui contestés soient admis dans le droit des nations: comment cette génération d'avenir envisagera-t-elle les petites dissertations de notre présent, les subtiles distinctions qui pourtant préparent la vérité?

La réforme fut une violente attaque contre un système puissant encore sur l'imagination des peuples; elle dut trouver en face une forte résis-

tance; d'où résulta la ligue. Il n'y avait dans ce mot rien de neuf; le moyen âge était le temps des confréries, des associations pour la défense commune; or, comme le pouvoir, dans cette lutte de doctrines et d'opinions armées, ne se dessina pas toujours d'une manière nette et prononcée, comme il se laissa souvent dominer par le tiers parti des ménagemens et de modération, ces opinions ardentes s'organisèrent d'elles-mêmes et cherchèrent des garanties; il y eut des ligues protestantes comme des ligues catholiques; celles-ci furent la réaction naturelle opposée au mouvement réformateur.

Dans ce choc vivace, les hommes à sentimens modérés: L'Hospital, Pasquier, Molé, s'effacent d'abord; les époques de passions ne souffrent pas les tiers parti. Quand les opinions sont en présence dans une lutte ouverte, les sentimens calmes les importunent; elles veulent des combats sanglans; elles y courent; mais la lassitude vient ensuite. Dieu n'a pas jeté les sociétés dans des tourmentes perpétuelles; alors commence et s'accroît l'influence de la modération; la parole grave des hommes sages se fait entendre; ils reprennent

leur ascendant naturel. C'est ce qui explique l'autorité du parti politique dans les événemens qui assurèrent le trône à Henri IV ; il fallait que les passions s'émoussassent d'abord ; elles s'usèrent dans les guerres civiles. Le règne de Henri IV est une époque toute de transaction et de balancement entre les factions ; le caractère du roi de Navarre ne fut pas un modèle de loyauté, comme on l'a surtout montré, mais le type d'une politique adroite qui ménage toutes les opinions pour les concilier. L'avènement de Henri IV, comme toutes les restaurations, fut un temps d'épreuves et de difficultés ; il fallait faire la part aux hommes, aux choses, aux exigences, aux folies. Henri IV périt à l'œuvre, mais il assura la couronne à sa race, et c'était un résultat. Vous avez vu, Monsieur, une autre restauration ; vous en avez un moment dirigé les destinées, et quand j'écrivais son histoire, je me rappelais souvent le règne de Henri IV que Louis XVIII aimait tant à méditer, non point par une vaine forfanterie de gloire et pour invoquer ce panache blanc devenu le symbole d'une opinion extrême, mais pour suivre cette même tactique de ménagement du

chef de sa dynastie. Les trois époques dont je me propose d'embrasser l'histoire pourraient se résumer en trois mots : *action, réaction*, et *transaction ;* elles se tiennent intimement liées l'une à l'autre ; elles forment un tout et une seule pensée.

Cette épopée est trop grande, trop belle, pour n'avoir pas excité la curiosité historique ; de nombreux travaux ont été faits ; j'ai besoin de les diviser en plusieurs écoles.

A l'origine du mouvement de la réforme et de la résistance catholique, naquit tout d'abord la controverse. Ne cherchez pas la vérité absolue dans ces écrits de sectes, ces pamphlets que les partis se jettent à la tête les uns des autres ; c'est une lutte où les combattans, comme les héros d'Homère, s'insultent avant d'en venir aux mains. La réforme méprise le catholicisme ; le catholicisme poursuit avec fureur toute opinion nouvelle ; et puis ces sectes entre elles se combattent à mort ; les luthériens, les sacramentaires, les anglicans, les sociniens, engagent des querelles vives et profondes comme leurs divisions ; cette école se continue dans tous les livres de controverse, même jusqu'aux temps comparativement

modernes : lisez Sleidan dans son beau travail, et l'enthousiaste baron de Seckendorff : combien tout ce qui touche Luther est haut placé ! combien l'autorité papale est traînée dans la poussière ! Lisez Beausobre, l'admirateur de Zwingle et des sacramentaires, Burnet, l'historien du schisme anglican, et au-dessus d'eux tous, Bossuet, tout épris des écrits de Cocleeff, et défigurant dans son style de pompes sublimes un mouvement que son génie pouvait deviner, mais que son éducation religieuse ne lui permettait pas d'embrasser dans le passé et dans son avenir. Parlerais-je du père Maimbourg avec sa foi naïve et ses indignations de couvent ? et, en remontant plus haut, de Florimond de Remond, bon astrologue, tout occupé des constellations du Scorpion, de la Balance, pour savoir si le mouvement réformateur tient à la malignité des astres ?

A côté des controversistes religieux s'élevèrent les parlementaires, expression du tiers parti, depuis le chancelier de L'Hospital et Pasquier, jusqu'au président De Thou. Il y a certes des vues élevées, de l'impartialité souvent dans ces hommes de magistrature qui visaient à une conciliation de

doctrines ; mais L'Hospital, avec sa nuance d'huguenoterie, Pasquier, catholique de principes et de sentimens, vivaient dans des temps trop difficiles, au milieu de circonstances souvent au-dessus de leur caractère ; le courage politique ne fut pas le type du tiers parti. Il ne put et n'osa tout dire ; L'Hospital montrait à peine son penchant de réforme ; Pasquier conserve sa vieille foi et formule perpétuellement ses plaintes contre les huguenots. C'est encore une controverse, seulement moins âpre, parce qu'elle se manifeste dans des esprits plus calmes. Les précieuses lettres de Pasquier sur les affaires de son temps nous disent, dans toute leur naïveté, les émotions diverses de cette opinion parlementaire dont il est la timide expression. Le président De Thou écrivait à une époque plus facile, alors que l'édit de Nantes avait proclamé la liberté de conscience ; son immense travail, froid, méthodique, marqué par tous les coins des formes de l'antiquité, de Tite-Live spécialement, conserve la coutume des harangues inventées et des tableaux d'imagination ; il y a beaucoup de faits, et l'on dirait pourtant que les faits sont ce qui l'occupe le moins

dans son travail ; la phrase latine élégante, les *orationes*, et qu'il serait presque tenté de faire précéder de l'inévitable *Quirites*, voilà tout son souci littéraire. Aussi, quand on a touché au fond des monumens, des pièces originales, des recueils contemporains, on ne s'explique pas la grande réputation d'exactitude du président De Thou ; son histoire ne peut servir de base à un travail de vérité qu'après avoir subi l'épreuve d'une comparaison avec les documens, épreuve qui lui est presque toujours défavorable; et ici je sens le besoin de rendre quelque justice à un historien frappé des mépris du dix-huitième siècle, à Varillas, l'écrivain politique du règne de Louis XIV, faiseur de phrases, visant à l'effet, mais nourri d'études profondes. Son *Histoire des Hérésies* parut à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Ce qu'il veut prouver, c'est que la réforme s'est établie en Europe par des moyens purement humains et par des causes politiques; or, ce qui était une pensée pieuse dans la tête de l'historien est devenu une vérité dans notre siècle, et ses laborieux travaux nous expliquent ce que notre génération recherche

surtout aujourd'hui dans les grandes annales des nations.

Vient ensuite l'école philosophique du dix-huitième siècle. Cette école s'était proposé une mission juste et digne sans doute, car elle combattait pour la tolérance religieuse et la liberté de conscience. L'histoire lui servit d'instrument. Elle jugea les vieux temps avec ses idées propres; elle abaissa ce qui était haut et noble; elle éleva au contraire de petits hommes et de petites choses; Coligny, par exemple, fut son héros, Coligny le plus médiocre des caractères, compromettant son parti et le conduisant par sa crédulité vaniteuse à la saint Barthélemy; elle attaqua la puissante figure de Catherine de Médicis, dominant trois règnes agités, tête active qu'il faut grandir au niveau de celle de Louis XI, avec lequel elle a plus d'un rapport de finesse atermoyante, d'ambition laborieuse, de tourmens politiques, de capacité inquiète et de mépris surtout pour les hommes et les choses qui s'agitaient autour d'elle. Je considère *la Henriade* comme l'œuvre qui a le plus faussé les idées sur les événemens de cette époque; ce n'est pas

seulement une poésie froide, une épopée aux couleurs de colléges et de *pensum,* mais bien encore l'expression de mauvaises études sur un temps qui échappait à la génération d'enclyclopédie, laquelle n'était préoccupée que de sa haine contre le catholicisme, puissance d'intelligence au moyen âge.

Cette génération d'écrivains, parce qu'elle avait une mission sans doute, s'est jusqu'à aujourd'hui prolongée. La plupart des travaux de ces dernières années sont jetés sur ce calque rapetissé. Quand je me proposais un travail sur la rénovation de l'esprit religieux et politique, mon premier besoin fut d'ouvrir un ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions, et que M. Charles Villers a publié depuis : on m'avait beaucoup loué ce petit volume; je l'ai lu. Dirai-je l'impression qu'il a produite sur moi ? C'est une étude faible et passionnée, avec un peu d'érudition de seconde main, sur un mouvement que M. Villers n'a pas tout compris. L'Académie qui couronna cet ouvrage était alors empreinte de l'esprit philosophique; c'était le temps des Volney et des Dupuy. M. Villers avait vu dans la réforme tous les

bienfaits du genre humain; dans le catholicisme tous les désordres, l'ignorance, le fanatisme. Que pouvait-on répondre à cela, si ce n'est jeter une couronne à qui avait relevé et replâtré les petites jalousies d'un siècle qui s'en allait ?

La plus faible de ces écoles est celle qui se glissa à travers la religion et la philosophie du dix-huitième siècle pour transformer la grande histoire des masses et des opinions en étroites intrigues de marquis et de cour. C'est une plaie de tous les temps; lorsque paraît une belle composition sous un titre et dans un système, vient ensuite une multitude d'imitateurs, gens médiocres qui ressassent et tuent les formes et l'idée du maître. Montesquieu avait publié l'*Esprit des Lois;* on voulut écrire l'esprit de toute chose, de l'histoire comme de la ligue. Le travail d'Anquetil n'est pas méprisable; il a fait ce qu'il pouvait faire, préoccupé qu'il était d'une idée, absorbé sous une compilation de Mémoires qui ne montraient les événemens populaires que comme des manéges de courtisans. Le culte de la royauté et des grands n'était point encore éteint; Anquetil vit de vaines disputes d'ambitions là où

il y avait en face deux fières opinions courant l'une sur l'autre aux armes. Il oublia le peuple à une époque pourtant où les halles, les confréries, les masses jouaient un si puissant rôle. Les mémoires peuvent servir surtout pour décrire la cour de Louis XIV ou de la régence, lorsque tout se concentrait dans quelques têtes, alors que le mouvement populaire se rapetissait en émeutes; mais dans les vastes luttes d'opinions, à quoi servent quelques confidences de boudoirs et de cour à côté des passions de la place publique et des mobiles qui les animent!

J'ai donc pensé, Monsieur, qu'un grand travail historique était possible encore en recourant aux véritables sources pour reconstruire un temps dont la pensée a été méconnue. Grâce au ciel, les documens ne manquent pas; je ne sache pas une époque plus riche, plus abondante. Quand on se donne la peine de fouiller, d'aller droit aux origines, de pénétrer dans les archives, ce n'est pas l'absence des matériaux qui inquiète, mais leur immensité, le choix qu'il faut en faire, l'ordre dans lequel on doit les classer, et les hauts enseignemens historiques qu'on peut en déduire.

Je me suis imposé le devoir de ne travailler que sur les pièces authentiques; j'ose croire qu'on s'en apercevra dans le cours de cet ouvrage.

Quand on a devant les yeux les œuvres de Luther, de Mélanchton, de Calvin, d'OEcolampade, de Zwingle, pour les diverses sectes de la réforme; d'Érasme, pour le parti mitoyen; de Cocloeff, de Jean de Eck, pour les catholiques, qu'est-il besoin d'aller chercher des lumières dans les histoires de seconde main pour retracer le large mouvement philosophique du seizième siècle? L'histoire est tout entière dans ces disputes, dans les actes des sectes, dans les registres du parlement, des Universités, dans les prédications enflammées recueillies par les disciples et transmises dans leur naïveté à notre génération.

Pour la ligue, nous sommes plus riches encore. Les deux recueils de pièces connus sous le titre de : *Mémoires de Condé* et *Mémoires de la Ligue*, donnent la plupart des publications importantes à une époque d'imprimerie, de controverses et de passions religieuses; jamais le système des pamphlets, des placards, de tout ce qui parle à l'imagination des peuples, n'avait été plus étendu ni

plus actifs; j'en ai recueilli beaucoup par mes soins particuliers, afin de saisir dans ses véritables traits cette physionomie des partis qui se révèle dans leurs propres œuvres.

Indépendamment des documens imprimés, la bibliothèque du roi possède plusieurs grandes collections Mss. connues et distinguées sous les noms de Dupuy, Colbert, Béthune, de Mesmes, et l'admirable recueil de Fontanieu, répertoire qui embrasse les pièces rares sur l'histoire de France. Je les ai toutes parcourues, parce que j'ai toujours jugé que ces pièces seules peuvent nous éclairer sur les faits, et servir de contrôle aux traditions des chroniques et des Mémoires; je donnerai dans un volume à part tous ceux de ces documens qui n'ont pas été publiés. Plusieurs autres recueils uniques existent à la bibliothèque et au dépôt des gravures; je les ferai également connaître. Je témoigne toute ma reconnaissance à MM. Champollion-Figeac, Magnin, conservateurs, et à M. P. Pâris, employé aux mss. de la *Bibliothèque royale*. Ils ont mis à ma disposition toutes les richesses de leur précieux dépôt.

Je n'ai pas négligé non plus les vieilles archives

du royaume. Là se trouve une portion des *Archives de Simancas.* En méditant l'esprit d'un travail historique sur la ligue, je crus qu'il était impossible de parfaitement juger les événemens de cette époque sans connaître les rapports diplomatiques des partis avec l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, Rome et Genève; l'Espagne avait joué surtout un rôle si actif, exercé une influence si immédiate qu'il devait y avoir dans ses archives bien des confidences. Je visitai la péninsule, ses dépôts en désordre; je parcourus surtout San-Lorenzo, palais désert d'où les volontés de Philippe II partaient pour remuer le monde; et c'est dans ces vastes et sombres couloirs, à l'aspect de ces belles têtes de moines hiéronymites et franciscains que je me suis le plus souvent reporté à cette époque de la ligue, où leurs voix populaires remuaient les confréries et les métiers. Quelle puissance alors que la chaire retentissante! Quelle époque d'intelligence que celle où un homme montait sur un pilier des halles ou au pied de la croix en Grève, et de là, haranguant la multitude, lui faisait tout sacrifier à un intérêt moral pour un monde à venir! Le moyen âge fut le règne

de la parole; la chaire se posa, comme une grande tribune, au milieu des peuples.

A mon retour d'Espagne, je pus me convaincre que les débris que nous possédions à Paris offraient les pièces les plus essentielles pour l'histoire des négociations de la ligue avec l'Espagne *. Vous savez, Monsieur, l'origine de ce dépôt que les hasards de la conquête et de la guerre nous ont donné, et que ministre des affaires étrangères, vous avez puissamment contribué à nous conserver. Ces papiers furent enlevés des archives espagnoles les 23 août et 9 novembre 1810, et 8 mars 1811. Ils consistaient alors en huit mille deux cent quarante-six articles.

En 1814, le gouvernement Espagnol les réclama. Une lettre du 14 novembre, du ministre de l'intérieur, et adressée à M. Daunou, ordonnait l'expédition de ces papiers pour Bayonne, à l'exception de ceux qui étaient relatifs aux affaires de France. Cette expédition se fit le 23

* Mon septième volume (1er des pièces) rapportera le titre de tous les manuscrits que contiennent les bibliothèques espagnoles sur la réforme, la ligue et le règne de Henri IV.

février 1815 ; elle consistait en cent quarante-six caisses renfermant sept mille neuf cent quarante-huit articles. La cour d'Espagne ayant fait vérifier les pièces, reconnut qu'il lui en manquait une assez grande quantité, et les fit réclamer de nouveau par son ambassadeur. M. Lainé, alors ministre de l'intérieur (21 novembre 1816), écrivit une lettre au directeur des archives sur ce sujet ; il le priait de vérifier si les papiers demandés par le gouvernement espagnol étaient de quelque utilité pour la France ; dans ce cas on les conserverait ; au cas contraire, on devait les rendre. Vous défendîtes, Monsieur, en 1820, les droits de la France sur les documens de sa propre histoire. Depuis cette époque il paraît que ces papiers n'ont plus été réclamés. Ils sont dans les archives du royaume, section historique. La collection se compose de deux cent quatre-vingt-dix-huit articles classés par ordre alphabétique depuis A jusqu'à R y compris. Chaque article renferme deux à trois cents pièces ; A, B, C, D, contiennent à eux seuls deux cent trente articles. Cette collection embrasse les années 1348 à 1712, mais sans aucun ordre de da-

tes. Je publierai dans mon dernier volume les pièces les plus importantes de ce dépôt, qui m'a été ouvert par une autorisation de M. Daunou, et les soins bienveillans de M. Michelet, chef de la section historique.

La préfecture de police a aussi des archives riches de documens populaires pour la ville de Paris. Moi qui, pour expliquer l'épopée de la ligue, voulais surtout retrouver les halles, les confréries, avec leurs émotions, j'ai parcouru avec enthousiasme le livre des bannières du Châtelet, les délibérations des confréries, tous ces actes du peuple pris sur place et qui font si bien connaître un temps, ses mœurs, ses habitudes. Je dois beaucoup à l'obligeante érudition de M. Labat, archiviste de la préfecture; et ceci me conduit à parler d'une découverte inestimable quand on examine l'histoire dans ses rapports avec les masses.

Paris joua un grand rôle dans la ligue; son peuple, son conseil municipal, ses échevins, agirent activement; il devait rester des documens écrits de ces délibérations si fréquentes des métiers et des halles. Je recherchai donc avec per-

sévérance les registres du *bureau de la ville;* aucun historien même spécial n'en faisait mention. J'allai à la préfecture de la Seine; on me répondit qu'on ne savait pas ce que je demandais. Je trouvai aux Archives du royaume (section administrative) un grand dépôt des papiers de la ville de Paris, avec 103 volumes des registres du conseil municipal depuis l'année 1499 à 1784. M. Champollion-Figeac m'indiqua également aux manuscrits de la bibliothèque royale sept cartons des anciens titres de l'hôtel-de-ville, et parmi lesquels un volume, petit in-folio, d'une de ces mains de savans, laborieuse et exacte. C'était l'analyse des registres du conseil municipal, jour par jour, empreinte à chaque page de la vérité naïve de l'érudition du siècle passé. Ces délibérations de la grande cité changent l'esprit de la plupart des événemens de la ligue; on y voit très-exactement le rôle que les masses y ont joué, et combien elles ont dominé les résolutions du conseil du roi et de la cour. Deux de ces cartons sont relatifs aux chaînes, fortifications des rues et des remparts, et aux armemens de bourgeois, élections des officiers

municipaux. Je les crois encore d'une vive curiosité.

Les bibliothèques de provinces offrent également de hautes ressources historiques; on a placé le siége exclusif de la ligue à Paris. Cette vaste association se composait d'une multitude d'associations particulières, et le point central est aussi bien Lyon, Marseille, Toulouse, que Paris; ensuite, par des hasards qu'on s'explique, plusieurs de ces bibliothèques possèdent des collections spéciales et curieuses. A Besançon, par exemple, qui a recueilli le précieux dépôt du cardinal de Granvelle, on trouve 35 vol. de pièces, toutes relatives aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II; 7 vol. de lettres de Jacques Hopperus, secrétaire du dernier de ces princes; 6 vol. de lettres de Champagney, chef de ses finances, et 9 vol. encore de la curieuse ambassade de Chantonney; et je rappellerai que c'est également à Besançon qu'il faut fouiller pour recueillir tous les documens sur Marie-la-Catholique et Elisabeth d'Angleterre, en ce qui touche les rapports avec la France. Les 5 volumes des négociations de Re-

nard sont un des précieux souvenirs pour la réforme.

Lyon est la bibliothèque la plus riche, parce que cette grande et religieuse cité entra profondément dans l'association catholique. Je ne citerai que le manuscrit *de tristibus Galliæ*, avec ses curieuses miniatures de guerres civiles dans le Lyonnais et le Dauphinois, et ses huguenots à tête de singe renversant les antiques figures qui ornent l'église de Saint-Jean. Comment s'imaginerait-on aussi que c'est à Aix qu'on trouve la chronique originale de Roset sur les premiers temps de la réforme à Genève ?

J'ai besoin maintenant de vous dire, Monsieur, quel sera l'esprit et surtout quel est le but de ce livre. Mes études ont toujours été portées sur notre histoire. Dans *Philippe Auguste*, j'ai cherché à reproduire les temps de chevalerie et de féodalité, l'époque des batailles, l'épopée du moyen âge. L'*Histoire Constitutionnelle* embrasse les quatorzième et quinzième siècles, temps de reconstitution pour la société où tout se régularise administrativement pour s'assouplir ensuite sous la main de Louis XI; le grand mouvement de la

réforme et de la ligue, le règne de Henri IV, et comme je l'ai dit, l'action, la réaction, la transaction, suivent naturellement ces premiers travaux; je les donne aujourd'hui.

J'ai pensé qu'il fallait pénétrer dans ces temps sans préjugés, me dégager de tout jugement fait d'avance; attaquer avec hardiesse les caractères défigurés par de faux éloges ou le clinquant d'une vaine philosophie; élever sans crainte ceux que les haines religieuses de l'école du dernier siècle avaient abaissés; faire la part des opinions ardentes, du mouvement des masses impérieuses, des nécessités politiques; trouver moins des crimes privés que des entraînemens de parti; marcher droit, le front haut, à la vérité entière et complète, par les documens. Il ne s'agit plus d'une lutte, mais de l'histoire. Je ne l'oublierai pas.

Et quant au but de cet ouvrage, plus que personne, Monsieur, il vous appartient de le comprendre et de le juger. Au temps de passions politiques où nous vivons, il n'est pas inutile peut-être de montrer comment les partis d'une autre époque s'agitèrent dans le sang avant d'arriver à une transaction que la parole des hommes

sages appelait. Le seizième siècle eut la grande douleur de ses guerres religieuses ; la fin du dix-huitième et le dix-neuvième ont vu gronder des orages, et ceux-là eurent aussi des massacres et leur saint-Barthélemy. Que la génération nouvelle, pure de tous ces excès, comprenne enfin que la tolérance politique doit être une des grandes conquêtes de notre siècle. A chacun appartient sa conviction comme à chacun appartient sa conscience; ne heurtons plus nos têtes sanglantes pour des opinions, comme dans le siècle que je vais décrire on allumait des bûchers pour des croyances. Vous, Monsieur, le descendant de Pasquier, expression du tiers parti dans la ligue, vous qui êtes placé à la tête d'un pouvoir modérateur, contribuez par vos efforts à effacer ces derniers vestiges de barbarie; vous avez vu les folies des pouvoirs et des partis; cherchez à éviter les unes et à comprimer les autres. On ne désespèrera pas de la société quand on connaîtra par quelle épreuve elle a passé pour conquérir le principe de la liberté religieuse; l'ordre et la liberté politique nous arriveront avec la paix des opinions et le triomphe de la raison publique.

Car la Providence n'a pas voulu soumettre les peuples à des tourmentes sans fin et à des expériences sans leçon.

Neuilly-sur-Seine, 1er février 1834.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT SCIENTIFIQUE DE L'EUROPE AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Esprit du quinzième siècle. — Sentiment d'une réforme. — Imprimerie. — Renaissance des lettres. — Les savans. — Hellénisme. — Études latines. — Universités. — Platon et Aristote. — Thèses philosophiques. — Réforme de Savonarola. — Jean Laillier. — Pic de la Mirandole. — École allemande, italienne, française. — La Société féodale. — Tendance contre la propriété ecclésiastique.

1450 — 1517.

Le quinzième siècle finissait. Le caractère général de cette époque avait été un sentiment de

travail et de recherches, un besoin d'investigations, une certaine inquiétude de l'esprit qui appelaient un changement sans en préciser ni les moyens, ni le but *. L'Église était toujours puissante sur l'imagination des peuples; partout existait encore cet enthousiasme pieux pour la cathédrale antique, pour le saint du modeste oratoire ou le patron de la confrérie bourgeoise, pour la vierge protectrice de la commune libre ou du manoir féodal, pour ces sacrifices où les mystères du catholicisme étaient offerts au milieu des pompes et de l'encens parfumé. Toutefois les satires et les attaques contre la hiérarchie du clergé prenaient un caractère d'ensemble et d'universalité. Ce n'était plus seulement le sirvente moqueur des trouvères contre les moines et les clercs, excitant le gros rire du seigneur et du varlet, mais l'expression sérieuse de la fraction éclairée et scientifique de la société. L'opinion d'une réforme était devenue générale; elle se faisait entendre à la cour des princes, dans les parlemens, aux assemblées des états-généraux, comme dans le sein de l'Église même; elle avait spécialement occupé les conciles de Bâle et de Constance; on en parlait en chaire comme d'une

* J'ai développé les caractères politique et religieux des quatorzième et quinzième siècles dans l'*Histoire constitutionnelle et administrative de la France.*

[illegible] maxime était alors passé dans toutes les têtes, *c'est qu'il fallait réformer l'Église dans son chef et dans ses membres;* et la résistance des papes, les mécontentemens des clercs avaient fortifié et popularisé plus encore ce besoin profondément senti.

Un fait immense s'était produit à cette grande époque et l'avait dominée. Vers l'année 1440 l'imprimerie fut découverte; et telle était alors la tendance des esprits, qu'on s'empara de cette nouveauté avec une ardeur universelle. Je ne sache pas dans les temps modernes une invention qui ait si subitement et si généralement produit ses résultats. A peine l'imprimerie était-elle connue, que les presses retentirent sous une multitude de volumes. Du milieu du quinzième siècle jusqu'à l'année 1521, plus de trois mille ouvrages furent publiés sur la théologie, la philosophie et la littérature ancienne, par les soins laborieux des Alde Manuzio*, des Estienne, des Soncino, des Ascentius; et leurs catalogues demeurent comme une des merveilles de l'esprit humain. L'imprimerie devint une fureur; elle se lia à toutes les branches de la science. Un érudit d'Allema-

* *Voyez* l'excellent catalogue des Alde, publié par M. Ant. Aug. Renouard, sous ce titre : *Annales de l'imprimerie des Alde*, ou *Histoire des trois Manuce et de leurs éditions*. Paris, 1825.

gne, d'Angleterre ou de France ne pouvait commencer sa grande carrière sans faire un pélerinage dans les récentes imprimeries de Rome, de Florence et de Vénise; il s'y faisait prote, corrigeait les scolies, comparait les versions, et sa réputation était accomplie lorsqu'il sortait de ses mains un Platon, un Virgile, un saint Jérôme avec un texte correct et commenté de quelques mille notes *.

Cette grande propagation de volumes s'appliquait tout à la fois à la littérature profane et aux livres catholiques. Avec l'imprimerie et comme pour lui donner une nouvelle impulsion, était arrivée la noble époque de la renaissance, cette émigration scientifique des Hellènes, qui avaient transmis à l'Italie et de l'Italie en France et en Allemagne la science pure de l'ancienne Grèce. On vit alors des idées nouvelles, une génération de savans se livrer à tous les travaux de l'esprit, à toutes les investigations d'une érudition travailleuse; un échange, un commerce de lettres, de disputes, de controverse s'établit dans toutes les parties de l'Europe scientifique; un savant au seizième siècle était un homme universel, connu

* Érasme, *Catalogus omnium Erasmi lucubrationum.* Il avait été lui-même correcteur et prote à Venise. Caietano le lui rappelle avec amertume : *Ipsum Aldi, heri sui, officinæ ministrâsse, et ibidem quæstum fecisse.*

[illegible] les souverains qui se disputaient [illegible] posséder à leur cour, de le placer dans leur Université. Quand on découvrait un fragment d'Homère, quand on pouvait donner un bon texte d'Euripide ou d'Anacréon, un cri de reconnaissance se faisait entendre; on visitait l'érudit célèbre dont les veilles avaient arraché le voile au précieux monument de l'antiquité, comme l'artiste qui arrachait la Vénus aux formes d'or des entrailles de la terre; on le couronnait de lauriers dans le Capitole. Existe-t-il une imposante réputation comme celle d'Érasme? quelque chose est-il comparable à cette puissance de renommée qu'on saluait en même temps dans la Hollande, en Italie, en France et en Angleterre *? La vie d'Érasme est la vivante expression de l'érudition de ce siècle. Quand on parcourt ses œuvres immenses, ses commentaires, son spirituel *Éloge de la Folie*, ses colloques, ses adages, ses épîtres, échange d'amitié, de science et de hardiesse, on y trouve déjà les premières tentatives d'une réforme empreintes à chaque ligne, à chaque épanchement sur l'avenir **. Pontanus, Agrip-

* Je ne connais que Scaliger qui se soit élevé contre l'admiration générale qu'inspirait Érasme dans son *Oratio pro Cicerone contra Erasmum.*

** La première édition des œuvres d'Érasme est celle de Rhenanus, imprimée à Bâle, chez les héritiers de Froben,

pa, Sannazar, Budé, Ramus, Politien, érudits laborieux, appelaient comme une espérance la doctrine de la raison indépendante et libre triomphant de l'autorité.

La verve d'une érudition moqueuse, sans oser encore s'attacher à l'édifice entier de l'Église, s'attaquait spécialement aux moines, à ces institutions qui soutenaient la primauté et la puissance de Rome sur toutes les églises. « Que signifie *moine* en grec? s'écrie Érasme, *solitaire* : or quelle espèce de solitaire que des gens qu'on rencontre partout, comme des oiseaux de mauvais augure! On les voit demander aux portes, mais d'un air si hardi qu'on dirait que vous leur payez une dette. Au terrible jour du jugement, ils présenteront leur ventre épais, abîmé sous le poids d'excellens poissons; l'un pour se sauver, produira sa besace pleine de pratiques monacales; l'autre montrera son froc sale et crasseux; un autre, peut-être, se vantera d'avoir vécu cinquante-cinq ans comme une éponge, toujours attaché aux murs d'un cloître; à celui-ci, la grande solitude aura fatigué la cervelle; le silence aura épaissi la langue à celui-là. Mais Jésus-Christ, interrompant toutes ces vanteries, s'écriera plein de courroux * : « Qu'avez-vous fait pour remplir

9 vol in-fol. Il en a paru une seconde édition. Leyde, 1709, 10 ou 11 vol. in-fol.

* Érasme, *Encomium Moriæ*, § 26. Venise, Alde, 1515.

les derniers de la charité? » Il y avait dans ces paroles le principe et l'avenir de la grande réforme.

La double influence de l'imprimerie et des lettres grecques donna une plus haute indépendance à l'esprit et popularisa la science en dehors du catholicisme. Les savans ne s'affranchissaient pas publiquement des vieilles croyances de l'Église; ils ne proclamaient pas encore cette doctrine de la raison et de l'examen qui plus tard en ébranla l'antique édifice; mais dans la douce étude des muses grecques et romaines ils s'éclairaient à la source de la philosophie de Platon; ils se laissaient entraîner par l'élégant panthéisme d'Homère et d'Hésiode. On eut des systèmes sur Dieu, sur l'âme, sur l'éternité des peines, sinon en opposition avec le catholicisme, au moins indépendans des dogmes religieux que l'Église proclamait; on commenta les Saintes Écritures; on les mit en rapport, en concordance, et cette conservation des textes, cet amour même des scolies, des interprétations, amena des hardiesses, des emportemens de doctrine; chaque savant eut sa version, son texte, et l'esprit de dispute marqua dès-lors un champ plus vaste et moins réglé. « Pourquoi, écrivait encore le grand érudit de ce siècle, ne me serait-il pas permis de restituer le texte de l'Écriture-Sainte suivant le sentiment des anciens sans assembler de concile général? que n'exa-

mine-t-on si le changement est bien ou mal fait *? »

Et puis ce goût pur de l'antiquité, cette ardeur pour sa philosophie, son histoire et sa mythologie, jeta dans des comparaisons des analogies au moins curieuses et qui signalent la tendance des études et des opinions. Érasme, que je citerai toujours parce qu'il domina son époque de son érudition activé et de ses puissantes investigations, entendit à Rome un panégyrique du Christ. Le prédicateur enthousiaste du Panthéon mythologique s'écria ** : « Qu'est-ce que la première personne de la Trinité, si ce n'est Jove ou Jupiter Optimus? la seconde est Apollon ou Esculape; et Diane la vierge pure, Diane la chaste, peut-elle être comparée à autre chose qu'à Marie? Christ, continua-t-il, ton dévouement n'avait-il pas des exemples dans l'antiquité? Curtius, Décius, Cécrops et Iphigénie n'avaient-ils pas été des victimes volontaires? Et tandis que les anciens élevaient des autels à leur sauveur, ô toi, Christ, les Juifs t'ont couvert d'ignominies! Mais console-toi de ces ingratitudes, Socrate et Phocion ne furent-ils pas contraints à boire la ciguë? Scipion fut-il récompensé autrement de ses services que par l'exil? et Aristide fut condamné à quitter son pays, pour avoir mérité le titre de *Juste!* »

* Érasme, *Epist.*, lib. II, cap. 10.

** Ibid. *Ciceronianus*, pag. 38 à 43. Toulouse, 1620.

On portait plus loin encore les analogies bizarres entre les dogmes chrétiens et les mythes ingénieux du paganisme; l'amour du *cicéronisme*, pour me servir de l'expression du temps, entraînait toutes les imaginations; les savans changeaient leurs noms propres d'origine franque ou saxonne pour de plus douces consonnances de la langue grecque ou latine; le savant cardinal Bembo dédaignait tout autre langage : un pape était-il élu, c'était par les bienfaits des Dieux immortels *; il en exerçait les pouvoirs sur la terre **; s'agissait-il de l'ex-communication, ce n'était plus que la privation de l'eau et du feu *** : « Ne lis point, écrivait-il à Sadolet, ne lis point les épîtres de saint Paul et son style barbare, de peur de gâter ton goût; ne l'occupe plus de telles niaiseries; ces inepties ne conviennent pas à un homme grave ****. »

La poésie de la renaissance avait donné une vaste et grande impulsion. Il y avait long-temps que le génie du Dante avait remué les croyances catholiques; n'avait-il pas représenté l'Église dans les abîmes de l'Enfer, couverte de boue et suc-

* *Deorum immortalium beneficiis.*

** *Diis immortalibus quorum vicem gerit in terrâ.*

*** *Aquæ et ignis interdictio.*

**** *Omitte has nugas; non enim decent gravem virum tales ineptiæ.*

combant sous les crimes *! et Pétrarque ne compara-t-il pas la cour pontificale à Babylone : « Flamme du ciel, tombe sur elle **! » s'écrie-t-il dans son indignation. Dans ce monde de poètes latins, italiens qui peuplaient les académies de Rome même, on n'entendait que plaintes contre l'Église et contre les mœurs des clercs : sonnets, épîtres, odes sont destinés à reproduire les impuretés des prêtres et des moines.

A cette indépendance de l'esprit, à cette corruption des doctrines, les Universités avaient voulu opposer une digue ; la philosophie d'Aristote, défigurée en aphorismes d'autorité ou de théologie scolastique, dominait dans ces corps qui d'abord avaient été utiles à la science, et cherchaient alors à la circonscrire dans des limites qu'ils établissaient eux-mêmes. Il y eut lutte entre la philosophie de Platon, la liberté des lettres, ce goût ardent des belles et grandes études, et la barbarie impérieuse des axiomes et des thèses de l'école ; les nobles partisans de la renaissance remuaient de leur bras puissant les vieux principes et les vieux faits ; ils employèrent tout, la science sérieuse, les moqueries de l'esprit, pour arriver à cette fin de rénovation dans les formes et la pensée de l'enseignement.

* *Inferno*, cant. XI, v. 6, sonnet.

** *Fiamma dal ciel*, etc., et l'autre sonnet, *dell' empia Babilona ond' è fuggita.*

L'Université avait cherché à s'emparer de l'imprimerie; elle s'en était déclarée protectrice et dirigeante, et par les censures qu'elle s'attribuait sur tous les ouvrages, par l'examen préalable d'une multitude d'autres, elle prétendit se réserver la direction du mouvement intellectuel au seizième siècle; mais l'Université était dépassée; la science prenait une autre impulsion; elle tendait à s'affranchir de toute autorité quelle qu'elle fût, et alors dans le sein même de l'Église on soutenait des thèses qui préparaient la grande réforme.

Les deux conciles de Bâle et de Constance, la pragmatique-sanction, tous ces actes dirigés contre la suprématie pontificale, avaient produit un sourd retentissement dans le monde catholique, en même temps que les prédications de Jean Huss, de Jérôme de Prague, les hardiesses de Wicliff agitaient les masses populaires *; à la fin du quinzième siècle, il surgit tout à coup à Florence un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, du nom de Hieronimo Savonarola; doué d'une grande puissance d'imagination, d'une érudition profonde et variée, Savonarola, expliquant l'Apocalypse, prédisait le renouvellement de l'Église, et les grandes révolutions auxquelles le catholicisme allait être soumis; sa puissance s'agrandissait à

* Voir *Histoire constitutionnelle*, tom III, pag. 9 à 40.

Florence, où il prêchait au peuple la liberté républicaine, dans une langue d'images qui allait à la multitude; ses exhortations annonçaient que le seul moyen de salut pour les États comme pour l'Église, c'était la réformation des princes et des papes de Rome; il déclamait violemment contre le luxe des clercs et les désordres des évêques; sa réputation toute populaire s'était puissamment étendue; il avait écrit à l'empereur, aux rois de France, d'Espagne et d'Angleterre pour provoquer une réformation de leur Église, et sa parole avait été si favorablement écoutée, que le pape l'interdit. On ne peut dire l'enthousiasme de ses sectaires, qui offraient de traverser un bûcher ardent pour prouver la vérité de sa mission. Quand Savonarola fut appliqué à la question, la multitude voulait briser les portes du palais pour délivrer celui qu'elle proclamait saint parmi les prêtres; il fut condamné au supplice des hérétiques, et au milieu des flammes l'évêque lui ayant dit : « Hieronimo, je te sépare de l'Église triomphante », le prêtre répondit : « de l'Église militante, cela est vrai, mais non de l'Église triomphante. » Savonarola avait laborieusement écrit : cinq volumes de sermons restent encore * ; il avait défendu la philosophie naturelle, la plus sévère discipline, en même temps qu'il combattait l'as-

* Florence, 1715.

trologie judiciaire *. Ses livres de la simplicité de la vie chrétienne, son dialogue de l'esprit et de l'âme, son exposition de la vie dominicale ** sont pleins de ces hardiesses religieuses qui vont droit à la grande réforme de Luther ***.

Dans le mois de juillet 1485, un clerc du nom de Jean Laillier exposa dans l'école de Paris la thèse suivante : « Saint Pierre n'a point reçu de Jésus-Christ ni la puissance sur les autres apôtres, ni la primauté ****; tous ceux qui composent la hiérarchie ecclésiastique ont reçu une égale autorité de Jésus-Christ, en sorte que les curés sont égaux aux évêques pour le pouvoir et la juridiction dans le gouvernement de l'Église. Le pape ne peut pas remettre toute la peine due aux pécheurs par les indulgences ; et si vous voulez que je parle des papes, ajouta le hardi théologien, j'abîmerai tout ; leurs décrets et décrétales ne sont que des moqueries, et l'Église romaine n'est point la clef des autres Églises. » Cette thèse curieuse, parce

* Leyde, 1633.

** Paris, 1683.

*** Comparez pour la vie et les ouvrages de Hieronimo Savonarola, Pic de la Mirandole, *in Apologiâ Hieron. Savonarol. Bzovius*, tom. XVIII, ad ann. 1492. — *Hieron. Savonarol. vita A. P. Quetif.* — La bibliothèque Sainte-Geneviève est très-riche de ses ouvrages.

**** *Exprim. Regist. mss. Censur. facult. Theol. Parisiensis.* fol. 111 à 126.

qu'elle contient à peu près toutes les formes extérieures du système de Luther, fut vivement réprimandée par la Sorbonne, mais son auteur ne fut point poursuivi.

L'école italienne offre également à cette époque la doctrine philosophique de Pic de la Mirandole *, esprit prodigieux d'étude, et qui s'élançait bien au-delà des doctrines d'autorité. J'ai résumé dans ses immenses ouvrages les propositions suivantes : « Jésus-Christ n'est pas réellement descendu aux enfers; une peine infinie n'est pas due au péché mortel, puisque c'est une action finie; l'on ne doit point adorer les croix ou d'autres images; Jésus-Christ peut être réellement sur l'autel sans que le pain soit changé en son corps **. » Pic de la Mirandole se rétracta de ces hardiesses; mais elles n'en formaient pas moins un corps de système en opposition directe avec le principe d'obéissance et d'autorité que le catholicisme avait posé; elles attaquaient la présence réelle, le culte des images et l'infinité des peines.

Dans l'école allemande, laborieuse, mais obscure

* Scaliger l'appelle *Monstrum sine vitio*, tant sa science était immense!

** Analysé dans Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, tom. XII, pag. 106. — *Voyez* aussi sa grande invective pour la correction des mœurs de l'Église. *In fine operum Pic Mirand.*

encore sous son chef Jean Reuchlin, les disputes d'Universités à Universités, de Wittemberg contre Cologne, Leipsick contre Francfort, ébranlaient la foi vive du catholicisme. La science intelligente n'avait fait aucun progrès; les plus profondes ténèbres couvraient encore les écoles de philosophie; et lorsqu'on parcourt les épîtres de Reuchlin, on a peine à croire que cette Germanie, aujourd'hui vaste séminaire d'érudition, ne possédât pas alors plus de trois ou quatre personnes qui eussent les premières notions du grec ou de l'hébreu *. Toutefois il n'y avait pas de localités où les monastères eussent plus de jalousie, un plus grand besoin de controverses; on s'envoyait des cartels scientifiques; on se répondait d'une langue acérée et injurieuse. J'aurai tant à parler de l'école allemande sous Luther, car elle ne commence à vrai dire qu'à cette époque, qu'il serait inutile de suivre ici ses commencemens incertains et obscurs **. Il n'en était pas des Uni-

* *Epist. clar. Viror. ad Reuchlin.* comparez avec Brucker, *Hist. philosoph.*, liv. II, chap. 1er. — *De causis mutatæ, tempor. emendat. religion. philosophiæ.*

** Il faudra combattre bien des préjugés et des opinions sur l'école luthérienne; rien de plus passionné et de plus imparfait que l'ouvrage de M. Ch. Villers *sur l'Esprit et l'Influence de la Réformation;* je m'en suis déjà expliqué. On trouve au moins de l'érudition et une science véritable

versités allemandes comme de l'Université de Paris ; elles n'avaient pas un corps uni de systèmes; elles ne formaient pas une autorité grande et forte. Il y avait déjà anarchie, tandis que l'école française cherchait à établir, par les décisions de la Sorbonne, l'autorité de la règle, la domination d'un corps sur la science. Dans les volumineux registres de la faculté de théologie de Paris, on trouve plus de huit cents décisions sur des cas de doctrine dans les dix années qui précédèrent l'apparition de Luther *.

Ainsi, pour bien résumer la situation scientifique de l'Europe à l'époque de la prédication luthérienne, il faut constater qu'il existait partout un besoin plus ou moins modéré d'examen et de liberté d'esprit, un appel à une réforme, soit qu'elle vînt du sein de l'Église, soit qu'elle vînt du dehors; la lutte était engagée entre la raison et la foi, l'indépendance et l'autorité, la scolastique et la haute philosophie de Platon; et dans ce vaste combat les nouveautés devaient se faire jour dès qu'elles se produiraient comme un système.

J'ajouterai que la multiplication de textes de l'Écriture, la libre interprétation que chaque

dans Rixinger, *Dissert. quantùm reformatio Lutheri logicæ profuerit.* Hamb. 1717.

* Regist. mss. *Cens. facult. Theolog. Parisiens.*

savant voulait et pouvait y donner par les fortes études du grec et de l'hébreu, détruisirent la puissance des décisions ecclésiastiques : on trouva des erreurs dans les versions catholiques ; chacun les corrigea à sa guise, et lorsque la source de la foi fut incertaine, lorsque chaque mot de l'Écriture put être le sujet d'une controverse, il fut bien plus facile d'attaquer la base même de l'Église. Il faut voir avec quelle ardeur tous les érudits de cette époque s'occupaient des textes sacrés: Juvencus mit l'Évangile en vers, Gille Delphe avait réduit ainsi toute l'Écriture; Félix Dupré publiait une version des Psaumes avant celle de Marot, et Lefèvre d'Étaple composait un nouveau texte des épîtres de saint Paul *.

Et puis, je ne sais quelle liberté d'esprit s'était emparée de la société. Le manoir du seigneur, comme la ville bourgeoise, retentissaient d'une hardiesse de propos inconnue au temps de la grande régularité catholique. Le spectacle de la licence des clercs avait affaibli le respect que l'on portait au corps entier du clergé. Au sein même de l'Église, il y avait une impatience de règles, un besoin de changemens que plus tard je signalerai ; la vie n'était plus dominée exclusivement par les émotions religieuses; si les masses populaires demeuraient avec leur foi ar-

* Erasme, lib. II, *Epist.* 20.

dente pour les images de la Vierge, pour la croix sainte', pour le patron vénéré, quelques hommes plus avancés se signalaient par des impiétés malheureuses. On excusait les bouffonneries de Rabelais, et cette vie si singulière nous prouve l'indulgence des papes, des rois et des seigneurs pour le désordre des idées. Rabelais ne demanda-t-il pas l'excommunication comme une grâce pour se moquer de ses effets* ? Si ce que rapporte le savant Budé a quelque vérité, Rabelais s'écria à ses derniers momens : « Je m'en vais chercher un grand peut-être ! Tire le rideau, la farce est jouée. » Et malgré ces opinions d'une impiété licencieuse et spirituelle, Rabelais ne conserva-t-il pas l'amitié des deux cardinaux de Châtillon et du Bellay, de François 1er et de toute cette cour de plaisirs et de fêtes ?

Lorsque les croyances religieuses perdaient quelque chose de leur ascendant, les clercs ne cessaient de conserver leurs grandes richesses, leur immense existence territoriale. Rien ne devait exciter à un plus haut degré la jalousie des rois, des barons et des chevaliers, que le spectacle des biens de l'Église, de ces riches prébendes, de ces opulens prieurés qui engraissaient l'oisiveté des chapitres. A toutes les époques de

* J'ai peine à croire cette version, que je trouve dans l'édition de 1691.

l'histoire, la lutte s'était fortement établie entre les barons et les clercs sur la possession de la terre. L'homme d'armes, couvert de la poussière des batailles, demandait si ces champs accablés de moissons n'étaient pas le prix de ses sueurs, et s'il n'était pas juste qu'il jouît de ces revenus plutôt que le clerc oisif dans la solitude d'un monastère. Sous Charles Martel, les églises avaient été dépouillées. Durant le moyen âge, la lutte avait été sourde; mais l'Église, recevant toujours, avait réparé ses pertes, de sorte que ses richesses n'avaient jamais été plus splendides qu'au quinzième siècle. L'esprit religieux se modifiant, la liberté d'examen prenant la place de l'autorité, n'était-il pas naturel que les princes et les barons convoitassent avec avidité les biens ecclésiastiques de leur souveraineté? ne devaient-ils pas envisager comme un grand bienfait la possibilité de s'emparer de tant de fiefs qui étaient sous leurs mains? La société féodale n'était pas encore complétement dissoute; les rapports que créait la terre subsistaient dans toute leur puissance; les biens de l'Église, en dehors de tout système d'impôt et de redevance, s'élevaient à plus du tiers des propriétés de l'Europe; à chaque évêché, à chaque canonicat était attaché un imposant revenu en fonds de terre; les ordres réguliers, les corporations militaires possédaient également de puissantes commanderies, des manses fertiles, et

la pensée de leur sécularisation se liait dès-lors au désir d'une propriété plus libre et individuelle. Et quand se fit entendre une parole hardie pour annoncer cette grande sécularisation des monastères et le partage des biens ecclésiastiques, est-il étonnant qu'elle trouvât du retentissement dans toutes les souverainetés européennes?

CHAPITRE II.

L'ÉGLISE AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Aspect de l'Église. — La papauté. — Innocent VIII. — Alexandre VI. — Jules II. — Opposition des conciles. — Schisme. — Les conciles de Pise, de Latran. - Querelles des monastères. — Suspension de Jules II. — Mesures de répression. — Avènement de Léon X.

145 — 1517.

L'Église avait offert dans le moyen âge un majestueux spectacle! Cette immense monarchie marchait sous la main d'un seul pouvoir. La tiare, brillante de la triple couronne, avait tout régi

dans cet univers de bataille et de grandes luttes féodales ; les sciences, les relations diplomatiques, et jusqu'aux plus petits détails du gouvernement et de la famille, s'étaient centralisés dans la cour de Rome : puissance mystérieuse et morale, la papauté avait adouci les mœurs sauvages, et mis un frein à ces coutumes des forêts que les nations germaniques apportaient au bruit de la framée dans le vieux territoire des vaincus. Pendant plus de cinq siècles le catholicisme avait été le signe universel de la cité, le principe de toute administration politique, la force enfin de la sociabilité. Mais des causes nombreuses menaçaient l'unité catholique au quinzième siècle ; il est maintenant encore essentiel de bien préciser l'état de l'Église, et de voir quels élémens elle avait pour se défendre contre la rénovation d'idées et de systèmes qui marqua cette immense époque.

En racontant les conciles de Bâle et de Constance *, j'ai dû exposer le besoin universellement senti par l'Église de se réformer elle-même ; l'opposition des souverains pontifes avait seule empêché l'accomplissement d'une pensée qui pouvait arrêter un schisme puissant, prêt à briser l'unité romaine. Les deux conciles généraux ne recevaient aucune exécution ; leurs lois si sages, leur constitution si modérée n'excitaient plus

* *Histoire constitutionnelle*, tom. III, pag. 29 à 40.

parmi les clercs qu'un stérile respect; les mœurs ne s'étaient pas corrigées; aucune réforme d'abus; les monastères rejetaient au loin la règle. On voyait toujours les moines dissolus secouer les sévères contraintes des ordres de saint Bernard et de saint Benoît; leurs tables opulentes, pour me servir de l'expression d'Érasme, croulaient accablées sous les vases de vins et les poissons aromatisés *; les monastères offraient comme un théâtre de pugilat et de désordres. Les grandes institutions des religieux mendians n'avaient rien corrigé; leurs richesses étaient au moins aussi considérables que celles des ordres primitifs. On voyait des moines passer d'un institut à un autre, se séculariser pour mener une vie plus commode et plus libertine. Les clercs séculiers n'avaient pas une conduite moins irréprochable; la cohabitation avec une concubine devenait une coutume, et ce n'était point sans raisons que les sonnets des poètes et les déclamations des savans appelaient une réformation de mœurs. « O les cafards! s'écrie encore Érasme, ils n'épargnent pas leurs cinq sens de nature pour les femmes et pour le vin *! »

Mais ne pouvait-on espérer au sein d'une Église alors conduite par des papes du caractère d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Jules II, vastes

* Érasme, *Encomium Moriæ*, § 17.

* *Encomium Moriæ*, § 8.

têtes d'ambition séculière, mais pontifes peu réguliers dans leurs mœurs ? Innocent VIII, tout occupé des querelles de l'Italie et des conquêtes des Turcs en Europe; Alexandre VI, ce Borgia de grande et triste mémoire, si bien en rapport d'opinions et de sentimens avec cette Italie telle que Machiavel l'a décrite; et Jules II, tout rempli de ses idées de gloire, et pénétré de la pensée qu'il fallait relever la tiare à toute la hauteur de l'empire; Jules II, s'inquiétant moins de l'Église que de la ligue de Cambrai contre Venise florissante. On vit alors la papauté tout entière se mêler aux révolutions de la politique, un pape assiéger les villes de sa personne, combattre comme un preux chevalier, et Bayard chargé d'enlever le pontife qui tourmentait l'Italie *. Ce pontificat finit par un schisme : tandis que les cardinaux convoquaient un concile à Pise, Jules II en appelait un à Rome, et ce fut face à face que ces deux assemblées agirent et délibérèrent sur l'avenir du catholicisme.

« Nous avons jusqu'à présent travaillé à rendre la paix à l'Église, disaient les pères réunis à Pise, et à réformer les abus qui s'y sont introduits : nous avions souvent prié le pape de le faire par lui-même ou d'assembler un concile selon les décrets de celui de Constance ; et comme

* Raynald, ad an. 1511.

il ne voulait pas se rendre à nos remontrances, nous nous sommes constitués à Pise jusqu'à ce qu'il lui plaise de s'accorder avec nous. Mais comment a-t-il reçu notre proposition ? Loin de lui plaire, il nous a fait connaître qu'elle lui était désagréable ; il a rendu une sentence d'excommunication contre les quatre cardinaux qui assistent à notre assemblée. En conséquence, nous ne lui accordons plus que trente jours pour venir nous présider *. »

Jules II n'ayant point obéi à cette sommation, l'assemblée de Pise procéda à la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres, malgré les excommunications du pape qui lui opposa un concile dévoué et spécial dans son palais de Latran. Il avait fait précéder cette convocation d'un livre d'érudit sur la puissance des papes. Le jurisconsulte Thomas de Vio, depuis cardinal Caietano, plaçait la puissance du pape au-dessus de toutes les autres. Église, royauté, tout devait s'abaisser devant la tiare à trois couronnes, dans les matières politiques comme dans les questions religieuses. Jésus-Christ n'avait confié son pouvoir qu'à saint Pierre ; tous les autres apôtres n'avaient qu'une autorité secondaire. Caietano trouvait cinq différences entre saint Pierre et les simples disciples : saint Pierre avait reçu la puissance par

* *Act. concil. Pisan.* II, pag. 89.

l'ordre naturel, les apôtres par une grâce spéciale; il avait été fait vicaire de Jésus-Christ, les autres lieutenans délégués; c'est pourquoi son autorité n'avait point fini par la mort, et subsistait dans ses successeurs; lui seul avait le droit de commander, tandis que les évêques ne devaient et ne pouvaient qu'exécuter *. Cette théorie du pouvoir pontifical fut dénoncée à l'Université de Paris, et condamnée comme attentatoire aux droits de l'Église nationale. Louis XII n'hésita même pas entre les deux conciles, et les actes de celui de Pise furent préférés par la puissance royale : « De l'avis de notre conseil et pour des causes justes et raisonnables, désirant que le désordre de l'Église soit réformé tant dans son chef que dans ses membres, et que les saints décrets de Constance et de Bâle sortent leur plein et entier effet, avons accepté le dit décret, voulons et ordonnons qu'il soit gardé et observé de point en point **. » Et pourtant il s'agissait d'un décret qui suspendait le pape de son immense dignité ***!

A Rome et dans le concile de Latran, on sentait également le besoin d'une réformation, mais

* Thomas de Vio, *de Auctor. pap. et eccles.* — Dupin, *Bibliothèque des Antiquités ecclésiastiques*, seizième siècle, in-4°, pag. 124.

** Fontanon, iv, fol. 1245.

*** Il existe une médaille de Louis XII frappé contre le pape Jules II avec cette légende : *Perdam Babylonis nomen.*

restreinte et limitée, n'atteignant aucun des grands principes et des tristes abus de la constitution ecclésiastique. L'archevêque de Naples fit la lecture d'un long décret touchant la vieille discipline de l'Église qu'on cherchait à rappeler. Les évêques ne devaient désormais être élus qu'à vingt-sept ans, les abbés à vingt-deux, et leur élection n'était légitimée qu'après avoir entendu des témoins dignes de croyance. Une fois élu, l'évêque ne pouvait être transféré d'un lieu à un autre que pour des raisons graves et sur une enquête. La possession de deux bénéfices était interdite sur une même tête, à moins de motifs indiqués dans la bulle d'institution *. Ces principes de discipline furent long-temps discutés et partiellement admis par le concile. Pouvaient-ils satisfaire le sentiment universel d'une plus large réforme ?

Dans ces désordres au sommet de la hiérarchie, il n'était pas étonnant que les Églises particulières restassent sans règle, livrées à elles-mêmes : l'univers catholique était plein de disputes et de vaines querelles ; chaque ordre monastique avait son opinion et la faisait soutenir par ses membres ; un ordre se prononçait pour le concile de Pise, un autre pour celui de Latran ; et sous les voûtes saintes de la solitude et du renoncement, on écrivait dans ce style d'école où l'injure et le mépris

* Labbe, *Collect.* tom. XIV, pag 27 à 50.

étaient prodigués : les augustins, les jacobins s'accusaient réciproquement d'hérésie; les disputes sur Aristote, sur les *réaux* et les *nominaux*, ces exercices subtils de l'esprit universitaire se renouvelaient avec fureur; l'Église demeurait sans direction. Budé nous a laissé le tableau de cette situation désordonnée du catholicisme : « J'ai visité la plupart des monastères qui se sont trouvés sur ma route (il venait alors de Rome), et partout j'ai trouvé la licence des mœurs et le mépris de la règle. On ne s'occupe point assez de l'Église et d'une réforme dans ses coutumes, et je crains bien que tout cela ne finisse par un coup de tonnerre *. » Ces plaintes d'un esprit prévoyant et sage venaient s'abîmer devant les querelles politiques qui entraînaient Jules II dans de longues batailles sur les champs de guerre de l'Italie.

Tandis que les courses militaires et de vastes négociations diplomatiques absorbaient Jules II, le concile de Pise était encore réuni pour la réforme de l'Église. Une résolution sévère venait d'être prise contre le pontife qui n'avait pas accédé à la puissance de l'assemblée épiscopale : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, y était-il dit, le concile général de Pise, légitimement réuni, représente l'Église universelle. Puis-

* Budeus, *Epist.* 16.

qu'il faut retirer le peuple des mains de Goliath et de la ruine dont les Philistins le menacent, c'est-à-dire de ce déluge de crimes qui inondent l'Église dans son chef et dans ses membres, que la foi périclite et que la maison de Dieu tombe en ruines, le saint concile ici présent s'est réuni pour réparer ces désordres. Tel a été le dessein de cette assemblée qui a été tant traversée depuis son commencement, principalement par celui qui devait la protéger. C'est pourquoi le saint concile exhorte les cardinaux, les patriarches, les archevêques à ne plus reconnaître le pape Jules II, et défend de lui obéir à l'avenir comme contumax, auteur de schismes, incorrigible et endurci *. »

Cette résolution des évêques constitués à Pise, tradition des conciles de Bâle et de Constance, fut vivement repoussée par les excommunications du pape et de l'assemblée pontificale qui poursuivait à Latran une réforme de pure discipline dans le sein de l'Église. Un premier décret de cette assemblée restreinte régla les monts-de-piété où l'usure s'était introduite; il s'occupa ensuite de corriger les mœurs des chapitres dans lesquels les clercs n'observaient ni devoirs, ni prescriptions ecclésiastiques; les évêques durent désormais pénétrer une fois par mois dans les

* *In Act. concil. Pisan.* II, pag. 93.

couvens de filles, afin d'y maintenir l'ordre et les mœurs, car il s'y passait des scènes de débauches scandaleuses, jusque dans les cellules où pendait l'image de la Vierge. Enfin, un dernier décret s'opposa à ce mouvement philosophique des esprits qui menaçait la puissance du catholicisme. « La science s'acquiert par la lecture des livres, et l'imprimerie facilite aux savans des moyens sûrs pour acquérir de nouvelles connaissances; mais il est venu aux oreilles du pape que plusieurs imprimeurs publient grand nombre de livres latins, traduits du grec, de l'hébreu, de l'arabe, qui contiennent des dogmes pernicieux et des erreurs de foi : le concile ordonne qu'aucun livre ne sera imprimé ou publié qu'il n'ait été examiné à Rome par le vicaire du pape et le maître du sacré palais; et dans les autres diocèses, par un docteur du choix de l'évêque ou par l'inquisiteur pontifical *. » [1]

Une double impulsion était ainsi donnée dans l'Église : le concile de Pise cherchait à suivre le mouvement des esprits, à procéder en grand, afin d'éviter une révolution prochaine; les pères de Latran et le souverain pontife, en faisant quelques légères concessions, s'opposaient aux nouveautés réformatrices, à la tendance des opinions, et avec une habileté sans égale Léon X, à son avè-

[1] Raynal. ad ann. 1515, n° 5, *ex act. Concil.*, 1515-20.

nement, se hâtait de se placer haut à la tête du mouvement scientifique de l'Europe. Rome était devenue non-seulement la capitale du monde chrétien, mais encore le Panthéon des lettres profanes. Il n'était pas un poète italien, un savant d'Europe qui ne fût appelé et secouru par les libéralités du pape. Des imprimeries furent établies; une académie fondée dans toute sa splendeur; Sannazar, Acolti, Bembo, Berni, Trissino, et le grand Arioste furent couronnés des lauriers du Capitole; le pontife était plutôt leur ami que leur protecteur; la peinture enfantait des chefs-d'œuvre; la sculpture disputait de merveilles avec l'antiquité grecque. Mais cette protection éclatante tenait au goût personnel de Léon X, et ne répondait pas au vaste mouvement de progrès, de civilisation et de liberté *. Le pape n'opposa rien au torrent des idées, au besoin des opinions; la société était avide de nouveautés. La hiérarchie de l'Église était elle-même ébranlée; on sentait le besoin de la règle, et personne ne voulait plus la subir; les monastères gémissaient sous le frein; ils demandaient sourdement à se séculariser, à jouir de cette liberté facile des chanoines et des évêques; les ordres militaires de chevalerie, voués par leurs statuts au célibat, appelaient une vie

* L'excellent ouvrage anglais de sir William Roscoe a détaillé tout le pontificat de Léon X.

plus douce, plus mondaine ; toutes ces existences de virginité et de continence pesaient à un grand nombre de cloîtres ; le premier système de liberté devait trouver d'innombrables adhésions. A toutes ces tendances, l'Église n'opposait que le spectacle de ses discordes, que l'aspect de doubles conciles, de papes déposés et de cardinaux flétris de l'excommunication.

CHAPITRE III.

Situation politique de l'Europe au moment de la réforme. — L'Empire. — La Bohême. — Le Danemarck. — La Suède. — La Suisse. — L'Angleterre. — L'Espagne. — L'Italie. — La France. — États de 1483, de 1498. — Le concordat de François 1er et de Léon X.

1483 — 1517.

La situation de l'Europe, l'esprit de divisions qui en séparait les souverainetés, les discussions qui surgissaient de toutes parts dans les écoles devaient également favoriser la propagation des principes d'examen et les innovations religieuses. Il est rare que dans la marche des idées une révo-

lution éclate sans que le sol y soit préparé. La situation des États et de la propriété territoriale influe profondément sur le succès ou la chute des doctrines.

L'Empire était toujours régi par la bulle d'Or; il n'avait point cessé d'être électif, et le désir de ceindre la pourpre et de porter la grande épée de Charlemagne jetait du désordre parmi les membres du corps germanique. Les ducs d'Autriche, de Saxe et de Bavière, et jusqu'aux électeurs ecclésiastiques, vivaient au milieu de divisions profondes; ils étaient sans cesse aux mains, faisaient des traités séparés, et chacun visait à l'indépendance absolue, à la plénitude de la souveraineté. Dans cette situation des États, toute opinion adoptée par un électeur pouvait être repoussée par l'autre; les moyens de coercition que permettaient les bulles de l'Empire étaient lents; ils ne pouvaient s'exécuter que par les armes, et au milieu de cette anarchie il était facile à une nouveauté de se sauver sous l'aile d'un électeur. Les sentimens orthodoxes n'avaient pas toujours dominé la Germanie; les querelles continuelles avec le saint-siége y avaient favorisé les hérésies diverses, et les écoles retentissaient encore des doctrines de Jean Huss et de Jérôme de Prague *. En considérant même le caractère

* *Histoire Constitutionnelle*, tom. III, pag. 10 à 40.

personnel des princes électeurs, il en était de trop puissans pour se soumettre jamais à un acte de simple volonté de l'empereur Maximilien, qui ceignait alors la pourpre germanique. Les électeurs ecclésiastiques, subissant la sujétion de Rome, devaient saisir toute occasion de se sécu-lariser afin d'échapper aux ruineuses redevances du pallium.

Dans la Bohême, les vieux fermens de l'hérésie des hussites survivaient encore; les sectaires luttaient avec persévérance contre la double influence des lois sévères et des prédications catholiques; les doctrines hétérodoxes avaient passé dans le peuple; elles soulevaient les masses, et tant la persévérance de cette multitude avait été grande, qu'elle avait obtenu un évêque et des clercs de sa communion *. La Pologne conservait sa vieille foi, et était trop préoccupée de sa vaillante lutte contre les Turcs pour se jeter encore dans les nouveautés religieuses.

Aux Pays-Bas, sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche, un esprit d'indépendance couvait surtout dans les communes; on se souvenait des temps où les franchises municipales permettaient à Gand, à Lille, à Douai d'armer ses métiers, de se réunir à la maison de ville pour délibérer la guerre ou l'impôt; tout principe de li-

* Raynaldus, ad ann. 1509, n° 35.

berté et d'affranchissement devait retentir dans ces municipes à peine soumis. Plus au nord, le Danemarck subissait la tyrannie de Christiern II, que les chroniques nomment le cruel, le tyran ou le Néron du nord. La Suède était alors presque réunie à cette couronne, et les papes, abusant de leur ascendant sur une population à peine civilisée, exerçaient tout pouvoir de lever les décimes et les indulgences *. Dans la Prusse arrachée au paganisme, les chevaliers teutoniques, sous leur chef de la maison de Brandebourg, devaient désirer une sécularisation qui leur donnait en propre de riches manses et d'opulentes commanderies. La Suisse, dans ses goûts de rusticité et de montagnes, n'allait-elle pas se jeter avec enthousiasme dans toute doctrine qui réduirait le clergé à une simplicité de mœurs et d'opinions en rapport avec ses propres mœurs? En Angleterre, d'autres causes devaient agir. Henri VIII, qui venait d'éteindre les dernières prétentions des Yorcks, avait manifesté envers le pape Léon X une vénération profonde, car il avait besoin de son appui; mais prince à passions puissantes, à caprices violens, il devait se séparer de la communion des pontifes dès que ceux-ci voudraient réprimer les écarts de son imagination. Dans le peuple anglais existaient également la vieille opinion de Wicliff

* Joan Magn. *Hist. suec.* lib, 24.

et John Bull, qui au quatorzième siècle avaient prêché les doctrines de liberté et d'égalité religieuse, et une répulsion pour la suzeraineté des papes constituée comme un despotisme par la charte du roi Jean. L'Espagne au contraire avait besoin du catholicisme, et de ses lois. A peine Ferdinand et Isabelle venaient-ils d'expulser les Maures, que Ximénès s'était armé contre eux de l'inquisition pour pénétrer dans les mœurs et les opinions des nouveaux sujets. Le catholicisme devint la loi politique, parce qu'il distinguait dans ce pays le sujet d'avec le rebelle; l'antique origine des Maures s'effaçait par le baptême, et la surveillance des mœurs catholiques tenait à un principe de conservation et de police. L'Italie était plutôt un champ de batailles et d'intrigues qu'un État constitué. Le royaume de Naples, le duché de Milan, disputés par l'Empire, l'Espagne et la France, se montraient sans cesse couverts de troupes mercenaires; l'Italie était traversée par des conquérans qui la retraversaient en vaincus. Elle avait des intérêts trop immédiats, des querelles trop brûlantes pour s'occuper des questions religieuses. Sur ce sol morcelé, les hérésies tombaient desséchées, et l'on n'avait aucun exemple d'une opinion un peu forte, un peu large. Au reste, l'inquisition existait avec sa fatale surveillance, et il était difficile d'échapper à la puissante police des dominicains. Et tous ces États, du nord

au midi, étaient jetés dans les négociations et dans les batailles; on entrait dans des voies toutes nouvelles. Le principe religieux n'était plus l'unique mobile des alliances, des rapprochemens, des traités de paix. Comme les idées avaient marché! Il y avait quelques siècles que l'Europe entière s'était élancée à la croisade; à cette autre époque les princes de la chrétienté, secouant le moyen âge, ne faisaient aucune difficulté de s'allier avec le sultan Bajazet, et le pape Alexandre VI lui demandait des secours pour soutenir ses prétentions sur l'Italie *. Est-il bien étonnant dès-lors que les nouveautés religieuses aient trouvé de l'écho dans les souverainetés européennes, au milieu des querelles et des intérêts qui les divisaient?

La France voyait germer également de notables idées politiques. Le règne de Louis XI avait partout créé une vigoureuse administration. En relevant la bourgeoisie, le roi l'avait contenue par sa méfiance naturelle contre tout ce qui s'élevait au-dessus du niveau: bans et arrière-bans, tailles, levées d'hommes avaient été quadruplées sous sa main pesante; de sorte que lorsque cette main reposa glacée dans la tombe, une réaction invincible se manifesta contre l'autorité royale, qui s'était trop démesurément agrandie.

Les administrations de Charles VIII, de Louis XII

* *Mém. de Comines*, tom. v, édit. de 1723, pag. 469.

et de François Ier, jusqu'à la prédication de Luther, sont politiquement dominées par quelques grands faits : les états-généraux de 1483, ceux de 1498, et le concordat avec Léon X. Les guerres d'Italie, partie chevaleresque des trois règnes, ne peuvent entrer dans le mouvement politique et religieux que sous un seul rapport : en mettant aux prises les intérêts de la conquête avec ceux des papes, elles donnèrent aux rois de France des velléités de résistance et d'opposition aux bulles pontificales. Souvent sur un champ de bataille d'Italie, à Naples ou dans le Milanais, Charles VIII et Louis XII, apprenant quelque grande trahison des papes, écrivaient à leurs parlemens ou à l'Université de formuler les principes d'une Église nationale, et de cesser surtout ces rapports d'argent et de soumission hiérarchique qui liaient toutes les institutions religieuses au chef du catholicisme.

Dans les longues querelles du pontificat et de la couronne, il était né en France une opinion de jurisconsultes et de parlemens qui, sans aller droit à une réforme complète, soutenait comme un principe l'indépendance de l'Église nationale, la séparation du temporel et du spirituel dans l'État. Ce tiers parti, qui joua un rôle puissant dans l'histoire de la prédication luthérienne, dominait dans la judicature, parmi les hommes de savoir, au sein de l'Université. Les états-généraux, pres-

que toujours sous l'influence de cette classe de science et de bourgeoisie, suivaient également l'impulsion rénovatrice. Il était rare qu'ils ne mêlassent leurs doléances contre la suprématie des papes à leurs plaintes contre l'impôt, à la réclamation des vieilles franchises locales.

J'ai dit quel avait été le caractère des États de 1356 *. Ils furent plutôt l'expression d'un tumulte populaire qu'un véritable progrès. C'était un fruit venu avant terme, une révolte de halles, dont les halles plus tard demandèrent pardon et amnistie; mais les États de 1483, à l'avènement de Charles VIII, procédèrent avec ordre et régularité. Toutes leurs démarches furent mesurées, et ils forment peut-être le plus noble précédent dans la vie du gouvernement représentatif. On peut ainsi résumer les principes établis par les cahiers et par les discussions solennelles :

« Aux États appartient le droit de déterminer la régence, de désigner le conseil pendant la minorité du roi; ils peuvent fixer le contingent des gens d'armes, chevaliers et bannerets; établir non seulement le vote des subsides, mais encore en examiner l'emploi en se faisant fournir les comptes et chartes de dépenses. Au sein même de l'assemblée, le roi doit choisir une certaine partie de son conseil. Les trois ordres se confon-

* *Histoire constitutionnelle*, tom. II, pag. 340 à 400.

dront dans une commune représentation et dans un commun orateur; les États seront convoqués à époque fixe tous les deux ans *. »

A tout cela ajoutez le principe de la souveraineté nationale hautement proclamé. Maître Philippe Pot, seigneur de la Roche, député de la noblesse de Bourgogne, ainsi s'exprima : « Messers, quand les hommes se mirent ensemble, ils élurent pour roi et pour maistre ceux de leurs égaux les plus sages; ceux qui ainsi eslus ne songèrent qu'à pilleries et despouilles ne sont point pasteurs, mais loups ravissans. Un estat ou gouvernement est la chose publique, et la chose publique est la chose du peuple qui a fait eslections des rois et conféré la puissance; or, vous êtes les représentans de ce peuple. » Et le chancelier répondant à l'orateur s'écriait : « Maître Philippe Pot, votre dessein est donc de former une respublique pour rendre le peuple avide et querelleux ** ! »

Les États ne se montrèrent pas moins hardis en ce qui touchait les questions ecclésiastiques; la noblesse, la bourgeoisie et le bas clergé se décla-

* « Ordre tenu en la notable assemblée des trois États, représentant tout le royaume, convoquée en la ville de Tours par le roi notre sire, en 1483 »; et l'extrait du procès-verbal des États, en 1483, par M. Jehan Masselin, député de Normandie, mss. Dupuy, n° 321. — Brienne, 277, et dans le recueil de Quinet, in-4°.

** Ms. du roi, n° 277, et recueil de Quinet.

rèrent profondément dévoués aux idées réformatrices des grands conciles : « Semble nécessaire auxdits Estats l'entretenement des saints décrets de Basle et de Constance et l'acceptation et modification d'iceux qui fut en la congrégation de l'Église gallicane à Bourges, président en icelles le roi Charles VII. Si l'on s'escarte des règles posées par les conciles généraux, les églises et les monastères tomberont jà en ruines, et le peu d'honnesteté ecclésiastique qui est demeurée en certain lieu périra; protestant que en ce cas où notre saint Père voudrait entreprendre autre chose au préjudice de la réformation qui fut faite de toute Église universelle aux saints conciles, ou qu'il voudrait entreprendre sur les droits et prééminences du roi, d'en avoir et poursuivre réparation en temps et lieu *. »

Les États ne se bornaient pas à de solennelles protestations, ils dénonçaient encore les papes Alexandre et Martin, « qui de ce royaume en quatre ans avaient tiré la somme de plus de deux millions de francs d'or; comment tolérer une si merveilleuse évacuation de pécune ** ? » Et ces demandes, ces dénonciations n'étaient point faites individuellement par quelques esprits inquiets et

* Cahier des États, touchant le bien, prouffit et utilité du royaume, chap. de l'Église, mss. du roi, n° 321, et Quinet.

** *Ibid.*

avides de nouveautés, mais par les États composés de toutes les nations, depuis Normandie jusqu'au Dauphiné.

Dans la solennelle ordonnance de Blois, advenue après les États de 1498, Louis XII déclare: « Qu'il est protecteur des belles constitutions contenues ès saints décrets de Basle et pragmatique-sanction * ; » et de là s'ensuit une longue série de prescriptions conformes au grand concile : et pendant que l'unité catholique était ainsi menacée d'un schisme, que faisait Alexandre VI ? il demeurait presque indifférent, tout occupé de questions politiques et de famille; au milieu de ce vaste mouvement d'idées, il donnait le Nouveau-Monde par une bulle à Ferdinand de Castille, et pactisait avec le sultan Bajazet pour en obtenir secours, en s'obligeant à empoisonner le malheureux Zizim !

Les idées d'une Église nationale se mêlaient alors dans toutes les têtes de jurisconsultes aux libertés de la cité; les halles, les confréries conservaient un respect profond pour les formes extérieures du catholicisme, pour les images peintes sur leurs bannières; mais les gens de science, si puissans parmi la haute bourgeoisie, marchaient en avant, et cette bourgeoisie était

* Rég. au parlement de Paris, au lit de justice, 13 juin 1499.

alors appelée dans toutes les affaires du pays. Toujours l'intervention du tiers-état pour sanctionner les ordonnances générales : s'agissait-il de publier les coutumes d'une province ou d'une ville, le roi ordonnait de convoquer les gens de tous les états pour en approuver le contenu; ces formes furent suivies même pour l'adoption des coutumes de Paris parmi cette grande masse de population qu'on hésite tant à réunir dans les époques modernes : « Prevots, vous mandons que vous faites assembler vous et chacun, les comtes, barons, châtelains, prélats, abbés, chapitres, advocats, licenciés, praticiens et autres bons bourgeois, et faites derechef accorder et lire lesdites coutumes; et s'il survenait contradiction par la plus grande et plus saine portion des gens d'église, des nobles ou de ceux du tiers-état, faites mettre et rédiger par écrits les différens et discordes. — En conséquence furent convoquées en place de Grève lesdites personnes; et là furent lues les coutumes sur lesquelles il y eut vives contestations *. »

L'esprit de liberté et de raisonnement était donc passé dans la classe active des bourgeois; il devait être peu favorable aux opinions d'autorité que l'Église romaine imposait comme condition d'or-

* Blois, 21 janvier 1510, *Recueil des coutumes générales de France*, édit. avec privilége de 1516, et 2e édit. in-fol de 1550. *Caract. goth.* fol. 7 et 8.

thodoxie. Toutefois les mêmes intérêts d'Italie, qui avaient si souvent séparé les rois de France et les Souverains pontifes, produisirent un immense résultat qui, sous François 1er, empêcha peut-être la vieille monarchie de saint Louis d'adhérer aux innovations de Luther. Je veux parler du grand concordat conclu par l'intermédiaire du chancelier Duprat avec le pape Léon X.

Supposons la prédication de la réforme arrivant au moment des vives querelles des rois de France avec le saint-siége, tandis que les monarques se plaignaient des exactions pontificales, des décimes, cette réforme n'eût-elle pas trouvé protection dans la couronne même ? Le concordat fut une véritable transaction qui, transférant des pouvoirs extraordinaires à François 1er, et lui donnant la disposition de tous les bénéfices, dépouillait en quelque sorte l'Église gallicane et la mettait à la disposition du roi. Dès lors de communs intérêts rapprochaient François 1er du pape; le roi protégea le système catholique qui déposait dans ses mains les propriétés et les revenus du clergé avec le choix de tous ses membres. Les élections étaient abolies au profit de la couronne qui pouvait désormais distribuer les bénéfices ecclésiastiques entre ses courtisans; tout le clergé était à sa discrétion, soumis à son obédience; on prit pour prétexte l'abus des élections; et, comme il arrive toujours quand on veut détruire une li-

berté politique, on exagéra les désordres qu'elle faisait naître. « Les moines, dit le scandaleux narrateur qui a tant écrit sur la cour de François Ier, élisoient souvent celui qui étoit le meilleur compagnon, qui aimoit le plus les chiens, les oiseaux, qui étoit le meilleur biberon, afin que, l'ayant fait leur prince ou leur abbé, il leur permît après de faire toutes pareilles débauches, dissolutions et plaisirs. Quand ils ne se pouvoient accorder en leurs élections, le plus souvent s'entrebattoient, se gourmoient à coups de poings, venoient aux braquemards et s'entre-blessoient, voire s'entre-tuoient. Dieu sait la vie que menoient les évêques! Ils étoient assidus dans leurs diocèses, mais pour y mener vie toute dissolue, après chiens, oiseaux, festes, banquets, confréries, noces et pucelles dont ils faisoient sérail, ainsi que j'ai ouï parler d'un de ces vieux temps *. » Une société où de telles choses se pensaient et se disaient haut, ne devait plus avoir le même respect pour des croyances et une hiérarchie si violemment attaquée par le sarcasme et le mépris. Ce fut donc une transaction habile que le concordat qui jetait la cour dans les intérêts du catholicisme

* Brantôme, *Discours sur François Ier*. Brantôme avait reçu une abbaye de la libéralité du roi, et c'est peut-être un des motifs qui l'ont fait tant exalter le nouveau système, et jeter tant de déclamations sur les élections.

et du pouvoir pontifical : François 1er prenait dès lors toute suprématie sur le clergé; il confisquait à son profit une grande partie des revenus de l'Église; il accomplissait par un acte doux et conciliant ce que Charles Martel avait fait avec violence pour distribuer les riches manoirs des clercs à ses hommes d'armes : il pouvait désormais donner les bénéfices à ses capitaines de compagnies, qui allaient se rattacher par leurs intérêts à la foi catholique.

Cet acte fut repoussé par le clergé, par l'université, par le parlement, par tous ceux qui voyaient avec peine l'Église gallicane passer dans les mains de la royauté et du pape, et le régime absolu substitué à la liberté ecclésiastique : il y eut d'unanimes remontrances; les universitaires et les jurisconsultes restèrent dans les idées de réforme modérée, telles qu'elles avaient été posées par les conciles de Bâle et de Constance et par la pragmatique-sanction. Mais le roi, qui était alors la grande puissance, n'avait plus le même intérêt à ces querelles d'Église; satisfait de la concession territoriale que la papauté lui avait faite, il n'appela plus la réforme des conciles; il se contenta du concordat, parce qu'il avait satisfait aux deux idées temporelles : son autorité absolue et le besoin de revenus et de fiefs libres pour distribuer à ses courtisans et aux clercs de son intimité.

Resta pourtant au fond un ferment de discordes auquel s'ajoutèrent quelques vieux levains d'hérésie des treizième et quatorzième siècles. Si dans les grandes cités les magistrats municipaux, les confréries marchandes s'unissaient par leurs emblèmes, par leur saint, leur patron, au culte pur du catholicisme; si on les eût difficilement séparés de leurs pieuses églises, des cérémonies qui se mêlaient à leurs vieilles coutumes, à leurs émotions de famille, les hommes simples des campagnes devaient plus facilement adopter une réforme qui les déchargeait de la dime des champs et leur présentait un culte dégagé de redevances et plus approprié à leurs goûts naïfs des montagnes. On se souvenait encore dans certaines contrées des Vaudois, des pauvres de Lyon, des Albigeois, et les traditions de race devaient seconder un mouvement de réformation religieuse.

Telle était la société à l'apparition des doctrines de Luther; j'ai eu besoin d'en caractériser les diverses tendances scientifiques, l'état de la propriété et des souverainetés, tous les accidens qui préparèrent ces doctrines, les causes premières enfin de leurs rapides progrès et du mouvement social qui seconda leur merveilleuse propagation. La réforme ne fut point un fait subit, éclatant comme le tonnerre pour renverser le puissant édifice de l'Eglise catholique; ce ne fut point la parole seule d'un homme portant la

hache dans cette belle organisation qui avait embrassé le moyen âge de sa civilisation et de ses mystères. Le catholicisme régna tant que tous les élémens de la sociabilité se rattachèrent à lui, tant que la grande parole des Athanase, des Augustin, des saint Bernard guidait la pensée humaine; mais lorsque la science, les arts, les liens civils et politiques se séparèrent du pontificat; lorsqu'à la lutte de la propriété féodale et territoriale contre les clercs succéda un plus noble combat de doctrines de raison entre deux écoles, lorsque les papes ne tinrent plus dans leurs mains tous les élémens de la puissance morale; alors l'autorité matérielle fut facilement attaquée. Dans les douzième et treizième siècles, époque centrale du moyen âge, une hérésie était un déchirement social, une révolte contre le magnifique gouvernement qui avait ses lois, ses puissans défenseurs, sa miraculeuse parole. Alors le catholicisme déposait partout ses merveilles : là ses cathédrales, mystérieuse expression des élancemens de l'âme vers Dieu; ici ses beaux livres qu'une philosophie dédaigneuse a défigurés en les présentant sous la forme de spéculations absurdes et de disputes oiseuses : comme si chaque génération n'offrait pas les mêmes luttes de philosophie, de politique et de sociabilité; comme si les questions de liberté, de gouvernement, de forces et de balance sociale ne se re-

produisaient pas avec des noms différens à toutes les époques; comme si les disputes de la *grâce*, du *libre arbitre*, de l'éternité des peines, du purgatoire, ne se rattachaient pas à un système social qui avait sa pensée aussi bien que le nôtre! Qui sait peut-être si, philosophes moqueurs, à leur tour nos enfans, en possession d'une civilisation nouvelle et plus féconde, ne se riront pas des questions qui ont tourmenté les dix-huitième et dix-neuvième siècles!

CHAPITRE IV.*

PREMIÈRE PÉRIODE DE LA PRÉDICATION DE LUTHER

Les indulgences. — Disputes des ordres monastiques. — Les Dominicains, les Augustins. — Le moine Martin Luther.—Ses premières thèses.— Réponse de Jean de Eck** —Soumission au pape.—Explication qu'en donne Luther.

1517 — 1518.

Léon X élevait la magnifique basilique de Saint-Pierre commencée par Jules II, son prédéces-

* Je n'ai pas besoin de répéter toutes les difficultés de l'histoire pour tenir une juste balance dans le récit des faits entre les deux écoles protestante et catholique.

** Il ne faut pas le confondre avec son homonyme official de Trèves.

seur ; les prodiges des arts, toutes les merveilles de la renaissance étaient employés pour embellir ce gigantesque monument. La pierre ciselée, les colossales statues, les peintures à fresque allaient orner une des plus puissantes créations de l'homme, et que la papauté déposait à Rome comme un signe de son universelle autorité; ces libérales dépenses, ce goût de luxe qui caractérisait Léon X, avaient obéré le trésor pontifical : quand il s'agissait d'agrandir sa famille, de donner une splendeur nouvelle à la tiare, de protéger les lettres exilées, de tendre la main à un poète, à un artiste, le pape Léon n'avait jamais calculé ces nobles prodigalités. Les magnificences de la maison de Médicis décoraient Rome comme Florence ; les monumens s'élevaient comme les académies, pour porter aux siècles à venir le grand nom de leur protecteur *.

Une doctrine religieuse s'était établie au moyen âge avec cet ensemble de coutumes que l'Eglise romaine avait proclamé; on avait matérialisé la pénitence. Alors qu'on croyait aux épreuves et au combat singulier pour manifester le jugement de Dieu, on pouvait bien penser également qu'une somme d'argent avait la vertu de racheter en ce monde les peines d'une autre vie, et que les âmes du purgatoire, dont les prédicateurs faisaient un

* Raynaldus, ann. 1517, n° 41.

épouvantable tableau, pourraient s'élever jusqu'au séjour céleste par la seule influence des prières de l'Église. Les papes s'étaient emparés de cette croyance, et ils en avaient fait, avec cette supériorité qui les caractérisait, un immense revenu pour leur trésor. A côté de la doctrine des indulgences, ils avaient établi le principe, qu'eux seuls pouvaient en être les dispensateurs. En vertu de ce pouvoir, ils conféraient à certains ordres monastiques la faculté de prêcher et d'annoncer ces indulgences *. La cour de Rome prenait toujours le prétexte d'une grande circonstance ; une croisade contre les infidèles, des secours à fournir aux chrétiens souffrans, aux léproseries hideuses, pour annoncer la prédication du pardon aux âmes du purgatoire. Alors la chaire retentissait de ces universelles promesses. « Quiconque met au tronc un teston ** ou la valeur d'une âme étant en purgatoire, il délivre la ditte âme incontinent, et celle-ci suivra en paradis. C'est pourquoi en

* Cochlæus, *de actis et scriptis Lutheri*, ann. 1517. — Ulenburg, *in vitâ et rebus gestis Lutheri*, cap. 2. Je m'abstiens de citer tout ce qui n'est pas contemporain ou presque contemporain : c'est surtout dans les œuvres de Luther qu'il faut chercher l'*Histoire de la Réforme*. J'ai travaillé sur une des plus anciennes éditions, *Wittemberg, typ. Zachar. Lehman*, 1582.—J'aime à retrouver les propres émotions de Luther et de son école primitive.

** Pièce de monnaie.

donnant dix testons pour dix âmes, voire mille testons pour mille âmes, elles suivent incontinent et sans doute en paradis *.» Des troncs étaient établis dans chaque église, ornés de figures des saints patrons, du pape peint en grand pontifical, accompagné de cardinaux mitrés en mitres blanches, et le roi à la dextre, un chef avec son harnais que portait le grand-écuyer, le tout surmonté d'une belle et grande croix; puis d'effroyables tableaux des tourmens du purgatoire, d'horribles démons, la fourche en main, tourmentant les âmes, et tout à côté les saintes peintures de ces âmes délivrées montant aux joies du paradis par l'indulgence; ces images, qui s'adressaient aux sentimens les plus profonds de la vie, à la vénération du fils pour le père, de l'amant pour sa mie, à ce culte des morts, puissance du cœur et de l'imagination, procuraient d'abondantes offrandes **.

* D'Argentré, *Collect. judic. de nov. err.*, tome I, page 355, et le registre des censures de la Faculté, fol. 171.

** J'ai trouvé plusieurs pièces rares sur les indulgences; je me suis procuré un petit exemplaire gothique destiné au peuple; il porte ce titre : *Epître exhortative de Notre Saint-Père le pape.* Paris, Galliot, 1518. Dans la bibliothèque des Célestins on trouve aussi un compte de la recette des indulgences. L'ordre pour la recette et la dépense des indulgences était réglé avec un soin tout spécial. Voyez le compte de Pierre Fauro, receveur. *Biblioth. mss. Fontanieu, Recueil de pièces*, in-4° vol. coté, pag. 601, pièce 3.

Ces opinions si extraordinaires, si fortement exagérées, trouvaient bien quelque opposition même au sein du clergé, mais elles étaient passées comme coutumes; on prêchait les indulgences dans les glaces de la Suède, comme dans l'Italie et dans l'Espagne. Ce fut au sein de son pontificat, distrait tout à la fois par les plaisirs, les lettres et la politique, que Léon X ordonna une prédication générale des indulgences. Le prétexte était les frais immenses qu'allait entraîner la basilique de Saint-Pierre. Cette œuvre commune de la chrétienté devait être élevée aux frais de la chrétienté; telle était l'opinion du pontife; il traita pour quelques provinces avec des compagnies florentines qui les prirent à ferme; pour d'autres, il en distribua les faveurs entre les ordres religieux et mendians les plus dévoués à la papauté. L'univers catholique fut partagé en plusieurs départemens pour la prédication. Dans la Germanie centrale, Albert de Magdebourg, archevêque de Mayence, fut désigné pour indiquer l'ordre monastique en qui les soins des indulgences seraient confiés *.

Je rappelle qu'il existait une vieille et profonde jalousie entre les ordres religieux qui se divisaient l'Allemagne; les Augustins et les Dominicains particulièrement ne pouvaient s'entendre,

* Cochlæus, *de actis et script. Luther.*

et leurs rivalités dataient de quelques siècles. Elles s'étaient réveillées depuis surtout que les dominicains avaient été préférés pour la distribution des indulgences, fonction lucrative et puissante que les augustins étaient en possession d'exercer dans l'origine. En cette nouvelle circonstance, les disciples de saint Dominique furent encore choisis; et comme si cette prédilection leur avait enflé le cœur, ils se livrèrent à tous les déportemens d'une licence effrénée. Non-seulement ils outrèrent les doctrines de l'efficacité des pardons, mais encore ils en trafiquèrent d'une manière honteuse; ils les vendaient à la porte des cabarets, puis en dissipaient le prix dans le vin et les débauches *. Quelques modèles de ces indulgences ont survécu au temps : « Moi, Jean Tetzel, frère du couvent des dominicains, en vertu du pouvoir de N. S. P. le pape, délivrons l'âme de Nicolas Struvius, moyennant l'aumône d'un teston que j'ai reçue. » D'autres formules portaient encore : « Notre Seigneur Jésus-Christ veuille avoir pitié de toi, et t'absoudre par les mérites de sa sainte passion; et moi, en son autorité et en celle de saint Pierre et de saint Paul, je t'absous de tous les péchés, crimes, excès que tu peux avoir commis. » Quand les prédicateurs arrivaient dans une église, lorsqu'ils

* Seckendorff, *Hist. Luth.*, liv. 1er, pag 20.

élevaient la croix rouge de la mission, la multitude des femmes, le sénat, les écoles, les suivaient en procession solennelle ; ils parcouraient la ville précédés de bannières, et au son des cloches ; l'orgue se faisait entendre au milieu de l'église parfumée, et de quelques mille cierges qui éblouissaient de leurs feux *.

Les augustins, spécialement protégés par Frédéric, électeur de Saxe, et délaissés par les papes pour cette prédication, en conçurent encore une plus forte, une plus vive jalousie. Jean Staupitz, leur supérieur, un des membres de la noblesse de Saxe, porta plainte à l'électeur, et lui peignit dans les termes les plus vifs l'abus de la prédication des dominicains ** ; Frédéric encouragea le supérieur à faire écrire contre ces excès, et Jean Staupitz s'adressa à un de ses frères, professeur à l'Université de Wittemberg : son nom était Martin Luther ; et une réputation de science l'avait lié à toute la partie éclairée des Universités d'Allemagne. Les deux sectes rivales ont beaucoup écrit sur l'ori-

* *Obviam procedebant omnes sacerdotes, monachi, senatus, scolæ, viri, fœminæ, pueri cum vexillo ; sonabant campanæ et organa.*—Miconius, *Relat. mss. apud Seckendorff*, pag. 16.

** Seckendorff et Beausobre nient qu'il se mêlât à la *vocation* de Luther un esprit de dispute entre Universités. C'est bien mal connaître le caractère de l'époque.

gine de Luther ; elles l'ont abaissé ou élevé selon leurs croyances *. On lit même dans un vieil et naïf historien catholique, tout occupé d'astrologie, que le chef de l'hérésie était né de l'union fortuite et damnable d'un esprit cube et incube, et sous la maligne constellation du Scorpion **. Les documens de l'école sérieuse indiquent qu'il naquit le 10 novembre 1483, à minuit, dans le comté de Mansfeld. Son père s'appelait Jean Lauther ou Lotter et travaillait aux mines ; sa mère avait nom Marguerite Lindermann. Leur fils reçut une éducation savante, et fut admis maître ès arts en 1503 ***. Les traditions rapportent que n'ayant aucune vocation religieuse, il y fut en-

* Je me suis procuré l'édition contemporaine de la vie de Luther par Mélanchton, et qui parut l'année même de la mort du célèbre réformateur, sous ce titre : *Historia de vitâ et actis reverendiss. viri Mart. Luth. veræ theolog. doctor. bonâ fide conscriptâ à Philipp. Melancthone. Wittemberg ex officin. Joan. Lufft.* 1549. Cet exemplaire doit avoir appartenu aux jésuites, comme l'indique une petite note ; on lit sur sa vieille couverture : *Vita damnabilis Martin. Luther.;* épithète qui signale la situation respective des deux sectes rivales. Comparez Cochlæus, *de actis et scriptis Luther.*—Micrelius. *in vit. Luther.*—Seckendorff, *Hist. Lutheran.*—Surius, *in Comment.*—Raynald. ann. 1517, n° 69. —Spond. *ibid.* et le crédule Florimond de Remond, *Hist. de l'hérésie*, liv. 1er, chap. v.

** Florimond de Remond, *Hist. de l'hérésie*, liv. 1er, chap. v.

*** Mélanchton, *vita Luther*, pag. 3.

traîné par un de ces événemens soudains et extraordinaires qui décident d'une destinée. La foudre tua un de ses compagnons à ses côtés, au moment qu'ils philosophaient ensemble dans la campagne ; ce phénomène terrible décida Luther à revêtir l'ordre monastique ; il entra dans le cloître des augustins, où son imagination ardente lui montrait un terme à la vie du monde. La science de Luther l'appela bientôt au professorat. Il apprit le grec et l'hébreu, deux langues qui se partageaient alors l'univers érudit. Son livre de prédilection avait toujours été les grandes œuvres de saint Augustin ; il s'en nourrissait l'esprit et le cœur ; car il y trouvait le germe de ses opinions sur la grâce, sur les actions de l'homme, sur la miséricorde céleste, sur le purgatoire. Avant qu'il n'eût été question de la querelle des indulgences, le moine Martin Luther avait prêché au peuple des doctrines hardies, mais confuses encore, telles qu'elles nous sont reproduites par ses *dix préceptes* *. La science de Luther l'indiqua seule à son supérieur, pour engager la grande lutte des indulgences : il arrivait d'un voyage à Rome, où il était allé pour défendre les priviléges de

* *Decem præcepta per doctorem Mart. Luther. aliquot annis antèquam controversia de indulgentiis mota est, Wittembergensi populo prædicata.* Wittemberg. Zach. Lehman. 1582.

son ordre ; il avait été doublement frappé de la magnifique puissance de la capitale du monde catholique et de la licence des mœurs du clergé italien*.

Les premières disputes ne furent, à vrai dire, que des thèses de couvent à couvent, des controverses d'intérêts et d'opinions philosophiques ou universitaires : Luther prêcha contre les abus des indulgences, puis il fut amené à nier le pouvoir qui les accordait ; tandis que Tetzel, chef de l'ordre de Saint-Dominique, exagérait au contraire ce pouvoir, et agrandissait le vaste système du purgatoire.

Il faut lire dans les écrits de Luther lui-même toutes ses émotions de crainte et d'hésitation devant cette grande figure de la puissance pontificale qu'il attaquait : « J'étais seul, et jeté dans cette affaire sans prévoyance. Qu'étais-je, pauvre misérable moine, pour tenir contre la majesté du pape, devant lequel les rois de la terre, que dis-je ? la terre même et l'enfer tremblent ! Ce que j'ai souffert la première et la seconde année, dans quel abattement je me trouvais, ah ! ils ne le savent point les esprits confians qui depuis ont attaqué le pape avec tant de force et de présomption ! Si j'avais alors bravé le pape comme je le fais

* Cochlæus, *de act. et vit. Luther.*—Florimond de Remond, *Hist. de l'hérésie*, liv. 1er, chap. v.

aujourd'hui, je me serais imaginé que la terre se fût à l'heure même ouverte, ainsi que pour Coré et Abiron. Lorsque j'entendais le nom de l'Église, je frémissais, et offrais de céder *. »

A mesure qu'on s'avançait dans ces disputes, chaque parti cherchait à les régulariser. Il ne faut pas confondre toutes les époques de la prédication de Luther : la première période est encore toute catholique; le professeur ne fait qu'adopter les simples progrès des idées, le mouvement des esprits opposés aux indulgences. Il y a répulsion dans les têtes pour l'abus de leurs prédications, il s'en empare : aussi sa première thèse est toute théologique; elle n'entre point encore dans le mouvement plus large de la philosophie; elle contient quatre-vingt-quinze articles adressés à Albert, archevêque de Mayence, auquel Luther semble les soumettre : « Les indulgences sont un abus qui porte le peuple à croire que l'argent sauve les âmes; elles ne sont et ne peuvent être qu'une relaxation des peines canoniques pour les vivans; le pape ne les accorde point en vertu du pouvoir des clefs, mais par manière de suffrages. L'indulgence n'est pas à mépriser; mais l'étrange abus

* J'ai emprunté cette traduction à M. Michelet, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Au reste, les expressions sont presque identiques avec la préface latine, œuvre de Luther, et placée en tête de l'édition de 1582.

qu'on en fait, doit à la fin détruire toute foi. N'est-ce pas une impiété de voir soutenir que l'indulgence peut sauver celui même qui aurait violé la mère de Dieu ! Et n'est-il pas naturel que les peuples qui reconnaissent dans le pape le pouvoir de délivrer toutes les âmes du purgatoire, se demandent enfin pourquoi il n'en use pas au profit de l'universalité catholique * ? »

Ces opinions étaient adressées à Albert, archevêque de Mayence, dans les termes du plus profond respect : « Père vénérable en Dieu, veuille votre grâce jeter un œil favorable sur moi qui ne suis que terre et cendres, et recevoir ma demande avec la douceur épiscopale. On porte par tout le pays, au nom de votre grâce et seigneurie, l'indulgence papale pour la construction de la cathédrale de Saint-Pierre de Rome ; je ne blâme pas autant les grandes clameurs des prédicateurs de l'indulgence, que le faux sens adopté par le pauvre simple et grossier peuple, qui publie partout les imaginations qu'il a conçues à ce sujet ; cela me fait mal et me rend malade ; ils croient que l'indulgence est assez puissante pour sauver le plus grand pécheur, celui (c'est leur blasphème) qui aurait violé la mère de Dieu ! Grand Dieu ! les pauvres âmes seront donc sous le sceau

* *Epist. Luther. ad Albert. Mogunt.* tom. I. — LUTHER, *Serm. de indulgent.* fol, 61.

de votre autorité, enseignées pour la mort et non pour la vie ? Vous en rendrez un compte terrible, un compte dont la gravité va toujours croissant. Qu'il vous plaise donc, vénérable père, lire ces propositions où l'on montre la vanité des indulgences. »

A la grande thèse de Luther, approuvée par tous les membres de l'Université de Wittemberg, les dominicains opposèrent des propositions contraires par l'organe de Tetzel, adversaire philosophique et d'école : « Les fidèles, disait le dominicain, ne sont pas dispensés des bonnes œuvres par l'appât des indulgences ; néanmoins le pape peut, en vertu du pouvoir des clefs, libérer de toute peine ; les indulgences remettent plus promptement la culpe que ne le fait la charité ; le pouvoir des pontifes n'est-il pas établi sur l'autorité de Dieu même, qui a prononcé ces paroles divines : *Ce que vous remettrez, sera remis* * ?»

Ces thèses, quoique renfermées dans l'étroite enceinte d'une Université, n'avaient pas moins un grand retentissement dans ce monde d'érudition et de science qui se montrait particulièrement en Allemagne. La cause de Luther n'était point encore devenue celle de la liberté et des lettres, de la philosophie rationnelle et indépendante contre l'autorité d'Aristote ; mais déjà une

* Raynald. ann. 1517, n° 64 et 65.

secrète sympathie lui rattachait toute l'école philosophique; Mélanchton, Carlostad, Amsdorff, tous les professeurs de l'Université prenaient parti pour la querelle et y entraînaient Frédéric de Saxe leur protecteur. Par contraire, les vieilles rivalités d'école appelèrent Jean de Eck, doyen d'Ingolstadt, à soutenir une thèse opposée à celle de Luther; il commença par appuyer la doctrine de Tetzel; il ajoutait même que la contrition ne suffisait pas pour remettre la peine, qu'il fallait encore la satisfaction, laquelle arrivait seulement par l'indulgence; Luther répondait : « Si vous croyez fermement que vous êtes absous, dès ce moment vous l'êtes, et peu importe que le prêtre vous donne l'absolution sérieusement ou en se moquant *. »

Au reste, jusqu'ici aucun des partis en querelle ne niait l'autorité du pape, et sa suprême puissance dominait encore les discussions; Luther lui-même adressait à Léon X son livre de controverse **, et lui écrivait : « Bienheureux père, je me prosterne à tes pieds, et je m'offre avec tout ce que je puis et tout ce que j'ai; donne la vie ou la mort, approuve ou réprouve; j'écouterai ta voix comme celle de Jésus-Christ ***. » Et dans

* Luther, *Serm. de indulgent.* liv. 1, fol. 59.

** *Resolutiones disputation. de indulgentiarum virtute ad Leonem X pontificum*, édition 1582.

*** *Prostratum me pedibus tuis, beatissime pater, offero,*

une autre lettre postérieure, il disait encore : « En qualité de docteur, n'ai-je pas le droit de disputes dans les Universités ? Ces thèses n'étaient que pour l'école, comment les a-t-on répandues dans l'univers ? On veut donc me rendre odieux ; ce n'est que par force que j'ai été jeté dans le monde, et c'est pour apaiser un adversaire que je publie mes explications sous la protection de ta sainteté ; et si j'étais tel que l'on me dépeint, est-ce que l'électeur de Saxe me souffrirait dans son Université * ? »

Les dominicains, toujours plus acharnés par cette dispute d'écoles, continuaient à publier des thèses contre Luther ; tandis que Silvestre de Prierias élargissait outre mesure le pouvoir des pontifes, un autre dominicain, Jacques Hochstraten, exhortait le pape à ne plus invoquer contre Luther que le fer et le feu **. Cette cause s'agrandissait. La Saxe retentissait de ces disputes, et les opinions de Luther remuaient déjà les esprits. Il existe une lettre de l'empereur Maximilien, qui constate ces progrès. Il dénonce au pape Léon X les thèses qui divisent les Universités allemandes,

cum omnibus quæ sum et habeo; vivifica, occide voca et revoca, approba et reproba ut placuerit, etc. Epistol. Luther ad Léon X, in die SS. Trinitatis.

* Raynald. ad ann. 1518, n° 95. — Cochlæus, *in act. et script. Luther.* 1518.

** Luther. *Conf. Jacq. Hochstrat.*

et appelle une prompte solution, dans les intérêts de l'Église *. Le pontife répondit qu'[illegible] qué les causes à Rome. Toutefois, dans [illegible] bulle, il consent que cette dispute toute germanique soit résolue dans la Germanie même. L'électeur de Saxe, l'Université de Wittemberg avaient fortement écrit en faveur de Luther. Le pape délégua le cardinal Caietano, ce terrible défenseur de la suprématie pontificale, pour examiner les opinions nouvelles **.

La question était ici décisive. Tous les esprits modérés devaient sentir l'importance de concilier une difficulté, qui était plutôt encore entre deux ordres monastiques, entre deux systèmes d'idées, qu'entre des doctrines de foi et de croyance. Les instructions secrètes de Léon X, qui existent aux archives du Vatican, portent « que le légat aura à censurer Luther s'il persiste, mais tout arrangement devra lui être offert s'il se repent. » Le pape engageait même le cardinal à attirer le docteur dans les intérêts de la cour de Rome par des promesses et des alléchemens ***. Mais le légat Caietano n'était point propre à cette conciliation. Esprit vivement préoccupé des prérogatives pontificales, il devait par la force de son

* *Epist. Maximil. ad Leonem. Inter oper. Luther.* tom. I.

** Raynald. ad. ann. 1518, n° 92.

*** Cochlæus, *de act. et script. Luther.* ad ann. 1518.

caractère aller aux extrêmes, tout engager et tout « en qualité suite il appartenait à l'école des dominicains et était plutôt partie que juge dans la querelle des deux ordres.

En arrivant à Augsbourg, où la diète était convoquée, le cardinal manda Luther pour conférer avec lui et rétracter les erreurs qu'il avait avancées. Le docteur s'y rendit pauvre et à pied *; mais cette entrevue ne produisit aucun résultat, quoique Caietano l'eût reçu avec assez de douceur **. Le légat développa la théorie des dominicains sur l'absolue puissance de Rome; Luther soutint les principes qu'il avait avancés, tout en appelant au pape mieux informé et en se soumettant à son jugement. Deux conférences inutiles furent ainsi essayées : « J'allai à ces conférences secrètes, écrit Luther : un certain clerc italien vint me voir pour me séduire; il me dit ; « Est-ce » que tu penses que l'électeur Frédéric prendra » les armes pour te défendre? — Je ne le voudrais » en aucune manière, répondis-je. — Eh bien! où » habiteras-tu ? — Sous le ciel. » Puis il ajouta : « Si tu avais en ton pouvoir le pape et les cardi- » naux, qu'en ferais-tu ? — Je les traiterais avec » honneur et révérence. » Alors il fit un signe avec le doigt à la manière des Italiens, en s'é-

* *Pauper et pedester.*

** *Satis clomenter ac propè reverentius.*

criant : hem ! hem ! Depuis je ne l'ai plus revu *.

Luther, apprenant qu'il devait être conduit captif à Rome, s'enfuit d'Augsbourg, et vint se placer sous la protection de l'électeur de Saxe. Vainement le légat le réclama-t-il avec persistance, Frédéric répondit : « Que plusieurs gens très-habiles des Universités avaient jugé que la doctrine de Luther n'était pas erronée; qu'il ne voulait pas priver sa grande école de Wittemberg d'un si savant homme, et qu'il le protégerait tant qu'on ne l'aurait pas convaincu d'erreur et d'hérésie **. »

Dans cet ébranlement général des opinions, parut la bulle du pape qui, au lieu de modifier le système des indulgences, y persistait plus fortement que jamais, et cherchait à réveiller la foi ardente des catholiques pour les troncs destinés aux âmes du purgatoire, et la théorie d'une somme d'argent pour chaque délivrance ***. Cette bulle fit le plus mauvais effet en Allemagne; elle agrandit la popularité des doctrines de Luther; elle appela une prédication plus vaste, mieux protégée; les principes de l'Université de Wit-

* Préface de Luther, édition de 1582.

** *Epist. Frederic sax. ad cardin. Caietano, in op. Luther.*

*** Elle n'est que dans Pallavicin. *Hist. concil. trid.*, liv. 1er, chap. xii, n° 8.

temberg s'étendirent dans toute la Germanie; plus le pape se raidissait contre le mouvement opposé aux indulgences, plus ce mouvement devenait grave. Jusqu'ici la philosophie était restée catholique; la prédication du luthéranisme allait l'entraîner au dehors; la science se prononçait contre la hiérarchie papale. C'est la seconde période de la réforme. La puissance qu'elle attaquait était immense, et avait dominé la grande époque du moyen âge. Mouvemens populaires, législation, arts, rapports d'État à État, tout rentrait alors dans le sein du catholicisme; cet ascendant mystérieux de l'Église explique les tremblemens, les sueurs de Martin Luther dans la lutte qu'il allait engager.

CHAPITRE V.

DEUXIÈME PÉRIODE DE LA PRÉDICATION DE LUTHER.

Le parti philosophique. — Luther veut se l'attirer. — Sa correspondance avec Érasme. — Rupture avec le parti catholique. — Thèse d'Eck. — Excommunication par le pape. — Livre de Luther sur la captivité de Babylone. — Diète de Worms. — Mouvement d'opposition. — Luther au château de Wartbourg. — Pamphlets. — Son grand travail sur le fisc public.

1518—1523.

Tous les efforts de Luther avaient été jusqu'ici d'attirer à ses doctrines les hommes qui possédaient une grande autorité de science et de philosophie, de soulever la raison indépendante,

les intérêts matériels contre la doctrine d'autorité et le système pontifical. Mélanchton, Carlostad, Nicolas Amsdorff, Juste Jonas, affichaient publiquement une adhésion profonde aux nouveautés annoncées dans la prédication luthérienne, et l'Université de Wittemberg les avait adoptées avec solennité; Mélanchton surtout possédait en Allemagne une grande renommée de science; il venait d'être appelé à professer le grec dans l'Université, par l'électeur de Saxe, « sans doute, dit Luther afin que je l'eusse comme associé à mes travaux de théologie; ses ouvrages annoncent assez tout ce qu'il a fait : Satan et ses affreux satellites en ont rugi *. »

Luther visait à une plus grande conquête; le chef et le flambeau des écoles d'érudition était alors Érasme; l'universalité de ses études, son esprit mordant, sa haine souvent exprimée contre les moines, ses sarcasmes amers contre les prédicateurs des indulgences, toute cette vie de disputes et de science faisait croire à Luther qu'Érasme entrerait dans le vaste mouvement de la réforme, et qu'il l'appuierait de l'autorité de son nom; il se décida à lui écrire : « Mon cher Érasme, vous qui faites tout notre honneur

* *Martinus Luther. pio lector.* édition de 1582. Mélanchton s'appelait Georges Schwartzerde (terre noire); Mélanchton signifie en grec la même chose.

et sur lequel nous espérons, quoique nous ne vous connaissions point encore, adoptez-moi comme un frère en Jésus-Christ qui vous aime et vous estime parfaitement, mais dont l'ignorance est si grande qu'il ne mérite que d'être caché dans un coin ignoré du ciel et de la terre *. » Quelques délicates que fussent ces flatteries, quelque modestie que manifestât Luther, Érasme comprit bien qu'il ne serait qu'en seconde ligne dans un mouvement qui proclamait un autre chef et se groupait autour d'une autre popularité scientifique; il prit une place mitoyenne; il se plaça à la tête d'un tiers parti; son penchant le portait bien aux nouveautés, mais Luther allait trop loin, et c'était en le modérant qu'Érasme pouvait agrandir son importance : « Ne prêchez point, répondait Érasme, contre la personne et l'autorité des papes ni des princes; mais élevez-vous fortement contre ceux qui trompent leur confiance : ne dites rien avec arrogance ni par esprit de parti; prêchez Jésus-Christ, et rien que lui seul; dénoncez surtout ces prédicateurs ignorans qui ne débitent que des fables et ne parlent que de quêtes dans leurs sermons **. »

Toutefois Érasme ne condamnait pas encore absolument les doctrines de Luther : « J'ai averti

* Érasme, *inter Epist.* lib. VI, *Epist.* 3.

** Érasme, *inter Epist.* lib. VI, *l. c. Epist.* 4.

ces gens-là de ne pas déclamer contre vous d'une manière si odieuse sans avoir lu vos livres. » Plus tard il lui écrivait encore : « Les scolastiques commencent à s'adoucir pour vous, peut-être parce qu'ils craignent la plume des savans, et sans doute aussi parce qu'ils sont intimidés par leur propre conscience. Pour moi, je tâche de demeurer neutre, pour être plus utile aux belles-lettres qui refleurissent, et il me semble aussi que l'on avance plus par une prudente modération que par trop de véhémence *. »

Ce tiers parti d'Érasme empêcha que le luthéranisme ne s'emparât subitement de toutes les écoles par le grand ascendant que le maître y exerçait; il posa un point d'arrêt au mouvement philosophique contre le catholicisme. Les Universités de Cologne et de Louvain, sous l'influence de cet esprit, censurèrent vivement les thèses de Luther; celle de Paris, tout en désapprouvant le système exagéré des indulgences, avait également condamné les théories de l'Université de Wittemberg **.

L'école philosophique poussait à une transaction. Le pape, à cette seconde période, en avait conçu la possibilité, ou l'avait espérée. Léon X,

* Érasme, *Epistol.* 61, 67.

** Sleidan, *Hist.* lib. II. — Cochlæus, *in act. et script. Luther*, ann. 1520, pag. 24.

32596

au milieu des doux loisirs que lui laissaient les plaisirs et les arts, s'était à peine occupé des progrès de la réforme; il avait lu les thèses de Luther, et trop ami des lettres pour ne pas en apprécier le mérite, il s'était écrié: « Ce frère Martin est un bel esprit; tout cela n'est qu'une jalousie de moines*. » Il confia la mission de calmer ces disputes à Charles de Miltitz, son camérier d'honneur, d'une ancienne maison de Misnie. En même temps qu'il le chargeait d'offrir la rose bénite à l'électeur de Saxe, comme au défenseur de la foi, il lui donnait plein pouvoir pour rattacher frère Martin au saint-siége de Rome. Quand il arriva en Allemagne, le nonce écrivit avec sévérité au dominicain Tetzel qu'il avait poussé les choses trop loin; il appelait une franche et publique discussion, pour décider enfin entre les deux confréries monacales.

Cependant la prédication d'une réforme s'avançait toujours; l'esprit de disputes engageait sans cesse de nouvelles propositions; car les universitaires procédaient par thèse. Dans le colloque de Leipsick entre Eck, chef de l'école catholique absolue, et Carlostad, disciple ardent de la réforme, Luther posa des idées plus hardies et plus nettes contre l'autorité de Rome: « Je re-

* *Che fra Martino fosse un bellissimo ingegno et che coteste erano invidie fratesche, apud* SECKENDORFF.

connais une monarchie universelle dans l'Église catholique; mais la royauté de cette monarchie ne réside pas dans le pape ; elle est dans Jésus-Christ le seul et unique chef : ce qui distingue le pape des autres évêques résulte d'une institution purement humaine ; le souverain pontife et le concile sont des hommes ; donc il faut les éprouver par la raison, et leur appliquer cette règle de l'apôtre saint Paul : Juger tout et approuver tout ce qui est bon. Un concile n'est pas de sa nature de droit divin. » Ces propositions détruisaient les formes extérieures du catholicisme : elles substituaient l'empire de la raison, qui examine, à celui de l'autorité qui commande. Tout étant humain dans l'Église, rien ne devait plus désormais échapper à la discussion de l'homme ; tout tombait sous l'empire de la liberté rationnelle *.

Mais par un contraste assez singulier dans cette théorie de la réforme, tandis que Carlostad proclamait les principes d'examen, l'indépendance de la raison humaine en face des institutions et des livres catholiques, il soutenait la servitude des actions de l'homme, l'absence du libre arbitre, la force toute-puissante de la grâce de Dieu. Nourris des grands ouvrages de saint Augustin et de saint Paul, les réformateurs fondaient leur

* *Act. disp. Leips. apud. Luther*, tom. 1, *et* Mélancht., *Epist. ad Eck et OEcolamp.*

système tout entier sur ces deux passages : « Il est certain que c'est nous qui voulons, mais c'est Dieu qui nous fait vouloir, qui opère en nous le vouloir. Il est encore certain que c'est nous qui agissons, mais c'est Dieu qui nous fait agir, en donnant à la volonté des forces très-efficaces *. » Et sur l'autre principe de Paul : « C'est Dieu qui opère en nous la volonté et l'accomplissement **. »

Le pape vit bien que l'édifice entier de l'Église était menacé par les nouveautés prêchées dans la Saxe ; il avait encore cherché à transiger. Miltitz avait fait tous ses efforts pour obtenir une rétractation. « Tu n'as qu'un mot à dire, répétait-il à Luther, *revocò*. Je te recommanderai au pape, et tu retourneras avec honneur auprès de ton prince. » Les novateurs avaient dépassé ces idées ; les choses étaient trop avancées, et le mouvement imprimé. D'un autre côté, les ardens catholiques, Jean de Eck et Tetzel pressaient le pontife d'en finir par un coup d'autorité contre l'hérésie. Ils peignaient l'Allemagne incertaine dans ses doctrines, se laissant aller aux vents de toutes les erreurs par la faiblesse du saint-siége. Les esprits absolus attribuent toujours le progrès des opinions à la faiblesse du pouvoir ; ils ne croient à la force d'une autorité que lorsqu'elle se montre violente,

* August. *De gratiâ et lib.* art. chap. xvi.

** Paul Philipp. II. 13.

aux époques même où la violence vient se heurter contre un fait comme la main d'un vieillard sur le bronze. Il eût été difficile, sans doute, d'arrêter la réformation : elle débordait par tous les côtés ; la prédication s'étendait loin de la Saxe ; avant même que Luther eût parlé, Zwingle annonçait l'Évangile aux pasteurs de la Suisse, et deux ans s'étaient à peine écoulés depuis la première thèse, que déjà la majorité des professeurs de science dans la Germanie en avait adopté les principes hardis ; mais des concessions faites à propos, la reconnaissance de quelques nouveautés, eussent arrêté le schisme. L'école des catholiques absolus ne comprit pas cette position ; elle domina bientôt Léon X ; on procéda donc à Rome contre Luther, et pleine et entière sanction fut donnée aux vieilles théories ; une bulle longue et développée frappa quarante-une des propositions luthériennes ; cette bulle, œuvre de Tetzel et des dominicains, se terminait ainsi :

« Nous avons fait tout ce qui était possible pour ramener Luther ; nous l'avons cité à Rome, voulant le traiter avec beaucoup de douceur ; nous l'avons exhorté par nos lettres, par nos légats, à rentrer en lui-même ; Luther a méprisé ces citations ; il a même appelé du pape au concile, appel que les bulles de Pie II et de Jules II traitent d'hérésie ; nous pourrions dès à présent condamner Luther, qui, nouveau Porphyre, a attaqué

l'Église dans ses fondemens; mais, pour imiter la clémence du Seigneur qui ne veut point la mort du pécheur nous nous contentons encore cette fois de l'avertir charitablement de révoquer ses erreurs dans soixante jours, et de brûler ses livres; après lequel temps nous déclarons que Luther et ses adhérens subiront les peines portées contre les hérétiques : on leur courra sus; on se saisira de leur personne; on mettra en interdit tous les lieux où les hérétiques se réuniront *.»

Luther se trouvait ainsi sous le coup de la plus grande peine de l'univers catholique, peine effrayante sur l'imagination du peuple, l'excommunication pour le cas d'hérésie. Toute voie d'accommodement était fermée; le délai de soixante jours avait été vainement employé par le parti philosophique, dans le dessein d'amener une transaction. Toujours protégé par l'électeur Frédéric et le mouvement des esprits qui se prononçaient en Allemagne, Luther marcha plus droit à son vaste système de réformation. Deux de ses grandes publications vinrent alors occuper les Universités d'Allemagne; la première fut son Traité contre les vœux monastiques; la seconde, son œuvre immense de la *Captivité de Babylone*, dans laquelle il développait plus ouvertement toute sa théorie. Son ouvrage sur les vœux monastiques

* Labbe, *Collect. concil.* tom. XIV, pag. 390.

ne les attaquait pas encore de face ; il en dénonçait seulement les abus.

« N'est-il pas étonnant, disait-il, de voir la multiplicité des vœux, et la cruauté des pères, des tuteurs, d'autant plus barbare qu'elle s'appuie sur un motif de piété pour pousser de malheureuses victimes dans le cloître? C'est la prédilection déplorable des pères, l'avarice, l'ignorance qui a introduit les vœux dans l'Église; qu'on examine donc promptement cet abus: que les évêques, les prédicateurs détournent les familles de ce penchant qu'elles ont pour les ordres monastiques; qu'on se contente du baptême, le plus solennel et le plus beau de tous les vœux *. » Luther appelait ainsi sur lui-même une grande popularité, car les plaintes de l'école philosophique depuis un siècle s'attachaient spécialement aux moines et aux abus de ces solitudes paresseuses dont on oubliait alors les vieux services rendus aux arts, à la science et à la culture des terres.

Le grand travail *de la Captivité de Babylone* résume le système de Luther tel qu'il fut précisé avec plus de soin dans la Confession d'Augsbourg. « J'acquiers, disait-il, de jour en jour des lumières; il y a deux ans que j'étais engagé dans la superstition de Rome, je la secoue aujourd'hui ;

* *Inter oper. Luther.*, tom. 1.

alors je ne rejetais pas absolument les indulgences, maintenant je les repousse tout-à-fait : je disais que la papauté n'était pas de droit divin, je reconnais maintenant qu'elle est une grande Babylone; j'admettais sept sacremens, je n'en reconnais plus que trois, le baptême, la pénitence et le pain ; je voudrais bien nier la présence réelle dans l'Eucharistie et je souhaite qu'on m'en fournisse les moyens; mais les paroles du Christ sont là : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » Je crois donc avec les sophistes (c'est le nom qu'il commence à donner aux docteurs catholiques) que le vrai corps et le vrai sang y sont comme le feu se mêle dans un corps brûlant avec le métal. Je ne condamne pas l'autre opinion ; je dis seulement qu'elle n'est pas un article de foi ; la messe telle qu'elle existe est une superstition, parce qu'on en fait dépendre la nourriture des prêtres et des moines; je veux donc qu'on retranche les prières et les cérémonies de la messe, et qu'on s'en tienne aux seules paroles de Jésus-Christ. Il serait à souhaiter qu'on dît la messe en langue vulgaire. La pénitence et la confession dépendent de la foi dans le Sauveur, et non de l'absolution d'un homme *. »

Dans ce livre *de la Captivité de Babylone,* Luther

* *Inter. oper. Luther. lib. de captivit. Babylon.* tom. II, fol. 60. — SLEIDAN, liv. II, pag. 55.

ne fait que vaguement indiquer sa théorie *du serf arbitre*, qu'il précisa plus tard avec une volonté si impérieuse. Il n'est point encore assez fort pour marcher à l'absolu ; il attaque par des formes de liberté une autorité si grande sur le peuple, l'édifice antique et puissant de l'Église catholique ; mais il ne formule aucun corps d'opinion. Les épîtres de saint Paul, les œuvres de saint Augustin sur la haute destinée de la conscience humaine, sont toujours devant ses yeux ; il les médite, et c'est sur cette base principale qu'il travaille à systématiser sa théorie de la grâce et de la justification *.

Pour mieux populariser sa cause parmi les princes et se défendre contre l'impression produite par la bulle pontificale, Luther publia en allemand, dans la langue des masses, une virulente diatribe contre les papes : « Combien de guerres meurtrières n'ont-ils pas soutenues pour relever leur autorité ? s'écriait-il ; quel est ce faste, cette triple couronne qu'on nomme leur tiare ? Vicaires d'un Dieu sacrifié, ne doivent-ils pas renoncer à toutes ces pompes qui corrompent l'Église ? Je propose à toutes les nations une grande réforme : je demande que les empereurs et les princes aient sur les ecclésiastiques le même pouvoir que les papes, et que ceux-

* *Martin. Luth. pio lectori*, édit. de 1582.

ci, ainsi que les évêques, soient soumis à l'empereur *. »

Par ce pamphlet, l'habile novateur cherchait à s'opposer aux mesures que Léon X venait de prendre contre ses prédications. Ces mesures étaient violentes; Luther se trouvait hérétique, déclaré par une bulle, et il était de droit public et canonique alors qu'aucun ne pût prêter aide et asile à un excommunié. Le pape avait envoyé en conséquence un nouveau légat en Allemagne; son nom était Aléander, esprit plus cultivé, plus élevé dans la science que ceux qui jusqu'ici avaient été délégués pour arrêter la prédication luthérienne. Aléander s'adressa à l'empereur pour la convocation d'une diète spéciale à Worms **, afin de faire condamner par le corps entier des princes germaniques les doctrines frappées de l'excommunication. Son but surtout était d'appeler des peines temporelles contre Luther et ses adhérens, comme on avait agi il y avait déjà un siècle contre Jean Huss et Jérôme de Prague. Mais la puissance du novateur était grandie; ce n'était plus un simple sectaire qui dans

* *Inter oper. Luther. lib. de captivit. Babylon.* tom. II, fol. 60.

** Je ne suis ici que le développement de la doctrine; le mouvement politique de la réforme compose un chapitre à part; je parlerai là de l'élévation de Charles-Quint à l'empire.

l'isolement et la retraite avait rêvé une idéologie religieuse : la population savante le protégeait ; et quelle que fût la persistance d'Aléander à soutenir que la diète n'avait point à appeler Luther pour l'entendre, sa doctrine ayant été condamnée par le pape, l'empereur, d'après l'avis des électeurs, déclara qu'il devait lui envoyer un sauf-conduit, afin que tout se fît avec prudence et réflexion, après avoir inutilement tenté la conversion du professeur de Wittemberg *.

Le sauf-conduit portait que sur la route Luther ne pourrait élever la voix et parler au peuple; mais le laborieux et tenace professeur ne put résister, et lorsqu'il arriva chez les augustins d'Erfurt qui lui donnèrent l'hospitalité, la multitude ayant demandé la manne du ciel, Luther s'écria : « O mes frères! ne vous livrez point pour votre salut aux actions humaines; l'un bâtit un temple, l'autre va en pélerinage à Saint-Jacques ou à Rome, un troisième jeûne, prie, marche nu-pieds; tout cela ne sert à rien, tout cela doit être détruit, car tout ce qui vient du pape n'est que pour obliger à donner. » Et le peuple applaudit **.

Quand il vint à Worms, une suite de chevaliers de l'ordre teutonique l'accompagnait; il s'abrita dans leur vaste manoir; le lendemain il parut

* Melancth. *in vitâ Luther.* cap v.—Baronius, 1520, n° 60.

** Sleidan, lib. iii, cap. xxxiv.

devant la diète. « Êtes-vous l'auteur des livres qui se publient sous votre nom, s'écria Jean de Eck, organe éloquent de l'Église catholique, et persistez-vous dans les doctrines qu'ils expriment? » Luther, après avoir demandé un jour de réflexion, répondit : « Sur la première question qu'on m'a adressée hier, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que les ouvrages qu'on m'attribue sont bien de moi; si mes ennemis y ont ajouté quelque chose, je n'en suis pas responsable; quant aux doctrines, peut-on nier que les lois du pape, fondées sur les traditions humaines, ne tiennent l'Allemagne et une partie du monde chrétien sous le joug? Si l'on n'y met ordre, l'univers subira cette tyrannie. Étant un homme pécheur, je puis me tromper sans doute dans ma doctrine; c'est pourquoi je conjure tous ceux qui pourront me convaincre, mais *par l'Écriture,* de le faire. Au reste, prenez garde, auguste empereur, de condamner une parole sainte et qui vient de Dieu; c'est pourquoi je ne me rétracterai sur ce que j'ai écrit ou enseigné que si l'on me convainc par les deux Testamens et par des preuves évidentes *. »

Quelques uns des membres du parti philosophique modéré, s'apercevant que Luther résistait

* *Act. conventio. Worm.* Mss. du Vatican, et la même assemblée dans les OEuvres de Luther, tom. II.

avec trop d'obstination, vinrent auprès de lui pour l'amener à des concessions: au fond, l'électeur de Brandebourg et Georges, duc de Saxe, partageaient déjà la plupart de ses principes. Luther les remercia de leurs conseils; mais, enthousiaste de ses convictions, apercevant par l'adhésion populaire l'immense avenir qui leur était préparé, il ne voulut consentir à rien, et le lendemain il quitta Worms. Le souvenir du sort qui avait été réservé dans des temps non loin encore à Jean Huss et à Jérôme de Prague l'inquiétait; le sauf-conduit qu'il avait obtenu serait-il alors plus respecté? il se retira en toute hâte à Fribourg, écrivant à l'empereur: « César, ce que je défends n'est pas une cause particulière, mais celle de toute l'Église; c'est celle de l'Allemagne particulièrement; aussi, grand Empereur, je vous prie de me protéger contre mes ennemis, car ils sont les vôtres *. »

Luther a raconté lui-même toutes ses émotions de crainte pendant les actes de cette assemblée de Worms; et j'éprouve le besoin de mettre encore une fois en scène l'homme extraordinaire qui remua si puissamment les croyances catholiques: « Lorsque le héraut m'eut cité le mardi de la semaine sainte, et m'eut apporté le sauf-conduit de l'empereur, j'appris que le lendemain

* Sleidan. *Comment.* liv. III.

le même sauf-conduit avait été violé à Worms où ils me condamnèrent et brûlèrent mes livres. Et le héraut me demanda lui-même : « Songez-» vous encore à vous rendre à Worms ? » Quoique je fusse effrayé et tremblant, je lui répondis : « Je veux m'y rendre, alors même qu'il y aurait » autant de diables que de tuiles sur les toits. »

Quand je fus à Worms, on me dit : « Remets-» t'en à S. M. I.; » mais je n'y consentis pas... Ils dirent ensuite : « Abandonne-nous au moins quel-» ques articles. » Je répondis : « Au nom de Dieu, » je ne veux point défendre des articles qui sont » étrangers à l'Écriture. » Mon docteur et les autres étaient mécontens de ma ténacité; quelques uns disaient que si je voulais m'en remettre à eux, ils céderaient et abandonneraient en retour les articles qui avaient été condamnés à Constance. A tout cela, je répondais : « Voici » mon corps et ma vie. » Kochleffel vint alors et me dit : « Si tu veux renoncer au sauf-conduit, » je disputerai avec toi. » Je l'aurais fait dans ma simplicité; mais le docteur Jérôme Schurff répondit en riant et avec ironie : « Oui, vraiment, » c'est cela qu'il faudrait : qui serait si sot ?» Ainsi je restais sous le sauf-conduit. Quelques bons compagnons s'étaient déjà élancés en disant : « Comment ! vous l'emmenerez prisonnier ? cela » ne saurait être. » Alors le chancelier me dit : « Martin, tu es désobéissant à S. M. I. C'est pour-

» quoi il t'est permis de partir sous le sauf-con-
» duit qui t'a été donné. » Je répondis : « Il s'est
» fait comme il a plu au Seigneur. » Ainsi je partis dans ma simplicité, sans remarquer ni comprendre toutes leurs finesses. Voilà ce qu'il m'advint à Worms où je n'avais pourtant d'autre soutien que le Saint-Esprit *. »

Une éclatante protection était bien nécessaire à Martin Luther; le légat menaçait de jeter interdit sur l'Allemagne, si l'on ne livrait l'hérétique frappé de la foudre; ce fut alors que Frédéric de Saxe le fit enlever pour le sauver de cette grande persécution. Luther sortait de Hirschfeld, petite ville de la Hesse, et traversait sur sa mule la vaste forêt de Thuringe, lorsque deux hommes masqués se précipitèrent sur lui et le conduisirent avec une violence feinte au château de Wartbourg, situé sur une de ces montagnes sauvages qui servaient de refuge aux anciens landgraves de Thuringe.

Aussitôt le bruit fut répandu que Luther n'existait plus, qu'il avait été assassiné, et le retentissement qu'eut cette nouvelle, les troubles qu'elle fut sur le point d'exciter, montra aux princes de la diète que la cause de Luther se liait désormais à la majorité des esprits en Allemagne. Partout on

* J'emprunte encore l'excellente traduction de M. Michelet.

voyait des écrits plus ou moins remarquables contre la puissance pontificale; les pamphlets circulaient dans les villes et les campagnes; Hutten, dans sa *Triade romaine* *, présentait les trois époques de la vie politique des pontifes, attaquait leur ambition et leur conduite privée, si pleine de scandale, des images peignaient même avec tous les traits de la caricature la physionomie et les ornemens pontificaux; mitres, crosses, tiares étaient affublés sur des têtes de singe; *le pape*, le *petit pape* était insulté dans une multitude d'écrits populaires que l'école allemande jetait à profusion.

Cependant la diète devait prendre un parti. L'empereur n'osait affronter ouvertement l'Église. Catholique d'intérêt, si ce n'est de conviction, il quêta un à un les suffrages des électeurs, et la résistance s'accroissant, il arrêta de sa propre autorité une résolution contre Luther, ses doctrines et ses adhérens. L'empereur déclare que, conformément à la bulle du pape, il tient Luther comme hérétique et séparé de communion; en conséquence, il défend à tout membre du corps germanique de le protéger, soit en lui donnant asile, soit en écoutant ses doctrines, sous peine d'être mis au ban de l'Empire : tous ses complices devaient être privés de leurs fiefs, tous ses livres se-

* Spond. ad ann. 1520.—Melchior Adam, *in vitâ juriscons.*

raient brûlés ainsi que les abrégés de sa doctrine et les estampes qui, en reproduisant ses principes, insultaient la foi, les mystères et le souverain pontife; enfin, défense était faite d'imprimer désormais un livre quelconque sans la permission de l'évêque diocésain *. » Cet édit émanait bien de la volonté de l'empereur; mais telle était la constitution de la vieille Germanie, que chaque électeur conservait la plénitude de sa souveraineté : Luther pouvait donc échapper facilement aux persécutions qu'on lui réservait par l'édit.

Alors renfermé au château de Wartbourg, qu'il appelait dans son exaltation mystique son île de Pathmos, Luther redoublait de travail et d'activité; il écrivait avec toute la verve de la solitude son *Traité de la Confession auriculaire;* il la rejetait non d'une manière absolue, mais comme une inutilité : « Devant Dieu nous devons nous tenir coupables de nos péchés cachés; mais à l'égard du ministre, il faut seulement confesser ceux qui nous sont connus et que nous sentons au fond de notre cœur. » Infatigable dans ses veilles et ses labeurs, il composa un nouveau traité contre les vœux monastiques : « Chrétiens, s'écrie-t-il, ces vœux sont nuls et directement contraires à la li-

* Goldast. *Const. impérial.* tom. II, pag. 143. — Cochlæus, *de act. et script. Luther.* 1521, *in fin.* — Sleidan. liv. III, pag. 76.

berté des enfans de Dieu ; » puis un livre très-développé contre la messe privée. Dans ce livre, toute l'exaltation de son âme s'est changée en superstition ; le docteur qui en appelle à la raison contre l'autorité et le système romain, donne comme dernier argument contre les messes privées une entrevue avec le démon, avec cet esprit que les peintres du moyen âge reproduisaient comme le principe du mal. « Luther, lui avait dit le diable *, docteur très-savant, tu sais que depuis quinze années tu célèbres des messes privées ; que dirais-tu si tu savais que ces messes privées sont de l'idolâtrie? si le sang et le corps de Jésus-Christ n'y étaient pas ? » Il se réveilla de cette vision, trempé de sueurs, les membres abîmés de fatigues, car il ne doutait pas que son péché n'eût été très-grand et ne méritât la damnation et la mort.

C'est à cette époque surtout et dans cette exaltation d'une solitude de montagnes que Luther prit ce style hautain, injurieux qui ne pardonnait point à ses ennemis. Ses livres, ses épîtres furent des pamphlets dans ce style d'école et d'injures qui formait le caractère de la polémique des Universités ; Mélanchton, le disciple modéré de Lu-

* Cette curieuse conversation de Luther avec son esprit se trouve dans ses œuvres, tom. VII, *Tract. de missa privat.* fol. 236.

ther, l'homme qui tempérait par la douceur de ses opinions la fougue du maître, s'en plaignait déjà. Érasme lui écrivait, en quelque sorte, au nom de l'école philosophique : « Ce qui me blesse dans Luther, c'est que tout ce qu'il entreprend, il le pousse à l'excès; si on le prévient, il marche à des excès plus grands encore; je connais son caractère par ses écrits aussi bien que si je vivais auprès de lui; c'est Achille impitoyable dans ses colères, et puis joignez à cela un grand succès, l'orgueil de paraître sur un si vaste théâtre : n'y a-t-il pas assez pour rendre superbe la modestie elle-même*? » Mélanchton répondit à Érasme pour justifier Luther : car il cherchait à attacher à la prédication nouvelle les opinions modérées que l'esprit impérieux du solitaire de Wartbourg s'aliénait malheureusement.

Luther resta près d'un an dans son île de Pathmos; mais, sur les avis de quelques uns des docteurs de l'Université, il reparut à Wittemberg pour continuer l'œuvre. Il avait annoncé sa résolution à Frédéric de Saxe, l'exhortant à bien l'accueillir; car si les magistrats refusaient d'entendre la parole de Dieu, les plus grands malheurs étaient prêts à fondre sur l'Allemagne. C'est pour préparer cette rénovation de l'Église et de l'État, qu'il

* Érasme, *inter Epistol.* liv. vi, *Epist.* 3, *ad Melanchton.*

publia un pamphlet latin sous ce titre : *Contre l'ordre des évêques ainsi faussement appelés;* il y prenait le titre d'ecclésiaste de Wittemberg, titre qu'il avait *reçu de Dieu* et non des hommes *. Ce pamphlet, qui fut immédiatement traduit en allemand, renversait tous les fondemens de l'épiscopat. « L'ordre des évêques est un réceptacle d'ignorance, de débauche et de tyrannie, parce qu'il suit les traditions des hommes, et qu'il adore l'idole du pape. Que sont aujourd'hui les églises et les monastères? des portes d'enfer, des boutiques de cérémonies inutiles. Et pourquoi le célibat des prêtres et des évêques? Je vous le dis en vérité, chrétiens, vous devez les regarder comme les vicaires du démon **. » Et pour jeter tout-à-fait hors des traditions de l'Église catholique les consciences et les opinions, Luther publia sa traduction de la Bible en langue vulgaire, avec des notes et des commentaires capables de soulever toutes les croyances vieillies.

Après avoir affaibli la foi catholique et exposé sa théorie nouvelle, il invoqua les intérêts et les sympathies populaires, et tel fut l'objet de son grand ouvrage *sur le Fisc commun,* composition hardie qui s'adressait à toutes les intelligen-

* *Adversùs falsò nominatum ordinem episcopor* (*inter opera Luther.*, tom. II, pag. 305).

** LUTHER, *oper.* tom. II, fol. 305.

cos. Luther proposait d'abord, comme premier moyen, d'abolir tous les monastères et de s'emparer de leurs biens immenses. Les revenus de ces biens formeraient un fisc commun pour répondre à tous les besoins de la société. On devait faire huit lots ou portions qui seraient ainsi distribués : une part pour les prédicateurs nécessiteux du culte et les administrateurs du bien commun; la seconde pour les hommes et les femmes qui se livreraient à l'éducation du peuple; la troisième pour les vieillards, les infirmes et pour fonder des hôpitaux de malades. Les monastères des ordres mendians, ces vastes bâtimens de pierre, devaient être destinés à un double objet d'éducation et de charité publiques; au lieu des œuvres inutiles, on aurait ainsi une grande aumône sociale; la quatrième part devait être assignée aux orphelins sans appui dans ce monde de misères; la cinquième aux pauvres chargés de dettes et qui ne peuvent tendre la main pour appeler l'aumône des fidèles; la sixième serait destinée aux étrangers qui demanderaient l'hospitalité dans les villes; la septième servirait à la réparation des bâtimens publics pour les maintenir dans un état convenable; la huitième enfin pour établir de nombreux magasins de blés, garantie contre les mauvaises récoltes *.

* Cochlæus, *in act. et script. Luther.* ad ann. 1523, pag. 89.

Ce vaste et philanthropique projet servait de complément au système de Luther et devait singulièrement populariser ses doctrines. Maintenant ses innovations, adoptées par l'Université de Wittemberg, sont tout-à-fait en dehors de l'Église; la réforme secoue la vieille constitution pour se jeter dans un nouveau système incertain encore dans ses bases, mais qui n'est plus le catholicisme.

CHAPITRE VI.

EFFET DU LUTHÉRANISME SUR L'ESPRIT DES MASSES.

Les Anabaptistes.—Soulèvement de Muncer.—Inquiétudes du parti philosophique des réformateurs. — Luther se prononce contre le mouvement. — Répression des Anabaptistes. — Conquêtes du luthéranisme.

1519—1526.

Tant que la doctrine de Luther s'était renfermée dans les écoles, elle était restée, comme théorie religieuse ou philosophique, abandonnée à la dispute des savans; mais quand les gouvernemens ou les peuples s'emparent d'une idée,

les théories dans leurs mains deviennent des faits; elles arrivent à des applications; elles produisent des résultats. Je verrai d'abord l'effet populaire de la prédication de Luther; j'arriverai ensuite au mouvement politique et social sur les diverses souverainetés de l'Europe.

Les disputes de l'école de Wittemberg avaient retenti parmi les peuples d'Allemagne; les idées que les docteurs avaient présentées comme des innovations morales, lentes et possibles, le peuple les avait saisies comme des faits accomplis. Quand Luther avait parlé de liberté et d'égalité chrétienne, la multitude avait entendu que cette liberté et cette égalité s'appliqueraient à toute chose, à l'égalité des propriétés comme à la liberté de l'Évangile. Dans les révolutions il y a toujours un triple mouvement: celui de la tempérance politique, qui veut marcher lentement à des améliorations sans heurter ce qui tombe; un parti plus hardi qui innove sans faire attention aux ruines qu'il amoncèle; enfin le mouvement populaire qui arrive après pour tout dévorer quand on ne le comprime pas. Le seizième siècle présente ce même spectacle; le parti philosophique se divisa en deux fractions: l'une aurait voulu une transaction avec Rome, des concessions mutuelles; c'était l'opinion d'Érasme, de l'école universitaire en général, qui n'osait heurter la puissance forte et morale du catholicisme; l'autre mar-

chait hautement avec Luther à une réforme universelle, sans prendre garde à droite ni à gauche, et ce dernier parti donna la main malgré lui au mouvement populaire des anabaptistes, qu'il combattit ensuite pour ne pas en être accablé.

Au temps de la captivité de Luther, il s'était élevé dans Wittemberg même un orateur qui déjà s'affranchissait de quelques unes des limites que la réforme luthérienne avait imposées. Carlostad *, à l'âme ardente, à l'esprit sauvage et entier, annonçait que la présence réelle dans l'Eucharistie était une chimère indigne du Christ, et qu'on devait abolir. Sa prédication préparait une réforme dans la réforme, de plus larges innovations au système catholique. Carlostad avait renversé les images, fermé les églises à Wittemberg, supprimé la messe, et, pour rompre à jamais toute la discipline, il s'était publiquement marié, mettant en action le précepte **.

Ces nouvelles opinions jetant une grande fermentation dans les esprits, avaient causé des émeutes et des mouvemens de place publique, ce que Luther craignait avant toute chose, parce

* Sleidan, liv. III, pag. 82. — Zwingle, *Epist. ad Math.* — Luther, *Epistol. ad Gasp. Gutell.* 1522.

** Mélanchton n'était pas très-éloigné des opinions de Carlostad. Cela est constaté par une de ses lettres conservée en manuscrit dans la bibliothèque de Leipsick.

que ces révoltes contre les souverainetés d'Allemagne pouvaient lui enlever la protection des princes qui favorisaient ses doctrines *. Il écrivait : « Ce ne sont pas les actions, mais les paroles qui doivent produire le bien des peuples; n'est-ce pas la parole qui, pendant que je dormais tranquillement et que je buvais ma bière avec mon cher Amsdorf, a tellement frappé la papauté, que jamais prince ni empereur n'a pu se vanter de l'avoir si puissamment agitée ! Si j'avais voulu faire les choses par le peuple et le révolter lorsque j'étais à Worms, j'aurais pu ébranler tellement la multitude qu'on y aurait nagé dans le sang, et que l'empereur lui-même n'y eût pas été en sûreté **. » Luther opposait ainsi la parole aux actions, la prédication morale aux faits bruyans et perturbateurs; il espérait encore maîtriser les masses, tout en posant ses fiers principes de liberté et d'examen.

Zwingle commençait à annoncer à Zurich les doctrines de Carlostad, lorsque l'Allemagne fut troublée par la prédication de Muncer ***. De vieux

* Luther avait hésité un moment pour savoir s'il adopterait les doctrines de Carlostad : *Ego Carlostadium offendi, quod ordinationes suas cassavi, licet doctrinam non damnaverim. Epist. ad Guttellium,* liv. II, fol. 56.

** Luther, *Serm. quid christian. præstandum,* t. VII, fol. 273.

*** Je parlerai en détail de Zwingle dans l'histoire de la réformation en Suisse.

fermens de l'hérésie des hussites existaient encore parmi le peuple, et les doctrines de Muncer les réveillèrent dans toute leur puissance. Le principe religieux qu'il annonçait était bien simple : le baptême donné à l'enfant ne portait aucun fruit, parce qu'il n'était pas librement accepté; on devait donc recevoir dans l'âge de raison une nouvelle purification par l'eau : une fois purifié, on était élevé à toute la liberté et à l'égalité du chrétien : d'où la conclusion que la république humaine n'étant que l'expression de la république céleste, tous les hommes étaient égaux et devaient jouir communément de tous les biens, de tout ce que la Providence enfin a mis devant eux pour la vie. Plus de magistrats usurpateurs, plus de noblesse : tous chrétiens et égaux, voilà le principe social *. Les anabaptistes, car c'est ainsi qu'on les désignait, montraient un extérieur de sévérité et de mortification, ils marchaient couverts de bure, la barbe longue, les cheveux pendans: ils allaient ainsi par les campagnes annoncer leurs doctrines et l'avènement du royaume du Christ. Muncer, chassé de Wittemberg, marcha de ville en ville, et partout les hommes grossiers écoutaient sa brûlante parole. Dans tous les lieux

* Meshovius, *Hist. anabaptist.*, liv. I. — Sleidan. liv. IV, pag. 128. — Gnodalius a écrit cinq livres très-exacts sur cette guerre des anabaptistes.

où il passait, à Mulhausen, à Nuremberg, dans la Souabe et jusque dans la Suisse, les croix étaient abattues, les moines expulsés de leurs monastères, les nobles de leurs châteaux, les magistrats des cités; le peuple s'emparait de tous les pouvoirs; les paysans étaient partout en armes contre les seigneurs et les puissances territoriales *.

Ces hommes se soulevaient avec un certain ordre, une précision remarquable. En toutes les villes où les anabaptistes prenaient le gouvernement, ils créaient des magistrats populaires, conduisaient les affaires de la cité avec un sentiment d'égalité sociale. « Dieu, disaient-ils, ne voulait plus souffrir la tyrannie des souverains et les injustices des magistrats; le temps était venu de secouer ce pouvoir usurpé qui accablait de pauvres chrétiens **. » Il reste encore quelques fragmens des sermons de Muncer et de ses épîtres surtout, adressés au paysan qui trempait de ses sueurs le sol du riche et du noble, ou à l'ouvrier des mines, simples et formidables compagnons des forêts : Hommes du peuple, s'écriait Muncer, ne vous laissez point séduire par les conseils lâches et insensés des impies. Vous périrez tous si vous rejetez les avis du ciel qui éclatent par ma bouche. Trois cent mille paysans sont en armes

* Spond. ad ann. 1523.

** *Hist. des anabapt.*, sans nom d'auteur. Amsterdam, 1700.

dans le Klegau et le long du Necker, le maître (l'empereur) va commencer la danse; il faudra bien que les nobles impurs le suivent. Procurons-nous le royaume que nous souhaitons et que Dieu nous a promis; ne vous laissez point séduire par les flatteries des Philistins; ne leur faites aucune grâce. Dieu veut que vous les traitiez comme Moïse traita les Cananéens, et c'est là ce qu'il m'a révélé *. »

L'armée des anabaptistes obtint de grands succès, particulièrement en Souabe; les nobles furent obligés d'abord d'accorder de nombreuses concessions à leurs paysans. Les pâtres simples de la Suisse écoutèrent également ces prédications; car en même temps que Muncer parcourait la Souabe, ses disciples Balthazar Hubmeyer, Félix Manzius, George Blawork, annonçaient sa parole dans les cantons, et partout les paysans les saluaient d'une révolte en armes.

Enfin les anabaptistes rédigèrent leurs prétentions dans le vaste mouvement qui menaçait l'Allemagne; ils se modéraient, en demandant la liberté dans le choix de leurs ministres, qui leur enseigneraient la parole de Dieu sans mélange de traditions humaines; ils ne paieraient désormais

* *No misericordiam ullam ipsis impartiamini; videte quomadmodum Deus per Moysem præcepit* (Deut. vii); *id ipsum revelavit et nobis.*

la dîme qu'en nature aux personnes qu'ils désigneraient eux-mêmes, et cette dîme serait répartie en trois portions : une pour leurs ministres, l'autre pour les pauvres, la troisième pour les réparations publiques. Ils ne voulaient plus obéir aux magistrats que dans les choses qu'ils jugeraient utiles et avec indépendance, puisqu'ils l'avaient acquise du sang de Jésus-Christ. Ils devaient avoir toute liberté de pêcher, de chasser et de prendre du bois dans les forêts seigneuriales; toute redevance de terre serait modérée par experts choisis entre les parties, et les prés seigneuriaux mis en pâturage commun ; si on ne leur faisait raison de leurs justes demandes, ils sauraient demander leurs droits par les armes et la parole du Christ *.

Il était impossible de nier que ce mouvement des paysans anabaptistes ne fût un retentissement de la prédication luthérienne. La multitude avait, comme on l'a dit, matérialisé dans les réalités de la vie actuelle une prédication spéculative et les principes d'un monde à venir. Les hommes grossiers des mines et des forêts avaient pris l'égalité sociale comme une conquête; ils l'appliquaient autant que cela était en eux. En présence de ce mouvement qu'allaient faire les chefs de la réforme philosophique, suivraient-ils l'impulsion

* Mesnovius, *Hist. anabapt.*, liv. 1.

populaire pour la diriger, ou se sentiraient-ils assez forts pour résister au torrent ?

Luther avait un esprit trop applicable pour ignorer combien il était essentiel de séparer un mouvement intellectuel et durable d'une révolte de paysans turbulente et passagère ; il avait sapé toute autorité ecclésiastique, mais il protégea le pouvoir séculier, la hiérarchie politique. Les anabaptistes, les partisans de Muncer, s'étaient adressés à lui pour demander conseil sur leurs manifestes, sur les articles qu'ils imposaient à leurs seigneurs. Luther, au lieu d'y répondre, publia un pamphlet contre cette anarchie populaire ; et plus la réforme était accusée de complicité, plus il tint à devoir de montrer qu'elle s'en séparait complétement *.

Les paysans avaient écrit que tous leurs principes étaient fondés sur les maximes du livre de Luther *de la Liberté chrétienne ;* dès lors n'était-ce pas un motif pour que Luther les approuvât ? Le réformateur répondit aux paysans que Dieu dans son Évangile défendait la sédition, et qu'ils ne devaient rien demander en armes. Dans une seconde lettre adressée aux seigneurs, Luther leur démontra également combien il serait utile de faire quelques concessions, afin d'épargner le

* *Voyez* l'écrit de Luther, *contra scelestes Prophetas vel fanaticos.*

sang. Mais lorsqu'il vit les paysans décidés à obtenir tous leurs griefs même par les violences, il sépara immédiatement la cause de la réforme de ce mouvement séditieux : « Puisqu'ils n'ont pas voulu écouter mes exhortations plusieurs fois répétées, il n'y a plus qu'un moyen, c'est de les exterminer *; il faut que les seigneurs prennent les armes et frappent du glaive; il ne faut pardonner qu'à ceux qui se rendraient volontairement **. » En se dessinant aussi fortement, Luther faisait de la réforme une organisation politique; il s'alliait en quelque sorte à la police des États, à la souveraineté des seigneurs; il plaçait la foi nouvelle comme un principe de résistance contre le mouvement désordonné qui menaçait la propriété territoriale.

Cependant la révolte des paysans anabaptistes devenait toujours plus menaçante. Muncer continuait sa prédication évangélique : « Un nouveau règne, s'écriait-il encore, va advenir, et l'égalité marchera sur ses traces : plus de lois, plus de magistrats, plus d'impôts, » et avec ces mots magiques une multitude de quarante mille hommes se réunit dans les dix cercles d'Allemagne; ils

* *Epist. Luther. contra Latrones et Sicarios rusticos*, § 6.

** *Voyez* l'écrit de Luther, *contra scelestes Prophetas vel fanaticos.*

repoussèrent tout accommodement partiel. Muncer, le serviteur de Dieu contre les riches, avait annoncé la victoire : elle ne vint point à leur bande tumultueuse. Toute la noblesse allemande, qui savait bien qu'on attaquait son existence, se réunit et fit cesser ce grand désordre; Muncer et ses paysans furent vaincus et lui-même mis à mort. Ce mouvement s'apaisa, mais il ne s'éteignit pas tout-à-fait; car le germe demeura dans les masses. Il poussa la réforme plutôt qu'il n'en arrêta les progrès. Quand on l'accusait de l'avoir suscité, Luther pouvait montrer ses violens écrits contre Muncer et les anabaptistes; il se proclamait le défenseur de la liberté et de la propriété allemande. S'il la protégeait par son nouveau système contre les entreprises de l'empereur, qui marchait haut à l'unité allemande sous une seule couronne, il la défendait également contre la populace qui se soulevait pour l'égalité. Aussi, comme reconnaissance, Frédéric de Saxe se déclara-t-il luthérien, et la messe fut solennellement abolie à Wittemberg.

Toutefois, dans l'histoire de la réforme, presque toujours à côté de la prédication rationnelle se produisaient les ravages de la multitude, parce que, je le répète, dans toutes les révolutions, le peuple veut appliquer à des faits les doctrines spéculatives qu'on lui annonce. Plus tard, la secte des anabaptistes devint calme; elle n'étendit qu'à

elle-même les principes rigides qu'elle avait posés ; elle se transforma en une communion puritaine. Mais avant d'arriver là, elle éclata plusieurs fois en violence contre l'ordre social qu'elle subissait impatiemment.

CHAPITRE VII.

CARACTÈRE POLITIQUE DE LA RÉFORME EN ALLEMAGNE.

La propriété. — Constitution germanique. — Charles-Quint. — Diète de Nuremberg. — Diète de Spire. — Protestation des princes luthériens et des villes. — Diète d'Augsbourg. — Origine du nom de Protestans.

1520 — 1530.

Dans le désordre profond qu'avait produit au sein du corps germanique la prédication anabaptiste de Muncer, les chefs du luthéranisme s'étaient parfaitement posés; Luther, comme on l'a vu,

avait écrit avec verve et dévouement contre la multitude armée. Mélanchton, plus rapproché du parti mitoyen et modéré, avait suivi plus nettement encore cette voie d'ordre politique; Carlostad lui-même n'avait pas voulu subir la responsabilité d'une révolution radicale et populaire; tout en se séparant de Luther, il avait protesté de son obéissance à l'autorité séculière. Dans cette situation bien établie, le luthéranisme préparait plus efficacement son avenir.

Tout changement qui emporte avec lui une grande mutation de propriétés est durable, parce qu'il se rattache à la terre et aux intérêts. Tel avait été le premier résultat de la prédication réformatrice. Dans les cercles qui adoptaient la foi nouvelle, les seigneurs avaient séquestré les biens des abbayes et de l'Église; s'ils n'avaient pas suivi en tout point le livre *du Fisc commun* publié par Luther, ils l'avaient au moins interprété dans le sens qui leur était favorable, en s'emparant des riches possessions des monastères *. Une fois maîtres de ces propriétés, leur intérêt se lia puissamment à la prédication évangélique. Ensuite on annonça aux clercs et aux moines la licence de se marier, et ceux qu'une continence rigide retenait malgré eux sous les pénibles lois du cé-

* Luther se plaint même plusieurs fois de cette rapacité des seigneurs.

libat coururent au mariage comme un vœu de la nature et de la liberté *. Ces deux faits accomplis particulièrement dans la Saxe, et successivement imités dans les cercles qui la touchaient, unirent la réforme au sol et aux mœurs du pays, les deux puissances sociales.

La souveraineté allemande elle-même éprouvait les effets de la grande révolution. Jusqu'à l'apparition de Luther, la constitution germanique, reposant tout entière sur une loi commune, marchait facilement; il était rare que des intérêts divers séparassent les membres d'un même corps. A partir de la réforme, une division complète brisa les divers cercles de l'Empire; on eut la distinction des princes protestans et des princes catholiques, et dans un siècle où la foi était si puissante et la religion une si grande affaire, l'hérésie naissant au sein d'une constitution devait produire d'abord l'anarchie, puis ensuite une transaction nouvelle pour régler une situation si neuve elle-même.

Maximilien était mort à la naissance du luthéranisme; les électeurs, d'un commun accord, avaient désigné Frédéric de Saxe pour l'Empire. C'était le protecteur de Luther et de la réforme.

* Carlostad fut le premier qui se maria, et Luther approuva sa résolution. *Epist. ad Gasp. Gustol. formul. miss.* tom. II, fol. 384, 386.

S'il avait accepté une telle dignité, l'Allemagne pouvait tout entière changer sa religion sous l'autorité de la pourpre impériale; mais, plein de modestie et de crainte, ne voulant pas prendre sur lui la responsabilité d'une révolution de doctrines dont il ne savait pas encore la portée, Frédéric indiqua aux suffrages des électeurs Charles V, roi d'Espagne, archiduc d'Autriche*, ce grand Charles dont le nom remplit le seizième siècle d'une immense renommée. Charles V était catholique; ses intérêts se liaient à l'universalité de cette religion toute politique pour l'Espagne surtout; mais il devait la pourpre à Frédéric. Étranger en quelque sorte à l'Allemagne, obligé sans cesse d'enjamber la France pour présider aux

* Les vastes intrigues diplomatiques pour l'élection impériale se trouvent très-bien analysées dans l'immense et curieuse collection manuscrite de Fontanieu : elles forment près de huit cartons de correspondance entre François Ier, ses envoyés, le pape, les électeurs ; la plus curieuse de ces pièces porte ce titre : *Instructions aux députés vers les princes d'Allemagne, concernant les prétentions de François Ier à l'Empire après la mort de Maximilien.* (Bibliothèque du Roi; mss. de M. de la Marc, in-4°, parch. cott. 10,332.) Il n'entre pas dans mon sujet de m'occuper d'abord de ces mouvemens diplomatiques, qui ne tiennent point encore à la réforme. La prédication de Luther était trop récente. J'y reviendrai avec détail pour la ligue de Smalkalde.

diètes et de punir les révoltes des États d'Aragon et de Castille, il ne pouvait apporter cette surveillance attentive, cette sollicitude politique nécessaires à la répression des nouveautés. Ensuite il n'était pas maître absolu; le corps électoral se montrait d'autant plus jaloux de ses droits que Charles était plus puissant. L'empereur l'avait bien vu dès son arrivée dans la Germanie. La diète de Worms, dont j'ai déjà parlé, avait condamné les erreurs de Luther; Charles-Quint avait prononcé que l'hérésie serait poursuivie selon les vieilles lois de l'Église, et peu de temps après Frédéric de Saxe abolissait la messe à Wittemberg, d'après l'avis de l'Université au sein de laquelle était née la réforme. L'empereur devait s'apercevoir avec quelle mollesse s'exécutaient ses prescriptions; mais alors il était engagé dans la guerre avec François Ier, et les mouvemens des batailles ne lui permettaient pas toujours de suivre les affaires de l'Allemagne.

Les intérêts de Charles-Quint se liaient pourtant à la cause du catholicisme; il venait de faire élever au souverain pontificat Adrien VI son vassal *, et il se crut alors assez fort pour faire convoquer, par Ferdinand son frère, archiduc d'Autriche, une diète à Nuremberg. Cette diète avait deux objets : la défense du royaume de Hongrie

* Raynald. ad ann. 1522, n° 43.

contre une invasion des Turcs, et par-dessus tout le pape recommandait à son légat, l'évêque Cheregat, député auprès de l'empereur, l'extirpation de la secte nouvelle qui menaçait l'Allemagne *. Le résultat de la diète fut tout-à-fait opposé à ce que Charles-Quint et le pape espéraient alors. Au lieu de seconder le mouvement catholique, l'assemblée déclara « que les livres de Luther avaient persuadé beaucoup de peuples; que la cour de Rome avait suscité plusieurs griefs et des maux infinis aux diverses nations germaniques; on ne pouvait dès-lors obéir à la sentence portée contre les doctrines de la réforme, car s'il en était ainsi, on s'imaginerait dans toute l'Allemagne qu'on n'agissait que pour détruire la vérité du pur Evangile. Voulait-on appeler la guerre civile? » En résumé, la diète de Nuremberg posa cent articles de griefs en forme de protestation authentique. Le tiers-parti universitaire ayant dominé dans cette diète, y fit prévaloir les opinions d'une réforme philosophique. Pour éviter le mouvement populaire, on arrêta les points suivans : plus de redevances pour les dispenses de parenté; plus de prédications d'indulgence ou d'évocation au saint-siège; plus

* Adrien écrivit à ce sujet un bref fulminant à l'électeur de Saxe : le pape parle de Luther dans les termes du plus profond mépris : *Unicarnali homuncioni, semper eructanti crapulam et potum.* (Concil. collect. tom. XXXIV, page 377.)

d'annates; plus d'abstinence; diminution du nombre des fêtes ; les vœux et le célibat restreints *.

Quand Clément VII, qui venait de succéder à Adrien, eut reçu ces griefs, il envoya un nouveau légat plus habile et plus prudent, afin d'ébranler la résolution des électeurs. C'était le moment où l'Allemagne était en feu par la révolte des anabaptistes, et le nonce Campège ne manqua pas de déployer l'immense et triste tableau des populations soulevées. « Je ne comprends pas, s'écria-t-il, que tant de députés si sages, si prudens, tentent d'ébranler la religion. Les changemens qui commencent par le spirituel finissent toujours par le temporel ; tendent-ils à autre chose qu'à la rébellion contre les souverains et les magistrats ?

— C'est pour éviter ces grands troubles, répondit la majorité des électeurs, que nous avons envoyé auprès du pape un long mémoire sur les griefs qu'il doit et peut satisfaire. » Le nonce déclara que le pape n'avait pas eu connaissance de ces griefs ; il convint pourtant d'un premier principe, c'est qu'un concile libre et régulièrement élu serait convoqué dans une ville indépendante de l'Allemagne ; il consentit également à une réforme dans la discipline du clergé ; car, faut-il le dire, jusqu'au jour des funérailles, dans les

* *Act. convent. Norimberg apud Goldast. in const. imper.*, tom. II. La diète se tint dans le mois de mai 1523.

pompes que l'Église rendait aux morts, des clercs se portaient en foule aux cabarets pour s'y livrer à la débauche au milieu des concubines et des vastes brocs de vin du Rhin *

Les statuts de la diète de Nuremberg, œuvre du parti modéré, ne contentèrent pas les deux extrêmes : le catholicisme impérieux même dans ses dangers, et la prédication impatiente du luthéranisme. L'empereur écrivit sévèrement à la diète, et en même temps une assemblée nouvelle, convoquée à Spire, et tout entière de princes protestans, déclarait « que chaque prince se gouvernerait ainsi qu'il entendrait en matière de religion » (première proclamation de la liberté de conscience reconnue seulement à Passaw); dans chaque électorat, dans chaque ville libre, les Universités et le sénat devaient députer des personnes de science pour examiner les écrits et formuler un corps de doctrines qui serait soumis à l'assemblée générale.

L'effet de cette décision se manifesta au sein de la communauté militaire qui gouvernait le Brandebourg. Les chevaliers teutoniques observaient la continence comme les monastères; leurs fiefs étaient régis par les lois des conciles et considérés comme biens monastiques; ils avaient des règles, des abstinences; mais, société militaire, ils avaient

* Pallavicin. *in Hist. concil. Tridont.* liv. II, pag. 176.

contracté ce besoin de licence, caractère antique et commun des templiers et des hospitaliers. Albert, grand-maître de l'ordre, se déclara luthérien et se proclama prince séculier sous la protection des Polonais; il épousa, la même année, Dorothée de Holstein, comme pour donner une sanction matérielle à sa nouvelle croyance; car, déjà d'un âge avancé, on ne pouvait croire que le désir d'une jeune épouse l'eût entraîné dans la réforme. Luther avait fait une proposition semblable à Albert, archevêque de Mayence; là, il ne réussit point : l'archevêque ne consentit pas à la sécularisation *.

Tout ce qui était corporation militaire et armée, hommes de fer et de batailles, s'attachaient particulièrement à Luther; l'Allemagne était alors sillonnée par une multitude de valeureux compagnons, combattant sous le premier étendard qui s'élevait par les champs de guerre; la réforme favorisait le pillage des terres ecclésiastiques; elle leur permettait de se faire de bons fiefs avec les opulentes prébendes; et lorsque Seckingue, l'ami de Luther, attaqua les cercles ecclésiastiques, tous ces hommes accoururent autour de lui pour soutenir les opinions et les intérêts de la noblesse réformée.

* Luther, *Epistol. ad Albertum Mogunt. archiepiscop. apud Cochl.*, 1526, pag. 129.

En même temps Jean, électeur de Saxe, qui avait succédé à Frédéric, protecteur de Luther, fit aussi profession publique du luthéranisme; un édit solennel permettait la prédication de l'Évangile; l'autorité du pape était complétement abolie, ainsi que les ordres monastiques, que l'électeur traitait avec une rigueur extrême. Tous leurs biens étaient confisqués, et l'électeur en appliquait moitié à son profit, afin de les inféoder à la noblesse; un quart était réservé aux hôpitaux, et le dernier quart aux ministres. Le landgrave de Hesse suivit cet exemple, et se proclama luthérien avec la même solennité. Les villes libres de Nuremberg, de Strasbourg abolirent également les messes privées *.

Charles-Quint, au milieu de ses gloires d'Italie, tandis qu'il retenait François Ier, son royal captif de Pavie, réclama de la diète de Spire l'exécution de son édit impérial de Worms. La lettre de l'empereur était datée de Séville; l'expression paraissait menaçante, et pourtant la diète, sans s'ébranler, choisit des commissaires dans le parti des réformateurs modérés. Les villes libres les premières déclarèrent hautement qu'il n'y avait pas possibilité d'exécuter l'édit de l'empereur, à moins d'exciter des séditions populaires. L'électeur de Saxe et le landgrave, déjà pronon-

* Cochlæus, *de act. et script. Luther*, ad ann. 1526.

cés pour le luthéranisme, demandèrent à leur tour qu'on permît à tout moine de quitter l'exil du monde auquel il ne s'était pas volontairement condamné. Les abstinences devaient être retranchées; liberté entière de prédication et de culte *. Luther, qui avait suivi la diète à Spire, secondait ce mouvement de résistance par des pamphlets écrits en allemand et d'une vivacité remarquable. Le légat avait provoqué des subsides pour opposer une digue de soldats et de fer aux Turcs qui menaçaient l'empire : « Vous avez besoin de grands trésors pour la défense de l'État, eh bien! s'écriait Luther, laissez aller les moines et les religieux qui le souhaitent; laissez de quoi vivre avec sobriété à ceux qui préfèrent l'inutile solitude du cloître; et, quant au reste, saisissez-vous-en pour la nourriture du pauvre et les besoins de la république chrétienne. » Ces pamphlets remuaient les masses; l'imprimerie, avec toute la force d'une nouveauté, se prononçait pour les réformateurs; on affichait publiquement l'annonce de la Cène; on affectait de braver l'abstinence des viandes les jours défendus, et il n'était pas rare de voir dans les palais, comme sur les places publiques, des hommes et des femmes savourer les viandes délicates les vendredis et le carême **.

* Cochlæus, *de act. et script. Luther*, ad ann. 1526.

** Cochlæus, *de act. et script. Luther*, ad ann. 1526.

La prise de Rome par l'armée allemande offrit des incidens curieux qui, dans la marche du luthéranisme, prouvent son progrès parmi les multitudes. Les soldats de l'empereur s'étaient emparés du vieux Capitole et tenaient le pape assiégé. Dans l'ivresse de la victoire, les Allemands se revêtirent des habits pontificaux, de l'étole, de la robe rouge assignée au cardinalat; on les voyait burlesquement montés sur des ânes, imitant cette procession solennelle qui annonçait l'exaltation d'un nouveau pontife; puis, se réunissant en conclave, ils proclamèrent Luther le chef de la réforme, pape de l'univers religieux *. C'était une singulière position que celle de Charles-Quint; il assiégeait le pape, saccageait Rome, et soutenait le catholicisme en Allemagne. Dans son immense pensée de l'empire de Charlemagne, l'unité était la grande force; le catholicisme seul pouvait lui servir de base, sauf ensuite à fouler la tiare de ses sandales d'or.

Tandis que la constitution du luthéranisme avançait dans l'Empire, les grands succès de Charles-Quint enhardissaient l'archiduc Ferdinand, son représentant en Allemagne, à tenter de nouveaux efforts pour cette unité catholique, sur laquelle s'appuyait la puissance impériale. Il avait rassemblé une nouvelle diète à Augsbourg, puis à Spire**,

* Cochlæus, ad ann. 1527, pag. 167.

** Les princes protestans y furent très mal accueillis : « *Nun-*

et là il avait encore proposé l'exécution de l'édit de Worms, triomphe complet de la doctrine romaine. Ces diètes n'adoptèrent pas la proposition d'une manière absolue; mais elles n'osaient plus aussi ouvertement braver l'empereur à la tête d'une armée puissante et victorieuse. Mélanchton suivit l'électeur de Saxe à Augsbourg et à Spire; il y venait défendre avec la modération de son caractère les doctrines et les intérêts de la réforme. Quoique Luther ne parût point dans ces assemblées, il voulut y faire régner son influence; et comme on imputait à sa prédication le désordre de l'Allemagne, il se crut obligé de répondre. « De quoi nous accusez-vous ? Les abus que j'ai attaqués par la parole étaient prêts à tomber quand j'ai commencé d'écrire, car tous nous étions las de la corruption. Si je n'eusse instruit les peuples de la foi en Jésus-Christ et de l'obéissance aux magistrats, l'Allemagne marchait à sa ruine; tout se préparait à une révolte générale contre le clergé, et dans ce désordre l'athéisme et la rébellion se seraient posés d'eux-mêmes; l'électeur de Saxe n'a pu arrêter la réforme d'abus dont chacun était fatigué. »

quàm (dit Mélanchton) *fuit tanta frequentia illis comitiis* ἀρχιέρων *quanta in his est; et quidam vultu significant quantùm nos oderint et quid machinentur; planè enim sumus in hâc urbe* κατάρματα καὶ περιφηματα. » (MÉLANCHTON, *Epist. ad Camerarium*, pag. 119.)

Le mouvement des esprits qui se prononçaient en Allemagne ne permit pas le triomphe absolu de l'opinion catholique. La majorité de la diète prit un moyen terme : « l'édit de Worms devait être exécuté partout où des changemens religieux ne s'étaient point montrés encore, et il était défendu désormais de modifier les croyances. Là où le luthéranisme avait pénétré, où il était impossible de l'éteindre sans un péril imminent de sédition, on maintiendrait l'état actuel ; on n'abolirait pourtant pas la messe ni le libre exercice de la religion catholique ; les sacramentaires de Carlostad étaient bannis de l'Empire, et les anabaptistes punis de mort ; les prédicans ne pourraient annoncer l'Évangile que d'après les textes et les interprétations reçues dans l'Église ; enfin, pour tous les cas douteux, on attendrait en paix la réunion d'un concile, car il était de toute importance de maintenir le calme au sein de l'Empire agité *. »

Cet édit de la majorité de la diète n'était plus en rapport avec la tendance des opinions ; il ne pouvait arrêter des prédications populaires qui répondaient à la multitude et aux intérêts. Il y eut donc au sein de la diète une minorité *protestante*, et de là vint cette qualification nouvelle

* Sleidan. tom. vi, pag 19, et Pallavicin. *Histoire du concile de Trente.*

de la réforme. Des négociations s'étaient dès-lors engagées entre les électeurs dissidens et François Ier. Les correspondances secrètes attestent que des envoyés du roi de France poussaient, même par des subsides *, à la dislocation du corps germanique et à l'indépendance des électeurs **; ces négociations prirent plus tard une large extension. Elles changèrent les intérêts et la balance politique en Europe.

Ceux qui protestèrent contre l'édit furent les électeurs de Saxe et de Brandebourg, Ernest et François ducs de Lunebourg, le landgrave de Hesse et Wolphang, prince d'Anhalt. Parmi les villes libres, le nombre des protestans fut encore plus considérable, Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Constance, Reutlingen, Winsheim, Memmingen, Lindau, Kempten, Heilbronn, Isne, Weissenbourg, Nordlingen et Saint-Gal. La protestation des princes de l'empire portait « que la résolution prise à Spire était contraire à la vérité et à la liberté de l'évangile ; qu'ils ne voyaient pas le motif de déroger aux graves résolutions de la diète précédente, laquelle accordait à tous liberté de prédication : accepter pour l'Allemagne le nou-

* Portefeuilles Fontanieu, mss. Biblioth. du roi, *Négociations de François Ier avec les princes d'Allemagne.*

** *Omninò certum est multos in Germaniâ pecuniâ externâ sollicitari ut aliquid moveant, etc.* Melanchton. *Epist. ad Camerar.* pag. 127 et 128.

veau décret, c'était rejeter la vérité pure. Si l'on rétablissait la messe dans les villes où elle était abolie, ne craignait-on pas l'esprit de révolte et de sédition ? Nous approuvons, continuaient-ils, la clause de prêcher l'Écriture selon l'Église; mais la question est de savoir où est la véritable Église. Nous ne pouvons donc consentir aux décrets de la diète, nous obligeant d'en rendre compte à tout le monde, à l'empereur lui-même. * »

Ainsi, par cette protestation solennelle, la constitution politique de l'Empire éprouvait une grande modification; les électeurs ne formaient plus un corps uni, délibérant d'après une loi commune; une barrière toute-puissante alors les séparait : la foi religieuse. Ce premier résultat de l'avènement du protestantisme dans l'Empire était immense; il eût préparé tôt ou tard sa dissolution, si le principe religieux ne s'était lui-même affaibli pour faire place au principe politique, si enfin une transaction postérieure n'avait reconstitué l'Allemagne sur de nouvelles bases. En résumé, la réforme dans l'Empire ayant repoussé la doctrine anti-sociale des anabaptistes, s'emparait de trois points décisifs pour perpétuer sa durée : la propriété, la liberté et les prérogatives électorales.

* Cochlæus, *act. et script. Luther.* ann. 1529. Quoique les villes libres différassent sur quelques points de doctrines avec les princes, elles adhérèrent néanmoins à la protestation des électeurs.

CHAPITRE VIII.

MARCHE POLITIQUE DE LA RÉFORME.

Le Danemarck. — La Suède. — Gustave Wasa. — Établissement de la réforme. — Propriétés du clergé inféodées à la noblesse. — Abaissement des évêques. — La Suisse. — Zwingle. — Zurich. — Berne. — Prédication à Genève. — Adoption municipale de la réforme.

1517 — 1534.

Les premiers États où triomphèrent les éclatantes doctrines prêchées par Luther, furent la Suède et le Danemarck. La constitution de la Suède avait été depuis le quinzième siècle plutôt

épiscopale que politique. Plus l'Église avait eu à opérer des miracles de civilisation parmi les belliqueux enfans d'Odin et de Thor, plus les clercs s'étaient emparés d'un pouvoir étendu. Là surtout les nobles hommes voyaient à côté de leurs fiefs stériles, de leurs châteaux crénelés, les terres opulentes des monastères s'étendant sur la plus grande partie du royaume. Cette puissance, cette richesse du clergé excitaient la jalousie de la population militaire; Frédéric de Holstein, vainqueur du cruel Christiern II, venait d'introduire le luthéranisme dans le Danemarck; il avait ouvert les monastères, aboli la messe; et, comme dans tous les États où la prédication de la réforme arrivait, il s'était emparé des terres du clergé au profit de ses hommes d'armes.

Alors s'opéraient dans la Suède les prodiges romanesques de Gustave Wasa, et cette révolution merveilleuse qui jetait une couronne aux mains du glorieux ouvrier des mines de Dalécarlie *. Le premier acte du nouveau roi fut aussi une attaque contre l'Église, afin d'abaisser le pouvoir des évêques et de récompenser les valeureux compagnons qui avaient suivi sa fortune. Le prédicateur de la réforme dans ces sauvages contrées fut Olaüs Petri, disciple de Luther dans

* Loccenius, lib. VI, *Rerum Suecicar.* et Jean Magnus, *Hist. Suecica*, lib. XXIV.

l'Université de Wittemberg. Gustave se montra si pénétré de la nécessité de secouer ce qu'il appelait la superstition romaine, que dans la diète d'Upsal et dans celle d'Arohsen, il déclara hautement que si la réforme n'était point adoptée, il abandonnerait un empire si difficile à régénérer *. Il fallait nourrir les soldats de la conquête et de la délivrance. La diète en majorité déclara que tous les biens ecclésiastiques seraient réunis au domaine ; que chaque noble homme pourrait réclamer auprès du fisc tout ce que ses ancêtres avaient donné à l'Église. Les clercs et les moines recevaient la faculté de se marier ; toutes les affaires ne ressortiraient plus des évêques, mais des tribunaux ordinaires du royaume. C'était la sécularisation de tout le clergé, la constitution du luthéranisme plus puissante que partout ailleurs, puisqu'elle ôtait à l'Église même sa juridiction. Dans la diète de 1534, Gustave marcha plus ferme encore aux nouveautés; le sénat de Stockholm déclara confisqués les deux tiers des dîmes au profit des soldats qui combattaient sous l'étendard du prince, et les vases sacrés durent payer les vieilles dettes de la Suède **.

* Puffendorf, *Histor. Suecic.* liv. II, et l'*Histoire spéciale de Gustave Wasa*, publiée en allemand par Archenholtz. Tubing, 1801. On peut en rectifier les erreurs par l'excellent travail de l'évêque Olaüs Celsius (en suédois).

** Loccenius, *rerum Suecicar.* lib. VI.

Les clercs essayèrent un soulèvement; le peuple resta insensible; on aurait dit que la nation scandinave était mûre pour la réformation, et qu'elle se ployait d'elle-même sous la main qui lui préparait de grandes destinées. Gustave exerça un pouvoir absolu au profit du luthéranisme; il força les évêques à lui remettre les forteresses qui dépendaient de leur juridiction et à dissoudre leurs corps militaires; toutes les cloches furent fondues; les sénateurs et les valeureux compagnons de la conquête purent retirer leurs terres engagées entre les mains des clercs; ce fut un de ces grands changemens dans la propriété, comme Charles-Martel l'avait osé en France au profit de ses fiers hommes de batailles.

Gustave releva autant qu'il put l'ordre de la noblesse; les évêques qui assistaient toujours au banquet royal à côté du prince lui-même, furent relégués au dernier rang. Vainement voulurent-ils protester; la violence de Gustave brisa l'autorité des clercs. Un nouveau décret de la diète porta : « Comme la trop grande richesse des évêques ne sert qu'à entretenir le luxe et la débauche parmi ceux qui devraient vivre avec sobriété, tout ce qui dépassera un revenu honnête sera définitivement réuni au domaine. » Dix-sept mille fermes, sans compter les vastes forêts, furent partagées et distribuées à l'ordre des chevaliers. Ici la prédication du luthéranisme portait ses

frùits; presque tous les curés se marièrent et embrassèrent la réforme; l'Office et la Bible furent traduits en langue vulgaire, tandis que la plupart des moines sortaient de leurs asiles pour fuir l'hérésie ou pour jouir de la liberté *.

Jamais révolution plus matérielle, plus prompte et plus durable pourtant. Le luthéranisme modifia toute la constitution de l'État : le clergé était à la tête de la société, il descendit au second rang; l'ordre des chevaliers était pauvre, il devint au contraire puissant. Toute la propriété fut bouleversée. Le changement religieux et politique produit par le luthéranisme, en Suède, n'a jamais éprouvé le moindre obstacle à son développement moral et progressif; une fois établi, il a toujours marché.

La Suisse subissait une révolution religieuse, non moins décisive. La réforme avait été annoncée à Zurich par Zwingle **. Doué d'un caractère modeste, et moins scientifique que Luther, Zwingle prêchait au milieu des montagnes (à peu près à l'époque où la parole du maître retentissait en Germanie ***), l'abolition des indulgences et du

* L'évêque Olaüs Celsius, lib. VIII.

** Comparez Miconius, *in vitâ Zwingl.* et Ruchat. *Hist. de la réformation de la Suisse.*

*** Zwingle commença sa prédication une année avant Luther : *Antequam Lutherus in lucem emerserat, Zwin-*

culte des saints, de la messe, des lois ecclésiastiques, et de l'abstinence des viandes; il n'attaquait point encore les formes extérieures, dans la crainte de soulever contre lui les habitudes simples des pastoureaux.

Le premier sermon de Zwingle fut tout entier dirigé contre la *milice**; les levées de soldats se succédaient dans les montagnes; les papes et les moines avaient persuadé aux populations suisses que le plus saint devoir de patriotisme et de religion était de prendre les armes à la voix de l'Église et des princes catholiques **. Zwingle profita de la douleur qu'avait portée parmi les Suisses la défaite de la Bicoque, et annonça au canton de Schwitz qu'on ne devait plus désormais se jeter dans les périls pour satisfaire l'ambition et la tyrannie des souverains. Zurich dépendait de la juridiction de l'évêque de Constance, et le sénat de la cité, qui déjà se laissait entraîner par le torrent des opinions nouvelles, lui écrivit : « Les magistrats ont décidé que la prétendue erreur de Zwingle serait examinée dans des assemblées spéciales : envoyez, seigneur évêque, des clercs pour

glius et ego inter nos communicavimus de pontifice dejiciendo, etiam dùm ille vitam degeret in eremitorio. Epist. Capit. ad Bullinger. Hotting. tom. VI, pag. 207.

* Zwing. *Oper.* tom. I, pag. 230 et 353.

** . . . . *Deosque sibi multùm propitios habituros si Plutonis ærarium augeant, si multos homines interimant.*

le combattre, mais seulement par le texte saint des Écritures. » En présence du sénat municipal réuni, Zwingle annonça que dans ces derniers temps la lumière des Saintes Écritures avait été obscurcie par de folles traditions humaines; il demandait donc à l'illustre sénat qu'on examinât les propositions qu'il soumettait à sa sagesse *. Ces propositions étaient celles-ci : « Toute la foi est contenue dans le saint Évangile : Jésus-Christ est le seul chef de l'Église. Toutes les traditions doivent être rejetées; il ne peut y avoir qu'un seul sacrifice, celui de la croix, et d'autre intercesseur que celui qui est mort pour les hommes. Le mariage est permis à tous, car il est dans l'ordre naturel; l'habit monastique n'est qu'hypocrisie, en même temps que la puissance du pape et des évêques n'est qu'usurpation et tradition humaine *. »

Ces doctrines, qui ne s'écartaient pas d'abord de la théorie luthérienne, avaient même quelque chose de plus saisissable que les théologiques dissertations de Luther. Avec une habileté très-remarquable, Zwingle répondit à l'envoyé de l'évêque qui récusait l'autorité du sénat et en appelait à un concile « que les magistrats qui dirigeaient les affaires de la cité pouvaient bien examiner et prononcer sur la croyance des citoyens. » Par-là le

* Zwingl. *Oper.* tom. II.

** Sleidan, *Comment.* liv. III, pag. 91.

réformateur, tout en sortant de l'autorité de l'Église, appelait et proclamait la souveraineté du sénat. Cette souveraineté se prononça en faveur de la doctrine de Zwingle. Un édit des magistrats de Zurich décida que ses principes seraient enseignés dans tout le canton, avec défense aux prédicateurs catholiques de dénoncer comme hérésie le culte simple et pur de l'Évangile. Une solennelle assemblée fut indiquée pour décider la grande question des cérémonies extérieures qui touchaient plus intimement aux coutumes populaires. Le sénat de Zurich y invita les députés des douze cantons suisses, afin de donner une plus grande force à la résolution qui serait prise. Ce fut dans cette assemblée que Zwingle attaqua vivement la présence réelle dans l'Eucharistie, et le culte des images comme une idolâtrie : quant à la messe, le réformateur déclara qu'il ne fallait désormais y employer que la parole de Jésus-Christ en langue vulgaire : les assistans devaient y communier sous les deux espèces *.

Quoique les députés des cantons ne voulussent point encore se prononcer, le sénat décida d'une manière solennelle qu'il serait désormais défendu, dans le canton de Zurich, de faire des processions publiques où le saint sacrement de l'autel serait offert au peuple, et de l'exposer même dans les

* Myconius, *vit. Zwinglii.*

églises, qui seraient immédiatement dépouillées des reliques et de ce luxe d'orgues et de cloches bruyantes, de ces flambeaux somptueux, de ces cierges brillans, de ces autels d'or, de ces rameaux de Pâque fleurie, de l'eau-bénite, superstition que la simplicité de l'Évangile ne permettait plus *.

Zurich donna ainsi le premier exemple, en Suisse, d'une séparation avec la croyance catholique. Les cantons étaient agités par les troubles des anabaptistes, lorsque Berne ouvrit à son tour une libre discussion sur la réforme. Une lettre circulaire du sénat invitait, à l'imitation de Zurich, tous les cantons à assister à cette dispute religieuse; Berne y appelait également les évêques de Bâle, de Constance, de Sion et de Lausanne, sous peine de voir leurs biens confisqués au profit de la république. La dispute devait être réglée dans des limites fixées d'avance. On ne s'écarterait jamais des Saintes Écritures dans l'examen de la parole de Dieu, et pour le réglement de la discipline.

Les autres cantons de la Suisse suivaient avec inquiétude ce mouvement des opinions; ils écrivirent à ceux de Berne et de Zurich, qu'il était triste de voir l'État troublé par des innovations étrangères. Berne n'en persista pas moins dans sa

* Cochlæus, *in act. et script. Luther.* 1523.

tendance réformatrice, et une déclaration publique du sénat prononça qu'on suivrait l'exemple de Zurich *. Il se développait ici un fait immense dans la marche des esprits. Durant le moyen âge, et même au quinzième siècle, l'autorité civile, les magistrats des villes, les rois, les empereurs s'étaient constamment gardés de décider par leur autorité les questions religieuses : quelquefois des résolutions brutales du baronnage et de la chevalerie avaient heurté de front les clercs; mais aucune solution purement religieuse n'était émanée d'une autre source que du pape, des conciles ou des évêques : maintenant les princes séculiers, les sénats intervenaient pour décider des points de foi controversés; ils prononçaient entre deux versions d'une même croyance; ils se déclaraient catholiques ou luthériens, à leur gré et suivant leur impulsion et leurs intérêts. C'était une innovation grave dans l'ordre des juridictions et du pouvoir.

Cette confusion de l'autorité civile et religieuse aux mains des magistrats, se produit dans les lois comme dans les actes d'administration publique; presque partout la réformation embrasse ces trois ordres d'idées : la morale, la religion, les lois politiques de la cité. Les statuts de Berne faits par les illustres et puissans seigneurs l'an 1536, l'an-

* Sleidan, *Comment.* lib. iv, pag. 182.

née où la réformation fut admise, en même temps qu'ils règlent les formes de la justice et les jugemens de la cour, imposent le serment « de se consacrer à la louange et gloire de Dieu, et avancement de son Évangile selon la réformation des redoutés seigneurs. » Des lettres adressées par les petit et grand conseils de Berne, le 19 octobre 1536, enjoignent « à tous baillis, lieutenans et autres, de se transporter ès églises, cloîtres et monastères, de commander à tous clercs de se départir incontinent de toute cérémonie papale et traditions papistiques, sous peine de griève punition; d'abattre toute image et idole, toutefois sans tumulte; enfin d'aller ouïr la parole de Dieu aux lieux à eux plus prochains *. »

La grande ordonnance de réformation témoigne du caractère d'austérité morale que la prédication revêtait dans la Suisse : « Les ministres doivent enseigner la parole de Dieu purement, et ne mettre en avant par leur doctrine autre chose, sinon ce qu'ils peuvent trouver dans la Sainte Écriture du vieux et du nouveau Testament. Comme dans la Sainte Écriture il n'y a de fondé que deux sacremens, le baptême et la sainte Cène de Notre-Seigneur, les cinq autres sont abolis. Les jours établis pour prendre la Cène sont Pâques, Pen-

* *Statuts de Berne*, mss. Bibliothèque du Roi, *Supplément franç.*, n° 1930.

tecôte et Noël. Quoiqu'on puisse baptiser tous les jours, il est beaucoup plus convenable de le faire le dimanche après le sermon. Et à cause que gourmandise est très-grand vice, avons ordonné que tous ceux qui mangeront et boiront plus qu'ils ne pourront porter, doivent bailler dix florins. Aussi ceux qui inviteront les autres à boire d'autant hors de mesure, un chacun donnera trente sols, et les prédicans et officiers seront privés de leurs offices.

» Nous ordonnons et expressément commandons que tout public adultères et paillards se remettent à honnêteté, délaissant leur mauvaise et scandaleuse vie, si tant qu'ils désirent éviter les punitions suivantes. Les adultères, hommes ou femmes, qui auront commis adultère qui sera manifeste par fuite, par procréation d'enfans ou par bons témoignages, iceux et icelles doivent être mis en prison et détenus cinq jours et cinq nuits au pain et eau; ceux qui portent offices, être privés d'iceux et détenus trois jours et trois nuits; les prédicans aussi être punis par prison comme dessus. Que ceux et celles qui commettent adultère la deuxième fois soient mis en prison dix jours et dix nuits au pain et à l'eau, et la troisième-fois quinze jours et quinze nuits. La quatrième fois ils seront bannis de leur pays. Ceux qui en commettraient la cinquième fois à qui on aurait déjà pardonné, seront châtiés selon notre avis plus rigoureusement.

» Les personnes non mariées commettant paillardises devront être admonestées, et si après elles persévéraient dans leur mauvaise vie, elles seraient punies par bannissement ou en autre sorte, comme bon nous semblera. Les filles vaguantes ne doivent être hébergées qu'une nuit. Celles qui habitent notre pays doivent être admonestées de quitter leur mauvaise vie, et si après elles continuent, punies de prison toujours en croissant. Il en sera de même fait pour les paillards. Touchant les entremetteurs d'adultères pour gens mariés, ils doivent donner dix florins, et s'ils continuent, être bannis de nos pays. Les blasphémateurs du nom de Dieu jurant par le corps, sang, plaie, et autres, devront être admonestés par ceux qui entendraient tels blasphèmes, mis en prison, baiser la terre et donner trente sous, et s'ils faisaient plus que blasphémer, nous les châtierons plus rigoureusement. La danse étant scandaleuse, elle est défendue sous peine de trois florins; toutefois danse très-honnête est permise le jour des noces *.»

* Ces statuts se trouvent en manuscrits parfaitement conservés, revêtus même de toutes les signatures syndicales, à la Bibliothèque du Roi, sous ce titre fautif : *Édits des protestans de Genève*, 1536, supplément français, n° 1930. Ils ne contiennent qu'une pièce de la réformation genévoise, que je rapporte plus tard.

Ainsi la réformation ne s'attachait pas seulement aux institutions religieuses ; elle embrassait encore la morale de la société ; elle prescrivait comme gouvernement des peines pour la conservation des bonnes mœurs comme pour les actes de foi ; système bizarre qui prêchait la liberté dans l'examen, et imposait, pourtant comme pouvoir politique un formulaire de croyance qu'il fallait suivre invariablement!

Le changement le plus solennel, et qui retentit le plus profondément au sein de la Suisse paisible, fut celui de Genève. Genève, ville libre impériale, luttait depuis un siècle sous la protection de son évêque, contre la maison de Savoie qui en convoitait la souveraineté. En 1518, les ducs parvinrent à revêtir de l'évêché de Genève Jean, bâtard de leur race, et dès-lors ils résolurent de concert la domination de la cité municipale. La lutte fut sanglante. Bonnivard sauva sa patrie : Genève se mit sous la protection de Fribourg, pour échapper à la tyrannie de la Savoie ; elle conquit sa liberté *. Les deux réformateurs Farel et Viret avaient commencé dans cette

* *Histoire de la ville et république de Genève*, par François de Bonnivard, mss.— Roset, *Chronique de Genève, ou sommaire-recueil de ce qui se trouve des affaires de Genève, mss.* — Godefroy (Jacq), *Mémoires touchant l'état et la ville de Genève jusqu'en* 1617, 3 vol. in-4°.

cité déjà studieuse et célèbre le grand œuvre de la prédication. Ils étaient partout favorablement écoutés lorsqu'ils annonçaient l'abolition des cérémonies romaines et la simplicité évangélique. Un premier décret du sénat avait permis l'exercice commun du catholicisme et de la réforme. Dès-lors les deux sectes en présence commencèrent une vive et pressante polémique; on se disputait sur l'Eucharistie, sur les images, sur la messe, controverses qui partout se manifestaient alors. Il est impossible de peindre l'effet merveilleux que produisait la prédication de Farel*: le peuple se levait pour l'entendre alors qu'il portait la parole à Saint-Pierre au son de la grosse cloche, à Saint-Gervais ou à Sainte-Madeleine. Le résultat de ces prédications fut si puissant que le peuple se livra aux plus violens excès contre les images des saints, les châsses bénites. Rien n'échappa à cette fureur des nouveaux iconoclastes: les croix, les tabernacles, les statues, les tableaux, monumens des arts, ne se sauvèrent point de

* *Vie de Guillaume Farel, tirée de ses lettres, avec un raccourci de l'Histoire de la réformation de Genève*, manuscrit de la Bibliothèque de Genève. — Choupart, *Hist. de Guillaume Farel.* Les principaux ouvrages de Farel sont : *la Confession de foi de l'Église de Genève*, in-24, 1537. — *Traité du purgatoire*, in-12, 1543. — *Du vrai usage de la croix de Jésus-Christ, et de l'abus et idolâtrie commis autour d'elle*, in-12, 1560.

cette rage fanatique, et la grande figure de Charlemagne ne fut point épargnée *. Le peuple s'étant ainsi prononcé avec violence, les magistrats sanctionnèrent sa volonté. Un décret du sénat ordonna qu'à tout jamais la religion réformée serait établie dans le canton de Genève, et que chacun serait forcé de la professer. Pour laisser un monument éternel de cette révolution, on grava sur l'airain une inscription solennelle : « En mémoire de la grâce que Dieu nous a faite d'avoir secoué le joug de l'Ante-Christ romain, aboli les superstitions et recouvré notre liberté par la défaite et la fuite de nos ennemis **. » Ces ennemis mis en fuite n'étaient pas seulement les moines bernardins, les opulens bénédictins et leurs abbés, mais de pauvres religieuses. La sœur de Jussie, de l'ordre de Sainte-Claire, a écrit elle-même le simple récit de leur départ de Genève. Une seule d'entre elles sentit les aiguillons de la chair et consentit à briser les liens éternels du monastère; les autres, jeunes encore, préférèrent se retirer plutôt que de ne pas avoir la messe que les syndics leur avaient refusée. Les magistrats les accompagnèrent jusque sur la frontière de la Savoie, afin qu'il ne leur fût fait aucune insulte, tandis que Farel leur prêchait sur ce verset de

* Spon. *Hist. de Genève*, liv. II, pag. 361 et suiv.

** Spon. en donne le texte, *ibid.*

saint Luc: *En ce temps-là Marie s'en allait avec promptitude au milieu des montagnes* *.

La réforme de Genève, intimement unie à sa liberté, ne se développe pas subitement; Calvin n'a point paru et n'organise pas de son austère parole la République et l'Église, désormais inséparables. Genève n'est point encore la métropole du calvinisme; elle reçoit l'impulsion, mais ne la donne pas: cette grandeur nouvelle, cette puissance morale et sérieuse n'arrive que quelques années plus tard; c'est là que nous en retrouverons l'histoire.

* *Voyez* le petit livre : *le Levain du Calvinisme*, ou *commencement de l'Hérésie de Genève*, par Sœur Jeanne de Jussie. Chambéry, 1535.

CHAPITRE IX.

EFFETS POLITIQUES DE LA RÉFORME EN ANGLETERRE.

Écrits de Henri VIII contre Luther.—Question du divorce. — Hésitations du pape.—Thèses théologiques.—Premiers actes du parlement contre Rome. — Église nationale. — Actes contre les clercs. — Confiscation des monastères. — Partage des biens monastiques. — Établissement définitif du schisme.

1518—1540.

Trois cantons Suisses régularisaient à peine les mouvemens du protestantisme, qu'une séparation plus décisive encore venait briser l'unité catho-

lique : j'entends parler de la réforme en Angleterre, sous Henri VIII, ou plutôt de la scission qu'il proclama avec la cour de Rome. A l'apparition de Luther, le roi d'Angleterre s'était montré en opposition complète avec le système prêché par le réformateur. Esprit disputeur, nourri de controverse et de théologie, chevalier infatigable de saint Thomas d'Aquin, Henri VIII n'avait pu voir traîner dans la poussière les doctrines de la philosophie scolastique ; il prit hardiment la plume contre Luther, et fit un traité en latin pour défendre les sept sacremens catholiques *. Ce livre lourdement écrit, hérissé de citations, revu par le cardinal Wolsey et par l'évêque de Rochester, fut présenté à Léon X. Le pape l'accueillit avec une sainte joie, et, en plein consistoire, il proclama Henri VIII le pieux défenseur de la sainte Eglise**.

Une lutte corps à corps s'engagea dès-lors entre Henri VIII et Luther. Le réformateur, ulcéré de ce qu'une tête couronnée osât se mesurer de théologie avec lui, scolastre et professeur de Wit-

* Il porte ce titre : *Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum, edita ab invictissimo Angliæ et Franciæ rege, et domino Hyberniæ, Henrico ejus nominis octavo.* Londres, 1521 ; Anvers, 1522 ; Rouen, 1543.

** *Tibi perpetuum et proprium*, est-il dit dans la bulle : les rois d'Angleterre, quoique schismatiques, conservent ce titre.

temberg, écrivit à Henri VIII une de ces lettres emportées où tout était sacrifié à ses ressentimens : « Commencez-vous à rougir, ô Henri, non plus roi, mais sacrilége, lui disait-il ? n'avez-vous pas honte de prendre la parole contre la parole de Dieu même *! » Ces emportemens théologiques devaient à jamais séparer le roi d'Angleterre des doctrines de la réforme; mais un accident survenu dans la vie domestique de Henri VIII changea les penchans du monarque pour la pure doctrine romaine. Henri avait épousé Catherine d'Aragon, femme vieillie déjà, et qui de sa nombreuse postérité n'avait plus qu'une fille **. Le roi, épris de lady Anne Boleyn, fille d'honneur de la reine, fouilla dans toutes les *sommes* théologales pour trouver des motifs à la dissolution de son premier mariage. Il se consulta avec le cardinal Wolsey, qui, d'une condition de métier, de boucher, disent même les chroniques, s'était élevé à l'archevêché d'Yorck et au titre de chancelier d'Angleterre. On trouva des nullités dans le mariage,

* *Inter oper. Luther. contra regem Angliæ*, tom. II. La lettre est du 15 juillet 1522. L'évêque de Rochester répondit à Luther dans un ouvrage remarquable : *Defensio assertionum regis Angliæ de fide catholicâ adversus Luther. captivitatem Babylonicam.* Londres, 1525.

** *Liberos plures ex eâ suscepit; at unam relinquit :* c'est la princesse Marie. — Poli, *Apolog. ad Carol. V.* pag. 162.

et, après une cohabitation de vingt ans, Henri VIII déclara qu'il ne pouvait vivre sous le même toit avec une femme qui n'était plus que sa concubine *.

La nullité qu'appelait le roi d'Angleterre résultait de ce que Catherine avait été femme de son frère. Ce vice dirimant, couvert par une bulle de Jules II, ne pouvait être invoqué qu'en obtenant la révocation de la bulle, et Wolsey devait la solliciter en faveur d'un prince qui avait tant fait pour l'Église romaine **. Le docteur Knight, secrétaire d'État, fut député auprès du pape qui alors était gardé au château Saint-Ange après le saccagement de Rome. Knight demandait l'annulation du mariage avec Catherine d'Aragon et la dispense pour en contracter un nouveau. Charles-Quint, neveu de Catherine, défendait aussi de son côté au pape de satisfaire en ce point la volonté de Henri VIII. Lorsque le pontife s'enfuit déguisé en pè-

* Comparez sur cette grande affaire du divorce de Henri VIII, l'ouvrage spécial de Burnet, *Hist. de la réforme de l'Église d'Angleterre ;* il est partial pour la réforme ; Raynald, ad ann. 1528 et suiv. — Sanders, *de schism. anglican.* — Harpsfeld, *Hist. ecclésiast. anglican.* Le plus curieux de ces ouvrages est évidemment l'*anti Sanderus*, imprimé à Cambridge, 1593. Legrand a copié servilement Sanders, mais il est curieux par les pièces.

** Wolsey fut l'instigateur de l'idée de divorce : *Instigator et auctor consilii existimabatur.* Pol. *Apolog.* 115 et 116.

cheur pour se sauver des Allemands, les envoyés du roi d'Angleterre ne le quittèrent point, renouvelant leurs instances, invoquant toujours la nullité ecclésiastique d'une union que Dieu condamnait lui-même en la frappant dans sa postérité.

Clément n'osait se prononcer: il avait tout à la fois à ménager l'empereur et Henri VIII; l'un foulait de ses pieds la tiare d'or dans Rome, l'autre avait défendu l'autorité du saint-siége contre le schisme de Luther: le pape résolut pourtant d'accorder la bulle de dispense; mais il ne l'adressa pas à Henri, ni au cardinal Wolsey; il la confia sous le sceau du plus profond secret au légat Campège, s'en rapportant à sa prudence pour l'usage qu'il pourrait en faire *. Le pape Clément ne voulait se brouiller avec personne et encore moins avec l'empereur dont il était en quelque sorte le prisonnier et le vassal. Toute la question du divorce était moins un point religieux pour Rome, qu'une difficulté d'alliance politique. En raison que Clément était plus ou moins satisfait de la conduite de Henri VIII et de François Ier son allié **, il se montrait plus ou moins

* Burnet, recueil II, n° 14.

** Toute la correspondance de l'envoyé français à Londres (l'évêque de Bayonne) est consacrée à cette affaire du divorce. « Je me doute bien fort, écrit le bon évêque, que

devoué; il cherchait surtout à temporiser par une multitude de questions accessoires, par un système de légation qu'il envoyait successivement avec des pouvoirs restreints. Enfin, s'étant tout-à-fait rapproché de Charles-Quint, le pontife, sur la demande de la reine Catherine, n'hésita plus à évoquer à Rome, au sein du sacré conclave, ce divorce dont on avait fait jusqu'ici une difficulté nationale en Angleterre.

Ce fut à ce moment que commença, sinon la séparation complète, absolue de l'Église anglicane, au moins la première tentative de Henri VIII contre l'unité catholique. Le roi demanda à son parlement et obtint des lords et des communes un premier bill contre les abus des clercs en Angleterre. On réprima les droits exorbitans que les églises levaient sur les funérailles, l'abus déplorable de la pluralité des bénéfices et du grand nombre des chapelains *. Tous ces points furent fixés par le pouvoir laïque des lords sans aucune intervention des conciles et du pape. En même temps le roi faisait arrêter le cardinal Wolsey, bien que le privilége de la pourpre romaine

depuis quelque temps le roi a approché de bien près mademoiselle Anne de Boleyn; pour ce ne vous esbaillissez pas si l'on veut expédition, car si le ventre croit, tout sera gâté. » (Lett. 15 juin, recueil de François Ier.)

* Rymer, xiv, 350.

enveloppât d'une immense inviolabilité tous ceux qui en étaient revêtus *.

Henri VIII n'abandonnait pas son esprit disputeur et théologien; il ne lui suffisait pas d'arriver de fait à son divorce; il voulait obtenir ce résultat par les dissertations de l'école, en vertu des décisions régulières et des vastes *sommes* théologiques. Le roi avait déjà consulté ses propres universités; elles ne lui avaient pas été toutes favorables; il commanda donc au jurisconsulte Cranmer un Mémoire sur l'affaire du divorce, et tandis qu'il tentait une dernière démarche auprès du pape, il consultait toutes les Universités de l'Europe sur le point douteux alors en dispute à Rome. Cette démarche entrait dans le caractère de Henri VIII; une thèse d'école était sa passion comme celle de son siècle. Il destina quelques mille livres sterlings à cet objet; la corruption même fut employée. Le résultat se mit en rapport avec les intérêts politiques; en France, pays d'alliance avec Henri VIII, l'Université de Paris approuva le divorce, et son arrêt solennel fut motivé sur ce qu'il y avait des empêchemens dirimans qu'aucune bulle du pape ne pouvait couvrir, et que l'union du beau-frère et de la belle-sœur était dans cette catégorie **. En Espagne, à

* Fiddes, *collect.* page 172. — Cavendish, pag. 46.

** D'Argentré, *Collect. judic. de nov. err.* tome. II, pag. 100.

Naples, la réponse fut défavorable à Henri VIII, parce que le grand sceptre de Charles-Quint s'étendait sur ces peuples. Quant aux Universités protestantes, elles se souvinrent du livre que le scolastre royal avait dirigé contre Luther; elles se prononcèrent en majorité contre le divorce*. Le résultat fut pourtant conforme aux résolutions de Henri VIII; et quand il lut le long résumé qu'avait fait Cranmer et les solutions théologiques de la faculté de Paris, il s'écria dans son expression bouffonne : « Cranmer, c'est pour le coup que je tiens la truie par l'oreille. »

Cette affaire du divorce avait agité le monde érudit, et après les jugemens des Universités, les lords et les communes d'Angleterre tentèrent une démarche auprès du pape. « Saint-Père, disaient-ils, le mariage du roi a été condamné par des écoles célèbres, par des économistes de science; souvenez-vous des obligations que vous avez à notre roi Henri; nos remontrances n'ont rien produit. L'Angleterre est menacée d'une guerre civile, si vous ne permettez au roi d'avoir des enfans d'un légitime mariage. Écoutez notre dernière volonté : si vous vous jetez encore dans les délais, nous nous croirons abandonnés du saint-siége, et nous nous pourvoirons ailleurs **. »

* Calvin écrivit pour le divorce une longue dissertation.

** Regist. ccxxxiv.

Au fond le pape craignait l'effet de cette menace; l'Europe était déjà tant divisée par la réforme! Cependant sa réponse étant encore évasive, Henri VIII lança un acte de sa puissance par lequel il défendait sous peine de vie de recevoir toute bulle émanée de la cour romaine *. Il déclara que sa volonté expresse était de porter l'affaire du divorce au parlement et de s'en rapporter à ses lords et à ses fidèles communes pour la solution **.

Henri VIII prenait une voie toute nouvelle; il commençait ainsi le schisme : le parlement national allait être destiné à résoudre une question théologique; et après en avoir appelé du pape à la science des écoles et des Universités, on arrivait à la juridiction politique, comme dernier terme du pouvoir. Le roi d'Angleterre fit même une démarche qui annonçait plus hautement encore son dessein de séparation. Dans une lettre écrite quelque temps après au corps germanique, Henri félicitait les princes protestans sur leur dessein religieux « de conserver la foi dans toute sa pureté, de travailler à une paix stable, et de remédier aux maux de l'Église véritable du Christ; de corriger enfin les fausses traditions que les hommes avaient ajoutées aux pures lumières de

* Herbert, *Preuves de la vie et de l'histoire d'Henri VIII.*

** Sleidan, lib. viii, pag. 245.

l'Évangile : et votre conduite est d'autant plus louable, continuait Henri, que vous avez fortement réprimé les troubles qui, à l'occasion de la réforme, s'étaient élevés dans vos États; et croyez que j'ai toujours pensé comme vous sur la nécessité de corriger les erreurs et les vices. Songez pourtant qu'il faut sévir contre les novateurs turbulens qui annoncent l'égalité sociale et la communauté des biens. Il en est venu plusieurs natifs d'Allemagne dans mon royaume, mais je veille à ce qu'ils soient réprimés *. » Ici le roi faisait allusion aux anabaptistes dont les croyances anarchiques paraissaient déjà en Angleterre.

Le parlement se réunit sur la convocation royale pour l'objet spécial du divorce. Il fut exposé par le chancelier « que S. M. désirait que les lords et les communes prononçassent la dissolution d'un mariage incestueux et frappé de stérilité; c'était dans l'intérêt de l'Angleterre que le roi adressait une pareille pétition. » Toutes les pièces du divorce furent déposées sur la barre, et sir Th. Cromwell déploya les thèses d'Universités favorables aux désirs de la couronne. La première session fut entièrement destinée à réprimer les abus du clergé; le parlement rappela le

* Sleidan, liv. viii, pag. 245. Cette démarche n'est indiquée par aucun des nombreux auteurs qui ont écrit sur le schisme.

statut *præmunire facies* qui défendait aux clercs et aux laïques de solliciter à Rome des bulles d'excommunication ou de toute autre nature contraires aux droits du roi et des sujets d'Angleterre *. Ce bill passé, Henri VIII fut maître de la fortune des clercs catholiques, car presque tous avaient directement ou indirectement correspondu avec le pape. Les évêques le sentirent bien; ils se réunirent par comtés, firent des offres d'argent; et l'assemblée de Cantorbery, en votant un subside de 100,000 liv., accorda la première au roi le titre de chef souverain, protecteur de l'Église d'Angleterre **. Là se trouvait le principe et le fondement d'une religion nationale dont Henri se déclara le défenseur absolu avec ce caractère de tyrannie doctorale qui avait toujours marqué son pouvoir. Cette même année il livra aux flammes trois Allemands qui cherchaient à prêcher la réforme luthérienne dans les comtés d'Yorck et de Cantorbery en instruisant le peuple.

La séparation était complète entre Henri et l'Église de Rome. On avait tenté quelques arrangemens, mais ils furent brusquement rompus par la publique solennité du mariage du roi avec Anne de Boleyn; et Cranmer qui l'avait célébré fut élu sans l'assentiment du pape à l'archevêché

* Statut 25; Henri VIII, 19, 20, 21.

** Rymer, *act. public.* tom. xiv, pag 413.

de Cantorbery. Dans une seconde convocation du parlement, plus significative encore, il ne s'agit de rien moins que de proclamer l'abolition de l'autorité papale en Angleterre. Les deux chambres se réunirent dans la session de janvier 1534. Elles remanièrent d'abord toute la constitution ecclésiastique, et ce que demandait le roi Henri VIII fut obtenu presque à l'unanimité *. On effaça le nom du pape de la liturgie. En même temps le parlement modifia les vieilles lois sur l'hérésie ; désormais on ne pourrait poursuivre que ceux qui proclamaient hautement des nouveautés dangereuses, et les poursuites auraient lieu avec publicité devant le banc du roi. D'autres statuts abolissaient les annates; le droit des papes à l'élection des évêques serait déféré aux chapitres, sur l'invitation royale, et l'archevêque de Cantorbery demeurerait chargé de donner les dispenses et tous les actes qui ressortissaient autrefois de la cour de Rome **. Enfin le mariage du roi avec Anne de Boleyn était confirmé, et pour que personne ne pût douter de la validité de cette union, il était défendu à tout sujet anglais d'écrire ou de parler contre sa légitimité. Une formule fut dressée en conséquence, et chaque clerc régulier des monastères ou de la hiérarchie ecclésiastique

* Statut 26 ; Henri VIII, 1, 3, 13.

** Statut 25; Henri VIII, 19, 20, 21.

dut déclarer qu'il obéirait en toute chose au roi qu'il reconnaissait comme chef souverain de l'Église d'Angleterre, proclamant pour suzeraine légitime Anne de Boleyn, épouse de Henri VIII. Un dernier acte posait une barrière invincible entre les doctrines de l'Église anglicane et le protestantisme tel que Luther l'avait enseigné ; le parlement déclarait que la nouvelle Église ne se séparerait sur aucun des articles de la foi catholique telle qu'elle avait été jusqu'alors enseignée *. La déclaration fut souscrite par la presque totalité du clergé ; le procès de Thomas Moore **, de Fisher, de la religieuse Élisabeth Barton et des malheureux moines qui avaient nié la suprématie, montra qu'Henri VIII voulait désormais dominer en tyran l'Église dont il s'était fait le chef***. La plus profonde terreur régnait parmi les hommes de science et d'Université en Angleterre : Érasme, expression de toutes les idées de modération, déplore cette situation d'un pays où il n'est plus possible d'épancher ses sentimens et ses opinions dans le sein de l'amitié ****.

* Rymer, *act. public.* tom. xiv, pag. 487, 527,

** Thom. Mor. *Opera.* pag. 1427, 1429.—Statut 26; Henri VIII, 22 et 23.

*** Sur Thomas Moore voyez le chap. xii de cet ouvrage, où je traite du mouvement scientifique des écoles du 16e siècle.

**** *Amici qui me subindè litteris et muneribus dignaban.*

Quelques mesures que prît le parlement contre le parti des réformateurs allemands, le protestantisme faisait des progrès secrets en Angleterre, et acquérait des partisans; toutes les opinions trouvaient là des souvenirs et des élémens de trouble. N'était-ce pas les théories populaires de Wicliff, les assemblées de Spenfield qui avaient correspondu à la prédication de Jean Huss et de Jérôme de Prague? Le mouvement de l'Église anglicane d'ailleurs, quoique tyrannique et opposé à la réforme rationnelle, l'avait indirectement favorisé; car en produisant un grand désordre, il avait ouvert un vaste champ à toute doctrine qui voudrait se produire.

La lutte de l'Église d'Angleterre avec Rome et le clergé, amena la royauté à tous les actes de la persécution. Th. Moore porta sa tête sur le billot, pour avoir hautement déclaré * « qu'il avait approfondi la question de la puissance pontificale souvent attaquée, et qu'il avait reconnu que cette puissance du pape, qu'on avait abrogée témérairement, était non seulement légitime, mais nécessaire. » Th. Moore avait d'ailleurs attaqué l'auto-

tur, metu nec scribunt nec mittunt quicquam, neque quicquam à quoquam recipiunt, quasi sub omni lapide dormiat scorpius. (Érasme, *Epist.* 509.)

* Burnet, *Hist. de la Réforme d'Angleterre*, tom. II.– Stapleton, *vit. Mor.* pag. 335.

rité royale dans son *Utopie*, plan de république parfaite à l'imitation de Platon, et Henri VIII s'en vengea *. A ces exécutions succédèrent d'autres mesures. Le clergé anglican, après tant d'actes de soumission, voulait maintenir son unité, sa loi et les bases catholiques; mais Th. Cromwell, alors comte d'Essex, et Anne de Boleyn poussaient aux nouvelles opinions. Ce fut d'après leur conseil que Henri VIII proposa le premier acte pour la suppression des monastères, et il y était dit : « Le roi, à cause des mœurs scandaleuses et des factions turbulentes qui divisent les moines, propose aux lords de son conseil privé s'il ne serait pas utile de les supprimer et de réunir leurs biens à la couronne**. » L'opposition que cet acte trouva d'abord amena un terme moyen. On prescrivit des visites par commission royale dans les monastères; elles devaient être faites avec la plus extrême rigueur. On examinerait la conduite, les revenus, les propriétés des moines; on verrait surtout s'il y avait quelque déréglement dans les mœurs; si les couvens de filles étaient bien à l'abri des convoitises de la chair; si elles gardaient les vœux de chasteté dont les pieuses traditions ecclésiastiques leur faisaient une loi ***.

* J'ai analysé l'utopie de Th. Moore, chap. XII.

** SANDER. *de Schism. angl.* liv. I, pag. 138.

*** BURNET, *Hist. de la Réforme*, tom. I, liv. III, pag. 248.

Ces visites royales n'avaient d'autre objet que de prendre une note exacte des biens monastiques. Les rapports qui furent envoyés à Cranmer, archevêque de Cantorbery, dépeignaient sous la plus déplorable couleur la situation morale des communautés, et le roi en prit prétexte pour ordonner la confiscation de leurs biens; la confiscation fut pour un grand nombre volontaire, car les commissaires effrayaient les prieurs et mettaient devant leur pensée la crainte d'un châtiment; et ceux-ci, pour l'éviter, se condamnaient à de fortes amendes. Un nouvel acte de Henri VIII, chef de l'Église d'Angleterre, ordonnait la nullité des vœux souscrits au-dessous de vingt-quatre ans, et permettait en outre à tous les religieux de briser les liens importuns de la solitude. Comme en Allemagne et en Suède, ces biens furent distribués ou vendus à la noblesse *. Ainsi partout la réforme plus ou moins absolue se rattachait à la terre et opérait une révolution dans les propriétés; elle faisait passer les biens des monastères au fisc et du fisc aux hommes d'armes : la plupart des abbayes anglaises, des manses opulentes, des prieurés fertiles devinrent des manoirs féodaux; et c'est ce qui consolida la révolution religieuse de l'Angleterre et la transforma en un fait indestructible.

* Burnet, *Hist. de la Réforme*, tom. I, liv. III, pag. 305.

Il est inutile de suivre l'histoire des caprices sanglans de Henri VIII ; ils étaient produits sans doute par la sombre mobilité de ce caractère ; mais quand une main puissante entreprend une immense révolution, elle a besoin de la tyrannie pour échapper aux obstacles. Henri parvint à ses fins à force de despotisme ; il abaissa ce qu'il avait élevé; il foula de ses pieds les têtes de ses femmes et de ses conseillers ; mais il laissa après lui un grand fait accompli : la fondation d'une Église nationale humble sous son sceptre. La réforme fut en Angleterre un acte de caprice et de violence; point de liberté; des formules encore comme à Genève et à Berne ; en Allemagne seulement elle conserve quelques unes de ses libres allures jusqu'à ce que l'esprit absolu de Luther vienne lui imposer ses théories comme des vérités en dehors de toute contestation rationnelle.

CHAPITRE X.

CARACTÈRE POLITIQUE DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE LA RÉFORME EN FRANCE.

Esprit de la cour de François Ier.—Cause de la réforme.—Opposition qu'elle rencontre.—Université.—Parlement.—Vieux souvenirs d'hérésie.—Tendance de la cour.—Marguerite de Navarre.—Prédications.—François Ier et Mélanchton.

1517—1535.

Ainsi, dans presque la moitié de l'Europe, la réforme s'accomplissait! Au milieu de ce mouvement général des esprits, où était la France? S'était-elle enveloppée dans sa vieille foi catholique

pour ne point subir les nouveautés de Luther? J'ai besoin de préciser ici les progrès de la science et de la civilisation afin de suivre avec quelque exactitude le mouvement des croyances religieuses.

Le luthéranisme avait été dans son principe une dispute d'école à laquelle tous les savans de l'Europe avaient pris plus ou moins de part. J'ai dit que ceux qui n'avaient pas eu la hardiesse de prêcher ou d'adopter la réforme s'étaient associés dans une opinion commune et mixte opposée au clergé et à la suprématie romaine. Il était peu d'érudits de l'école philosophique ou des études grecques et latines de l'époque de rénovation qui défendissent l'Église en toute sa pureté. Dans les épanchemens de l'amitié, Érasme, Vatable, Robert Étienne, Scaliger, tous ces savans qui abondaient alors dans les Universités, avouaient plus ou moins ouvertement la puissante nécessité d'une réforme. Le goût des sciences, de la poésie latine et nationale, noble apanage de François Ier, la protection qu'il aimait à étendre sur l'érudition laborieuse, avaient appelé auprès de lui une multitude de savans et de poètes, qui tous prêtaient une oreille favorable aux doctrines qui de l'Allemagne retentissaient dans les écoles de Paris*.

* Goujet, *Mémoire historique sur le Collége de France*. Paris, 1758, in-4°.

C'était une mode que cette tendance à tout changer alors; les esprits les plus légers, les plus dissipés de la cour, s'occupaient de doctrines religieuses, et Marot, au milieu de ses jeux d'amour, de ses licencieuses ballades, mettait les psaumes en vers sur la traduction que lui en faisait le grave Vatable *.

François Ier et sa sœur Marguerite de Navarre, la fille de Louis XII, duchesse de Ferrare, aimaient surtout ces jeux d'esprit, tenaient en une considération particulière cette science d'érudition que le monarque venait de royalement abriter dans le collége de France. Ce prince qui faisait écrire à Érasme, accusé d'hérésie, « qu'un établissement en son royaume lui était destiné, et que la riche trésorerie de Tours était à sa disposition **, » pouvait-il avoir une grande répugnance

* Cette traduction est adressée à François Ier.

Puisque voulez que je poursuive, ô Sire,
L'œuvre royal du psautier commencé,
Et que tous ceux aymant Dieu le désire,
D'y besogner m'y tient tout disposé.

Les psaumes de Marot, censurés par les auteurs catholiques, ont donné lieu à une vieille réfutation très-rare, sous ce titre : *Contre-poison des cinquante-deux chansons de Clément Marot, faussement intitulées par lui psaumes de David.* Paris, 1560 et 1562.

** Érasme, *inter epistol.* 98.

pour les doctrines que ces mêmes hommes professaient dans le secret échange d'une douce philosophie? Marguerite de Navarre, si follement éprise de tout ce qui portait le bonnet de la science ou la gracieuse marotte du poète, ne devait-elle pas protéger ceux-là qui approchaient de son intimité et vivaient familièrement avec elle?

D'où vinrent donc ces persécutions qui marquèrent le règne de François Ier? comment expliquer cette poursuite acharnée contre l'hérésie, dont le prince avait autour de lui l'expression en quelque sorte philosophique? Plusieurs causes y contribuèrent. Si le luthéranisme ne s'était pas séparé, par de trop larges innovations, de l'école universitaire et des jurisconsultes, si surtout il s'était présenté lui-même sans se revêtir de l'austère manteau de la secte sacramentaire, sans cette guerre aux images, à l'Eucharistie, à la messe, à tout ce qui parlait à l'imagination et au cœur des peuples, alors peut-être eût-il trouvé une naturalisation plus facile en France. Mais la réforme, sous la plume sévère de Calvin, éclatait en censure contre cette licence de mœurs qui embellissait la cour de François Ier; elle accusait les gentilshommes des abominations de Babylone elle flétrissait Diane de Poitiers du titre de courtisane; elle déclamait contre les pompes, les fêtes, les arts. Par un instinct de pouvoir,

François Ier voyait avec effroi ces discussions sur l'autorité, les formes électives et républicaines qui se substituaient partout aux vieilles traditions de la monarchie. Il n'y apercevait pas seulement une guerre à l'Église, mais une attaque contre le sceptre, un mode de gouvernement qui menaçait ses plaisirs, ses prodigalités et sa couronne. Il existait dans la société, telle que le catholicisme l'avait faite, des forces indépendantes du roi lui-même, des opinions plus puissantes que sa volonté. Si l'expression philosophique de la réforme restait secrète ou dans les bornes de quelques thèses ou de quelques livres, les hérétiques persécutés prêchaient, agissaient publiquement et activement par des faits et par des actions saisissables. Ajoutez à cela l'insouciance du prince, souvent l'obscurité et la turbulence de ceux que la persécution atteignait, et l'on s'expliquera peut-être cette contradiction dans la main royale qui protége la philosophie réformatrice et persécute les réformés!

Quand on a peint aussi en de sombres tableaux les tristes exécutions qui poursuivirent les premiers réformateurs en France, on n'a pas fait assez la part à l'esprit du temps, à ces mœurs de bataille, de sang, de tournois, de combats singuliers, d'assassinat et d'empoisonnement. Lorsque des bras d'une femme on se précipitait à la mort, lorsque l'astrologue préparait le poison

subtil ou le poignard qui servaient ses fatales divinations, lorsque les lois multipliant les supplices, frappaient de mort pour le moindre délit, est-il surprenant que ces mœurs cruelles fissent également sentir leur influence sur des sectaires qui ébranlaient le vieil édifice des croyances et des institutions publiques ? Que ceux qui veulent connaître l'esprit de cette époque parcourent les gravures grossières qui reproduisent les supplices de quelques malheureux gentilshommes, bourgeois ou manans, ils verront partout un caractère de joie et de fêtes, de nobles dames aux mille fenêtres pavoisées, un peuple bruyant et satisfait *. La vie n'avait point alors ce haut prix que les lois lui ont assuré depuis que l'homme a été rappelé à sa dignité.

Le premier symptôme du luthéranisme en France suivit de quelques années seulement la prédication de Luther. Un gentilhomme flamand, du nom de Berquin, d'habitudes irréprochables, mais ennemi des ordres monastiques, de cette grande dissolution des mœurs du cloître, fut dénoncé comme hérétique et fauteur de Luther. Il n'annonçait pourtant qu'un simple dogme : « C'est une grande superstition, disait-il, que d'invoquer

* Collection des gravures, cabinet du Roi. — Règne de François Ier et de Henri II. — *Voyez* surtout le supplice de Anne Dubourg et la mort des conjurés d'Amboise.

la Vierge de préférence au Saint-Esprit. » On crut trouver dans ce principe une tendance à la réforme, et le parlement ayant fait fouiller dans les papiers d'études de Berquin, on y recueillit la plupart des compositions théologiques de Luther *. Un premier arrêt renvoya cette affaire d'hérésie devant l'évêque de Paris **, et un second arrêt fut ainsi conçu :

« Vu les déterminations prises par la Faculté théologique de Paris, la Cour a ordonné que tous les livres composés par Luther seront brûlés publiquement au parvis de Notre-Dame, et pour ce faire, sera enjoint de par le roi, à toute personne, d'apporter et mettre au greffe lesdits livres hérétiques, sous peine pour ceux qui les garderaient d'être bannis du royaume, et la confiscation des biens. » Il était également défendu de soutenir les livres et la doctrine dudit Luther, et les officiers du roi avaient droit de saisir toutes ces personnes, et de les mettre en mains des diocésains, comme suspectes d'hérésie. Le parlement se montrait moins rigoureux à l'égard des principes timides de Mélanchton; ceux qui avaient ses livres devaient les apporter au greffe; ils seraient communiqués ensuite à l'évêque de Paris, qui

* Beze, *Hist. eccles.* liv. I. Érasme raconte ce fait avec indignation, liv. XXIV, *Epist.* 4, et liv. XXX, *Epist.* 48.

** D'Argent. *Collect. judic. nov. errorib.* tom. I, pag. 406.

les feraient examiner par la Faculté de théologie *.

Jusqu'ici Berquin ne reçut d'autre peine que la nécessité d'une rétractation publique et la défense absolue d'écrire sur toute espèce de matière ; il persista dans sa foi. Une seconde sentence ordonna qu'il aurait la langue percée; Berquin en appela au pape et au roi, et un troisième arrêt déclara qu'on le brûlerait vif sur la place de Grève. Cet acte barbare fut exécuté pendant que Jean Leclercq subissait à Meaux le même supplice pour crime d'hérésie. Quatorze réformateurs, qui évangélisaient sur la place publique, furent également jetés à la fournaise ardente, pour me servir de l'expression de Beze **. Ainsi la réforme avait déjà profondément remué une partie des populations. Les villes de Lyon, Langres, Bourges, Poitiers, Autun, Troyes, Issoudun, Rouen, Agen, Meaux, étaient devenues les siéges principaux de quelques petites écoles sacramentaires.

Il existait sur ce sol de la France labouré par la réforme des fermens d'anciennes hérésies qui devaient faciliter les innovations. La vieille Languedoc avait long-temps vu sous son beau ciel de troubadours et de cours plénières la grande

* 12 août 1523, *Collect. de la préfecture de police*, livre rouge neuf, f° 102, V°.

** Spond., ann. 1523, n° 15, *et Erasmi, epist. de vitâ et morte Ludov. Berquini.* Lond. 1642, in-fol. liv. xx, lett. 4°.

croyance des Albigeois * ; les campagnes de Lyon et du Dauphiné se souvenaient des pauvres de Lyon, de Pierre Valdo, prédicateur des simples d'esprit parmi les champs ; et quoique la foi nouvelle ne proclamât point exactement les mêmes principes, ces doctrines se rapprochaient plus intimement de leurs antiques croyances que le catholicisme avec ses pompes superbes, son encens, ses fêtes somptueuses et sa hiérarchie de clercs opulens. Ainsi les érudits d'un côté, quelques riches bourgeois et une fraction de pauvres paysans, tels étaient dans son principe les élémens de la réforme en France.

Deux actions puissantes luttaient contre la doctrine de Luther et quelquefois malgré le roi : les parlemens et l'Université. Les parlemens, avides de tout exercice de pouvoir, poursuivaient sans relâche l'hérésie : tandis que François Ier acceptait la dédicace des psaumes traduits en français par le spirituel Clément Marot, le parlement faisait défense à tout imprimeur de vendre aucun livre de l'Écriture Sainte translaté sans sa permission **. C'était moins un principe religieux qui

* Leurs livres existaient encore au seizième siècle ; ils étaient un sujet d'étude pour les réformateurs. *Voyez* le résumé de leur croyance dans le tome III, pag. 1 à 60, de mon *Histoire de Philippe-Auguste.*

** Arrêt, 28 août 1525, *Archiv. de la préfect. de police*, mss. du cardinal de Gesvres, tom. XIII, fol. 434.

l'animait, car dans son sein même il existait des élémens de réforme *, que le besoin de manifester son autorité et de se montrer rigide observateur des anciens statuts. L'Université était violente; l'école s'y formulait d'abord dans des thèses pour appeler ensuite des vengeances; elle condamnait, frappait impitoyablement. Toujours en arrière du mouvement social, comme les vieux corps scientifiques, elle cherchait à arrêter l'action des opinions par ses dissertations et par ses actes **. Il n'était pas un livre publié qu'elle n'examinât avec hauteur, qu'elle ne dénonçât aux tribunaux séculiers, qu'elle ne flétrît catholiquement de ses censures. Elle protégeait autant Aristote que la foi catholique, les formulaires surannés que les lois de l'Église, son autorité attaquée que l'édifice religieux. C'était pour l'Université une ennemie qui la menaçait de ruine que cet empire d'une raison indépendante secouant tout le passé scientifique de l'école. Ces deux institutions, le parlement et l'Université, prenaient la haute main dans la résistance catholique; elles essayaient le rôle de force, qu'elles jouèrent plus tard dans la ligue.

* Je parlerai plus loin du coup d'État catholique, et de la condamnation du conseiller Anne Dubourg.

** D'Argentré, *Collect. judic. nov. error.* rapporte tous les jugemens de la Sorbonne.

Ces actes se développaient en dehors de la cour et de ce cercle de science et d'érudition qu'elle protégeait. Toutes les fois que l'Université, l'Église ou le parlement s'attachaient à un nom illustre dans les lettres, François Ier ou sa sœur le couvrait de sa protection. Du fond de sa prison à Madrid, le roi écrivit à l'Université de mettre en liberté Marot, son valet de chambre, et le poète en témoigna sa reconnaissance à son royal protecteur *; François Ier s'opposa de toute sa puissance à ce que les doctrines d'Érasme fussent, comme celles de Luther, livrées au bourreau sur le parvis de Notre-Dame; ce que l'Université ordonnait dans son impatience catholique.

A mesure que la réforme grandissait au dehors, elle s'annonçait en France avec moins de réserve; Luther et Zwingle avaient secrètement envoyé quelques uns de leurs sectateurs habiles, et lorsqu'ils échappaient par la fuite aux poursuites du parle-

* Rondeau 66. Le poète a décrit toute la douleur de sa captivité dans la ballade de l'*Enfer*. Diane de Poitiers, fervente catholique, n'avait pas été étrangère à sa disgrâce; Marot s'en plaint.

Bien avez leu, sans qu'il en faille un A,
Comme je fus par instinct de Diana
Mené au lieu plus mal sentant que souffre
Par cinq ou six ministres de ce gouffre.

ment et de l'Université, ils trouvaient un refuge assuré auprès de la reine de Navarre, qui aimait à écouter leurs leçons. Les deux chapelains de Marguerite, Bertaud et Couraut, professaient ouvertement le luthéranisme; elle aimait le ministre Quintin dont les doctrines plus hardies allaient bien au-delà de la réformation. Cette protection pour les hérétiques devint si publique, elle fut si souvent dénoncée, que François Ier manda auprès de lui cette sœur qu'il chérissait, afin qu'elle se justifiât du soupçon d'hérésie. La reine de Navarre, pour toute réponse, conduisit François Ier au sermon d'un curé nommé Lecoq, qui administrait l'église Saint-Eustache. Au milieu de Paris, Lecoq osa prêcher les doctrines de la réforme; il s'écria en face du roi : « Qu'en ce qui touchait le saint sacrifice de la messe, il ne fallait pas s'arrêter aux vaines images de l'autel, mais s'élever en pensée jusqu'aux cieux où était Jésus-Christ. » François Ier ne s'en offensa pas; il voulut même voir et entendre le prédicateur dans une conversation intime à Fontainebleau *.

Rien n'arrêtait la reine de Navarre; le caractère incontestable des opinions de la réforme était alors la traduction des livres saints en français.

* Florimond de Remond, de l'*Origine de l'hérésie en France*, liv. VII, chap. III. Le bon historien s'indigne de cette grande licence.

Marguerite, par un goût pur de la langue nationale, voulut que son livre d'heures, enluminé de belles miniatures, fût écrit en français : toutes les prières du catholicisme n'y étaient point comprises; on en avait supprimé un bon nombre à la Vierge et aux saints *. Dans le livre pieux qu'elle composa sous le titre de *Miroir de l'âme pécheresse,* à l'époque où Marguerite était revenue à repentance de ses contes des *Amans fortunés* **, il n'y est question ni du purgatoire, ni de l'éternité des peines, et, ce qu'il y a de plus hétérodoxe, la prière toute virginale de *Salve, regina* y est appliquée au Christ ***. A Paris commençait déjà cette petite guerre de pamphlets populaires, destinée à anéantir toutes les vieilles croyances; on affichait des placards contre l'Eucharistie, contre la messe surtout, jusque dans le palais du Louvre embelli par les arts. Les portes des églises, les poteaux des places publiques, témoignaient chaque matin de cette ardeur de prosélytisme qui caractérisait la réforme. Francois Ier sévit encore d'une manière sanglante. Des lettres-patentes du roi ordonnèrent de n'imprimer aucune chose sans la permission du conseil ou de

* *Heures de la royne Marguerite.* Paris, 1533.

** Publié d'abord sous ce titre : *Paris,* 1558 ; puis sous celui de : *Nouvelles de la royne de Navarre,* avril, 1559.

*** Bèze, *Hist. eccles.* pag. 13.

justice *. Six luthériens furent condamnés au feu, et la place de l'Estrapade retient encore le cruel souvenir de ces supplices multipliés **.

Au milieu de ces intérêts qui rapprochaient François Ier des princes protestans d'Allemagne contre Charles-Quint, l'histoire peut se demander comment le roi de France ne seconda pas le protestantisme qui surgissait avec tant de persévérance et pénétrait dans son palais. Henri VIII, dans une lettre confidentielle, l'engage à proclamer une Église nationale et à suivre l'exemple qu'il a donné en Angleterre. Plusieurs causes s'y opposaient pour la France. D'abord le catholicisme était une force immense dans la population ; tout était organisé autour de cette large cause d'un vieux principe social, la royauté, les institutions et les masses. D'un autre côté, le concordat avait intéressé la couronne au maintien de la suprématie romaine. Par la nomination aux bénéfices, François Ier était maître, en quelque sorte, des biens de l'Église et de son clergé. On aurait eu besoin de tout remanier dans la monarchie, sans résultat profitable pour le roi. Une pensée préoccupait François Ier ; il s'était pénétré

* *Archives de la préfecture de police*, 3e volume des bannières, fol. 107.

** Sleidan, liv. VIII, pag. 282. — Florimond de Rémond, *Naiss. de l'Hérésie*, liv. VII, chap. IV.

de cette invariable conviction que la réforme religieuse entraînerait la réforme politique, et que ces hommes d'austérités et de hardiesses, qui venaient ébranler les croyances du peuple, frapperaient simultanément la vieille foi et la royauté.

Et pourtant François Ier continuait cette vie contradictoire de persécutions contre les réformateurs actifs, et de confiance pour l'école philosophique. Les princes protestans d'Allemagne, entrés dans son alliance contre Charles-Quint, s'étaient plaints à lui de ces tristes poursuites qu'on faisait subir à leurs frères de France. François Ier, qui venait de suivre à pied une procession expiatoire des outrages reçus par l'Eucharistie, répondit : « Je n'ai pas sévi contre quelques uns de vos frères, mais contre quelques esprits turbulens qui ont tourmenté la paix du royaume sous prétexte de religion ; d'ailleurs, ne peut-on pas s'arranger sur ce dernier point ? Je serais très-aise que vous m'envoyassiez quelques uns de vos théologiens, afin de discourir avec eux et de nous entendre *. » Mélanchton, esprit flexible, accommodant, fut désigné à cet effet ; il écrivit à Sturmius, son ami. « Puis-je faire le voyage en sûreté ? ma prédication pourra-t-elle être utile à notre Église ? S'il en est ainsi, je partirai comme avec

* Freher, *rer. germanic. collect.* tome III. — *Litter. Francisc. I.*

des ailes pour secourir nos frères persécutés. » Mélanchton ne dédaigna pas d'écrire à l'évêque de Paris, Jean du Bellay, expression des doctrines modérées du catholicisme : « Vous gémissez comme moi des malheurs qui agitent la France et l'Église universelle ; ne serait-il pas possible de les prévenir en arrêtant les esprits fanatiques et séditieux, mais en permettant la libre parole évangélique ? O vous, très-cher pasteur, employez encore votre crédit à fléchir l'esprit des princes, à les porter à la douceur ! Si vous désirez que la puissance des évêques soit conservée, fixons d'abord la doctrine de l'Église *. »

Ces avances de l'école réformatrice, le caractère élevé qui distinguait Mélanchton, engagèrent François Ier à écrire directement à l'ami, au disciple de Luther. Dans une lettre datée de Guise, le roi dit : « Je connais vos bonnes intentions pour la paix de l'Église universelle ; elles se sont manifestées par la lettre conciliante que vous avez écrite à Jean du Bellay, évêque de Paris. Venez donc au plus tôt à ma cour pour y conférer avec grand nombre de docteurs sur les moyens de rétablir le bon ordre dans la police ecclésiastique : cette lettre vous servira de sauf-conduit ; je vous prie de ne pas vous laisser détourner de ce pieux dessein par de mauvais con-

* Camerarius, *vit. Melanch.* pag. 144 et 146.

seils. Votre arrivée me sera agréable, soit que vous veniez auprès de moi comme personne privée, soit que vous soyez député par vos collègues *. »

Mélanchton avait le dessein de remplir exactement les désirs du roi de France ; mais il en fut détourné par l'électeur de Saxe qui ne voulut point lui donner licence de quitter ses états. L'opinion de Luther était que Mélanchton vînt à Paris afin de faire cesser la persécution qui affligeait quelques luthériens, et plus particulièrement encore dans un vœu de prosélytisme. Il savait que la douceur du plus fidèle et du plus savant de ses disciples convenait à l'école philosophique que le goût éclairé de François Ier avait appelée à sa cour, et Luther ne doutait pas que la présence de Mélanchton n'y agrandit le cercle de la réforme.

Ainsi, pour résumer cette première période du protestantisme en France, avant Calvin, on peut dire qu'il y était en progrès; quelques persécutions isolées signalaient bien l'esprit universitaire et la tendance des vieux corps de magistrature; mais à côté de ces persécutions une protection secrète et philosophique encourageait les efforts de l'esprit qui tendait à la réforme. Le parti des novateurs n'était point assez puissant encore pour qu'il y eût guerre ouverte; il se cachait dans les

* Melanchт, *inter epistol.* liv. I, *epist.* 29.

actes du culte pour échapper à une surveillance inquiète; mais il écrivait et proclamait ses doctrines. Jusques à Calvin la réforme ne fut ni une force en France, ni un système; et il n'y eut aussi commencement d'exécution armée, véritable mouvement militaire contre la doctrine réformée, qu'après le massacre des malheureux Vaudois de Mérindol et des vallées des Alpes *.

* Voir chap. xv de ce volume, sur l'exécution de Cabrières et de Mérindol.

CHAPITRE XI.

DISSIDENCE DES DIVERSES ÉCOLES DE LA RÉFORME.

École philosophique. — Érasme. — Luthéranisme modéré et conciliant. — Mélanchton. — Principes absolus. — Luther. — École sacramentaire. — Zwingle. — Calvin. Anabaptistes. — Sociniens. — Tentatives de fusion. — Projet de Mélanchton. — Confession d'Augsbourg.

1518 — 1535.

En jetant un coup d'œil sur l'Europe, Luther devait s'applaudir avec une joie secrète des immenses progrès de la réforme; les populations de l'Allemagne étaient maintenant presque partagées en pays réformés et pays catholiques; la Suède et le Danemarck avaient universellement embrassé le luthéranisme; un schisme profond

divisait l'Angleterre de la cour de Rome ; plusieurs cantons suisses avaient violemment secoué la foi ; les Bohêmes se réveillaient aux vieilles doctrines de Jean Huss et de Jérôme de Prague ; la Pologne écoutait les nouveaux missionnaires ; les Pays-Bas, les villes du Rhin se déchiraient en deux Églises ; en France, la réforme était en progrès, et des fugitifs qui arrivaient sans cesse de l'Italie et de l'Espagne, annonçaient que là aussi les doctrines des novateurs avaient pénétré, bien qu'une surveillance active et vigoureuse les empêchât de porter leurs fruits.

Au milieu de cette joie et de l'orgueil d'un large succès, Luther voyait avec amertume la réformation elle-même se morceler en mille sectes et perdre ce caractère d'unité qui pouvait seul lui assurer de hautes destinées. Toutes les fois qu'une doctrine s'était proclamée au sein de la grande société catholique, elle s'était costumée en un des systèmes de philosophie spirituelle de l'Asie, de la Grèce et de Rome : les vieilles divisions qui partagèrent en sectes de gnostiques, de manichéens, de pélagiens, les premiers disciples de Jésus-Christ dans les vastes circonscriptions du monde chrétien, s'étaient non-seulement fondées sur la diversité des castes, des populations et du sol, mais encore sur les souvenirs de la philosophie intellectuelle, sur le syncrétisme qui avait marqué l'existence de la grande école d'Alexan-

drie. Les doctrines qui avaient triomphé dans les conciles d'Éphèse, de Constantinople et de Nicée, n'étaient, à vrai dire, que l'acceptation des principes d'une des sectes de philosophie, revêtus des formes et de la technologie catholiques.

Cette même division se produisit sous Luther, et partout se montrèrent des écoles opposées, haineuses et s'accusant respectivement d'erreur et d'hérésie. Il y a deux périodes dans l'histoire de Luther : dans la première il attaque avec verve, et alors il établit comme un principe la liberté de croyance et d'examen ; une fois en possession d'un fait accompli, il se pose comme le juge infaillible, comme le pouvoir qui seul peut décider de l'orthodoxie des opinions. Chef d'opposition contre l'Église catholique, il appelle la liberté ; chef d'un nouveau système, et par conséquent autorité établie, il constitue et proclame la souveraineté de ses idées et l'erreur de toutes les autres.

L'esprit superbe du chef de l'école luthérienne n'était pas capable de se ployer aux concessions indispensables pour amener la fusion des différentes doctrines qui s'étaient élevées en opposition. Luther voulait dominer; tout ce qui se séparait de sa suprématie, il l'attaquait avec violence; il ne souffrait pas les contradictions ; et au milieu de ce travail d'intelligence, de cette confusion d'idées, ce caractère impérieux devait lui-

même contribuer à briser la réforme en mille systèmes.

Je place en tête le parti de résistance philosophique, qui n'avait point osé une séparation complète avec l'Église catholique : le chef de ce parti, Érasme, avait toujours ménagé Luther et ses sectateurs ; sa correspondance avec Mélanchton et OEcolampade constate que, sans adhérer au système religieux de la réforme, Érasme en respectait les adeptes, et même les croyances. « J'ai lu le livre d'OEcolampade, écrit-il aux magistrats de Bâle ; il est savant, disert, travaillé, ce serait même un livre pieux, s'il pouvait y avoir de la piété à combattre le sentiment de l'Église, duquel je juge qu'il est toujours dangereux de s'éloigner *. Érasme ne se croit pas assez fort ; il n'est pas surtout assez imprudent pour engager une lutte ouverte, décidée, en s'appuyant sur les doctrines du catholicisme pur ; il voudrait amener une transaction, si elle était réalisable, qui, sans détruire le vieil édifice, pût le mettre mieux en rapport avec les besoins nouveaux. L'esprit implacable de Luther rendant impossible

...

* *Perlegi librum Joannis OEcolampadii de verbis cœnæ Domini, meâ sententiâ doctum, disertum et elaboratum, adderem etiam pium, si quid pium esse posset, quod pugnat cum sententiâ sensuque Ecclesiæ, à quâ dissentire periculosum esse judico.* (*Epist.* Erasmi, liv. VII.)

toute alliance, Érasme, pressé par ses amis, entra en lice contre le réformateur; mais, avec habileté, il ne voulut pas prendre parti pour les mystères et les doctrines purement théologiques; il se jeta en plein dans une thèse de philosophie rationnelle. Il écrivit un livre du *libre Arbitre*, contre Luther qui soutenait l'opinion contraire. Érasme ne sortait pas de ses manières polies et modérées; il prouvait par les Écritures, et par la raison surtout, « que l'homme avait été créé libre et jeté dans sa plénitude de volonté sur cette terre; sa liberté a reçu une rude atteinte par le péché du premier homme, mais la grâce du Seigneur ne lui manque pas. Cette grâce, la nature en a mis la voix au fond de la conscience humaine. La grâce aide la raison, mais ne la détermine pas *. »

Cet ouvrage, traduit en allemand, amena une réponse de Luther. Ce ne fut ni le ton modéré, ni la douce logique d'Érasme. La diatribe de Luther fut violente, outrée; il insulta son adversaire, le déchira par le sarcasme, pour arriver à cette conclusion : « Personne que Dieu n'est libre; sa prescience et sa providence divine font que toute chose arrive par une volonté immuable, éternelle, qui foudroie et met en pièces tout libre arbitre **. » Ce livre de Luther fit une certaine

* Érasme, *Diatriba de lib. arb. adv. Luther. inter oper.* t. III.

** *Inter opera Luther. de servo arbitrio*, tom. II, fol. 426 à 435.

impression sur l'âme faible d'Érasme ; on le voit timide reculer devant une rupture complète. « Je suis surpris, écrivit-il dans son Hypéraspiste, que vous vous soyez attaché avec tant d'acharnement à mon traité, qui ne contient rien que de rationnel, tandis que tant d'ennemis tombent sur vous. Qu'ai-je dit auprès des fureurs d'Emser, de Jean Cochlée, de Zwingle et d'OEcolampade! Vous êtes bien imprudent, Luther, d'accuser d'ignorance et de toujours insulter ceux qui ne pensent pas comme vous*. »

A côté du parti philosophique restant dans les conditions modérées, venait l'école de Mélanchton, soumise à Luther, mais moins éloignée que lui d'une transaction. Ami et disciple dévoué du maître, Mélanchton n'en combattait point les doctrines ; il les adoptait sans objection : toutefois si, pour amener une fin à cette situation désordonnée de l'église, il avait fallu abandonner quelques points, Mélanchton y eût volontiers consenti, ne faisant pas de toutes ses pensées des vérités absolues. Le docte professeur penchait vers un rapprochement avec le parti philosophique de l'école romaine, afin de donner à la réformation une force nouvelle, et d'y rattacher surtout ce noyau scientifique qui était resté fidèle aux vieilles et grandes traditions du catholicisme. Quand

* Cœhlæus, *in act. et script. Luther.* ad ann. 1526, p. 144.

il s'agissait de ménagement et de modération, c'était toujours Mélanchton qui intervenait. Tandis que Luther voulait tout briser de ses mains impitoyables, son disciple et *son verbe* tempérait les orages de son âme maladive.

Luther, après des hésitations, des changemens, avait arrêté ses doctrines dans les livres *de la Captivité de Babylone* et *de sa Confession majeure ;* la plupart des réformateurs adhéraient aux principes posés dans ces puissantes œuvres d'érudition et de controverse; mais de larges fractions d'opinions s'en étaient déjà séparées et marchaient plus loin dans les idées de réformation.

Les écoles de Carlostad et de Zwingle, presque semblables, avaient fait d'immenses progrès; elles venaient d'acquérir OEcolampade, savant professeur de grec, un des premiers disciples de Luther ; elles différaient particulièrement du luthéranisme en ce que ses deux chefs niaient, quoique avec des formules diverses, la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. Ils soutenaient que la parole de Jésus-Christ* : « Ceci est mon corps, » ne s'appliquait que dans un sens figuré et n'entraînait point la réalité. Puis, les deux écoles abolissant le culte des images, modifiaient la Cène pour la réduire aux paroles apostoliques de Jean. Luther n'osa point d'abord attaquer de face cette

* *Exegesis amica et expositio totius Eucharistiæ negotii*, 1527.

école; mais de plus intimes réflexions l'éclairèrent sur la puissance morale des deux symboles qu'attaquaient les sacramentaires. Le dogme de la présence réelle, les pompes du culte des saints avaient inspiré ces magnifiques cathédrales, ces cérémonies d'encens et de parfums, ces pieuses commémorations qui saluaient la présence d'un Dieu sur l'autel. C'était bien assez que la révolution tentée contre l'Église de Rome et la philosophie scolastique secoûât jusque dans ses dernières fibres la vénération populaire pour de saintes mémoires; n'était-ce pas compromettre le succès que de froisser la solennelle émotion produite par le grand mystère de l'Eucharistie ? Lorsque ces doctrines eurent été fixées et leurs progrès constatés, le chef de l'école luthérienne publia son manifeste contre Carlostad et Zwingle, qui à leur tour se prononcèrent contre Luther*. Ils déclarèrent que la messe n'était pas un sacrifice : en conséquence, les sacramentaires abolirent les cérémonies et toutes les pompes catholiques. Les principaux disciples, Bucer, Conrad Pellican et Léon de Juda répondirent en termes très-vifs aux pamphlets de Jean Pomeranus, Billicanus et Brentius, zélateurs enthousiastes de la pure école luthérienne**.

* *OEcolampadii secunda justa et æqua responsio ad Martinum Lutherum.* Juin 1527.

** *Voy.* particulièrement l'ouvrage rare de Léon de Juda,

Le plus haut disciple de l'école sacramentaire, qui s'étendait d'autant plus qu'elle était mieux en harmonie avec l'esprit d'examen et la raison sévère, fut Calvin à qui se rattache presque toute la réformation en France. Jean Cauvin, qui prit le nom de Calvin *, car alors c'était une mode que ces changemens de noms scientifiques, naquit à Noyon de parens ouvriers, mais avancés dans leur fortune. Il avait été élevé dans le sein de l'Église, et à douze ans, par un des abus de la hiérarchie cléricale, il avait obtenu une chapelle dans la cathédrale de Noyon, et à seize ans une cure, quoiqu'il fît encore ses études au collége de Montaigu. Il s'instruisit dans les lois à Orléans, sous Pierre de l'Étoile, et à Bourges sous le grand jurisconsulte Alciat. Ce fut le luthérien Melchior Wolmar, professeur de grec à l'Université, qui fortifia en lui les premiers principes de la réforme, qu'il avait reçus de Pierre-Robert Olivetan. Il vint à Paris en 1530, et là, triste victime des grandes persécutions qu'éprouvaient les doctrines nouvelles, il publia son Commentaire sur les deux livres de Sénèque, *de la Clémence* **,

sous le faux nom de Ludovicus Léopold. Zurich, 1526. — Jean Pomeranus. *Epist. ad Joan. Hessum.*

* Je trouve cette désignation dans le premier ouvrage que publia Calvin sur les deux livres de Sénèque : ce fut alors qu'il quitta le nom de Cauvin.

** *Annæi Senecæ, libri duo de Clementiâ, Johannis Cal-*

symbolique appel à la tolérance pour ses frères persécutés. Obligé de fuir Paris, Calvin alla par les campagnes prêchant la réforme, et le peuple venait à ses sermons *dans le désert*. Le sceptre de la reine de Navarre s'étendit sur ce nouveau réformateur, comme il avait protégé Scaliger, Agrippa et Clément Marot.

Calvin passa de la parole au culte, et bientôt on essaya dans l'église de Bourges l'oraison dominicale et la messe en français. Cette liberté religieuse fut dénoncée, et le diacre de Noyon forcé de s'exiler de France. Ces opinions de Calvin s'éloignaient du luthéranisme et rentraient tout-à-fait dans les principes sacramentaires *. C'était un nouvel adversaire de Luther, mais faible alors: A cette époque Calvin était à peine connu; son nom ne se mêlait pas encore à la grande école de science dans laquelle il prit depuis une haute place, par la publication de son bel œuvre de l'*Institution chrétienne*.

Le livre de l'*Institution* est un large résumé de toute la théorie de Calvin. Il est formulé dans le même esprit que les Apologies de Tertullien et le livre d'Orygène contre Celse, modèles qu'il semble s'être proposés. C'est aussi à François Ier, au

vini Noviodunœi illustrati. Paris, apud Cyaneum, 1532. (Édition extrêmement rare.)

* La plus complète des éditions des œuvres de Calvin, celle sur laquelle j'ai travaillé, est d'Amsterdam, 1667.

prince persécuteur, qu'il est adressé, pour suivre l'usage de l'Église primitive qui jetait ses doléances aux Césars!

« J'entreprends la cause commune de tous les fidèles, et même celle du Christ, laquelle aujourd'hui est en telle manière du tout déchirée et foulée en votre royaume, qu'elle semble désespérée, ce qui est bien advenu par la tyrannie d'aucun pharisien, plutôt que de votre vouloir. Elle est grandement affligée. Car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu jusque là, que la vérité du Christ, combien qu'elle ne soit perdue et dissipée, toutefois soit cachée et ensevelie comme ignominieuse; et ainsi que la pouvrette Église soit ou consumée par morts cruelles, ou par bannissemens déchassée, ou tellement par menaces et terreur étonnée, que elle n'ose sonner mot. Si au contraire les détractions des malveillans empêchent tellement vos oreilles que les accusés n'ayent aucun bien de se défendre; d'autre part si ces impétueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent toujours cruauté par prison, fouet, gehenne, coupures, brûlures; nous certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jetés en toute extrémité. »

L'*institution chrétienne* embrasse toutes les doctrines religieuses. Développant la théorie générale de la réforme, elle traite tout à la fois de la connaissance de Dieu, laquelle est le premier

fondement de la religion; de la connaissance de l'homme et du péché originel; de la corruption naturelle de l'âme; de l'infirmité du franc arbitre; de la régénération, laquelle se fait en nous par l'opération du Saint-Esprit; de la loi, où premièrement l'office et usage d'icelle est démontré; puis aussi est parlé du vrai service de Dieu, des images, du jurement et des fêtes; des vœux, où il est traîté de la moynerie; de la foi; exposition de la première partie du symbole, où il est discuté de la matièrede foi, de la Trinité, de la puissance de Dieu et de la création du monde; *item*, des anges et des diables. Vient la seconde partie, où il est dit de l'Incarnation, mort et résurrection du Christ, et de tout le mystère de notre Rédemption; la tierce, où il est parlé du Saint-Esprit, la quarte partie, où il est traité de l'Église, du gouvernement d'icelle, de l'ordre, puissance et discipline; *item*, des clefs, de la rémission des péchés, et de la résurrection dernière; de pénitence; de la justification de la foi, et du mérite des œuvres; de la similitude et différence du vieil et du nouveau Testament; de la liberté chrétienne, selon Luther; des traditions humaines; de la prédestination et providence de Dieu; d'oraison, où la prière de Notre-Seigneur est expliquée; des sacremens; du baptême; de la cène du Christ; des cinq autres cérémonies qu'on a faussement appelées sacremens; à savoir: confir-

mation, pénitence, extrême-onction, ordres ecclésiastiques et mariage; enfin de la vie chrétienne. » C'est dans ce chapitre surtout que Calvin sent le besoin de justifier ses doctrines sur le gouvernement civil; car on accusait déjà le calvinisme d'attaquer la forme monarchique pour appeler les institutions républicaines; aussi l'adroit réformateur se hâte de faire une profession de foi politique.

« C'est vaine occupation aux hommes privés, lesquels n'ont nulle autorité d'ordonner les choches publiques, de disputer quel est le meilleur État de police; et outre, c'est une témérité d'en déterminer simplement, vu que le principal gît en circonstance; et encore quand on comparerait les polices ensemble, sans leur circonstance, il ne serait pas facile à discerner laquelle serait la plus utile, tellement elles sont quasi égales chacune en son prix. On compte trois espèces du régime civil, savoir : monarchie, qui est la domination d'un seul, soit qu'on le nomme roi, ou duc ou autrement; aristocratie, qui est une domination gouvernée par les principaux et gens d'apparence; et démocratie, qui est domination populaire en laquelle chacun a puissance. Il est bien vrai qu'un roi ou autre à qui appartient la domination, aisément décline à être tyran. Mais il est autant facile, quand les gens d'apparence ont la supériorité, qu'ils conspirent à élever une

domination inique. Et encore il est beaucoup plus facile où le populaire a autorité qu'il émeuve sédition. Vrai est que si on fait comparaison des trois espèces de gouvernement que j'ai récitées, que la première de ceux qui gouverneront, tenans le peuple en liberté, sera plus à priser. Car cela a toujours été approuvé par expérience. Et Dieu aussi l'a confirmé par son autorité, quand il a ordonné qu'elle eût lieu au peuple d'Israël, du temps qu'il l'a voulu tenir en la meilleure condition qu'il était possible. Et de fait, comme le meilleur état de gouvernement est celui-là où il y a une liberté bien tempérée et pour durer longuement, aussi je confesse que ceux qui peuvent être en telle condition sont bien heureux ; et dès qu'ils ne font que leurs devoirs s'ils s'emploient constamment à s'y maintenir; même les gouvernemens d'un peuple libre doivent appliquer toute leur étude à cela, que la franchise du peuple de laquelle ils sont protecteurs, ne s'amoindrisse aucunement entre leurs mains. Que s'ils sont nonchalans à la conserver, ou souffrent qu'elle s'en aille en décadence, ils sont traîtres et déloyaux. Mais si ceux qui par la volonté de Dieu vivent sous des princes et sont leurs sujets naturels, transfèrent cela à eux, pour être tentés de faire quelque révolte ou changemens, ce sera non-seulement une folle cogitation et inutile, mais aussi méchante et pernicieuse.

Calvin ne s'expliquait pas nettement sur la forme du gouvernement préférable; il appelait seulement la liberté sous le pouvoir établi. La popularité du livre de l'*Institution chrétienne*, systématisation de la théorie calviniste, fut si haute, qu'en moins de cinq années huit grandes éditions sortirent des presses de Genève et d'Allemagne. Il fut traduit en toutes les langues, et Calvin lui-même le translata en vieux français *.

J'ai placé dans une couleur plus tranchée les opinions des anabaptistes; avant de se régulariser en secte philosophique et paisible, elles avaient fait de nouvelles tentatives de troubles. Ces opinions s'étaient reproduites hostiles à tout ordre social. Les anabaptistes avaient publié sept articles capables de bouleverser l'organisation politique et civile des États. On y disait : « Il n'est permis au chrétien de porter des armes ni de reconnaître les magistrats établis : il ne peut jurer, alors même que la loi humaine le prescrit : Dieu ne l'appelle ni à rendre la justice, ni à veiller à la sûreté publique : quiconque n'adopte pas la secte anabaptiste sera mis au rang des boucs dans le jugement dernier : eux seuls peuvent prêcher et annoncer l'Évangile; et ceux-là sont réprouvés

* Je me suis procuré cette édition originale; elle porte ce titre : *Institution de la religion chrétienne*, Genève, 1536.

qui s'opposent à son progrès et à son enseignement *. »

Les anabaptistes avaient été chassés de la haute Allemagne par les efforts de la puissante noblesse; mais ils s'étaient répandus dans la Westphalie et les Pays-Bas sous leurs chefs Melchior Hoffman, David-George, Jean-Mathieu et Jacob de Campen. Ils parlaient aux serfs de la campagne; ils leur annonçaient le règne libre des saints et de Jésus-Christ. Pour développer leurs propositions, les anabaptistes publièrent un livre de doctrines sous le titre d'*Établissement* *: « Avant le jour du jugement il y aura un royaume du Christ sur la terre, où les saints, c'est-à-dire les fidèles, régneront après avoir exterminé jusqu'à la dernière des puissances. Alors les biens et les femmes seront en commun, et toutes les jouissances appartiendront aux élus. »

Ces idées anti-sociales plaisaient au paysan opprimé, réduit presque partout en servitude, et auquel on promettait les terres et la liberté. Il était rare que là où se produisait cette prédication ardente il n'arrivât aussitôt un soulèvement populaire : à Strasbourg, à Mayence et dans les

* Cochlæus, *de act. et script. Luther.* ad ann. 1529, pag. 198.

Frédéric Spanheim, *de origin. et progress. anabaptist.* liv. III. — Hertius, *Hist. anabapt.* — Meshovius, liv. V.

villes du Rhin, la multitude avait voulu matériellement appliquer les doctrines anabaptistes. L'exemple le plus grave de ce soulèvement eut lieu à Munster, où les sectaires se rendirent maîtres de la cité et de son gouvernement. Les bourgeois de toutes les communions avaient fui, lorsque les anabaptistes en possession du pouvoir créèrent douze juges à l'instar des Israélites; puis, sur la prédication d'un de leurs chefs inspiré, Jean Mathieu, ils l'élevèrent à la royauté toute-puissante de David et de Salomon. Alors se manifesta une espèce de despotisme sombre et fanatique *. Ce que Mathieu ordonnait était exécuté avec une religieuse terreur : on porta dans sa maison tout l'or, toutes les armes; et ceux qui murmurèrent furent décapités sur de simples ordres. Tandis que l'évêque de Munster assiégeait la cité de son vieil épiscopat, les anabaptistes se laissaient conduire par des prophéties et des inspirations. Jean Mathieu, leur roi, ayant été frappé de mort dans une sortie contre les soldats de l'évêque, il parut un nouveau prophète, du nom de Jean de Leyde, qui annonça que Dieu lui avait révélé d'épouser la veuve de Jean Mathieu; il la prit en effet : tandis qu'un cardeur de laine, du nom de Knipardolling, prédisait le royaume des saints où domineraient douze juges

* Herrius, *Hist. anabapt.* — Meshovius, liv. v et vi.

comme en Israël. Sous le règne de ces douze juges il fut prêché encore que la polygamie était commandée, et chacun des anabaptistes prit autant de femmes qu'il en voulut. Jean de Leyde en épousa jusqu'à dix-sept; et alors, dans une nouvelle inspiration prophétique, il se fit proclamer roi et revêtir de la pourpre. Les juges s'abîmèrent sous ce pouvoir despotique : « Écoute, Israël, dit un ouvrier orfèvre qui s'éleva comme prophète, voici ce que l'Éternel ton Dieu t'ordonne : Vous déposerez de leurs charges l'évêque et ses ministres; vous choisirez douze personnes ignorantes pour annoncer ma parole au peuple; et toi, Jean de Leyde, prends cette épée nue; Dieu t'établit roi, non-seulement pour régner sur Sion, mais pour gouverner encore sur toute la terre. » Il existe des médailles de ce règne passager de Jean de Leyde à Munster. Sur un des revers sont deux épées nues croisées, avec cet exergue : « Dans le royaume des saints il n'y a partout qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême. » La sanglante et ridicule tyrannie de Jean de Leyde s'évânouit; mais sa durée fut marquée des pompes d'or d'Israël, de ces exécutions qui dans l'ancien Testament font frémir une civilisation plus humaine et plus avancée. Jean de Leyde, de sa propre main, fracassa la tête à une de ses femmes, au milieu de la salle d'un festin où des gardes et des esclaves chantaient la gloire du roi et

les miracles de Jéhova *. L'évêque de Munster victorieux se montra implacable contre les anabaptistes : Jean de Leyde, captif, fut déchiré avec des tenailles ardentes et ses entrailles suspendues dans des cages de fer au clocher de l'église Saint-Laurent. Les grandes et continuelles études de la Bible, inspirées par la réforme, avaient favorisé la secte des anabaptistes : quand on présentait si souvent les vieilles traditions du peuple hébreu, ce gouvernement primitif et du désert, comme la pieuse époque d'une nation sainte et choisie de Dieu, n'était-il pas naturel que quelques esprits exaltés voulussent appliquer comme un type universel les formes sociales de l'ancien Testament ?

Ces mille divisions au sein de la réforme préoccupaient tristement Luther. Dans ces scènes populaires, il était douloureux pour le chef d'un large mouvement politique de voir son œuvre périr en se morcelant ; il s'en exprimait à tous ses amis avec douleur : « Luther, s'écrie Mélanchton, me cause de grandes peines par les longues plaintes qu'il me fait de ses afflictions. Il est abattu **, on ne le ménage pas dans des écrits qu'on ne dit pas méprisables. Dans la pitié que j'ai de lui, je me trouve attristé au dernier point des troubles universels de

* Spanheim, *de orig. et progress. anabapt. loc. cit.*

** Mélanchton, *Epistol.* 385.

l'Église; le vulgaire incertain se partage en des sentimens opposés, et, si le Christ n'avait promis d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles, je craindrais que la religion ne fût tout-à-fait détruite. »

Cette époque de tristesse et de découragement moral, Luther l'appelle le temps de ses sombres et pénibles tentations. Jamais théorie religieuse n'avait si puissamment agrandi l'action du diable; c'est toujours cet esprit que Luther fait intervenir et parler quand il veut combattre ses adversaires ou peindre le désordre de son âme : « O mon ami! écrit-il à Juste Jonas, je te conjure de ne point cesser de prier pour moi, afin que Jésus-Christ ne m'abandonne pas et qu'il ne permette pas que les tourmens que j'endure soient les tourmens des impies, mais ceux dont il éprouve ses enfans *. » La pensée de sa mission le préoccupait de telle sorte, que tout ce qui faisait sortir le mouvement de la réforme du cercle que lui-même avait tracé, suscitait dans son esprit ** altier le délire et la fureur même. Souvent, dans l'exaltation de ses dépits, il faisait un retour vers l'Église romaine : « J'avoue, s'écriait-il, que sous la papauté il s'est fait des choses bonnes et chrétiennes, et que nous

* Seckendorff. *Comment. in Luther.* liv. II, tom. I, pag. 116.

** *Epistol. Bohenh*, liv. II.

avons retenues. C'est sous la papauté que se sont conservés la vraie Écriture, le vrai baptême, le vrai sacrement de l'autel, la véritable absolution des péchés, les vrais ministres, le vrai catéchisme *. On dira peut-être que je flatte le pape ; mais s'il peut souffrir ces paroles, je déclare que je veux lui obéir comme son fils, être bon papiste et révoquer tout ce que j'ai écrit contre lui. » C'était moins un profond désir de rentrer dans le catholicisme qui poussait Luther à ces concessions, que la douleur qu'il éprouvait de se voir dépasser par d'autres opinions. Il voulait imposer ses idées; et la popularité qui saluait les doctrines de Zwingle, de OEcolampade, de Calvin même, fatiguait ses veilles.

Les réformateurs, les chefs du luthéranisme, les électeurs qui l'avaient publiquement adopté, sentaient pourtant le besoin de réunir dans des articles de foi et dans une profession commune ces doctrines jusqu'alors restées incertaines et perdues au milieu des livres et des thèses de controverse. Dans un doux échange de lettres et de confiance, OEcolampade et Mélanchton avaient té-

* *Fatemur igitur sub papatu multa, imò omnia christiana et bona esse, quæ ad nos profecta sunt, à nobis retenta. Habuerunt enim in papatu veram Scripturam, verum baptismum, verum sacramentum altaris, veram absolutionem à peccatis, veros ministros, verum catechismum.* (Ibid.)

moigné un désir de rapprocher les deux écoles, les luthériens et les sacramentaires, dont ils étaient l'expression modérée; c'était la pensée du landgrave de Hesse, de Bucer, son plus fidèle conseiller *. Luther s'y opposait fortement, parce qu'il craignait que le résultat de la conférence ne fût favorable à l'opinion plus rationnelle des zwingliens, et qu'alors la direction du mouvement de la réformation ne lui échappât. » Plusieurs de ceux qui veulent entrer dans cette alliance, écrivait-il, s'appuient plus sur les bras de la chair que sur le secours de Dieu. Il y a de l'impiété à traiter pour la défense de la religion avec des hommes qui errent d'une manière capitale; il faut réprimer les sacramentaires, comme on a dompté les anabaptistes, les violateurs de temples et les philosophes timides tels qu'Érasme**.» Les esprits avaient alors un trop grand besoin de conciliation pour que l'opinion absolue de Luther pût prévaloir : le landgrave persista; et une réunion de théologiens des communions dissidentes fut indiquée à Marbourg. Les conseillers de l'électeur avaient usé de précautions extrêmes, afin de ne pas placer en présence les sentimens tenaces

* J. Œcolampade. *Philipp. in dialog. de re eucharistiæ*, pag. 19, *et epistol. Berthol. Hallers*, 18 janvier 1530.

** La lettre de Luther est en manuscrit, archives de Weimar. Comparez Hospinien, *Hist. sacr.* part. II, pag. 120.

de Zwingle et de Luther : l'on dut mettre en rapport Mélanchton et Bucer avec OEcolampade, caractère si doux, si conciliant *. Trois séances furent occupées à des disputes théologiques; elles s'attachaient toutes spécialement au grand dogme de la présence réelle, au sens figuré ou technique de l'Écriture; et à la fin chaque parti se proclama vainqueur. La persistance de Luther, son invariable fermeté produisirent une profonde impression sur ses adversaires, plus portés à des concessions et à des ménagemens. Absent, il domina cette controverse de sa parole. Il en résulta une transaction sur des points de détails; mais la difficulté capitale de la présence réelle ne fut point résolue **.

L'Allemagne réformée en face du catholicisme, devait pourtant formuler ses principes dans une haute profession de foi. Tant qu'elle était ainsi morcelée en poussière, quelle confiance pouvait-on ajouter à ses progrès? quelle force pouvait-elle tirer d'elle-même? Toutes les écoles luthériennes travaillèrent donc à préciser cette profession de foi qui devint la base de la confession d'Augsbourg, et pour donner des gages de modération

* *In OEcolampadio mira naturæ bonitas et clementia.* Just. Jon. *in epist. ad Guill. Reiffenstein.*

** *Voyez* cette conférence dans le curieux travail d'Hottinger, *Hist. ecclésiast.* tom. VIII, pag. 468.

et de ménagemens, elle ne fut point confiée à Luther, mais à Mélanchton. Disposé par son esprit à préparer une réconciliation de doctrines, l'élégant professeur consulta plusieurs fois le parti philosophique, et de ces conférences intimes sortit une série de propositions.

On y reconnaissait l'autorité des quatre premiers conciles généraux du christianisme et le dogme de la Trinité qu'ils avaient proclamé; le péché originel recevait une autre interprétation que dans l'Église romaine; on n'adoptait du symbole des apôtres que ce qui touchait l'incarnation, la vie, la mort et la résurrection du Christ. La justification se faisait par la foi, opération unique du Saint-Esprit; les sacremens étaient efficaces, quoique ceux qui les conféraient fussent méchans et pécheurs. Le baptême était une nécessité; la présence de Dieu dans l'Eucharistie, réelle; le pécheur ne pouvait mériter par ses œuvres la remise de ses fautes; le repentir était la seule oblation nécessaire. Les fêtes devaient être observées avec leurs saintes cérémonies, mais telles qu'elles seraient fixées par les besoins et les vœux des populations *.

Dans la seconde partie de cette confession, Mélanchton réglait le culte apparent; on abolissait

* Chytræi, *Hist. confess. d'Augsbourg.* — Cælestii, *Hist. confess. August.* tom. III, fol. I.

les formes extérieures du catholicisme; la communion devait avoir lieu sous deux espèces; les processions du Saint-Sacrement étaient défendues; le célibat des prêtres et les vœux monastiques abolis; on ne reconnaissait plus les messes privées, ainsi que la confession exacte et minutieuse de tous les péchés, dont les mémoires humaines ne pouvaient se charger; plus d'abstinence de viandes. Un dernier article devait donner un immense crédit au luthéranisme auprès des souverainetés politiques. Tandis que l'Église de Rome soutenait sa suprématie spirituelle sur les gouvernemens, les Luthériens déclaraient « que la puissance ecclésiastique était tout-à-fait distincte de l'autorité séculière; la première ne consistait que dans le commandement fait aux apôtres de prêcher l'Évangile, de pardonner et d'administrer les sacremens; elle ne regardait que les choses éternelles, tandis que la puissance séculière consistait à protéger les personnes, à gouverner par la justice et pour la tranquillité publique; la puissance ecclésiastique ne pouvait dès-lors ni toucher au gouvernement, ni réformer les lois ou les magistrats, ni s'opposer au plein exercice de la souveraineté et à l'obéissance des sujets * envers le prince. »

Cette profession de foi était trop restreinte pour convenir également à toutes les sectes dissidentes

* Cælestini, *Hist. confess. August.* tom. III.

qui s'étaient surtout fait remarquer par la violence de leurs doctrines ou la hardiesse de leurs innovations. Si le parti philosophique devait se rattacher à une confession qui n'ébranlait que quelques principes du catholicisme, il était évident que les sacramentaires, les sectateurs de Zwingle, et particulièrement les anabaptistes, n'adhéreraient pas à une réforme si étroitement limitée.

Il venait de s'élever une opinion profondément rationnelle, et qui secouant tout mysticisme, tout principe en dehors de l'intelligence, se rapprochait du déisme pur en n'adoptant les révélations du Christ que comme un enseignement d'une profonde sagesse et d'une philosophie généreuse. Dans un siècle tout religieux, au milieu d'une société d'émotions, de ferveur et de croyance, les sociniens, les anti-trinitaires, devaient faire peu de progrès encore ; mais leurs principes étaient féconds en résultats; ils étaient pleins d'avenir. C'était le dernier et inévitable période de la réforme, le but auquel elle devait arriver. Car l'empire de la raison une fois admis, on devait creuser au fond des choses, et tout ce qui restait de légendes et de mystère s'effacer inévitablement. Ces sectes, désignées sous les noms de *libertins* et *d'athées*, suscitaient la plus formidable persécution au sein de l'Église réformée elle-même. Quand une révolution religieuse ou politi-

que s'est opérée et qu'elle a cherché à fonder son gouvernement, ce qu'elle craint le plus, ce qu'elle proscrit le plus vigoureusement, ce ne sont pas les opinions qu'elle a vaincues, mais les extrêmes des passions qu'elle a soulevées; elle veut poser un point d'arrêt à son mouvement; et soit que ce mouvement se formule en doctrine, soit qu'il vienne sur la place publique aux mains du peuple, la révolution une fois régularisée, le poursuit haletante, parce qu'elle sait bien que là est son danger, sa fatalité et son tombeau.

Michel Servet est l'expression la plus complète de cette large école de religion et de philosophie, comme Calvin le fut surtout des principes sacramentaires. On a jeté mille calomnies sur les doctrines de Michel Servet. Dans une société façonnée à certaines habitudes, lorsqu'un homme arrive qui va droit à une grande théorie, laquelle bouleverse les idées reçues, il se fait contre lui une exclamation de rage ou de mépris; la génération qui ne le comprend pas le flétrit ou le tue. Le système de Michel Servet, qui se résume dans le déisme pur, est celui vers lequel marche depuis l'école protestante. Il n'y a que deux principes en face de cet univers de merveille, la foi ou la raison; et quand on a secoué par l'examen le vieil homme du catholicisme, comment s'arrêter à d'autres formules de croyance, et peut-on ne pas courir droit au déisme qui seul repose le doute?

C'est pourtant l'expression de cette doctrine que l'école calviniste livra au bûcher ; ce furent ses sectateurs qu'elle attaqua et proscrivit sous le nom de *libertins*.

Michel Servet était né à Villanova, en Aragon. C'est chose curieuse à dire que ce fut en Espagne et en Italie, pays de catholicisme, que naquirent les hommes les plus impétueux contre la foi; l'imagination allait loin dans ces contrées de feu, et la compression lui donnait un nouvel essor. Michel Servet étudia dans l'Université de Toulouse, puis à Paris, et vint en Allemagne disputer avec Mélanchton, Bucer et OEcolampade ; il resta obscur, inconnu, jusqu'à son premier pamphlet *des Erreurs de la Trinité* *. Sa théorie rationnelle, empruntée aux solennelles hérésies d'Arius, de Photius, de Paul de Samosate, substituait au système catholique l'unité de Dieu.

« Ceux-là sont athées qui n'ont point d'autre Dieu qu'un assemblage de divinités, qu'un Dieu par connotation ou par accident, et non pas un Dieu grand, souverain, absolu; qui font consister l'essence divine dans trois personnes réellement distinctes, et subsistantes dans cette essence. Il est bien vrai qu'on peut reconnaître une distinction

* *De Trinitatis erroribus, libr. septem.* Haguenau, ann. 1531. in-8°, quatre-vingt-dix-neuf feuillets en italique (rare).

personnelle dans la Trinité, mais il faut convenir que cette distinction n'est qu'extérieure; le verbe n'a été dès le commencement qu'une raison idéale qui représentait l'homme futur, et dans ce verbe, ou raison idéale, il y a Jésus-Christ, son image, sa personne, son visage et sa force humaine. Il n'y a point de différence réelle entre le verbe et le Saint-Esprit; il n'y a jamais eu en Dieu de véritable et réelle génération et spiration. L'âme est de Dieu qui y a mis une spiration créée avec sa divinité, et par une même spiration, l'âme est substantiellement unie avec Dieu dans une même lumière par le moyen du Saint-Esprit; le baptême des enfans est inutile, car il est d'invention humaine; c'est pourquoi on ne commet point de fautes avant l'âge de vingt ans; l'âme se rend mortelle par le péché. »

Ces théories étaient en pleine opposition avec la réforme telle que Luther et Calvin l'avaient posée; elles excitèrent leur plus vive fureur. Ce ne fut pas seulement une controverse loyale, comme le calvinisme le demandait au catholicisme, mais de la persécution. Servet continua à développer son système; et dans les loisirs que lui donnaient les études de la médecine, il composa plusieurs autres traités, et spécialement ses *Dialogues sur la Trinité* et son pamphlet *de la Justice du règne du Christ* *. Le grand ouvrage où

* *Dialogor. de Trinitate lib. duo. — De Justitiâ regni*

il exposa ses hardiesses avec le plus de développement est le livre *De la restitution du Christianisme*, qui servit plus tard de base aux tristes poursuites de Calvin *.

La thèse de Mélanchton avait ainsi manqué le but de conciliation que se proposaient ses auteurs; des conférences s'étaient encore engagées entre les sectes dissidentes; toutes avaient rédigé leur profession de foi particulière, et aucune ne voulait faire de concessions décisives, parce que toutes avaient de nombreux sectateurs, des territoires fixes et une classe d'hommes à laquelle spécialement elles s'adressaient : les zwingliens, les sacramentaires et les calvinistes, qui se rapprochaient

Christi, capitula quatuor. C'est un pamphlet de quarante-huit feuillets sans pagination. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque du Roi. Haguenau, 1532, in-8°.

* *Christianismi restitutio. Totius Ecclesiæ apostolicæ ad sua limina vocatio, in integrum restitutâ cognitione Dei, fidei Christi, justificationis nostræ, regenerationis baptismi et cœnæ Domini manducationis. Restituto denique nobis regno cœlesti, Babylonis impiæ captivitate solutâ et anti-Christo cum suis penitùs destructo.* Vienne (Dauphiné), Balthasard Arnolet, 1553, de sept cent trente-quatre pages in-8°. Il n'en reste plus que deux exemplaires originaux; l'un est à Paris, bibliothèque du Roi, l'autre à la bibliothèque impériale de Vienne. Tous deux portent à la dernière page les initiales de l'auteur M. S. V. (Michel Servet Villanovanus).

si intimement, avaient pour domaines la France et la Suisse, et plusieurs villes libres d'Allemagne; les anabaptistes, les peuples grossiers de la basse Germanie, les paysans des Pays-Bas; le luthéranisme, toute la partie éclairée de la population, les princes dont il appuyait l'indépendance et le pouvoir. Ces élémens étaient trop disparates pour qu'un rapprochement sincère pût avoir lieu; et Mélanchton l'avait vainement tenté.

CHAPITRE XII.

MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE DE LA RÉFORME.

Influence de la réforme *sur* la philosophie. — Cornelius Agrippa. — *Sur* les idées politiques. — *Utopie* de Thomas Moore. — *Sur* les systèmes religieux. — École catholique. — École protestante. — École mixte.

1519 — 1540.

En dehors des controverses d'écoles, de ces théories disputeuses, il se produisait un grand fait dans la marche de l'esprit humain. Il est quelque chose dont les générations ne se doutent pas, livrées qu'elles sont à leurs petites passions con-

temporaines, c'est que les idées s'avancent et que les destinées d'une civilisation progressive s'accomplissent dans ce vaste univers de rénovation. Ainsi, tandis que la prédication de Luther se morcelait en subtilités, l'impulsion qu'elle avait donnée retentissait dans toutes les sciences et déterminait leur puissant essor. Toute lutte entre deux croyances, ou entre deux opinions fortement éprouvées, froisse les âmes à ce point qu'elle retrempe les caractères, donne au cœur et à la tête de l'homme je ne sais quelle grandeur de génie et de création. Le seizième siècle est marqué par la main de Dieu de ce sceau immense; je n'embrasse jusqu'à présent que sa première moitié *.

Trois branches de la science éprouvèrent spécialement l'effet de cette laborieuse impulsion : la philosophie, la politique et la théologie. J'ai déjà développé le caractère de la philosophie au moyen âge **, cette lutte de l'esprit catholique se transformant en aphorismes d'Aristote contre les tentatives d'examen et la création des méthodes rationnelles. Les grandes lices ouvertes par la réformation eurent encore pour résultat de pré-

* Je parlerai plus tard de Montaigne, Bacon et Bodin, qui tiennent à la seconde période de ce mouvement des esprits.

** Histoire de Philippe-Auguste, t. IV. — Histoire constitutionnelle, t. I et III.

parer les temps où la société secoua cette religion nouvelle des astres, des esprits, de la magie et des sortiléges, vaste démonologie qui se substituait au vieil empire des saints et des légendes. Quiconque veut se pénétrer de la profondeur des études de cette époque, doit lire les livres de maître Cornélius Agrippa; l'un sur l'abus de la philosophie occulte *, dont il déploya le curieux tableau depuis les constellations, les caractères sacrés, les amulettes, jusqu'aux philtres, à la géométrie et à la musique démoniaque **; l'autre sur *la vanité des sciences humaines* : pénible aveu d'un philosophe qui déploie la triste impuissance de l'homme dans les divers états de son existence de misère! Tous les arts, toutes les sciences, toutes les professions de la vie n'aboutissent qu'à un résultat malheureux ou inutile, depuis le philosophe jusqu'au magistrat, depuis l'état de moine qui reste dans sa cellule jusqu'à l'*ars meretricia*. Agrippa recherche dans les exemples de l'antiquité et de l'Écriture Sainte les preuves de sa désolante analyse ***!

* Je me suis procuré l'édition contemporaine des œuvres si curieuses d'Agrippa. *Cornell. Agripp. oper.* (*Lugdun. Batav.* sans date.)

** *De occultâ philosophiâ.*

*** *De vanitate scientiarum.* Rousseau a prodigieusement puisé dans cette œuvre pour son discours contre les sciences humaines.

Le luthéranisme avait mis un soin particulier à se tenir en parfaite harmonie avec le pouvoir des princes et des magistrats civils; aucun de ses actes n'avait touché à ce pouvoir; il l'avait même défendu contre ces soulèvemens des multitudes qui partout avaient accompagné la prédication de la réforme; toutefois ce grand ébranlement des esprits jetait dans la société une masse désordonnée de systèmes qui menaçaient dans l'avenir d'un changement radical les constitutions vieillies de toutes les souverainetés de l'Europe.

Deux principes avaient été posés, féconds en résultats, l'empire de la raison humaine et la substitution de l'esprit d'examen aux croyances; or, en faisant passer dans le creuset de ces opinions nouvelles l'état politique des pouvoirs institués, il devait en résulter une incertitude dans la conviction des peuples; l'obéissance désormais allait se raisonner; on discuterait l'autorité avant de se soumettre à sa loi; on pourrait se former des principes plus sérieux sur la dignité de l'homme, sur la souveraineté publique.

L'école réformatrice employa surtout comme élément de succès les pamphlets : ce fut alors que pour la première fois on vit en circulation ces petites feuilles volantes qui, pénétrant dans tous les rangs de la société, se jouaient avec les idées vieillies pour en démolir le prestige*. Luther sur-

* Le recueil connu sous le titre de *Mémoires du prince*

tout fut essentiellement pamphlétaire ; il posséda cette force de l'injure, cette énergie de paroles que le peuple saisit et comprend ; son esprit infatigable poursuivit les idées qui n'étaient pas les siennes et les hommes qui n'adhéraient pas à son système ; l'école protestante fut par-dessus tout disputeuse ; elle discuta, parce qu'elle n'admettait rien d'incontestable et de fondamental ; la raison individuelle est, de son essence, indomptable ; elle marche, elle creuse, elle renverse les barrières. Elle ne trouve d'autre résistance qu'une raison qui lui est supérieure et la soumet : la vérité nue et grande.

Il y eut au milieu du seizième siècle un remaniement général de l'esprit politique ; on se dirigea vers les dissertations du pouvoir et de la liberté ; on fit des livres sur les anciens gouvernemens, sur leur balancement et leur pondération ; on discuta sur la nature des diverses souverainetés, sur la préférence qu'on devait acorder plutôt à l'une qu'à l'autre. L'école protestante produisit des résultats remarquables et des livres plus remarquables encore ; je ne parle pas seulement de cet immense mouvement de rénovation que la réforme seconda, de ces puissans travaux de Scaliger, d'OEcolampade, de Mélanchton, de Luther lui-même ; j'entends ici la direction politique que

de Condé, réunit le plus grand nombre de ces pamphlets ; j'en possède également une collection séparée.

ces recherches reçurent. Il en reste encore de beaux monumens : plus tard, j'analyserai la république de Bodin ; elle me paraît l'expression la plus complète de ce vaste progrès de l'esprit qui marche en avant. Avec sa méthode si rationnelle et si nette, Bodin dissertait sur les avantages et les inconvéniens du système monarchique, et l'éloge à peine dissimulé de la république indique des opinions libres et des sentimens inconnus aux époques antérieures. Un essai de cette école politique se retrouve dans l'*Utopie* de Thomas Moore, résumé d'un système de gouvernement rêvé par le grand-chancelier de Henri VIII. Thomas Moore, à l'imitation de la république de Platon, suppose un peuple neuf dans une île qu'il désigne sous le nom d'*Utopia** où s'élèvent plusieurs cités ; il règle dans des articles succints et précis les formes du gouvernement civil et les usages des colons ; c'est le système électif et républicain qu'il préfère : « On élira chaque année trente familles de magistrats** ; et c'est dans leur sein que sera choisi le prince, parmi quatre candidats que le peuple désignera. Le prince, élu à vie, perdra

* J'ai consulté la vieille édition sous ce titre : *Sermonis quem Raphaël Hythlodœus, vir eximius de optimo reipublicæ statu habuit, libri duo per illustrem virum Thom. Morum, inclytæ Britanniarum urbis Londini et civem et vice comitem* (*Basil. apud Episcop.* 1563).

** *Cap. de magistratibus*, liv. II.

sa dignité s'il vise à la tyrannie; tous les autres magistrats seront annuels et les lois en petit nombre: les attributs du prince ne seront ni le sceptre ni la couronne, mais bien une gerbe de blé qu'il portera dans ses bras: les repas se feront en public; tandis que la musique, les théâtres seront tous appliqués à entretenir l'amour de la république*. »

Pourtant le républicanisme ne fut pas le caractère de l'école luthérienne; elle avait posé un principe de liberté; mais elle avait conservé encore trop d'idées de l'organisation catholique pour aller droit à cette large égalité sociale. Le caractère de la réforme de Luther devait être dans l'avenir une séparation complète des deux autorités civile et religieuse. La tendance républicaine fut plutôt le type de l'école calviniste, où l'égalité plus profonde était proclamée. Les réformateurs, à leur tour, posèrent comme le cachet essentiel du catholicisme la souveraineté pontificale.

En résultat, la réforme, quel que fût son caractère, tendant à frapper le principe d'autorité, amenait dans la société une fermentation défavorable aux gouvernemens absolus. Le calvinisme dans sa pureté rigide, le dogme de Muncer al-

* Ai-je besoin de rappeler encore combien Rousseau a pris dans Thomas Moore pour ses ouvrages politiques?

laient droit, le premier à un gouvernement d'élection, le second à un désordre populaire; mais le luthéranisme s'assouplissait à toutes les formes sociales; il n'en incommodait aucune, parce qu'il conservait et protégeait la hiérarchie des magistrats.

L'esprit impatient de Luther ne subit pas toujours la loi qu'il s'était faite de respecter l'autorité politique. Quand il trouva une résistance, il la frappa comme il avait fait pour toutes les autres, et la preuve en est dans le pamphlet qu'il publia en allemand lors de la ligue de Smalkalde, et qui repose sur le principe absolu qu'on peut, lorsqu'il s'agit de la vérité de l'Évangile, prendre les armes contre son souverain dans le droit civil *. Un autre pamphlet, sous le titre d'*Avertissement aux Allemands*, est une véritable déclamation contre le pouvoir de l'empereur et des princes catholiques, qu'il attaque par la raison et par l'injure **.

Ces tergiversations elles-mêmes, le passage d'une doctrine à une autre, n'étaient pas propres à fixer dans la tête des peuples les principes d'obéissance aux souverainetés établies. On peut considérer la réforme comme le fait le plus influent sur la liberté politique; l'école grandit en

* Sleidan, *in Comm.* liv. viii, pag. 241.

** Cochlæus, *in act. et script. Lutheri*, pag. 217, 226.

s'avançant; un esprit frondeur et insubordonné fut son caractère. Sa polémique fut sérieuse et méthodique. L'école luthérienne produisit la philosophie historique, l'analyse raisonnée, les investigations scientifiques; l'école de Calvin, le goût disputeur et rigide, ce style genévois, grave et peu attrayant, qui s'unit plus tard au scepticisme des sociniens. Enfin la dernière école, celle des anabaptistes, a son histoire particulièrement écrite dans l'enthousiasme sombre et puritain de cette secte qui parut puissante et un moment gouverna l'Angleterre.

Cependant rien de tout cela ne fut inutile aux progrès des idées, à l'avancement de l'esprit. Quand on jette les yeux sur les travaux de rénovation, sur le mouvement scientifique que la réforme imprima au seizième siècle, on ne sait pas ce qu'on doit plus admirer ou de la patiente érudition qui produisit tant d'œuvres fondamentales, ou de l'esprit philosophique qui renversa avec une puissance si énergique. Il faut parcourir les catalogues des auteurs qui, pendant les trente premières années de la réforme, prirent plus ou moins de part à cette grande lutte, pour se faire une juste idée des efforts d'intelligence qui marquèrent la première moitié du seizième siècle. Dans toutes les écoles, catholiques ou protestantes, apparaissent des prodiges de science, des hommes extraordinaires qui commencèrent alors,

pour ou contre le principe religieux, la lutte que d'autres hommes, trois siècles plus tard, engagèrent pour le principe politique; c'est le même spectacle transporté sur un autre théâtre.

Dans l'école catholique apparaît d'abord Jean de Eck, l'adversaire le plus constant de Luther, celui qui le combattit avec une verve intarissable et une éloquence active; il réfuta la confession d'Augsbourg, poursuivit les zwingliens, les sacramentaires, tout ce qui menaçait l'unité catholique; esprit absolu, il s'opposa comme Luther à tout accommodement. Il reste de lui plus de vingt traités, réfutations austères des nouvelles doctrines *. Guillaume Budé passa d'une carrière de plaisir et de dissipation aux graves devoirs de la science, et publia son grand traité *De Asse*. Tout entier au mouvement universitaire, il repoussa les insinuations de la réforme et combattit Érasme pour ses concessions au parti protestant; Cochleff, tout à la fois historien impartial et adversaire de Luther; Sadolet, évêque tolérant, que ses travaux scientifiques avaient recommandé aux protestans eux-mêmes; il expliqua les psaumes, exhorta les princes et les peuples d'Allemagne à rentrer dans l'unité catholique; il publia un traité pour l'éducation des enfans, un autre à la

* Dupin, *Écrivains ecclésiast. du seizième siècle*, tom. xiv, pag. 295, in-4°.

louange de la philosophie. Quand les Turcs envahissaient la Hongrie, Sadolet composa une de ces invectives qui alors étaient destinées à soulever les nations. Érasme le comparait à Démosthène cherchant à réveiller Athènes disputeuse lorsque Philippe menaçait la cité *. Noël Béda, principal du collége de Montaigu, esprit emporté avec tous les défauts d'Eck, sans une aussi grande étendue d'esprit, mais travailleur infatigable **; Eustache de Zichen, controversiste de Louvain, qui combattit Luther à la tête des théologiens de son Université; Jérôme Hangest, et le fier Jacques Hochstraten, rude écrivain, profondément érudit ***.

Le catalogue de l'école réformée fut plus riche encore, parce que la science s'y jeta en quelque sorte tout entière. J'ai trop parlé des principaux réformateurs : Luther, Calvin, Zwingle, Mélanchton et Érasme, pour qu'il soit nécessaire de retracer leur vie scientifique; mais en dehors d'eux était une brillante galerie d'érudits et de savans. En tête OEcolampade, premier ministre de l'église de Bâle; jeune encore, il s'était voué à la vie solitaire et à l'étude; il brisa ses liens monastiques afin de conquérir sa liberté d'esprit et de corps. Érasme disait de lui : « Il parle avec tant d'onc-

* Robert, Bellarm. *de scriptor. ecclesiast.*

** Dupin, tom. xiv, pag. 157.

*** Lemire, *de script. secul. XVI.*

tion et d'éloquence qu'il y en aurait assez pour séduire l'univers, si Dieu n'a pitié de ses élus *. » Jacques Lefèvre d'Étaple porta le premier dans l'Université de Paris le goût de l'éloquence grecque et romaine ; il en chassa la barbarie pour me servir de l'expression contemporaine. Le célèbre Ramus, adversaire d'Aristote et de ses principes, démolissant ainsi les doctrines d'autorité par la seule raison et la puissance philosophique **. Jules-César Scaliger, de cette grande famille d'érudition qui remua toute la science, passant sa vie à restaurer la langue latine étrangement défigurée, comme son fils Joseph Scaliger reconstruisit les temps dans son immense travail *De Emendatione Temporum* ***. Agrippa, dont j'ai déjà parlé, caractère singulier, existence agitée sous la tente du soldat, dans la cabale et la magie ; Jean Sturmius ; Robert Estienne, noble nom qui se mêle comme celui des Alde aux progrès de l'imprimerie et à la formation correcte des langues grecque et latine ; enfin, pour abréger ce tableau, Théodore de Bèze, historien élégant, dévoué à l'école calviniste avec le zèle d'un néophite et la douceur d'un chrétien de l'Église primitive.

Ainsi cette large lutte, comme tous les heurte-

* Érasme, liv, vii, *epist.* 42 et 43.

** *Institutiones dialecticæ et Aristotelicæ animadversiones. Hist. universitat. Parisiensis*, tom. vi, pag. 387.

*** Juste Lips. *Epist.* 26.

mens de l'intelligence, produisit des talens et des supériorités remarquables; et en ne la considérant même que sous cet unique rapport, la civilisation grandit. Le seizième siècle est un prodige d'érudition et de travail; il nous apparaît encore aujourd'hui avec des proportions gigantesques en face de la rénovation politique du dix-neuvième.

Toutefois, il est un aspect moins heureux et moins brillant sous lequel on peut envisager cette action sientifique de la réforme; elle tua la poétique littérature du moyen âge, ces nobles traditions de chevalerie, ces beaux romans de dames, de tournois, ces saintes légendes, pieux souvenirs de la patrie; avec l'esprit religieux du catholicisme, elle répudia ces arts qui embellissaient les cités, toutes ces Jérusalem célestes que les grandes confréries avaient jetées çà et là au milieu des vieilles villes, et qui nous restent encore avec leurs flèches élancées, comme l'escarboucle brillante dans les châsses bénites; la réforme nous enveloppa de ces études toutes rationnelles, de ces méthodes d'une triste réalité qui nous ont laissé une littérature froide, toute grecque et toute romaine; elle comprima les arts en mutilant les images, en dépouillant le culte de toutes ces pompes de soie; elle brisa la nationalité de notre esprit; elle nous plongea dans une rénovation sérieuse et d'emprunt qui fit perdre à la France tout son passé d'imagination et de poésie.

CHAPITRE XIII.

RÉSISTANCE DU CATHOLICISME.

Esprit des corporations municipales et des métiers. — Monarchie catholique. — Organisation systématique contre la réforme. — Avances au parti philosophique. — Proposition du cardinalat à Érasme. — Institutions nouvelles dans l'Église. — Les Jésuites. — Les Capucins. — Accord du pape et de l'empereur.

1520—1540.

L'édifice religieux que la réforme attaquait était trop solidement établi, trop puissant sur les opinions et la croyance des peuples, pour crouler

tout à coup et sans résistances. Le catholicisme sortait tout armé du moyen âge, où son incontestable autorité avait présidé à la destinée des nations. Le pouvoir des papes et de l'Église universelle, ces cérémonies si imposantes, cet aspect merveilleux des cathédrales embellies, ces châsses, ces saints patrons, ces autels, ces sanctuaires, ces orgues, ces vitraux, ces cloches, ces sacremens qui prenaient l'homme à son berceau et le conduisaient jusqu'à la tombe; cette brillante hiérarchie de pontifes, ces vêtemens de lin, d'or, ces mitres, ces crosses épiscopales, tout cela parlait à l'imagination des multitudes. Le catholicisme s'était lié pendant plusieurs siècles à la constitution intime de la société. Tout était encore organisé pour correspondre à cette puissance dominatrice; au haut de l'échelle sociale, les rois recevaient par l'impression de leur sacre une autorité plus profonde, plus solennelle aux yeux de tous; dans les basses conditions vous trouviez les confréries pieuses, les corps de métiers, chacun rangé sous la bannière et le patronage de la Vierge et de ces nombreuses légendes de saints qui protégeaient leurs travaux*; la liberté de

* On a tout-à-fait négligé pour l'histoire les belles et grandes collections des métiers, que possèdent les archives de la préfecture de police. — Voyez les *livres* si curieux *des bannières* où toutes les pieuses émotions des confréries se trouvent déposées.

chaque ville municipale s'identifiait à une pensée catholique; ses chartes étaient sous l'aile d'un des noms vénérés par l'Église; les anniversaires des franchises locales, de la délivrance de la cité, se mêlaient à quelque cérémonie dans la chapelle voisine; l'esprit de pélerinage n'était point effacé dans le cœur des peuples; on allait saluer l'ermite, pieux protecteur de la contrée. Les chroniques de chacune de ces petites nationalités racontaient dans leur naïf langage les dangers auxquels l'intervention divine d'une patronne les avait fait échapper; ici c'était sainte Marthe qui avait délivré la contrée d'un monstre; là saint Christophe avait écrasé de ses énormes bras une race d'hommes malfaisans; saint Roch guérissait de la peste, saint Victor avait vaincu les barbares; que de consolations dans ces mille légendes! Tous les pécheurs étaient élevés au ciel par la pénitence, et la fille d'amour elle-même trouvait dans Madeleine la pécheresse une consolation et une espérance. Ces images étaient partout reproduites; les compagnies de gendarmes les avaient peintes sur leurs guidons de guerre, les confréries municipales sur les bannières de liberté; le catholicisme se mêlait aux habitudes locales, aux souvenirs et aux priviléges de la cité *. Et ces

* J'ai parcouru bien des chartes municipales; il est rare qu'elles ne soient pas placées sous la protection d'un saint

grandes et belles processions auxquelles assistaient cent mille personnes, nobles, bourgeois, peuple des halles, marchands et archers, ces multitudes qui venaient rendre hommage à la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. « Et quand un des bouts d'icelles processions était à Notre-Dame, l'autre bout touchait déjà en l'église Saint-Denis*. »

La réforme arrivant pour bouleverser toute cette organisation politique et religieuse; voulant substituer à ces imaginations pieuses, à ce système qui parlait si profondément à l'âme, une théorie rationnelle et dissertatrice, devait trouver une vive résistance. Si les esprits éclairés avaient pu s'abandonner à une réforme qui allait à leur raison; si une jacquerie esclave avait écouté avec faveur les doctrines de liberté et d'égalité sociale

patronage. Pour s'en convaincre on peut jeter les yeux sur les tomes II, IX, X, XIV, XVIII des grandes ordonnances du Louvre, qui contiennent presque toutes les chartes municipales jusqu'à Louis XI.

* Je n'ai jamais trouvé des détails plus circonstanciés sur les processions et les fêtes patronales, que dans une petite brochure de 150 pages sous ce titre : *La procession de Soissons, dévote et mémorable, faite en la louange de Dieu*, par le révérend père monseigneur Jehan Ollivier, abbé de Saint-Médard, le dernier juillet 1530, et rédigées par écrit par Me Jacques Petit, procureur du roi, lequel a été maistre de cérémonie; Paris, Tores de Bourges, 1580, in 8°. (Il y avait trois cent mille personnes.)

prêchées par les anabaptistes, une autre partie de la population était restée fermement dévouée aux idées catholiques. Et quand elle voyait ces sectaires nouveaux renverser les autels qu'elle entourait de ses vœux, frapper les images qu'elle accablait d'*ex voto*, une indignation profonde se manifestait en elle; elle demandait si ces barbares venaient là, comme les musulmans, pour détruire les objets de son culte saint, menacer ses priviléges et mutiler les vénérables reliques de sa foi.

Cette force du catholicisme, les souverains pontifes secondés par un immense clergé la mirent en action contre le mouvement rationnel qui tendait à détruire leur autorité. Peut-être, à l'origine du protestantisme, les papes usèrent-ils de trop de rigueur et s'opposèrent-ils trop impitoyablement à toute idée de transaction; mais une fois la guerre déclarée, rien ne fut plus fort et plus habile que le mouvement d'attaque et de résistance de la cour romaine; elle fut sur le point de ressaisir l'autorité universelle par la violence. Les moyens que les souverains pontifes opposèrent au mouvement de la réforme furent de plusieurs natures, et tous parfaitement en harmonie avec les émotions populaires et les idées du pouvoir au seizième siècle.

Le pape Paul III, avec une haute habileté, voyant le parti philosophique d'Érasme repoussé

par Luther, avait cherché à l'attirer à l'Église. Dès qu'Érasme eut publiquement attaqué les doctrines des réformateurs, le pontife s'empressa de lui écrire pour le rattacher tout-à-fait aux intérêts du catholicisme; il lui adressa une lettre pleine de douces paroles et d'engageantes promesses. Les services qu'il avait rendus à l'Église paraissaient à Paul III dignes de toutes les récompenses; il proposait donc au chef de l'école philosophique la pourpre de Rome et le riche doyenné de Deventer *. Par-là le pape eût brisé pour toujours l'alliance du parti modéré et de Luther. Érasme s'excusa sur son âge, sur ses infirmités; et quoique Sadolet et quelques uns de ses amis scientifiques l'engageassent à ce rapprochement, il le repoussa **, parce que sans doute il l'aurait trop ouvertement placé dans les intérêts de l'Église romaine; il l'aurait surtout compromis avec le tiers-parti d'Université et de philosophie. Érasme préféra garder cette position intermédiaire qui faisait sa considération et sa force. Il avait refusé de s'engager avec Luther; il refusa également de s'attacher au pape.

La résistance la plus grande contre les progrès de l'hérésie fut alors l'inquisition. Il ne s'agit pas

* Rhenanus, *Epistol. præfix. in operibus Erasm. et.* Erasm. liv xxvii, *epist.* 25 et 28.

** *Epistol. præfix. operib. Erasmi.*

d'examiner la nature du pouvoir, les formes de procéder et les exécutions mystérieuses de ce tribunal ecclésiastique : on sépare trop souvent les institutions de l'époque où elles ont été établies. Il n'y a rien dans le monde de cruellement absurde. Tout se met en rapport avec le principe du gouvernement et les lois de la société : or lorsque ce principe était catholique, toute hérésie devenait une véritable sédition, tout schisme une révolte. Partant de ces données, un tribunal de clercs appelés à surveiller la foi était une institution toute naturelle. Aux époques de grandes émotions politiques ou religieuses, on a besoin de ces juges spéciaux qui frappent plutôt qu'ils n'examinent. L'inquisition s'opposait comme une barrière invincible à l'hérésie; partout où elle fut complétement admise, là où elle n'amena pas une explosion comme dans les Pays-Bas, le protestantisme fit peu de progrès et s'éteignit même. Sa surveillance inquiète allait recherchant partout les opinions dans les livres et dans les consciences. Lorsqu'une hérésie se montrait dans un pays, l'inquisition la poursuivait avec une infatigable activité; sa police pénétrait partout; elle ne laissait pas à une mauvaise semence le temps de porter son fruit. Aucune considération humaine ne l'arrêtait, ni le rang, ni la fortune, ni le savoir de celui qu'elle atteignait de sa puissance. Autorité indépendante, elle instruisait et

condamnait, le tout dans l'intérêt du catholicisme et du pouvoir pontifical, dont elle protégeait la hiérarchie. On craignait ses peines terribles, ses sombres procédures, et, quel que fût dans une âme le désir d'une foi nouvelle, il s'éteignait, en naissant, en face du fatal inquisiteur qui surveillait l'épanchement de l'amitié et les confidences religieuses.

A cette première force catholique il faut joindre la double institution des jésuites et des capucins fondés à cette époque *. Lorsque dans une partie de l'Europe un soulèvement grondait contre l'autorité importune de la cour de Rome, un ordre s'élevait, les jésuites, qui déclarait hautement qu'il n'y avait d'autre pouvoir suprême que celui du pape, que le premier devoir était de lui rester fidèle, de se lier à ses commandemens. Milice obéissante, les jésuites n'appartenaient à aucun état territorial; ils n'en saluaient pas la souveraineté politique; tout leur dévouement était réservé à Rome, à la tiare d'or, à la puissante clef de saint Pierre. Le monde se levait pour la science; et l'ordre des jésuites, se consacrant aux hautes études, prenait en main l'é-

* Orlandin. *Hist. Societat. Jes.* lib. 1, p. 3 : comparez avec le père Bouhours, *Vie de saint Ignace*, liv. 1, pag. 20, 22. Les capucins furent fondés par Mathieu Baschi. *Voyez* Antoine Calusc, *Ann. des Capucins*, ad ann. 1526.

ducation savante; institution polie, animée d'un seul esprit, d'une seule tête, elle se ployait aux nécessités, conservant néanmoins sa pensée fixe, sa destinée d'avenir; c'était en quelque sorte la portion diplomatique dans le vaste système de l'Église.

Et puis, au milieu de ces dissolutions de mœurs, de cette pompe des autels, de la dissipation des cloîtres, il se formait une association d'hommes, les capucins, dont le premier vœu était de se couvrir d'une bure grossière, de ceindre leurs reins fatigués par les macérations, d'une corde noueuse, sans pouvoir jamais orner leurs solitudes, recevoir aucune chose, si ce n'était une petite pièce de monnaie. Cette austère réformation ne pouvait sans doute opposer une résistance au protestantisme rationnel; mais l'aspect d'un moine mendiant au milieu de la catholicité devait, dans un siècle d'émotions religieuses, réchauffer la vénération des fidèles pour l'Église. Dans l'organisation de ce large système, tous les ordres religieux aboutissaient à Rome, où résidait leur chef ou général. Le pape avait sous sa main cette puissante milice qui se rattachait d'autant plus intimement à la tiare, que toutes deux étaient menacées en commun par le mouvement réformateur. L'univers catholique était divisé en départemens où résidait un provincial; les couvens étaient respectés des populations; presque

tous possédaient des reliques vénérées, un oratoire protecteur. Dans leur sein vivaient des hommes de science, d'éloquens prédicateurs à la parole hardie, dont la voix populaire retentissait aux églises, dans la campagne et les halles. Le pape députait auprès des monastères des hommes de confiance, entretenait avec eux des correspondances intimes; il était informé de toutes les intrigues de cour, de tous les secrets des localités; il pouvait donner l'impulsion et trouvait partout une commune obéissance.

Pour répondre à un vœu plus universellement exprimé encore, les pontifes songèrent, quoique avec répugnance, à la réunion d'un concile général. Ils y étaient forcés par un mouvement d'opinion auquel les pouvoirs résistent difficilement. Tout clerc lettré d'Université, de magistrature, appelait le concile œcuménique; déjà des assemblées de provinces avaient procédé à une indispensable réformation. Les actes du concile national de Sens avaient décidé que les prêtres seraient rappelés à la vertu et à la science; désormais les églises devaient s'abstenir de ces fêtes puériles *des fous* et *des innocens*, de toute musique molle, efféminée, lascive surtout; le son de l'orgue et du serpent devait seul accompagner l'hymne sublime du *Gloria Patri*, que les prêtres entendraient debout. Simplicité dans les vêtemens : la soie devait en être bannie, et les aubes ne fléchi-

raient plus sous le poids des broderies d'or ou d'argent *.

L'opinion de l'école luthérienne était divisée sur la question de l'autorité des conciles. Mélanchton et quelques amis les plus intimes de Luther pensaient que la réunion d'une grande assemblée ecclésiastique était nécessaire dans l'état des troubles religieux que la réforme avait fait naître. Luther, au contraire, niait la puissance des conciles convoqués par le pape, et s'en tenait aux quatre assemblées de l'Église primitive qui avaient été reconnues dans la confession d'Augsbourg.

Dans cet état, la convocation régulière d'un concile général ne devait-elle pas jeter la division au sein de la réforme et favoriser le catholicisme? L'empereur Charles-Quint pressait le pape d'en assigner l'époque **; car, tête de ménagement et d'avenir, il y apercevait un coup puissant porté à la réforme. Si elle refusait de se soumettre à cette assemblée, elle se déclarait par-là en dehors de l'Église, mot magique encore sur les consciences et sur les imaginations : les protestans pouvaient sans

* *Collect. concil. reg.* tom. xxxiv, pag. 622, 624. Le concile défend aussi les habits déchirés : *Non pannosi sint Clerici, aut in vestibus laceri. Neque enim affectatæ sordes, aut exquisitæ deliciæ laudem habent.*

** *Voyez* le livre curieux *Acta inter Clement. ac Cæsar. de concilio.* (*in lib. archiv. Vatic. Instruct. ad concil. Trident.*)

doute soutenir que la question de l'autorité des conciles devait naturellement dépendre de la main qui les convoquait et des hommes qu'on y appellerait à siéger; mais pour le peuple, l'Église assemblée répondait à une vive sympathie d'opinions; c'était un point d'arrêt.

Un acte d'habileté des pontifes fut de se rapprocher de l'empereur et de reconnaître son autorité souveraine. Ce qui avait surtout favorisé le protestantisme, c'étaient les querelles politiques dans lesquelles les papes s'étaient mêlés; elles avaient fait souvent une question religieuse de ce qui n'était qu'un point de rivalité. Le pape venait de sacrer Charles-Quint à Bologne *; et, dans un entretien intime, il lui avait peint les maux qui résultaient de la réforme. Dans ses distractions de la guerre, Charles-Quint n'avait songé que par intervalle à l'Allemagne; l'archiduc Ferdinand n'avait pas une autorité suffisante pour réprimer ce mouvement des esprits qui se liait désormais à la constitution politique de la Germanie. L'empereur avait compris que la séparation de l'Allemagne en deux croyances opposées ne permettrait jamais l'u-

* Sleidan, *in Comment.* liv. VI, pag. 202. — Guichardin, liv. XX. Voyez aussi l'écrit de Mélanchton, mss. nos 355, 356, Biblioth. du Roi, collect. Dupuy, sous ce titre : *De congressu Bononiensi Carol. V. imperat. et Clement. pontif., narratio script. à Melanchton.* Je le crois de la main du célèbre professeur.

nité de pouvoir, cette uniformité politique qui seules devaient élever son empire universel. En se rapprochant de Charles-Quint, le pape prenait la seule voie de répression contre l'hérésie; seulement c'était un peu tard. Les faits avaient marché, et avec eux les intérêts nouveaux; le corps germanique tendait à se constituer sur de nouvelles bases. Vingt ans plus tôt, le protestantisme aurait pu être comprimé par l'union intime du pape et de l'empereur; maintenant il était en dehors de toute volonté humaine. C'était un résultat accompli pour l'Allemagne, et partout où il s'était produit et constitué comme une doctrine et une révolution territoriale.

CHAPITRE XIV.

TENTATIVES DE CONCILIATION ET DE RÉPRESSION DE LA RÉFORME EN ALLEMAGNE.

Charles-Quint à la diète d'Augsbourg. — Opposition des protestans aux cérémonies religieuses. — Triomphe du parti modéré. — Conférences entre les catholiques et les réformés. — Mélanchton et Jean de Eck. — On ne peut s'entendre. — Décret violent contre les réformés.

1530.

C'était dans les conférences de Bologne, après son sacre, que Charles-Quint avait arrêté avec le pape une répression modérée, mais ferme et in-

variable, de l'esprit envahissant de la réforme; l'empereur avait démontré au pontife, par l'organe de son chancelier Gattinara, la nécessité de convoquer avant tout un concile, et par-là de se mettre à la tête du tiers-parti philosophique, pour lutter avec plus d'avantage contre le mouvement luthérien. Cette concession n'avait point été faite encore, le pape Clément, vieillard vénérable mais absolu, avait répondu d'une voix altérée : « Je ne refuse point le concile dans le dessein de conserver de vaines richesses, un pouvoir temporel dont je suis fatigué; reprenez toutes ces tristes pompes d'un monde qui s'en va. Mais ce que je ne puis souffrir, c'est que ce qui a été une fois jugé le soit encore; il n'est pas permis de mettre en dispute les anciens décrets. » L'empereur avait inutilement lutté contre cette obstination des cheveux blancs : il résolut dès-lors de comprimer par lui-même le schisme qui menaçait l'antique constitution germanique *.

Dans ce dessein, Charles partit de Bologne pour se rendre à Augsbourg où Ferdinand avait, en son nom, convoqué une diète. A peine les électeurs s'étaient-ils réunis pour rendre hommage à la dignité de l'empire et à la majesté du souverain,

* *Voyez* le grand ouvrage de Cœlestin, espèce de recueil sténographique de tout ce qui fut dit dans les conférences de cette époque, 3 vol. in-fol.

que Charles leur déclara que la diète devant être précédée d'une messe du Saint-Esprit et d'une procession du Saint-Sacrement, il faisait un devoir à chacun de ses membres, selon les vieilles coutumes, d'y assister en personne. Dès cette première proposition, l'empereur put connaître les immenses progrès qu'avait faits la réformation. Le duc George de Brandebourg, portant la parole pour tous les princes protestans, déclara qu'il ne pouvait obéir à cette demande, car l'Eucharistie n'étant offerte que sous une seule espèce, il était impossible aux réformateurs d'y honorer le corps et le sang de Jésus-Christ *. On fit les mêmes difficultés, mais moins vives, pour la messe du Saint-Esprit. La version catholique a soin de noter que tous les électeurs y assistèrent en personne ** ; les protestans affirment que Jean, duc de Saxe, fut le seul qui se montra dans ces pompes romaines; il y vint non point comme adhésion religieuse, mais en sa qualité de maréchal de l'Empire et portant les insignes de sa dignité ***.

Cependant Charles-Quint visait toujours à cette unité de pouvoir, à cette force d'autorité violemment brisée par la réforme, et un simple édit

* Sleidan, liv. viii, pag. 209. — Cochlæus, ad ann. 1530.

** Goldast. *Const. imper.* tom. i.—Pallavicin. *Hist. concil. Tridenl.* lib. iii, chap. iii.

*** Sleidan, lib. vii, pag. 209.

impérial supprima la prédication luthérienne à Augsbourg, malgré la vive opposition des réformateurs *. La démarche était hardie; elle retentit jusque dans la diète qui s'ouvrit le 20 juin 1530. Luther avait prévu que là se porteraient les coups décisifs, et qu'il fallait redoubler de zèle et de puissance intellectuelle. L'âge, au lieu d'affaiblir l'ardeur de son esprit infatigable, l'avait doublée peut-être. Il était plus que jamais devenu l'ennemi des concessions à aucun parti; il avait murmuré de toutes celles qu'avait faites Mélanchton dans la confession des églises luthériennes. A peine la diète était-elle réunie, que Luther commença sa polémique habituelle de pamphlets **. De la forteresse de Cobourg *** où il s'était retiré, à l'abri des persécutions, il déclara

* L'opinion de Luther n'avait point été d'abord violente sur ce point; il ne voulait pas de résistance à Augsbourg, qui appartenait à l'empereur. *Respondeo Cæsarem esse Dominum nostrum, urbem Augustam et omnia sibi subjecta esse.... si hâc deprecatione subjectissimâ nihil obtineri possit, vim injustam nos ferre patienter oportet.— Epist*, 15 mai 1530. Il changea depuis.

** Sleidan, lib. VII, pag. 230.

*** Il a fait lui-même la description de sa solitude : *Dicuntur ultra triginta homines hic panem comedere, inter quos sunt duodecim nocturni vigiles et duo speculatores. Tormentarii in diversis turribus. — Epist.* 9 mai 1530.

aux princes qu'ils se livraient eux-mêmes à la discrétion de l'empereur, et qu'il valait mieux défendre la vérité par les armes *.

Ces conseils de violence ne furent point suivis. On eut recours d'abord à une simple résistance, à un système tout passif conseillé par Mélanchton. A peine l'empereur avait-il occupé son trône d'or, que l'électeur de Saxe; George, marquis de Brandebourg; Ernest et François de Lunebourg; Philippe, landgrave de Hesse, et Wolfang, prince d'Anhalt, tous luthériens, se levèrent pour obtenir la permission de lire la confession de foi qu'ils avaient arrêtée pour leur Église. Cette publicité, donnée en pleine diète aux principes du luthéranisme, effraya l'empereur. Il demanda qu'on lui laissât la confession par écrit, et promit de la faire examiner par son conseil. Les protestans persistèrent dans la publicité; Charles-Quint, pour ne pas rendre la diète inutile, consentit à un terme moyen. Les princes luthériens purent lire leur profession religieuse, mais dans un simple comité de la diète où elle fut présentée par le savant Pontanus en deux formes et en deux langues, en allemand et en latin. Alors il s'éleva au sein de l'assemblée des murmures du côté des bancs catholiques; le légat manifesta une vive et

* C'est là qu'il publia son ouvrage : *Avertissement au Clergé assemblé à la diète d'Augsbourg*, ann. 1530.

profonde indignation de ce qu'on permettait une adhésion éclatante à des principes hérétiques Dans une lettre qu'il écrivit à Charles-Quint, il exigea la condamnation immédiate des formules exposées dans la confession. L'empereur répondit que les lois de l'empire ne permettaient pas de frapper les princes pour des doctrines qu'ils adoptaient comme leurs croyances *.

Jusqu'ici le parti modéré triomphait dans la diète : on voulait surtout arriver à une grande conciliation. Comme il avait été admis en principe que toutes les opinions pouvaient se faire entendre et recevoir une éclatante publicité, les différentes communions protestantes envoyèrent leur profession de foi, en ce qu'elle différait de la déclaration générale rédigée par Mélanchton. La confession des sacramentaires fut arrêtée par Capiton et Bucer; elle se séparait toujours sur un point principal de la profession luthérienne, la présence réelle; elle était moins large pour l'admission des doctrines catholiques sur les sacremens, car elle ne recevait que le baptême et l'Eucharistie. Il y eut aussi une confession de Zwingle, suivie bientôt d'autres protestations individuelles des villes libres et impériales **.

* Chytraëe, *Hist. Confess. d'Augsbourg*, tom. III, fol. I. Sleidan. liv. VII, pag. 212.

** *Confessio Zwinglii inter ejus oper.* Hospin. *ad ann.* 1530.

Le légat envoyé près la diète d'Augsbourg provoquait une condamnation immédiate des opinions produites par les protestans. Il rappelait à Charles-Quint l'édit de Worms qui avait frappé la doctrine réformatrice par la seule volonté impériale. Mais les temps n'étaient plus les mêmes : l'empereur semblait apercevoir que ce qu'il avait proscrit comme une controverse théologique s'était transformé en un fait politique des plus graves; il n'osait plus alors, sans précautions, sans antécédens, ce qu'il avait arrêté à une autre époque ; sa pensée était d'arriver à une fusion sous la puissante autorité de la diète, et de ramener ainsi une unité qui avait disparu avec le catholicisme.

La confession d'Augsbourg n'avait pas laissé de produire une certaine sensation et d'obtenir une grande popularité scientifique; Luther, c'est-à-dire la partie irritable du luthéranisme, étant mise hors de cause, Mélanchton prenait la haute main. Le désir et la possibilité d'une conciliation se faisaient sentir. On ne peut dire quelles avances Mélanchton multipliait auprès du pape pour la réunion sous une même croyance des sectes dissidentes. Il écrivait au légat : « Nous ne repoussons aucune condition de paix; nous n'avons aucun dogme différent de l'Église romaine; nous sommes prêts à lui obéir, pourvu qu'elle use envers nous de cette clémence qu'elle a toujours montrée envers tous : nous révérons l'autorité, la police

universelle et ecclésiastique du pape : que le pape ne nous rejette pas *. » Mélanchton se bornait à demander quelques points en dispute : la communion sous deux espèces et le mariage des prêtres.

Charles-Quint réunit les docteurs catholiques. A leur tête étaient encore Cochleff, Jean de Eck et Faber, tous d'une science profonde, et qu'on a vus toujours engagés dans les diverses controverses de la réforme. Ils s'unirent pour méditer un complet examen de la confession luthérienne, examen qu'ils devaient avant tout soumettre à l'empereur. Préoccupé alors, comme il l'était, d'un système d'unité et de rapprochement, Charles-Quint trouva les termes de la réfutation trop empreints de cette fureur d'Université, de cet absolutisme de doctrines qui caractérisaient l'école catholique. Il demanda une thèse mieux raisonnée, sans injures et capable d'atteindre le but qu'on se proposait, un arrangement politique et religieux **.

* *Non detrectare ullam faciendæ pacis conditionem. Dogma nullum habemus diversum ab Ecclesiâ romanâ..... Parati sumus obedire Ecclesiæ romanæ, modò ut illa pro suâ clementiâ, quâ semper erga omnes homines usa est..... Romani pontificis auctoritatem et universam politiam ecclesiasticam reverenter colemus, modò non abjiciat nos romanus pontifex. — Epistol.* Mélancht. 6 juillet 1530, tom. III, fol. 18.

** Cochlæus, *Tract. et op. Luther.* ad ann. 1530.

Le travail des docteurs catholiques fut dès-lors moins une réfutation qu'une véritable contre-proposition dans laquelle on admettait ou l'on rejetait les diverses maximes établies par la grande confession luthérienne. Les deux religions étaient mises en quelque sorte sur le pied d'égalité; elles exposaient de part et d'autre les points par où elles se rapprochaient et par où elles s'éloignaient. La controverse s'engagea dans des termes modérés et libres, quoique les catholiques se servissent encore quelquefois des expressions vives et emportées des scolastiques. On ne voulait point une condamnation; l'empereur l'aurait-il désirée, qu'il aurait trouvé résistance passive dans le corps des électeurs, dont la majorité, même catholique, voulait qu'on respectât les priviléges et leur liberté princière. Des conférences officielles furent ordonnées; et parmi les sept personnes désignées par chaque parti on compta toujours deux grandes expressions des doctrines catholiques et réformées, Jean de Eck et Mélanchton *.

Pour rassurer les droits des princes protestans, la majorité catholique fit déclarer qu'il ne pouvait s'agir en aucune manière de blesser leurs priviléges politiques; que la diète n'était déter-

* Cochlæus, pag. 217. Il assistait aux conférences. Comparez avec Sleidan, liv. VII, pag. 219.

minée que par un grand mobile de conciliation. La conférence fut agrandie en conséquence de deux princes séculiers, Frédéric, fils de l'électeur de Saxe, et George, marquis de Brandebourg, désignés par les protestans; l'évêque d'Augsbourg et le duc de Brunswick élus par les catholiques. Les cahiers de la conférence survivent; la plus grande intimité régnait parmi les commissaires, quelles que fussent d'ailleurs leurs croyances et leurs opinions; ils dînaient ensemble, et le soir ils discutaient convenablement autour d'une grande table sur laquelle reposaient les deux confessions catholique et de réformation *.

Dans ces diverses conférences on s'était entendu sur bien des points. Mélanchton, esprit facile, et qui eût été sans doute désavoué par son parti, avait concédé le libre arbitre, la justification, l'intercession des anges, la communion sous une espèce, facultative ainsi que les vigiles et les jeûnes. Les catholiques avaient également reconnu plusieurs articles de la confession d'Augsbourg; il y eut dissidence ouverte sur la messe et les vœux. Les catholiques ne voulurent pas considérer la messe autrement que comme un sacrifice réel et substantiel; ils refusèrent d'abandonner les vœux monastiques inhérens, selon eux, à la hiérarchie romaine: quelques demandes

* Cochlestin. *loc. citat.*, tom. III, pag. 180.

avaient été faites pour le mariage des prêtres; il fut répondu que ceux qui étaient mariés pouvaient garder leur femme, mais que le mariage en principe devait être défendu aux clercs *. Vainement, pour abréger et mieux résumer ces questions, on avait réduit à un comité de trois les membres de la conférence; Mélanchton et Jean de Eck échangèrent encore de mutuelles concessions. Tout cela n'aboutit à aucun résultat; et il est à croire même, je le répète, que, si les commissaires se fussent accordés, la résistance des deux opinions extrêmes eût empêché un accord définitif et ratifié par le catholicisme et la réforme.

Était-il possible, en effet, que le pape approuvât, sans l'intervention active de son autorité, des accords arrêtés en Allemagne et qui secouaient la foi et la discipline ecclésiastique ? Et la correspondance de Luther nous prouve qu'il accusait Mélanchton de trahir les intérêts allemands dans ses concessions à l'Église **. Les commissaires s'étaient de part et d'autre trop avancés. Quand les hommes se touchent, il leur est bien difficile de ne pas s'entendre; mais alors, si les opinions qu'ils représentent conservent leur vivacité, elles les désavouent hautement et brisent les faibles

* Sleidan, liv. II, pag. 217.

** *Epist. Luther. ad diversos*, dans la grande collection de Cœlestin, tom. II, fol. 231.

liens par lesquels on voulait les rattacher. Luther, qui recevait chaque jour avis des moindres mouvemens et des progrès de la conférence, s'élevait dans sa retraite contre les ménagemens qui n'allaient plus à une opinion en progrès. La direction du comité passa dès ce moment tout entière dans les mains de Pontanus, c'est-à-dire du parti extrême. Il déclara « que l'on ne pouvait reconnaître l'autorité du pape, parce qu'il prétendait avoir cette autorité de droit divin et qu'il était l'Ante-Christ prédit par saint Paul. »

L'empereur voyait ainsi s'évanouir ses espérances d'unité souveraine et religieuse ; la fusion n'ayant pu s'opérer, il voulut détacher de la ligue réformatrice chacun des princes protestans, soit par la crainte d'une forte et grande répression, soit par des avantages particuliers. Le 7 septembre 1530, Charles-Quint, fatigué de tant de délais, fit déclarer que la conférence mixte avait produit dans son esprit la profonde conviction du peu de fondement de la confession d'Augsbourg ; il reconnaissait avec douleur que les luthériens s'éloignaient de la vraie foi, et substituaient des nouveautés à la vieille et universelle croyance de l'Église et de l'Empire. Si l'on demandait un concile, l'empereur se rendait garant qu'on l'obtiendrait du pape ; mais en l'attendant on devait se soumettre aux prescriptions catholiques *.

* Sleidan, liv. VII, p. 219. L'empereur semblait parler ici

Les princes protestans se hâtèrent de répondre à l'empereur qu'il n'avait pas été bien informé de l'esprit et du résultat de la conférence, s'il pouvait penser que les argumens des députés romains eussent porté la conviction dans les âmes et détruit la vérité de leurs doctrines; qu'un concile librement élu confirmerait les vérités de l'Écriture que la foi nouvelle tendait à faire triompher : ils refusaient, en conséquence, toute soumission en ce qui touchait à leurs croyances *.

Dans ces circonstances agitées, l'empereur, qui s'était trop avancé, demanda instamment à la diète un rescrit de répression, car il fallait mettre un terme aux troubles de l'Allemagne. Ce décret fut rendu malgré les hautes protestations de tous les partisans de la réforme qui appelaient la liberté de conscience. L'acte de la diète, qui rompait brusquement toute possibilité d'un accord, portait que « désormais on ne souffrirait plus en Allemagne la célébration de la cène; la messe solennelle ou privée resterait établie selon le rit catholique; le libre arbitre serait proclamé;

contre la conviction que lui prête Sandoval, son historien; il fait dire à Charles-Quint parlant des réformateurs: « Il est très-dangereux de disputer avec les hérétiques; leurs raisonnemens sont si puissans qu'ils peuvent très-facilement en imposer à un homme. » Sandoval, *Hist. de Carlos V*, tom. II, § 9 et 10.

* Sleidan, liv, VII, pag. 220.

on restaurerait les statues mutilées par des mains barbares, et les images qui ornaient les temples; les sacremens de l'Église resteraient au nombre de sept, administrés avec les mêmes pompes; le mariage des prêtres était proscrit, mais ceux qui reviendraient au repentir pourraient être admis dans le sein de l'Église; toute vente de biens ecclésiastiques, toute destination profane étaient déclarées nulles; l'enseignement ne serait désormais confié qu'à des hommes de mœurs exemplaires confirmés par l'évêque; la prédication, également surveillée, ne devait faire entendre que des paroles catholiques excitant le zèle et la dévotion pour la Vierge et les saints, les fêtes et les pieux exercices. On recommandait l'abstinence des viandes, la chasteté et l'inviolabilité des vœux; les monastères devaient être rétablis là où ils avaient été dispersés par la tempête; tout fidèle demeurant dans un électorat réformé était mis sous la protection de la diète; l'empereur devait employer toute sa puissance pour contraindre à exécuter ce décret; et le prince qui en omettrait quelques conditions serait mis au ban de l'Empire *. »

Cet acte de la diète d'Augsbourg était une véritable réaction; il ne tenait aucun compte des faits accomplis: il tendait à bouleverser les pro-

* Pallav. *Hist. concil. Tridont.*, lib. III, cap. IV, pag. 237.

priétés, à contraindre les consciences. Les pouvoirs sont toujours ainsi préoccupés ; ils ne savent pas qu'une loi contre des faits n'est qu'une feuille de papier morte et impuissante ; ils précipitent les crises. Charles-Quint oublia ici sa prévoyance et sa modération : sa grande pensée d'avenir l'abandonna. Le protestantisme était trop fort pour se laisser accabler sans combattre ; il prit les armes, se retrouva à Smalkalde pour conquérir ensuite les conditions libérales de Passaw.

CHAPITRE XV.

RÉSISTANCE, ORGANISATION POLITIQUE ET MILITAIRE DU PARTI RÉFORMATEUR.

Confédération de Smalkalde. — Elle s'oppose à l'élection d'un roi des Romains. — Alliances de la Confédération. — François Ier. — Henri VIII. — Trève et concessions. — Le parti protestant se lève contre les Turcs. — Édit de Spire.

1530 — 1544.

Dès que le décret d'Augsbourg fut connu parmi les princes et les cités qui avaient embrassé la nouvelle réforme, une clameur générale s'éleva. L'état de l'Allemagne ne permettait pas à l'empe-

reur d'employer immédiatement la force, et en supposant que Charles-Quint en pressât l'exécution, il devait trouver, pour les mesures de rigueur qu'il méditait, une vive résistance, même dans la minorité catholique des électeurs. Les princes de la Confédération n'auraient pas voulu que les prérogatives du corps entier fussent sacrifiés à la volonté absolue de l'empereur qu'ils avaient élu. C'était pour eux une question de privilége autant qu'un point de religion *.

Une première résolution suggérée par l'électeur de Saxe fut unanimement adoptée. Les princes protestans se séparant du corps entier de la diète, se réunirent à Smalkalde dans une confédération particulière. Puisque l'édit faisait du catholicisme le fondement de l'association germanique, il était naturel que ceux qui n'en professaient pas les doctrines cherchassent un lien de religion qui les rapprochât plus intimement**. La réforme eut ainsi sa diète spéciale à laquelle adhérèrent d'abord Ernest et François de Lunebourg, Philippe, landgrave de Hesse, George de Brandebourg, le prince d'Anhalt et la ville libre de Strasbourg. Comme il fallait un principe de coalition qui ne fût susceptible d'aucune dissidence entre les diverses écoles, on convint que l'assemblée de

* Belcar. liv. xx, n° 53.

** Luther, *Opera*, tom. viii.

Smalkalde ne serait pas une réunion pour discuter ou délibérer sur les croyances, mais purement et simplement une ligue de précautions contre les mesures militaires que l'empereur pourrait résoudre contre les réformateurs, à quelque communion qu'ils appartinssent *.

Cette ligue commença immédiatement à se dessiner comme corps politique en opposition avec l'empereur pour l'élection du roi des Romains. Charles-Quint songeait déjà à se donner un successeur. Dans ce vaste conflit qui embrasait l'Allemagne, tandis que tant de contrées appelaient sa sollicitude, il pensait que l'élection préparée d'avance d'un prince catholique conserverait plus religieusement ce caractère d'unité qu'il voulait imprimer: c'était alors une question fort grave pour le corps germanique. Les réformateurs sentaient aussi que si l'élection d'un prince catholique était consacrée, c'en était fait de leur avenir. En retardant cette élection, au contraire, ils se donnaient toutes les chances d'un succès; car la réforme étant en progrès, devait naturellement tendre chaque année à s'agrandir et à prendre de nouvelles forces**.

Charles-Quint, tout rempli de son projet écrivit à l'électeur de Saxe pour qu'il se trouvât à la

* Sleidan, liv. vii, pag. 225. — Belgar. liv. xx, n° 35.
** Luther, *Epistol. ad Fred. sax.* § 2.

diète annoncée : la lettre autographe subsiste dans les archives de Weimar* : « L'empereur, désirant réunir les électeurs dans la ville de Cologne, le 29 décembre, pour le choix d'un roi des Romains, y appelle S. A. l'électeur de Saxe. » Au lieu de répondre au souverain, et de venir à la convocation, l'électeur manda à tous ses confédérés qu'ils eussent à se rendre à Smalkalde, afin de défendre les priviléges de la constitution. Réunis, ils déclarèrent sans dissidence que rien n'était plus contraire aux droits du corps germanique que l'élection d'un roi des Romains dans des temps où la tête du chef de l'Empire, pleine de vigueur et de vie encore, pouvait diriger les grandes destinées de l'Allemagne**.

Cette première tentative irrita Charles-Quint au lieu de l'éclairer sur la tendance générale du mouvement de la réforme qui allait se lier désormais avec les vieilles libertés germaniques et la défense des priviléges électoraux. Un édit conforme aux résolutions de la diète de Worms dépouilla de la grande maîtrise de l'ordre Teutonique Albert de Brandebourg ***, qui avait sécularisé ses propriétés et s'était fait chef politique alors qu'il embrassait le luthéranisme. La chambre impériale

* Sleidan, liv. VII, pag. 233.

** Sleidan, liv. VII, pag. 34.

*** Goldast., *Const. impériale.*

poursuivit les restitutions avec une persévérance implacable. Tout ce qui possédait un fief du clergé ou des moines réguliers était persécuté jusqu'à la réintégration complète, et ces poursuites agitaient violemment le corps entier de la confédération*.

L'empereur, sans tenir compte de l'opposition des princes protestans et de l'électeur de Saxe surtout, réunit une diète à Cologne afin de procéder à l'élection du roi des Romains. Tous les princes catholiques s'y trouvèrent rassemblés, et prenant exemple sur Frédéric III qui sept ans avant sa mort fit reconnaître Maximilien son fils, Charles-Quint demanda l'élection de Ferdinand son frère ; il donnait pour motifs ses longs voyages, cette haute surveillance qui s'étendait sur deux mondes, et qui ne permettait pas toujours à l'empereur de présider à toutes les diètes et de gouverner les larges intérêts de la Germanie. Les princes catholiques en petit nombre ne firent aucune opposition, et Ferdinand reçut la dignité que sollicitait Charles-Quint.

Alors la ligue de Smalkalde fortifiait ses liens : un traité secret fut signé afin d'éluder les anciens statuts de l'Allemagne qui ne permettaient aucune réunion politique sans l'assentiment de l'empereur**. On borna l'objet de l'association à une

* Sleidan. liv. VIII, pag. 261.

** Goldast., *Constit. impérial. collection des traités*, ad ann. 1531.

défense pure et simple envers et contre tous ceux qui attaqueraient un membre de la confédération pour cause de la réforme. Aucun but politique ne fut avoué. On stipula qu'il s'agissait pour tous de protéger la foi évangélique, si elle était attaquée.

A mesure que la ligue prenait, d'après les conseils de Luther, une existence régulière, les assentimens lui arrivaient de toutes parts. Ayant un but avoué de religion plutôt qu'un caractère de nationalité, on pouvait appeler à son aide tous ceux qui professaient la même croyance. Les rivalités politiques contre Charles-Quint donnaient pour alliés à la réforme les princes en hostilité contre son grand système. Il fut résolu que l'électeur de Saxe écrirait au nom de la diète aux rois de France et d'Angleterre pour solliciter leur alliance afin de déjouer les projets ambitieux de l'empereur qui ne tendait rien moins qu'à la monarchie universelle.

L'assemblée de Smalkalde publia un long manifeste sur la conduite et l'esprit de ses délibérations belliqueuses * ; et des envoyés secrets furent députés auprès de chaque prince dont on demandait l'appui. Henri VIII était alors trop occupé de la question de son divorce pour se jeter absolument dans de nouvelles difficultés religieuses;

* On en attribue la rédaction à Mélanchton et à Luther.

il avait d'ailleurs combattu Luther, et le théologien se retrouvait tout entier avec son esprit de dispute et ses petites haines; mais François Ier, à qui le traité de Cambray pesait déjà, se hâta de répondre aux princes protestans. Il mit de côté les querelles de dogmes, pour ne plus voir que le point politique *. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, de cette famille d'habiles négociateurs à cette époque de hautes transactions et de droit public européen **, fut envoyé auprès de la ligue de Smalkalde, avec mission spéciale de régler avec elle un traité d'alliance.

Ce traité ne stipula que des conditions relatives à la constitution germanique; il n'y fut pas question du luthéranisme. On décida que François Ier prendrait sous sa protection les priviléges des princes et des villes libres, et qu'il maintien-

* Mémoires et négociations de du Bellay, liv. IV, pag. 131. — PALLAV. *Hist. concil. Trident.* tom. I.

** Voyez *Lettre d'un serviteur du roi à un secrétaire allemand, sur les différens entre le roi de France et l'empereur.* Paris, Sartenas, 1546. Les Mémoires de Guillaume du Bellay ont été recueillis par son frère Martin, et se trouvent parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, n° 6205; et ancien fonds Colbert, n° 6240, sous ce titre : *Guill. Bellaii domini de Langei de Rebus gest. Francisc. I regis*, in-4°. Ils ont été publiés et translatés en français par l'abbé Claude-François Lambert. Paris, 1753, 7 vol. in-12.

drait les dix cercles de l'Empire dans l'état où ils se trouvaient alors. Un subside fut également stipulé; cent mille écus furent déposés dans les mains du duc de Bavière, qui dut les employer au cas prévu d'une attaque formelle contre les prérogatives électorales *.

Cette intervention du duc de Bavière, prince tout catholique, dans la stipulation du traité, témoigne hautement que la ligue de Smalkalde allait devenir le centre d'un système de libertés germaniques, opposé aux prétentions absolues et dominatrices de Charles-Quint. Le seigneur de Langey, qui avait opéré cette fusion au profit de François Ier, fut envoyé en Angleterre pour obtenir une égale participation de Henri VIII. Ce prince conserva d'abord ses premières répugnances; plus tard il se décida à écrire à la confédération de Smalkalde, pour lui donner, sinon une adhésion formelle, au moins un encouragement.

Un traité spécial et secret avait été conclu par du Bellay entre le roi de France et le landgrave de Hesse, expression plus vive du parti protes-

* Mémoire et négociation de du Bellay, liv. IV. — *Voyez* aussi le petit livre très-rare : *Translation, de latin en français, des lettres écrites par le très-chrétien roi de France François Ier aux villes, provinces d'Allemagne, responsives aux calomnies semées par les malveillans contre l'honneur de S. M.* Paris, Rosset, 1534.

tant en Allemagne; le landgrave avait visité la France, et dans une conférence intime avec François Ier, il lui avait expliqué les dangers des envahissemens successifs de la puissance impériale sur les droits électoraux. Dans le traité conclu il ne s'agissait plus seulement d'un système défensif, comme il avait été stipulé à Smalkalde, mais d'une agression véritable contre Ferdinand élu roi des Romains, agression qui devait favoriser une tentative projetée par François Ier en Italie. Un subside de cent vingt mille écus était stipulé, et la cession du comté de Montbelliard cachait la nature du service exigé par François Ier des Allemands. Le landgrave commença les hostilités; le duché de Wittemberg fut arraché à la maison d'Autriche et rendu à son ancien duc Ulric * avec

* Indépendamment des *Mémoires et négociations* imprimés de du Bellay, j'ai trouvé plusieurs pièces inédites sur les transactions germaniques; en voici le sommaire: *Lettres de Frédéric Palatin au grand maître de Montmorency*, mss. de Béthune, vol. coté 8593, fol. 47. — *Lettre de François Ier à M. de Gervais en Allemagne*, ibid. vol. 8583, fol. 17. On trouve dans la même collection, vol. coté 8525, fol. 46, le déchiffrement d'une dépêche au roi François Ier au sujet des affaires du duc de Wittemberg. C'est un agent officiel qui écrit : « M'étant rendu auprès des envoyés du roi Ferdinand, je leur déclarai avoir lettres et paroles de par vous comme allié commis pour la pacification du différent et discors d'entre le roi Ferdinand, Udal-

une facilité si grande, que Charles-Quint, alors en Italie, prévit toute la portée d'une grande résistance de la ligue de Smalkalde. Des lettres pressantes appelèrent un arrangement à tout prix. Les propositions furent portées au landgrave de Hesse par l'électeur de Mayence. Un traité qui brisait toutes les dispositions rigoureuses de la dernière diète catholique fut arrêté. Charles-Quint subissait le fait accompli dans toute sa puissance. Il ne devait être permis aucune poursuite en matière de religion, et la chambre impériale s'abstiendrait désormais de frapper des condamnations, soit personnelles, soit territoriales, les choses restant en l'État; moyennant cette concession l'électeur de Saxe reconnaissait Ferdinand comme roi des Romains. Par un autre traité spé-

vick et Christophe duc de Wittemberg. En cas que Ferdinand ne fît pas droit aux demandes des ducs de Wittemberg, et qu'on fût obligé d'avoir recours à la guerre, on m'a fait cette ouverture, c'est que voulant iceux ducs de Wittemberg qui n'ont pas un écu recouvrer, vous requissent d'acheter d'eux le compté de Montbelliard et la place de Bramont. Il vous plaira, Sire, me faire entendre si de leur part on me parle de laditte vendition, ce que j'en devrais répondre ; et si me semble que par le moyen ci-dessus, lesdits ducs de Wittemberg auraient argent de vous, et pour couleur achèteriez leur place tant et si chèrement qu'il vous plairait sauf que l'empereur s'en puisse justement plaindre; car il ne vous peut empêcher d'acquérir terre puisque vous en trouvez à vendre, et qu'avez argent. »

cial, le Wittemberg devait demeurer en la possession du duc Ulric, au préjudice de la maison d'Autriche *.

Le landgrave de Hesse, le plus immédiatement obligé envers le roi de France, crut nécessaire de lui expliquer les motifs de cette transaction arrêtée avec l'empereur. Une lettre conservée en autographe disait ** « que la convention germanique ne dérogeait en rien aux choses par nous traitées avec V. M., lesquelles nous voulons demourer saines et entières. Nous ne devons celler à V. M. que hier et d'autres fois ils nous sont venues nouvelles que nous pouvons vous assurer d'avoir une partie des gens de guerre de tous les meilleurs capitaines que eut jamais l'empereur dont il s'est aidé à l'encontre de Votre ditte Majesté, tellement que, grâce à Dieu, on en doit bien espérer. »

Cette impossibilité de faire rétrograder les doctrines de la réforme dans l'Empire était un grave enseignement. A mesure qu'elles trouvaient une plus vive résistance matérielle, elles étendaient leur conquête morale; le Wittemberg recevait la prédication luthérienne, et Charles-Quint était obligé de subir de dures conditions. Ces succès enflaient le cœur de Luther, le plus belligérant

* Raynald. ad ann. 1534, n° 18. — Sleidan, liv. IX, pag. 278.

** Mss. de Béthune, n° 8493, fol. 84.

des sectateurs de la nouvelle doctrine. C'est lui qui avait poussé le landgrave de Hesse à ces hostilités heureuses, lesquelles avaient amené la dernière transaction. Ce prince était devenu son héros ; il n'avait plus pour la maison de Saxe cet attachement dévoué qui avait marqué l'origine de sa prédication. Tout ce que désirait le landgrave, Luther l'accordait avec zèle ; que pouvait-il refuser à celui qu'il appelait le glaive de la nouvelle foi ? C'est à cette époque de triomphe que parut la singulière consultation de l'école luthérienne sur la polygamie en faveur du landgrave ; Bucer avait développé la triste situation dans laquelle se trouvait le prince réformateur ; sa forte complexion ; les effets d'une table somptueuse, inévitable dans les fêtes et les assemblées de l'Empire, accroissaient ses désirs ; il ne pouvait là y conduire sa femme, à cause de l'embarras et des pompes ; il ne pouvait non plus quitter sa concubine, avec laquelle il n'avait pas la force de rompre des habitudes criminelles. Que faire en cet état, si ce n'est recourir à un double mariage permis par l'Ancien Testament ? « C'est pourquoi, disait le landgrave, et, pour le salut de mon âme, je consulte Luther, Mélanchton et Bucer, pour qu'ils me donnent témoignage sur le parti que je dois embrasser. » Les trois grands théologiens de la réforme répondirent timidement : « Nous avons lu dans les instructions

que nous a fait parvenir Votre Altesse, la peine de corps et d'esprit dans laquelle elle se trouve; voici donc ce qu'il y a d'important : Votre Altesse comprend bien toute la différence qu'il existe entre une dispense pour un cas particulier et une loi générale qu'on établirait en principe ; si donc elle a entièrement résolu d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, c'est-à-dire qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera, et pas d'autres fidèles, qui le sachent; au reste, les consciences prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée que les actions brutales et l'adultère public. C'est ainsi que nous l'approuvons, et dans les seules circonstances que nous venons de marquer; car l'Évangile n'a ni défendu ni révoqué ce qui a été permis dans la loi de Moïse à l'égard du mariage. » Les autres points de la consultation luthérienne tendaient à détourner le landgrave de sa vie scandaleuse qui blessait la pudeur des peuples *.

Cette condescendance de Luther pour la faiblesse du prince avait surtout en vue les liens protestans de la ligue de Smalkalde. Si cette ligue s'était montrée déterminée à écouter Charles-Quint comme prince séculier et à finir les diffé-

* La consultation est datée de Wittemberg, le mercredi après la fête de Saint-Nicolas, 1539. On y lit les trois signatures, Luther, Mélanchton, Bucer.

rens qu'elle avait avec les prérogatives impériales, elle repoussait tout arrangement religieux avec la cour de Rome et toute proposition qui émanait d'elle. Inutilement le pape avait-il député des légats pour s'entendre et se rapprocher; l'électeur de Saxe n'avait pas voulu les reconnaître; il leur déclarait qu'il ne pouvait et ne devait traiter qu'avec l'empereur et dans les limites posées par la bulle d'or. La fière opinion de Luther dominait alors. Le succès avait fait dépasser les sentimens modérés de Mélanchton, qui n'étaient plus en rapport avec la victoire. Luther écrivait des diatribes plus furieuses que jamais contre le pape, contre toute proposition de concile et d'arrangement : « Qu'est-ce que la puissance du pape, disait-il encore, si ce n'est une source d'arrogance et de désordre ? Tout ce qui vient de là est diabolique, et l'Église ne peut-elle se passer d'un chef ? Le meilleur moyen de la gouverner n'est-il pas que tous les évêques soient égaux * ? » Cette opinion de Luther triompha, et, pour la première fois, le parti mitoyen crut devoir protester hautement contre cette séparation brusque et sans motif avec l'Église romaine : « Moi, Philippe Mélanchton, est-il dit au bas de l'acte, j'approuve les articles précédens comme pieux et chrétiens; mais quant au pape, mon avis est

* Luther. *in articul. Smalkald.* art. 4, pag. 312.

que, s'il voulait recevoir l'Évangile, nous pourrions lui accorder la supériorité sur les autres évêques pour la paix et la tranquillité de ceux qui sont avec lui *. »

Cette protestation du parti modéré tendait à un concile; la ligue de Smalkalde n'en voulait plus. La situation de l'Europe appelait le concours unanime du corps germanique; le Turc envahissait la Hongrie, et le roi des Romains demandait l'appui de tous les membres de la confédération pour la défense commune. Les princes protestans ne refusaient pas ce concours; mais tout en faisant de grands efforts, ils continuaient à resserrer leurs liens intimes, à multiplier les alliances à l'étranger. Dans une réunion à Brunswick, ils reçurent en leur association particulière le roi de Danemarck; et les correspondances diplomatiques constatent qu'ils ne négligèrent pas cette fois encore l'amitié de François Ier **. Une telle situation bien appréciée par Charles-Quint l'entraînait constamment à de nouvelles concessions. Un édit toujours provisoire, puisque sa durée ne devait pas dépasser quinze mois, suspendit la solution de toute difficulté religieuse; il proclamait la liberté de conscience pour ce terme ***. Les trèves étaient toutes favorables à l'esprit de réforme,

* Mélanchт. liv. x, *ep.* 76. *In Concord.* pag. 336 et 338.

** *Mémoires et négociations de du Bellay*, liv. iv.

*** Sleidan, liv. xiv, pag. 44.

parce que cet esprit était en progrès, et que le temps pour lui était la victoire. Le luthéranisme fut alors proclamé dans la Thuringe et la Misnie; Luther prêcha l'Évangile dans la belle et vieille cathédrale de Leipsick.

Les nombreuses concessions faites à la grande réforme avaient amené la paix des questions de croyances, et Luther ne craignant plus que l'appui franc et loyal prêté à l'empereur ne tournât contre sa prédication en Allemagne, publia son *Discours militaire* pour exciter à la guerre contre les Turcs *. Dans l'origine, il avait paru hésiter sur la croisade; mais la popularité qu'avait alors la prise d'armes contre les infidèles ne permettait pas à la réforme de rester en arrière. Luther déclara « qu'aussitôt que les magistrats proclameraient l'État menacé, tout le peuple devrait prendre le glaive et n'épargner ni ses biens ni sa personne; mais, l'entendez-vous bien, s'écriait Luther, il faut que ce soit l'empereur et non le pape qui vous convoque; il s'agit de défendre l'Évangile contre le Coran et de protéger les sujets contre la tyrannie; le pape doit rester ici étranger **. »

Ce fier concours prêté par le luthéranisme aux desseins de l'empereur et aux besoins de la pa-

* Wittemb. 1541.

** Spondus, *Annal.* 1542, n° 4. — Sleidan, liv. xiv, pag. 493.

trie rendait la position des princes protestans plus favorable, et dans chaque diète ils arrachaient de nouvelles concessions. A Spire où les électeurs furent rassemblés, non-seulement les réformés obtinrent la renonciation à toute espèce de poursuite contre les fiefs provenant d'église, mais encore la consécration des droits de propriété sur les biens ecclésiastiques tels qu'ils avaient été distribués par la confiscation même ; enfin la chambre impériale, contre laquelle les électeurs dissidens s'étaient si violemment élevés, dut être composée mi-partie protestante, mi-partie catholique : conquêtes immenses qui préparaient l'émancipation future du corps germanique *!

Ces concessions étaient-elles sincères de la part de Charles-Quint, ou le résultat de la nécessité ? Les nouvelles tentatives de force qu'il fit dans la période suivante pour restaurer le catholicisme, prouvent que le besoin de sa situation embarrassée, en présence d'une invasion menaçante, seul les déterminait. La foi romaine n'était point une conviction religieuse pour l'empereur. A sa mort il fut même soupçonné de pencher pour le luthéranisme ; il n'appelait, je le répète, l'unité religieuse que pour arriver à l'unité politique.

En comparant l'édit de Worms et celui de

* Sleidan, liv. xv. pag. 516.

Spire, on aperçoit le vaste cercle qu'on avait parcouru en quelques années; l'autorité impériale allait être forcée de reconnaître la liberté de conscience et l'indépendance des électeurs. De la ligue de Smalkalde date le plus haut affranchissement des souverainetés dans le corps germanique, cette habitude surtout de chercher dans les alliances à l'extérieur un appui constant contre les tentatives d'une monarchie absolue en Allemagne. Les rapports commencés sous François Ier avec les princes de la Confédération se continuèrent sous ses successeurs; et aujourd'hui encore la lutte n'est-elle pas toujours sous d'autres noms, entre les deux principes hostiles : l'unité de l'empire et l'indépendance des principautés allemandes?

CHAPITRE XVI.

DEUXIÈME PÉRIODE DU CALVINISME EN FRANCE.

Confusion de doctrines dans les écoles. — La Sorbonne et ses décisions. — Régularisation du système sacramentaire par Calvin. — Popularité du calvinisme. — Édits de persécution. — Exécution contre les Vaudois de Mérindol et de Cabrières.

1537 — 1545.

La conduite souvent équivoque et toujours incertaine de François Ier, dans ses négociations avec la diète de Smalkalde, oblige naturellement à revenir sur la situation religieuse du royaume qu'il gouvernait. A quel progrès en était la réforme ? par quelle législation se trouvaient régies les diverses sectes qui apparaissaient de tous côtés en France ? Un premier fait à constater, c'est que

l'esprit réformateur s'empreignait ici du caractère commun de la doctrine de Zwingle et de Calvin : le luthéranisme ne servit que d'introduction pour arriver à cette réforme plus austère. Au milieu de la société si dissolue du règne de François Ier, de cette cour de dames, d'amour et de folâtrerie ; tandis que l'Église n'était que corruption et *bombance*, pour me servir de l'expression de Rabelais, des hommes apparaissaient et disaient aux simples : « Ces pompes des autels, ces richesses qui vous sont arrachées pour engraisser des clercs paresseux, ces cérémonies mystérieuses auxquelles votre intelligence ne peut atteindre, tout cela est vanité et superstitions ; ce que nous vous annonçons, c'est la vérité de l'Évangile, la loi du Christ, qui seule n'est pas d'invention humaine. » Si de telles prédications irritaient les multitudes dans leur ferveur catholique, elles trouvaient des échos parmi les clercs, les nobles et quelques bourgeois. Il n'y avait pas, en France, ce vaste mouvement qui traversa la séparation des luthériens et des catholiques en Allemagne ; aucune cause politique n'appuyait une révolution religieuse ; mais la situation de la réforme n'était pas moins en progrès. Elle agissait par un prosélytisme secret. Tous les édits de François Ier contre l'hérésie commencent par ces mots qui témoignent de l'étendue et de la multiplicité des disciples de la nouvelle foi : « Nous, qui

désirons grandement l'extirpation et l'extermination des malheureuses, perverses et pestifères doctrines et sectes qui lentement ont pullulé dans notre dit royaume *. » Or, cette hérésie qui *pullulait* n'avait pas encore pris un caractère fixe et positif avant la prédication de Calvin. En parcourant les registres de la Faculté de théologie de Paris, espèce de tribunal mixte institué pour juger et flétrir l'hérésie, on voit par les condamnations répétées, mille opinions diverses surgir, se manifester de tous les côtés avec énergie et envelopper le catholicisme comme d'un réseau. « Il ne faut rien recevoir pour les sépultures, à ce dernier terme de la vie, s'écrie le docteur Jean Gillain en s'adressant au clergé qui frappait une sorte d'impôt sur les cercueils; la contrition seule suffit pour sauver le pécheur **. » Les œuvres ne sont rien; et par conséquent il n'est pas de purgatoire, ajoute le moine augustin Jean Barenthon; vous ne pouvez appeler Marie reine du ciel, ni invoquer les saints; n'adorez pas les images, répètent d'autres religieux ***; qu'est-ce que le canon de la messe ? » Dans un écrit intitulé *Détermination de la Faculté théologique de Paris,* il est dit : « Les catholiques, trompés par le pape,

* *Collect. de Fontanon*, tom. IV. — *Reg. du parlement*, 23 juillet 1543.

** *Ex regist. Facultat. theolog.* fol. 167.

*** D'Argent. *Collect. judic. de nov. erroris*, tom I, pag. 10.

adorent le diable dans les images de bois et jusque dans les châsses, des ossemens de morts; qu'est-ce qu'établir des fêtes en l'honneur des patrons, si ce n'est renouveler les pompes impies du paganisme ? Les prêtres qui sacrifient sont des serviteurs de Baal et non du vrai Dieu. « Dieu ne s'embarrasse pas de la confession particulière, s'écrie Amédée Bisgret; Jésus-Christ dans la messe n'est ni oblation ni sacrifice *. » On pourrait citer mille autres exemples de censures de l'Université sur des doctrines, lesquelles indiquent cette activité de l'esprit, attaquant de toute part la vieille foi catholique.

Au milieu de ce chaos intellectuel, il n'y avait aucune organisation positive, saisissable; et c'est à Calvin que l'Église réformée doit en France sa constitution régulière **. Quoique la protection de la reine de Navarre eût quelque temps couvert le réformateur de Noyon, cependant on a vu qu'il avait été obligé de fuir sa patrie; à Genève où il s'était alors retiré, le soin de ses frères persécutés

* *Ex regist. Facult. theolog.* fol. 171.

** *Voyez* le petit volume sous ce titre : *Les actes des ministres et les moyens qu'ils ont tenus pour introduire leurs doctrines et leurs prêches au royaume de France.* Sans nom de lieu, 1622, in-8°. Il est aussi un manuscrit sur les commencemens de l'Église réformée, et les troubles arrivés en France pour cause de religion pendant le règne de François 1er. (Biblioth. du roi, n° 9805.

le préoccupait tout entier; il savait qu'ils étaient proscrits, qu'une inquisition sévère et inquiète les poursuivait. Calvin retouchait avec une vive sollicitude le livre de *l'Institution chrétienne,* dont la préface est datée de Bâle, 1536. Il le destinait à effacer les préventions qui s'étaient élevées contre les doctrinessacramentaires. Ce livre, une des plus fortes conceptions de la réforme, devint la défense puissante et habile de l'école genévoise. Calvin y avait travaillé depuis longues années; il l'avait commencé en France dans la maison et sous l'aile de Louis du Tillet, frère de Jean du Tillet, célèbre greffier du parlement de Paris. *L'Institution chrétienne,* développée à chaque édition nouvelle, était de nature à produire une grande sensation sur les esprits. Sa polémique était nette et sortait de cette théologie mystique et disputeuse; chacun pouvait saisir et s'expliquer les doctrines de cet ouvrage brûlé par le parlement sur le parvis de Notre-Dame, tandis qu'une réfutation solennelle émanait de la Sorbonne.

Calvin répondit à la condamnation : « C'est toujours pour défendre la foi orthodoxe et repousser les calomnies odieuses de ceux qui veulent nous attaquer que j'écris : que nous reproche-t-on ? D'enseigner des choses nouvelles et de les enseigner sans miracles, de nous éloigner des pères et des théologiens ! de ne pas suivre des coutumes approuvées; entendez-les : nous sommes en guerre

avec l'Église, nous sommes la cause des troubles et des révoltes! Eh bien! notre doctrine est simple : nous reconnaissons Dieu comme créateur et rédempteur, comme sanctificateur par le Saint-Esprit, nous vivons en Jésus-Chrfst par son Église! » Développant toutes ces idées, Calvin attaquait particulièrement la hiérarchie catholique telle qu'on l'avait faite : « Ce que veulent les évangélistes, s'écriait-il, c'est l'Église dans sa simplicité primitive, ainsi que l'ont établie Jésus-Christ et ses apôtres! On nous accuse d'attaquer le gouvernement civil, d'ébranler l'obéissance des peuples: quelle que soit sa forme, continue Calvin, on lui doit respect, obéissance. » Et ici le sévère écrivain énumérait toutes les idées des anciens sur la justice, les châtimens, les récompenses, comme mobiles des gouvernemens, sur les lois, leur utilité; il résumait en un mot les fortes idées qui servent de fondement à toutes les hautes théories de Platon sur les sociétés civiles *.

Ces principes si simples, si facilement saisissables pour les masses lorsqu'on les comparait aux développemens théologiques des Facultés, devaient trouver appui dans beaucoup d'esprits. L'influence de la reine de Navarre entraînait une partie de la

* La meilleure édition de ce pamphlet de Calvin est de Lugd.-Bat, ann., 1654. — *Voyez* ce qu'en dit Beze, *in vit Calvin.*

cour, de ses varlets et des gentilshommes de sa domesticité, en même temps que la prédication secrète dans les campagnes séduisait la simplicité des fils des vieux pastoureaux et des jacques. Les hommes d'intelligence et d'études, les poètes qui donnaient le ton par leurs rondeaux et jeux d'amour, étaient presque tous favorables aux nouvelles opinions. La traduction en vers français des Psaumes, œuvre de Marot et de Vatable, était chantée le soir au son d'une musique harmonieuse dans le Pré aux Clercs où se réunissaient des femmes élégantes, de beaux pages et la cour si folâtre de François Ier et de sa sœur. On mettait en virelais et en ballades les prières du calvinisme; c'était alors fureur; « les musiciens de nostre France mirent à qui mieux mieux lesdits psalmes en musique, et chacun les chantoit, et le feu roi les chantoit et fesoit chanter, et ses compagnons et sa mérétrice les aymoient ou feignoient de les aimer, tant qu'ils disoient : « Monsieur, cestui-là ne sera-t-il pas mien; « vous me donnerez cestui-là, » et ce bon prince leur en donnait à sa fantaisie *.

Il existe cinq édits de persécutions de François Ier contre les réformateurs; ils sont à la distance de quelques années les uns des autres, ce qui prouve qu'ils étaient impuissans pour opérer une répression ; et le besoin de les renouveler si sou-

* Jérémie de Pours, § 6.

vent constate qu'ils tombaient en désuétude. Il y avait donc en dehors une force de résistance telle que la volonté du roi et du conseil ne suffisait plus. Ce qui motivait ou faisait aussi révoquer ces édits, c'était particulièrement l'état des rapports de François Ier avec la diète de Smalkalde; les poursuites n'étaient plus si actives lorsque les plaintes des électeurs menaçaient son alliance; il retombait dans la persécution lorsqu'au contraire les protestans se rapprochaient de Charles-Quint et abandonnaient ses intérêts. La plus sévère de ces ordonnances se reporte à la réconciliation de la ligue de Smalkalde avec Ferdinand roi des Romains *.

Au reste la force de résistance du catholicisme grandissait en France à mesure que la foi nouvelle faisait des progrès. La société était trop identifiée avec les croyances de l'Église pour ne pas s'en être fait un besoin, de sorte qu'à côté d'une opinion active se trouvait une religion ardente, des populations conduites par des sentimens et des émotions qui les prenaient au berceau pour ne les quitter qu'avec la vie. De cette situation haineuse devait naître et éclater une de ces grandes luttes entre des forces hostiles et en présence.

On doit le dire enfin, les calvinistes, petite minorité, s'agitaient violemment et insultaient sous toutes les formes cette croyance des ancêtres qui

* *Collect. des lois de Fontanon*, tom. IV.—*Règne de François Ier.*

dominait encore l'immense majorité de la population en France. On ne peut se faire une idée de tous les pamphlets sales ou furieux qu'ils répandaient contre le clergé catholique, contre les prêtres dont la parole remuait si profondément les entrailles du peuple. A toutes les époques les partis qui ont voulu frapper et détruire un vieux pouvoir l'ont accusé de tous les débordemens de l'impureté et de toutes les faiblesses d'une existence caduque : les calvinistes se servaient des mêmes armes avec ces ridicules exagérations que les passions du temps expliquaient et justifiaient sans doute *.

La première persécution un peu remarquable, celle qui soulève le cœur, fut l'extermination des peuplades vaudoises de Mérindol et de Cabrières **. J'ai consulté les vieilles archives de Provence; j'ai parcouru ces vallées profondes, ces montagnes désertes où la persécution passa comme la flamme

* Le livre où cette exagération se montre le plus ouvertement fut imprimé sous Henri III, avec ce titre : *Le cabinet du roi de France.* J'en parlerai plus tard.

** Les protestans ont publié une suite de pamphlets sur le massacre des Vaudois; en voici les titres : *Histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Mérindol et de Cabrières, et autres circonvoisins appelés* Vaudois, 1556, in-8°. — *Histoire des persécutions, et guerres faites contre ceux appelés* Vaudois. Genève, 1552, in-8°.

pour tout dévorer, et je vais dire ces tristes souvenirs. Sur la frontière du Comtat-Venaissin et de Provence s'élevaient deux bourgs entourés de petites murailles crénelées, comme on en trouve encore sur cette route de Valence à Avignon, semée de ruines du moyen âge, des débris de châteaux où l'oiseau de proie a succédé au seigneur féodal redouté dans la contrée. Ces bourgs se nommaient Mérindol et Cabrières. La grande hérésie des douzième et treizième siècles, celle des Albigeois * et des Vaudois, avait laissé là le germe de sa théorie de simplicité et de vie pastorale. Quand le bruit de la réforme fit écho dans ces rudes contrées, les pauvres de Mérindol et de Cabrières apprirent que ceux qu'on appelait protestans renouvelaient quelques unes de ces prédications naïves qu'avaient écoutées leurs ancêtres. Ils députèrent donc les vieillards des montagnes vers les luthériens, et, sans se mettre précisément en communion avec eux, ils les saluèrent comme des ministres de science et de piété qui venaient corriger ce monde et détruire l'orgueilleuse et opulente hiérarchie de Rome **. Le parlement de Provence, par le droit de police qui appartenait aux grandes cours, supposa que ces rapports si fré-

* J'ai suivi le principe et le développement de l'hérésie des Vaudois et des Albigeois dans l'*Histoire de Philippe-Auguste*, tom. II.

** Sleidan, liv. xvi, pag 534.

quens avec les luthériens d'Allemagne cachaient quelques projets secrets de soulèvement politique, et Barthélemy Chassané, premier président, les fit assigner à se présenter tous en personne à Aix comme fauteurs d'hérésie * et de révolte, sous peine de se voir brûler vifs et leurs maisons rasées**. Ces hommes simples n'obéirent pas aux trois sommations, et le parlement rendit un arrêt cruel qui frappait du feu tous les habitans de Mérindol sans distinction; leurs maisons de pierre ou de chaume, leurs bois de montagnes devaient être également livrés aux flammes ou rasés par le fer; et, comme si un torrent avait passé par-là, on déracinerait les arbres fruitiers, les vergers, produits fertiles de la terre. Les juges de Tourves, Aix, Saint-Maximin et Apt, durent exécuter par la force militaire cet arrêt impitoyable; tandis que l'archevêque d'Arles, que les calvinistes nous peignent comme livré au vin et aux tables somptueuses, pressait au milieu des festins la terrible exécution de la sentence parlementaire ***.

Cette exécution ne pouvait avoir lieu sans l'assentiment du roi, et Guillaume du Bellay, gouverneur du Piémont pour François Ier, lui avait

* « Plaidoyers et actes intervenus en la cause de ceux de Mérindol et Cabrières en Provence, depuis 1540 jusqu'à 1554, » in-fol. mss. Dupuy, n° 346. Brienne, 204.

** *Reg. du parl. de Provence*, ann. 1545.

*** *Voyez* les pamphlets déjà cités.

adressé un mémoire sur les Vaudois. Il nous reste comme un précieux monument : « Ceux qu'on accuse d'être Vaudois sont des gens simples qui ont pris des terres en friches et les ont cultivées de leurs sueurs; elles sont maintenant propres au pâturage et au blé; aucun ne paie plus exactement la taille au roi et les droits à leur seigneur; on les voit, il est vrai, rarement à l'église, et, quand ils y sont, ils ne s'agenouillent jamais devant les images saintes; jamais ils ne font dire de messes pour les morts; on ne les aperçoit pas faisant le signe de la croix ou prenant de l'eau bénite; leurs prières sont en langue vulgaire. Parmi eux point d'évêques, point de prêtres, mais des hommes qu'ils élisent comme simples ministres *. »

Ce rapport, qui respire la vérité, toucha le roi, et, par une déclaration du 18 février 1541, il ordonna de suspendre l'exécution de l'arrêt du parlement de Provence; mais il y mit la dure condition que les Vaudois des montagnes enverraient leurs vieillards abjurer dans trois mois aux mains du parlement d'Aix **. Si cette obli-

* De Thou, *Hist.* liv. VI, ad ann. 1550.

** La plus sincère et la plus curieuse de ces relations sur les exécutions de Mérindol porte le titre : *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol, et d'autres lieux de Provence, particulièrement déduite dans le plaidoyer qu'en fit l'an* 1551, *par le commandement du roi Henri*

gation n'était pas remplie, s'ils refusaient de renoncer à leurs erreurs, alors la justice devait avoir son cours et les hommes d'armes prêter appui. Cette menace avait retenti dans les vallées des Alpes, et les habitans paisibles députèrent François Chaï et Guillaume Armand, deux de leurs ministres, pour demander la réunion d'une assemblée de théologiens afin d'examiner leur profession de foi. Les Vaudois de Cabrières, déjà poursuivis par les arquebusiers du vice-légat, députèrent aussi vers Jacques Sadolet, évêque de Carpentras, de cette école d'érudition, de science et de mœurs qui penchait vers la douceur et les concessions au luthéranisme. Sadolet fit suspendre toute exécution sévère; il supplia les Vaudois de modifier leurs opinions, trop hostiles au pouvoir épiscopal et à la hiérarchie ecclésiastique; il manifesta des sentimens d'affection et de tendresse qui le rendirent suspect au vice-légat d'Avignon. Les vieillards de Mérindol défendirent avec chaleur leur profession de foi auprès du parlement de Provence, et une décision de la cour ordonna que provisoirement Jean Durandy, évêque de Cavaillon, et des prédicateurs de la foi, iraient enseigner la population pour l'arracher

II, et comme son avocat en cette cour, Jean Stabory, lieutenant au Châtelet de Paris ; ensemble une relation particulière de ce qui se passa aux cinquante audiences. Paris, Cramoisy, 1645.

à l'hérésie; Durandy apporta dans la montagne cette chaleur de paroles qui distinguait le catholicisme; les conversions furent peu nombreuses *.

Alors Jean Meynier, baron d'Oppède, avait succédé dans la première présidence à Chassané; tout entier dévoué aux intérêts du parti catholique en Provence, il écrivit à François Ier que ces populations vaudoises, non-seulement n'obéissaient point, mais qu'elles se levaient en armes; il annonçait que plus de seize mille d'entre eux s'étaient réunis pour secouer le joug de l'Église et du roi; leur vie était un désordre; ils brisaient les images saintes, les autels et les croix du Christ; aucune route n'était sûre, tant le brigandage se multipliait sur le territoire de Provence. Ce rapport du parlement changea tout-à-fait les opinions de François Ier; et des lettres royales, sollicitées par le cardinal de Tournon, ennemi prononcé de la réforme, ordonnèrent l'exécution de l'arrêt; la levée du ban et de l'arrière-ban fut prescrite dans toutes les châtellenies de Provence; le capitaine Paulin, depuis si célèbre sous le nom de baron de La Garde, arriva du Piémont avec sa compagnie de gens d'armes, et six mille arquebusiers ou archers, pour se mettre aux ordres du parlement.

Lorsqu'on voit ce grand mouvement d'hommes

* Sleidan, ad ann. 1545, pag. 534.

de guerre pour réprimer les populations vaudoises, il est impossible de supposer que ces populations n'eussent pas fait quelques tentatives de violence et qu'elles fussent restées dans la simplicité d'obéissance qui attend la persécution. En France, les doctrines nouvelles se mêlèrent souvent à l'esprit d'indépendance politique, à des résistances armées. François Ier s'en plaint dans ses lettres secrètes à la ligue de Smalkalde : « Ce ne sont point de simples opinions, dit-il, mais des actes coupables; les hommes qui enseignent l'hérésie dans mon royaume sont pour la plupart des mutins *. » Il existe une épître que les Vaudois de Provence adressèrent aux luthériens d'Allemagne, aux zwingliens et aux calvinistes de Suisse pour appeler du secours et une ligue contre les dangers qui les menaçaient. C'était le droit de la défense naturelle; mais ces correspondances, dans tout État bien constitué, pouvaient être facilement confondues avec la révolte et la trahison de la foi des sujets. La réponse des luthériens et des calvinistes à ceux de Cabrières et de Mérindol fut très-dure; ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas à se mêler des affaires du roi de France. A cette époque se manifestait un esprit de secte et de jalousie entre les diverses nuances de la réforme. Les Vaudois ne s'étaient pas complé-

* *Litt. Francis. Ier, apud Freher, rerum germanic. coll.* tom. III.

tement associés à l'une des grandes doctrines; d'où ce refus de tout secours, de tout appui, même contre la persécution *.

Cette persécution cõmmença terrible. Le parlement s'assembla, et le baron d'Oppède fit lecture des lettres royales qui ordonnaient l'exécution de l'arrêt contre les Vaudois. Le président François de La Font, les conseillers Honoré Tributiis, Bernard Badet, l'avocat-général Nicolas Guérin furent désignés pour suivre le premier président qui réunissait les hommes d'armes au camp de Cadenet, non loin de la Durance. Le territoire de Pertuis fut le premier envahi; les villages de La Mothe et de Saint-Martin sur la Durance furent brûlés et pillés; quatre cents pionniers qui suivaient le premier président rasaient les débris qui subsistaient encore, renversaient les arbres à grands coups de cognées. On brûla également Ville-Laure, Lourmarin et La Roque : c'est ainsi que l'armée parlementaire s'annonça aux malheureux habitans de Mérindol; ils avaient fui, à l'aspect des flammes, dans les bois qui couvraient quelques unes de leurs montagnes; les soldats les poursuivaient comme des bêtes fauves. Dirai-je ces cruautés de l'esprit religieux? ces femmes, ces enfans égorgés dans le berceau, la foi violée, les horreurs de ces massacres qui remplirent les

* Sleidan, ad ann. 1545.

paisibles vallées? Les malheureux périrent; quelques uns se sauvèrent dans le Piémont et dans la Suisse *.

Le bruit de cette sanglante exécution retentit au loin, et le parlement, craignant d'être repris pour sa conduite impitoyable, députa auprès de François Ier : l'acte de ratification sollicité par le cardinal de Tournon subsiste encore, et ce qu'on a dit du repentir du roi est très-douteux; il fut surtout bien tardif. Ce n'est que sous le règne de Henri II, à l'époque des grands rapports de la France et des protestans d'Allemagne, que des poursuites furent dirigées contre l'avocat-général Guérin dont les excès, moins protégés de la cour, reçurent leur châtiment.

Quand on consulte les registres de la Provence, les vieilles chroniques, les actes des cités, on s'explique très-bien par l'esprit seul des populations ces exterminations catholiques! On ne doit jamais en histoire séparer un événement du siècle où il a éclaté et des opinions qui le dominèrent. On flétrit certains noms de ce qui n'est que le résultat d'une force et d'un mouvement populaire qui les entraînent. Dans une société religieuse et de croyance, il se trouvait des nécessités, comme à une autre époque il y eut de cruelles

* De Thou est l'historien le plus exact et le plus impartial de cette persécution, ad ann. 1545, 1556.

nécessités politiques. L'exaltation des idées fait marcher les hommes vers le crime comme par une fatalité ; et voilà pourquoi le plus noble service qu'on puisse rendre à l'humanité, c'est de propager le culte des idées modérées dans un monde où les orages des passions se succèdent avec toute leur puissance de détruire et d'abîmer !

CHAPITRE XVII.

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉFORME.

Angleterre. — Progrès de l'Église nationale. — Persécution contre les luthériens. — Les anabaptistes. — Pologne réformée. — Tentatives en Italie. — La Suisse. — Genève. — Révolution municipale. — La Suède.

1530—1545.

Si, en France, la situation du calvinisme n'avait rien de fixe et d'immuable, en Angleterre la réforme prenait un caractère spécial de tyrannie et d'organisation absolue. Partout ailleurs elle s'était mêlée à quelques idées d'émancipation intellectuelle; là elle se concentrait dans un cercle étroit et persécuteur. Les formules anglicanes n'avaient ôté au catholicisme que la suprématie de Rome, les monastères et le culte des images;

elles avaient conservé l'unité religieuse et nationale; puis, la mêlant à la politique, la couronne s'était adjugé le pouvoir le plus absolu qu'on puisse créer sur la terre. Henri VIII l'avait exercé dans toute sa plénitude de persécution. Tout ce qui sortait de son Église il le poursuivait avec la même haine et le même acharnement. Quand il eut constitué la hiérarchie, changé le principe de l'obéissance, il voulut que tout se mît en rapport avec son idée fondamentale. Il y eut des formules de culte, des actes de foi à souscrire plus impératifs que les vieilles croyances du catholicisme *.

Toute la théorie de Henri VIII se résuma en ces paroles : « Les choses spirituelles, telles que les sacremens, étant accordées par Dieu, ne dépendent d'aucun chef mondain ni temporel, mais seulement du Christ. Quant à la personne des prêtres, leurs lois, leur actes, d'autant que ce sont toutes choses temporelles et relatives à la vie présente, nous sommes en ces choses, comme y étant appelé, le véritable chef en ce royaume, et il n'existe aucun homme au-dessus de nous **. »

Ayant ainsi posé les limites et confié le vicariat de l'Église à un laïc (sir Th. Cromwell), la pensée de Henri fut de faire gronder son pouvoir sur la

* Burnet, *Hist. de la Réforme de l'Église d'Angleterre*, tom. III, pag. 351.

** Il se proclame *supremum caput*. Wilk. con. III, pag. 764.

tête de son clergé tremblant, mais divisé en deux grandes catégories, l'une voulant marcher à la réforme luthérienne, l'autre espérant se maintenir en la foi catholique. Henri VIII n'aimait pas les hautes réformes d'Allemagne ; ses études scolastiques répugnaient aux nouveautés de Luther, à la philosophie plus large de la renaissance; il était l'homme encore de son pamphlet pour le maintien des sacremens et des thèses de saint Thomas d'Aquin. Mélanchton avait inutilement tenté de l'entraîner aux idées de l'école germanique : une de ses lettres les plus polies, les plus insinuantes, reste encore pour témoigner de son prosélytisme éclairé. Les luthériens députèrent même quelques uns de leurs fervens théologiens pour disputer les questions de foi avec Henri VIII, qui se proclamait le plus érudit des scolastiques * : les tentatives échouèrent ; et le roi d'Angleterre, sans permettre la moindre observation, posa une formule générale et impérieuse de croyances. Tandis que l'on brûlait les châsses des saints, leurs précieuses reliquès, les croix et les images, et que les cendres de saint Thomas de Cantorbery étaient dispersées aux quatre vents, pour le crime de haute trahison appliqué à un cadavre sous la pourriture de deux siècles, Henri VIII faisait proclamer par un bill solennel la présence réelle du Christ dans

* *Epist.* Mélanchr. tom. II.

l'Eucharistie, le célibat des prêtres, les messes particulières; et ces dogmes étaient imposés à tous les sujets; à savoir : « quiconque prêcherait contre la présence réelle, serait brûlé comme hérétique et ses biens confisqués. » Pour le second article, il devait être mis au bon plaisir du roi : la nullité du mariage des prêtres était prononcée, et la cohabitation avec une concubine était en définitive punie de mort *. Ce statut répondait aux deux idées fondamentales de Henri VIII. Il poursuivait la réforme de Luther, parce qu'il y voyait un avenir d'indépendance; il ôtait au catholicisme les deux intermédiaires qui se plaçaient entre la royauté et Dieu, c'est-à-dire les saints et le pape, double et mystérieuse intercession qui avait dominé le moyen âge, et à laquelle Henri VIII substituait la toute-puissance royale.

Quelques luthériens s'étaient montrés en Angleterre et avaient prêché la grande réforme de Luther; Henri les fit arrêter, et comme dans les pays catholiques, ils furent livrés aux flammes **.

* Stat. 31. Henri VIII, 14.

** *Voyez*, dans Sanders, 138, 163, les détails du supplice du moine bernardin Forest, qui fut brûlé sur la croix. On lui attacha cette épigraphe en vers :

Forest the friar,
That infamous liar,
. . . . . .

Lorsque les princes de Smalkalde s'en plaignirent, Henri VIII répondit comme François Ier : « Ce sont des hommes hardis qui ne viennent pas seulement prêcher des opinions, mais menacer la paix publique *. » Ce reproche général adressé aux luthériens se rattachait à la confusion qu'on faisait souvent de la révolte anabaptiste avec l'école philosophique de Luther. Il était rare que les princes distinguassent parfaitement ce qui séparait les deux doctrines, l'une turbulente par ses principes, l'autre par ses actes. En Angleterre la réforme des idées religieuses se mêlait aux souvenirs de Wicliff et de John Bull, à ces troubles de populace et de serfs des champs qui avaient agité Londres dans les quatorzième et quinzième siècles. Henri VIII avait dans son caractère, par suite d'un sanglant et petit esprit d'école, ce système d'échafauds et de persécutions théologiques; il frappait les protestans comme il avait proscrit les fidèles de l'Église romaine.

Quelles que fussent ses précautions, la réforme pure et la secte des anabaptistes s'étendaient se-

The gospel doth deny
The king to be supreme head.

(Forest, le moine, cet infâme menteur, renie l'Évangile et la suprématie du roi.)

* Il y eut pourtant un traité entre Henri VIII et la diète de Smalkalde.

crètement en Angleterre et en Écosse. C'est chose à constater que les doctrines grossières de Muncer et des illuminés de l'école anabaptiste prenaient racine, surtout parmi les peuplades qui menaient les troupeaux aux montagnes. En Écosse la réforme devint presbytérienne : elle se développa dans ces proportions au sein des multitudes, parce que la vieille ferveur des pastoureaux éclatait ici comme au moyen âge : le ciel, les astres, la liberté, l'égalité parlaient à ces populations de simplesse et d'énergie.

Une portion de la Pologne embrassait le luthéranisme sous le roi Sigismond Auguste; l'école philosophique et réformatrice s'était emparée du gouvernement sous un prince plein de paresse pour toutes les affaires publiques. Les luthériens favorisaient d'ailleurs, avec beaucoup d'adresse, la tendance de ce prince vers un mariage de son cœur qui avait divisé la Pologne en deux partis *. L'Italie elle-même, qui s'était jusqu'alors préservée de la réforme, commençait à la voir éclore à travers la police active et la surveillance inquiète de l'inquisition. On lit dans un ancien document, qu'en l'an 1546 quarante des principaux citoyens et des plus savans de Vicence établirent des conférences sur les questions religieuses qui agitaient alors le monde; ils allaient plus loin

* Lubienski, *Hist. réform. occlés: Polon.* liv. v.

même que l'école sacramentaire; ils niaient la divinité du Christ, homme sage pourtant, envoyé de Dieu pour prêcher la parole pure, seigneur et roi (dans le sens philosophique) des peuples qu'il était venu éclairer. Ils n'admettaient que ce seul fait dans les vastes théories du catholicisme; tout le reste était pure invention humaine, de simples points de morale ou des mystères empruntés à la philosophie des Grecs et aux systèmes d'Aristote et de Platon. Le sénat de Venise alarmé de ces premiers fermens d'une hérésie si hardie, commença de vigoureuses poursuites. Deux de ces philosophes sociniens furent étouffés dans des bains à la manière antique; les autres s'enfuirent en Suisse pour échapper à ces tristes exécutions *.

Cette Suisse, qui servait alors de refuge à tant d'exilés des pays catholiques, sortait à peine de la guerre civile qu'avait fait naître la présence de deux religions rivales. Les cantons qui avaient conservé la foi romaine avaient pris les armes contre les cantons réformés par Zwingle; le sang coulait; la confédération tendait à se dissoudre par les mêmes causes qui menaçaient de mort le corps germanique, si l'on n'arrivait à des transactions, en séparant la querelle religieuse de la question d'existence politique. La paix fut arrêtée entre les Suisses, et la liberté de croyance proclamée.

* *Biblioth. antitrinitar*, pag. 18.

Les magistrats de Fribourg, fervens catholiques, s'aperçurent bientôt que quelques élémens de réforme pénétraient dans leur population jusqu'alors fidèle; ils déclarèrent hautement à Genève que si les syndics ne réprimaient pas ces tentatives, il se sépareraient définitivement de la ligue. Quant à Genève, elle devenait la métropole du grand système qui proclamait Zwingle, OEcolampade et Calvin pour chefs *.

Calvin avait été appelé à Genève par les deux ministres Farel et Corant, vers le mois de décembre 1536, au moment où la république proclamait sa réforme et la liberté; il avait prêché devant le peuple réuni pour sanctionner la révolution religieuse que les conseils avaient préparée. Calvin acquit l'ascendant qu'à une époque d'érudition et de doute tout homme de science et de caractère exerce sur les esprits. Genève se divisait en deux factions : l'une de mœurs faciles, en rapport avec une civilisation amollie, ne voulait aucun de ces systèmes absolus qui réforment violemment les habitudes d'un pays ; l'autre, sombre et fanatique, repoussait toutes les concessions au cœur et aux passions humaines. Calvin, Farel, Viret, les ministres en général, étaient à la tête de ce dernier parti; ils voulurent là, comme partout où se reproduisait la réforme, imposer des ré-

* Sleidan, liv. viii, pag. 254.

glemens implacables contre les mœurs dissolues, la liberté de croyance, la licence religieuse; ils cherchèrent à dominer une société vieillie afin de la conduire à leur gré ; ils dénonçaient l'opinion des *libertins*, les folles filles, les mariages adultères: partout dans les sermons qui restent encore, se révèle un caractère impérieux qui marche au pouvoir et veut s'en saisir. Rien de moins libéral et de plus austèrement despotique que les opinions qui formulent la doctrine de Calvin *: ce sont ses idées qu'il impose et non des principes qu'il soumet à l'examen.

La première tentative de Calvin et des ministres pour se saisir de l'autorité à Genève fut vaine; la vieille société triompha; ils furent bannis ; cet ostracisme dura quelques années. Calvin visita Strasbourg, la haute et basse Allemagne; il fut rappelé à Genève au mois de mai 1541. C'est ici que commence cette tyrannie doctrinale qui imposa des formules, des actes de foi sous les peines les plus sévères. Toute la république est dans les mains d'un homme, mais cet homme a la parole

* Il existe deux mille vingt-cinq sermons de Calvin en manuscrit dans la bibliothèque de Genève. Denis Raguenier les écrivait à l'Église, tandis que Calvin les prêchait : cette bibliothèque possède beaucoup de lettres de Calvin. Les collections Colbert, Béthune, Fontanieu et Dupuy (Bibliothèque royale) sont riches aussi de ces lettres autographes.

puissante, une volonté tenace, laborieux écrivain qui préside le conseil, professe la science, et du haut de sa chaire portative, ça et là sur la place publique enseigne et gouverne tout à la fois. Plein des antiques idées de la censure romaine, Calvin établit le CONSISTOIRE, assemblée d'examen et de surveillance qui pénétrait dans la conduite privée pour la connaître et la punir. Il publia ses ordonnances ecclésiastiques, mélange impitoyable de prescriptions morales et de peines temporelles. Pour donner une idée du caractère de cette réformation, j'emprunterai à un manuscrit de la main même de Calvin ses opinions sur l'adultère *:

« En premier lieu, si un homme marié ou non marié paillarde avec femme mariée, il ne semble pas que la peine doive être moindre que capitale pour tous deux : la loi de Dieu et le droit commun l'exigent ainsi ; car par les adultères le bien et substance des maris et enfans légitimes est transporté à enfans bâtards ; il y a confusion de tout ordre et honnêteté. Et puis n'y a-t-il pas l'ignominie faite au mari? Une femme ne peut être paillarde que le mari n'ait déshonneur et honte, ce qui est pire que si on lui dérobait son bien. — Vu donc tous ces crimes, qui tous sont punissables,

* *Édits des protestans de Genève*, Supplém. franç. n° 1930. Ils sont signés de Calvin, Spifame, de la Marc (Bibliothèque du Roi). « Avis sur les lois qu'il serait bon de faire touchant la punition des adultères et paillardises. »

la peine ne pouvait être plus légère que capitale; en usant de plus de douceur, on ouvrirait la porte à plusieurs mauvaises conséquences, comme larcins, meurtres et autres choses semblables. — Or, quand un homme marié paillarde avec une femme mariée, le crime est énorme, vu le tort que tous les deux font à la femme du paillard; car un homme qui a abusé d'une autre femme exerce toujours mauvais traitement et cruauté sur la sienne. S'il n'y a adultère que du côté du mari, les principales raisons de punir le crime à mort cessant, il aura au moins le fouet, et il jeûnera quinze jours au pain et à l'eau en prison étroite; mais après avoir été repris, s'il retombait de nouveau, il doit être puni de mort. Quant aux simples paillardises entre gens non mariés, neuf jours au pain et à l'eau en prison étroite. S'ils paillardaient après avoir été repris, la peine sera à la discrétion des juges, selon les circonstances, pour procéder avec grande rigueur, voire jusqu'à la mort si besoin est: il en sera de même en cas qu'une fille ait été violée devant l'âge, ou si un serviteur séduisait la fille de son maître. Touchant les courtiers d'amour, pour simple paillardise, le fouet et bannissement perpétuel; mais si c'est pour induire en adultères, la peine capitale. Touchant les paillardises emportant incestes, toutes doivent être punies de mort. »

Cette peine de mort que Calvin prodigue avec une si triste facilité, il ne l'épargna pas aux opinions. Le gouvernement de Genève devint sous sa main une inquisition religieuse, aussi craintive, aussi cruelle devant toute liberté de doctrines que le tribunal des Dominicains. Castalion fut banni de Genève pour avoir lutté avec les sentimens du maître; Jacques Gruet eut la tête tranchée sur le billot « parce qu'il attaquait les ordonnances ecclésiastiques et qu'il avait mal parlé de M. Calvin; » enfin Servet, de lugubre mémoire, poursuivi, dénoncé et dont le fatal procès tiendra plus tard une place sanglante dans l'histoire du calvinisme.

La révolution luthérienne demeurait complète en Suède, parce que là elle avait été accompagnée de toutes les conditions de durée dans l'ordre politique, et particulièrement de la division des propriétés. Le Danemarck, qui avait conservé encore quelques ménagemens pour les évêques catholiques, brisait entièrement avec eux. Les Bohèmes voyaient se développer l'hérésie des hussites qui se liait à la réforme, et dont Luther avait souvent invoqué les dogmes et les souvenirs. Les Hongrois demeuraient catholiques, parce qu'obligés de se défendre contre l'invasion des Turcs, il leur était nécessaire d'appeler les secours de Rome, siége d'unité et de force populaire dans la croisade contre l'empire ottoman.

Trente ans à peine s'étaient écoulés depuis la prédication de Luther, et déjà la moitié de l'Europe se séparait de la communion romaine. Cet immense fait se préparait depuis trois siècles, et voilà pourquoi il éclata avec tant d'impétuosité, et s'étendit avec une si merveilleuse énergie. Les papes auraient pu tout éviter par une réforme lente, successive, et dont ils se seraient proclamés les chefs. Les conciles de Constance et de Bâle avaient posé des bases ; ils n'écoutèrent point leurs sages avis ; ils résistèrent avec ténacité. Or le caractère d'une résistance en présence d'un mouvement trop fort, c'est de le doter d'une nouvelle puissance qui à la fin emporte tout. Quand les papes consentirent à un concile universel, le temps avait marché !

CHAPITRE XVIII.

TACTIQUE DU CATHOLICISME. — PREMIÈRE PARTIE DU CONCILE DE TRENTE.

Convocation d'un concile. — Réunion à Trente. — Caractère de ce concile.—Les protestans refusent d'y prendre part. — Craintes de l'empereur. — Décisions.—Résultat du concile.

1538 — 1546.

La réunion d'un concile œcuménique, au temps de la grande Église catholique, était l'événement le plus grave et qui suscitait au plus haut degré la sollicitude des princes et les sympathies du peuple. Qu'on s'imagine en effet une assemblée de ces légats devant lesquels la multitude roulait son front dans la poussière, de ces cardinaux aux pompes de pourpre et d'or, des archevêques

et évêques à la crosse vénérée, des pieux abbés de puissans monastères; et là, agitant toutes les questions vitales de la constitution catholique, la présence réelle du Christ sur les autels couverts d'*ex voto* populaires, l'invocation des saints, vénérables protecteurs des communes, des serfs, de l'enfance, et de la vieillesse; le péché originel, terrible explication de cette pensée du mal que toutes les écoles de philosophie avaient discutée sans la résoudre que par le dualisme de Manichée et les Eons des gnostiques; la légitimité des sacremens, douce consolation pour fortifier l'âme dès les premiers cris du berceau et qui la soutenaient encore en face de la tombe! Il était donc naturel que la convocation d'un de ces grands congrès ecclésiastiques suscitât une attention universelle; les rois y envoyaient leurs ambassadeurs; les jurisconsultes, les parlemens en suivaient les délibérations; et les peuples attendaient les canons des conciles comme une règle de conduite commandée par la double puissance du ciel et de la terre; et puis, ces formules solennelles, ces anathèmes prononcés les flambeaux éteints, d'une voix lugubre et retentissante, tout cela jetait l'âme dans une pieuse terreur et une ineffable exaltation!

L'idée d'un concile œcuménique convoqué par le pape, dans le but de faire cesser les troubles religieux de l'Europe, avait été une des préoc-

cupations de Charles-Quint; il y voyait un moyen de ramener l'ordre dans les doctrines et dans les souverainetés. Il avait long-temps négocié avec les papes Clément VII et Paul III, leur présentant la grande assemblée ecclésiastique comme un terme à la réforme; mais plusieurs questions préparatoires devaient être soulevées. Les protestans admettraient-ils l'autorité d'un concile convoqué par le pape? Sous quelle influence et d'après quels principes agirait-il? Dans quelle ville et sous quelle domination serait-il réuni?

Lorsque les premières ouvertures furent faites aux princes protestans, ils se bornèrent à répondre que pour être libre, le concile devrait se tenir en Allemagne, et, selon les vieilles lois, être convoqué par l'empereur.

Dès que Luther eut également appris la résolution arrêtée par Charles-Quint de confier à un concile le jugement des questions religieuses, il se hâta de publier un pamphlet pour déterminer précisément quelle était l'autorité des assemblées épiscopales. « Il ne leur est pas permis, s'écrie-t-il, d'établir de nouveaux articles de foi, d'ordonner de nouvelles œuvres, de gêner la conscience par des pratiques ou cérémonies religieuses; enfin, de se mêler du gouvernement politique ou civil. Ce qu'elles doivent faire, c'est de ramener les principes de l'Église à la pureté de leur origine, et par conséquent elles doivent forcer le pape,

qui séduit les fidèles par de fausses doctrines, à remettre les choses dans leur état primordial *. » Dans un autre écrit tout entier de la main de Luther, le réformateur développe avec un soin tout particulier les points que le concile devra résoudre : sur la présence réelle, le péché originel, la pénitence, le mariage des prêtres. Pour toutes ces questions il ne fait pas une seule concession aux antiques lois de l'Église; il déclare même que ce sont les conditions invariables qui doivent servir de base à toute espèce de transaction avec Rome **.

Dans la vérité, les luthériens ne voulaient plus du concile; l'école de Mélanchton, dépassée depuis les derniers succès des protestans sur l'archiduc Ferdinand, se serait plus facilement arrangée d'une assemblée générale; mais Luther, impitoyable alors contre toute organisation catholique et romaine, dédaignait un jugement qui,

* Erfurt. 1539.

** Cet écrit, que je crois de la main de Luther, porte ce titre : « *Articuli qui debuerant in concilio apud Mantuam vel ubiquumque futurum esset : exhibori nomine nost. part. et quid nos recipere aut concedere vel non possimus.* » Il est signé de ces initiales D. M. L., chiffre habituel de Luther; il est en original dans les manuscrits Dupuy (Bibliothèque du Roi), nos 355, 356. Dans le même manuscrit se trouvent plusieurs pièces qui tiennent à l'histoire des deux époques du concile de Trente.

dans le système d'un concile quel qu'il pût être, lui aurait été nécessairement défavorable, en lui enlevant surtout la puissance matérielle qu'il avait acquise par la réforme *.

Charles-Quint persista dans sa première idée; et puisque les protestans se refusaient à un concile, il résolut de le convoquer tout catholique. L'empereur pensait qu'aux yeux du monde chrétien l'autorité d'un concile lui donnerait des armes, et qu'il pourrait agir plus efficacement une fois que les hautes questions en dispute dans les écoles seraient décidées. Quand il eut entraîné le pape Paul III à ses desseins, il se hâta de faire fixer un lieu pour la tenue de l'assemblée, et surtout de l'environner de telles solennités, que son éclat et sa force d'opinion répondissent à la grandeur du but qu'il se proposait. On avait d'abord désigné Mantoue, puis Bologne; la ville de Trente, libre alors, fut acceptée, et on arrêta que le pape inviterait tous les princes séculiers à députer des ambassadeurs auprès du saint concile, afin de lui donner un caractère d'universalité **. Pour assurer la pleine liberté des délibérations,

* Pallavicin., *Hist. concil. Trident.* liv. v, c. 17, n° 8. — Labbe, *Collect. concil.* tom. xiv, pag. 732.

** Il faut comparer, pour les deux époques du concile de Trente, les deux grands historiens : Fra Paolo, dévoué au tiers-parti, et Pallavicin tout entier dans les intérêts du pape.

ni le pape, ni l'empereur ne devaient assister en personne aux débats; ils purent s'y faire représenter, l'un par des légats, l'autre par un simple ambassadeur, comme les princes séculiers appelés au concile. Tandis que François Ier adoptait avec empressement ce mode de convocation, le théologal Henri VIII publiait une dissertation scolastique dans laquelle il en démontrait tous les vices, « car cette assemblée ne serait pas catholique, mais papistique et damnable. »

Les questions qu'allait avoir à résoudre le concile étaient de deux natures : les unes toutes philosophiques et de dogmes, soulevées par les prédications luthériennes et sacramentaires; les autres de pure réformation, et par conséquent toutes applicables à la discipline matérielle de l'Église. Charles-Quint, préoccupé de la situation de l'Allemagne, aurait voulu borner les opérations du concile à ce second point qui laissait indécises toutes les vagues disputes pour arriver à un résultat positif. Tête politique avant tout, Charles-Quint s'inquiétait peu de la théorie du péché originel, de la grâce; ce qui lui importait particulièrement, c'était la réforme des mœurs cléricales, la question de la résidence, en un mot, la constitution extérieure et saisissable de l'Église. Les cardinaux et les évêques ne partageaient pas cette opinion; la réforme touchait à la liberté ecclésiastique; ils ne la désiraient pas. Leur ten-

dance au contraire était de se jeter dans les controverses de dogmes où brillait leur esprit et qui étaient en rapport avec leurs études d'école. Charles-Quint se dégoûtait déjà de l'idée d'un concile qui pouvait troubler encore l'Allemagne. Le même prince qui en avait tant pressé la convocation, hésita un moment, et déposa dans le sein du légat toutes ses craintes d'avenir. « Maintenant, disait-il, les protestans sont en majorité dans l'Empire; si nous prenons contre eux des résolutions, il faut avoir des forces pour les faire exécuter. Qui sait si une fois irrités il ne marcheront pas sur Rome pour la piller et enlever le pape? » Ferdinand, roi des Romains, répéta à peu près ces paroles. On voulait alarmer Paul III, l'entraîner dans un système de subsides au profit de Charles-Quint. Le pape disposait encore de vastes trésors, de nombreux hommes d'armes et des archers; il pouvait fournir à l'empereur les forces suffisantes pour arrêter ce qu'il appelait la dissolution du corps germanique*.

Le concile se réunissait lentement : personne n'allait à Trente avec la haute opinion de finir les troubles de l'Église; les évêques craignaient la réforme des mœurs, qui ne convenait pas à leurs douces habitudes; le pape redoutait la puissance des évêques, et avait recommandé à ses légats d'agrandir le cercle des abbés, de multi-

* Pallavicin. *Concil. Trident. Hist.* liv. v, cap. 17.

plier les voix dévouées au saint-siége, afin d'éviter la question de la prééminence des conciles. Les légats suivirent avec dévouement et habileté ces instructions; et, dès la première séance, on dut s'apercevoir que les délibérations étaient pleinement dans les intérêts et les opinions de la cour de Rome. L'évêque de Bitonte, qui ouvrit la pieuse assemblée, rappela tout l'éclat de la puissance du pape, et les biens qu'elle avait faits, soit en ordonnant les croisades, soit en déposant les rois *. C'était là une grande faute; prêcher la toute-puissance romaine au moment où elle était vivement attaquée; rappeler les trois couronnes de la tiare, lorsqu'une nouvelle doctrine disait aux rois : « Secouez de vos pieds un pouvoir qui vous opprime, » n'était-ce pas favoriser précisément la réforme qu'on voulait proscrire ? Les premières séances furent tout entières consacrées aux réglemens de la police du concile, à réprimer l'orgueil des évêques et la licence de leurs domestiques; car à Trente tout était rempli de troubles. On en vint ensuite aux points de dogmes qui formaient les dissidences les plus sérieuses entre l'école protestante et l'école catholique.

Une lettre confidentielle de l'empereur avait invité les pères du concile à procéder lentement et avec de grandes précautions contre les partisans de la réforme. « Craignez, disait Charles-Quint, de les

* Labbe, *in collect. concil.* tom. x v, pag. 190.

irriter et de compromettre par des démarches précipitées la paix de l'Empire que vous êtes appelés à raffermir. » Il invitait surtout, par l'organe de son envoyé, les prélats réunis à modérer le zèle ardent et inconsidéré des évêques d'Allemagne, qui cherchaient à entraîner l'Église dans un immense bouleversement. Lorsque le saint concile voulut traiter des dogmes et discuter les points de la foi, le même envoyé de Charles-Quint s'opposa avec ténacité à cette discussion*. « Vous voulez donc semer à pleines mains la guerre civile ? Réformez les mauvaises mœurs; mais n'attaquez les principes que d'un commun accord **. » Le concile ne s'arrêta pas à ces considérations. Tout-à-fait sous l'influence du pape, il décida tous les points en faveur de l'Église catholique; aucune concession ne fut faite, non-seulement sur les dogmes, mais encore sur la discipline. A peine quelques réformes de détails répondirent à ce que l'opinion puissante demandait.

Le concile de Trente déclara, contrairement à l'école protestante, que les Écritures sacrées

* Pallavicin. *Hist. concil. Tridont.* n° 1 et 2.

** Le mariage des prêtres paraissait être une idée fixe chez l'empereur; il fit rédiger plus tard une consultation pour en justifier la nécessité; elle est parmi le manuscrit n° 356, Dupuy (Bibliothèque royale), sous ce titre : *Considerationes super matrimonium sacerdotum.*

ne seraient et ne pourraient être interprétées que par l'Église, et jamais par la raison individuelle. Les canons des deux Testamens y furent publiés; le péché originel admis; le concile prononça que c'était par les œuvres qu'on pourrait l'effacer; la question de l'immaculée conception de la Vierge resta indécise, parce qu'il n'était pas nécessaire de l'établir en dogme religieux; le libre arbitre fut proclamé contre l'opinion des luthériens; les sacremens furent réglés selon les vieilles lois de l'école catholique. On procéda cependant à la réforme de quelques superstitions populaires en conservant le culte des images et de la Vierge *.

Quand on étudie toutes ces discussions théologiques, ces formules admises ou rejetées dans la vaste théorie du catholicisme, on voit poindre et grandir l'influence de la philosophie : la plupart des débats qui s'établirent à Trente reproduisent les controverses des écoles antiques de Platon, d'Aristote, de Plotin, de Porphyre. L'étude des sciences profanes pénétrait de ses puissantes clartés la théologie chrétienne, et la dominait alors même que dans son orgueil l'Église la proscrivait comme une hérésie !

Cette première époque du concile de Trente, profondément agitée par mille divisions particulières, tiraillée par le pape, par tous les

* Labbe, *Collect. concil.* tom. XIV.

princes intéressés à la prompte solution des questions religieuses, aggrava la situation du catholicisme plutôt qu'elle ne facilita une conciliation. Les évêques réunis n'avaient pas procédé avec la libre et grande manière des assemblées de Bâle et de Constance; ils n'avaient pas marché nettement à une haute réformation de discipline et de mœurs; ils furent dominés par de petites idées, et dès-lors le concile trouva de vives oppositions. Il ne fut pas même admis en France pour la discipline spécialement. On aurait dit que les évêques, méconnaissant leur temps, s'étaient reportés à la vieille époque catholique du moyen âge, pour en relever l'édifice sans rien voir de ce qui se pressait autour d'eux. On demandait partout des concessions; ils livrèrent un combat. C'est ainsi que procèdent toujours les opinions extrêmes; elles aiment mieux se compromettre que se modifier, se jeter dans des difficultés sans fin, plutôt que d'arriver à une conciliation sage et prudente. Le concile de Trente souleva une question d'amour-propre. La réforme n'avait pas voulu assister au concile; le concile fit un manifeste contre elle et la condamna : or, condamner un fait qui enveloppe et domine le pouvoir même, c'est une mesure ridicule et dangereuse. Que fit le concile de Trente à l'état de la réforme? Affaiblit-il ses progrès? Au contraire, il les accéléra en jetant une barrière insurmontable entre les deux grands

systèmes qui divisaient la société. Toutefois il eut ce résultat pour les doctrines catholiques, c'est qu'il les fixa d'une manière précise ; les questions de dogme et de discipline ne furent plus le sujet de controverses ; elles devinrent un point d'autorité qui commanda l'obéissance aux fidèles; et c'est quelque chose, dans un mouvement religieux, que des doctrines sans contestation.

Dans sa seconde période le concile de Trente prit un caractère plus politique encore. Nous le reprendrons à cette date nouvelle *.

* Première époque du concile de Trente, 1542, 1546. — Seconde époque, 1550, 1552.

CHAPITRE XIX.

TROUBLES DU CORPS GERMANIQUE. — TRAITÉ DE PASSAW.

Mort de Luther. — Ses derniers ouvrages. — Efforts inutiles pour une transaction. — Rapprochement du pape et de l'empereur. — Ligue contre les protestans. — Guerre civile dans le corps germanique. — Abaissement du parti luthérien. — Victoire de Charles-Quint. — Rapports des Luthériens et de Henri II de France. — Causes qui amènent la grande transaction de Passaw. — Liberté de conscience.

1546 — 1552.

Tandis que Charles-Quint tendait à imprimer son esprit aux évêques assemblés à Trente, il engageait les réformateurs eux-mêmes à reconnaître l'autorité de ce concile, sauf à tout diriger ensuite, de sa volonté puissante, vers une pensée de fusion et de concorde, force et durée de sa vaste couronne. A peine le concile était-il ou-

vert qu'il se rendit auprès du landgrave, l'un des chefs du parti protestant, que l'empereur voulait entraîner à une démarche envers le pape pour sauver l'unité allemande *.

Luther s'effaçait du monde ; le fougueux réformateur avait marqué la dernière année de sa vie par un esprit plus tenace, plus hautain peut-être. Sa polémique avait pris je ne sais quoi d'âcre et de méprisant; la pressante logique qui souvent avait présidé à ses larges ouvrages de théologie, avait tout-à-fait disparu. Ce n'était plus qu'insultes, outrages de mauvais goût, soit qu'il s'adressât aux catholiques purs, soit qu'il attaquât la réforme dissidente, les sacramentaires particulièrement. Dans le dernier livre qu'il dirigea contre la papauté, Luther dessina de sa propre main la figure du souverain pontife, revêtu de ses habits de pompe, et avec deux énormes oreilles d'âne. Autour de lui sont rangés, dans un ordre qui se rapproche beaucoup du conclave, différentes figures de démons, tous affublés de mitres, et offrant au pape les divers attributs de son pouvoir, tandis que d'autres l'entraînent en enfer avec des cordes noueuses **. La Faculté théologi-

* SLEIDAN, liv. XVII, pag. 575.

** Ces caricatures sont fréquentes aux époques de la réformation. Quiconque a visité l'Allemagne a pu voir le vieux tableau où Cochleff est représenté sur un âne la tête tournée vers la queue.

que de Louvain avait attaqué sa doctrine en trente-deux articles; Luther rédigea un pamphlet de fureur et de déclamation. Ainsi la Faculté prend sous sa plume le nom de *vaccultas* qui la rapproche de la vache; l'Église catholique n'est que *cacolica;* les docteurs de la Faculté sont *nostrolli magistrolli, bruta magistrollia* *. Le raisonnement est diffus et rare dans ces thèses où Luther semble abandonner ses formes didactiques **. Le réformateur survécut peu à ces derniers ouvrages; il mourut à Islebe, chez les comtes de Mansfeld qui l'avaient appelé auprès d'eux pour régler quelques différens de succession. Arrivé dans ces États, Luther prêcha, selon ses habitudes, avec cette entraînante parole, cet esprit enflammé qui le caractérisaient dès sa plus jeune vie. Il fut pris d'une grande fatigue d'estomac, et, usant à peine de quelques précautions, il se mit à prier, « parce que, disait-il, le souverain pontife préparait d'effroyables choses sur l'Évangile dans le concile de Trente. » Le lendemain son mal redoubla, et Luther sentit que la vie s'en allait en lui; alors il répéta sa prière fervente, et se prépara sans crainte à la mort qui l'atteignit le 18 février 1546, à l'âge de soixante-trois ans ***.

* Erfurt, 1545.

** Cochlæus, *de act. et script. Luther.* pag. 311.

*** Sleidan, liv. xvi, pag. 563. — Pallavicin, *Hist. concil. Trident.* liv. vi, cap. x.

Le nom de Luther se mêle si intimement à la réforme qu'il serait impossible de ne pas faire entrer ce puissant caractère dans les mobiles qui précipitèrent le mouvement des esprits; mais on ne saurait trop le répéter, ce mouvement était opéré lorsque Luther s'en empara; il le poussa de son bras implacable, il lui imprima une direction prononcée, foulant aux pieds toute espèce de ménagemens. En cela son esprit servit à séparer définitivement la réforme et l'Église catholique dans les différens efforts que l'on put faire pour les réunir; il empêcha la fusion qu'aurait préparée le caractère liant et modéré de Mélanchton. Au reste, esprit supérieur, doué de résolutions énergiques et d'immenses facultés. Quand une société tombe en pièces, une volonté tenace est la force autour de laquelle on se réunit; Luther fut cette force au milieu des dissidences et des hésitations religieuses du seizième siècle. Je ne sache aucun écrivain qui dans la rénovation, j'en excepte Érasme, possédât cette faculté de pensée et d'expressions à un plus haut point; il poursuit, harcelle sans relâche une idée ou un homme qui lui est opposé; sa phrase est claire sans être élégante ou correcte, avec une large liberté pourtant de mots nouveaux qu'il jette à pleines mains pour agrandir sa pensée ou ridiculiser le système qu'il combat. Ses pamphlets en vieux allemand vont droit au but, qui est de parler au

peuple; peu de ces citations si multipliées dans la scolastique; l'examen, la raison; examen subtil souvent, raison superbe, mais n'agissant qu'avec elle et par elle; puis, du mauvais goût, goût d'école et de son siècle particulièrement. En résumé, capacité active et prodigieuse s'élevant de son monastère, humble et craintive, pour gouverner ensuite la moitié de l'Europe; de telle sorte qu'il ne se fait pas une affaire en Allemagne pendant trente années sans consulter Luther *! Et cet esprit se tenait dans un corps chétif et sans dignité. Les traits de Luther n'avaient rien de ces grandes formes qui dénoncent le génie; sa tête, absorbée sous le bonnet de docteur, sous cette calotte ** que la simplicité de Louis XI avait introduite comme une mode d'Université, n'exprime que les veilles et le travail; c'est l'homme de son temps, l'expression des études fortes et vastes; de cette vie de solitude et de halles, de monastère et de peuple, d'Université sérieuse et d'agitation sociale, de ce seizième siècle enfin, la plus méditative et la plus turbulente des époques pour l'esprit humain.

* Les œuvres de Luther forment 9 vol. in-fol. La meilleure édition est celle de 1582, dont je me suis servi. Je détaillerai dans le volume des pièces justificatives, [illegible] *Bibliothèque des réformateurs*, tous les ouvrages publiés par Luther.

** Le portrait de Luther, dessiné par les contemporains, a été gravé en bois sur la vieille édition de 1582.

La mort de Luther devait faciliter une transaction, et Charles-Quint en profita pour s'adresser au landgrave de Hesse, qui, avec l'électeur de Saxe, semblait plus spécialement diriger le mouvement luthérien en Allemagne. La réponse du landgrave fut évasive; il déclara que le concile de Trente étant sous l'absolue domination du pape, on ne pouvait compter sur sa liberté et son impartialité? Voudrait-on y admettre une discussion libre sur les articles de foi, de doctrines, et se décider par le simple texte de l'Évangile? L'empereur vit alors que toute espèce de conciliation sur ce point était impossible. La correspondance secrète des princes protestans, engagée avec François Ier, se continuait avec son successeur Henri II; et les luthériens appelaient tout à la fois miséricorde sur leurs frères de France persécutés, et l'appui du roi pour soutenir le droit des électeurs contre les empiétemens de Charles-Quint *; il s'agissait du pouvoir impérial en son essence, et les réformateurs considéraient le triomphe de la foi catholique comme celui de l'autorité absolue sous le sceptre d'or d'un nouveau Charlemagne **.

Charles-Quint essaya une diète à Ratisbonne

* *Mémoires et pièces sur les négociations de Henri II avec les princes allemands.* Mss. Fontanieu. (cartons du *Règne de Henri II.*)

** Sleidan, liv. xvii, pag. 569.

pour constater à quel point la dissolution du corps germanique était arrivée. Quoique régulièrement convoqués, aucun des princes protestans ne s'y présenta; à peine daignèrent-ils députer quelques ambassadeurs *. Une résolution y fut prise par les catholiques afin d'adhérer au concile. Mais quelle force pouvait avoir ce décret, qui n'était que l'expression d'une minorité? Il fallait en finir avec le désordre, et l'empereur chargea le cardinal de Trente de communiquer au pape une lettre confidentielle: « Très-saint-père, vous devez avoir appris par les bruits publics l'orgueilleuse insolence des ennemis du saint-siége et de l'Empire, les forces qu'ils mettent sur pied pour soutenir leur secte sacrilége; tout cela doit engager votre sainteté à protéger une ligue contre eux; car sur qui se portent les coups des hérétiques, si ce n'est sur l'Église de Rome? J'ai besoin d'employer l'épée, et, avec le secours des électeurs et de mes sujets qui sont restés catholiques, je pourrai venir à bout des séditieux: le cardinal Madrucce vous dira quels sont les plus pressans besoins de cette ligue **. »

La lettre de Charles-Quint tendait à obtenir

* Il ne s'y trouva que les envoyés de l'électeur Palatin, des villes de Cologne, Munster, Nuremberg, Nordlingue et Ratisbonne. (Sleidan, liv. xvii, pag. 580.)

** Pallavicin., *Hist. concil. Trident.*, liv. vi, cap. 1, n° 2.

des subsides en hommes et en argent. La question avait été déjà proposée en congrégation secrète, et Paul III, appréciant toute l'importance de réduire l'Allemagne au catholicisme, s'engagea à fournir douze mille Italiens et 200,000 écus d'or; Charles-Quint s'obligea de son côté à faire rentrer la Germanie sous la foi romaine. Le traité était à peine scellé du sceau pontifical et les troupes auxiliaires en armes, que l'empereur publia son manifeste: il se gardait dans cette proclamation publique de parler des principes religieux, mobiles pourtant de la guerre qu'il entreprenait; il invoquait les droits de l'Empire méconnus, l'anarchie que quelques uns avaient jetée dans l'ensemble de la constitution germanique *. L'empereur sortait enfin de son caractère conciliant et timoré; il n'avait pu rapprocher les deux croyances; il cherchait à les dompter l'une par l'autre.

Les princes protestans ramenèrent le manifeste impérial à son expression vraie; il annoncèrent au peuple des électorats et des cités libres, qu'il ne s'agissait pas de protéger l'ordre et la constitution qui n'avaient jamais été troublés, mais d'établir la tyrannie politique de l'empereur sur la tyrannie religieuse du catholicisme **. Tous les ministres du luthéranisme, Bucer, Mélanchton,

* De Thou, ad ann. 1546.

** Sleidan, liv. xviii, pag. 597, 599.

Juste Jonas, écrivirent des pamphlets pour appeler aux armes les cercles et les villes réformées. A ces voix si connues de la population allemande, il se fit un immense mouvement : l'électeur de Saxe et le landgrave, proclamés chefs des armées germaniques, parurent aux batailles pour combattre les soldats du pontife de Rome et de Charles-Quint, soi-disant empereur. Il y eut ligue non seulement entre la confédération, mais encore avec la cour de France. Le roi de Danemarck parut au champ de guerre pour soutenir la liberté des électeurs. Les étendards furent levés dans la plaine ; on lisait sur le gonfanon armoirié du landgrave ces mots symboliques : « La coignée a déjà frappé l'arbre à sa racine. Celui qui ne porte point de bons fruits sera coupé et jeté au feu. » Le duc de Saxe avait une devise plus pieuse encore : « Sauvez votre nom, Seigneur ; » tandis que l'orgueilleux roi de Danemarck avait brodé de soie et d'or : « Nos libérateurs viendront du septentrion *. »

La guerre civile fut entière. De prompts succès couronnèrent d'abord les armes des réformateurs; le landgrave s'empara de Donawert et de Dillingen; mais cette confédération ne marchait pas avec ordre, avec unité ; Charles-Quint eut la victoire. Jean Frédéric, électeur de Saxe, vaincu à la ba-

* Don Antonio de Vera, *Hist. Carl. V*, pag. 243. — Belcarius, *in comment.* liv. xxiv, n° 22.

taille de Muhlberg, fut fait prisonnier, condamné à mort et gracié sur les plus vives et les plus humbles soumissions. Le landgrave de Hesse, appelé avec un sauf-conduit auprès de Charles-Quint, fut néanmoins retenu en captivité; l'empereur imposa à l'un et à l'autre les conditions les plus dures. Dans toutes les villes qui avaient embrassé le luthéranisme, on dut restaurer la messe et les pompes du catholicisme; les évêchés furent rendus à leurs anciens possesseurs. L'Empire était devenu en quelque sorte une grande monarchie où la victoire avait aboli les vieilles institutions, les prérogatives, les libertés électorales *.

Cependant la question religieuse devait être décidée. L'empereur s'était déjà mis en opposition avec le concile de Trente et avec le pape surtout qui voulait le transférer à Bologne, ville à sa convenance et sous sa domination. Charles-Quint n'était plus si disposé en faveur de Rome opiniâtre; il ne tendait dans toute chose qu'à un point exclusif: l'unité allemande sous son sceptre. C'est dans cette vue qu'il essaya la mesure difficile de *l'Intérim*, nouvelle tentative conciliatrice pour amener les deux Églises à une commune foi. L'empereur prit prétexte des longueurs du concile pour justifier la nécessité d'une concordance entre les luthériens et les catholiques. Dans le même temps qu'il tenait une diète à Augs-

* Sleidan, liv. xix, pag. 664.

bourg, il manda auprès de lui Jules Phlug, prélat à mœurs douces, évêque de Naumbourg, et Jean Agricola d'Islebe, de l'école de Mélanchton, et qui avait travaillé avec lui à la confession d'Augsbourg; il leur adjoignit l'évêque titulaire de Sidon, et tous trois durent présenter à la diète un formulaire général dans lequel étaient résumées les principales questions en dissidence. C'était à peu près le même travail qu'avait entrepris Mélanchton à une autre époque; mais le nouveau formulaire avait une tendance plus fortement catholique: les revers de la religion réformée expliquaient ces concessions *.

Dans l'*Intérim*, véritable traité de philosophie religieuse, on reconnaissait, avec de légères modifications, la théorie catholique sur le péché originel, la grâce, la justification, la présence réelle, la suprématie des évêques et du pape, les sacremens, la messe; on conserverait dans les Églises les autels, les habits sacerdotaux, les croix dorées, les orgues, les chandeliers; les images pieuses et le chant des psaumes. Il ne devait plus y avoir de superstitions; on honorerait les saints, mais on ne les adorerait pas. L'*Intérim* maintenait les processions, les lustrations d'eau bénite et les veilles solennelles de Pâques et de Pentecôte. A l'égard des prêtres mariés, leur union était pro-

* Pallavicin. *Hist. concil. Tridentium*, lib. x, cap. xvii, n° 1.

visoirement consacrée; on attendrait les décrets du concile sans qu'on pût les forcer à quitter la femme de leur couche et de leur amour. La communion sous les deux espèces était facultative jusqu'à la décision définitive d'une grande assemblée de l'Église *.

Cet *Intérim* fut également attaqué par les protestans et par les catholiques **. L'imprimerie avait créé une puissance d'opinion, et lorsqu'une mesure n'était point en harmonie avec les sentimens populaires, aussitôt se manifestait une violente opposition d'écrits qui circulaient dans toute la Germanie. Il fut impossible à l'autorité de Charles-Quint de faire exécuter *l'Intérim* et de rapprocher les vieux principes religieux des nouveautés adoptées en majorité par la confédération allemande. D'ailleurs, au milieu des inquiétudes que lui donnait la cour de Rome, Charles-Quint s'était aperçu qu'il s'aliénait une force en persécutant les princes protestans, en même temps qu'il n'acquérait pas un appui dans un pontife inflexible. L'Allemagne fermentait. Henri VIII et François Ier, les plus redoutables ennemis de Charles-Quint, n'existaient plus; mais Henri II de France

* *Carol. V, imp. Aug. Interim*, tom. I. — *Constit. imperial.* GOLDAST. tom. I, pag. 518.

** *Voyez* la longue protestation de l'Église catholique, publiée par Robert Cénalis, évêque d'Avranches, sous ce titre: *Antidotum ad postulata interim.* Paris, 1549 (rare).

avait hérité des intérêts et des traités qui l'unissaient aux princes protestans. Une armée de gentilshommes s'avançait vers les villes impériales; les populations allemandes saluaient comme des libérateurs ceux qui venaient établir parmi elles l'indépendance religieuse et les priviléges de l'Empire *. En vieillissant, Charles-Quint avait médité les doctrines des luthériens; il avait opposé la simplicité de leur foi et de leur conduite aux difficultés des conciles et de la cour romaine. Les électeurs catholiques eux-mêmes se plaignaient hautement des derniers actes qui avaient méconnu les garanties germaniques. Tous ces motifs préparèrent sans doute la grande transaction de Passaw, l'acte le plus important dans l'histoire du droit public, parce que, proclamant pour la première fois la liberté de conscience, il fit passer l'Allemagne sous l'empire d'un principe tout politique.

Dans cet acte immense, le roi des Romains, Ferdinand, exposait les malheurs des guerres intestines qui pendant longues années avaient divisé l'Allemagne; il appelait comme remède la concorde religieuse; il y disait : « Sa Majesté impériale, ni nous, ni les électeurs, princes et États du Saint-Empire, ne souffrirons point que l'on violente aucun des États de la confession d'Augsbourg, par voie de fait ou autrement, pour cause

* De Thou, *Hist.* ann. 1549.

de la religion, contre sa conscience et volonté, ou que l'on insulte ou attaque personne pour ce regard par la force et la voie des armes, et qu'on lui fasse aucun tort, injures ou mépris, par ordre ou autrement, mais on le laissera vivre librement et paisiblement en sa foi et religion. Et réciproquement les États de la confession d'Augsbourg ne molesteront en aucune manière, pour raison de la présente guerre, les autres États du Saint-Empire de la religion ancienne, tant ecclésiastiques que séculiers, en leurs religion, cérémonies, constitutions, biens, meubles, immeubles, domaines, sujets, revenus, cens, rentes, supériorités et juridictions, mais les en laisseront user et jouir paisiblement et tranquillement sans rien attenter de dessein formé contre eux par force, voie de fait ou autrement *. »

On arrivait enfin, après mille détours, après des efforts inouïs, à la véritable liberté de conscience, principe si fécond dans ses résultats. C'était pour la première fois que cette grande conquête était accomplie; elle marquait le passage de la société religieuse du moyen âge à la société politique; la tâche avait été rude, la victoire disputée; les peuples ne secouent pas ainsi facilement les vieux principes et les vieilles institutions; il a fallu plus de trois siècles pour l'ad-

* Goldast. *Coll. leg. impérial.* ad ann. 1552.

mettre définitivement dans la constitution des États européens. L'Allemagne prit alors une tout autre allure. Ses intérêts furent régis par des actes positifs. Son droit public cessa d'être religieux.

Il y eut deux faits à cette époque qui auraient pu changer la face du monde, et ne tinrent pourtant qu'à des hasards. Charles-Quint eut un moment la pensée de se déclarer luthérien, et à la mort de Paul III le conclave fut sur le point d'élever sur le trône de saint Pierre le cardinal Polus, fortement soupçonné de luthéranisme, ou au moins de favoriser les idées de transactions et d'*Intérim*. Supposez que ces deux têtes de la société religieuse et politique eussent échappé aux doctrines catholiques, quelles révolutions profondes la société n'eût-elle pas éprouvées dans ses mœurs, dans ses lois, dans son vaste mouvement de civilisation * !

* On dirait que Charles-Quint, dans son codicille écrit sous l'influence de la mort, a besoin de se justifier de l'hérésie, en ordonnant de nouvelles persécutions contre les hérétiques.

« Lorsque j'ai été informé que l'on avoit pris dans quelques provinces diverses personnes et que l'on devoit encore en prendre d'autres comme accusées de luthéranisme, j'ai écrit à la princesse ma fille de quelle manière il falloit châtier les coupables et remédier au mal qu'ils au-

roient causé. Je l'ai fait aussi plus tard à Louis Quixada, et l'ai autorisé d'agir en mon nom pour la même affaire; et quoique je sois persuadé que le roi mon fils, la princesse ma fille et les ministres ont déjà fait et feront encore tous les efforts possibles pour détruire un si grand mal, avec toute la sévérité et la promptitude qu'il demande; toutefois, considérant le service que je dois à Notre-Seigneur, au triomphe de sa foi et à la conservation de son Église et de la religion chrétienne, pour la défense de laquelle j'ai exécuté tant de pénibles travaux, au risque de ma propre vie, comme chacun sait; désirant surtout inspirer à mon fils, dont je connois les sentimens catholiques, le désir d'imiter ma conduite, ce que j'espère qu'il fera, connoissant sa vertu et sa piété, je le prie et lui recommande très-expressément autant que je le puis et que j'y suis obligé, et lui ordonne de plus, en ma qualité de père et par l'obéissance qu'il me doit, de travailler avec soin, comme à un objet essentiel et qui l'intéresse particulièrement, à ce que les hérétiques soient poursuivis et châtiés avec tout l'éclat et la sévérité que mérite leur crime, sans permettre d'excepter *aucun coupable*, et sans égard pour les prières *ni pour le rang et la qualité de personne*; et afin que mes intentions puissent avoir leur plein et entier effet, je l'engage à faire protéger partout le saint-office de l'Inquisition pour le grand nombre de crimes qu'il empêche ou qu'il punit, en se rappelant ce que je l'ai chargé de faire dans mon testament, pour qu'il remplisse son devoir de prince et se rende digne que Notre-Seigneur assure la prospérité de son règne, conduise lui-même ses affaires et le protége contre ses ennemis pour ma grande consolation! » — Sandoval, *Hist. de Carlos V*, tom. II dans les appendix, où l'on trouve aussi le testament

de Charles-Quint. Il ne faut pas oublier de quelles personnes était entouré Charles-Quint au moment de sa mort, et le besoin qu'il avait de justifier sa conduite en face du catholicisme.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

(Pages 29 à 48.)

ÉTAT SCIENTIFIQUE DE L'EUROPE AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE.

1450 — 1517.

Esprit du quinzième siècle. — Sentiment d'une réforme. — Imprimerie. — Renaissance des lettres. — Les savans. — Hellénisme. — Études latines. — Universités. — Platon et Aristote. — Thèses philosophiques. — Réforme de Savonarola. — Jean Laillier. — Pic de la Mirandole. — École allemande, italienne, française. — La société féodale. — Tendance contre la propriété ecclésiastique.

CHAPITRE II.

(Pages 49 à 60.)

L'ÉGLISE AU SEIZIÈME SIÈCLE.

1450—1517.

Aspect de l'Église. — La papauté. — Innocent VIII. — Alexandre VI. — Jules II. — Opposition des conciles. — Schisme. — Les conciles de Pise, de Latran. — Querelles des monastères. — Suspension de Jules II. — Mesures de répression. — Avènement de Léon X.

CHAPITRE III.

(Pages 61 à 78.)

SITUATION POLITIQUE DE L'EUROPE AU MOMENT DE LA RÉFORME.

1483 — 1517.

— L'Empire. — La Bohême. — Le Danemarck. — La Suède. — La Suisse. — L'Angleterre. — L'Espagne. — L'Italie. — La France. — États de 1483, de 1498. — Le concordat de François Ier et de Léon X.

CHAPITRE IV.

(Pages 79 à 97.)

PREMIÈRE PÉRIODE DE LA PRÉDICATION DE LUTHER.

1517—1518.

Les indulgences. — Disputes des ordres monastiques. — Les Dominicains, les Augustins. — Le moine Martin Luther. — Ses premières thèses. — Réponse de Jean de Eck. — Soumission au pape. — Explication qu'en donne Luther.

CHAPITRE V.

(Pages 98 à 122.)

DEUXIÈME PÉRIODE DE LA PRÉDICATION DE LUTHER.

1518 — 1523.

Le parti philosophique. — Luther veut se l'attirer. — Sa correspondance avec Érasme. — Rupture avec le parti catholique. — Thèse d'Eck. — Excommunication par le pape.— Livre de Luther sur la captivité de Babylone.— Diète de Worms. — Mouvement d'opposition. — Luther au château de Wartbourg.— Pamphlets. — Son grand travail sur le fisc public.

CHAPITRE VI.

(Pages 123 à 134.)

EFFET DU LUTHÉRANISME SUR L'ESPRIT DES MASSES.

1519 — 1526.

Les Anabaptistes.—Soulèvement de Muncer.—Inquiétudes du parti philosophique des réformateurs. — Luther se prononce contre le mouvement. — Répression des Anabaptistes. — Conquêtes du luthéranisme.

CHAPITRE VII.

(Pages 135 à 150.)

CARACTÈRE POLITIQUE DE LA RÉFORME EN ALLEMAGNE.

1520 — 1530.

La propriété. — Constitution germanique. — Charles-Quint. — Diète de Nuremberg. — Diète de Spire. — Protestation des princes luthériens et des villes.— Diète d'Augsbourg. — Origine du nom de Protestans.

CHAPITRE VIII.

(Pages 151 à 167.)

MARCHE POLITIQUE DE LA RÉFORME.

1517 — 1534.

Le Danemarck. — La Suède. — Gustave Wasa. — Établissement de la réforme. — Propriétés du clergé inféodées à la noblesse. — Abaissement des évêques. — La Suisse. — Zwingle. — Zurich. — Berne. — Prédication à Genève. — Adoption municipale de la réforme.

CHAPITRE IX.

(Pages 168 à 184.)

EFFETS POLITIQUES DE LA RÉFORME EN ANGLETERRE.

1518 — 1540.

Écrits de Henri VIII contre Luther. — Question du divorce. — Hésitations du pape. — Thèses théologiques. — Premiers actes du parlement contre Rome. — Église nationale. — Actes contre les clercs. — Confiscation des monastères. — Partage des biens monastiques. — Établissement définitif du schisme.

CHAPITRE X.

(Pages 185 à 202.)

CARACTÈRE POLITIQUE DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE LA RÉFORME EN FRANCE.

1517 — 1535.

Esprit de la cour de François Ier. — Cause de la réforme. — Opposition qu'elle rencontre. — Université. — Parle-

ment. — Vieux souvenirs d'hérésie. Tendance de la cour. — Marguerite de Navarre. — Prédications. — François Ier et Mélanchton.

CHAPITRE XI.

(Page 203 à 233.)

DISSIDENCE DES DIVERSES ÉCOLES DE LA RÉFORME.

1518 — 1535.

École philosophique. — Érasme. — Luthéranisme modéré et conciliant. — Mélanchton. — Principes absolus. — Luther. — École sacramentaire. — Zwingle. — Calvin. — Anabaptistes. — Sociniens. — Tentatives de fusion. — Projet de Mélanchton. — Confession d'Augsbourg.

CHAPITRE XII.

(Pages 234 à 246.)

MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE DE LA RÉFORME.

1519 — 1540.

Influence de la réforme *sur* la philosophie. — Cornelius Agrippa. — *Sur* les idées politiques. — *Utopie* de Thomas Moore. — *Sur* les systèmes religieux. — École catholique. — École protestante. — École mixte.

CHAPITRE XIII.

(Pages 247 à 259.)

RÉSISTANCE DU CATHOLICISME.

1520 — 1540.

Esprit des corporations municipales et des métiers. — Monarchie catholique. — Organisation systématique contre

la réforme. — Avances au parti philosophique. — Proposition du cardinalat à Érasme. — Institutions nouvelles dans l'Église. — Les Jésuites. — Les Capucins. — Accord du pape et de l'empereur.

CHAPITRE XIV.

(Pages 260 à 274.)

TENTATIVES DE CONCILIATION ET DE RÉPRESSION DE LA RÉFORME EN ALLEMAGNE.

1530.

Charles-Quint à la diète d'Augsbourg. — Opposition des protestans aux cérémonies religieuses. — Triomphe du parti modéré. — Conférences entre les catholiques et les réformés. — Mélanchton et Jean de Eck. — On ne peut s'entendre. — Décret violent contre les réformés.

CHAPITRE XV.

(Pages 275 à 292.)

RÉSISTANCE, ORGANISATION POLITIQUE ET MILITAIRE DU PARTI RÉFORMATEUR.

1530 — 1544.

Confédération de Smalkalde. — Elle s'oppose à l'élection d'un roi des Romains. — Alliances de la Confédération. — François Ier. — Henri VIII. — Trève et concessions. — Le parti protestant se lève contre les Turcs. — Édit de Spire.

CHAPITRE XVI.

(Pages 293 à 310.)

DEUXIÈME PÉRIODE DU CALVINISME EN FRANCE.

1537 — 1545.

Confusion de doctrines dans les écoles. — La Sorbonne et ses décisions. — Régularisation du système sacramentaire par Calvin. — Popularité du calvinisme. — Édits de persécution. — Exécution contre les Vaudois de Mérindol et de Cabrières.

CHAPITRE XVII

(Pages 311 à 323.)

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉFORME.

1530 — 1545.

Angleterre. — Progrès de l'Église nationale. — Persécution contre les luthériens. — Les anabaptistes. — Pologne réformée. — Tentatives en Italie. — La Suisse. — Genève. — Révolution municipale. — La Suède.

CHAPITRE XVIII.

(Pages 324 à 335.)

TACTIQUE DU CATHOLICISME. — PREMIÈRE PARTIE. DU CONCILE DE TRENTE.

1538 — 1546.

Convocation d'un concile. — Réunion à Trente. — Caractère de ce concile. — Les protestans refusent d'y prendre part. — Craintes de l'empereur. — Décisions. — Résultat du concile.

CHAPITRE XIX.

(Pages 336 à 352.)

TROUBLES DU CORPS GERMANIQUE. — TRAITÉ DE PASSSAW.

1546 — 1552.

Mort de Luther. — Ses derniers ouvrages. — Efforts inutiles pour une transaction. — Rapprochement du pape et de l'empereur. — Ligue contre les protestans. — Guerre civile dans le corps germanique. — Abaissement du parti luthérien. — Victoire de Charles-Quint. — Rapports des Luthériens et de Henri II de France. — Causes qui amènent la grande transaction de Passaw. — Liberté de conscience.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

IMPRIMERIE DE C.-J. DE MAT.

HISTOIRE

DE

LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV;

PAR M. CAPEFIGUE.

> En batailles civiles, il nous en prend comme des procès auxquels il ne faut parler accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses.
>
> ÉTIENNE PASQUIER, *Lett. à M. de Fonssomme.*

TOME SECOND.

BRUXELLES,

LOUIS HAUMAN ET COMPe, LIBRAIRES.

1834.

CHAPITRE XX.

LA COUR DE HENRI II.

Esprit de la gentilhommerie. — La chevalerie. — Les filles de la reine. — Mœurs de la cour. — Les psaumes de Marot. — Catherine de Médicis. — La féodalité. — La maison de Guise. — La maison de Bourbon. — Montmorency. — Châtillon. — Parti catholique. — Huguenots. — L'amiral Coligny.

1547 — 1559.

L'esprit de la forte et grande chevalerie féodale s'était éteint dans les tristes défaites de Crécy et d'Azincourt, comme la haute vassalité avait dis-

paru sous la main bourgeoise de Louis XI. Quand les épais carrés de lances eurent besoin de se barder d'arquebusiers et de longues couleuvrines qui fracassaient cuirasses, hauberts et brassards; lorsque les Suisses, les reitres, les fiers manans des communes purent se défaire avec une balle d'arquebuse ou de *pistole* du plus puissant des barons, que devenait le courage individuel de ces braves paladins dont la forte lance renversait naguère des bataillons entiers d'archers, de coustcliers et d'arbalètriers habiles ?

Cependant François Ier avait cherché à raviver l'esprit chevaleresque des vieux temps *, non point qu'il pût évoquer du tombeau une institution qui était morte avec les idées et les mœurs de la conquête féodale; mais le courage galant du preux monarque se complaisait avec les fières prouesses, les bons coups d'épées, les combats à fer esmoulu qui s'unissaient si bien à l'amour des dames, à la gracieuse licence des mœurs et des propos. Jamais les tournois, les chocs des longues piques n'avaient été plus fréquens et plus hardis; on se mêlait aux joûtes par amour

* Quand la Pasque-Dieu décéda..... Louis XI.
Par le jour de Dieu lui succéda..... Charles VIII.
Le diable m'emporte s'en tint près.. Louis XII.
Foi de gentilhomme vint après..... François Ier.

Dictionnaire des rois, Brantome, François Ier, pag. 1.

de sa mie; roi, princes du sang et simples chevaliers. Quels beaux échafauds parés de mille couleurs! quelle foule de nobles damoiselles donnant le prix de vaillance à travers les trophées d'armes et de blasons! Tous les grands romans de chevalerie étaient imprimés et formaient la délectable lecture de la cour et des châteaux de gentilshommes *; on aimait à narrer les belles prouesses des paladins du grand Charles; de ce Roland de puissante mémoire qui ébranla les Pyrénées des éclats de son cor enchanté pour demander aide à Roncevaux; de Renaud de Montauban, léger et galant chevalier qui enleva tant de fleurs d'amour; d'Otger-le-Danois, vieux fils de ces pirates du nord qui désolèrent les côtes de France. On se plaisait à suivre la belle Angélique dans ses courses vagabondes du Cathai à la cour de Charles, la timide Fleur-d'Épine, la fière Bradamante, cet Astolphe si fou et si léger, bienheureux possesseur de la merveilleuse lance d'or; Maugis l'enchanteur qui joua douze bons tours à l'empereur Charles, et à la fin le mit dans un sac au siége de Montauban.

La cour de Henri II et de Catherine de Médicis

* La plupart des romans de chevalerie furent imprimés en prose à l'époque de François Ier. — Voyez *Bibliothèque des romans*, et l'excellent catalogue de la Bibliothèque du Roi, à la lettre Y, 2 à 6.

avait conservé le gentil usage des filles de la reine, nobles pucelles ou dames qui servaient les intimités du palais. Lorsque François Ier allait courre le cerf à Fontainebleau ou dans la forêt de Chambord, cette nombreuse suite de belles damoiselles l'accompagnait, et là le roi prenait ses esbattemens et plaisirs, et y demeurait quelquefois huit jours, dix jours, quelquefois plus, quelquefois moins. « Je les ai vues quasi toutes mariées et ne les nommerai que filles ces damoiselles, continue Brantôme, dirois bien, et nommerois bien touts les gentilshommes avec qui elles ont esté mariées; aussi crois-je que le meilleur temps qu'elles ont jamais eu, et qu'on leur demande, c'est quand elles estoient filles; car elles avoient leur libéral arbitre pour être religieuse, aussi bien de Vénus que de Diane; mais qu'elles eussent de la sagesse et de l'habileté et sçavoir, pour se garder de l'enflure du ventre *. » Il n'était pas de noble seigneur, de brave chevalier qui n'eût sa belle maîtresse parmi les filles de la reine, et François Ier, comme ses successeurs, firent de cet ascendant des femmes un mobile de politique **. Lorsqu'on parcourt les poètes du

* Brantome, *Catherine de Médicis*, tom. II, pag. 305.

** Ce libertinage allait plus loin, et j'ai trouvé à la Bibliothèque du Roi une charte de quittance ainsi conçue: « François, par la grâce de Dieu, à notre amé et féal con-

temps, et Marot surtout, véritable expression de cette gentilhommerie du palais de Mme Marguerite de Navarre et de François Ier, au milieu duquel il avait vécu, on se fait une juste idée de leur folle et gracieuse cour. Toutes les poésies de Clément, qui ne semblaient être que le développement du *Roman de la Rose,* respirent une aimable licence; tantôt il peint le temple de Cupido, temple charmant dont il compare les rites d'amour et les cérémonies galantes à toutes les pompes de l'Église *, même le baptême que reçoivent les dames,

Le corps tout nud, montrant un dur tétin.

Tantôt il reproduit la veille de Noël, ses doux cantiques, ses crèches saintes, vénérables traditions des temps premiers du christianisme, « nuit

scilier et trésorier de nos espargnes M. Jehan Duval, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de nos espargnes vous bailliez comptant à Cécile de Vieilville, dame des *filles de joie* suivant notre cour, la somme de 45 liv. tournois, que nous lui avons fait et faisons don, tant pour elle que pour les autres femmes et filles de sa maison, à despartir entre elles ainsi qu'elles aviseront. » — *Charte unique, Invent.* cott. 39. mss. Bibliothèque du Roi.

* Les fons du temple estoient une fontaine
Où descourait un ruisseau argentin
Là se baignoient maintes dames haultaines.
(Marot, *Temple de Cupido.*)

heureuse, dont la noireté est favorable aux amans *. »

Tantôt, plus libre encore, il parle des messes d'amour, des *requiem* de Cupido **.

Une galanterie mystique, ce mélange d'amour et de dévotion, formait le caractère spécial de la cour de François Ier et de Henri II son successeur. Au milieu des plaisirs et de la débauche, couronnés de fleurs ou à la chasse, on chantait de belles prières et des psaumes ; ceux de Marot surtout : « On n'en pouvoit tant imprimer qu'il ne s'en desbitast davantage. Ils ne furent pas tous mis en musique, comme on les voit aujourd'hui, pour être chantés aux presches; mais chacun y donnoit tel air que bon lui sembloit, et ordinairement des vaudevilles. Chacun des princes et courtisans en prit un pour soy. Le roy Henri II aimoit et prit pour le sien : *Ainsi qu'on ouyt le cerf bruire,* lequel le chantoit à la chasse. Mme de Valentinois, qu'il aimoit, prit pour elle : *Du fond de ma pensée,* qu'elle chantoit en volte. La royne avoit choisi : *Ne veuillez pas, ô sire,* avec un air

* O nuict heureuse, ô doulce noire nuict!
Ta noireté aux amans point ne nuict.

** Et les saincts mots que l'on dict pour les âmes
Comme *pater* ou *ave Maria;*
C'est le babil et le caquet des dames.

(Marot, *Temple de Cupido.*)

sur le chant des bouffons. Le roy de Navarre Antoine prit : *Revenge moy, prens ma querelle,* qu'il chantoit en branle de Poictou *. » On s'occupait de prières, d'amour et d'astrologie; il n'était pas de vaillant chevalier, de princes et de femmes de la cour qui n'eût son horoscope; le culte des saints avait fait place à la superstition des astres, des constellations et des signes. Les hommes les plus graves ajoutaient foi aux prédictions de Nostradamus, puissance nouvelle qui s'élevait sur les premières et bien faibles bases de la raison humaine **.

* Jérémie de Pours, Bayle, *Diction.* art. *Marot.* Voyez *Histoire particulière de la cour de Henri II,* mss.

** « J'ai ouï conter, dit Brantôme, et le tiens de bon lieu, que quelques années avant que le roy Henry II mourût (aucun disent quelques jours), il y eut un devin qui composa sa nativité, et la lui fit présenter. Au-dedans il trouva qu'il devoit mourir en un duel et combat singulier. Monsieur le connestable y estoit présent, à qui le roy dit : « Voyés, mon compère, quelle mort m'est présagée! — Ah! « Sire, respondit Monsieur le connestable, voulés-vous croire « ces marauts, qui ne sont que menteurs et bavards? faites « jeter cela au feu. — Mon compère, répliqua le roy, pour- « quoi ? ils disent quelquefois vérité. Je ne me soucie de « mourir autant de cette mort que d'une autre. Voire je « l'aymerois mieux, et mourir de la main de quiconque ce « soit, pourveu qu'il soit brave et vaillant, et que la gloire « m'en demeure. » Et sans avoir égard à ce que lui avoit dit Monsieur le connestable, il donna cette prophétie à garder

Cette impulsion de la cour venait surtout de la reine Catherine de Médicis, tout à la fois esprit de modération, d'intrigues et de galanterie superstitieuse. On a mal jugé Catherine de Médicis parce qu'on l'a trop souvent séparée des opinions et de l'époque auxquelles la reine appartenait. Il faut voir Catherine aux prises avec les nécessités de son temps, en face de deux partis armés, cherchant à amener des transactions, des trèves, obéissant toujours à la loi du plus fort quand elle ne pouvait pas la tourner : elle s'était vouée de cœur et d'âme au parti modéré, et pourtant elle se jeta dans les excès des protestans et des catholiques ; et tout cela pour ménager son pouvoir ; car dans les crises politiques, il faut aller à la violence si l'on veut conserver quelque ascendant sur les factions. Les résultats de la conduite habile de Catherine de Médicis furent immenses ; elle sauva l'autorité royale menacée ; tutrice de ses trois fils, elle leur assura la couronne au milieu des tiraillemens des partis, tandis que l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie convoitaient la puissance dans le beau royaume des Valois ; elle fut admirable de précautions dans ces crises violentes ; tête laborieuse, active, elle faisait tout par elle-même ; sa vaste correspondance est éparpillée dans mille

à M. de l'Aubespine, et qu'il la serrast pour quand il la demanderoit. » BRANTOME, *Henri II.*

recueils : elle écrivait à tous et pour toute chose, à l'intérieur comme à l'étranger ; et ceux qui veulent avoir une juste idée de cette intelligence adroite et facile, n'ont qu'à feuilleter ses dépêches pour assurer le royaume de Pologne au duc d'Anjou *.

Fille de Laurent de Médicis et de Magdeleine de Boulogne, pauvre héritière pour un roi de France, car elle n'avait pas plus de six vingt mille livres de rentes, Catherine s'était acquis de l'ascendant sur François Ier dont elle servait les goûts et les caprices. Encore dauphine, elle avait sollicité comme une grâce d'accompagner le roi son beau-père dans ces galantes parties de chasse où de jeunes filles, à l'imitation de Diane, et pour fêter la duchesse d'Étampes, courraient le cerf et venaient se reposer dans de folâtres rendez-vous. A la mort de François Ier, Catherine, stérile encore, avait évité une répudiation par son habileté. Son habitude était de ne brusquer aucun parti, de saisir tous les caractères par leurs vices et leurs faiblesses ; elle avait appris à l'école italienne à ne jamais désespérer de rien, à faire servir toutes les causes à sa fortune, à ne tenir compte de la parole humaine. Dans sa longue vie de palais, elle eut tant à voir et à peser la petitesse de notre nature, qu'elle en avait

* Portefeuilles Fontanieu, n°s 324, 325, 326, 327, 328.

contracté un mépris profond pour tous. Elle était galante et belle, mais de cette galanterie ambitieuse qui cherche un triomphe politique même à travers les faiblesses de femme. Le vieux gentilhomme qui a tant écrit sur la cour de Henri II, nous peint ainsi Catherine de Médicis : « Elle était de fort belle et riche taille, de grande majesté, toutefois fort douce quand il fallait, de belle apparence et bonne grâce, le visage beau et agréable, la gorge très-belle et blanche et pleine; fort blanche aussi par le corps, et la charnure belle et son cuir net, ainsi que j'ai ouy dire à aucune de ses dames, et un embonpoint très-riche, la jambe et la greve très-belle; et qui prenoit plaisir à se bien chausser, et à avoir la chausse bien tirée et estendue. Du reste, la plus belle main qui fust jamais veue, si crois-je. Les poëtes ont loué jadis Aurore pour avoir de belles mains et de beaux doigts, mais je pense que la royne l'eust effacée en tout cela; et si l'a toujours gardée et tenue belle jusques à sa mort *. » A côté de ce naïf éloge du vieux courtisan, qui trouvait tous les princes de son temps admirables, et toutes les reines et princesses gentes et de nobles vertus, il est difficile de ne pas rapprocher le violent pamphlet « ou discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de Catherine. » Henri Estienne y

* Brantome, *Catherine de Médicis.*

compare les crimes de Catherine à ceux de Brunehaut, et tire l'épouvantable horoscope des deux reines. Ce pamphlet fut traduit en toutes les langues : « Il couroit partout, dit l'Estoile ; la royne même se le fit lire, riant à gorge déployée, et disant que si on le lui avoit communiqué elle en auroit appris bien d'autres qu'ils ne savoient pas ; dissimulant, à la Florentine, le mal talent qu'elle en concevoit contre les huguenots ; le cardinal de Lorraine l'ayant lû, dit à un sien familier : « Crois-moi, Montagne, les mémoires des » huguenots ne sont pas toujours certains ; mais » de ce côté ils ont bien rencontré, et j'en sais » quelque chose *. »

La cour si gaie, si engageante de Catherine avait attiré auprès du roi une multitude de gentilshommes qui naguère vivaient dans leurs vieux châteaux et leurs bois touffus. La grande féodalité n'existait plus ; on ne trouvait dans cette vieille France, autrefois divisée en grands fiefs, que des tenanciers et des arrière-vassaux qui possédaient quelques villes, de riches terres avec haute et basse juridiction **, et souveraineté absolue quel-

* L'Estoile, ann. 1574. La meilleure édition de ce pamphlet est sous ce titre : *Discours déclarant les moyens que Catherine de Médicis a tenu pour usurper le royaume de France*, 1578, in-8°. On l'a aussi attribué à Bèze et à Jean de Serres.

** Ils étaient alors attirés à la cour, surtout par le système

quefois. Toute la hiérarchie, depuis l'amiral de Châtillon, le connétable de Montmorency, jusqu'au prince de Condé et à la maison de Guise; toute cette puissante noblesse tenait des duchés, des manoirs, mais aucuns n'étaient plus hauts feudataires de la couronne : il y avait loin d'eux à ces ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Normandie qui avaient autrefois lutté contre leur suzerain, et ébranlé sa couronne. La noblesse de cour n'offrait aucun nom, aucun vassal qui seul par sa puissance territoriale pût être redoutable au roi de France; ce danger avait disparu; tous ne pouvaient être véritablement forts que par une ligue reposant sur d'autres principes et déterminée par des mobiles différens; la terre et sa hiérarchie n'étaient plus le lien social.

A l'avènement de Henri II, deux intérêts des princes du sang divisaient la cour; d'un côté la maison de Guise, de l'autre la maison de Bourbon. La grande famille de Lorraine, dépouillée par Louis XI de l'Anjou et de la Provence, avait dissimulé son mécontentement et cherchait une nouvelle fortune par ses services. François de

des pensions, qui commença à s'agrandir sous le règne de François Ier. — *Voy.* l'état du 1er janvier 1550 de Me Nicolas Berthereau, notaire et secrétaire du roi, payant les gages et domestiques dudit seigneur. Mss. de Béthune, vol. cott. 8651, fol. 49, recto.

Guise représentait la vieille et puissante race qui avait porté la couronne royale à Naples et donné des comtes de Provence et d'Anjou. M. de Guise possédait non seulement un de ces courages de chevalerie fréquens alors dans cette vie de tournois et de grands coups d'épée, mais encore la capacité, moins générale, de diriger les affaires. Affable, populaire, le duc de Guise servait avec zèle aux batailles comme aux conseils. Je ne sache aucun chef de parti avec de plus belles et de plus hautes conditions de pouvoir *. Ce fut une merveilleuse popularité du temps. Il ne se présentait au palais des Tournelles ou du Louvre que suivi de trois ou quatre cents gentilshommes qui se pressaient pour faire honneur, et lui, aimant les pompes, l'éclat, sachant tout le prestige qu'ils exerçaient sur la multitude, parcourait les rues de Paris sur son beau cheval caparaçonné, vêtu d'un pourpoint cramoisi, une toque noire surmontée d'une plume rouge, et le tout relevé par un petit mantelet d'hermine. Brillante et noble famille, la maison de Guise comptait cinq fils encore. Le cardinal de Lorraine d'une administration habile, d'une vaste science, embrassant toute l'érudition de l'Église catholique; sa vanité était

* Sa réputation était immense en Espagne. Dans les documens il n'est appelé que *el gran duque de Guisa*, *el gran capitan de Guisa*.

alors de se montrer par la parole; prélat éclairé, il était opposé aux calvinistes, plutôt par position que par conviction; il avait même du penchant pour l'Église luthérienne. « Je l'ai vu discourir de la confession d'Augsbourg et l'approuver à demi, voire même la prêcher pour plaire à messieurs les Allemands * »; ami de Bèze, il eut pour lui l'estime que le célèbre orateur calviniste lui rendit. « L'un et l'autre ne pouvaient s'exalter assez comme deux beaux chevaux qui s'entregrattent l'un et l'autre, et non pas comme deux ânes **. » Le cardinal de Guise, troisième frère, homme de plaisir, *cardinal des bouteilles*, comme le dit l'Estoile; le Grand Prieur, brave aventurier de galères et de mer, « autant expert et bon marinier que les pilotes, comites, argousils et matelots; » le marquis d'Elbœuf, alors tout effacé par ses aînés; enfin M. d'Aumale, vaillant capitaine, d'une petite portée d'esprit, et que les gens d'armes tenaient pour malheureux en guerre, cruel et vindicatif. Depuis que la société se divisait en deux croyances par la prédication de la réforme, la maison de Lorraine s'était faite l'expression du principe catholique, alors si énergique sur le peuple.

La maison de Bourbon (Vendôme) était active-

* Brantome, *M. de Guise*.

** Brantome, *M. de Guise*, Disc. 78.

ment représentée par trois frères : Antoine, roi de Navarre, le prince de Condé et le cardinal de Bourbon. Dès l'origine de la prédication de Calvin, je rappelle que le roi de Navarre avait protégé les opinions nouvelles avec précautions, mais efficacement. Antoine eut toujours auprès de lui son ministre David, comme les rois catholiques conduisaient avec eux leurs pieux chapelains pour dire et ouïr messe. Il passa de cette grande ferveur du calvinisme à la foi catholique ; et c'est une chose curieuse que ce changement simultané qui donna Jeanne d'Albret à l'hérésie, et ramena son époux à l'Église romaine. Elle avait dit à Antoine de Bourbon : « Prenez garde, mon mari, si vous voulez vous ruiner et faire confisquer votre bien, je ne veux point perdre le mien, ni si peu qui m'est resté du royaume des rois mes prédécesseurs, lesquels pour l'hérésie ont perdu le royaume de Navarre. » Dans ses jeunes et folles années, Jeanne d'Albret *aimait autant une danse qu'un sermon ;* mais plus tard, elle s'éprit du calvinisme si bien, qu'elle put dire à Catherine de Médicis : « Madame, si j'avois mon royaume et mon fils, je les jetterois tous deux à la mer plutôt que d'aller à la messe *. » Il y eut autant de fanatisme dans cette tête qu'il y avait de calme, de modération et de politique dans celle de Catherine de Médicis ; l'une aurait

* Brantome, *Jeanne d'Albret.*

volontiers souffert le martyre pour le prêche et la cène, l'autre aurait sacrifié la messe et le sermon à la paix de l'État et surtout à son pouvoir.

Esprit indécis et souple, Antoine de Bourbon ne se prononça d'abord que très-faiblement contre le catholicisme, qu'il embrassa depuis avec cette ardeur qui veut donner des gages à un nouveau parti. Toute sa préoccupation était de reconquérir les terres de Navarre que l'Espagne avait confisquées, et de se faire un état brillant dans la Sardaigne, où il passerait sa vie sous l'ombrage des orangers, des citronniers, au milieu des bosquets de roses, « île d'amour telle que le bon archevêque Turpin avoit décrit les jardins de la fée Morgane. »

Louis de Bourbon, prince de Condé, n'avait rien qui frappât les yeux de la multitude et justifiât ses affections. Sa taille était petite, ses épaules larges et hautes; il montait hardiment à cheval, maniait l'épée et la dague avec adresse. Il était galant, spirituel, aimait les femmes avec passion, et le peuple disait de lui que ce joli et petit homme riait et causait toujours, et baisait toujours sa mignonne *. Le prince de Condé con-

* Ce petit homme tant joli
Toujours cause et toujours rit,
Et toujours baise sa mignonne :
Dieu garde de mal le petit homme.
(*Chanson huguenote.*)

duisait la noblesse calviniste, et n'eut pas de peine à s'en faire proclamer chef, parce qu'alors toute cause se personnifiait en un prince du sang.

Le cardinal de Bourbon, célèbre au temps de la ligue, se rapprochait, par ses opinions, du tiers parti; il n'était ni fanatique ni imbécile, comme une école a voulu le représenter. Quand on lui donna une couronne, c'est que la fraction parlementaire de la ligue voulait faire une concession aux opinions modérées, prendre un terme moyen et catholique pour repousser tout à la fois Henri de Navarre, chef des huguenots, et le parti populaire des halles de Paris sous les seize. Homme de science et de mœurs douces, le cardinal de Bourbon servait d'intermédiaire entre la maison de Lorraine, Catherine de Médicis et ses frères. Les rivalités de races et de croyances s'assouplissaient en passant par sa parole.

Chacune de ces maisons de Guise et de Bourbon avait dans son parti, car la France se fractionnait alors ainsi, une foule de hauts gentilshommes, qui leur tenait par les liens de parenté et d'affection; au milieu d'eux tous était Anne de Montmorency, connétable de France, vieillard inexorable, sans opinion bien prononcée, et qui exerçait sa grande charge avec une vigueur aussi remarquable que son exactitude à réciter prières et dévotions : « Tous les matins il ne failloit de dire et entretenir ses patenôtres; fust qu'il ne

bougeât du logis, ou fust qu'il montât à cheval; et disoit-on qu'il se falloit garder des patenôtres de M. le connétable; car en les disant ou marmotant, lorsque les occasions se présentoient, il s'écrioit : « Allés-moy prendre un tel; attachés » celui-là à un arbre; faites passer celui-là par » les piques tout à cette heure; taillés-moy en » pièce ces marauts; boutez-moi le feu partout. » Et ainsi tels ou semblables mots de justice et police de guerre, sans se desbaucher nullement de ses paters, jusqu'à ce qu'il les eust parachevés, pensant faire une grande erreur s'il les eût remis à plus tard, tant il estoit consciencieux *. » L'esprit du connétable, et celui surtout de son époque, se révèlent ici tout entiers, ce mélange de dévotion et de potence, de patenôtres et d'exécutions barbares, il ne faut jamais l'oublier dans le récit de ces guerres sanglantes, que nous voyons trop aujourd'hui avec les sentimens d'humanité et de froide raison que la civilisation a produits et développés. Anne de Montmorency avait une activité de vieillard merveilleuse, mais un dévouement variable, tantôt pour la reine, tantôt pour MM. de Guise; enfin des liens étroits de famille l'unissaient avec les Châtillon huguenots prononcés. Après le complot d'Amboise, le connétable se dessina tout-à-fait pour les Guise et

* Brantome, *M. le connétable de Montmorency, Disc.* 62.

le parti catholique. Le champ de bataille fut son tombeau.

Le caractère de Coligny, dont la poésie philosophique s'est emparée pour l'élever haut, était loin de cette perfection calme, de cette modération de cheveux blancs. Esprit aussi altier qu'Anne de Montmorency, l'amiral d'abord uni d'une intimité chevaleresque avec le duc de Guise s'en était violemment séparé, et cela le jeta dans le parti protestant avec d'Andelot son frère, colonel de l'infanterie française, et le cardinal de Châtillon, esprit étrange qui, revêtu de la pourpre romaine, faisait célébrer la cène calviniste dans sa cathédrale, et assistait au sacre avec sa femme, *cardinale et comtesse* de Beauvais *. J'aurai besoin de rectifier bien des idées sur l'amiral, caractère le plus médiocre de son temps, et qui, par sa crédulité confiante, sa vanité flattée, exposa son parti à l'extermination. Coligny se pose chef des huguenots; il en partage tous les excès, prépare l'assassinat du président Minard, commande celui du duc de Guise; il prend en main les batailles, les perd toutes, à la tête pourtant d'une vaillante noblesse. Aux premiers allèchemens de Catherine, il accourt se livrer lui et les siens à un mouvement populaire inévitable; crédule vieillard, il se laisse dominer par

* *Dépêche de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne*, 59.

l'espérance d'une tutelle royale sur le jeune Charles IX. Son ambition était d'arracher le pouvoir à la reine-mère, de la brouiller avec ce fils qu'elle gouvernait. De l'austérité dans la parole et les manières ; au fond, de l'intrigue et la soif de l'autorité, périssant enfin par l'ordre de l'aîné des Guises, dont il avait fait frapper le père ; tristes scènes d'un temps de discorde, d'assassinats, de duels et de vengeances.

Puis, vous trouviez plus ou moins portée pour l'une ou l'autre bannière catholique ou protestante toute une gentilhommerie prête au combat, les maréchaux Saint-André et de Brissac, le prince de la Roche-sur-Yon, les sires de Cossé, de Montluc, vaillans capitaines; le baron de La Garde, La Rochefoucauld, Bourdillon, Chastayneraye, tous braves gentilshommes décidés à croiser l'épée et la lance pour leurs croyances, leurs affections ou leurs intérêts. Ainsi, à l'avènement de Henri II, il n'y avait point encore guerre civile, mais les élémens existans de fait étaient tous prêts à éclater. Chacun des princes de Guise ou de la maison de Bourbon se faisait suivre par sa grande troupe de servans, et ne paraissait à la cour qu'en déployant sa livrée guerroyante.

Au milieu de cette fermentation des consciences religieuses et des petites menées de l'ambition, le roi Henri II et Catherine de Médicis étaient obligés de tout ménager. Henri conduisait ses forts

bataillons d'arquebusiers à la conquête, et les détournait de la guerre civile par la victoire; Catherine assoupissait par sa cour, par la douce influence de ses nobles filles, l'impatience religieuse et guerrière de sa gentilhommerie. On passait ses momens au milieu des mascarades, des jeux de bagues et des combats à la barrière dont la fureur s'était alors plus que jamais réveillée; l'impatience des gentilshommes croisait la lance courtoise en attendant les chocs plus rudes des guerres religieuses et le sang des batailles à outrance!

CHAPITRE XXI.

STATISTIQUE DU CATHOLICISME ET DU CALVINISME.

Classification de la société. — Les parlementaires. — La judicature. — La bourgeoisie. — Les halles. — Situation du calvinisme en France.

1547 — 1559.

Dans ce mouvement de cour, la société ne se trouvait pas tout entière : la magistrature, la bourgeoisie, les marchands, les métiers, conservant leurs mœurs et leurs libertés municipales, restaient en dehors de la gentilhommerie. Depuis

le quatorzième siècle il s'était élevé en France une classe intermédiaire entre les nobles et le peuple : la magistrature, les confréries d'avocats et de gens de lois, les savans dans le droit civil et canons formaient le noyau de cette fraction éclairée des clercs et des catholiques qui désirait une réforme dans l'Église et par l'Église. Ils avaient donné une impulsion à toutes les résistances qui invoquaient les libertés gallicanes, la convocation d'un concile général, sans avoir assez de hardiesse dans l'esprit pour aller droit au calvinisme. Le chancelier de l'Hospital, Pasquier, Harlay, les jurisconsultes Dumoulin, Alciat, le greffier au parlement de Paris, Dutillet, étaient à la tête de ce tiers parti qui appelait de toute sa force une transaction. Le courage leur manquait pour se prononcer nettement en faveur d'une des grandes doctrines qui divisaient le monde philosophique et religieux. Dans toutes les circonstances décisives où l'un des deux partis tranchés remporta la victoire, ils s'effacèrent complétement. Leurs vieilles habitudes les portaient vers le catholicisme, leurs liaisons avec les savans les poussaient vers les nouveautés évangéliques; ces nouveautés les auraient entièrement entraînés si, au lieu de se présenter en France sous les institutions austères de Calvin, la réforme fût arrivée avec les principes plus larges de la confession d'Augsbourg.

L'organisation des grandes cités de France était jetée à peu près dans un calque identique. Les communes proprement dites avaient partout cédé, au moins dans les villes importantes, au système des mairies et des prevôtés organisé par les ordonnances de Louis XI *. L'élection était conservée; les bourgeois avaient leurs armes, leurs capitaines élus, leur guet, leur police, leurs chaînes, leurs barricades, leurs fonds et leur maison commune : les priviléges des villes murées s'étendaient en plus grand nombre; elles fermaient leurs portes aux archers pillards, aux arquebusiers, et le roi lui-même ne pouvait pénétrer dans l'enceinte de la plupart des cités closes avec troupes et étendards que par la permission des officiers municipaux **. A cette vaste aggrégation de municipes venait se réunir une multitude de confréries particulières, avec leurs libertés et leurs propres droits. Le peuple se fractionnait ainsi en mille petites sociétés toutes protégées par leur vieille charte, ayant leurs gardes, leur patron, leur bannière. Les maîtres de tous les états, fiers de leurs couleurs, des prérogatives antiques, marchaient aux grandes processions, paraissaient en armes, avec leurs arquebuses, leurs pistolets :

* Voir *Histoire constitutionnelle*, règne de Louis XI.

** Ceci se reproduit souvent à Lyon, une des villes qui avaient alors les plus larges franchises.

le dimanche, lors de la monstre et revue, ils élisaient leur capitaine, leurs dixainier, centenier. Chaque métier avait un magistrat de son choix; ils étaient jugés par les prud'hommes : aussi quels fiers compagnons n'étaient pas les charpentiers, tréfileurs, bouchers tenant étal! Ils étaient plus puissans dans leur ville que maints gentilshommes dans leur manoir, surtout quand ils parlaient aux halles, en place de Grève, où s'assemblaient toutes les bonnes confréries pour en délibérer *.

Un édit de Henri II régla le mode d'élection des prevôts des marchands, échevins, officiers de la ville de Paris, type un peu agrandi de toutes les libertés municipales. Le roi envoyait mandement d'élire d'abord aux seize quarteniers, principaux magistrats. Ceux-ci appelaient auprès d'eux les cinquanteniers, les dixainiers avec huit notables bourgeois qui nommaient les échevins : les élections se faisaient de vive voix, et le scrutin, une fois vérifié, devait être attesté par le quartenier présent; lequel pouvait être désigné comme échevin, pourvu qu'il habitât Paris. La

* Je ne saurais trop inviter ceux qui veulent prendre une juste idée des confréries bourgeoises, à parcourir le curieux livre des *Bannières*, aux archives de la préfecture de police; il faut le comparer à l'exacte analyse des registres du conseil municipal et aux sept cartons de la ville de Paris. Bibl. du Roi.

grande cité avait vingt-quatre conseillers municipaux, lesquels devaient être choisis, savoir : sept parmi les notables bourgeois, sept parmi les marchands non mécaniques, et dix parmi les officiers de cour, maîtres des requêtes et maîtres des comptes. Cette ordonnance restreignait les formes plus larges d'élection qui existaient avant cette époque et que la ligue rétablit dans toute sa force, comme un grand mobile de sa popularité parmi les halles *.

Le règne de Henri II offre le spectacle de la plus puissante action de la ville de Paris; les registres de la prévôté constatent encore quel soin le roi prenait de se maintenir en bonne amitié avec le conseil municipal. Henri II lui communiquait les bulletins et charte de ses batailles; la garde bourgeoise était vêtue et armée pour la conservation des portes et remparts; ce conseil avait souveraine autorité de police; les quarteniers devaient faire la description de leur quartier, déclarer le nom de leurs dixainiers et centeniers, la nation du demeurant en leur maison, les services que les maîtres et serviteurs pourront faire, les bâtons dont ils pourraient s'aider; les maîtres des métiers répondaient pour tous ceux qui s'étaient placés sous leur bannière; ils devaient dé-

* *Regist. du parlement de Paris*, vol. S, fol. 265. — *Recueil des ordonnances pour la ville de Paris*, pag. 319.

clarer leur âge, leur nativité, taille et corpulence; Paris prêtait secours aux villes voisines. Le 19 octobre 1552, assemblée à l'hôtel-de-ville; le prévôt des marchands proposa de secourir Compiègne, et de l'aider d'artillerie et d'argent; le conseil arrêta qu'il serait levé cinq cents hommes de pieds, et qu'on imposerait sur chaque personne opulente 25 liv. tournois *.

A Lyon, à Marseille, à Toulouse, les mêmes priviléges existaient avec d'autres noms de magistrature et des qualifications spéciales; mais au fond c'était la liberté locale dans son expression la plus large, la plus complète : toujours la bourgeoisie, les confréries et les halles à la tête de la cité.

Au milieu de ces populations, quelle était en France la situation de la réforme ? quels progrès les nouvelles idées avaient-elles faits en dehors de l'action de la cour ? un document subsiste encore qui établit le chiffre des réformés à un dix-septième de la population active **. Il n'y avait pas encore de prédications publiques; c'était la marche simple et secrète de l'hérésie, et voici dans quelles proportions elle était distribuée.

* *Registres manuscrits de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, reg. 5, fol. 21, et reg. 6. Bibliothèque du Roi, Mss. Rien de plus pauvre que les archives de la préfecture de la Seine Celles de la préfecture de police sont précieuses.

** *De la quotte et feux des protestans.* Lyon, 1561. La Noue le porte seulement à un centième.

A Paris, la réforme avait fait quelques prosélytes ardens et avoués dans le clergé et l'Université ; il y avait plus de huguenots parmi les gens de science et de loi; le parlement même comptait plusieurs de ses membres; le peuple était pieux et catholique, quoique un petit nombre de gens de métiers eussent embrassé les nouvelles doctrines. Les cités près de Paris où l'on voyait le plus de sectateurs de Calvin, étaient Meaux et Orléans. Les duché et comté de Bourgogne avaient peu subi l'influence du voisinage de l'Allemagne et de la Suisse; cependant, sur l'extrême frontière, l'action du protestantisme s'était fait sentir; une portion du peuple avait passé à l'hérésie. Lyon conservait toute la ferveur de sa foi; la vieille église de Saint-Jean, Notre-Dame de-la-Montagne de Fourvière attiraient toujours les pélerinages des ouvriers de soie et des tisserands dont Henri II venait de consacrer les beaux et ineffables priviléges ; mais en dehors de la cité, toutes les campagnes qui s'étendaient aux bords du Rhône, ces châteaux fortifiés qui en couronnaient les hauteurs avaient embrassé pour la plupart les prédications huguenotes; le voisinage de Genève et de la Suisse favorisait cette tendance des paisibles montagnards. Les villes des Alpes voyaient les pauvres Vaudois écoutant les paroles simples des ministres du nouvel Évangile. Plus au midi, dans la Provence, on trouvait l'ardeur du catholicisme

tel qu'on le rencontrait en Espagne; là, le culte de la Vierge et des saints, les confréries de pénitens, véritables agrégations de défense mutuelle, maintenaient l'unité de l'Église et le zèle des populations; l'extermination des Vaudois dans les villages de Mérindol et de Cabrières avait complétement éteint les premiers fermens de l'hérésie. A mesure qu'on s'approchait de la Languedoc, les populations avaient plus de penchant pour la réforme. On trouvait les vieilles semences de l'école des Albigeois dans les Cévennes, aux pays d'Alby, de Castres, dans le Quercy et le Rouergue; là c'étaient les pastourels simples, ou les gentilshommes qui avaient vivement embrassé les doctrines de Calvin sous l'aile du roi de Navarre dont les terres étaient jetées sur la frontière. L'esprit de la gentilhommerie provinciale s'était passionné pour les austères nouveautés, par opposition à une cour de licence et d'adultère; ces vieilles races féodales quittaient leurs sombres donjons, leurs manoirs de la conquête, pour courir sur les terres du clergé, et l'huguenoterie des Rohan, des La Rochefoucauld, cachait ces antiques ressentimens des hommes d'armes contre l'Église qui les avait dépouillés de leurs fiefs, et contre la royauté victorieuse des grandes prérogatives de leur juridiction souveraine. En remontant au nord on trouvait la Bretagne, fidèle aux vieilles croyances du catholicisme; l'Anjou plus

porté aux nouveautés; la Normandie fractionnée en plusieurs populations religieuses, catholiques ou calvinistes. La Picardie devait plus tard se ressentir du voisinage de la Flandre secouée par l'hérésie et l'esprit populaire des agrégations de métiers et des cités.

Les doctrines de Calvin, formulées dans son grand ouvrage de *l'Institution chrétienne,* composaient le catéchisme réformateur en France. Ce fut pour fixer les croyances orthodoxes dans leurs incertitudes que la Sorbonne publia sa déclaration sur les articles qu'on devait adopter, et qui devenaient le formulaire religieux du royaume *, bases immuables du catholicisme tout-à-fait en opposition avec les nouveautés de Calvin. Désormais les deux sectes en présence avaient leurs articles de foi arrêtés et fixés dans des livres. Ces hostilités de doctrines précèdent toujours dans les révolutions, la guerre par les armes; les partis ont besoin de se heurter long-temps dans les idées avant de courir aux batailles.

* D'Argentré, *in collect. Judic.*, t. I, pag. 413.

CHAPITRE XXII.

Soulèvement de Guienne. — Guerre d'Allemagne. — Force du parti militaire des huguenots. — Correspondance de Calvin. — Fondation des prêches protestans. — Le duc de Guise. — La ville de Paris. — D'Andelot. — Coup d'État contre Anne du Bourg et le parti réformateur dans le parlement.

1548 — 1559.

L'influence de l'esprit réformateur, à l'avènement de Henri II, se manifesta dans la révolte de la Guienne ; le motif avoué de ce mouvement populaire était l'abolition de l'impôt, mais le parti calviniste s'était mêlé de la querelle et l'avait soutenue. Les pendaisons et les *patenôtres* au connétable de Montmorency eurent raison de cette sédition violente ; on s'habitua à voir la huguenoterie derrière toute prise d'armes.

La guerre d'Allemagne appelait alors une grande modération dans les questions religieuses; on avait alliance avec les électeurs luthériens dont on défendait les priviléges contre Charles-Quint. Ce fut durant cette guerre que d'Andelot, colonel-général de l'infanterie, déploya toute la force du parti calviniste dans une *monstre* ou revue *. Il s'était réuni un corps de plus de trois mille gentilshommes, archers, arquebusiers, tous réformés; ils défilèrent devant le roi, se distinguant par la simplicité de leur costume et l'austérité de leurs manières. Les divisions religieuses s'oubliaient dans les batailles de Germanie, et les ordonnances sévères contre les calvinistes tombaient impuissantes devant cette communauté de dangers sous la tente. L'édit sévère de Chateaubriand restait sans exécution: cette guerre d'Allemagne tant célébrée ne produisit aucun grand résultat: le traité de Passaw prévint les effets de l'alliance entre les Électeurs et le roi de France.

Abandonné par les princes protestans, Henri II dut songer à de nouvelles alliances. Un mémoire

* « *Commentaire sur le fait des dernières guerres en la Gaule Belgique, entre Henri II, très-chrétien, roi de France, et Charles V, empereur; dédié au duc de Nivernois, par François de Rabutin, gentilhomme de sa compagnie.* » Paris, chez Varcosan, rue Saint-Jacques, enseigne de la Fontaine, 1555.

avait été envoyé par le pape sur une ligue contre l'empereur et les luthériens ; la liberté religieuse proclamée à Passaw avait profondément blessé le saint-siége, et Paul IV suscitait des ennemis à Charles-Quint. Tout ceci, se négociant par la maison de Lorraine, agrandissait son importance, et avec elle l'autorité des catholiques. Un traité fut conclu sous le titre de *sainte ligue**, et François de Guise mis à la tête des batailles d'Italie. Cette nouvelle situation de l'autorité royale donna plein triomphe à la vieille foi sur le calvinisme. Une immense concession fut faite, et sous l'inspiration du duc de Guise, Henri II promulgua l'édit qui assurait aux tribunaux ecclésiastiques la libre poursuite des huguenots. Jusqu'alors le roi de France en avait réservé les cas à son parlement, afin de modérer la tendance trop fortement religieuse de la juridiction des clercs; le nouvel édit leur abandonnait tout pouvoir, parce qu'en l'état de la sainte ligue avec le pape, il fallait que jugement fût accordé à l'Église sur le fait d'hérésie. Le parlement adressa des remontrances vives

* *Mémoire sur la ligue entre le Roi, le Pape et le Saint-Siége*, mss. de Béthune, vol. cot. 8645, fol. 111. — *Pouvoirs donnés à M. de Guise pour le voyage de la sainte ligue*, mss. de Béthune, vol. cot. 8634, fol. 93. — *Discours des progrès de l'armée conduite par M. de Guise, chef de l'armée de la sainte ligue, en l'année* 1556, mss. de Mesmes, in-fol. n° 9515, pag. 58.

et pressantes. Une minorité réformatrice se montrait dans cette grande cour judiciaire, et la majorité elle-même voulait conserver son antique droit d'appel contre Rome : « Quand il s'agira de savoir, disait le parlement, si une opinion est hérétique, cela appartient aux clercs; mais quant à la punition des cas d'hérésie appliquée à une personne, ceci nous est dévolu *. »

Ces rigueurs demeurèrent sans effet; le calvinisme développait ses forces; Calvin écrivait au marquis de Poët : « Monseigneur, qui pourroit à l'encontre de vous résister? L'Éternel vous protége, les peuples vous aiment, les grands vous craignent, les régions les plus éloignées retentissent de vos prouesses. Le ciel vous a suscité pour rétablir dans nos contrées son Église. Il ne reste à vous qu'à recueillir la couronne de gloire que vous désirez. Sans doute, monseigneur, avez auparavant su les progrès de la religion en nos pays; l'Évangile est prêché en nos vallées comme en nos villes; peuples accourent de toutes parts recevoir le joug. Dans les missions ont été grands fruits et gagnemens de maintes richesses. Les apôtres n'ont oncques travaillé avec tant de fruits; et si les papistes disputent la vérité de notre religion, si elle dure, ne pourront en disputer la richesse. Vous seul travaillez sans relâche et sans intérêt. Ne négligez nulle-

* *Regist. du parlement*, vol. P, f° 340.

ment l'agrandissement de vos moyens; viendra un temps où vous seul n'aurez rien acquis en ce nouveau changement. Si faut que chacun songe à son intérêt, moi seul ai négligé le mien dont ai grande repentance. Mais ceux à qui ai occasioné d'en acquérir, prendront soin de la mienne vieillesse, qui est sans suite. Vous, au contraire, monseigneur, qui avez vaillante lignée bien disposée à soutenir le petit troupeau, ne les laissez sans moyens, grands et puissans, sans lesquels bonne volonté seroit inutile. La reine de Navarre a bien affermi notre religion en Béarn. Papistes en ont été chassés entièrement. En Languedoc ont été tenues maintes assemblées sur notre croyance. Avec le temps partout seront ouïes les louanges de l'Éternel *. »

Jusqu'ici le calvinisme avait été une opinion isolée dans les consciences et les pratiques de chaque individu; il n'y avait pas eu, dans les grandes villes au moins, de réunions ni de prêches publics. Le premier qui fut fondé à Paris pour célébrer la cène dut son origine à un gentilhomme du nom de la Ferrière **; il voulut faire

* « Conservée en original par le marquis de Poët » : elle est du 8 mai 1557, et copiée dans les portefeuilles de Fontanieu, mss. Bibliothèque du Roi, ann. 1557, reg. de Henri II.

** *Relation de l'introduction des hérésies en France*, mss. Fontanieu, ann. 1555.—Bèze, *Hist. ecclésiastique*, liv. 1er.

baptiser son enfant, et comme il refusait de se soumettre aux *superstitions* romaines, il appela bon nombre de ses frères, et tous en corps élurent un ministre du nom de Masson, dit La Rivière, qu'ils firent leur diacre et leur prêtre pour célébrer la cène. On arrêta quelques articles de discipline, afin de régler l'ordre de cette primitive maison du Seigneur. Une autre Église se fonda cette même année à Orléans, sous la présidence d'un jeune homme du nom de Colombeau : le premier ministre en cette cité avait été Ambroise Le Balleur, que le consistoire de Paris députa pour diriger sa sœur chérie. Les assemblées avaient lieu secrètement, la nuit, et le peuple de Paris, pas plus que le parlement et le prevôt, n'en étaient informés : puis, on s'enhardit ; la mode se continuait d'aller le soir au Pré-aux-Clercs pour chanter les psaumes de Bèze ou de Marot en français. Ces beaux jardins, naguère tout pleins de folâtreries, étaient un lieu de réunion pour les calvinistes ; on s'y entretenait de la réforme, des abus de l'Église catholique et des superstitions dont on s'était délivrés en adoptant les idées de Calvin. Non seulement l'amiral Coligny assistait à ces pompes hérétiques mais encore Antoine, roi de Navarre, et cette Jeanne d'Albret, la plus pieuse de toutes les femmes, dévouée aux nouvelles doctrines.

La puissance de la maison de Lorraine grandis-

sait à raison des services; le duc de Guise, rappelé d'Italie dans la crise de la monarchie luttant avec l'Espagne, s'était emparé de la guerre. Des prodiges de vaillance avaient signalé la délivrance de Calais; son nom était partout populaire *. La ville de Paris l'avait reçu en toutes ses pompes, car elle avait été menacée dans les dernières batailles; le roi avait multiplié ses demandes de secours, d'artillerie et de poudre. Souvent il avait été résolu par le conseil municipal d'aller faire remontrance à Sa Majesté pour lui prouver combien il était étrange de surcharger sa bonne ville pour l'achat de poudres et canons. Aussi quand le duc de Guise eut repoussé les ennemis, il n'y eut pas assez de fêtes et de pompes pour lui **. Il fut

* Voyez : *Hymne au roi sur la prise de Calais, avec quelques autres œuvres sur le même sujet, composé par J. du Bellay.* En la boutique de Frédéric Morel, rue Saint-Jean-de-Beauvais, au franc Mûrier, 1558. — *Discours de ce qui a été accordé entre le duc de Guise et le gouverneur de Gravelines.* Paris, 1558.

** *Hymne à la louange de monseigneur le duc de Guise,* par J. de Amelin. Paris, en la boutique de Morel, 1558.

Mais, ma muse, dis-moi, quand on vit à Renty
Par cet Hector l'honneur de l'aigle anéanti;
A quel Dieu sembloit-il? ou si comme il me semble
Il ressembloit lui seul à trois Dieux tout ensemble;
Or ne sembloit-il pas de la tête et des yeux
Le tonnerre foudroyant et le père des Dieux
Au fier esbranle-terre, au Dieu de la marine?

ordonné par le prevôt des marchands et échevins « de faire monstre générale des métiers de la ville; et c'est pourquoi on enjoignit aux maîtres de les équiper en armes avec enseignes et tambourins, sous peine de vingt livres parisis, de prison, de garnisaire, de sergent en leur logis, et d'être privé du privilége de bourgeoisie. L'on vit en cette belle revue les maîtres et gardes de la draperie, ceux de l'épicerie et de la mercerie, et puis les poulaillers, les lunetiers, les rôtisseurs, savetiers, meuniers, ménétriers, joueurs d'instrumens, chacun sous leur bannière; » et ce fut un cri parmi les bons bourgeois, quand ils surent que les sergens à cheval et le guet n'avaient pas voulu obéir à la ville. « La *monstre* se passa entre la Chapelle-Saint-Denis et le Landic où étoient messires du corps de la ville, précédés de leurs archers, arbalétriers et arquebusiers; les prevost des marchands et échevins étoient couverts de hocquetons en velour cramoisi aux armes de la cité, tandis qu'un grand nombre de bons bourgeois étaient bien montés et vêtus ainsi qu'ils le voulaient *. » Au milieu de ces émotions municipales, le duc de Guise continuait la guerre, le cardinal de Lorraine ménageait le trésor; plus de mille lettres restent encore des deux frères en pleine possession du pouvoir à cette époque : elles sont adressées, soit aux pre-

* *Regist. de l'Hôtel-de-Ville*, n° 6, fol. 252 à 264.

vôts des cités, gouverneurs de provinces, soit aux envoyés à l'étranger, afin de diriger les intérêts du parti catholique, et de protéger son triomphe *.

La grande paix conclue avec Philippe II avait accru le crédit de cette puissante opinion et de la maison de Lorraine, qui s'en déclarait la tête et la force **, tandis que la jalousie de l'immense fortune des Guise jetait dans le parti huguenot une multitude de gentilshommes de la cour qui voyait avec envie cette exclusive autorité. Quelques uns aussi apportaient une foi profonde aux doctrines réformées. D'Andelot n'était point un esprit ordinaire; profondément animé d'un besoin d'instruction, avide de nouveautés, il s'empressait de lire tous les pamphlets qui arrivaient d'Allemagne et que les luthériens répandaient alors en profusion. Le cardinal de Lorraine avait

* *Voyez* deux portefeuilles de lettres de François, duc de Guise, mss. Bibliothèque du Roi, cabinet de Gaignières, nos 351 et 352. — *Lettres originales du cardinal de Lorraine*, ibid. 358. J'ai trouvé plusieurs de ces lettres même dans les archives espagnoles de Simancas, 11 janvier 1557, cotté B, 10^{21}. Il s'agit dans l'une d'un échange de prisonniers et d'un sauf-conduit pour l'ambassadeur de Portugal.

** *Les articles du concordat, et traité de paix entre les Français, Espagnols, Flamands accordés en conseil privé.* Paris, Gaultier, 1559, in-8°.

eu une entrevue avec Granvelle, évêque d'Arras, et le prélat lui avait dénoncé d'Andelot, colonel-général de l'infanterie, lequel déclamait parmi ses soldats contre la messe, jetait à pleines mains des impiétés et des blasphèmes. N'était-il pas à craindre que la réforme ne s'emparât des bonnes batailles de lances, d'autant plus que l'armée, rapprochée de la Flandre, avait en spectacle tous les huguenots des Pays-Bas? Le cardinal déclara au roi que d'Andelot était entaché d'hérésie et qu'on en avait les preuves.

Une dépêche de Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême, ambassadeur à Rome, disait « que le pape l'avoit fait appeler pour lui témoigner son ébahissement de ce que Sa Majesté ne punissoit pas les hérétiques de son royaume; que l'impunité de M. d'Andelot qui avoit confessé être sacramentaire, donnoit une très-mauvaise réputation à Sa Majesté; que si on l'eût mené tout droit au feu, comme il le méritoit, outre que le roi eût fait chose très-agréable à Notre-Seigneur, le royaume de France fût demeuré net d'hérésie. M. le cardinal de Lorraine, que notre saint-père avoit fait inquisiteur, pourroit-il s'excuser d'avoir laissé perdre une si belle occasion d'un exemple si salutaire, et qui lui pouvoit porter tant d'honneur et de réputation? M. le cardinal montroit bien qu'il favorisoit les héretiques, d'autant que lorsque ce scandale est advenu il étoit seul près

de Sa Majesté, sans que personne lui put résister ni l'empêcher d'user de la puissance que Sa Sainteté lui a donnée. »

L'ambassadeur ajoutait que le pape revenait toujours sur M. d'Andelot, « et je vous avise qu'il lui feroit un mauvais parti s'il le tenoit. » — Alors l'ambassadeur avait représenté à Sa Sainteté beaucoup de belles choses ; il lui avait dit que M. d'Andelot avait été trompé ; que maintenant il était fort bon catholique ; et si c'en était ainsi, le roi l'aurait bien puni. Mais le pape ne se montrait nullement amolli, car il s'était écrié qu'un hérétique ne revenait jamais ; que c'était un mal où il fallait le feu. « La justice en France, avait répondu l'ambassadeur, ne se mène pas comme cela*. »

Ainsi menacé par la cour de Rome, le cardinal de Lorraine s'en était encore fortement exprimé, et le roi avait fait venir d'Andelot : « Est-il vrai, seriez-vous huguenot ? » d'Andelot répondit : « Mon corps, ma vie et mon bras sont au pouvoir de Votre Majesté, mais mon âme appartient à Dieu seul, et mon âme considère la messe comme une abominable invention. J'aimerais mieux mourir que d'aller à la messe. ** » Le roi ne put tenir de colère à ce propos ; il le menaça d'un plat de

* Dépêche de l'évêque d'Angoulême, mss. de Béthune, vol. cot. 8641, fol. 44.

** Le Laboureur, *sur Castelnau*, tom. I, pag. 375.

terre qu'il brisa en mille pièces sous la table. La place de colonel-général de l'infanterie fut donnée à Montluc, et puis un édit terrible fut porté contre les huguenots. On dut immédiatement informer contre tous ceux qui assistaient aux assemblées du Pré-aux-Clercs ; désormais les juges devaient impitoyablement frapper la peine de mort pour tous les cas d'hérésie, et l'on plaça dans cette triste catégorie ceux-là qui faisaient imprimer à Genève ou en Allemagne des opinions nouvelles *. Il est bien essentiel de ne jamais séparer ces édits d'intolérance de la situation politique du roi : le mobile de la persécution, durant cette époque du règne avec Henri II, est tout entier dans l'alliance avec Rome, et dans l'action triomphante des catholiques sous la maison de Lorraine.

En France, comme dans l'Allemagne, il s'était formé un tiers parti qui, sans adopter toutes les doctrines du calvinisme, voulait lui faire des concessions, et appelait surtout une réformation dans l'Église romaine. Ce parti avait plus particulièrement de l'écho parmi les parlementaires, les hommes de science, les praticiens, auxquels on donnait déjà le nom de *politiques*. Il n'avait point les vives et profondes répugnances des autres catholiques pour l'hérésie : il aurait facilement pactisé avec elle, et fini, par une transaction, des querelles trop irritantes.

* *Regist. du parlement*, vol. U, fol. 291.

Henri II avait alors conclu le traité de Cateau-Cambresis avec le roi d'Espagne, et lui accordait sa fille, la jeune Élisabeth *. Ce rapprochement de la plus catholique des cours, les Mémoires qu'on fournit au conseil sur les progrès croissans du calvinisme et des mécontentemens en France, les pamphlets que les réformateurs lançaient contre l'Église et l'autorité royale; l'influence surtout de Diane de Poitiers, l'ennemie la plus acharnée des austères huguenots, qui la traitaient d'adultère, de courtisane et de Babylonienne, provoquèrent un édit de sévérité et une espèce de coup d'État qui frappa même le parti politique, et parvint surtout à l'effrayer.

Il existait dans le parlement de Paris quelques conseillers qui penchaient pour les opinions nouvelles; un plus grand nombre formait le parti politique. Sans qu'il y eût précisément résistance, toutes les fois qu'il s'agissait de condamner les calvinistes et de porter secours au mouvement catholique, le parlement ne secondait plus avec efficacité. Dans cette position, poussé par le cardinal de Lorraine ** et les idées

* 1, 2 et 3 avril 1559.

** « *Ce cardinal de Lorraine, dont mention vient d'être faite, s'étant seul emparé de la personne du Roi Henri, et l'ayant ensorcelé de son hypocrisie, fit que ce prince, autrement fort débonnaire, se laissoit aisément mener*

ardentes qu'il représentait, Henri II prit une prompte et sévère détermination. On avait tenu un conseil secret à Saint-Germain; le premier président du parlement Gilles Lemaître, les présidens Jean de Saint-André et Antoine Minard, le procureur-général Gilles Bourdin, chefs de la majorité catholique, exposèrent « que l'hérésie s'étendoit chaque jour dans le royaume. Ce n'étoient pas seulement des blasphèmes contre Dieu, mais partout où ces doctrines étoient prêchées, l'autorité royale devenoit incertaine; il n'y avoit plus d'obéissance. Il fallait donc frapper un bon coup, si l'on ne vouloit tomber en une espèce de république, comme les États suisses. » Cette résolution était de se débarrasser en une seule fois de tous les huguenots. Pour arriver là, le meilleur moyen serait de commencer par le parlement et de l'épurer, non-seulement de ceux qui professaient les nouveautés de l'Évangile, mais de tout le parti qui contrariait par ses ménagemens la pleine action catholique. On saisit un prétexte.

Le dernier édit sur les calvinistes n'avait été que difficilement exécuté; plusieurs parlementaires s'étaient soulevés contre ces grandes ri-

par son conseil qui tendoit de tout à l'extermination des vrais chrétiens. » (Discours de la mort du roi Henri II, pamphlet huguenot.)

gueurs à l'égard de simples opinions religieuses. Dans sa mercuriale du troisième mercredi d'avril 1559, le procureur-général Bourdin, conformément à ce qui avait été arrêté dans le conseil, requit l'entière exécution des poursuites envers les hérétiques. C'était une manière de pénétrer les opinions. Elles se firent bientôt entendre. La minorité du parlement, composée des politiques et des partisans du calvinisme, démontra qu'avant d'exécuter un pareil édit, le premier besoin du royaume était de demander la réunion d'un concile général, qui, conformément aux décrets de Constance et de Bâle, résoudrait les affaires religieuses. En attendant, on devait laisser à chacun la liberté de conscience. Les principaux magistrats de cette minorité furent Arnaud du Ferrier, président des enquêtes, et les conseillers Antoine Fumée, Paul de Foix, Nicolas Duval, Eustache de la Porte *.

Ils parlèrent avec tant de véhémence, qu'on craignit un moment qu'ils ne s'emparassent de la majorité, et dès-lors le parlement eût échappé aux doctrines catholiques; ces doctrines s'en alarmèrent, et le conseil, sous l'influence du duc de Guise, prit une seconde et plus violente résolution. Le 13 juin, le roi vint en personne aux Augustins où siégeait provisoirement le parlement,

* *Reg. du parlement*, ad ann. 1559. — Pasquier, liv. IV de ses *Épîtres*.

le Palais étant alors destiné aux pompes du mariage d'Élisabeth *; Henri était accompagné du cardinal de Lorraine, et s'écria : « La paix est conclue avec l'Espagne, mais à l'occasion des guerres, il y a eu de mauvaises hérésies qui se sont introduites en ce royaume; il faut les esteindre comme la guerre. Continuez donc à poursuivre en ma présence les délibérations commencées. Pourquoi d'ailleurs n'avez-vous pas encore entériné un édit contre les luthériens, que je vous ai mandé. »

Ici, la même minorité se fit entendre avec hardiesse ; on renouvela devant le roi les déclamations et les plus vives satires contre Rome et ses licences. « Qu'on assemble un concile, dit-on à la majorité, et jusque-là, liberté de conscience. » En face du cardinal de Lorraine, un conseiller, Henri Dufaur, manifesta haut ses sentimens : « Vous vous plaignez des troubles, eh bien, nous en savons l'auteur! On pourroit répondre ce qu'Élie disait à Achab : « C'est vous qui tour-« mentez Israël. » Anne du Bourg développa une doctrine toute réformatrice sur la Providence **.

* *Le roi étoit accompagné du susdit cardinal et de bon nombre de chevaliers de l'ordre; il se trouva audit lieu des Augustins le jour de la Mercuriale.* (Discours de la mort de Henri II; pamphlet huguenot.)

** « *Entre lesquels, du Bourg ne laissa rien voir qu'il ne*

« Elle est la cause de tout, l'homme n'en est que l'instrument passif. Je sens qu'il est certains crimes, Sire, qu'on doit impitoyablement punir, tels que l'adultère, le blasphème, le parjure qu'on favorise tous les jours par le désordre et les amours infâmes; mais de quoi accuse-t-on ceux qu'on livre au bras du bourreau ? de lèse-majesté? Jamais ils n'ont omis le nom du prince en leurs prières; de quelle révolte peut-on les convaincre d'être auteurs? Quoi ! parce qu'ils ont découvert par les lumières des Saintes Écritures les grands vices et les honteux défauts de la puissance romaine, parce qu'ils ont demandé qu'on y mît ordre, est-ce une licence digne du feu * ? »

Le parti politique, sans se prononcer aussi fortement, se dessina par l'organe de Christophe de Harlay, du président Séguier, et de Christophe de Thou; tous se jetèrent dans les digressions, et soulevèrent une question accidentelle. « Je demande, s'écria de Harlay, s'il peut appartenir au procureur-général du roi de blâmer les arrêts de la cour ? » Alors les catholiques tranchè-

dit tout ce qu'il sentoit en sa conscience de la religion pour laquelle on faisoit mourir les personnes sans examiner le bon escient de leur cause. » (La mort du roi Henri II, pamphlet huguenot.)

* *La confession de foi d'Anne du Bourg, conseiller au parlement de Paris, son interrogatoire et son procès.* Anvers, 1561, in-12.

rent plus franchement la question. « Il s'agit des hérétiques, répondit le premier président Gilles Lemaître; il faut agir avec eux comme avec les Albigeois : Philippe-Auguste en fit brûler six cents le même jour. »

Cette séance devenait de plus en plus violente, et en définitive le résultat des opinions eût été balancé, si l'on ne s'était décidé à tout brusquer par un coup d'état *. Anne du Bourg et Dufaur furent enlevés en plein parlement, et pris au corps de la main de Montgommery **, capitaine des gardes. On saisit les chefs des dissidens, de Foix, Fumée et de La Porte, le soir dans leur asile parlementaire. Les politiques furent épargnés parce qu'ils n'étaient plus à craindre, car il est de l'essence de tout tiers parti de ne rien oser dès que le pouvoir se montre armé d'énergie; Pasquier semble même approuver ce qui se passa au parlement contre la minorité : « Le roi y fut esmu « d'une grande et juste colère ***. » La cour de justice, épurée, n'offrit que des opinions catholiques. On put invoquer cette force comme on en avait antérieurement disposé contre les nouveautés religieuses.

* *Regist. du parlement*, ad ann. 1559.

** *Le roi, pour ces propos, commanda de prendre lesdits conseillers prisonniers.* (Pamphlet huguenot.)

*** PASQUIER, liv. IV de ses *Lettres*.

L'enlèvement des conseillers fit une impression profonde à Paris parmi les calvinistes ; on écrivit des pamphlets nombreux et clandestins où l'on dénonçait la tyrannie des Guise et la persécution qui menaçait la vérité chrétienne. Lorsque dans le malheureux tournois pour les noces de Mme Élisabeth, le roi Henri fut blessé à mort par Montgommery *, on ne manqua pas de s'écrier que Dieu s'était servi de la main de celui qui avait arrêté les conseillers évangélistes pour frapper la vie du roi, vengeance de Dieu et de ses saints. « Par quoy, disoient ces nouveaux commentateurs que le mal estoit advenu au roi par un juste jugement du Seigneur, pour venger les emprisonnemens tortionniers **. »

* *Discours sur la mort du roi Henri II.* — Mémoires de Condé, tom. I, pag. 213. — *Deux Sermons funèbres des obsèques et enterrement du roi Henri II de France.* Paris, Robert Estienne, 1559, in-4°.

** Pasquier, liv. IV de ses *Lettres*. Une vieille gravure reproduit la mort de Henri II avec cette légende : « La reine au pied du lit pleurant ; M. le cardinal de Lorraine admonestant ledit roi ; M. le connétable assis à la dextre, les enfans du roi présens. A la porte, gardes du roi armés de leur hallebarde ; table garnie de médicamens avec grand concours de médecins et chirurgiens ; postes courans encore de médecins et de chirurgiens bien experts envoyés de Flandres par le roi d'Espagne. Un chien estendu au pied du lit. »

CHAPITRE XXIII.

LA RÉFORME EN EUROPE.

Modification dans l'esprit social. — L'Espagne. — Avènement de Philippe II. — Auto-da-fé. — Les Pays-Bas. — Angleterre. — Restauration des idées catholiques sous Marie. — L'Allemagne. — La Suisse. — Genève. — Calvin contre Servet.

1540 — 1560.

Pendant les vingt premières années de la réforme de Luther, le centre du mouvement religieux s'était placé dans l'Allemagne; la France ne jouait qu'un rôle secondaire dans cette vaste

révolution : quelques prédications isolées avaient bien conquis là des prosélytes secrets, mais leur force n'était pas tellement décisive que les événemens qui se passaient dans ce royaume pussent agrandir ou resserrer le cercle de la réforme. Maintenant les choses avaient changé de face; la France allait jouer le principal rôle dans les questions agitées. Tout devait converger autour d'elle dans la grande lutte entre la vieille foi et la prédication réformatrice.

Un premier fait explique pour l'histoire que nous allons écrire cette intervention habituelle des forces étrangères dans les querelles catholiques et huguenotes en France. La féodalité avait tout rattaché à la terre, morcelé à l'infini la nationalité; le donjon du vieux château, la tour où pendait la cloche communale étaient la patrie. La vivacité du principe religieux modifia cet ordre d'idées; on passa de la terre à des impressions morales. A la patrie territoriale et matérielle on substitua une patrie céleste. On combattit pour sa foi comme plus tard on se présenta aux batailles pour son pays. Il n'y eut plus dès-lors de nationalité, mais des confraternités saintes. On fut catholiques ou réformés, et non plus Anglais, Allemands, Français ou Espagnols. C'est donc en partant de fausses données, en méconnaissant les idées, les mœurs et les passions d'un temps, qu'on a pu accuser protestans ou romains d'avoir appelé

l'étranger pour soutenir la foi; quand le territoire n'était rien et la conscience religieuse était tout, on se serait plus rapproché de son frère en religion que de son compatriote. Il ne faut jamais confondre les époques, les émotions et les besoins des sociétés. Qu'un principe universel de croyance ou de politique soit tout-puissant, la patrie territoriale s'efface, parce que les rapports de l'âme sont plus forts que les habitudes du sol, parce que le dévouement à un vœu, à un principe de liberté, à une pensée religieuse, parlent bien autrement à l'imagination que la terre muette et matérielle. Cet aspect particulier de l'Europe est essentiel à étudier dans toutes ses plus grandes intimités, car à cette époque l'histoire se mêle et s'empreint d'une sorte de caractère universel; les peuples d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne, de Flandre, de Suisse, sont dominés par la question des deux principes alors en lutte. Tout se confond dans le sentiment religieux.

Charles-Quint venait de quitter cette scène du monde où il avait tout abîmé de son vaste rôle. Il passait de sa solitude philosophique au tombeau, et déjà Philippe II son fils, caractère actif, passionné pour tous les intérêts catholiques, assistait à Séville à l'auto-da-fé de plusieurs partisans des doctrines réformatrices *. Philippe II et l'Es-

* *Compilacion de todos los auto de fe*, règne de Philippe II, vol. in-fol. Biblioth. real de Madrid. AA. 105.

pagne ont eu une trop grande action dans les événemens du seizième siècle, pour qu'il soit possible d'écrire l'histoire de ce temps sans nettement préciser leur situation et le caractère de leur politique. Le règne de Charles-Quint avait été en Espagne comme une lutte du pouvoir absolu contre l'esprit des *comuneros* et des libertés locales; l'Aragon, la Catalogne avaient défendu leurs *fueros* avec désespoir; cette lutte fut sanglante, héroïque même. Les *comuneros* succombèrent; la plupart des hommes qui avaient pris en main la cause du peuple, périrent sous le despotisme *. Dans ce mouvement contre les libertés de l'Espagne, Charles-Quint n'avait pas seulement employé ses bonnes et vieilles batailles de lances; il s'était appuyé sur les ordres religieux; l'inquisition lui servit de police et préserva son autorité. La présence au midi de l'Espagne des souvenirs et des coutumes mauresques avait également appelé cette surveillance inquiète qui pénétrait jusqu'au fond des consciences, pour y rechercher les pensées, les soupirs et les regrets**. Toutes ces causes avaient démesurément agrandi

* *Voyez* l'excellente et vieille *Histoire de Charles V*, par Leti; elle a servi de base au travail de Robertson. On méprise trop cette ancienne école historique.

** Zapater, Annal. d'Arag., liv. III, chap. XXXV, comparé avec Saras, Annal. d'Arag., chap. CXXX.

le pouvoir des ordres monastiques ; l'Espagne était devenue une vaste et sombre théocratie étendant ses ailes sur une royauté et une noblesse impuissantes contre le principe religieux ; l'essai de la force catholique avait été déjà fait contre la mémoire de Charles-Quint ; elle échappa difficilement aux imprécations et aux foudres du saint tribunal qui voulait la flétrir d'un jugement solennel et disperser ses cendres par les vents *.

Philippe II trouva à son avènement cette puissance mystérieuse et grandie depuis un siècle ; il était lui-même croyant, plein de zèle, et sa ferveur s'accrut encore, lorsque, par ses fiançailles avec Marie d'Angleterre, il eut reçu le titre de *Restaurateur de la Foi*. Au milieu des guerres civiles, des agitations sourdes qui fatiguaient les monarchies, il apercevait, comme son père à l'origine de sa grande couronne, une domination universelle dans le principe d'unité catholique. Ses moyens étaient innombrables ; un nouveau monde d'or venait de s'ouvrir pour l'Espagne ; les mines lui jetaient ces doublons avec lesquels on pouvait remuer bien des empires ; les bandes espagnoles avaient l'antique réputation d'être les premiers soldats d'arquebuses, de piques et de lances ; cette position du roi catholique le mettait en rapport d'intelligence, non seulement avec le

* Llorente, collect. diplomatic. Madrid, 1809.

pape, principe d'autorité, mais encore avec tout le vaste ordre monacal menacé par la réforme, et qui enlaçait l'univers de tous ses souvenirs, et d'une forte et habile organisation *.

Le caractère de Philippe II se prêtait à cette profonde activité de l'esprit; il n'avait point la grande portée de Charles V, mais une persévérance, une ténacité à toute épreuve; il aimait à faire et à écrire par lui-même; son immense correspondance déposée aux archives de Simancas, et que les hasards de la guerre ont conduite comme un trophée dans nos propres archives **, témoigne encore de cette vigilance d'un prince qui commandait aux deux hémisphères, et qui, du fond de San-Lorenzo, imprimait partout obéissance absolue. Philippe envoyait des agens, des espions dans toutes les cours; ses rapports s'étendent à tout, aux souverainetés comme aux sujets; il les oppose les uns aux autres, pour faire triompher, au milieu du désordre de l'autorité civile, le principe catholique, base de son pouvoir.

Ainsi placé dans le mouvement religieux et

* On verra dans le cours de cet ouvrage la preuve que pendant les guerres civiles de France, un système complet d'espionnage était organisé dans les couvens au profit de Philippe II.

** Lire en tête du 1er volume de cette histoire la lettre à M. Pasquier.

politique, on ne s'étonnera pas si Philippe II fit surveiller si cruellement les premières prédications luthériennes dans la péninsule. L'inquisition, en pleine possession de la police sociale, luttait à mort contre toute nouveauté. A peine Philippe II touchait-il le sol de l'Espagne, qu'il présida, sur la place publique de Séville, à l'un des plus sanglans auto-da-fé. Deux jeunes hommes, Jean Ponce de Léon, fils du comte de Baylen; Jean Gonzalès; trois faibles femmes, Isabelle de Baena, Marie de Virues, et Marie de Bohorques, montèrent sur l'échafaud où les enveloppèrent les flammes, en présence du roi, tandis que le peuple et les suppôts de l'inquisition démolissaient la maison qui avait entendu la prédication protestante; des bières découvertes montraient également des cadavres arrachés au sépulcre et qu'on jetait aux flammes impuissantes alors pour les douleurs *.

C'est autant pour suivre cette haute impulsion catholique que pour saisir les premiers symptômes de révolte que Philippe II, après avoir multiplié les évêchés dans les Pays-Bas, y établit

* *Registro de l'inquisition à Séville*, 1559. Le président de Thou en parle liv. XXIII de sa grande histoire. Comparez avec la *Cronica de los Ponces de Leon et Gons*. MONTANUS *Sanctæ Inquisitionis Hyspanicæ artes aliquot detectæ*. Il y eut dans les années 1559 et 1560 plusieurs autres *auto-da-fe* à Valladolid et à Séville, ou assistèrent le roi et les dames de la cour.

l'inquisition, surveillance terrible, qui s'appliquait tout aussi bien à la tendance politique qu'à l'esprit de l'hérésie *. Un mouvement populaire accompagnait presque invariablement alors les innovations religieuses, et cette coïncidence d'un violent tumulte enlevait des forces morales à la réforme. Dans les Pays-Bas, une fermentation dangereuse déjà faisait trembler le sol : l'organisation moitié féodale et moitié bourgeoise de cette province se prêtait à la résistance : partout de grandes cités pleines d'un peuple de tisserands et de métiers, confréries actives et en armes; de l'autre des fiefs étendus presque autant que des souverainetés; enfin, cette double organisation se rapprochant par des sympathies et des intérêts; les nobles donnant ici la main aux magistrats des villes et se défendant les uns les autres contre le despotisme d'inquisition que Philippe II se hâtait d'établir en face des libertés et des priviléges d'une vieille province **.

J'ai raconté les mouvemens populaires produits par la prédication réformatrice dans les Pays-Bas; toutes les innovations de Luther, celles surtout de Zwingle et des anabaptistes avaient retenti

* Spond., ad ann. 1559, n° 4.

** La grande correspondance déposée dans les archives de Simancas est en partie relative à ces mouvemens religieux et à la révolte des Pays-Bas.

parmi les multitudes. Si les nobles, comme dans l'Allemagne, avaient de la tendance pour les doctrines sérieuses du protestantisme, les métiers, les communes, les paysans avaient écouté là, comme partout, les principes d'égalité sociale; la marche du calvinisme avait été rapide dans le nord et surtout en Hollande; l'esprit des saintes confréries en avait préservé le midi; mais par un effet contraire à ce qui se produisait dans plusieurs villes de France, en Flandre l'esprit municipal se mêlait aux progrès de la réforme : la domination de l'Espagne, qu'on considérait comme une grande oppression, fut confondue avec le catholicisme, et de là cette explosion de libertés et d'hérésies qui plus tard éclata puissante. Philippe voulait dans les cités suivre un même système, violemment réprimer la prédication, faire rétrograder la marche des idées; il échoua dans les Pays-Bas, parce que les intérêts s'étaient groupés autour d'autres faits accomplis. Quand une révolution est complète, tout ce qui se met en opposition avec elle peut avoir un moment de triomphe, mais retombe tout aussitôt, parce que la lutte d'un accident contre un résultat n'est et ne peut être jamais qu'instantanée *.

* J'ai décrit l'esprit politique et religieux des communes de Flandre pendant les quatorzième et quinzième siècles, dans le t. III de l'*Histoire Constitutionnelle*.

L'Angleterre alors présentait le spectacle d'une restauration passagère des idées catholiques sous le règne de Marie. L'administration d'Édouard VI avait complété la pensée de despotisme religieux de Henri VIII; la division des propriétés monastiques s'était accomplie; les rites étaient fixés par des actes du parlement; on avait une liturgie arrêtée. Les communes mettaient leur sollicitude à défendre qu'on offrît à l'église des cierges, et qu'on fît des processions. Édouard avait rédigé le livre des prières, on publia des statuts de pénalité pour frapper ceux qui tenaient un langage indécent contre la sainte Eucharistie; tout ce qui s'était opposé à l'accomplissement d'une pensée d'Église nationale avait subi de capricieuses et sanglantes poursuites *.

A la mort d'Édouard VI, après le règne éphémère de lady Jeanne Gray, Marie, signalée depuis son enfance pour ses opinions catholiques, prit la couronne. Le duc de Northumberland, le protecteur armé des principes de l'Église nationale, eut la tête tranchée, pour haute trahison, et l'ardente Marie annonça à Charles-Quint et à Henri II l'intention où elle était de restaurer le catholicisme en Angleterre **. Le roi de France

* Statuts 1. Édouard VI, 3 à 10. Wilkins, IV, 28, et dans Fox, II, 75, 77, 105.

** Les meilleurs documens sur l'histoire de cette révolu-

la fortifia dans ces idées, et lui proposa même de l'aider d'un corps de gens d'armes, arquebusiers et archers. Marie empêcha les procès intentés sous le dernier règne aux évêques romains; la plupart furent rétablis dans leurs biens, au préjudice des confiscations, et une grand'messe selon le rite catholique fut célébrée dans le Marché aux chevaux, au milieu des clameurs de la multitude. Les chapelles se relevèrent; non-seulement Marie en inaugura une magnifique dans son palais; mais Élisabeth elle-même, par hypocrisie, suivit l'exemple de sa sœur, quoiqu'elle fût alors l'espérance du parti protestant.

Pour donner une haute sanction à cette restauration religieuse, Marie, d'après les conseils de Charles-Quint, se fiança au roi Philippe. Ce fut un grand désappointement pour Henri II.

tion religieuse en Angleterre se trouvent déposés en mss. à la bibliot. de Besançon, 5 vol. Ils contiennent les deux correspondances de Renard, envoyé de Charles-Quint, et de M. de Noailles, envoyé de Henri II. Je ne comprends pas comment les historiens anglais n'ont pas fait plus d'attention à ce précieux recueil. Griffet, dans ses notes sur Daniel, l'a imparfaitement analysé. Il y a plus d'exactitude dans le petit volume qui a été publié sous ce titre: *Nouveaux éclaircissemens sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*, in-12, Amst. et Paris, 1766. Traduit en Anglais sous ce titre: *New lights thrown upon the history of Mary, queen of England;* in-8, Lond. 1771.

Aussi la chose qui s'explique le plus difficilement, c'est que, pressé tout à la fois dans la Flandre et la Picardie par les armes de l'Espagne et par cette révolution d'Angleterre opérée contre son ascendant, le roi de France, allié avec les électeurs protestans d'Allemagne, n'ait pas adopté franchement les doctrines réformatrices pour les opposer comme une force à l'omnipotence catholique de son adversaire *.

Cependant l'opposition fermentait. Cranmer, archevêque de Cantorbéry, avait prêché dans son église que la messe était une cérémonie diabolique; un acte du conseil autorisa l'accusation de Cranmer, pour trahison commise envers la reine, en répandant par la parole et les écrits des maximes séditieuses. Ce coup de violence était alors accompagné de la démarche officielle faite par Marie auprès du pape, pour une réconcilia-

* On ne peut dire combien les relations diplomatiques de cette époque furent actives et compliquées; il est curieux de suivre la lutte d'habileté et de ruse entre Noailles et Renard à Londres; elle alla jusqu'à ce point que M. de Noailles provoqua une sédition contre la reine. (*Voyez* les curieuses pièces de Besançon.) Le caractère historique de Marie a été étrangement défiguré dans un drame récent; on y a méconnu tout jusqu'à la physionomie matérielle de la reine : *Donna di statura piccola, di persona magra e delicata, ha gli occhi tanto vivi che inducano non solo riverenzia ma timor.* Rapport de Gio. Michel, au sénat de Venise. Bibliothèque Barberini, n. 1208.

tion solennelle avec l'Église romaine; Gian Francisco Commendone, chambellan de Jules III, à son passage à Londres, obtint de la reine la mission de pressentir le pontife sur cette réconciliation tant désirée; en même temps le parlement était convoqué, et les shérifs recevaient l'ordre de favoriser partout dans les contrées les élections catholiques *.

Le parlement arriva tout-à-fait selon les vœux de Marie; il s'ouvrit par la messe du Saint-Esprit, d'après le vieil usage; et le premier acte que présenta la reine, fut un bill pour l'abolition de la liturgie d'Édouard VI. On remettait provisoirement l'état religieux de la nation au point où il était à l'avènement de ce prince, les bills sur l'administration des sacremens sous les deux espèces, sur le mariage des prêtres, sur les bénéfices ecclésiastiques furent rapportés **. Les principes de la réforme étaient successivement abolis; on maintenait seulement jusqu'ici la suprématie royale. Enfin, pour couronner cette tentative d'une restauration orthodoxe, Marie se plaçait tout entière sous l'autorité de Philippe II, expression de l'unité catholique.

L'insurrection de Wyat***, favorisée par M. de

* *Voyez* les actes de Rymer, t. xvi, 285 à 551, et Burnet, t. ii, et Fox, t. xiv, p. 514 à 723.

** *Journal des Lords*, 469.—*des Communes*, 38, 39.

*** M. de Noailles appelle Wyat « un gentilhomme des plus

Noailles, ambassadeur de France, éclata contre le système politique et religieux de la reine; elle fut réprimée, et cela donna plus de courage encore pour marcher en avant : des évêques romains furent consacrés; les prélats et les prêtres mariés perdirent leurs bénéfices; il ne restait plus qu'un pas à faire, la reconnaissance de la suprématie pontificale, pas difficile, non point pour le peuple, que tant de changemens de doctrines avaient jeté dans l'indifférence, mais pour la noblesse, alors en pleine possession des biens ecclésiastiques. Cette question de propriétés était trop grave, se liait trop intimement au sol pour qu'elle ne fût pas l'objet d'une négociation spéciale avec le pape. Jules III, pontife éclairé, publia une bulle qui autorisait le légat à donner et transférer aux possesseurs actuels des fiefs monastiques, les propriétés mobilières et immobilières qu'Henri VIII et Édouard VI avaient enlevées à l'Église *. C'est sous l'influence de cette bulle que s'ouvrit le nouveau parlement, et une pétition des lords et des communes porta « qu'ils

vaillans et assuré, de quoy j'aye jamais ouy parler. (Mss. de Besançon.)

* C'était une exception à la bulle générale qui révoquait toutes les aliénations ecclésiastiques : *quâ hujus regni bona ecclesiastica ab ejus sanctitatis revocatione nominatim excipiuntur.* Poli, epist. lib. v, 42, du 16 septembre 1555.

voyoient avec chagrin la séparation du royaume de la communion du saint-siége; ils étoient portés à rapporter tout statut de cette séparation, espérant que la médiation de la reine les reconcilieroit avec le pape et les feroit absoudre des censures; » en conséquence, le cardinal Polus prononça, en présence du parlement à genoux, qu'il absolvait tous ceux qui étaient présens et la nation entière de toute hérésie et schisme, de tous jugemens, censures et pénalités, et les réunissait à la communion de la sainte Église *.

C'était donc ici une complète restauration des dogmes catholiques; rien n'est plus difficile que de laisser un tel événement dans de justes et raisonnables limites: en religion comme en politique, il est rare qu'une restauration ne se transforme pas en une réaction : on avait fait quelques concessions sur les idées, on s'en vengea sur les personnes; il y eut des échafauds, du sang, des bûchers comme il y en avait eu sous Henri VIII dans un sens contraire; temps de dissolution et de caprice en Angleterre, où la loi n'était qu'une vengeance, où l'on marchait d'une croyance à une autre chaque demi-siècle, avec nécessité pour tous d'en changer (sous peine de mort et de flétrissure)!

* *Reformatio Angliæ in decretis Reginald. Poli sedis apostolic. legat. in collect. conc. in Labbe*, t. XIV, p. 1733, et *Ciacon. in vitâ Pol.* t. III, p. 633.

Tout cela fut encore passager. Les intérêts en Angleterre étaient dévoués à une réforme; les concessions que le pape avait faites pour le maintien des propriétés ne rassuraient pas les possesseurs; car les propriétaires de biens acquis par l'effet d'un système ne sont jamais complétement tranquilles lorsqu'ils voient le triomphe des idées opposées dans le pouvoir. La réforme s'évanouissant, le sol ne devait-il pas trembler sous leurs pas? A l'avènement d'Élisabeth, rien ne fut plus facile que le rétablissement de la foi protestante; le premier parlement convoqué par la reine rétablit la liturgie d'Édouard VI avec un petit nombre de modifications *, et pour rester dans les conditions sanglantes de cette époque on devait la suivre sous peine de mort et de confiscation; toute juridiction ecclésiastique était rendue à la couronne, on se séparait encore violemment de l'autorité pontificale. Plus tard, nous verrons le développement de l'Église sous le sceptre d'Élisabeth.

La tendance de l'Angleterre allait être désormais toute protestante. Tandis que Philippe II cherchait avec ardeur à reconstruire la force du catholicisme, Élisabeth devait favoriser la réformation; l'un se déclarait le protecteur de la hiérarchie romaine; l'autre des doctrines novatrices,

* Statuts 1. Elisabeth 4, 5,

et dans cette confusion de peuples et de nationalités, l'intervention de ces deux grandes puissances, au milieu des fermens de discordes qui agitaient la France, devait vivifier les factions en armes.

L'Allemagne, qui avait joué le premier rôle dans les commencemens du luthéranisme, jouissait alors de tous les bienfaits de la paix de Passaw et de la liberté de conscience que la diète avait proclamée. Il n'y avait nulle part, dans les élémens catholiques, assez d'énergie pour détruire cette concession obtenue et qui était passée dans les masses. Au contraire, la réforme s'étendait sourdement, et les pays qui avaient conservé jusqu'ici la foi orthodoxe cherchaient même à la secouer. L'abdication de Charles-Quint avait appelé à l'Empire Ferdinand, roi des Romains et archiduc d'Autriche, le même prince qui avait subi le traité de Passaw. Tandis qu'il se préparait à convoquer la grande diète, les États particuliers d'Autriche avaient réclamé hardiment la liberté de conscience et l'indépendante profession de la réforme sur leur territoire. A cette condition seulement ils accordaient les subsides réclamés contre les invasions des Turcs. Ferdinand, surpris de ces rapides progrès des opinions qui de la multitude s'élevaient jusqu'aux États, répondit « qu'il était catholique, et qu'il ne pouvait consentir que ses sujets professassent une croyance en opposition avec la sienne. On invoquait le dé-

cret de Passaw, mais ce traité était relatif aux princes et non aux sujets ; il était libre à chaque souverain d'embrasser le culte qui lui convenait, mais les peuples devaient suivre la religion du prince *.» Cette réponse ne contenta pas l'assemblée ; elle refusa les subsides jusqu'à ce que Ferdinand eût accordé la communion sous les deux espèces, la libre prédication de l'Évangile et une protection impartiale pour ses ministres. Une semblable demande fut adressée par les Bavarois à leur duc Albert. C'était le cri de la population ; et, pour obtenir des secours, le duc ne mit aucun obstacle à la liberté si vivement réclamée, en même temps, il déclarait qu'il embrassait la confession d'Augsbourg. Ces progrès de l'Allemagne jetaient les électeurs et le peuple en dehors de toutes les questions de concile et de rapprochement avec la cour de Rome qui avaient agité naguère les diverses nations germaniques **.

La réforme en Suisse se concentrait jusqu'ici dans quatre cantons; mais l'importance religieuse de Genève grandissait avec la haute influence de Calvin, elle n'avait été jusqu'alors qu'une cité libre et municipale comme tant d'autres cités ; mais saluée métropole de toute une religion,

* Sleidan, *in comm.*, liv. xxvi, édit. de 1556.—De Thou, *hist.*, liv. xvii, p. 533.

** Pallavicin. *Hist. conc. Trident.*, lib. xiii, cap. 14, n° 1.

Rome nouvelle et rajeunie, elle exerçait une sorte de juridiction universelle sur les églises calvinistes : tous les huguenots persécutés en France, en Espagne, en Italie, cherchaient un refuge à Genève; qui devenait ainsi le centre de la science et des arts.

Comme les vieilles républiques, Genève, je le répète, avait ses factions en armes et se poursuivant par la proscription. Les sombres doctrines de Calvin ne pouvaient s'adapter tout à coup à la civilisation du moyen âge, à cette société de fêtes, de tournois et de mystères, où les femmes avaient leur ami, où la science gaie du poète célébrait l'heureux varlet qui pénétrait dans la tourelle pour tromper le châtelain jaloux. Il se forma donc à Genève, comme partout ailleurs, une résistance à cette réformation morale. Sous l'administration du consistoire, on y comptait plus de douze mille étrangers cherchant un abri contre la tempête. Simple prédicateur de place publique, Calvin réunissait tous les pouvoirs que peut donner la parole humaine ; esprit dominateur, il faisait sentir l'exercice de cette autorité populaire, et les syndics se plaignaient déjà de ce grand despotisme d'opinion. Français d'origine, sa protection s'étendait particulièrement sur ce qu'il appelait son Église de France. De sa retraite de Genève il écrivait des pamphlets contre les magistrats qui opprimaient ses frères et des lettres

d'exhortation à ceux-ci pour qu'ils eussent à persévérer dans la foi et à soutenir même par le martyre, s'il le fallait, la vérité de l'Évangile. On obéissait en France à ses conseils toujours impérieux, et, parmi le peuple, Calvin était considéré comme le pape des huguenots. Son esprit était ardent de prosélytisme. La fière conviction de ses propres doctrines les imprimait dans la tête de ses fervens adeptes. Ses travaux évangéliques furent immenses; il correspondait partout avec un zèle, une activité inouïe; on trouve de ses lettres dispersées dans toutes les bibliothèques sur la surface de l'Europe, et plusieurs familles françaises, engagées dans le calvinisme, en possèdent de fort curieuses qui signalent l'influence qu'exerçait alors la réformation genévoise sur la société *.

De si grands rapports avec la France firent accuser Calvin de complicité dans le projet de substituer l'administration de ses compatriotes à celle des citoyens à Genève; on voulait ameuter le peuple contre lui; mais l'accusation n'étant point justifiée, les Français restant en paix dans leur maison hospitalière, l'ascendant de Calvin ne fit

* Il existait quelques unes de ses lettres dans les mains du marquis de Poët; elles se trouvent copiées dans les cartons Fontanieu, Biblioth. du Roi. Duruy en a plusieurs aussi d'originales dans son immense collection manuscrite. Je donnerai, dans le dernier volume de cette histoire, la liste de tous les ouvrages de Calvin publiés ou en manuscrit.

que s'agrandir encore ; il continua à régner dans la république par la parole. Il combattait avec fureur toute doctrine nouvelle *, et ses efforts ne tendirent pas seulement à propager sa foi, mais encore à la maintenir telle qu'il en avait posé les bases dans son *Institution chrétienne*. C'est un curieux spectacle que ce despotisme doctoral introduit à côté de la loi absolue du catholicisme menacé. L'esprit d'un temps s'empreint à tout ce qu'il produit. Il ne faut pas chercher dans ces époques d'émotions religieuses les grands résultats conquis par deux siècles de luttes et de persévérans efforts. Une opinion s'imposait alors comme un article de foi, comme une maxime de gouvernement, et quiconque prétendait la détruire pour lui substituer une nouveauté, conspirait contre le principe de la société. A des époques plus récentes il y eut des échafauds dressés pour les croyances politiques; et la raison publique n'en a point encore fait justice; elle lutte aujourd'hui contre cette intolérance san-

* Voyez ses pamphlets « aux ministres de l'église de Neufchatel contre la secte fanatique et furieuse des *Libertins*. Genève, 1544. » — « Briève instruction pour armer tout bon fidèle contre les erreurs de la secte des anabaptistes. Genève, 1544. » — « Réponse à un certain Hollandais, lequel, sous l'ombre de faire les chrétiens spirituels, leur permet de polluer leur corps en toute idolâtrie. Genève, 1562. »

glante, comme elle combattit au seizième siècle pour la liberté religieuse. Le calvinisme eut des bûchers, des bannissemens, des cas d'infamie contre de simples opinions, parce qu'il ne se posa pas comme un principe d'indépendance, mais comme un système qu'il fallait adopter. Le supplice de Servet est une tache lugubre et indélébile; l'école genévoise a voulu justifier le fanatisme de Calvin; elle ne peut l'expliquer que par l'esprit d'un siècle où tout se formulait en dogmes *. Michel Servet avait profité de la haute liberté d'expliquer l'Écriture selon la raison individuelle; le principe d'autorité de l'Église étant détruit, il n'y avait pas plus de raison de se rattacher à la confession d'Augsbourg qu'aux institutions de Calvin. Dans ses deux grands ouvrages de la *Restitution du christianisme*, et des *Erreurs de la Trinité*, nous avons vu que Servet avait comparé la Trinité à une divinité à trois têtes, à une espèce de Cerbère; et puis «Dieu était tout, et tout était Dieu,» s'écriait-il. C'était le socinianisme, le côté philosophique de la prédication chrétienne; et ce fut pour ces opinions que Servet dénoncé subit la mort. Rien de plus acharné et de plus implacable que ces poursuites du maître contre Servet; il le fit arrêter, lutta contre ses

* Voyez surtout *Histoire littéraire de Genève*, par Jean Senebier, ministre du saint Évangile et biblioth. de la république genévoise. 1786.

défenses, et domina le jugement qui le livra au bûcher *. Calvin, comme Luther, s'efforçait de poser un point d'arrêt au mouvement des idées qui le débordait déjà. Je considère le prédicant de Genève comme le grand organisateur de la réforme, comme la forte main qui bâtit une Église à côté de la vieille foi qu'il secouait; c'est à Calvin qu'on doit les consistoires, la hiérarchie des pasteurs et des ministres; il ne voulait pas seulement laisser après lui des ruines : il tendait à substituer quelque chose au vaste et bel édifice du catholicisme qu'il avait ébranlé par la parole.

Chacune des puissances qui ceignaient la France d'un cercle d'opinions et de forces, apportait un poids plus ou moins imposant au milieu de la crise religieuse qui se manifestait alors dans le royaume; l'Espagne avait ses doublons, ses vieilles bandes habituées à la victoire; l'Angleterre, pauvre encore, pouvait néanmoins jeter sur le continent des troupes auxiliaires; en Flandre, les révoltés devaient appuyer les réfor-

* Voici le cruel sentiment de Calvin sur le malheureux Servet : *Servetus nuper ad me scripsit, et litteris adjunxit magnum volumen suorum deliriorum cum ihrasonicâ jactantiâ me stupenda ac inaudita visurum; si mihi placeat hùc se venturum recipit; sed nolo fidem meam interponere:* NAM SI VENERIT, MODÒ VALEAT MEA AUTORITAS, VIVUM EXIRE NUSQUAM PATIAR. Lett. de Calvin, Biblioth. du Roi, citée par Uttembogaert.

mateurs; en Allemagne, de nombreuses compagnies de reitres et de lansquenets se mettaient à la solde des catholiques et des protestans; la Suisse républicaine se divisait en deux croyances, tandis que Genève, métropole de science et d'activité, lançait des pamphlets, ourdissait des complots qui éclataient ensuite par des coups de mains de peuples et de gentilshommes en France. La plupart des conjurations protestantes furent préparées à Genève ou à Londres; les huguenots étaient représentés presque officiellement auprès d'Élisabeth et de Calvin. Ils en suivaient les conseils et y concertaient leurs desseins contre le catholicisme.

CHAPITRE XXIV.

ADMINISTRATION DES GUISE. — CONJURATION D'AMBOISE.

Situation du parti réformateur. — Les Guise. — Le parti catholique. — Persécution. — Mouvement des calvinistes. — Projet pour s'emparer du gouvernement. — Dessein des huguenots. — La conjuration échoue. — Cruelles exécutions.

1559 — 1560.

La mort de Henri II, loin de diminuer l'autorité de la maison de Guise, l'avait en quelque sorte agrandie; la jeune épouse de François II,

la belle et malheureuse Marie Stuart était leur nièce ; et d'ailleurs ce qui était une raison plus puissante, le parti catholique étendait sur eux sa force. Les deux grandes fonctions de l'État, la lieutenance générale du royaume et la superintendance des finances furent confiées, la première au duc de Guise, la seconde au cardinal de Lorraine, et lorsque le parlement vint féliciter son jeune souverain, ce triomphe des opinions et des hommes du catholicisme lui fut annoncé.

En pleine possession du pouvoir, François de Guise se mit immédiatement en rapport avec le roi d'Espagne ; il lui écrivait le 4 février 1560 : « La mort subite de notre sire Henri II peut apporter une grande désolation en ce royaume ; mais par la conduite prudente de la reine et vos sages avis, j'espère qu'il sera maintenu en paix. Quant à moi, Sire, ayant ici reçu tant de biens et honneurs du feu roi Henri II et de la reine, et mis tant de peines de les fidèlement servir, je n'aurai jamais rien tant devant les yeux que le service d'elle et de leurs enfans, pour lesquels je sacrifierai ma vie comme j'ai incessamment estimé gloire et honneur de trouver une honorable occasion pour la hasarder. J'obéirai toujours, Sire, aux bons et louables conseils qu'il vous plaît me donner ; je me sens infiniment tenu à vous remercier généralement du soin qu'il

vous plaît avoir de la conservation de ce grand royaume *. »

Quelques jours après il lui écrivait encore : « Je ne saurois qu'ajouter, si ce n'est vous assurer, que notre roi est si ferme et constant à l'entretènement de la foi catholique, qu'il ne fera ni permettra jamais en son royaume chose qui y contrevienne ; et quant à moi, je ne céderai à aucun de mes prédécesseurs en ce qui touche l'honneur de Dieu, et maintenance de sa sainte foi **. »

Les poursuites contre Anne du Bourg, quelque temps suspendues, recommencèrent ; on voulait maintenir un parlement dévoué, et imprimer toute sa force au catholicisme. Anne du Bourg fut traduit devant la Chambre ardente, création nouvelle du chancelier Olivier, pour juger les hérétiques. Il y fut accusé de professer les doctrines de Luther et de Calvin sur la grâce et le purgatoire ; du Bourg répondit avec fermeté et persista dans tous les articles de sa foi. Les parlemen-

* *Archives de Simancas*, B 12^{122}.

** *Ibid.* B 11^{75}. Il existe aux mêmes archives une lettre de François II au roi d'Espagne ainsi conçue : « J'ai été bien aise d'avoir vu votre si bonne intention au repos universel et bien de mon royaume, par ce que le prieur don Antonio m'a dit de votre part, et je lui ai fait si ample réponse que par-là vous aurez connoissance du soin que j'ai en l'honneur de Dieu, » *ibid.* B 11^{74}.

taires catholiques, sous la direction du président Minard, appelaient la condamnation pour le cas d'hérésie comme un grand exemple. Tous les hommes de lumières s'intéressaient au conseiller du Bourg, et les calvinistes voyant en cette poursuite les symptômes d'une persécution systématique, tentèrent de l'éviter par un acte de violence : le président Minard fut atteint d'un coup d'arquebuse, et l'on en accusa les huguenots; le peuple s'émut. Un acte du conseil municipal ordonna de fermer les portes de Paris pour se saisir de l'assassin *. Dans cette agitation des esprits, le parlement se hâta de condamner Anne du Bourg; il fut dégradé de l'état de clerc et brûlé en la place de Grève, car il n'avait voulu se rétracter; et il y eut grande foule de gens de tous états à cette exécution; MM. de la ville y avaient envoyé les trois compagnies d'archers, arbalétriers et arquebusiers **.

Rien ne fit plus d'impression sur le parti calviniste que le supplice du conseiller du Bourg. C'était une première attaque contre l'opinion scientifique qui protégeait les progrès de la ré-

* Biblioth. du Roi, mss. Colbert, vol. CCLII, in-fol. pag. 196.

** *Regist. de l'Hôtel-de-Ville.* Bibl. du Roi, mss. Colbert, vol. CCLII, p. 196, vers. Le procès d'Anne du Bourg est imprimé in-12, petit format; il est très rare et se trouve Bibl. du Roi, mss. Fontanieu, ann. 1559—1560.

forme en France. Les huguenots multiplièrent les doléances et les complaintes ; des gravures informes reproduisaient le supplice du malheureux conseiller, et le bûcher d'où les flammes s'élèvent en la place de Saint-Jean en Grève. On y voit messire du Bourg, les mains jointes, étranglé par une grande corde, en face d'une belle croix; aux étroites croisées sont plusieurs nobles dames qui regardent ledit supplice, tandis que le bourrel, d'un air alerte et joyeux, jette maints fagots dans le feu *. On prêta au conseiller hérétique des cantiques, des chansons saintes ** afin d'exciter la commisération du peuple.

* *Voyez* la collection des estampes, Biblioth. du Roi, règne de François II.

** « Chanson spirituelle d'Anne du Bourg, conseiller du roi en parlement, étant ès-lieux pour soutenir la parole de Dieu, et pour laquelle il souffrit constamment la mort à Paris. Sur le chant du psaume 40 : »

Gens insensés, où avez-vous les cœurs
De faire guerre à Jésus-Christ?
Pour soutenir cet ante-Christ,
Jusques à quand serez persécuteurs?
Traîtres abominables,
Le service des diables
Vous allez soutenant;
Et de Dieu les édits
Par vous sont interdits
A tout homme vivant.

Le parti calviniste comprit le danger de sa position. Jusqu'ici il n'avait été qu'instantanément persécuté, et il se trouvait le plus souvent à l'abri, soit par la protection de la cour, soit par l'esprit qui s'était empreint depuis quelques années à la minorité du parlement de Paris. Cette opposition était brisée; les Guise pouvaient assurer le triomphe des opinions catholiques, et par le fait le parlement de Paris était dans leurs mains, sans que le parti politique, toujours si timide, se hasardât à les contre-dire. Les huguenots se réunirent dans des assemblées secrètes au faubourg Saint-Germain. Ils tinrent des consistoires particuliers *. Pour se donner une organisation plus forte et plus active, ils se régularisèrent en synode; l'élection libre fut proclamée, et l'égalité la plus absolue dut présider au choix

N'empêchez plus la prédication
De la parole et vive voix
De notre Dieu le roi des rois,
Ou autrement sa malédiction
Sur vous verrez estendre,
Et vous fera descendre
Aux enfers ténébreux
Là où serez punis
Des maux qu'avez commis
Par tourmens douloureux.

* « Procès-verbaux et Mémoires des synodes ou assemblées ecclésiastiques de ceux de la religion réformée. » Bibl. du Roi, mss. de Brienne; vol. cot. 216 à 226 inclusivement.

des pasteurs. L'Église calviniste prit en France une forme purement républicaine. Alors fut arrêtée sa profession de foi; elle était envoyée de Genève, car avec sa prodigieuse activité, Calvin dirigeait toutes les branches de ce qu'il appelait son immense famille.

Les deux principes religieux étaient ainsi en présence, organisés comme pour le combat : les catholiques avaient éloigné de la cour les gentilshommes, expression du parti protestant. Le roi de Navarre, le plus modéré et le plus circonspect, craignant pour la possession de son royaume menacé par Philippe II, se retira précipitamment; on donna au prince de Condé une mission pour l'Espagne; tout ce qui avait quelque valeur, Coligny, d'Andelot étaient en complète disgrâce, et le chancelier Olivier, dévoué au cardinal de Lorraine, préparait une série de lois pour seconder le mouvement catholique.

Cette intention se manifestait par des actes; une première ordonnance toute de précautions défendit qu'on portât des armes sur soi; aucun ne pouvait désormais se revêtir d'un grand manteau, avoir des chausses larges dans lesquelles on cacherait poignards ou pistolets : « défense est faite à toute personne, de quelque état qu'elle soit, de tirer arquebuse, sous peine, la première fois, d'une amende de cinq cents écus d'or au soleil, ou des galères si l'on n'avoit de quoi payer la-

dite amende, et pour la seconde fois, ils seront pendus et étranglés *. » Des lettres de commission de François II ordonnent « d'informer secrètement et diligemment contre tous ceux qui donnoient faveur aux sacramentaires ou autres personnes soupçonnées d'hérésie; ceux qui fréquentoient leurs comités et assemblées secrètes et malicieuses, et pareillement ceux qui usoient de menaces et d'injures pour intimider les juges, manière fort pernicieuse, à quoi il est très-nécessaire de pourvoir : vous procéderez sur-le-champ, à la requête de notre procureur, à leur faire et parfaire leurs procès, ainsi que de raison; car tel est notre plaisir **. »

On se lia par des sermens particuliers; des émissaires devaient réveiller le zèle des villes; on ne parla pas encore d'une ligue écrite et positive, mais on en jeta les premiers principes qui devaient attirer à eux toutes les halles, les clercs et les métiers, parce qu'ils protégeaient la suprématie romaine et les priviléges des cités et des ordres religieux.

Pour rattacher à la combinaison d'une grande ligue la haute noblesse, et l'engager par un serment spécial, on fit une promotion extraordinaire de dix-huit chevaliers de l'ordre de Saint-Michel :

* Fontanon, tom. 1, pag. 648.

** Regist. du parlem., vol. Y, fol. 33.—Rebuffe, liv. v, tit. xiv, chap. x.

Saint-Michel, archange, était l'emblème de la foi catholique, et le démon qu'il plongeait en enfer était-il autre chose que le symbole des héresies nouvelles qui fermentaient au sein de l'Église et qu'il fallait extirper ? Cette pensée domina toutes les résolutions du conseil; elle se manifesta par des édits cruels contre les rassemblemens et conventicules d'hérétiques; ils furent défendus sous peine de la vie; mais en même temps on accordait une amnistie « à tous ceux qui avoient mal senti de la foi, pourvu qu'ils rentrassent au sein du catholicisme *. » Enfin, une autre déclaration portait « que les maisons où se feroient les conventicules et autres assemblées illicites seroient rasées et démolies **. »

L'imprimerie étant toujours l'arme puissante, les catholiques multiplièrent les pamphlets, dénoncèrent les mœurs et les crimes des réformés; on les flétrit dans un petit écrit de toutes les horreurs des hérétiques de l'Église primitive, de ces réunions nocturnes où les lampes s'éteignaient pour favoriser l'adultère et l'inceste. Les légendes du moyen âge contre les juifs étaient renou-

* « Édit du roi contenant la grâce et pardon pour ceux qui, par ci-devant, ont mal senti de la foi. » Paris, par Vincent Sertenas, à l'enseigne saint Jean-Baptiste, et en sa boutique au Palais, 1559, avec privilége.

** Regist. du Parlement, vol. Y, fol. 31.— Fontanon, iv, 259.

velées : on peignait les enfans égorgés dans de sanglantes libations; d'autres pamphlets accusaient les huguenots de vouloir mettre le feu à la ville de Paris, tandis qu'ils ouvriraient les prisons pour en faire sortir la lie des voleurs, abandonnant la grande cité au pillage.

Dans une collection de vieilles gravures, sous le titre d'*horribles cruautés des huguenots en France*, on voit la nature des accusations populaires qui circulaient contre les calvinistes; ici on aperçoit un prêtre mis en croix recevant des coups d'arquebuses *; là un combat contre une nef remplie de moines, qui sont presque tous jetés à l'eau **; puis un grand concours de femmes et vieillards étranglés et mutilés ***; un bon ermite

*.....Le tyran huguenot
Se montrant comme juifs, ennemis du Seigneur,
Le prêtre ayant forcé à célébrer la messe;
Mystères profanant, et le battant sans cesse
L'ont mis finalement à la croix du Seigneur.

** Ils ne brigandent pas seulement sur la terre;
Mais sur la mer aux saints ils font aussi la guerre,
Du sang desquels tués les eaux changent couleur.

*** Belles louanges ici vous en rapporterez,
Qui forcé sur vieillards et femmes exercez,
Et nonobstant qu'avez à votre avis victoire,
Tant plus du sang buvez, tant plus en voulez boire,
Insatiables loups jamais assez remplis!

(*Bibliothèque royale.*)

qui a les pieds enferrés comme un cheval de bataille *.

On avait mis à chaque coin de rue des petites images de la Vierge, et les catholiques fervens apostés forçaient tous les passans à ôter leur chaperon ou leur toque. Si quelqu'un s'y refusait, on le traînait en prison comme huguenot, et ces prisons se remplirent de telle sorte qu'on fut obligé de supposer une espèce de conjuration pour débarrasser le Châtelet et conduire les hérétiques au supplice.

Cependant les calvinistes, trop nombreux pour se laisser ainsi décimer par la persécution, écrivirent à Genève, députèrent auprès d'Élisabeth d'Angleterre et des princes luthériens d'Allemagne afin de demander appui, alors qu'ils s'organisaient en France contre leurs oppresseurs. Aux pamphlets des catholiques ils opposaient d'autres écrits. Une de ces violentes brochures, imprimée à Genève, attaque ouvertement l'autorité du conseil, des Guise et de la reine **; elle accusait Ca-

* Lorsque le Tout-Puissant le genre humain créa,
Son propre image en lui et vif portrait forma,
De laquelle pourtant le méchant ne tient compte ;
Les hommes fait tirer comme autres animaux,
Leur ferrant les pieds nuds comme on fait aux chevaux.
(*Bibliothèque royale.*)

** « Du pouvoir insolent obtenu par M. de Guise. » Genève, 1559.

therine de Médicis de grands déportemens, et le cardinal de Lorraine d'usurper l'autorité royale. « De quel droit gouvernoient-ils l'État au préjudice des princes du sang ? »

D'autres pamphlets, plus habiles encore, liaient la cause de la réforme à celle de la convocation des États-Généraux, toujours si populaires. On se plaignait de ce long veuvage entre la monarchie et ses enfans légitimes, les représentans des bonnes villes; on les invitait à délibérer sur la loi de succession et la formation des conseils, particulièrement sur la liberté de conscience qu'on posait comme une question politique que les peuples seuls étaient appelés à décider*.

Le parti huguenot, composé d'une vaillante gentilhommerie, devait offrir une vigoureuse résistance aux mesures catholiques que les Guise avaient arrêtées contre lui. Il y avait long-temps déjà que les calvinistes étaient préparés; leur organisation secrète les enlaçait tous dans un commun dessein, comme dans une commune foi. Toutes les églises réformées de France s'entendaient entre elles; elles avaient des chefs désignés pour les diriger au jour où une prise d'armes deviendrait nécessaire. On se mettait en rapport par émissaires, par des chiffres convenus, ou par

* « De la nécessité des États, par les François qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile de N. S. J. C. » 1559.

des mots et des signes mystiques que les partis adoptent pour se dérober à la surveillance; la correspondance de Calvin excitait ses frères à conquérir la liberté de l'Évangile, s'il le fallait même à coups d'arquebuse.

Le moment était venu d'arrêter quelque chose contre le parti catholique afin d'arriver au pouvoir; des instructions étaient parties des conseils de Genève. Élisabeth d'Angleterre se trouvait d'intelligence avec une autre fraction de calvinistes sous le prince de Condé. Les réformés recevaient alors en France une double impulsion. Les Genévois tendaient spécialement vers un système républicain dans les conditions adoptées par les cantons suisses; les écrits clandestins que l'école de Calvin lança dès cette époque prouvent qu'elle cherchait à introduire ces idées parmi le peuple. Les formes du calvinisme s'y prêtaient admirablement; tout était en effet électif; la nouvelle Église posait en toute sa force le principe de l'égalité*. Le second parti, celui de la no-

* Il existe une curieuse médaille au cabinet du Roi, et qui peut se reporter à ce mouvement républicain. Elle offre l'image d'une épée flamboyante qui coupe un lis dont la tige se courbe et tombe. Le sceptre et la couronne sont roulés dans la poussière. Ceci ne peut se reporter à la royauté des Guise; car le sceptre et la couronne auraient été respectés. Le savant Barthélemy, dans un de ses mémoires de

blesse, qui était d'accord avec la reine Élisabeth d'Angleterre, appelait à la couronne le prince de Condé, qui professait hautement les opinions du calvinisme. Le prince, sans saisir encore les armes contre la cour, avait prêté la main à ce projet; il devait prendre le nom de Louis XIII et donner satisfaction à toute la gentilhommerie huguenote, avec laquelle il gouvernerait la monarchie *.

Tout pleins de ces idées, les chefs calvinistes tinrent entre eux plusieurs conciliabules; le plus important fut celui de La Ferté, où assistèrent les députés secrets de toutes leurs Églises, sous la présidence du prince de Condé. Coligny y prit la parole, promit à tous les secours de la reine d'Angleterre dans le mouvement qui se préparait. On ne devait pas aller d'abord à une conjuration pour renverser l'autorité royale; on ne pouvait dire un tel but; et il est probable que si on l'eût avoué il n'aurait pas trouvé l'assentiment una-

peur, avait envoyé cette médaille à la Convention nationale, comme un gage de haine à la royauté. *Voyez* la petite notice ajoutée à la médaille (cabinet du Roi). Je la ferai graver dans le volume des pièces.

* Il existe également une médaille de ce Louis XIII (prince de Condé). Le cabinet du Roi ne l'a pas; mais on la trouve dans plusieurs cabinets de particuliers : elle est également citée dans l'*Art de vérifier les dates*, règne de Charles IX.

nime; trop de liens unissaient la noblesse territoriale à la couronne d'un roi. Le projet de changer la France en provinces unies, par un lien fédératif et républicain, aurait été repoussé par la grande majorité, même des mécontens; la puissance de Calvin n'allait pas jusque-là. On mit en délibération si l'on se débarrasserait de la famille royale, des Guise particulièrement; le plus grand nombre déclara qu'une telle action serait très-impopulaire dans le royaume, et qu'il ne fallait pas jeter sur la cause réformée l'odieux d'un assassinat *.

Il fut arrêté provisoirement qu'on ferait présenter au roi par la multitude évangéliste, organisée en bandes, une humble requête afin de le supplier de mettre un terme aux persécutions déplorables qui livraient les calvinistes au bûcher, et pour quel crime? Pour avoir fait en secret des actions d'amour envers Dieu et préparé le salut de leur âme. Une seconde requête toute politique demandait, conformément aux lois fondamentales de la monarchie, que les Guise fussent exclus de toute administration; l'autorité légitime devait être désormais dans les mains des princes du sang et des États-Généraux, immédiatement convoqués. Un dernier article se résumait

* *Journal de* Brulart, *Vie de Coligny*, pag. 20; De Thou, liv. xxiv; Matthieu, liv. iv, pag. 213. — Le Laboureur, sur *Castelnau*, tom. i, pag 512.

en appelant les vieilles coutumes qui interdisaient aux étrangers le gouvernement du royaume; d'où la conclusion naturelle qu'il fallait en exclure les princes de Lorraine. « Sire, disaient les calvinistes, la façon dont nous avons usé semble de prime-face estre estrange et violente; néanmoins nous supplions très-humblement Votre Majesté de considérer que, n'ayant autre moyen pour oster le péril, nous avons pensé qu'on ne trouvoit jamais nouveau et singulier ce que les sujets font pour la conservation de leur prince, et pour repousser les ennemis d'un roy et d'un royaume *. »

Ces projets, ainsi fixés, il ne s'agissait que de trouver les chefs et de régler les moyens d'exécution. L'assemblée étant présidée par le prince de Condé et Coligny, rien n'était plus simple que de leur déférer la conduite des braves compagnons; mais ceux-ci firent observer qu'il valait mieux en charger un huguenot obscur, exempt d'ambition, afin que le mouvement eût tout-à-fait le caractère d'une entreprise populaire et de bien public. On choisit donc un gentilhomme du Périgord, tout dévoué au prince de Condé; son nom était Godefroi du Barri, seigneur de la Renaudie; il s'était retiré à Genève pour cause de

* « *Les États de France, opprimés par la tyrannie des Guise, au roy leur souverain seigneur.* » 1559. (Pamphlet huguenot.)

mécontentement, et là il avait embrassé le calvinisme : c'était un vigoureux chevalier, hardi aux batailles, expression de la gentilhommerie provinciale. Il avait eu plusieurs entrevues à Londres avec la reine Élisabeth d'Angleterre, à laquelle il avait déroulé le projet de la conjuration. Élisabeth l'avait approuvé en le modifiant dans les idées de la noblesse et du prince de Condé, son chef.

Il ne restait plus que l'exécution. De nouveaux pamphlets avaient été distribués à la multitude pour gagner son suffrage : « Peuple françois, y disait-on, l'heure est maintenant venue qu'il faut montrer quelle foy et loyauté nous avons à nostre bon roy. L'entreprise est descouverte, la conspiration est cognue ; les machinations de la maison de Guise sont révélées. Voici les estrangers à nos portes, que l'on fait venir aux despens du roy pour être ministres et instrumens de leurs méchantes entreprises. Ils cognoissent que nous voulons défendre et maintenir la couronne de France entre les mains de nostre maistre, à qui elle appartient ; les ennemis du roy chassent la noblesse en la mer pour estre viande des poissons *. » Ces

* « *Complaincte au peuple françois.* » Paris, 1559.

Le feu roy devina ce point,
Que ceux de la maison de Guise
Mettroient ses enfans en pourpoint,
Et son pauvre peuple en chemise.
(*Sonnet huguenot à la fin de la complainte.*)

écrits circulaient en toutes les provinces ; La Renaudie manda aux conjurés de se réunir à Nantes ; on devait partir de ce point fortifié en diverses bandes, et se rassembler à jour fixe autour de Blois, alors résidence royale. Là on pénétrerait dans la ville de gré ou de force pour présenter la requête, enlever les Guise, la reine-mère, le roi lui-même, et substituer immédiatement l'autorité des princes du sang pour décider ensuite par les états-généraux la forme d'administration qui serait adoptée. L'assemblée de Nantes fut calme. La Renaudie débuta par exposer aux gentilshommes qui l'entouraient qu'ainsi constitués, ils représentaient les états-généraux de France, et qu'ils étaient appelés à délibérer sur le bien public ; il développa le projet des deux requêtes à présenter au roi ; elles obtinrent l'assentiment unanime par assis et levés, comme s'il s'était agi des vieilles assemblées nationales ; on fixa le jour de l'exécution pour le 10 ou le 15 de mars. Trente capitaines élus devaient se répartir cinq cents cavaliers et mille hommes de pied, et tous se rendraient par des routes différentes à Blois pour exécuter promptement et exactement le projet *.

Les princes de Lorraine, si menacés par la conjuration, en ignoraient pourtant encore l'exis-

* *Mémoires de Tavannes*, p. 222. — D'Aubigné, t. II, chap. XVI, p. 229.

tence; le parti protestant avait procédé silencieusement et avec ordre ; tous les huguenots, également proscrits, avaient prêté le serment de ne rien révéler de ce qu'ils savaient de l'entreprise, et les préparatifs même des hommes d'armes se firent avec tant de secret, qu'on les aperçut à peine, à une époque surtout où le droit de marcher en arquebuse, quelles que fussent les défenses royales, appartenait à tant de classes et de corporations.

A la fin de février, La Renaudie était à Paris pour se concerter avec le ministre Chandieu, le plus intime correspondant de Calvin et de Bèze, sur la nécessité d'entraîner le parti politique, afin de compléter la révolution décisive qu'on préparait. Il avait choisi sa demeure chez un avocat qui correspondait par ses opinions à la fraction parlementaire ; Pierre des Avenelles fut mis dans toutes les confidences, et comme le parti modéré ne voulait pas aller si loin et s'engager si fortement, des Avenelles dénonça le vaste projet des réformés au seigneur de Vouzay, maître des requêtes et l'un des partisans de la maison de Guise. Il arrivait aussi au cardinal de Lorraine des avis de toutes parts sur les entreprises des huguenots *; on ne savait encore leurs des-

* *Relation et information d'une émeute dans la ville de Nantes, causée par ceux de la religion.* Biblioth. du roi, mss. Colbert, vol. XXVII, liasse couvert. de parch.

seins ; mais ils s'armaient, ils étaient ouvertement en rapport avec Genève et Élisabeth. Sur la déclaration de des Avenelles, on apprit tous les détails du projet préparé ; on se tint sur ses gardes.

Mais quels étaient les complices de la conjuration ? allait-elle aboutir aux princes du sang, à l'amiral Coligny, à toute la maison de Châtillon ? Avant de prendre une première résolution contre les têtes puissantes des chefs de parti, ne fallait-il pas constater leur culpabilité ? La reine-mère, d'ailleurs, avec sa prudence habituelle préférait une mesure à tempérament, s'arranger avec une opinion aussi forte plutôt que de lui déclarer la guerre. Elle fit donc venir auprès d'elle Coligny, et lui demanda s'il savait quelque chose de la conspiration qui se tramait contre le roi.

L'amiral répondit, en dissimulant, qu'il existait un grand mécontentement dans les esprits à l'occasion des tristes persécutions contre des hommes inoffensifs ; que si l'on voulait calmer cette effervescence le meilleur moyen était de publier une amnistie et la liberté de conscience. Le pouvoir de la maison de Guise excitait d'autres irritations, voulait-on également les apaiser ? eh bien, qu'on distribuât le pouvoir entre les princes du sang *; l'amiral ne dit pas un mot du complot.

* Il n'est pas d'événement sur lequel il existe plus de versions différentes que le tumulte d'Amboise. Les pam-

Le conseil du jeune roi mit en question ce qu'il fallait faire. Catherine de Médicis avec une grande habileté exposa que le meilleur moyen d'affaiblir le parti protestant, c'était de le diviser par des concessions instantanées ; ce fut aussi l'avis du chancelier Olivier. On en délibéra en présence du roi et de Coligny lui-même ; un édit porta liberté entière pour le fait de religion, et par conséquent défense de poursuivre ceux qui seraient accusés sur cette matière ; on en exceptait les prédicateurs de la réforme et ceux qui sous prétexte de religion avaient conspiré contre la majesté royale. Le conseil obtint la signature de l'amiral Coligny, souvent porté à sacrifier pour des intérêts de cour la sûreté de ses co-religionnaires.

phlets calvinistes le représentent comme la chose la plus innocente. *Voyez* : *Avertissement et complaincte au peuple françois, ensemble l'histoire du tumulte d'Amboise*, 1560. — *L'histoire du tumulte d'Amboise advenu au mois de mai* 1560, *ensemble une complaincte au peuple françois ; ne dites pas conspiration toutes et quantes fois le peuple dit conspiration.* Paris, 1560. — *Remontrances à tous états par laquelle est en brief démontré la foi et innocence des vrais chrétiens, les abus auxquels sont détenus leurs ennemis et persécuteurs, et le jugement que Dieu en fera.* Paris, 1560. — *Juste complaincte des fidèles de France contre leurs adversaires papistes et autres, sur leur affliction. et faux crimes dont on les charge à grand tort.* En Avignon, chez Tropimez de Rives, 1560.

Par cette mesure on séparait le parti protestant. Les huguenots turbulens restant seuls compromis, on était dès-lors maître de la conjuration. Elle marchait toujours, quoique La Renaudie eût appris l'adhésion de l'amiral au dernier édit; tout était tellement organisé qu'il n'y avait plus à reculer. Les princes de Lorraine prévenus eurent le temps de préparer toutes leurs précautions militaires. Les deux reines et le jeune roi furent conduits sous bonne escorte à Amboise, ville fortifiée; un mandement royal invita la noblesse catholique à monter à cheval pour défendre la couronne. Toute cette noblesse se répandit dans les campagnes aux environs d'Amboise, afin de se saisir des troupes de huguenots arrivant par petits nombres.

Le duc de Guise, dans ce danger qui menaçait l'autorité du conseil catholique et du roi, s'était fait revêtir d'un pouvoir absolu, de la grande lieutenance-générale pour le commandement des gens d'armes *. Le prince de Condé était venu à Amboise ainsi que Coligny; les uns disaient que c'était pour donner appui à la maison royale; les autres qu'ils étaient là pour favoriser les huguenots au moment où ceux-ci pénétreraient dans la ville. La promptitude et la fermeté du duc de

* « Pouvoirs obtenus par le duc de Guise du roi François II, à Amboise, 1559. » *Mémoires de Condé*, tom. I, p. 19.

Guise avaient déjà mis la cité à l'abri; foison de gentilshommes placés en embuscade se précipitèrent à l'envi sur les petites troupes de huguenots qui arrivaient successivement; puis on attachait ces pauvres hommes à la queue des chevaux, et sans jugement on les pendait au haut des créneaux de la ville d'Amboise, et il y en avait tout autour des murs. Les vieilles gravures du temps nous reproduisent dans toute leur crudité ces sanglantes exécutions, et je rapporterai la naïve légende que le pieux ouvrier a mise pour expliquer son sujet.

«Dans l'éloignement est la ville; puis vient une compagnie de gens de cheval ayant cheminé toute la nuit; elle sonne la diane jusqu'à la porte du château, mais elle fut découverte et en partie déconfite; foule d'arquebusiers tirent sur eux par les fenêtres de bons coups d'arquebusade. On voit le baron de Castelnau, un des chefs, sur les créneaux du château de Noyze, où était le rendez-vous de l'entreprise; M. de Nemours à cheval au pied des murs parlementant avec ledit Castelnau; il lui promet, sur sa foi de prince, qu'il ne leur sera rien fait. Sur le côté le baron de Pardillan, rencontrant dans les champs le baron de La Renaudie, le voulant tuer de sa pistole; ladite pistole faillit et ne prit point feu. Un des serviteurs de Pardillan tue d'un coup d'arquebuse La Renaudie, mais avant que ledit La Renaudie mourut, il tue

de son espée ledit serviteur. Un bassin merveilleusement entouré de fleurs se trouve au milieu de cette belle image, et une quantité d'oies et autres bêtes se baignent légèrement *. »

La Renaudie, en effet, arrivait vers Amboise. Il fut vivement attaqué dans la forêt de Château-Renaud par le sire de Pardillan, son cousin, qu'il traversa d'un bon coup d'épée, mais lui-même fut tué d'une balle d'arquebuse. On le mit donc sur un méchant cheval, la tête et les pieds pendans comme un sac; puis, il fut élevé par le col aux créneaux des tours avec cette inscription : *La Renaudie, chef des rebelles et conjurés.*

Une autre vieille gravure reproduit encore : « La Renaudie guindé à une potence au pied du château d'Amboise. A la porte, cinq des conjurés sont pendus avec de longues cordes, et incontinent deux autres vont être estranglés; le baron de Castelnau et ses compagnons décapités; Villemongis, ayant trempé ses mains dans le sang de ses compagnons, va être aussi décapité. Puis grande affluence de belles et gentilles dames parlant et riant incessamment; elles entourent une potence ayant trois têtes sur le sommet; au-dessous est escrit : *Cy sont trois têtes pour mémorial* *. »

* Collect. du cabinet d'estampes. Biblioth. roy. — Règne de François II.

Des révélations furent faites qui compromettaient le prince de Condé et l'amiral; car le duc de Guise, recueillant les moindres indices, suivait avec sollicitude tous les élémens d'une accusation. La reine-mère balança cette influence; elle craignait la toute-puissance de la maison de Lorraine n'ayant plus d'obstacles à son pouvoir; elle cherchait à affaiblir les uns par les autres, afin d'élever son autorité sur ces conflits. Les Bourbon et les Châtillon abattus, il ne restait plus rien qui pût contrarier le grand projet de la maison de Guise. D'ailleurs, l'amiral Coligny, le prince de Condé avaient fait toutes sortes de démonstrations pour se disculper. Quand les huguenots tentèrent une attaque de vive force contre Amboise, Condé et l'amiral coururent aux armes pour les réprimer.

Ces lâchetés les sauvèrent pour le moment, et le pouvoir des Guise se raffermit. Il y eut encore des exécutions sanglantes, des manque de foi, ne serait-ce qu'envers ce Castelnau pris sur la parole du duc de Nemours, puis livré et pendu, malgré le sauf-conduit. Quant au prince de Condé, il se réconcilia au moins en public avec le duc de Guise. Il se passa une de ces scènes dont ces temps de dissimulations et de faux honneur ne nous montrent que très-souvent l'exemple. Le prince de Condé, qui avait été le premier mobile du complot, déclara que si quelqu'un était

assez hardi pour soutenir qu'il avait tenté de révolter les Français contre la personne sacrée du roi et qu'il était l'auteur de la conspiration, il le combattrait à outrance. « Je renonce au privilége de mon rang, s'écria-t-il, et je suis prêt à le démentir par un combat singulier. » Et le duc de Guise répondit comme enflammé d'une noble indignation. « Je ne souffrirai pas qu'un aussi grand prince soit noirci d'un pareil crime, et je vous supplie de me prendre pour second *. »

Au reste, quand la conjuration eut échoué, chaque parti eut soin de lui donner une interprétation dans son intérêt propre. Les calvinistes déclarèrent par leurs pamphlets qu'il ne s'agissait à Amboise que d'une simple pétition respectueuse** ; les catholiques au contraire aggravèrent le projet et voulurent le présenter comme un attentat affreux de conjuration et de mort contre le jeune roi. J'ai précisé l'objet probable de ce mouvement décisif du parti huguenot. On n'était pas d'accord, et deux fractions divisaient les conjurés ; les Genévois calvinistes rigides avec leurs idées de république et de fédération suisse ; les gentilshommes provinciaux qui conspiraient contre les Guise pour avoir la simple liberté de

* *Mémoires de la Vieilleville*, t. IV, p. 192.

** *Voyez* le *Salve Regina* des prisonniers d'Amboise (broch. sans nom de lieu, in-8°, 1560.)

croyance et la vieille indépendance des États, les uns avec le prince de Condé pour roi, les autres en maintenant François II.

C'est en ce sens que, comme le dit un vieux conteur, il y eut dans cette conjuration d'Amboise plus de mécontentemens que de huguenoterie : il y avait tout à la fois esprit de religion et de gentilhommerie*; beaucoup de ceux qui marchaient sur Amboise ne savaient pas de quoi il tournait; on les avait engagés à la guise allemande sans préciser le lieu et l'objet du service **. Le parti catholique en tira profit comme de toute conjuration manquée. On publia un manifeste du conseil et les plus noirs complots furent attribués aux huguenots. Il était adressé aux cours de parlement comme pour appeler leur sollicitude sur l'attentat commis contre l'autorité du roi et de MM. de Guise. « Nos amés et féaux, était-il dit, encore que le fait de la conspiration naguère découverte et par la bonté de Dieu soudainement rompue soit notoire ici, chacun toutefois ayant entendu qu'entre ceux qui ont conspiré ou qui favorisent toutes entreprises il y en a qui osent bien encore déguiser le fait, nous avons advisé de vous écrire la vérité : ils ont osé machiner une abominable trahison qui tendoit à l'entière sub-

* *Mém. de la Vieilleville*, t. IV, p. 204.

** De Thou, liv. XXV. — Davila, liv. II.

version de nostre estat, ce qui ne pourroit être sans que nous, nostre très-honorée dame et mère, nos frères et princes ayant le maniement des affaires fussent esteints ou que du moins nous fussions réduits à tel parti que l'autorité du roi fût rabaissée à la merci des sujets qui donnent la loi à celui duquel ils doivent la prendre; et pour cela ils se sont advisés de s'aider d'aucuns prédicans, lesquels ont dogmatisé en assemblées secrètes en intention de venir en grand nombre nous présenter une requête en armes. » C'est pourquoi le roi appelait toute la sévérité du parlement contre cet outrage fait à la majesté royale *.

Le conseil n'osa rien contre les chefs puissans de la conjuration, Condé et Coligny; il fit même semblant de croire que le roi de Navarre y était demeuré étranger; car François II lui écrivit : « Mon bon oncle **, Dieu dans sa grâce et bonté a fait tourner en fumée la damnable entreprise de ces malheureux hérétiques et rebelles à Amboise. Une grande partie des chefs ont été pris et arrêtés; considérant que beaucoup d'entre eux

* « Lettre du roi François II envoyée aux cours de Parlement de France avec une briève exposition. » *Mémoires de Condé*, t. I, p. 77, édition de 1565. Une autre lettre circulaire est aussi dans les mss. Colbert. Vol. cot. 8674, fol. 27.

** 9 avril 1560. Mss. de Colbert, vol. 28, reg. en parchem de la bibl. de M. de Thou.

ont été trompés et déçus par leurs prédicans et ministres, j'ai bien voulu avoir d'eux plus de pitié et compassion qu'ils ne méritoient, pardonnant à la plupart de ceux qui, ne s'étant armés que pour le fait de la religion, se sont reconnus abjurans et renonçans à leur mauvaise doctrine; mais quant à Castelnau, Reunay, Mazères, Damynes et Briquemault, il a été avéré qu'ils vouloient s'emparer de moi et de ma famille, et mettre le royaume en proie et division; chose, mon oncle, que je n'aurois pu croire si je ne l'avois vu de l'œil et touché du doigt, et si eux-mêmes ne l'eussent avoué à la mort. J'ai bien voulu vous avertir que tout est tranquille, sachant combien cette nouvelle vous sera agréable, et par même moyen vous remercier des offres que vous m'avez fait faire par Deslandes de me venir aider et secourir, et c'est aussi pour ne vous donner cette peine que j'ai voulu réserver jusqu'à plus grand besoin, considérant combien votre présence en votre gouvernement a servi à maintenir nos sujets en repos, vous priant s'il y en avoit qui voulussent faire les séditieux, les faire promptement empoigner et châtier suivant le pouvoir que vous en avez de nous; même s'il est possible, vous saisir d'aucun prédicant et ministre de Genève que l'on m'a dit aller souvent au-delà, et entre autres un nommé Boys-Normant, et l'autre messire David, qui sont des principaux séducteurs.

» Au demeurant, mon oncle, en instruisant les procès, il y en a quelques uns qui ont déposé devant les juges, que mon cousin le prince de Condé, votre frère, étoit de la partie; chose que ces bélistres, comme j'ai pensé, disoient pour prolonger leur vie; cependant je l'envoyai quérir en ma chambre en la présence de la royne ma mère; là, il m'assura qu'il n'en étoit rien et me confirma dans mon opinion et me donna tant de connoissance combien une méchante calomnie lui pesoit sur le cœur, que il m'assuroit que tous ces pendus-là avoient menti. Je demeure très-content et très-satisfait de lui. Je vous escris la vérité, et si on vous avoit donné à entendre d'autre facon, n'ajoutez foi qu'à ce que je vous mande. »

François II lui écrivait encore quelques jours après * : « Mon bon oncle, je ne m'esbahis point si vous avez été fâché du bruit qui a couru de vous en Espagne de favoriser aux entreprises que ces malheureux hérétiques avoient dressées contre moi, car sachant combien une telle calomnie vous est imputée faussement, et ce doit vous être une grande consolation de savoir que je n'ai jamais voulu rien croire de ce que j'ai ouï dire; et je ne manquerai à écrire à l'évêque de Limoges, mon ambassadeur en Espagne, qu'il fasse pour vous en cela l'office et la desmonstration telles que désirerez *. »

* 15 avril 1560. Mss. de Colbert.

La conjuration était vaste; le roi savait que la reine d'Angleterre la favorisait, et qu'elle avait écrit aux principaux huguenots armés; « et cela, continuait François II, pour le mauvais vouloir qu'elle me porte, accompagné d'un extrême regret qu'elle a de Calais. Elle a fait imprimer une belle proclamation contenant ses intentions pour l'entretenement de la paix, laquelle proclamation, mon oncle, je vous envoie, afin que vous voyiez de quel esprit de fureur et de vengeance elle est agitée et quel tort elle fait aux princes de mon sang, feignant néanmoins prendre la protection de ce royaume, comme s'ils l'avoient appelé à leur aide; et comme vous êtes mon plus proche parent, il me semble que vous devez bien vivement faire entendre à ladite dame, par son ambassadeur qui est près de vous, qu'elle vous a fait un très-grand tort, lui disant qu'elle ne vous mette ni les princes en ses écrits, en quelque sorte que ce soit, n'ayant à lui rendre compte de vos actions qui ne tendent totalement qu'à me servir et assister. » Le conseil du roi voulait ainsi profiter de la victoire, et puisqu'il ne pouvait poursuivre tous les chefs des huguenots, il cherchait à les compromettre dans un système de trahison contre leur propre parti.

La conjuration d'Amboise devint un fait très-populaire parmi les réformateurs; on se vantait d'en avoir fait partie. « J'y vis, dit un écrivain de

ce temps, des huguenots qui disoient : Or hier nous n'étions pas de la conjuration, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde ; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise était bonne et sainte *. » La compassion était générale pour les malheureux qu'on jetait au bourreau et que les gentilshommes reconnaissaient pour leurs frères ou leurs vieux amis. L'amiral Coligny et le prince de Condé jouèrent un rôle de faiblesse et de trahison. Après avoir excité les huguenots à la révolte, ils les abandonnèrent pour faire leurs conditions avec le conseil. Les deux chefs du parti calviniste se rapprochèrent de Catherine de Médicis quand ils virent la conjuration d'Amboise tourner à mauvaise fin ; ils livrèrent quelques têtes de gentilhommerie provinciale, et la maison de Lorraine se contenta de ces gages sanglans.

* Brantome, tom. VIII.

CHAPITRE XXV.

NOTABLES DE FONTAINEBLEAU.—POURSUITES CONTRE LES CHEFS DU PARTI HUGUENOT.

Situation des esprits. — Convocation des notables à Fontainebleau. — Pétition des huguenots. — Le tiers parti. — Harangue de l'évêque de Valence. — Réponse catholique du duc de Guise. — Conspiration calviniste. — Poursuites contre le prince de Condé.

1560.

La conjuration d'Amboise avait produit un grand mouvement dans les esprits, et les actes de violence qui l'avaient accompagnée aigris-

saient encore les opinions; on prenait des mesures extrêmes contre les calvinistes dans les provinces. Il existe des instructions données au sieur de Vigan, député par Honorat de Savoie, comte de Villars, lieutenant-général en Languedoc, pour rendre compte au roi de l'état des affaires dudit pays de Languedoc à l'occasion des soulèvemens et séditions de la huguenoterie *.

« Le gouverneur avoit fait brûler des livres envoyés de Genève; les villes de Nîmes, Montpellier, Aigues-Mortes et quelques autres des environs étoient celles par lesquelles la rébellion avoit commencé. Les assemblées étoient composées de gentilshommes des plus apparens; ils avoient trouvé le moyen de lever une imposition régulière pour les dépenses de leur Église: les hérétiques gardent les portes des villes et visitent tout ce qui se présente. Les magistrats ferment les yeux. Les bons sujets gémissent et ne disent mot sur le danger. » Le comte de Villars, pour pourvoir à tout, avait convoqué l'arrière-ban. La plupart des villes étaient pour les huguenots. « Voyant arriver le gouverneur sans forces, on se moque de son autorité. Nîmes est plus insolente que jamais. » Par cette raison, le comte de Villars demandait dix mille arquebusiers d'infanterie et

* 15 octobre 1560. Mss. de Colbert, vol. XXVII, in-fol., liasse couverte en parchemin.

cinq cents hommes d'armes pour réprimer les séditions. On ne pouvait mieux châtier les villes qu'en les privant de leurs priviléges; il proposait divers moyens. Oter à toutes ces cités soulevées leurs marchés, libertés et franchises, même le présidial; faire raser les maisons des officiers et gentilshommes coupables d'avoir favorisé la huguenoterie; démanteler les murailles.

Le roi répondit aux lettres des gouverneurs qui lui arrivaient de plusieurs provinces * : « Les moyens de douceur étant épuisés, je suis forcé d'employer les plus rigoureux contre les huguenots. Je vous commande de vous transporter sur les lieux les plus suspects, de vous faire instruire par les bons catholiques des noms de ceux des habitans qui assistent aux presches, et sur ces simples témoignages verbaux, saisissez-vous des prédicans, faites-les pendre sans forme de procès par le prevost des maréchaux qui les accompagnera; et à l'égard des huguenots qui font profession publique de la nouvelle religion, qu'ils soient arrêtés et remis entre les mains d'un maistre des requêtes qui instruira criminellement con-

* 17 octob. 1560. *Instructions envoyées par le roi François II au maréchal de Thermes, en Poitou; au comte de Villars, en Languedoc, et au commandant en Guienne contre les huguenots.* Mss. de Colbert, vol. XXVII, liasse couverte en parchemin.

tre eux et les jugera. Si les assemblées siégent à l'arrivée des commandans, ils y marcheront en force, et si elles se dissipent d'elles-mêmes, ils feront le plus qu'ils pourront de prisonniers, lesquels ils remettront au maistre des requêtes. Si les assistans sont armés, et surtout s'ils font résistance, ils les tailleront en pièces et feront pendre sur-le-champ tous ceux dont ils se seront saisis. Quant à ceux qui n'auront point été arrêtés, ou aux corps entiers de communautés, le roi laisse à la discrétion des commandans, suivant le cas, de les priver de tous biens et privilèges, de faire raser les maisons des premiers ou de les condamner à des amendes honorables et pécuniaires*. »

François II écrivait encore au maréchal de Termes ** « qu'en Périgord, Agenois et Limosin, il était averti qu'on vivoit comme à Genève; qu'il falloit absolument mettre bon ordre à tous ces scandales; il envoyoit au maréchal plein pouvoir pour châtier les huguenots. S'il y avoit moyen d'attraper les prédicans, on en feroit une bonne pu-

* Il y a apparence que réflexion faite après que les ordres furent expédiés, ils semblèrent trop cruels, et ce qui autorise à le croire, c'est que sur l'expédition originale du mss. de Colbert, les signatures du roi et de M. Robertet, secrétaire d'État, sont bâtonnées d'une encre qu'on reconnaît être du temps même.

** 1er octobre 1560. Mss. de Colbert, vol. XXVII, in-fol., liasse couverte en parchem.

nition : soignez bien la conduite des officiers, afin que si aucun favorisoit telles gens, on puisse en faire tel châtiment qu'ils méritent. Vous priant, mon cousin, de si bien nettoyer le pays d'une infinité de canailles qui ne servent que de troubler le monde, que je n'en sois plus en peine ci-après, et me ferez ainsi un service que je ne mettrai jamais en oubli. »

Point de pitié pour les huguenots turbulens; le comte de Villars mande au roi « que les villes de Nimes et de Montpellier * envoyent auprès de Sa Majesté des députés qui recourent à sa clémence, pour lui demander le rétablissement de leurs priviléges; ces députés ont exigé de lui des lettres de recommandation : il leur en a donné; mais il faut être en garde contre leurs prétentions. Il seroit dangereux de leur faire grâce. Une partie des

* 27 et 29 octobre 1560. Mss. de Colbert, vol. XXVII, in-fol., liasse couverte en parch. — *Lettres du comte de Villars, gouverneur de Languedoc, au duc de Guise et au cardinal de Lorraine.* — *Voyez* aussi du 9 novembre 1560. *Lettre du roi au comte de Villars en réponse aux précédentes.* Mss. de Colbert, vol. XXVII, in-fol., liasse couverte en parch. Cette lettre qui n'est qu'en minutes est si mal écrite, que j'ai échoué à la déchiffrer. Tout ce que j'en ai pu tirer avec une peine extrême, c'est que François II renouvelle les ordres terribles déjà donnés. Il n'est question que de tailler en pièces, de pendre. Cependant il s'en rapporte à sa prudence pour ceux à envoyer aux galères.

habitans de Nimes, au nombre de trois à quatre mille, s'est retirée dans les montagnes du Gévaudan d'où ils menacent de revenir bientôt en forces dans la plaine; alors ceux qui paroissent les plus soumis se joindront peut-être à eux. L'hérésie fait tous les jours des progrès; les enfans n'apprennent leur religion que dans les catéchismes envoyés de Genève; ils le savent tous par cœur. Le gouverneur demande que le roi indique sa volonté aux évêques sur les mariages des huguenots, qui, à leur refus, ne se font qu'à la mode de Genève, ainsi que les baptêmes et enterremens. Il attend de jour en jour d'être instruit des intentions du roi sur ce qu'il doit faire, surtout par rapport au prevost, lequel refuse de pendre les prisonniers sans forme de procès; pourquoi il devroit être puni comme désobéissant aux lettres de Sa Majesté. A l'égard des prisonniers, il en tient, dit-il, et pourroit en avoir un si grand nombre, que de les mettre tous à mort, ce seroit pour l'État une trop forte perte; il croit donc convenable, après le supplice des plus séditieux, d'envoyer les autres aux galères. »

Tandis que dans les provinces, les ordres du conseil tendaient tous à la persécution, on avait quelques ménagemens à Paris. Une des demandes du parti huguenot avait été la convocation des États-Généraux; le chancelier Olivier avait reculé devant cette mesure si souvent sollicitée; on crai-

gnait quelques pétitions téméraires et favorables aux entreprises calvinistes. Mais le chancelier venait de mourir; l'influence de la reine avait porté à cette dignité d'éclat et d'action un homme du parti modéré, d'une vaste science d'affaires et d'une plus haute empreinte de politique : Michel de L'Hospital. Long-temps disgracié sous le règne de François Ier et de Henri II, l'Hospital ne s'était d'abord élevé aux fonctions de chef et surintendant des finances du roi que par la protection du chancelier Olivier. Il se dévoua dans le principe, comme son protecteur, à la maison de Lorraine et au mouvement catholique; puis il se mit à la suite de tous les événemens pour donner à tous des éloges; rien n'avait échappé à sa verve louangeuse, ni l'avènement de François II, ni la grandeur de François de Guise, ni la prise de Metz, de Calais et de Guines, ni les noces du roi et de Marie Stuart *. C'était un caractère timide et faible, tremblant devant les partis extrêmes, toujours porté aux termes moyens, faisant des concessions aux circonstances, et ne sachant pas les heurter de front pour les combattre; courtisan habile,

* Mich. Hospital, *Carmen de sacrâ initiatione Francisci II; de Met. urbe, captâ et liberatâ; ad Franciscum Lotharing. epistol. de Caleti, Guinæ expugnatione; de nuptiis Francisci II et Mar. Stuart., et epistol. ad Margarit. regis sororum.* Parisiis, 1560.

laudateur du pouvoir, signant à des distances très-rapprochées l'édit de Romorantin contre les hérétiques, et déclamant ensuite contre les clercs et le catholicisme au colloque de Poissy et aux États d'Orléans, alors que Catherine et le conseil penchaient pour les opinions huguenotes et pour le concile; le type enfin du tiers parti qu'il représentait; car le défaut de cette école fut surtout de ne savoir que gémir et se plaindre des maux de l'État sans chercher fortement et efficacement à les arrêter. Aux jours de danger, il s'effaça de la scène pour céder sa place aux opinions tranchées qui marchaient à la guerre civile et à la Saint-Barthélemy.

Quand L'Hospital fut élevé à la dignité de chancelier, il se hâta de proposer une assemblée de notables; il n'osait pas encore les États-Généraux, mais une forme de réunion délibérante, afin d'éviter la guerre. Les mécontentemens augmentaient; les protestans avaient pris les armes en plusieurs provinces. Depuis la conjuration d'Amboise, le Dauphiné, sous la plus immédiate influence de Genève, s'était soulevé en demandant la liberté de religion; il avait pris pour chef un gentilhomme nommé Montbrun; Maligny attaquait Lyon, tandis qu'une bande huguenote assiégeait Avignon pour arracher au pape ce que les catholiques avaient usurpé sur les brillans comtes de Toulouse lors de la guerre des Albigeois. Le baron

de La Garde avec quelques vieilles bandes de la Savoie mit un moment de l'ordre dans les provinces agitées. Quant au prince de Condé et à l'amiral Coligny, retirés de la cour, ils vivaient dans des villes fortifiées, propageant en tous lieux les doctrines de la réforme dont ils étaient épris, et Jeanne d'Albret comme le roi de Navarre leur donnaient asile à leur cour de Béarn. *.

La maison de Guise n'avait d'autres remèdes à ces menaces que d'invoquer toutes les forces du catholicisme pour résister. Le cardinal de Lorraine, par le même motif qui avait déterminé Philippe II à établir l'inquisition comme moyen de police dans la Flandre, cherchait à introduire en France cette grande force monacale. L'inquisition dépendait d'un ordre religieux, et en définitive aboutissait au pape; le tiers parti la repoussait, parce que, s'étant placé entre la réforme huguenote et la cour de Rome, il voyait avec peine une institution toute papale s'établir dans le royaume. Il fallait pourtant faire une concession, protester de son zèle pour l'Église, et le chancelier de l'Hospital, plus qu'un autre, avait besoin de gages, même à l'encontre du parlement. Par l'édit de Romorantin, le conseil attribua la connaissance de tous délits et crimes d'hérésies aux évêques, « interdisant à nos cours de parlemens, baillis,

* De Thou, liv. xxv. — Davila, liv. i, pag. 59-60.

sénéchaux et autres juges d'entreprendre aucune connoissance desdits crimes d'hérésie et ne s'en mêler aucunement, sinon qu'ils n'en soient requis par les juges d'église de leur prêter et bailler secours pour l'exécution de leurs ordonnances et jugemens *. » C'était une immense garantie donnée par le chancelier au parti catholique dont il voulait acquérir les suffrages. Le parlement réclama; au mois d'août le roi lui rendit la connaissance des assemblées illicites que le conseil avait proscrite par son arrêt; mais la punition de l'hérésie resta aux évêques **.

On préparait ainsi l'assemblée de Fontainebleau. Elle se composait de notables désignés dans les trois ordres par le chancelier de l'Hospital, de sorte qu'elle n'avait pas cette forme d'élection par bailliages, condition des États-Généraux réguliers. Le conseil mit une grande importance à ces États; François II avait écrit à tous ses loyaux sujets de l'ordre des clercs, de la noblesse et de la bourgeoisie. Les lettres originales qu'il adressa au connétable de Montmorency existent encore ***, ainsi que le mandement du roi pour faire assembler certains personnages de cha-

* Reg. du parlem., vol. Y, fol. 256. Fontanon, iv, 229.

** Reg. du parlement, vol. Y, fol. 273.

*** 31 juillet 1560. Mss. de Béthune, vol. cot. 8674, fol. 47.

que province, « afin de consulter les moyens du concile général, réformation de l'Église et convocation des États *. »

Le parti catholique s'y transforma tout entier dans la personne du duc de Guise ; les calvinistes n'y comptèrent parmi leurs chefs que Coligny ; le prince de Condé mécontent ne vint pas à la cour. Le roi déclara « qu'il s'en rapportoit aux paroles que MM. de Guise feroient entendre ainsi que Mme sa mère ; que chacun pouvoit librement exposer ses sentimens, et que ses oncles exprimeroient ensuite ses intentions définitives. » Alors l'amiral Coligny s'approchant du roi lui remit une pétition des huguenots de Normandie qui tous demandaient la liberté de conscience. « Permettez-leur, Sire, dit l'amiral, la faculté des assemblées publiques dans leur temple ; ils n'ont jamais rien entrepris contre Votre Majesté, et chaque jours ils prient pour vous. — Mais, Monsigneur, reprirent quelques députés notables, cette pétition n'est signée d'aucun. — Cela est vrai ; et comment voulez vous qu'il y ait scel et signature, dit M. l'amiral, quand on défend aux huguenots de se réunir trois ou quatre ; consentez-vous à ôter cette défense ? je me fais garant de plus de cinquante mille noms, seulement dans la province de Nor-

* Bibl. de Fontanieu ; recueil de pièces fugitives, in-4°, tom. CLXXXIV, p. 1.

mandie. Eh pourquoi, ajouta Coligny, tant de gardes autour du roi notre seigneur, ne diroit-on pas qu'il est en tutelle ? on lui fait ainsi croire qu'il doit avoir crainte de ses sujets, tandis que tous l'aiment et l'honorent *. »

A l'appui de leur pétition les huguenots avaient lancé au public plusieurs pamphlets pour prouver que le cardinal de Lorraine et son frère avec leurs adhérens « étoient ennemis mortels des princes chrétiens, traîtres à la couronne, tyrans et pirates sur le peuple françois, et qu'ils vouloient malicieusement et faussement charger les Estats de France de rébellion, conjuration, conspiration, sédition et autres crimes, desquels le ciel, la terre, les connoissent eux-mêmes estre infects et coupables **. »

Le tiers parti se fit entendre par l'organe de l'évêque de Valence, Jean de Montluc, prélat porté pour un système de réforme : « Sire, nous avons ouï à grand regret l'état de vos affaires, et principalement les points sur lesquels vous voulez qu'il soit délibéré, à savoir : la religion, les finances. Les moyens pour vous faire obéir ? les premiers sont, Sire, appeler de toutes les provinces gens de sens pour entendre quels vices et

* De Thou, liv. xxv. — Davila, liv. ii, pag. 57.

** « Response chrestienne et défensive à aucun point calomnieux. Paris, 1560. »

abus abondent le plus en votre royaume et quelle marche il faudroit tenir à les déraciner. Que l'Escriture de Dieu soit publiée et interprétée sincèrement et qu'elle ne soit d'ici en avant deschirée d'un côté par les hérétiques, ni vengée sans propos par ceux qui sont ardens à couvrir les avarices, abus et superstitions. Et vous, Mesdames les roynes, pardonnez-moi si j'ose entreprendre vous supplier qu'il vous plaise ordonner qu'au lieu de chansons folles, vos filles et toute votre suite ne chantent que les Psaumes de David. Pour le second remède, je vous demande, Sire, de promettre un concile convoqué dans les formes que nos anciens ont suivies *. » Ce discours qui sentit son huguenoterie, pour me servir d'une expression du temps, fut accompagné d'une autre déclamation contre les clercs, par l'archevêque de Vienne. Il faut remarquer que Valence et Vienne étaient alors les capitales du Dauphiné, pays où l'hérésie avait fait les progrès les plus profonds et les plus rapides. L'archevêque de Vienne conclut aussi en démandant un concile national, parce que la mauvaise volonté du pape retardait indéfiniment la réunion d'une si haute assemblée.

* « Harangue faite devant François II à l'assemblée de Fontainebleau, au mois de janvier 1560, par M. l'évêque de Valence. » (Brochure.)

Le parti catholique éclata par le duc de Guise. N'attaquant pas ouvertement la réforme, il se borna à parler de la liberté du roi, à justifier les mesures de précaution dont on entourait le jeune prince. « Ce n'est pas vous, s'écria-t-il, qui voudriez changer en aucune manière la foi qui nous a été transmise avec les sacremens et tous les devoirs de l'Église. — Si les huguenots sont cinquante mille, ajouta le cardinal de Lorraine, le roi a plus de deux millions de bons sujets à leur opposer; les rebelles ont rédigé une humble requête; mais au fond ils sont fiers et turbulens, car ils disent qu'ils n'obéiront au roi qu'autant qu'il leur accordera leur demande pour la liberté de religion. »

La proposition du parti modéré triompha parmi les notables; il fut dit qu'on convoquerait les États ou un concile national à Meaux, et qu'en attendant on préviendrait les provinces pour dresser leurs cahiers et choisir leurs députés; que les évêques se rassembleraient le dix de janvier à la résidence royale, pour envoyer au grand concile ou pour délibérer sur la convocation d'une assemblée nationale; jusqu'alors il ne serait plus procédé par voie de justice contre les huguenots, sinon contre ceux qui s'élèveraient en armes *.

* *Recueil des États-Généraux*, tom. x, pag. 296.

La correspondance secrète avec le roi d'Espagne témoigne qu'il était opposé aux États-Généraux et à toute concession religieuse ou politique aux huguenots; Antoine de Tolède fut chargé de remontrer aux princes de Guise que la tenue d'une semblable assemblée ne ferait qu'augmenter les divisions dans un royaume déjà infecté de la réforme. « Si vous voulez exterminer l'hérésie, il ne faut pas enfler le cœur aux hérétiques; si vous voulez châtier les insolens, je suis à votre disposition; prenez toutes les forces de l'Espagne; ne laissez pas à vos sujets révoltés la satisfaction de se complaire dans leur sédition criminelle; attendez le concile général *. »

Fort de l'appui de l'Espagne, le duc de Guise

* Sur la mission d'Antoine de Tolède, voyez les pièces des archives de Simancas, B 11. 75. A cette époque le roi d'Espagne écrivait une foule de lettres aux cardinaux de Lorraine, de Guise, de Tournon, d'Armagnac, aux ducs de Guise, de Montpensier, au connétable, au maréchal Saint-André. Il leur parlait toujours des affaires religieuses, des bons sentimens qu'ils devaient avoir, du zèle qu'ils devaient mettre à la défense de l'honneur de Dieu. Il faisait de la propagande. Alors tous ces cardinaux, ces princes lui répondaient par des protestations de dévotion et d'ardeur catholique; ils ne vivaient que pour maintenir la foi chrétienne et pour la défendre au besoin, etc.

Les paquets B 11 et B 12 des archives de Simancas contiennent plusieurs lettres de ces personnages.

osa davantage contre le parti protestant. On venait de découvrir un chiffre de correspondance entre les différens chefs des huguenots; ils s'organisaient toujours plus fortement, comme s'il n'avait existé ni paix ni trève. Tous les mécontens étaient leurs prosélytes; on saisit sur un agent secret du roi de Navarre, arrêté à Étampes, des lettres du connétable de Montmorency, de François de Vendôme, vidame de Chartres, alors en pleine correspondance avec le prince de Condé. La domination des Guise était si absolue que les catholiques eux-mêmes venaient s'offrir aux huguenots pour en délivrer la cour. Le projet qu'on trouva tout entier sur l'envoyé était très-vaste: le prince de Condé devait par un mouvement rapide se rendre maître de Poitiers, Tours, Orléans, citées assez portées pour l'hérésie. En même temps le connétable de Montmorency s'assurerait de Paris où son fils commandait les gens d'armes; Sénarpont livrerait la Picardie; le duc d'Étampes la Bretagne, le comte de Tende la Provence. Le but de la ligue était le bien public, moins religieux que politique; il se liait plus aux mécontentemens de la gentilhommerie qu'aux querelles de la réforme. Les calvinistes y gagnaient la pleine indépendance de leur culte *.

* *Mém. de Condé*, tom. I, fol. 722 et suiv., édit. de 1565.

Le projet s'essayait encore par des expéditions armées dans les provinces; Lyon fut sur le point d'être surpris par François Maligny, de la maison de Ferrière, intime du roi de Navarre, et qui marchait d'après ses inspirations. Dans le Dauphiné surtout, ces mouvemens tumultueux s'étaient partout produits. A Valence sous la direction des deux capitaines Mirabel et Quintel, les calvinistes s'étaient emparés de l'église des Cordeliers; ils avaient ravagé les autels, brisé les statues et établi leur prêche dans ce vaste édifice, vidé des superstitions papales ainsi qu'ils l'annonçaient hautement. A Montélimar, à Romans, les mêmes agitations religieuses se manifestaient; on pillait les catholiques, on tuait les moines et papelards. Partout les formes du culte calviniste furent substituées aux pompes de l'Église romaine; tous les forts et pittoresques châteaux qui bordent le Rhône étaient le refuge de ces chefs de huguenots qui s'élançaient sur les cités voisines et y imposaient le prêche *. Dans la Provence elle-même, pays si catholique, les deux frères

* J'ai déjà parlé d'un curieux manuscrit de la bibliothèque de Lyon, sur les guerres religieuses du Lyonnais et du Dauphiné. Il y a des miniatures nombreuses qui reproduisent les excès des huguenots; on les peint sous des figures de singes. Les miniatures sont parfaitement conservées et d'une exécution très-soignée. Ce manuscrit, que je crois unique, porte ce titre : *De tristibus Galliæ Carmen.*

Richend de Mouvans, du petit bourg de Castellanne, prirent subitement les armes pour les réformés. Cette guerre n'avait pas de racines profondes dans une province si ardemment dévouée aux vieilles croyances. Après quelques efforts, on l'éteignit par une transaction, et le dernier des sires de Mouvans se retira dans Genève pour éviter les réactions populaires. Comme dans tous les mouvemens calvinistes, les sectaires avaient dispersé les hosties saintes, fondu les vases d'argent ciselés, et frappé les statues des patrons et des anges dans les grandes cathédrales. Au milieu de ces populations ardentes, c'était là un de ces crimes qu'elles vengeaient par le sang *.

Ces essais de révolte dans les provinces se rattachaient au projet du prince de Condé pour le triomphe de la huguenoterie; ils étaient trop graves et trop multipliés pour qu'on n'y cherchât pas des remèdes. La pensée du conseil paraissait être à cette époque de se débarrasser du prince de Condé et du roi de Navarre, qu'il considérait comme les têtes du parti protestant. On croyait qu'une fois cette expédition faite, tout rentrerait dans l'ordre. C'était là une vieille illusion, comme si un parti se liait tellement à ses chefs qu'il ne pût leur survivre! Le mouvement calviniste était

* De Thou, liv. xxv. — Varillas, *Hist. des Hérésies*, t. v, liv. xxiii.

assez puissant pour résister aux catastrophes qui auraient menacé le roi de Navarre et le prince de Condé ; partout il sortait de son obscurité. Ce n'était plus des assemblées secrètes, mais des réunions solennelles et publiques et des prêches annoncés aux yeux de tous, à Caen, à Saint-Lô, à Dieppe, à Rouen, à Paris même.

Les catholiques agissaient comme si ces faits n'existaient pas ; Catherine appela le prince de Condé et le roi de Navarre à la cour, sous prétexte que leur présence serait nécessaire aux États-Généraux qui se préparaient à Orléans. Les deux chefs de la branche des Bourbon hésitèrent d'abord ; ils avaient consulté Calvin, qui leur écrivit de Genève : « N'allez pas seuls vous livrer aux Guise ; vous aurez, quand vous voudrez, six ou sept mille Gascons, sous de bons capitaines, qui pourront vous faire raison des Lorrains. » Le roi de Navarre et le prince de Condé s'adressèrent à leur frère le cardinal de Bourbon, qui, avec sa croyance et ses convictions crédules du tiers parti, leur répondit « qu'ils n'avoient rien à craindre en venant aux ordres de Mme la royne-mère. »

On ne peut dire quelle sollicitude Catherine de Médicis et le conseil de François II apportèrent pour attirer à la cour * le roi de Navarre

* 30 août 1560. « Instruction à M. de Crussol allant,

surtout; ils avaient député auprès de lui M. de Crussol, porteur d'instructions privées. Antoine de Bourbon et son frère se laissèrent tromper; ils vinrent joindre le jeune roi à Orléans. Il résulte de la correspondance secrète de Catherine de Médicis et du duc de Guise, que le conseil avait mis aux trousses du roi de Navarre et du prince de Condé, pour espionner leurs démarches, des commandans de villes et des gentilshommes d'épées. Il n'échappait pas un mot, un geste, un coup d'œil aux princes qui ne fût mandé sur-le-champ au conseil; la cour, étonnée elle-même de leur imprudence, était dans la crainte continuelle qu'ils ne se repentissent d'une confiance si abandonnée, et ne cherchassent à s'évader sur une route où ils pouvaient trouver tant de braves compagnons. Le maréchal de Termes, commandant l'armée à Poitiers, était l'espion le plus intimement dans l'amitié des Guise; il leur envoyait des courriers à tout instant *.

Les deux Bourbon furent reçus presque sans honneurs. « Nous sommes trahis, dit le prince de Condé au roi de Navarre. — Ils n'oseroient pas, » répliqua le frère aîné. Auroit-on cessé de respecter les hermines des princes du sang?

par ordre de François II, vers le roi de Navarre. » Mss. de Colbert, vol. XXVIII, reg. en parch.

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8674.

Catherine mit personnellement à les accueillir une extrême bienveillance : elle était triste, comme si les maux du pays l'agitaient profondément; des larmes coulaient de ses yeux, et ses vêtemens de deuil augmentaient encore, s'il était possible, cet aspect de douleur. Le roi dit aux deux princes quelques paroles; il appela surtout la justification du prince de Condé pour le crime de trahison dont on l'accusait. « N'est-ce pas vous, mon cousin, qui êtes l'auteur des troubles et calamités qui agitent le royaume ? » Condé répondit : « Sire, tout cela sont pures calomnies de M. de Guise. — Eh bien, répliqua le roi, c'est ce qu'il faudra voir juridiquement. » Il fit un signe de la main droite, et M. de Maillé vint sur-le-champ avec les gardes de la prevôté se saisir du chef de la gentilhommerie provinciale, qui fut conduit sans résistance dans un hostel où il y avait une haute tour surmontée de quelques petites couleuvrines; toutes les fenêtres en étaient exactement grillées, et l'on mit nombreux sergens d'armes aux portes.

Le roi de Navarre avait également été mandé par le conseil; on le surveillait depuis son arrivée avec la plus grande inquiétude: on arrêta son chambellan intime, car on voulait tirer des preuves de ses aveux *: la persécution alla même

* Ce traitement envers le roi de Navarre parut si extraordinaire, que le connétable de Montmorency se hâta d'é-

jusqu'à la douairière Madeleine de Mailly, belle-mère du prince de Condé, qui fut appréhendée comme tous ceux de sa famille et enfermée dans le château de Saint-Germain. Qu'allait-on faire à l'égard du roi de Navarre ? Le prince de Condé était renvoyé en parlement; la minorité modérée avait été chargée de l'instruction, sous la présidence du chancelier de L'Hospital et de Christophe de Thou, tous deux chefs du tiers parti et dévoués à la reine Catherine de Médicis. Le prince de Condé récusait obstinément ses juges : « Prince du sang, je ne puis et dois répondre qu'à mes pairs. » Le résultat du procès à l'égard du prince de Condé paraissait douteux; était-il possible de répondre de la majorité du parlement dans une poursuite régulière contre le roi de Navarre, l'aîné des Bourbon ?

On proposa dès-lors un moyen tout-à-fait dans l'esprit du temps. Le maréchal de Saint-André insinua que si l'on ne se débarrassait du roi de Navarre, celui-ci chercherait à se venger de la sentence capitale contre le prince de Condé; il fallait donc préparer la mort de l'un et de l'autre. Ne pouvait-on pas inviter Antoine de Bourbon au conseil, et en face, le jeune François II reprocher à son parent sa trahison et ses complots ? Il y avait toute apparence que le Navar-

crire qu'il n'y avait eu aucune part. Mss. de Béthune, vol. cot. 8674, fol. 122.

rois s'échaufferait ; alors deux hommes apostés se précipiteraient sur lui et le dagueraient de plusieurs coups de poignards. L'audience eut lieu en effet, quoique le roi de Navarre eût été prévenu; mais François II n'osa donner le signal convenu, et l'on entendit à la porte une voix s'écrier : « Le lâche, le poltron ! (on parlait de François II) ; il n'ose tenir sa promesse. » Cette voix était celle du duc de Guise.

On alla plus vite à l'égard du prince de Condé ; le tiers parti de la reine et du parlement fut débordé par les catholiques. Le procès contre le prince se poursuivit donc vigoureusement ; on interrogeait ses agens, ses domestiques pour découvrir la vérité ; et des aveux en résultèrent *. Un conseil composé de huit chevaliers des ordres, de quelques pairs, de plusieurs présidens au parlement et maîtres des requêtes, prononça la peine de mort ** ; mais la crainte des représailles et l'implacable sévérité de l'arrêt amenèrent cette curieuse circonstance, c'est qu'aucun des juges, à partir du chancelier, ne voulut signer la sentence. Le tiers parti avait peur de trop s'engager, et dans ces temps où tant de choses changeaient, qui aurait voulu hasarder son nom au milieu de

* Mss. de Béthune, n° 8675, fol. 65.

** Voyez aussi l'arrêt du conseil sur la récusation par le prince de Condé des commissaires nommés pour instruire son procès. (Mss. Béthune, vol. coté 8674, fol. 84.)

ces conflits de famille et de ces révolutions de cour ? Ensuite le roi François II était tombé dangereusement malade ; les Guise étaient menacés dans leur influence par Catherine de Médicis qui, dirigeant le tiers parti, s'effrayait de l'accroissement immodéré de la puissance de la maison de Lorraine. La duchesse de Montpensier, l'amie de la reine-mère, ne cessait de l'entraîner dans cette voie de transactions : « Quand MM. de Guise se seront débarrassés de MM. de Bourbon, ils n'auront plus que vous en face, et ce sera votre tour ; la mort du roi peut amener l'autorité royale en vos mains ; profitez-en *. » Cathérine écouta ses conseils ; et le roi son fils était à peine au lit de mort, qu'elle tentait un rapprochement avec le roi de Navarre.

Toute cette époque fut un temps d'hésitations et de doute. Deux partis puissans existaient qui fractionnaient la société ; au-dessus de ces partis s'agitaient quelques petites intrigues de cour, absorbées par les passions et les besoins des opinions ardentes. Tout était en armes, et quelques hommes rêvaient les concessions mutuelles ! Les sociétés sont ainsi préoccupées quelquefois qu'elles n'entendent que les paroles de guerre ; elles ne se plaisent qu'au grand choc des batailles ; elles y courent à travers les oppositions alors sans influence des caractères à ménagemens.

* De Thou, liv. xxvi.

CHAPITRE XXVI.

ÉTATS D'ORLÉANS.—AVÉNEMENT DE CHARLES IX.

Suspension des États. — Enfance de Charles IX. — Changement dans le conseil. — Situation du parti protestant. — Les États d'Orléans. — Harangue de l'Hospital. — Du Tiers-État. — De la noblesse. — Du parti catholique. — Ordonnance de réformation.

1560 — 1561.

L'assemblée de Fontainebleau n'avait été qu'un essai tout provisoire pour préparer les États-Généraux qu'appelait le tiers parti, arrivé aux affaires avec le chancelier de L'Hospital. L'esprit de ces grandes réunions de bourgeoisie, des gens

de science et de lois était dessiné pour une réforme limitée, pour le concile, tels que les réclamaient les parlementaires, sous l'influence d'une pensée de judicature et de rapprochement. La haute bourgeoisie était en majorité pour les termes moyens; elle craignait le triomphe absolu de l'une ou de l'autre opinion. Ce que les États avaient demandé en 1483, ils devaient également l'appeler alors, parce que ces grandes assemblées étaient toujours dominées par les avocats, docteurs *in utroque jure*. Les confréries, les bannières, les communes, ferventes catholiques, n'y avaient pas une assez puissante représentation. Les États, transférés de Melun à Orléans, furent définitivement ajournés du mois de septembre au 13 décembre 1560 *.

Dans cet intervalle le nouveau règne avait commencé; le parti catholique sous les Guise n'avait plus la grande place qu'il exerçait dans le conseil de François II. Catherine de Médicis, toujours à la tête des hommes modérés, avait opposé les Bourbon aux Guise, et voulait neutraliser une maison par l'autre sous son autorité de régente**.

* Fontainebleau, 26 août et 1er septembre 1560. Fontanon, IV, 462.

** Le conseil se composa alors du roi de Navarre, des cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, Guise et Châtillon; du prince de la Roche-sur-Yon, des ducs de Guise, d'Aumale, d'Étampes, du chancelier de L'Hospital, etc.

Les réformateurs entouraient le nouveau prince de toute espèce de flatteries pour se le rendre favorable; leurs dizains, leurs prières s'élevaient en faveur du jeune roi, de sa mère et d'Antoine de Navarre : « Seigneur Dieu, Père céleste, disaient-ils, écoute les vœux de tes serviteurs qui te supplient de nous vouloir faire la grâce qu'étant bien gouvernés par nos supérieurs et magistrats, nous mettions peine de t'aimer et te servir; préserve-nous de tous tyrans, faux prophètes, hérétiques, athéistes, épicuriens, et de tous assauts de nos ennemis; te plaisant aussi, Père céleste, d'assister toujours au roi, notre Sire, pour qu'il croisse non seulement en âge, mais en sagesse et vertu *. »

Dans leurs sonnets et huictains ils comparaient l'enfant-roi à Josias; ils lui souhaitaient « de rechercher la cognoissance de la loi ** et félicitoient le peuple françois de ce que le bon Dieu lui avoit suscité un gentil prince qui chasseroit l'idole (la papauté, sans doute ***); ils adressoient des épî-

* « Prière à Dieu pour la paix et bon gouvernement du pays de France, » Paris, 1560. (1561 avant Pâques.)

** Fais voir, Seigneur, par ta haute puissance
En cet enfant que pour roi choisis as
Dessus ton peuple un second Josias,
Qui de ta loi cherche la cognoissance.
(*Trois sonnets au roi très-chrétien Charles IX*, 1560.)

*** Peuple françois, resjouir te faut ore,

tres exhortatives à la royne, au petit roy afin de les attirer à la vérité contre les erreurs papistiques. »

Le tiers parti avait convoqué les États pour concilier le double mouvement catholique et calviniste. A son avènement, le conseil de Charles IX, craignant que les prétentions des réformateurs n'apportassent du désordre au royaume, se hâtait d'écrire à Genève : « Chers et spéciaux amis, selon la bonne volonté de feu mon frère, j'ai assemblé États-Généraux afin d'aviser à la sûreté et conservation de notre État. Une des choses les plus importantes étoit l'obéissance des sujets, et pour ce faire, il falloit enlever toutes causes de troubles. J'ai donc fait soigneusement et curieusement rechercher la source et origine des divisions, et il s'est vérifié que sa principale naissance vient de la malice d'aucuns prédicans et dogmatisans, la plupart envoyés de vous ou des principaux ministres de votre ville, lesquels, abusant du nom, titre et pureté de la religion dont ils se

Car le bon Dieu un roi t'a suscité
Afin qu'en France on prêche vérité,
Et que partout ton saint nom l'on adore.
Donc prions Dieu qu'il veuille en son école
Le maintenir : que la postérité
Puisse toujours dire en cette cité :
O gentil roi qui chassa leur idole. »

(*Huictain au peuple de Paris*, 1560)

disent bien professés, sèment ès esprits de nos sujets une damnable désobéissance, tant par les libelles et diffamations que par les prêches qu'ils ont établis. Nous avons résolu, de l'avis de la royne notre mère, du roy de Navarre et des autres princes de notre sang, de vous escrire, afin de vous prier de rappeler ces prédicans, envoyés par vous ou vos ministres en la réforme, et pour que vous donniez si bon ordre pour empêcher qu'il n'en vienne plus *. »

Par ces précautions, tout à la fois dirigées contre les huguenots et les catholiques, le tiers parti croyait se rendre maître des États. Le chancelier de L'Hospital publia une épître sur les affaires de son temps, où il appelait la grande conciliation des doctrines. Ces vers, d'une latinité ampoulée, eurent alors une vaste popularité parlementaire, et l'on en trouve encore une traduction en vieux français **.

Le 13 décembre 1560, les trois États se réunirent à Orléans : ils étaient fort nombreux, composés de gens de loi et bourgeoisie de chaque province ***. Tous les adversaires s'y trouvaient

* Bibl. du roi, mss. Colbert, pièc. origin., in-fol., tom. 1, fol. 79. Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, pag. 29.

** Bibl. du Roi, mss. Colbert, vol. 1, in-fol., M. Q., p. 95.

*** Voici comment une gravure contemporaine reproduit l'assemblée des États tenus à Orléans en décembre 1560.

« Le roy, la royne-mère, M. de Guise au-dessous, comme

en présence; le roi de Navarre et le duc de Guise, Coligny et le cardinal de Lorraine. Les élections s'étaient opérées sous l'influence du tiers parti, qui arrivait avec la résolution de provoquer une réformation simple, en confiant la régence à Catherine de Médicis. Michel de l'Hospital fit sa harangue dans cet esprit; il releva d'abord la haute nécessité des États : le roi avait jugé nécessaire de convoquer ses sujets jusqu'à ce qu'il pût pourvoir par ses propres mains à l'administration du bien public. Il voulait donc les consulter sur les affaires.

« Quelques uns disent, s'écria le chancelier, qu'il est au-dessous de la dignité royale de faire cette convocation; au contraire, il est digne d'un roi de France de rendre justice à un chacun, et de donner à tous la faculté de faire entendre leurs plaintes sans fraudes ni artifices. Par-là les rois ne chargeoient pas les peuples contre eux; les évêchés et bénéfices étoient donnés aux plus di-

grand chambellan; aux cotés, Monsieur, frère du roy, Madame, sœur du roy; les princes, les cardinaux, Mme la duchesse de Ferrare, M. le connétable, tenant une espée nue en sa main; M. le chancelier, représentant les faces de la justice; MM. les maréchaux et amiral de France; M. de Cipière, M. de Crussol, chevalier de l'ordre au premier banc des nobles; gens d'église du tiers-état; les députés de la noblesse et du tiers-état; M. Quintin, député pour le clergé, premier parlant.

gnes, témoins les derniers États sous le bon roi Charles VIII. Or on étoit aujourd'hui principalement réuni pour le fait des troubles arrivés en matières de religion. D'où venoient les disputes, les assemblées illicites, les séditions et menées ? des mauvaises mœurs des clercs; il ne falloit pas seulement réprimer le crime; il falloit encore le prévenir; que chacun rentre dans sa condition; que les princes ne soient plus intraitables; le clergé trop riche et insensible aux pauvres; il faut qu'il emploie ces grands biens qu'il a reçus des rois au soulagement des affligés, et non aux luxe et dissolutions; et les nobles! qu'ils jouissent paisiblement de ce qu'ils ont reçu, mais qu'ils cessent de porter les armes pour servir leurs caprices et leur ambition. Un grand sujet d'affliction, c'étoient les points religieux, comme si la religion pouvoit exciter des guerres civiles! Dieu veut la paix. La chrétienne comme la véritable et l'unique a triomphé par patience, justice, larmes et prières. Chose triste! dans le même toît, frère contre frère, père contre fils. Quel remède à tout cela ? le concile. On me dira que le pape ne le veut, mais le roi peut donner pouvoir; le concile aura donc lieu. Que sert l'épée contre les âmes, sinon pour les perdre avec le corps! Que les prélats prient, mais qu'on cesse de s'entretenir de ces mots injurieux d'huguenots, papistes, luthériens. Si après cela il s'élève encore quelques

pernicieux esprits, alors on les frappera par les armes, parce qu'ils sont turbulens et boute-feu du corps social. Parlez tous librement, par chaque ordre; le roi veut pleinement savoir tous vos griefs et vos plaintes *. »

Les États élevèrent quelques difficultés sur la nature de leur pouvoir et leur continuité. Le roi étant mort, l'élection antérieure n'était-elle pas annulée ? Le chancelier de L'Hospital leur remontra que le mort saisissait le vif, et qu'en France le roi ne mourait pas. Alors les États s'étant constitués, Jean Lange, avocat au parlement de Bordeaux, porta la parole pour le tiers-ordre.

« Trois mauvais vices existoient parmi le clergé: ignorance, avarice et luxure. Ignorance naît du manque d'études; et combien de bénéfices sont donnés à gens qui ne savent rien de l'escole ! et c'étoit honteux de voir comment les clercs exerçoient leur devoir, les évêques chargeant de leur fait des vicaires indignes; l'infâme passion du gain dominoit les prédicateurs, tandis que les prélats s'abîmoient dans les magnificences. » L'avocat demandait donc qu'on réparât toutes ces indignités par un concile **.

* « Harangue du chancelier de L'Hospital aux États de 1560. » (Brochure.)

** « Harangue de Jean Lange, orateur du Tiers-État, ès-Estats d'Orléans Paris, 1560. » (Brochure.)

« D'abord, grandes éloges sont au roi, s'écria Jacques de Lilly, baron de Rochefort, député de la noblesse, pour avoir donné à sa mère l'administration des affaires, comme Alexandre Sévère les avoit données autrefois à Mammea ; justement avez fait encore en appelant au conseil le roi de Navarre et les princes du sang. Ce qu'il faut réformer, c'est la juridiction des clercs ; non seulement les nobles leur ont donné tous leurs biens, mais ils ont eu la faiblesse de leur céder leurs tribunaux même d'appel ; l'état ecclésiastique n'est point de se mêler des édits, mais de prier, prêcher, répandre les sacremens ; c'étoit au roi à bien pourvoir pour les bénéfices, abolissemens, confiscations multiples, dons de cour et autres gros abus qui portent partout le trouble*. »

« Il ne peut ici s'agir, répondit Jean Quintin, orateur du clergé, de corriger l'Église qui ne peut faillir, et à qui même vieillesse ne pourroit causer ridés, mais corriger la discipline. N'écoutez pas ceux qui réveillent des anciennes hérésies et demandent églises à côté des saintes chapelles ; refusez les requêtes impies, comme saint Athanase sous l'empereur Constance. Cette nouvelle foi, continua-t-il, s'efforce par voies publiques et cachées d'introduire un Évangile, dont le som-

* « Harangue du baron de Rochefort, député de la noblesse, ésdits Estats. Paris, 1560. » (Brochure.)

maire est de ne souffrir qu'il y ait aucun lieu dédié, saint et sacré spécialement à Dieu; mais de profaner les églises, abattre les autels et briser les images, d'innover les saints sacremens, de chasser les prêtres, évêques et religieux; de tenir ni vœux, ni promesses à Dieu, de vivre sans abstinence, continence, jeûnes et afflictions du corps, en toute liberté et licence de la chair *. Nous vous supplions, Sire, que si quelque fossoyeur de vieille hérésie, par impiété s'ingéroit et vouloit introduire et renouveler aucune secte jà condamnée, et icelle fît présenter requestes, demandât temple et permission d'habiter en ce royaume, comme se sont impudemment ingéré naguères aux États particuliers des provinces; que tels porteurs de requestes soient punis et déclarés fauteurs d'hérésie, et qu'il soit procédé contre eux selon la rigueur des constitutions canoniques et civiles. Le clergé demande comme chose nécessaire à l'intégrité de votre royaume que désormais tout commerce de quelconque marchandise, livres ou autres, soit interdit et nié à tous hérétiques, sectateurs, novateurs et défendeurs de doctrine jà condamnée. »

* *Voyez aussi* : « Humbles requêtes et remontrances faites au roi par le clergé de France. Paris, chez Pierre Gruau, papetier, devant le Palais, à la Fleur de Lis. » (Brochure.)

Les deux premiers orateurs et le chancelier de l'Hospital avaient exprimé les opinions du tiers parti; on les avait écoutés sans murmure dans les rangs des calvinistes; mais Jean Quintin disait haut les sentimens catholiques, et les chefs de l'Église réformée, l'amiral Coligny particulièrement, réclamèrent avec vivacité. Les esprits étaient tellement prononcés dans l'assemblée contre les clercs, que l'orateur fut obligé d'expliquer ses paroles: la reine l'y invita, au grand murmure des catholiques zélés qui assistaient aux États, et particulièrement de la maison de Guise, qui plus que jamais s'en faisait l'expression.

A la suite des États d'Orléans, une ordonnance proclama amnistie entière pour tous les faits commis en matière de religion; on devait mettre hors tous les calvinistes arrêtés, sauf ceux-là qui auraient été déclarés chefs de la conspiration d'Amboise *. Les États se laissèrent entraîner à de plus hardies concessions. Une autre ordonnance régla la discipline de l'Église nationale, en satisfaisant à toutes les demandes du parti politique. On rendit à une certaine forme électorale la nomination des archevêques : quand il s'agirait d'élire un métropolitain, tous les évêques suffragans devaient se réunir en colléges avec les chanoines de la métropole, toute la noblesse du diocèse et

* Enregist. au parlem. 1er mars 1560.

douze bons bourgeois ; cette assemblée devait présenter trois candidats âgés au moins de trente ans, et c'était parmi eux que devait être choisi le métropolitain nommé par le roi ; on défendait tout transport d'or et d'argent à Rome pour annates ou autres droits ; les élections monastiques seraient triennales ; désormais les candidats aux bénéfices ecclésiastiques devaient subir une enquête, et les archevêques et évêques étaient soumis à la résidence. On les obligeait d'entretenir les fondations et les bénéfices ecclésiastiques dont ils jouissaient en vertu de leur titre *.

Après ces concessions au tiers parti, on revenait à l'esprit de la foi catholique ; les cabaretiers, aubergistes, marchands ne pouvaient désormais ouvrir leurs étaux pendant les offices ; défense aux astrologues de prédire l'avenir, faire conjuration par les astres ou par les signes ; à tout imprimeur de les reproduire en public par des almanachs ou des petits livres cabalistiques **.

* Fontanon, 1, 47. Néron, 1, 368. Enregist. au parlem. 3 septembre 1561, vol. 1, fol. 133.

** Cette disposition était bien difficile à exécuter. Je trouve dans les mss. de Béthune, vol. 8676, fol. 16, une lettre d'un astrologue italien consulté par la reine sur le jour qu'il fallait choisir pour le sacre de Charles IX. On peut lire aussi le traité fait par Charles IX avec un alchimiste pour lui faire trouver de l'or. (*Revue rétrospective*, 3e cahier.)

Enfin, dans une série de dispositions relatives à l'ordre général, au commerce, à la justice, aux procédures, on disait qu'il serait permis de faire exécutions mobiliaires pour dettes contre les clercs, les curés et moines, leurs hardes et effets; il n'y aurait d'excepté que les ornemens de l'autel et les vases saints. Les États s'efforçaient ainsi de bien séparer la discipline d'avec la foi; en faisant des concessions sur un point, ils cherchaient à fortifier l'autre *.

L'ordonnance d'Orléans était un triomphe du parti parlementaire : elle ne se jetait pas dans le calvinisme, mais elle tendait à une réforme du clergé, à rendre moins intimes ses rapports avec Rome, à lui donner un caractère plus national, à modifier ses mœurs. Les choses étaient à ce point que toutes mesures conciliatrices devaient échouer devant deux opinions extrêmes qui frémissaient déjà sous la main de leurs chefs. L'esprit de concorde avait disparu; quelques hauts gentilshommes de cour désiraient le calme, pour transformer en simple intrigue ce qui était une effervescence de pensée; pensée puissante, puisqu'elle prenait son origine dans les croyances religieuses.

Aussi les masses ne ratifiaient en aucune manière ces intentions modérées. A Beauvais, le cardinal de Châtillon, usant de l'édit sur les assem-

* Ordonnance d'Orléans. Recueil de Néron, t. I, p. 368.

blées libres, avait déclaré que dans les fêtes de Pâques il ne célébrerait point la messe, mais la cène, selon les habitudes calvinistes; il y eut à cette occasion une révolte parmi le peuple accoumé aux grandes solennités, à ces mystères de l'Église. Ce fut une véritable insurrection qui nécessita un vaste déploiement de forces sous les ordres du connétable de Montmorency *.

La reine-mère elle-même était dépassée chaque jour dans ses volontés conciliatrices; elle avait saisi la solennité du sacre de son fils à Reims (de ce sacre où il ne manquait plus d'autre scandale, selon l'ambassadeur Chantonney, que madame la cardinale de Beauvais **) pour donner un second édit favorable aux idées de transactions : tous ceux qui étaient sortis du royaume pour cause de religion pouvaient y rentrer, ou s'ils préféraient rester hors de France, ils obtenaient un délai pour vendre leurs biens; il était encore défendu de s'injurier mutuellement en s'appelant du nom de *papiste* et de *huguenot*. On proclamait la liberté de conscience, car chacun pouvait professer la religion qui lui paraissait la plus sainte et la meilleure.

* Dans la correspondance de Perrenot de Chantonney, l'ambassadeur d'Espagne parle à sa cour de ce scandale avec une vive indignation. (Dépêch. 3. Elle a été imprimée dans les Mémoires de Condé. Paris, 1743.)

** Dépêch. 3.

Cet édit amena la résistance du clergé qui le dénonça comme une hérésie.

Le parlement lui-même, depuis sa dernière épuration, n'avait plus dans son sein une opposition réformatrice; le parti politique ne put y obtenir majorité. Trois opinions divisèrent cette cour : ceux des conseillers qui suivaient les sentimens modérés du chancelier de L'Hospital opinèrent pour qu'on suspendît toute poursuite contre les hérétiques jusqu'au prochain concile : les seconds, les plus nombreux, appelèrent toute la sévérité des vieux édits; les troisièmes enfin se prononcèrent pour l'incompétence et le renvoi de la procédure aux tribunaux ecclésiastiques. L'arrêt indique quelle force avait acquise le parti catholique : « Vu par toutes les chambres assemblées les lettres closes du roi du 28 janvier passé signées Charles, et contresignées de l'Aubespine; veut le parlement, modifiant lesdites lettres, que les huguenots qui seront mis en liberté et déclareront ne vouloir vivre catholiquement, sortiront dans le temps qui leur sera presté hors de ce royaume, sous peine de la hart *. »

La Faculté de théologie se maintenait dans la même rigidité de doctrines; elle poursuivait impitoyablement toutes les opinions qui s'en écar-

* Registr. au parlem. 1er mars. Preuves des libertés de l'Église gallicane, p. 1321.

taient. Le bon peuple de Paris, les confréries, toute la portion active des corporations et des métiers étaient rangés sous la bannière de l'Église; chaque fois que les calvinistes avaient voulu célébrer publiquement leur culte ou établir leur prêche, il s'était fait une terrible révolte contre eux dans les rues de Paris, et les halles avaient menacé de s'émouvoir encore. Il n'y avait de prononcé contre la vieille foi et pour le calvinisme que quelques savans, de braves gentilshommes de castels et de provinces qui suivaient la fortune de leurs chefs; enfin un petit nombre de bourgeois d'un certain ordre de fortune et d'intelligence. L'homme de campagne écoutait aussi plus favorablement les prêches que l'habitant des villes.

Le tiers parti, avec la conscience de sa faiblesse populaire, sentait qu'il avait à puiser une grande force dans les convocations fréquentes des trois états; telle était surtout l'opinion du chancelier de L'Hospital, invoquant l'action de la noblesse provinciale pour balancer un peu l'ardeur du peuple. Une nouvelle assemblée fut convoquée à Saint-Germain, mais incomplète. Le chancelier voulait s'y rendre maître des suffrages pour combattre la majorité fervente du parlement qui avait repoussé les concessions faites aux calvinistes. Il la composa dans les opinions de ses derniers édits : les catholiques lui échappant, n'était-il pas naturel qu'il cherchât appui dans

l'opinion contraire ? Aussi le chancelier de L'Hospital s'exprima-t-il avec plus de faveur encore pour les huguenots : « Je ne comprends pas, dit-il, ceux-là qui veulent exclure de ce royaume la nouvelle religion ; faire édit contre elle, c'est infamie ; il faut faire loi pour elle et non contre elle. » L'orateur du tiers-état s'écria : « A quoi servent tant de folles et grandes richesses des clercs ? si le roi notre Sire a besoin d'argent, qu'il fasse comme en Angleterre et en Allemagne, qu'il prenne ces biens oisifs qui servent au luxe des gens d'église : on parle d'assemblées clandestines de ceux qui professent d'autres idées, une autre foi que la cour romaine : eh bien ! je demande qu'ils puissent se réunir librement, que les officiers du roi y assistent afin qu'il ne s'y passe rien de contraire à l'État, jusqu'à ce qu'on ait réuni un concile pour apaiser les différends qui subsistent entre les religions diverses. Or, toutefois, je n'entends pas par ce propos oster aux magistrats la puissance du glaive contre les hérétiques séditieux et perturbateurs de la tranquillité publique, quand ils seront atteints et convaincus pour tels par la parole de Dieu ; mais quant à la permission de s'assembler ès temples divins, aucune division et tumulte n'en adviendra entre vos sujets, mais bien un repos public et extinction de toute rebellion populaire *. »

* « La harangue du tiers-état de France faite à la ma-

Ces opinions de quelques jurisconsultes n'allaient pas au peuple des rues, à cette multitude qui ne comprenait pas qu'on mutilât ses images saintes, ses reliques vénérées, et qu'on élevât des prêches à côté de la vieille cathédrale; les esprits s'irritaient d'autant plus qu'on cherchait à les assouplir à des idées de conciliation et de rapprochement. Tandis que l'assemblée de Saint-Germain préparait un édit de tolérance, les confréries, les halles murmuraient hautement contre le conseil, qui trahissait ainsi les intérêts du catholicisme.

jesté du roi en l'assemblée de ses États tenus en Saint-Germain-en-Laye, le 27 août 1561. » (Brochure.)

CHAPITRE XXVII.

COLLOQUE DE POISSY.

Correspondance avec Genève. — Catherine de Médicis au pape. — Assemblée mixte. — Harangue du chancelier de L'Hospital. — Orateurs catholiques. — Discours de Bèze pour les calvinistes. — Le cardinal de Tournon. — Confession de foi. — Colloque de Saint-Germain. — Édit de transaction.

1561 — 1562.

La tendance de la cour, du chancelier de L'Hospital et du tiers parti vers un système qui aurait apaisé la lutte des croyances se développait au-delà même des limites rationnelles. Non seule-

ment on voulait désarmer les opinions qui, le casque en tête, couraient à la guerre, mais rapprocher et fondre les doctrines qui opéraient les divisions religieuses. Tel fut l'objet du colloque de Poissy, conférence libre et solennelle entre les deux partis par l'organe des docteurs catholiques et calvinistes. C'était le plus grand pas qu'on pût faire dans le système conciliateur de Catherine de Médicis. Le chancelier de L'Hospital eut le premier cette pensée dont la réalisation était impossible. Les temps de fusion n'étaient pas venus.

L'Hospital se servit de l'intermédiaire de l'amiral Coligny qui avait de grandes intelligences à Genève. Une correspondance s'engagea entre lui, Calvin et Théodore de Bèze. Les calvinistes acceptèrent avec le plus vif empressement un colloque qui les mettait à même d'exposer devant le roi sur un pied d'égalité parfaite leur profession de foi. Calvin n'avait pas la parole assez souple, l'improvisation assez calme, assez pénétrante pour satisfaire à tout ce qu'avait de délicat la conférence qui allait s'engager. Elle fut dès l'origine confiée à Bèze, c'est-à-dire à l'homme de modération et d'éloquence du calvinisme, comme Mélanchton l'avait été du luthéranisme en Allemagne.

La chose fut plus difficile pour l'Église catholique. La reine-mère et le chancelier de L'Hospi-

tal avaient obtenu le consentement des cardinaux de Lorraine et de Tournon; mais comment justifier aux yeux du pape une assemblée où on allait s'occuper des dogmes de la foi catholique sans l'intervention directe ou indirecte de Rome ? La reine Catherine de Médicis s'efforça pourtant d'expliquer ses intentions dans une lettre qui reste encore * : « Considérez, très-saint Père, disait-elle, combien est grand le nombre de ceux qui se sont séparés de l'Église romaine; il est impossible de les réduire ni par les lois ni par les armes; des nobles, des magistrats attirent la foule à cette croyance par leur exemple. Heureusement, dans cet éloignement pour Rome, il ne s'est élevé aucune opinion monstrueuse, anabaptiste ou antitrinitaire; toutes reconnaissent les douze symboles apostoliques; que si on pouvoit les accorder, ce seroit le meilleur moyen de fondre l'Église grecque et romaine. Pour arriver à ce résultat, n'étoit-il pas utile de multiplier les conférences, de demander des prédications de paix et de charité ? Il faut aussi éviter que par une obstination malheureuse, on sépare encore ceux qui tiennent à l'Église catholique (et ici Catherine faisait des propositions singulières). Je vous proposerai donc, très-saint Père, de supprimer le culte des images, de ne plus conférer

* Mss. de Béthune, Bibl. du Roi, vol. cot. 8476.

désormais le baptême que par l'eau et la parole; la communion sera donnée sous deux espèces : on chantera les psaumes en langue vulgaire à ceux qui viendront pour s'approcher de la Sainte-Table; enfin on abolira la fête du Saint-Sacrement, parce que cette fête est de tous les jours et de tous les temps.» Une telle lettre, expression des sentimens du chancelier de L'Hospital, tendait à l'hérésie : elle fut donc accueillie par le pape avec un sentiment de crainte profond; il se hâta de députer le cardinal de Ferrare comme légat du saint-siége, afin de diriger la marche et de dominer l'esprit de la réunion de Poissy.

Le chancelier s'efforçait par tous les moyens de donner une haute solennité au colloque qu'on préparait; il ne pouvait lui imprimer l'éclat d'un concile; mais il voulait que cette assemblée, présidée par le roi et la reine, apportât une solution définitive aux divisions qui séparaient les deux sectes: les concessions que le conseil avait demandées au pape par l'organe de Catherine auraient servi de base.

La correspondance se continuait entre Genève et l'amiral Coligny. L'école calviniste désigna, pour suivre Théodore de Bèze et soutenir les grandes thèses de doctrines dans le colloque de Poissy, Augustin Marlorat, ancien moine augustin et ministre à Rouen; Jean Malo, Jean de l'Epine, de l'Église de Paris; Pierre Martyr, théologien le

plus fort de la réforme, d'une parole facile et élégante; enfin les ministres Jean Viret, François Morel, Raimond Martin, Nicolas Tobie, Claude la Boissière, Jean Bouquin, Jean de la Tour et Nicolas des Gallards *.

Les catholiques députèrent là également leurs hommes d'éloquence et leurs théologiens les plus profonds; indépendamment du cardinal de Lorraine, on désigna parmi les docteurs appelés à répondre aux calvinistes, Claude d'Espense et Claude de Xaintes. Lorsque le colloque s'ouvrit, on ne comptait encore que quatre évêques, mais successivement le nombre augmenta jusqu'à quarante, tous la mitre en tête et revêtus de leur camail.

On vit avec étonnement le cardinal de Lorraine et Théodore de Bèze, tous deux expression d'un parti différent, se donner des témoignages réciproques d'estime et d'amitié. Les idées au dehors, parmi le peuple, n'en étaient pas à ce rapprochement de personnes et de doctrines. Les calvinistes demandaient avant toute chose que plu-

* « Discours des actes de Poissy, contenant le commencement de l'assemblée, l'entrée et issue du colloque des prélats de France, ministres de l'Évangile; l'ordre y gardé; ensemble la harangue du roi Charles IXe, avec les sommaires, points et oraisons de M. le chancelier, Théod. de Bèze et du cardinal de Lorraine. Paris, 1561. » (Brochure.)

sieurs points fussent admis : le premier, que les évêques n'assistassent pas au colloque comme juges, mais comme simple partie, ce qui mettait les deux religions sur le pied d'une parfaite égalité; que le roi y présidât, afin de donner un caractère politique à la conférence, et qu'il se fît accompagner de son conseil, ce qui appelait parmi les juges le tiers parti; ensuite, que toutes les controverses se décidassent par les seules paroles de l'Écriture. On substituait ainsi le système d'examen à celui de l'autorité de l'Église. Enfin les ministres calvinistes demandèrent que toute résolution arrêtée fût écrite par des notaires et des scribes, au choix des parties appelées à la controverse.

Le conseil accorda toutes ces pétitions, tant le parti calviniste y avait conquis d'ascendant! Inutilement opposa-t-on à la reine qu'il était à craindre que le jeune esprit du roi ne se laissât entraîner par le poison des fausses doctrines; Catherine de Médicis répondit « que si Bèze avançoit de mauvais principes, il y avoit assez de prélats éloquens dans le concile pour le réfuter, et que Monseigneur de Lorraine avoit promis de tout foudroyer de sa vive parole. »

Le 9 septembre 1561, la première conférence régulière s'établit. On avait choisi le cloître des religieuses de Poissy, vaste salle de réfectoire richement décorée; Charles IX, Catherine de Mé-

dicis, le roi de Navarre, le duc d'Orléans, Marguerite sa sœur, tous les princes du sang s'étaient placés dans l'enceinte du chœur, derrière une balustrade dorée; autour d'eux étaient rangés les cardinaux, distingués par leur vêtement rouge, les évêques et même les simples docteurs; quant aux ministres calvinistes, on les avait relégués en dehors du chœur : ils ne purent obtenir des places d'égalité en face des catholiques *.

Charles IX ouvrit lui-même le colloque : « Messers, vous êtes assez advertis des troubles qui sont en ce royaume sur le fait de la religion; c'est pourquoi je vous ai fait assembler en ce lieu. Ce que je désire, c'est que vous n'en bougiez jusqu'à ce que vous ayez donné si bon ordre que mes sujets en puissent désormais vivre en paix et union les uns avec les autres, et ce faisant vous me donnez occasion de vous avoir en la même protection qu'eurent les rois mes prédécesseurs. »

Le chancelier de L'Hospital développa sa théorie de fusion. « Le remède que nous cherchons, disait-il, se trouveroit dans la convocation d'un concile général; mais ce remède, quand viendra-t-il ? les papes n'y consentent qu'avec répugnance; leurs délibérations sont éloignées, et

* Il existe plusieurs relations calvinistes et catholiques toutes contemporaines du colloque de Poissy.

pendant ce temps les maux s'aggravent. Une assemblée toute nationale produira de plus prompts effets; elle permet les résolutions ultérieures; n'est-on pas libre de la soumettre au pape? Rejetons les questions envieuses et subtiles; la parole de Dieu suffit pour examiner les doctrines. Quant aux calvinistes, pourquoi les catholiques les haïroient-ils si profondément? N'avoient-ils pas été régénérés par le même baptême, n'adoroient-ils pas avec eux Jésus-Christ ? Ne les condamnez point sans les avoir entendus, et s'ils se trompent, il faut doucement les remettre dans le bon chemin. Prenez garde de tout brouiller par une sévérité trop grande. Souvenez-vous d'Arius, et ne craignez-vous pas que, si vous agissez comme le fougueux patriarche d'Alexandrie, vous ne rendiez la séparation éternelle? »

Le cardinal de Tournon demanda que ce discours qui avait blessé le côté catholique lui fût communiqué par écrit. La reine le refusa, et donna la parole à Théodore de Bèze. A ces mots et par un dramatique mouvement tous les ministres se prosternèrent à genoux; et Théodore, levant les yeux au ciel, débita une longue et éloquente prière au Père céleste; puis tous ensemble, à haute voix, récitèrent l'oraison dominicale. Ils étaient vêtus de simples robes noires; leur parole grave et leur caractère froid contrastaient avec les vives sorties des prélats catho-

liques*. Cette solennelle profession de foi achevée, Bèze se leva. « Je dis d'abord que c'est injustement qu'on nous accuse d'être turbulens et ambitieux et de jeter divisions en ce royaume; notre foi est paisible. Encore que nous soyons gens petits et contemptables, la conscience nous donne bonne assurance; la fin que nous nous proposons, c'est la parole de Dieu et la paix de l'âme; si nous demandons à nous assembler librement, ce n'est point pour faire un mauvais usage, mais pour mettre les consciences en repos, obéir au Seigneur et aux puissances qu'il a établies sur terre. Quant à nos doctrines, nous confessons Dieu seul en une même essence infinie, distinct en trois consubstantielles; il ne peut y avoir de justifications en ce monde que par le Christ; les œuvres ne sont bonnes qu'autant qu'elles procèdent par son esprit. Notre loi écrite est

* *Voyez* la gravure contemporaine du colloque de Poissy avec la vieille légende du graveur : « On y remarque monseigneur le roy, madame la royne, monseigneur le roy de Navarre, avec les cardinaux et princes du sang à leur côté; M. le cardinal de Lorraine esloigné se trouve tout seul à la dextre de la salle; Théodore de Bèze parle entouré des ministres estant venus avec lui, et les secrétaires d'État au nombre de deux, escrivant avec promptitude la harangue de M. de Bèze. De chaque côté la table des religieuses, où sont placées nombre de ces saintes dames avec les gens d'armes du roi. »

l'Ancien et le Nouveau Testament ; tout ce que les docteurs ont écrit doit leur être comparé. Quant à la présence du Christ dans l'Eucharistie, nous croyons qu'il y est en esprit, mais quant à la matière, il est éloigné du pain et du vin comme la terre l'est du ciel *. »

A ces mots un grand murmure se fit entendre sur le banc des évêques ; tous frappèrent des mains, trépignant d'impatience. « Il a dit un blasphême ; il a prostitué le nom du Christ ! Sire, continua le cardinal de Tournon, c'est contre nos sentimens et pour donner un témoignage de notre zèle que nous avons consenti à entendre les paroles des huguenots : nous avions prévu qu'ils avanceroient des choses indignes du roi très-chrétien, lesquelles peuvent offenser les gens pieux. Suspendez tout jugement jusqu'à ce que nous ayons pu répondre à de telles hérésies ; nous demandons un prochain jour pour les réfuter ; nous devons dire à Sa Majesté que si ce n'étoit par respect pour sa personne, nous nous serions levés

* « Harangue des ministres de la parole de Dieu, faite en l'assemblée de Poissy, le 9 septembre 1561, avec ce psalme 119 : »

Tous les méchans faut désenquérir,
De leur salut est tous prêts à périr.

« Harangue de Théodore de Bèze, prononcée au nom des églises réformées, en l'assemblée de Poissy, 1561. »

sur-le-champ, afin de ne point entendre de pareilles abominations. » Catherine de Médicis répondit : « Je n'ai rien conclu ; je n'ai rien fait en cela que par la délibération du conseil et advis de la cour. Ce n'est point pour l'amour des mots, mais pour apaiser trouble et sédition. » Bèze reprit alors la parole.

« Le baptême est le sacrement établi de Dieu et consacré en son fils Jésus-Christ. C'est là le seul qui soit au Nouveau Testament ; la pénitence est dans l'amendement de l'âme et le repentir ; la confession ne doit pas être une obligation, mais un objet de volonté ; il ne faut juger personne pour la distinction des saints jours et des viandes. On parle de la police de l'Église ; elle est tellement défigurée et détruite depuis l'Évangile, qu'elle a besoin d'être rétablie en sa beauté, et pour cela que faut-il ? que les choses contraires à la parole de Dieu et qui ont été ajoutées depuis, soient abolies de fond en comble selon le vœu de l'Évangile. »

Le cardinal de Tournon s'éleva avec impatience contre toute la théorie de Bèze. « Vous niez donc l'autorité de l'Église, arbitre souverain pour toute controverse ? L'Écriture peut-elle s'interpréter toute seule et par elle-même ? ne faut-il pas un juge vivant qui prononce et décide ? Le pouvoir de l'Église est pour que chacun n'explique pas les Saintes Écritures à sa guise : le roi n'est autre

chose qu'un membre de l'Église; il n'en est pas le chef, et pour ce il doit y être soumis; tout se décide par la cour de Rome; l'opinion des Pères, voilà le guide pour l'interprétation des Testamens. C'est pourquoi il ne faut pas entamer de controverse avec les hérétiques sur ce sujet particulièrement; car s'ils croient seulement que le Christ soit en esprit dans l'Eucharistie et non en corps, il n'y a pas moyen de s'arranger et de se rapprocher d'eux. » Tous les prélats applaudirent avec enthousiasme à la protestation du cardinal. « Nous voulons vivre et mourir dans la foi catholique, s'écrièrent-ils unanimement; nous supplions Votre Majesté de persister dans la religion de ses pères *. »

Alors Bèze se leva : « Je répondrai sur-le-champ, si vous voulez le permettre. » Mais le mouvement des évêques fut si vif que le roi rompit la séance. Les ministres calvinistes présentèrent une humble requête : « N'étoit-ce pas Sa Majesté qui les avoit invités à ce colloque pour arranger à l'amiable les différentes religions ? C'étoit par les artifices de leurs adversaires que ce colloque avait été suspendu. Ils demandoient à le continuer sous la

* *Voyez* aussi l'*Oraison de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Lorraine, faite en l'assemblée de Poissy, le roi y étant.* Paris, 1561, chez Guill. Morel, imprimeur du roi, par privilége.

protection d'un prince qui, à l'exemple d'Ézéchias, vouloit répandre les bonnes doctrines. » Les calvinistes pensaient que toute discussion publique était utile au développement de leurs croyances; ils espéraient entraîner tout-à-fait le roi et la reine-mère dans les idées de la réforme. A cette époque il y avait tendance dans le conseil.

Comme les catholiques repoussaient toute controverse officielle, les ministres, le roi et la reine préparèrent au moins une conférence particulière : on s'assembla donc, mais en privé, sans qu'il y eût ni scribes ni laïques, et le premier mot que le cardinal de Tournon dit à Bèze fut celui-ci : « Théodore de Bèze, quelle est votre mission ? — Je la tiens de l'élection du peuple; je suis confirmé par le magistrat civil, et voilà mon droit. — Mais qui vous a imposé les mains, dit le docteur d'Espense ? — Je n'ai point été consacré par cette voie de votre Église; la nôtre se compose de toute l'assemblée. — Je le répète, répondit le docteur, comment seriez-vous pasteur légitime, puisque vous ne pouvez dire qui vous a imposé les mains ? si vous avez une vocation extraordinaire, faites des miracles. — Ils sont nécessaires, s'écria le docteur Claude de Xaintes. — Non, répliqua Bèze, parce que nous avons reçu la mission des anciens de l'Église; au reste, voici notre confession de foi. » Et Bèze développa les principes calvinistes tels qu'ils avaient été exposés

dans le premier synode tenu à Paris sous le règne de Henri II.

Les esprits s'aigrissaient, car les parties se demandaient mutuellement d'où venaient leurs pouvoirs. Bèze, qui jusqu'ici avait montré un certain caractère de modération, ne put tenir et attaqua vivement l'épiscopat. « Ils nous demandent, ces évêques, de qui nous tenons notre caractère! Et ne pouvons-nous pas, à plus forte raison leur dire : Les anciens de l'Église vous ont-ils désignés? avez-vous été élus par le peuple ? y a-t-il une information sur votre vie, vos mœurs et vos doctrines ? est-ce gratuitement qu'on vous a élevé à votre dignité ? ne vous a-t-on pas imposé mille écus d'argent? » En même temps le ministre Pierre Martyr attaquait plus profondément encore la présence réelle, dogme qui avait soulevé une opposition formidable dans le colloque.

Aussi Jacques Lainez, second général des jésuites, s'adressant à la reine, lui dit dans son ardeur catholique : « Eh bien, Madame, vous le voyez, s'il n'est pas très-dangereux de traiter d'accommodement avec les hérétiques; ce sont des loups revêtus de la peau des brebis et des renards; il faut les éviter à cause de leur hypocrisie; il n'appartient pas à Votre Majesté de discuter ainsi des affaires de religion; vous n'en avez pas le pouvoir ; abandonnez-le au clergé. Quand les questions sont majeures, comme l'hérésie, il

faut en déférer au souverain pontife ou au concile. »

Le colloque était dégénéré en disputes violentes; au dehors ce n'était que diatribes et pamphlets que les deux partis se jetaient à la tête. Jamais on n'avait plus écrit; les calvinistes lançaient les plus vives injures contre les prélats papistes : « Évêques du démon, qui d'un visage hypocrite vouloient effrayer l'univers par les feux du purgatoire. C'est aux mailles de tels rets qu'ils avoient pris les duchés pour eux et qu'ils approchoient des rois plus que des cieux *. »

Dans la *Confession de plusieurs Prélats*, autre libelle du parti calviniste, on met dans la bouche des évêques le tableau de leur luxe et de leurs déportemens : « Leurs laquais, leurs pages, leurs chiens, leurs oiseaux, leurs robes de damas, leurs mignons escarpins; ils ne savent que courtiser, mugueter, banqueter et chasser **. » D'un

* « Six sonnets de l'assemblée des prélats de France et des ministres de la parole de Dieu, tenue à Poissy, l'an 1561. »

Aux idoles fâmeux bailler de Dieu la gloire,
Remettre à tous sermons la besace en mémoire,
Et de gestes farceurs tout le monde amuser.

** Nos pages et laquais braves de nos livrées,
Nos chiens et nos oiseaux, nos robes de damas,
Nos mignons escarpins découpés au compas,
Nos festins, nos banquets et nos barbes musquées;
. . . . . .

(*Confession de plusieurs des prélats assemblés à Poissy*, 1561.)

autre côté, les catholiques poursuivaient comme hérésie les paroles austères des ministres calvinistes. Ils exaltaient outre mesure « les belles harangues tenues en ladite assemblée par les cardinaux de Tournon, de Lorraine, » véritables expressions de leurs croyances et de leurs intérêts *.

La portion légère et galante de la cour tournait en moquerie tous ces efforts pour rapprocher les doctrines religieuses **; Ronsard s'est fait l'écho de ces *dits* de gentilshommes qui préféraient batailles et amours à toutes les discussions de clercs et d'Église : le poète joue sur les subtilités des deux écoles catholique et calviniste qui occupaient l'assemblée de Poissy. « Saint Augustin instruisant une dame, lui enseigne que l'amour est l'âme de notre âme ; il le permet aux belles et honnêtes, et il le défend aux sottes et aux bêtes; Bèze et d'Espense ne font aucune défense de bien aimer : le gros Hugonis de Sorbonne dit que l'amour est une chose bonne; Pierre Martyr nous affirme que saint Pierre enserre les amoureux; et

* Bibliothèque du roi. Fontanieu. Recueil de pièces in-8, parchem., cot. 1559, pièce 13.

** *Voyez* aussi « le Pasquil de la cour, composé nouvellement par maître Pierre de Coquières, jadis advocat à la cour de parlement de Paris, avec la désolation du désolateur Antechrist, fils du diable ; plus un Écho sur la vie abominable dudit Antechrist et de ses suppôts. » Paris 1561.

le légat donne large dispense pour que chacun aime en France *. »

Le tiers parti ne renonçait point encore à sa grande pensée de conciliation, en dehors des opinions extrêmes. Le colloque de Poissy ne pouvait plus se continuer publiquement ; les cardinaux, chefs de l'opinion catholique, l'avaient déclaré à la reine-mère. Les calvinistes de leur côté avaient des prétentions exorbitantes ; il reste encore une de leur profession de foi sur les images, capable de soulever les haines populaires contre un système qui détruisait la vieille foi de la cité, la croyance des ancêtres. « Premièrement, que toutes images illicites soient ostées, comme celles de la Trinité du Père et du Saint-Esprit ; celles qui sont figures dissolues comme sont la plupart des images de la Vierge ; *item*, les prophanes, comme celles des bestes bruttes et plusieurs autres faites au plaisir des peintres ; que toutes celles qui resteront soient ostées des autels et de tous lieux saints où l'on a accoutumé de se prosterner, et que les peüples soient admonestés

* Le saint qui porte un bourdon et croisilles,
Le protecteur des belles et jeunes filles,
Permet l'amour aux belles et honnestes,
Et le défend aux vieilles et aux bestes.

(*Recueil mss. anciens, par Rasse des Neus, vol. D, p.* 86, *et vol. A, p.* 173.)

pour que nulle offrande d'argent ou de cire ne leur soit faite *. » Les calvinistes s'attachaient ici à la partie vitale, à la foi dévote des populations, aux pieux objets de la prière et de l'adoration des confréries.

Toutes les réclamations du parti de la réforme étaient envoyées à la conférence mixte et secrète qui se tenait au château de Saint-Germain ; elle se composait de dix personnes que la reine-mère et le chancelier de L'Hospital avaient désignées. Du côté des catholiques, étaient Jean de Montluc, évêque de Valence, Pierre du Val, évêque de Séez, du parti modéré et portés à une transaction, et les trois docteurs en théologie d'Espense, Louis Boutcilliers et Jean de Salignac. Les calvinistes députèrent Théodore de Bèze, Pierre Martyr et les trois ministres Marlorat, des Gallards et de l'Épine. Le but de cette conférence était principalement de s'accorder sur une profession de foi en ce qui touchait l'Eucharistie. Ils étaient tous hommes de science et d'accommodement. Après plusieurs rédactions modifiées dix fois encore, on arrêta la déclaration suivante, curieuse concession dans l'histoire du calvinisme. « Nous confessons que Jésus-Christ en la sainte Cène nous présente,

* « Advis touchant les images, présenté au roi par les ministres de la parole de Dieu à Saint-Germain-en-Laye ; 13 février 1561. »

donne, exhibe véritablement la substance de son corps et de son sang par l'opération du Saint-Esprit; et que nous recevons et mangeons sacramentellement, spirituellement et par la foi ce propre corps qui est mort pour nous, afin d'être os de ses os et chair de sa chair, pour en être vivifiés et en percevoir tout ce qui est nécessaire à notre salut; et parce que la foi appuyée sur la parole de Dieu nous fait et rend présentes les choses promises, et que par cette foi nous prenons vraiment et de fait le vrai et naturel corps et sang de Notre-Seigneur par la vertu du Saint-Esprit, à cet égard, nous confessons la présence du corps et du sang d'icelui notre Sauveur en la sainte Cène *. »

Cette confession, qui se rapprochait par son sens philosophique de la théorie romaine, fut envoyée tout à la fois à Catherine de Médicis et aux évêques qui composaient le colloque primitif de Poissy : la reine-mère en fut frappée, et lorsqu'elle apprit que les évêques l'avaient rejetée comme hérétique, elle en manifesta son profond mécontentement. « Vous voulez donc, s'écria-t-elle, par une folle obstination troubler encore le royaume ? » Au lieu de répondre à ces observations de la reine, le parti catholique, fort de toute sa puissance d'action et de popularité, se

* De Thou, liv. xxviii.

hâta de rédiger par la voie des évêques une profession altière et péremptoire; ceux-ci ajoutaient: « Nous envoyons à Votre Majesté une profession de foi sur l'Eucharistie. Vous devez obliger les hérétiques à y souscrire, autrement les obstinés doivent être exterminés au sein d'un royaume qui n'a jamais souffert l'hérésie *. »

C'était la rupture du colloque de Poissy. Il n'y eut plus dès lors ni conférences, ni projet de conciliation. Quelques esprits de ménagement et de sagesse y songeaient encore pourtant, et c'est dans ce dessein que François Baudouin publia la traduction du livre de Cassander : *du Devoir de l'homme pieux dans les différens de la religion* **. Ce livre appelait les deux Églises, par de mutuelles concessions, à se rapprocher l'une de l'autre. Il fut également rejeté par les protestans et par les catholiques. Tandis que Calvin écrivait un pamphlet violent contre Baudouin, un pur et sévère théologien, Jean Hessels, le repoussait au nom de l'Église romaine ***. Quand deux opinions sont encore dans leur jeunesse et leur vivacité, les tiers partis deviennent chose importune; je l'ai dit, ils ne prennent la haute main qu'après l'orage.

* De Thou, liv. xxviii.

** Paris, 1562.

*** *Voyez* la préface de Baudouin en tête des œuvres d'Optat, et dans son traité spécial : *de Libellis famosis.*

Cependant le colloque de Poissy avait laissé dans l'esprit de Catherine de Médicis une opinion favorable aux calvinistes ; elle avait trouvé dans Théodore de Bèze je ne sais quoi de doux et de modéré, une perpétuelle soumission à la puissance civile, tandis que les évêques avaient tonné contre ce qu'ils appelaient les usurpations de la couronne. Le prince de Condé qui venait d'être acquitté par le parlement, le roi de Navarre et le chancelier de L'Hospital surtout, avaient la plus haute influence dans le conseil, et ce fut sans doute à leur autorité que les protestans durent un dernier édit de modération.

Dans une assemblée de Saint-Germain, composée de députés du conseil et de parlementaires choisis, on mit en délibération la liberté de conscience. Par une sorte de protestation, ni le duc de Guise, ni le cardinal de Lorraine, ni le connétable de Montmorency ne voulurent y assister *. Le chancelier de L'Hospital, blessé de ces oppositions du catholicisme, se hâta de proclamer les maximes d'ordre politique : « La sévérité n'avoit rien produit contre les calvinistes ; le nombre en étoit alors si considérable qu'il falloit suivre un

* « Cantique spirituel et consolant à monseigneur le prince de Condé, avec un écho sur l'édit du cardinal de Lorraine ; plus, la déclaration de contre-pronostication à celle de Nostradamus, imprimés à Rennes. 1561. »

autre système si l'on ne vouloit armer le frère contre le frère. Il ne s'agit pas de savoir laquelle des religions est la meilleure, mais de décider s'il y a danger à laisser les réformés se rassembler. L'état politique diffère de l'établissement religieux. On pouvoit être sujet fidèle et mauvais chrétien, et puisqu'on autorisoit les fiançailles et mariages entre deux individus de religions différentes, ne pouvoit-on pas reconnoître la coexistance de deux croyances diverses ? Le roi ne veut point que vous mettiez en dispute quelle opinion est la meilleure, car il n'est pas ici question *de constituendâ religione, sed de constituendâ Republicâ;* c'est pourquoi un excommunié ne laisse pas d'être citoyen *. »

Ces grandes et hardies maximes, pour la première fois discutées en face d'une société naguère toute catholique, furent consacrées par l'édit de janvier 1562, avec de larges modifications pourtant, qui tendaient à ménager les opinions du peuple. On obligeait les calvinistes à restituer les biens arrachés à l'Église; en compensation on leur accordait liberté pleine et entière de se réunir hors les villes afin d'éviter les tumultes et séditions. Toutes les peines portées par les vieux édits étaient suspendues. Quand les calvinistes voudraient tenir un synode, ils devaient en pré-

* Harangue du chancelier de L'Hospital, 1562. (Brochure.)

venir l'officier civil; leurs statuts seraient communiqués aux magistrats, en même temps qu'ils renonceraient à toute ligue, levées d'hommes illicites et secrètes. Les calvinistes devaient observer les fêtes publiques, ne jamais marier aux degrés prohibés par les lois ou les canons, et les ministres s'abstenir de prêcher publiquement contre la messe, ou de déclamer contre les rites du catholicisme. Avec cette liberté arrivait également un système de forte pénalité contre tous ceux qui ne garderaient pas ces commandemens*.

Ainsi les lois voulaient obliger au respect mutuel et à la concorde deux religions en présence. C'était une pensée haute, généreuse, mais impossible à réaliser. Quand les opinions sont en armes, il n'est pas dans la possibilité d'une autorité humaine de les rapprocher autrement que pour combattre. Les maximes exposées par le chancelier de L'Hospital étaient trop avancées pour la société devant laquelle il les développait: les idées n'en étaient pas encore là.

* Regist. du parlement, vol. Z, fol. 225. Fontanon, iv, 267. On l'a aussi inséré dans le recueil des Traités de paix, t. ii, p. 313.

CHAPITRE XXVIII.

COMMENCEMENT DE LA GUERRE RELIGIEUSE.

Excès des huguenots. — Insolence de leurs écrits. — Lettre de Calvin. — Mouvement catholique. — Hôtel-de-Ville de Paris. — Attaque contre les prêches. — Opposition catholique du parlement. — Peur des huguenots. — Menaces de la maison de Guise. — Profanation de l'église Saint-Médard. — Le triumvirat. — Désordre de Vassy.

1561 — 1562.

Les esprits prévoyans devaient s'apercevoir que le temps de crise approchait, et que les partis secouaient tous les freins imposés à leur vive foi

et à leurs croyances armées. Le dernier édit en faveur des calvinistes, quoique plus favorable que ne pouvait l'espérer une Église nouvelle, s'élevant tout à coup au milieu de la vieille société catholique, n'avait pourtant pas satisfait les ardens réformateurs. Des rapports qui arrivaient de tous côtés annonçaient la prise d'armes des huguenots. Les lettres adressées à Catherine de Médicis et à Charles IX par MM. de Bruge et Montluc, envoyés en Guienne; par M. de Joyeuse, lieutenant-gouverneur du Languedoc; par MM. de Crussol, de Tende, en Provence; par le comte d'Étampes, commandant de Bretagne, et par des conseillers, capitaines, évêques *, appelaient des mesures « contre les excès auxquels se livrent dans toutes les provinces les calvinistes et fauteurs d'hérésie. » Ils étaient aussi dénoncés par le parlement de Bordeaux comme démolisseurs d'églises et d'images **. Une lettre du bailli de Blois est plus significative ***: « Madame, j'ai différé vous avertir de deux scandales arrivés en cette ville le 3 et 11e de ce présent moïs, tant de brisemens de croix, romptures d'images que forcements d'églises, attendant l'arrivée du roy et la vostre que l'on disoit être à ces Pasques; et depuis, qui fut

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8695.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8676.

*** Mss. de Béthune, vol. cot. 8695, fol. 72.

la nuict de jeudi dernier, 19e du mois, est arrivé beaucoup pis au monastère de la Guysche qui est assis deux lieues près de cette ville et de fondation royale, en laquelle nonobstant les édicts de Sa Majesté l'on est entré de nuict avec armes et bâtons à feu dedans ladite abbaye, de laquelle on a ravi et enlevé treize des plus jeunes religieuses d'icelle et néanmoins professes, lesquelles ont été depuis dévestues de leurs habits réguliers et menées en divers lieux que je n'ai encore pu vérifier, fors que l'on ne m'a adverti aujourd'hui que l'on a vu lesdictes religieuses en la presche des ministres. Tant y a, Madame, que les choses ne doivent demeurer impunies si l'on n'en veut revoir de pires. »

Les chefs même du calvinisme considéraient tout ce qui se passait comme un provisoire, une transition pour arriver à leur fin de triomphe et de domination souveraine. Une lettre manuscrite de Calvin au marquis du Poët indique bien cette fierté moqueuse qui attend la victoire * : « Monsseigneur, qu'avez jugé du colloque de Poissy? n'avons conduit finement nos affaires? L'évêque de Valence aussi bien que les autres ont signé

* *Jean Calvin à M. du Poët, grand chambellan de Navarre, et gouverneur de la ville de Montélimart.* Conservée en original par ledit M. du Poët. Bibl. du roi, portefeuille Fontanieu.

notre profession de foi. Que le roi fasse des processions tant qu'il voudra, il ne pourra empêcher le progrès de notre foi. Travaillez; vous et les vôtres trouveront tout un jour; honneurs, gloire et richesses seront la récompense de tant de peines. Surtout ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins qui exhortent le peuple par leurs discours à se bander contre nous, noircissent notre conduite, veulent faire passer notre croyance pour rêverie. Pareils monstres doivent être estouffés comme fis ici en l'exécution de Michel Servet, Espagnol. A l'avenir, ne pensez pas que personne s'avise de faire chose semblable. »

Dans leurs *pasquils* de cour, dans leurs cantiques religieux, les huguenots attaquaient le roi, enfant mal gouverné : « La main du grand Dieu vivant n'avoit point encore failli à ses fidèles; les ennemis ravissans les avoient tenus foibles, morts et languissans *; mais ce grand Dieu avoit porté la mort dans cette race royale : O roi de Navarre,

* Nous tenoient sous leur main forte
Foibles, morts et languissans;
Dieu a soudain défaicts
Nos adversaires infects,
Et rompu leur violence
Au plus fort de leur puissance.
(*Cantique sur le chant du psaume* 42, *pour la mort des tyrans.* — *Recueil de* Rasse des Nres, *vol. A, p.* 185.)

reprends courage, rends confus tes ennemis sans cause ! Et toi, de Guise, estranger à ce royaume, que tardes-tu à serrer bagage ? Pape de Rome, il faudra que tu descendes dans l'infernale fosse, car l'on sait combien est trompeuse ta puissance *. »

* J'ai trouvé ce pasquil dans les archives de Simancas. Il avait été envoyé au roi d'Espagne avec cette note de l'ambassadeur : *Para el rey; es un pasquin en q. ay muchas heregias.*

AU ROI DE NAVARRE.

Reprends courage, attendu ta hautesse,
Et rends confus tes ennemis sans cause,
Et le certain pour le douteux ne laisse,
Que tôt n'advienne ce qu'escrive je n'ose.

A M. DE GUISE.

Vu qu'estranger tu es de ce royaume,
Que tardes-tu à serrer ton bagage,
Et que soudain faire place à Vendôme,
Que tu voulais detenir en ôtage?

LE PAPE.

De haut en bas en infernalle fose
En gémissant tost me faudra descendre,
Puisqu'on connoist ma puissance être fausse,
Et qu'à trop peu mes bulles ne puis vendre.

LA ROYNE-MÈRE.

Pas trop cruelle ne fut la mort amère,
Lorsque perdis mon support en peu d'heure ;
Et bien me prend de plusieurs estre mère,
Car par cela en crédit je demeure.

Les catholiques, tout peuple, ne souffraient pas avec patience ces insultes faites à leur vieille foi, à la croyance qui se liait à leurs souvenirs et à leurs émotions. Tandis que Bèze et les ministres se rendaient au colloque de Poissy, ils avaient été poursuivis à coups de pierres par une multitude furieuse; à Paris, elle avait partout dispersé les assemblées qui se réunissaient de nuit pour le prêche ou le synode.

Les quartiers étaient agités par des prédications de paroisses : on voyait des moines dans les halles soulevant les femmes et les fières confréries par l'aspect des vierges et des saints mutilés. Les quarteniers à l'Hôtel-de-Ville, les syndics et les prieurs des métiers, agrégations qui enlaçaient alors toutes les classes, multipliaient les mesures pour défendre le catholicisme; et l'édit qui ne permettait les prêches qu'à la campagne, indique suffisamment que les calvinistes étaient l'objet d'une vive haine dans le sein des cités municipales toutes catholiques. Il existe encore une série d'actes du conseil de ville de Paris qui constate l'esprit et la tendance des bourgeois *. Le 8 janvier 1562, assemblée à l'Hôtel-de-ville, M. le gouverneur présent, en laquelle plusieurs bourgeois et marchands remontrèrent le danger où était cette ville à cause d'un grand nombre de

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 108.

Genévois et autres étrangers qui prêchaient et soutenaient la nouvelle doctrine contre la sainte Église catholique, et qui menaçaient de piller les maisons et les autels; M. le gouverneur retiré, on fut d'avis que M. le prevôt des marchands irait à la cour, accompagné de bourgeois, supplier le roi de vouloir maintenir et entretenir la ville dans l'ancienne religion en laquelle elle était en possession depuis quinze cents ans.

Le 13, autre assemblée, et fut conclu en icelle que les bourgeois ne devaient garantir la garde de la ville, car s'il y avait quelque tumulte ou rébellion on s'en prendrait à eux; mais la laisser aux juges royaux, et que le meilleur moyen de la tenir en paix était de supplier Sa Majesté de faire cesser les prédications de nouvelles doctrines, de renvoyer les ministres en leurs pays, et faire visitation des maisons et hôtelleries pour savoir *quels gens y viennent et pourquoi ?*

Le 4 février 1562 *, assemblée pour ouïr ce que M. le prevôt des marchands avait charge de dire de par le roi en laquelle fut avisé « qu'attendu que tous les conseillers qui avoient été d'avis de former opposition à l'édit sur la liberté de religion ne sont présens et l'absence de deux de MM. les échevins qui étoient à la cour, on feroit nouvelle convocation du conseil. »

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 113.

Le 5, autre assemblée en laquelle fut conclu « qu'il seroit remontré au parlement que l'opposition formée à la publication de cet édit au nom des prevôt des marchands et échevins avoit été faite à la requête de plusieurs bourgeois; mais comme ils n'ont baillé aucun mémoire pour la soutenir, qu'iceux sieurs de la ville s'en désistent et départent *. »

Ce mouvement communal était trop prononcé pour qu'il cédât à quelques mesures conciliatrices. Il ne faut jamais oublier que le catholicisme embrassait toute la société, ses institutions et ses coutumes; plus il avait subi d'attaques, plus la ferveur de ses adeptes augmentait. L'opinion de la cour pouvait bien changer avec les révolutions du conseil, mais ce qui se rapetissait là en un mouvement d'intrigues était un immense fait, une profonde division dans le peuple, division armée, n'attendant qu'un signal pour se montrer sur un champ de bataille. Aussi le duc de Guise, l'homme le plus prévoyant de toute cette cour, s'était hâté de s'en séparer. Sa place n'y était plus: le parti catholique lui offrait une trop vaste chance; là étaient la force, l'énergie et le nombre. Une ligue était depuis long-temps convenue; elle avait été d'instinct avant d'être réalisée; quand le pouvoir royal, flottant dans l'incerti-

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 113.

tude, eut abandonné l'opinion catholique extrême, celle-ci eut ses chefs tout trouvés et son organisation; elle réunit ses masses en dehors d'une couronne qui la délaissait.

On se rapprochait à Poissy, et les confréries attaquaient dans les faubourgs Saint-Antoine et à Popincourt les prêches que les protestans avaient cherché à y établir; et ceux-ci persécutaient les Églises à leur tour dans quelques provinces où ils étaient les plus forts. Inutilement Catherine de Médicis cherchait à calmer les troubles par un déploiement d'archers et d'hommes d'armes; elle écrivit à M. de Montmorency *: « Mon cousin, ayant entendu le désordre qui est advenu à Paris ces jours passés, je désire bien fort de parler à vous pour me résoudre de la force que j'aurai à vous bailler pour conserver cette ville-là en repos et tranquillité et garder le peuple de tumultuer. Et pour ce, je vous prie que soyez ici demain, sur les huit ou neuf heures du matin, afin que la chose résolue, vous vous en puissiez retourner incontinent. Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le 24e jour de février 1562. » Et plus bas était ce qui s'ensuit : « L'on vient de me dire qu'il y a grand nombre des habitans de la ville qui veulent venir ici en troupes de deux ou trois cents. Et pour ce que ce n'est que aigrir les choses de plus en plus,

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8913, fol. 86.

je vous prie adviser de les détourner, si tant est que cet advis soit véritable. » On lit encore dans les registres de l'Hôtel-de-Ville * : « M. le gouverneur ayant envoyé à la ville une lettre du roi, de créance pour lui, les prevôt des marchands et échevins le sont allés trouver, auxquels il a dit que le roi, voulant obvier aux séditions qui commençoient en ladite ville, lui avoit ordonné de lever plusieurs forces de gens de cheval et de pieds pour la garde de ladite ville, et qu'il les falloit loger et prendre les lits des hôpitaux et leur faire fournir par les bourgeois des draps de lit de quinze en quinze jours, sur quoi comme la chose ne s'étoit jamais pratiquée, Messieurs ont résolu d'assembler le conseil de ville. »

Ce n'était pas seulement parmi le peuple des halles et le conseil municipal que se manifestait cet esprit d'opposition aux dernières mesures du parti modéré; le parlement lui-même protestait hautement contre l'édit de tolérance. Lorsque la charte de cet édit parvint à la grande cour judiciaire, elle ne l'enregistra qu'après trois lettres de jussion et avec la clause suivante : « Lesdictes lettres patentes ont été judiciairement lues, et la cour ayant esgard aux lettres patentes du roi, à l'urgente nécessité du temps, et obtempérant à

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville. — Bibl. du roi; mss. de Colbert, vol. 262, in-fol., p. 205 verso.

la volonté dudict seigneur roi, a ordonné et ordonne que sur le repli desdictes lettres en forme d'ordonnance et de jussion, il sera escrit : sans approbation de la nouvelle religion et par simple mode provisoire *. »

Si le conseil du roi multipliait les déclarations pour rassurer les protestans, les ministres de l'Église réformée, les consistoires cherchaient aussi à donner des gages d'ordre et de paix. Une instruction fut adressée par eux à leurs frères plus turbulens, afin de leur expliquer les clauses de l'édit qui pouvaient blesser leur susceptibilité. « Le premier article dudit édit commande de vuyder les temples et rendre tous biens et lieux occupés sur les ecclésiastiques romains ; a été advisé qu'il faut obéir sans difficultés. Par le second article, a été défendu d'abattre images, briser des croix ; faut obéir, car l'office des ministres est d'abattre les idoles du cœur de l'homme par la publication de la parole de Dieu, et non autrement. Le troisième défend de s'assembler ni de jour ni de nuit dans les villes ; cet article pourroit sembler rude, mais en y regardant de près on trouvera que les prières domestiques de chacune des familles dans les villes n'y sont pro-

* *Obtemperando voluntati dicti domini regis, absque tamen approbatione novæ religionis; et id totum per modum provisionis.* — Reg. du parlement, 15 mars 1561. (v.s.)

hibées ni les consistoires, pourvu qu'ils se fassent selon l'ordre de l'édit *. »

Les huguenots sentaient qu'ils étaient les moins forts, à Paris spécialement; les récentes mesures de la bourgeoisie les effrayaient; il n'est sorte de protestations qu'ils ne fissent d'obéissance et de bon vouloir ; ils tapissaient la ville de leurs placards justificatifs et dans les termes de la plus douce modération : « Les habitans de Paris, qui sous la protection du roy, suivant son édit, désirant estre maintenus ès exercices de la religion réformée selon l'Évangile, prient tous leurs concitoyens, parens, voisins, hostes et amis qu'ils advisent de près à la ruse très-pernicieuse de quelques séditieux ennemis du repos et bien public; lesquels, mus par quelques passions privées, et pour mener à fin leurs mauvaises entreprises, voulant tirer grande somme de deniers de tous les bourgeois et habitans de ladite ville de Paris, feignent malicieusement et veulent donner à entendre que les fidèles de l'Église réformée qu'ils nomment huguenots sont armés pour piller et saccager leurs maisons, ravir leurs biens, les meurtrir et massacrer; à cette cause il est besoin

* « Déclarations faites par les ministres et députés des églises de France, estant en cour, pour servir d'advis et conseil aux deux Églises. » — Saint-Germain, janvier, 1561. (v. s.)

que tous les citoyens de cette ville soyent advertis de ne bailler à tels mutins le moyen de continuer leurs entreprises : et les fidèles publient cet escrit pour leur servir d'acte et de témoignage perpétuel *. »

Cette peur que manifestaient les huguenots leur était inspirée par l'état réel de la population de Paris. Le 25 février on reçut à l'Hôtel-de-Ville des lettres du roi ** ; elles disaient : « A cause des séditions, des menées de gens mal intentionnés, sous prétexte de la diversité de religion, Sa Majesté mande qu'elle envoie M. le maréchal de Montmorency, gouverneur et lieutenant-général de Paris et aux pays de l'Ile-de-France, avec charge de lever gens de pied et de cheval pour pourvoir à la sûreté de cette cité. »

Le 27 avril, avant Pâques, nouvelle assemblée de l'Hôtel-de-Ville, « en laquelle fut démontré par M. le prevôt des marchands qu'il étoit besoin de se tenir forts en cette ville et de faire description de toutes les personnes pour savoir quelles gens il y a capables de porter armes, pour voir arquebuses, bâtons, afin d'en faire revue quand besoin seroit, et fut expédié les mandemens aux

* « Placards affichés par les carrefours de la ville de Paris, par ceux de la religion prétendue réformée. » 1561. (v. s.)

** Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 115.

quarteniers de faire faire cette description par les cinquanteniers et dixainiers *. »

Le 30 avril, lettres du roi portant créance au roi de Navarre, oncle de Sa Majesté, son lieutenant-général en ce royaume, à cause d'une sédition arrivée en la bonne ville de Paris.

Le 2 mai, assemblée à l'Hôtel-de-Ville, en laquelle fut conclu « que pour éviter aux séditions populaires, il falloit défendre à toute personne de faire conventicules ni assemblées particulières pour quelque occasion que ce fût, ni de porter armes. Il étoit également défendu de prescher nouvelles doctrines, mais bien la parole de Dieu, par gens doctes, sous peine d'être déclarés criminels de lèze-majesté **. »

Le roi était, à son retour de Reims, dans la ferveur du sacre, onction sainte où toutes les formes catholiques n'avaient pas été observées ; néanmoins la pieuse cérémonie donnait un nouveau zèle au parti de la vieille foi. Le duc de Guise avait profité de cette exaltation ; tout en dehors du conseil royal, dès le colloque de Poissy, il s'était retiré à Nanteuil, et le cardinal de Lorraine à son archevêché de Reims. La vaste correspondance du duc de Guise le mettait en rapport avec l'Espagne et Rome. Il avait concerté avec Philippe II

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 115.

** *Ibid.* 7, fol. 91.

et le pape le premier projet de ligue qui devint plus tard la base du mouvement catholique; il s'était acquis ainsi de grands appuis contre le parti protestant qui appelait à son aide les reîtres et les Anglais d'Élisabeth. C'était chose naturelle qu'en face l'un de l'autre, deux partis en armes qui ne trouvaient aucune protection sûre dans une autorité incertaine, cherchassent en dehors à s'organiser comme deux puissances. En l'absence d'un gouvernement fort, chaque couleur adoptait le sien, et c'est sans justice, je le répète, qu'on a appelé exclusivement du nom de ligue l'association catholique sous Henri III. La ligue existait dans chaque opinion pour la défense de ses prérogatives et de ses intérêts.

Dans cette agitation des esprits, le duc de Guise engagea par lui-même et par le cardinal de Lorraine une négociation curieuse avec les luthériens d'Allemagne contre le prince de Condé et les calvinistes. Le cardinal de Lorraine demanda une entrevue au duc de Wittemberg, son parent, et exploitant les jalousies religieuses qui séparaient la première de la seconde réforme, il le supplia de ne pas s'opposer à la réaction qui se préparait en France, et de refuser tout secours aux huguenots s'ils se levaient en armes. Le duc de Wittemberg s'était fait accompagner dans cette conférence par deux des plus zélés théologiens de la foi luthérienne, et tant le cardinal employa de

ruse, qu'il alla jusqu'à dire aux deux ministres : « Qu'ai-je fait au colloque de Poissy ? j'ai défendu la confession d'Augsbourg contre la foi de Genève ; les calvinistes ont plus d'aversion pour cette confession que pour l'autorité du pape * ; si les princes protestans nous secondaient dans notre entreprise, nous parviendrions à opérer une réformation simple et nécessaire en France ; nous éviterions d'être débordés par les sacramentaires. » Les deux ministres se laissèrent séduire par ces paroles, et il fut convenu que le duc de Wittemberg interposerait son crédit pour empêcher tout secours prêté aux huguenots, pourvu qu'on travaillât en France à une réforme des abus catholiques.

Le cardinal de Lorraine n'était point ici de bonne foi, et d'ailleurs ce qui dans son esprit et dans celui de sa famille pouvait être une intrigue, était parmi la multitude une affaire de conscience et d'opinion : le peuple l'eût abandonné, car les halles étaient catholiques pures, de conviction et de dévouement. Le duc de Guise, fort de l'appui de l'extérieur, se rapprocha également de la maison de Montmorency et du connétable qui s'était retiré de la cour lors de la grande puissance du prince de Condé. Alors plus que jamais, le peuple

* Belcar, *in comm.*, liv. xxix, n. 79. M. de Thou en parle également, liv. xxix, et Mézerai l'avoue, t. v, p. 67.

paraissait irrité de la protection que le conseil accordait aux réformés. Étienne Pasquier écrivait à un sien ami * : « Je vous avois naguère mandé que frère Jean de Hans faisoit rage de maltraiter nos réformés. Rouge-Oreille, prevost des maréchaux de l'Ile-de-France, l'enlève un grand matin, et par commandement de ceux qui gouvernent, le mène lié et garotté à Saint-Germain-en-Laye, pour avoir presché trop licencieusement contre eux. Plusieurs notables bourgeois, irrités de cette indignité, se transportent en grande troupe à Saint-Germain, demandent que leur prescheur leur soit rendu, ce qu'ils ont obtenu. Que voulez-vous de plus ? ce religieux est rentré dedans notre ville avec tel applaudissement et compagnie de gens de pied et de cheval, comme si c'eût été un grand prince. Et le lendemain de son retour a esté faite une grande procession en l'église Saint-Barthélemy pour louer Dieu en sa faveur. »

Le savant conseiller nous donne ici en son naïf langage la véritable situation des sentimens populaires; toutes les concessions faites à ceux qu'on appelait Huguenots soulevaient la multitude; il paraissait inouï que deux religions vécussent dans la même cité, parce que le principe social étant tout religieux, deux croyances différentes consti-

* Lettre d'Estienne Pasquier à M. de Fonssomme, liv. IV, lett. 13.

tuaient la guerre civile. Pasquier faisait allusion à la profanation de l'église Saint-Médard qui avait si puissamment soulevé le peuple de Paris. Les huguenots avaient brisé les images, renversé les vases saints ; et les confréries avaient vu en s'indignant ces fureurs hérétiques contre les objets de leur culte et de leur vénération. Les pamphlets des calvinistes cherchèrent à justifier ce tumulte, et les récits qu'ils en ont laissés nous donnent une juste idée de cette situation armée des deux sectes rivales. « Le 27e jour de décembre, jour de la Saint-Jean, les fidèles faisoient, ainsi qu'il leur est permis, assemblée publique au faubourg Saint-Marceau, en un lieu dit *le Patriarche*, et faisoit l'exhortation M. Mallot, ministre, qui, après les prières faites et les psalmes chantés, commençoit à interpréter un passage de saint Mathieu; voilà que ceux de Saint-Médard, jà leurs vespres dites, commencèrent de malice délibérée à sonner toutes leurs cloches ensemble d'un tel branle qu'il étoit bien impossible d'entendre ledit presche. Les anciens allèrent s'en plaindre, et incontinent le curé fit fermer les grandes portes de l'église et sonner les cloches à plus grand branle encore et en manière du son du tocsin que les prestres donnèrent toujours de plus belle. Tels refus et rebellions faits à justice, délibérèrent les évangélistes de ne pas laisser branler plus long-temps cet épouvantail du peuple et appeau

des séditions ; à donc bien armés et de bon cœur, se reposant sur la main forte du Seigneur, firent tels efforts qu'ils enfoncèrent les portes de l'église, et trouvèrent nombre de prestres et autres mutins enbastonés et armés d'espées et rondelles de bois, gros pavés et arbalètes, faisant cruelle résistance. Tous furent obligés de fuir et de se retirer en leurs clochers ; or en ce conflit qui dura une bonne demi-heure, furent blessés des mutins trente ou quarante, dont furent pris prisonniers quatorze ou quinze des principaux chefs, et fut chose digne d'une louable admiration de voir des cœurs si fermes convertis à pitoyable miséricorde pour garantir d'être outragés ces poures idiots populaires *. » Quand on se reporte à ces temps et qu'on considère surtout que les esprits turbulens qui attaquaient les églises catholiques étaient en faible minorité au milieu *des poures idiots populaires*, doit-on s'étonner de la réaction violente qui se vengea de ces outrages et de ces profanations !

Les choses en étaient à ce point qu'elles devaient bientôt éclater ; le moindre incident pouvait amener cette guerre que le chancelier de L'Hospital et le conseil cherchaient à éviter.

* *Histoire véritable de la mutinerie, tumulte et sédition, faits par les prestres Saint-Médard, contre les fidèles, le samedi* XXVIIe *jour de décembre.* — Paris, 1561.

M. de Guise voulant isoler le prince de Condé, se rapprocha d'Antoine de Bourbon, alors lieutenant-général du royaume, esprit moins entier, plus facile et toujours en présence de ces vieilles provinces de Navarre qu'il craignait de perdre à chaque secousse d'opinion qui l'éloignait du parti catholique. Le duc de Guise connaissait toutes les faiblesses de ce caractère; il fit négocier auprès de lui Chantonney, ambassadeur du roi Philippe II. Antoine de Navarre redoutait surtout l'Espagne; déjà cette puissance s'était agrandie aux dépens de son héritage, et quelques milliers de soldats espagnols pouvaient lui en arracher les derniers débris. « Chantonney, muni des instructions du roi son maître, se transporta trois ou quatre fois vers lui en habillement déguisé, l'assurant de la part de Philippe II, que là où il voudroit prendre la protection de l'Église romaine, il lui rendroit son royaume de Navarre ou bien l'équivalent en assiette de pays souverains, aussi riches et plantureux. Cette trame commençant d'être tissue, le légat se mit aussi de la partie, lui promettant de la part du Saint-Siége le comté Venisse (Venaissin) et lui moyenner envers le roi catholique la Sardaigne que le pape érigeroit en royaume, là, et au cas qu'il ne lui voulust rendre le pays Navarrois. Bien vous puis-je dire que en un instant on a vu et son visage et sa volonté s'être eschangée à l'endroit des huguenots. Car il défendit aux mi-

nistres de plus prescher au château comme il s'étoit donné loi et permission de ce faire cinq ou six mois auparavant *. »

L'ambassadeur Chantonney se hâta de prévenir sa cour des bonnes dispositions de M. de Vendôme (l'Espagne lui contestait le titre de roi de Navarre). « M. de Vendôme continue à montrer, par de bons signes, que son intention est de demeurer catholique; mais pour l'entretenir en si beau chemin et obtenir le fruit que l'on peut en attendre par son moyen, il faudroit que le roi mon maître lui donnast un peu plus d'espoir de traiter avec lui sur ses prétentions dont j'ai écrit à Sa Majesté. La royne a commandé à toutes ses dames qu'elles aillent à la messe **. »

Le roi de Navarre étant ainsi passé au camp des catholiques, les choses y furent préparées de manière qu'au cas où le mouvement éclaterait tout devait être prêt pour l'organisation militaire et politique. Le prince de Condé, prévenu de ces menées, avait aussi formé sa ligue huguenote. Des documens officiels affirment qu'il s'était adressé à la reine Élisabeth et à quelques princes luthé-

* Pasquier, liv. IV, lett. 14. *Voyez* aussi le pamphlet calviniste : « Histoire comprenant en brief tout ce qui s'est passé depuis le département des sieurs de Guise, le connétable, et autres de la cour estant à Saint-Germain, jusqu'au temps présent. » 1561.

** Chantonney, Collect. de dépêches, fol. 50.

riens d'Allemagne, et tout cela, quoique à la tête du conseil et cachant tous ses projets par des édits de tolérance : on eût dit que le prince de Condé avait le sentiment que la paix ne pouvait durer et qu'il fallait prendre ses précautions. Catholiques et calvinistes étaient en armes, décidés à courir les uns sur les autres, et je m'étonne qu'on ait disserté sur la question de savoir lequel des deux partis le premier rompit la trêve; trêve faible, impuissante en face des grandes divisions de la société. Il est des époques où la guerre civile est dans l'air; elle éclate par le moindre choc; elle arrive toute seule par un accident, sans qu'on puisse en accuser les hommes. Le désordre de Vassy ne fut point calculé; il fut amené par le mouvement naturel des opinions. La rage était depuis long-temps au cœur des protestans et des catholiques; ils se trouvèrent un jour s'insultant dans ce qu'ils avaient de plus énergique, la foi et les cérémonies de leur culte; ils en vinrent aux mains; cela devait être.

Vassy, petite ville du diocèse de Châlons-sur-Marne, fortifiée de bonnes murailles, dépendait de l'apanage de Joinville, alors à la douairière de Guise. Les calvinistes y avaient fait beaucoup de prosélytes, et déjà ils y tenaient publiquement la cène et le prêche. Les catholiques comptaient avec effroi plus de douze cents personnes dont les opinions paraissaient favorables à la huguenoterie;

les deux évêques étaient d'ailleurs en pleine dissidence; celui de Châlons, zélé catholique, avait à lutter contre l'évêque de Troyes, protégeant le nouvel Évangile.

Le duc de Guise s'en revenait de la conférence avec le duc de Wittemberg. Il visita, en passant à Vassy, la dame de Bourbon, douairière, toute ardente alors pour l'Église romaine; elle se plaignit avec douleur de l'insolence des calvinistes faisant retentir les voûtes de leur temple du chant des psaumes, tandis que les catholiques disaient paisiblement la messe dans leurs églises. A peine le chapelain du duc de Guise avait-il commencé son plain-chant et le canon du saint sacrifice, voilà que les calvinistes entonnent les psaumes de Marot, à pleine voix; le fier Lorrain leur fit dire: « Attendez que la messe soit finie, et puis vous direz vos prières et psalmodierez à l'aise. » Les huguenots recommencèrent et couvrirent bientôt la voix du chapelain. Deux pages du duc de Guise, l'un portant son arquebuse, l'autre ses pistolets, se trouvèrent fort blessés de cette insolence; ils coururent au prêche suivis bientôt de tous les varlets. De la grande porte ils crièrent aux réformés : « Misérables huguenots, cessez donc de nous troubler; qui êtes-vous, ci ce n'est des rebelles à Dieu et à notre roi! » Et les calvinistes répondirent * : « Taisez-vous, mauvais papistes. »

* Le récit des huguenots a été entièrement compris dans

A ces mots, les varlets armés, enfonçant les portes, se précipitent dans le prêche; la confusion est partout. Les réformés, munis de pierres et de bâtons, résistent; le duc de Guise avec les archers vole au secours de ses pages; il est atteint d'une pierre à la joue; le sang coule de sa blessure. Alors plus de frein : les arquebusiers et archers pénètrent dans le temple; ils frappent tout, sans épargner même les malheureuses femmes; plus de soixante huguenots furent tués; deux cents reçurent des blessures plus ou moins graves; et bientôt les pamphlets de Genève retentirent du déplorable massacre de Vassy *. Il y eut même des moqueries; et comme les archers du duc de Guise avaient brisé tous les bancs et chaises, les écrivains calvinistes lui décernèrent l'épithète de *vainqueur des bancs, triomphateur des bibles.* La vieille gravure qui reproduit le massacre de Vassy contient ces explications en sa légende : « La grange où l'on preschoit y étoit bien environ douze cents personnes; M. de Guise, qui commandoit, une bonne espée à la main; sur la gauche, le ministre dedans la chaire priant Dieu;

un petit pamphlet sous ce titre : *Discours entier de la persécution et cruauté exercées en la ville de Vassy par le duc de Guise, ce* 1er *mars* 1562.

* On donna même le nom des personnes tuées. *Voyez* le pamphlet déjà cité.

puis cuidant se sauver est blessé en plusieurs lieux, et eût été tué incontinent, si l'espée n'eût été coupée en deux; le toit que les gens du presche rompent pour se sauver; plusieurs courent aux champs; d'autres sont arquebusés sur les murailles; le tronc des pauvres est arraché; les trompettes sonnent par deux fois; le cardinal de Lorraine est appuyé sur le mur du cimetière, regardant en gaieté la tuerie *. »

Les calvinistes étaient alors trop hautement placés à la cour pour ne pas élever leurs doléances. Bèze, qui suivait le prince de Condé et la reine Catherine de Médicis, s'en plaignit avec violence au roi de Navarre : « Vous avez violé, répondit Antoine de Bourbon, les lois qui vous défendent de vous réunir en armes. » Bèze reprit : « Mais quand les armes sont confiées à qui s'en sert pour sa défense, elles portent à bien : au reste, ajouta Bèze, je parle pour une religion qui sait mieux supporter les injures que les repousser; mais souvenez-vous, Sire, que c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux **. »

Ce désordre de Vassy servit de point de départ au projet qui devait faire passer le pouvoir au duc de Guise. Toutes les mesures étant prises

* La vieille gravure contemporaine qui reproduit le massacre de Vassy est au cabinet des estampes (biblioth roy.); règne de Charles IX.

** *Histoire ecclésiastique*, t. XXXII, liv. 158.

d'avance, le duc se rendit à Paris. Pasquier écrivait à M. de Fonssomme : « Monsieur de Guise est arrivé à Paris costoyé des connétable et maréchal de Saint-André, avec une grande troupe de gens d'armes. Il a esté reçu magnifiquement et avec un grand appareil par les Parisiens. Les prevôt des marchands et échevins sont allés au-devant de lui pour le bienveigner. Ce même jour le prince de Condé, qui estoit en la ville, est allé au presche avec grande compagnie en une maison des fauxbourgs Saint-Jacques que l'on appelle Jérusalem. Deux jours après est arrivé le roi de Navarre, et le lendemain, jour de Pasques fleuries, a esté faite une procession générale où il estoit *. »

Cette lettre de Pasquier constate le véritable état de l'opinion. Les fêtes du peuple accueillirent le duc de Guise; il n'y eut dans les rues que les cris de *vive le duc !* Il s'était fait chef des catholiques; on le saluait comme une espérance. Le sang qui avait coulé, était le prélude de la guerre à laquelle tous les partis aspiraient; le duc de Guise assistait à une procession et le prince de Condé allait aux presches. Les nuances se dessinaient ainsi parfaitement.

* Et. Pasquier, liv. iv, lett. 15.

CHAPITRE XXIX.

ORGANISATION POUR LA GUERRE CIVILE.

Le Triumvirat. — Adhésion du roi de Navarre. — Ligue huguenote. — Mouvement municipal de Paris. — Catholicisme du parlement. — Correspondance de Catherine de Médicis et du prince de Condé. — Le roi conduit à Paris. — Armement des huguenots. — Acte de foi des calvinistes. — Gouvernement du parti catholique. — Le prince de Condé et le parlement.

1562.

Le parti catholique ne pouvait long-temps subir les intolérables menaces des calvinistes. Dans la vie des peuples souvent s'est produit ce fait

d'une minorité parleuse, turbulente, triomphant à la fin des masses inertes. Ceci n'arrive pas aux temps d'effervescence où la multitude s'agite pour une grande cause, mais seulement dans les sociétés fatiguées; et tel n'était pas encore le catholicisme au seizième siècle.

Tout poussait le duc de Guise à prendre la haute main dans le mouvement des halles, qui appelaient la guerre. Le rapprochement avec le connétable de Montmorency s'était fait de lui-même; le maréchal de Saint-André fut également adjoint pour soutenir la foi sainte; et l'acte suivant fut arrêté entre eux : « Premièrement, afin que la chose soit conduite par plus grande autorité, on est d'avis de bailler la superintendance de toute l'affaire au roi Philippe catholique, et à cette fin d'un commun consentement, le font chef et conducteur de toute l'entreprise; le duc de Guise se déclarera aussi chef de la confession romaine, et fera amas de gens d'armes vaillans et de tous ceux de sa suite. L'empereur et les autres princes allemands qui sont encore catholiques, mettront peine de boucher les passages qui vont en France pendant que la guerre s'y fera, de peur que les princes protestans ne fassent passer quelque force. Durant ce, le roi d'Espagne baillera part de son exercite * au duc.

* Armée.

de Savoye, qui, de son côté, fera levée de gens si grande que commodément faire se pourra en ses terres. Le pape et les autres princes d'Italie déclareront chefs de leurs armées le duc de Ferrare, qui se viendra joindre au duc de Savoye. Et pour augmenter leur force, l'empereur Ferdinand donnera ordre d'envoyer quelques compagnies de gens de pied et de cheval allemands. En France, pour bonnes et justes raisons, il fait bon suivre autre chemin, et ne pardonner en façon quelconque à la vie d'aucun qui, autrefois, ait fait profession de cette secte, et sera baillée cette commission d'extirper tous ceux de la nouvelle religion au duc de Guise, qui aura en charge d'effacer entièrement le nom de la famille et race des Bourbon, de peur qu'enfin ne sorte d'eux quelqu'un qui poursuive la vengeance de ces choses, ou remette sus cette nouvelle religion.

» Ainsi les choses ordonnées par la France et le royaume remis en son entier, ancien et pristin état, ayant amassé gens de tout côté, il est besoin d'envahir l'Allemagne, et avec l'aide de l'empereur, et des évêques, la rendre et restituer au saint-siége apostolique. Et où cette guerre seroit plus forte et plus longue que l'on ne pense et désire, afin que par faute d'argent ne soit conduite plus lâchement ou plus incommodément, le duc de Guise, pour obvier à cet inconvénient, prê-

tera à l'empereur et aux autres princes d'Allemagne et seigneurs ecclésiastiques; tout l'argent qu'il aura amassé de la confiscation et dépouille de tant de nobles bourgeois et riches qui auront été tués en France à cause de la nouvelle religion, qui se monte à grande somme*. »

Ce traité de ligue, si vaste et européen, était d'abord dirigé contre le roi de Navarre; son adhésion au parti catholique en fit une force de plus au *triumvirat***, car c'est ainsi que les pamphlets calvinistes commençaient à désigner la ligue du duc de Guise, du connétable et du maréchal Saint-André. La coutume des expressions romaines, des vieux mots de la république s'agrandissait; en déplorant les troubles de la France, l'érudition cherchait les comparaisons dans les antiques dissensions de Rome. « Le prince de

* « Sommaire des choses premièrement accordées entre les ducs de Guise, grand-maître, pair de France; de Montmorency, connétable, et maréchal Saint-André, 1562. » J'ai trouvé cette pièce, qu'on a crue supposée, en original et signée dans les mss. Colbert, bibl. du roi.

** Le triumvirat se hâta d'en donner avis à M. de Chantonney. « M. l'ambassadeur, nous vous écrivons pou. vous faire entendre que, pour la conservation de notre saincté et ancienne religion catholique, nous recevons tous les jours tant de bonnes faveurs du roi de Navarre, que nous ne saurions désirer de lui de meilleures et plus louables offices, ayant à cela tellement levé le masque, qu'il ne faut

Condé fit une faute, selon Pasquier, de quitter Paris et de l'abandonner au parti catholique. Puisqu'il lui étoit advenu de franchir le Rubicon, il ne devoit désemparer ni la ville de Paris, ni la présence de son roy. Celui qui demeurera en possession de l'un ou de l'autre, aura de grands avantages sur son ennemi. Le premier pas de clerc que fit Pompée en la guerre civile qu'il eut contre César, fut quand il quitta la ville de Rome pour la laisser à son ennemi. »

Pasquier ne voyait pas la question des masses; il était impossible au parti huguenot de tenir dans Paris, ville alors hautement prononcée pour le catholicisme; les halles impatientes ne voulaient pas supporter les presches; elles saluaient le duc de Guise comme un libérateur, comme l'expression de leurs opinions. Il faut voir quelles suites

plus craindre ni douter qu'il ne soit diverti du bon et vrai chemin; vous recevrez beaucoup de plaisir d'un si grand bien non seulement pour ce royaume, mais pour toute la chrétienté, vous priant, M. l'ambassadeur, de le faire entendre à Sa Majesté Catholique, et de lui faire connoistre le bon zèle dudit roi de Navarre, et combien il s'est rendu digne d'un favorable traitement de Sa Majesté. Nous vous prions d'y tenir la main et de vouloir, de notre part, supplier Sadite Majesté que, par sa libéralité et bonté, il lui plaise donner occasion à ce prince de continuer et augmenter le bon vouloir en quoi il est. » (Archives de Simancas, B 14[47].)

de mesures catholiques furent prises dès-lors par le corps municipal, les confréries, le parlement; tout ce qui, en un mot, faisait la force et la constitution de la cité. Le 16 mai 1562 *, ordonnance du roi de Navarre qui enjoint aux capitaines et lieutenans de chaque quartier, élus par les bourgeois, de choisir les enseignes, caporaux et sergens de bande, et de mander tous les habitans de leur dixaine, tant maîtres que serviteurs, de l'ancienne religion catholique, capables de porter les armes, pour leur commander, de par le roi et lui, de s'équiper en armes à eux appartenant, et s'ils n'en ont d'en acheter, et en outre d'enjoindre à tous les chefs d'hôtels et chambrelans d'assister aux monstres et revues. »

« Autre ordonnance de par le roi et de M. le maréchal de Brissac, lieutenant-général de Sa Majesté en cette ville, qui ordonne à tous notoirement diffamés pour être de la nouvelle religion, de sortir de la ville dedans vingt-quatre heures sur peine de la hart; quant à ceux qui étoient seulement suspects d'hérésie, ils étoient tenus d'aller en personne dedans vingt-quatre heures, par-devant monseigneur l'évêque de Paris et ses vicaires, pour faire leur confession de foi **. » On n'épargna même pas les échevins et

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 121.

** *Ibid.* 7, fol. 124.

officiers municipaux soupçonnés de huguenoterie; il y eut un arrêt du parlement *, portant que conjointement à l'élection d'un prevôt des marchands, il sera procédé à celle de trois échevins, l'un de ceux qui devaient faire la seconde année s'étant retiré pour la nouvelle religion et se nommait Asnières, et porte encore l'arrêt « qu'il seroit pourvu à la place d'un quartenier au lieu de Pélerin, qui s'étoit absenté pour même sujet. »

Le parlement veillait avec la plus scrupuleuse attention à ce que tous les officiers se maintinssent régulièrement dans l'observation du catholicisme. « Les gens du roi, les cardinaux de Lorraine, de Guise et Armagnac, le duc de Guise, le connestable, le maréchal Saint-André, étoient aux vespres à Saint-Germain-l'Auxerrois; après vespres, le cardinal de Lorraine exposa de la part du roy de Navarre, lieutenant de Sa Majesté, et le représentant, que ceux de ladite religion s'étant emparés de plusieurs grosses villes du royaume, il falloit pourvoir que cela n'advinst pas à Paris. On avoit donc donné ordre au lieutenant civil de faire vider la ville par ceux de la religion; mais ledit lieutenant avoit refusé de l'exécuter pour le regard de ceux des gens des cours souveraines, di-

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 124. — Et mss. de Colbert, vol. 252, in-fol., p. 207, verso.

sant que c'étoient des supérieurs. Alors on avoit résolu de le faire faire par les présidens, chacun en son regard; ils devoient donc assembler toutes les chambres et remontrer fraternellement à ceux de la huguenoterie qu'ils eussent à se retirer dans le temps contenu audit mandement. On craignoit que le peuple ne leur courust sus pour les piller et saccager; c'est pourquoi ils devoient s'en aller doucement, car si on leur faisoit aucune violence, ils ne devoient s'en prendre qu'à eux. Le lieutenant civil arriva alors pour annoncer *que le peuple désignoit le nom de ceux qui devoient vuider la ville; s'ils ne le faisoient pas, il vouloit les piller et saccager;* on avoit vu, depuis l'ordonnance, à la procession du saint-sacrement plusieurs conseillers qui n'y avoient jamais paru et qu'on n'avoit jamais aperçus en leurs églises et paroisses; le peuple disoit que ce n'étoit que faintise, et qu'il iroit tout de même les saccager en leurs maisons *. »

C'était donc le peuple qui prononçait les arrêts de proscription contre les huguenots, objets de sa haine et de ses sombres méfiances. Aussi, le jour même on enjoignit de nouveau à tous notoirement diffamés pour être de la nouvelle religion, de vuider Paris dans vingt-quatre heures; « et sont

* Extrait des regist. du parlement et mss. de Baluze, 238, p. 14.

diffamés tous ceux à qui les capitaines de dixaines ont fait commandement de sortir de la ville *. » Et ce peuple était plein de force et de vie; il était partout en bandes. On fit annoncer par l'organe des échevins, qu'au moyen des arrangemens pris pour la garde de Paris, si le tocsin sonnait on trouverait en une heure cinquante mille hommes en armes **. Pour le moindre prétexte on se précipitait sur les huguenots. A peine le maréchal de Montmorency avait-il pris le gouvernement de la bonne cité, qu'il fit abattre les trois temples qui servaient aux psaumes, à la cène et à la prière; l'un au faubourg Saint-Jacques, dit le temple de Jérusalem; l'autre au faubourg Saint-Marcel, appelé le Patriarche, et le troisième au faubourg Saint-Antoine, dit Popincourt. Il fut levé dix-huit cents hommes par ordre du roi de Navarre et aux dépens des habitans pour la garde des portes. Le 15 mai, le connétable, pour voir les dispositions des Parisiens, sonna une alarme de nuit, ce qui fit prendre les armes aux bourgeois; ils garnirent toutes les rues en arquebuses et en bon état ***.

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol., p. 207.

** Regist. de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol., p. 208.

*** Regist. de l'Hôtel-de-Ville de Paris.—Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol., p. 209.

Pour servir cette effervescence des sentimens populaires, on faisait longues et nombreuses processions expiatoires. Le 6 juin 1562, un arrêt de la cour ordonne la profession de foi de tous les conseillers et de tous les officiers, et qu'il serait fait procession à laquelle ladite cour assisterait en robes rouges comme expiation des blasphèmes, excès et cas exécrables commis en l'église de Saint-Médard par les contempteurs de notre sainte foi catholique *.

Pour l'exécution de cet arrêt, les maîtres des requêtes, les gens du roi et tous les officiers de ladite cour firent leur profession de foi selon la forme de l'édit. « Et, par ordre du parlement, fut faite la description d'une notable et solennelle procession à laquelle ladite cour assista en robes rouges et chaperons noir, avec grand nombre de notables prélats, grands seigneurs et autres nobles personnages; le tout pour l'expiation des blasphèmes, excès et cas exécrables commis dans l'église Saint-Médard par les malsentans de la foi catholique **. » Ces démonstrations religieuses s'étendaient à tous les états, étaient imposées à tous les officiers de judicature comme à ceux de la cité.

Bibl. du roi, recueil Fontanieu, vol. 301-302, et mss. de Colbert, vol. 252.

** Bibl. du roi. Liasse pour former un recueil de pièces, in-8; cotée L 1361, pièce 10.

Le 24 juillet, acte de catholicisme signé des prevôt des marchands, échevins de Paris, conseillers de ville, procureurs, receveurs et quarteniers *; et le 27, profession de foi des sergens de la ville et autres officiers, en présence du grand-vicaire, de l'évêque et du prevôt des marchands et échevins **. Tout cela se faisait par l'ordre d'un pouvoir populaire en dehors de l'autorité royale, laquelle n'en avait plus que le nom.

En arrivant à Paris, le duc de Guise et les chefs de la ligue ne manifestèrent pas immédiatement l'intention de s'emparer de l'autorité. Catherine de Médicis le craignait cependant; elle redoutait avant tout le pouvoir des Lorrains; elle se souvenait de la puissance absolue qu'ils avaient exercée sous le règne de François II. La reine écrivait, par des agens secrets, au prince de Condé pour s'abandonner à sa loyauté, elle, son fils et le royaume : « Mon cousin, j'ai parlé à Yvoy aussi librement que si c'étoit à vous-même, m'assurant de sa fidélité, et qu'il ne dira rien qu'à vous-même, et que vous ne me repousserez point, et aurez seulement souvenance de conserver les enfans et la mère et le royaume, comme celui à qui il touche,

* Regist. de l'Hôtel-de-ville. — Mss. de Colbert, vol. 262, in-fol., p. 207.

** *Ibid.*

et qui se peut assurer qu'il ne sera jamais oublié. De brûler cette lettre incontinent. Votre bonne cousine *. »

Dans une autre lettre, Catherine lui disait encore : « Mon cousin, je vous remercie de la peine que prenez de si souvent me mander de vos nouvelles, et pour espérer vous voir bientôt, je ne vous ferai plus longue lettre. Et vous prie seulement vous assurer que n'oublierai jamais ce que faites pour moi. Et si je meurs avant avoir le moyen de le pouvoir reconnoistre, comme j'en ai la volonté, j'en laisserai une instruction à mes enfants. ** » Le prince de Condé lui répondait en l'invitant sans cesse à venir le joindre avec son fils; il lui rappelait la tyrannie qu'elle subissait sous la main des Guise ; avec lui et les huguenots seulement il était possible d'exercer l'autorité royale. Le parti catholique la débordait, en effet, par son action sur les masses, et Catherine de Médicis se hâta de quitter Paris : d'après les conseils du prince de Condé, elle se retira à Melun, emmenant avec elle Charles IX enfant.

La présence du roi dans un parti était beaucoup alors, et Pasquier jugeait bien quand il le

* « Lettres envoyées par la royne à Mgr. le prince de Condé, par lesquelles elle le prie d'avoir en recommandation l'état de ce royaume. 1562. »

** *Ibid.*

considérait comme un étendard facile à reconnaître et à suivre. L'armée du duc de Guise était campée dans les environs de Paris, tandis que le prince de Condé rassemblait tous les gentilshommes huguenots, pour faire irruption dans la ville. Catherine ne voulait se jeter dans l'un ni dans l'autre camp, quoique son penchant fût pour le prince de Condé, qui lui faisait les conditions moins dures et lui offrait la plénitude du pouvoir de régente *.

Le départ de Catherine de Médicis avait produit une vive impression à Paris. Le bourgeois, par habitude dévoué à la cour, très-jaloux de la prérogative de voir son roi, murmurait de ce que la reine eût cherché un asile au dehors ; c'était dans sa bonne ville qu'il fallait trouver un point d'appui, en se plaçant à la tête des catholiques ardens. Le prevôt des marchands, du nom de Marle, et les échevins, allèrent auprès de ladite reine et se plaignirent de ce qu'on leur avait enlevé le roi ; ils demandèrent qu'on le leur rendît, avec les arquebuses dont le maréchal Montmorency avait privé les Parisiens. La reine promit tout ; elle restitua provisoirement les armes aux bourgeois, et pour donner preuves du peu de craintes que lui inspiraient les partis, elle vint au château de Fontainebleau, attendant les ouver-

* *Memoires de Castelnau*, liv. III. La Noue, 26e discours.

tures qui lui seraient faites de part et d'autre. * » Le prince de Condé lui écrivait : « Tout porte à croire que je m'emparerai d'Orléans. Ce seroit une bonne ville pour y mettre le siége de l'État avec monseigneur le roi. » Antoine de Navarre, au contraire, attaché à la cause catholique, assurait la reine Catherine que si elle consentait à ramener le roi dans Paris, on lui rendrait fidèlement son pouvoir **; tout ce qu'on faisait c'était pour maintenir la vraie religion attaquée par les maudits huguenots.

La reine conservait tout son penchant pour le prince de Condé, et allait se décider à le joindre, lorsqu'on entendit dans la cour de Fontainebleau un bruit d'armes, et bientôt de larges éperons de fer firent retentir les grandes voûtes du palais; on annonça le roi de Navarre. C'était dans la semaine sainte; on chantait les tristes vêpres des morts; Antoine de Bourbon, prenant fièrement les mains de la reine, lui dit : « Madame, il faut venir avec nous vers Paris, où l'on nous mande; monseigneur le roi voudra bien

* De Thou, liv. xxix.

** « L'assurant que leur intention n'était aucunement de lui oster le gouvernement, comme elle soupçonnoit, à cause de la venue de MM. de Guise et du connestable. » (Dépêche de l'ambassadeur de Florence au roi catholique, 2 avril 1562, fol. 29 de la correspondance de Chantonney.)

aussi nous suivre. » Catherine, selon son habitude, composa son visage; mais l'enfant royal se prit à pleurer. Le lendemain on arrive à Vincennes et puis à Paris; dans ce voyage, Catherine avait plusieurs fois écrit au prince de Condé d'accourir à l'aide du roi enlevé par les rebelles : le prince ne put faire assez de hâte; Charles IX et sa mère descendirent au Louvre; et dès lors ils furent au pouvoir des catholiques et durent suivre l'impulsion du parti *.

* Le triumvirat de François de Guise, Montmorency et Saint-André se hâta d'en donner avis au roi Philippe II d'Espagne : « Sire, sçachant de long-temps le bon zèle et singulière affection que vous avez à la conservation de notre saincte religion catholique, nous ferons entendre à Votre Majesté que la royne, nous ayant, ces jours passés, fait assembler bonne et grande compagnie, Sa Majesté nous a fait si ample et honneste déclaration de l'extrême déplaisir qu'elle a des troubles de ce royaume pour le fait de la religion, et combien elle désire d'y pourvoir et employer pour cet effet toutes ses forces, nous vous pouvons assurer, Sire, que par le moyen du bon ordre qu'elle y a déjà donné et l'assurance que nous avons de la continuation de sa bonne volonté, nous devons bientost espérer de voir ce royaume en repos et tranquillité; ne voulant faillir de vous dire, Sire, que par les propos que nous a tenus sa dicte Majesté, nous avons certains témoignages que c'est avec bien grand regret qu'elle a souvent différé l'exécution de ce qu'elle a toujours, plus que nulle autre chose, désiré. »

Archives de Simancas, 21 avril 1562, B, 14[8]. Une

Les opinions catholiques et huguenotes se dessinèrent dès lors sans nuances; Pasquier divisait ainsi les deux camps : « Au demeurant, ceux qui conduisent entre nous principalement le parti catholique sont le roy de Navarre, les seigneurs de Guise, le connestable et maréchal de Saint-André; et pour le parti huguenot, M. le Prince, l'admiral, les seigneurs d'Andelot et de La Rochefoucauld. Et combien que tout se fasse de deçà, sous le nom, ou du roy, ou bien du roy de Navarre, toutefois M. de Guise a la plus grande part au gasteau. Comme en cas semblable de delà, l'admiral, ores que M. le Prince soit le chef. Ce sont, en somme, deux grands princes du sang, frères, dont les autres (chacun en son endroit) se tergent pour parvenir au-dessus de lèurs intentions. »

En face de ce mouvement catholique si fier, si hautement prononcé, que faisaient les huguenots? Ils avaient dénoncé le triumvirat, semé partout des pamphlets sur la captivité de monseigneur le roi *, et pour opposer ligue à ligue,

apostille, signée Antoine (le roi de Navarre), approuve et tient pour vrai le contenu ci-dessus.

* Bibl. de M. de Fontanieu, recueil de pièces in 4°, cotté P 288, pièce 15. « Discours des moyens que M. le prince de Condé a tenus pour pacifier les troubles qui sont à présent en ce royaume, par lequel l'innocence dudict seigneur prince est justifiée, les calomnies et les impostures de ses adversaires clairement descouvertes. » *Impr.*

association à association, tous les chefs arrêtèrent l'acte suivant : « Nous soussignés, n'ayant rien en plus grande recommandation après Dieu que le service du roy et la conservation de sa couronne pendant sa minorité, sous le gouvernement de la royne sa mère, establie et autorisée par les États ; et dès maintenant, après avoir invoqué le nom de Dieu, comme bien avisé et conseillé par bonne et mûre délibération, nous avons d'un commun accord et consentement libre et volontaire, promis et juré par le nom de Dieu vivant, une association et saincte compagnie mutuelle, aux conditions suivantes, que nous jurons et promettons, devant Dieu et ses anges, garder inviolablement et de point en point, comme s'ensuit, moyennant la grâce et miséricorde de Dieu, notre seule espérance. Premièrement, nous protestons que nous n'apportons en cette saincte alliance aucune passion particulière, ni respect de nos personnes, biens et honneurs, mais qu'entièrement nous n'avons devant les yeux que l'honneur de Dieu, la délivrance des majestés du roy et de la royne, la conservation des esdicts et ordonnances faites par eux, et finalement la juste punition et correction des contempteurs d'icelles. Et durera cette présente association et alliance inviolable jusqu'à la majorité du roy. Secondement, nous entendons et jurons qu'en notre compagnie nous ne souffrirons qu'il ne soit fait chose

qui déroge aux commandemens de Dieu et du roy, comme idolastrie et superstition, blasphèmes et paillardises, violences, ravissemens, pilleries, brisement d'images et saccagemens de temples par autorité privée. Tiercement, nous nommons pour chef et conducteur de toute la compagnie, M. le prince de Condé, prince du sang, et partant conseiller né et l'un des protecteurs de la couronne de France. En quatrième lieu, nous avons compris et associé en ce présent traité d'alliance toutes les personnes du conseil du roy, excepté ceux qui portent armes contre leur devoir, pour asservir la volonté du roy et de la royne *. »

Cette ligue ou confédération portait enfin « que tous ceux qui se levoient avec le prince de Condé ne quitteroient pas les armes avant d'avoir obtenu la liberté du roy et des consciences; tous s'engageoient à fournir des chevaux pour faire la guerre. » Signé à plusieurs exemplaires, ce traité était envoyé par la gentilhommerie de France à la noblesse allemande, afin de bien expliquer

* « *Traité d'association faicte par monseigneur le prince de Condé, avec les princes, chevaliers des ordres, seigneurs, capitaines, gentilshommes, etc. . . . , pour maintenir l'honneur de Dieu et le repos de ce royaume, l'estat et liberté du roy sous le gouvernement de la royne sa mère.* » Paris, 1562.

l'objet de la ligue. Les huguenots leur demandaient de hâter les secours que les luthériens avaient promis pour soutenir les droits des gentilshommes et de l'évangile *.

Le prince de Condé appela à son aide tous les partisans de la foi nouvelle ; Coligny écrivit une pieuse exhortation aux deux mille cent cinquante églises réformées des provinces; il les invita à saisir le glaive temporel dans une guerre où il s'agissait de la conscience et de la foi. Bèze, Calvin, Marlorat, tous les pasteurs de Genève secondèrent les efforts du parti protestant pour une prise d'armes; les ministres s'adressaient au peuple; le prince de Condé aux braves gentilshommes, lesquels devaient aller dans chaque province pour servir de capitaines et de chefs aux paysans et bas vassaux.

Il reste quelques unes de ces lettres des ministres calvinistes aux fidèles de leur église pour les exciter aux batailles; Spifame et Bèze leur écrivaient : « Nous vous invitons au nom de Dieu à soutenir la religion afin d'empêcher sa ruine; il faut délivrer le roy et la royne qui sont prisonniers ; les riches doivent déployer leurs richesses,

* 28 avril 1562. Mss. de Baluze, vol. coté 9037/5°, f° 6. « Demande par le prince de Condé de secours au parlement et aux églises de Normandie lors de la prise des armes, après qu'il se fut emparé d'Orléans. » (Brochure.)

les forts leurs forces. Ne faites nulle retardation; il n'est pas temps de discuter, mais d'exécuter; ne vous estonnez pas des ordres que vous pourrez recevoir : notre roy et notre royne étant captifs n'ont plus de volontés; le jour n'est pas loin où ils seront délivrés et où ils reconnoistront leurs vrais serviteurs. Il faut recommander aux gentilshommes à cheval et aux troupes de pied de s'acheminer sur-le-champ, car le principal orage est ici, et tout dépend de l'issue de l'entreprise *. »

En même temps des négociations directes étaient ouvertes par le prince de Condé avec Élisabeth, reine d'Angleterre, pour demander secours et appui dans la cause toute protestante qu'il allait défendre. Élisabeth déclarait en réponse, « qu'elle avoit de justes motifs de prendre la protection de la cause de Dieu et la défense du roy contre les auteurs des troubles qui existoient présentement **. » Un traité fut conclu entre la reine d'Angleterre, le prince de Condé et ses alliés; la défense du royaume en était le motif ***.

* Mss. de Béthune, vol. coll. 8685, fol. 5.

** « Protestation faite par la royne d'Angleterre, par laquelle elle déclare les justes et nécessaires occasions qui l'ont mue de prendre la protection de la cause de Dieu et la défense du roy et de son royaume, contre les auteurs des troubles qui y sont à présent. » Mss. Fontanieu.

*** Mss. de Dupuy, vol. 541. « Traité entre la royne d'An-

Des correspondances curieuses étaient engagées pour le même objet avec les princes luthériens d'Allemagne. Dans une lettre des ministres du calvinisme à l'électeur Palatin, ils le remercient dans les termes les plus humbles de ses bontés; puis, ils lui exposent leurs misères, et le supplient d'intercéder pour eux auprès du roi et de la reine-mère qu'il leur plaise octroyer la liberté et pureté de conscience pour servir leur Dieu *. Le 26 août 1562, lettre du prince de Condé au landgrave de Hesse sur ce qu'il avait fait pour le prompt acheminement des reitres et des lansquenets **. Le même prince écrivait au duc de Wittemberg dans un but semblable; et comme quelques préventions étaient soulevées contre le puritanisme de Calvin, le théologien de Genève s'empressait d'envoyer à Francfort à l'assemblée des luthériens sa profession de foi écrite et modifiée ***.

gleterre et monseigneur le prince de Condé pour la défense du royaume. »

* Imprimé. Bibl. du roi, portefeuilles Fontanieu, n° 301-302.

** *Ibid.*

*** « Confession de foi faite par M. Jean Calvin, au nom des Églises du royaume de France durant la guerre, pour présenter à l'empereur, aux princes et États d'Allemagne, en la journée de Francfort. » — Bibl. du roi; portefeuilles Fontanieu, n° 303-304.

« Nous tenons le vieil et le nouveau Testament pour le seul réel de notre foy ; aussi nous acceptons tout ce qui y est conforme; comme de croire qu'il y a trois personnes distinctes en la seule essence de Dieu, et que Notre-Seigneur Jésus étant vrai Dieu et vrai homme, a tellement uni les deux natures en soy, qu'elles ne sont point confuses. Sur quoi nous détestons toutes les hérésies qui ont été jadis condamnées, tant des Arians, Sabelliens, Ennoniens et leurs semblables, que des Nestoriens et Eutychians. Et à Dieu ne plaise que nous soyons entachés de ces rêveries lesquelles ont troublé l'Église catholique du temps que elle étoit en sa virginité.

» Nous n'entendons point anéantir l'autorité de l'Église ni des prélats et pasteurs auxquels la superintendance est donnée pour la gouverner. Nous confessons donc que les évêques et pasteurs doivent êtres ouys en révérence en tant qu'ils font leur office d'annoncer la parole de Dieu, et outre cela pour toutes églises, et chacun pour soy ont puissance de faire lois et statuts pour la police commune ; et comme il faut que tout se conduise par ordre et avec honnesteté, et qu'on doit obéir à tels statuts, moyennant qu'ils n'astreignent point les consciences, et qu'on n'y établit point de superstitions; et tenons pour fanatiques et mutins ceux qui ne s'y voudroient pas conformer.

» Au reste, nous tenons que la primatie que

le pape s'attribue est une usurpation par trop énorme ; car encore qu'on accorde qu'il est expédient d'avoir quelque chef en l'Église (ce qui toutefois est pleinement répugnant à la parole de Dieu), tant y a que c'est une absurdité trop lourde que celui qui doit être chef sur les évêques ne soit point évêque lui-même. Nous ne touchons point à toutes les dissolutions et scandales qui ne sont que par trop notoires ; mais nous disons que tous chrétiens, pour n'être point rebelles à Dieu, doivent rejeter ce qu'ils connoissent contraire à la pureté de son service.

» Aujourd'hui on achète les messes comme satisfaction pour s'acquitter envers Dieu, et chacun en a part à sa volonté : telle marchandise ne peut avoir couverture de l'usage ancien de l'Église. Il y a encore une autre profanation, c'est qu'au lieu que la sainte Cène ne doit porter que le nom de Jésus-Christ, on forge des messes à plaisir : de saint Christophle, de sainte Barbe et de toute la kyrielle, comme on dit : lesquelles façons s'accordent non plus avec la nature du sacrement que le feu avec l'eau. » Cette confession, je le répète, était destinée à éclairer les princes luthériens sur le véritable caractère des Églises huguenotes de France, qu'on présentait à l'extérieur, en Angleterre et en Allemagne surtout, comme turbulentes et impies, se rapprochant des anabaptistes.

De son côté, le parti catholique négociait avec l'Espagne. Dès que Charles IX et sa mère furent au pouvoir de la population de Paris, le premier soin du conseil fut de renouer ses rapports avec Philippe II. Une note fort curieuse fut présentée à ce monarque par l'ambassadeur de France. Le roi Charles IX * avertissait Sa Majesté Catholique, « qu'il avoit des avis bien précis que Sa Majesté la reine d'Angleterre armoit fortement pour soutenir les huguenots, rebelles de France; de plus, d'autres avis du côté d'Allemagne annonçoient que l'on alloit marcher au secours desdits huguenots, et la chose étoit si notoire que les gens s'assembloient déjà à la file. Par quoi Sa Majesté Très-Chrétienne mandoit à son ambassadeur, M. de Fourquevaux, qu'il eût à prier très-instamment Sa Majesté Catholique son frère de faire les offices suivans : il faut que M. le duc d'Albe embrasse dorénavant, sans aucune dissimulation ou longueur, la défense du royaume contre lesdits assaillans; car Sa Majesté seroit forcée de conserver son royaume par un autre expédient si elle étoit abandonnée; elle ne le croyoit cependant pas, comptant sur l'amitié de son bon frère le roi catholique. Alors lui et le duc d'Anjou n'épargneroient pas leurs personnes pour poursuivre les rebelles jusqu'au bout. Il seroit aussi un bon

* Mss. de Colbert, vol. XXXVIII, in-fol., M. R., p. 1145.

expédient pour retenir la reine Élisabeth de lui déclarer que la cause de Sa Majesté Très-Chrétienne étoit la même que celle de Sa Majesté Catholique, et qu'en se déclarant contre l'un, elle se déclaroit contre l'autre. Le roi catholique voudroit bien l'écrire et mander à la reine d'Angleterre et lui parler tel langage, qu'elle voie que l'effet suivra les paroles ; et semblablement écrire à l'empereur qu'il ait à empêcher toute entreprise contre la France. Quant au secours que le dit roi catholique avoit promis à Sa Majesté Très-Chrétienne, ladite Majesté le réclamoit promptement ; les Espagnols devoient entrer par Bayonne.»

Dans cette situation des partis qui provoquaient tous deux les secours de l'étranger, le prince de Condé crut indispensable de justifier la prise d'armes ; il publia un long manifeste dans lequel il disait : « qu'il avoit été contraint d'aller aux batailles non pour le soustenement de sa religion, mais pour délivrer le roy et la royne sa mère de la captivité en laquelle ils estoient. » Il racontait le massacre de Vassy et les menées du duc de Guise afin de jeter la sédition et le désordre en ce royaume ; « il avoit ainsi voulu que l'espée fust hors du fourreau. » Le prince de Condé s'en rapportait au jugement de la reine et à l'avis de son conseil, rendu à la pleine liberté de son suffrage ; il demandait que l'édit de janvier fût entièrement exécuté ; et si l'on refusait ces condi-

tions, si le maudit triumvirat continuait à opprimer le roi et la reine, alors le prince de Condé en appelait à la brave gentilhommerie provinciale pour punir les traîtres *.

Le même jour il écrivit au parlement, autorité toute-puissante, pour lui expliquer sa conduite et les motifs de la prise d'armes : « Messieurs, vu les troubles qui sont de présent, et à mon grand regret, par trop avant répandus sur la surface du royaume, tant à cause du fait de la religion que pour la conservation de la liberté et autorité du roy, je ne doute point qu'une si bonne compagnie n'ait déjà connu, chacun en son particulier, les raisons qui m'ont mû, d'entreprendre pour le service de Leurs Majestés ce qui est maintenant notoire à tout le monde. »

Et le parlement répondit : « Notre très-honoré seigneur, humblement à votre bonne grâce nous recommandons. Nous avons lu avec douleur votre déclaration et protestation, parce que vous êtes prince du sang et maison de France, la plus ancienne et la plus éminente de toutes celles qui portent couronne en toute la terre, et ne faisons doute que votre bon naturel n'y convienne, s'il

* 2 mai 1562. Bibl. de M. de Fontanieu. Rec. de pièces in-4°, vol. coté P, p. 288, pièce 8. « Les moyens de pacifier le trouble qui est en ce royaume, envoyés à la royne par M. le prince de Condé. » — *Imprim.*

n'était forcé et détourné de mauvais conseils, comme il advient quelquefois aux bons princes. Et combien que notre charge ne soit que d'administrer justice souveraine du roy, puisque vous nous avez fait entendre vos plaintes, nous vous répondrons avec liberté »; et ici le parlement reproduisait tous les griefs catholiques contre les partisans de la religion nouvelle *.

Ces remontrances de la magistrature n'arrêtaient pas le prince de Condé, qui convoquait la vaillante gentilhommerie du Dauphiné et du Béarn. Dans les commissions que donnaient les capitaines de huguenots, tous prenaient le titre de « *chef de l'armée mise sus en ces pays pour le roy et sous l'autorité de monseigneur le prince de Condé, protecteur et défenseur de la maison et couronne de France.* » Une charte du comte de Montgommery, du 24 août 1562, est conçue dans ces termes de protection et de fierté **.

Les chefs du triumvirat avaient vu avec effroi le vaste mouvement qui embrassait une grande partie du royaume et s'étendait à l'étranger; ils étaient maîtres du roi et de sa mère, mais les pamphlets calvinistes les accusaient de tenir l'un et l'autre dans une espèce de captivité. Ces dangers alarmaient particulièrement le roi de Na-

* Portefeuille Fontanieu, n° 301 — 302.

** Mss. de Colbert. vol. XXIV, in-fol., n° 3.

varre ; esprit timide, il ne voulait point engager une guerre ouverte, décidée, dont les résultats seraient incertains *. Pour répondre à ces craintes, le duc de Guise fit publier deux déclarations ; la première adressée au parlement, par laquelle le roi annonçait qu'il prenait sous son autorité tout ce qui était fait par le conseil. La seconde, toute politique, tendait à détacher de la prise d'armes la fraction modérée des calvinistes ; on renouvelait l'édit de janvier, qui permettait le libre exercice du prêche partout, hors Paris et la banlieue **.

A ces déclarations le prince de Condé répondit par d'autres manifestes : « il s'étoit voué à remettre le roy en pleine liberté et à maintenir l'observation de ses édits sans aucune dissimulation ; il protestoit que tant et si longuement que ceux qui s'estoient emparés du roy seroient en la cour, il

* On cherchait de toutes les manières à retenir dans le parti catholique le roi de Navarre. Il existe dans les archives de Simancas une lettre de Charles IX au roi d'Espagne ; il lui dit : « Que le roy de Navarre avait de tout temps rendu de grands services au royaume de France ; il le prioit donc d'avoir égard à sa requeste et d'y faire droit, ou au moins le récompenser en sorte qu'il connoisse que ma recommandation lui a profité. Il me porte beaucoup d'amour et affection, et il a grand désir de la conservation de ce royaume et union de mes sujets. » B 14^{61}.

** *Mémoires de Condé*, tom. II, pag. 19 et suiv.

ne réputoit aucune lettre, mandements ou dépêches venir de lui, quelque emprunt que l'on fit de son nom ; qu'il n'entend toutefois comprendre sous cette généralité le roy de Navarre. » Les calvinistes ménageaient ainsi Antoine de Bourbon pour laisser Montmorency, Saint-André et de Guise dans l'isolement. On peut s'apercevoir dès-lors par la prodigieuse quantité de manifestes et de contre-manifestes, quel immense crédit obtenait l'opinion publique, et quel cas on faisait de la presse et de la liberté d'écrire. La guerre n'avait plus ce caractère brutal et chevaleresque des douzième et treizième siècles. On justifiait toutes ses démarches ; on en sentait le besoin. C'est le temps des dissertations pour tout et sur tout. Alors se développe l'époque de l'examen et du raisonnement.

CHAPITRE XXX.

PREMIÈRE GUERRE CIVILE.

Séjour de Catherine et de Charles IX à Paris. — Armement des bourgeois. — Les chaînes. — Opinion de Pasquier. — Les huguenots soulevés en province. — Occupation de Lyon. — Valence. — Châlons. — Correspondance entre les chefs. — Esprit des deux armées. — Les huguenots — Les catholiques.—Tentative de conciliation échouée — La guerre. — Désordres. — Siége de Rouen. — Mort du roi de Navarre. — Bataille de Dreux. — Siége d'Orléans. — Mort du duc de Guise. — Ses funérailles populaires. — La paix avec les huguenots. — Édit de pacification.

1562—1563.

La mesure violente et décisive qu'avaient prise les chefs du parti catholique de s'emparer de

Charles IX et de Catherine de Médicis, faisait passer dans leur camp la force morale qui se rattachait alors à la royauté. Le jeune prince et sa mère furent très-bien accueillis par les confréries de Paris qui se préparèrent à soutenir leur foi par des bons coups d'arquebuses, et à détruire toute huguenoterie.

La grande cité voyait se reformer son guet et sa garde. Dès l'année précédente, un ordre du conseil municipal avait prescrit à tous bourgeois d'apporter ses armes à l'Hôtel-de-ville. Le registre de ce désarmement existe encore *, et je ne puis résister au désir de faire connaître quelques uns de ces vieux noms de bourgeoisie, de cléricature et de métiers : « Vincent Leroi, apothicaire des bandes sous le colonel monseigneur d'Andelot, a apporté deux arquebouzes de guerre liées ensemble, son nom escrit dessus l'un des affûts, lequel demeure rue de la Mortellerie, au logis où pend pour enseigne l'image Saint-Jacques. M. Pierre Boucher, clerc au greffe de la cour des aides, demeurant à la Vieille rue du Temple, une arquebouze d'Allemagne, l'affût noirci. M. Augustin de Thou, conseiller et advocat du roy au Chastelet de Paris, une arquebouze, trois pistolets et deux

* Petit registre *des armes*, couvert en parchemin 3e carton de l'Hôtel-de-Ville, au dépôt de la Bibliothèque royale. (Salle réservée à M. Champollion.)

petits pistolets garnis de leurs estuis, et le tout lié d'une lizière de drap; le bon conseiller était ainsi fortement armé. Bonaventure Morel, dixainier, quatre arquebouzes et un pistolet. Jehan Mégissier, marchand épicier, demeurant rue Saint-Denis, au logis où pend pour enseigne la Pomme d'Or, un petit pistolet. Jehan Messier, marchand chazublier, une petite arquebouze et un petit pistolet. Thomas Enguizac, barbier, demeurant au carrefour Guillory, une arquebouze à rouet. Louis Bernidre, marchand coustellier, demeurant au quartier Saint-Jehan, une petite arquebouze, son nom dessus. M. François Larcher, procureur en la chambre des comptes, demeurant rue de la Verrerie, près l'église Saint-Méry, une arquebouze de guerre dégarnie de rouet. Pierre Duhamel, marchand de vins, demeurant au carrefour Guillory, au logis où pend l'enseigne de la Gourde, une arquebouze, l'affût verni. Jehan de Latable le jeune, marchand, demeurant rue de la Mortellerie, à l'enseigne la Corne de Cerf, un coutelas canon d'arquebouze. M. Guill. Poussepin, bourgeois de cette ville de Paris, une arquebouze dégarnie de rouet, un vieil affût, son nom dessus en papier roulé. Nicolas de Bouy, varlet de chambre de la royne, mère du roy, demeurant rue de Trousse-Vache, devant le logis où pend l'enseigne du Pied de Biche, deux pistolets et un court pistolet, avec fourreaux. Nicolas Bonguyce, mar-

chand apothicaire espicier, un court pistolet vieil et enrouillé. Sire Jehan Croquet, conseiller de la ville, demeurant rue des Lombards, au Mouton d'Or, trois arquebouzes *. »

Le bon avocat Pasquier se plaint des nouveaux services qu'on lui impose : « Les coups de pistolets et canons nous servent de carillon. Les armes ont été rendues, lesquelles peu auparavant avoient été portées en l'Hôtel-de-Ville par le commandement du prince de la Roche-sur-Yon. S'il m'estoit permis de juger des coups, je vous dirois que c'est le commencement d'une tragédie qui se jouera au milieu de nous à nos despens, et Dieu veuille qu'il n'y aille que de nos bourses **. Le roy de Navarre a enjoint aux prevost des marchands et échevins de nous faire assembler en chaque dixaine pour eslire un capitaine et un lieutenant, sous le commandement desquels nous serons tenus de garder les portes. Le cardinal de Lorraine et les curés preschent par toutes les paroisses contre la maudite huguenoterie; un minime déclare en pleine chaire qu'il falloit mourir et se laisser espuiser jusqu'à la dernière goutte du sang, plutost que de permettre contre l'honneur de son Dieu et de son Église, qu'autre religion ait cours en la

* Toutes ces armes furent depuis restituées, ainsi qu'on en voit les quittances individuelles au registre.

** Et. Pasquier, lett. 15, liv. IV.

France que celle que nos ancêtres avoient si étroitement et religieusement observée. Ce n'a esté chose aussi nouvelle, continue Pasquier, de voir prescher un cardinal comme peu auparavant un minime ; il a excité grandement le peuple aux armes. Il n'est pas que les plumes même des poëtes ne s'en meslent. Brief, on ne corne autre chose que feux, guerres, meurtres et saccagemens. Si Dieu ne nous regarde d'un œil de pitié, nous sommes taillés de voir bientôt cruellement jouer des cousteaux. »

On ne peut dire l'émotion du peuple de Paris, sa ferveur pour le catholicisme ; chaque jour on accusait le parti huguenot de quelque nouvelle tentative contre les églises et la sûreté de la cité ; les calvinistes devaient mettre le feu aux poudres de l'arsenal, saccager les maisons et les boutiques des bourgeois aux piliers des halles. *. Le parlement déclarait qu'il était urgent, par les mesures les plus sévères, de réprimer les désordres que faisaient lors ceux de la religion prétendue réformée. On punissait de mort tout libelle diffamatoire lancé contre les catholiques, la cour de justice et le conseil du roi. Le corps de ville était en permanence ; il résulte de ses registres, que tout était organisé par des délibérations communes

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville. Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. p. 212.

jour par jour; les bourgeois ne recevaient d'ordres que de leurs échevins.

Le bureau de la ville fit visiter les chaînes tendues, et il résulta du procès-verbal des quarteniers : « qu'il y avoit bonnes chaisnes en la rue de la Charonnerie, aboutissant en la rue Sainct-Denis, et de l'autre costé aboutissant en la place aux Chats; en la rue Tirechappe, près celle de Bétizy, en la rue de Bétizy au bout de la rue de la Monnoye, en la rue Thibautodé, en celle de la Limace, en celle Sainct-Denis et celle des Ramoneurs, en une petite rue sortant du cloistre Saincte-Opportune à la rue Sainct-Denis. Le quartenier Rhoc se plaint qu'on a osté la grosse chaisne attachée contre la muraille neuve du cimetière des Saincts-Innocents en la place aux Chats, ce qui étoit dommageable à la défense de la ville et bien public. D'après le récit des bourgeois et voisins, il étoit licite de la faire remettre. En la rue Neuve-des-Jeux-de-Paulme, du côté de celle de la Lingerie, seroit licite faire une petite chaisne de douze pieds ou environ de longueur, et un rouet avec la clef pour fermer le bandage de ladite chaisne *. »

On avait bien raison, dans la bonne cité catholique de Paris, de prendre ces précautions; les

* Petite feuille ou rapport détaché d'un *registre des chaisnes*. Biblioth. roy. cartons de l'Hôtel-de-Ville, n° 3.

calvinistes ardens se levaient partout en armes aux provinces où ils étaient en majorité. Dans le Dauphiné, le Lyonnais, le Mâconnais, ils s'emparaient des villes principales; le dernier jour d'avril 1562, Lyon fut pris par les huguenots; « ils avoient fait entendre à MM. les consuls et autres notables, qu'ils vouloient avoir presches; et comme MM. de Saulx et de Nemours leur refusoient leur demande, lesdits huguenots voyant l'arrivée de M. de Mogeron, créature de M. de Guise, vinrent devant Lyon au nombre de plus de mille; après les prières faites, ils se divisèrent en mi-partie; une bande passa par le carré de l'Espicerie; l'autre par la rue Longue à côté de Saint-Nizier; ils firent prisonniers les capitaines, lieutenans, enseignes de la cité; sur l'heure même les protestans se saisirent de la porte Saint-Sébastien et du pont du Rhône. Les nonains de Saint-Pierre gagnèrent le haut; les célestins quittent leur fort; les évangélistes percent la muraille regardant l'église de Saint-Jehan, propre pour saluer tous les comtes (chanoines); lesquels, pendant qu'on se saisissoit des places de la Saône, pendant que l'artillerie marchoit par la ville et que l'on tendoit les chaisnes, se réunissoient paisiblement en leur chapitre. »

Une capitulation fut enfin arrêtée aux articles qui suivent, accordés entre les habitans : « On lèvera mille ou deux mille hommes protestans

pour la garde de ladite ville, souldoyés partie par les catholiques, partie par les revenus ecclésiastiques; tous ceux qui se sont absentés pour cause de religion pourront s'en revenir librement; il ne se dira plus de messes; chacun sera libre en sa foi; on élira douze des plus capables entre les évangélistes pour être juges avec les consuls; il ne pourra se tenir consulat sans que les nouveaux conseillers y assistent *. » Valence, Mâcon, Châlons, subissaient les mêmes lois de domination huguenote **.

Tout cela retentissait à Paris et dans les villes catholiques ***; de grossières gravures reprodui-

* *La prise de Lyon par les fidèles au nom du roi.* Lyon, 1562.

** « Autre discours de ce qui a été fait aux villes de Valence et Lyon, 1562. » (Brochures.)

*** Regist. de l'Hôtel-de-Ville, 7, fol. 141 à 205; il y est expliqué comment le feu fut mis aux poudres de l'arsenal; le secours que les Parisiens donnèrent à la ville de Meaux; quels ordres on prescrivit pour la sûreté de la ville de Paris et des environs, ensemble pour les provisions de vivres en icelle; que le 26 du mois de juin, la populace ayant traîné par les rues un homme qui venait d'être pendu pour un larcin au cimetière de Saint-Jean, quelques uns avaient été pris et menés prisonniers; le 28, une rébellion à justice fut occasionée par la négligence des archers, arbalétriers et autres; il fut ordonné de faire un rôle des défaillans qui étaient dès-lors condamnés à dix livres pari-

saient les massacres des fidèles et comment les hérétiques donnaient les corps saints aux pourceaux, les tiraillaient avec tenailles ardentes, leur arrachaient les entrailles ou les précipitaient dans la rivière; comment ils mutilaient les reliques pieuses, et brisaient les images protectrices des cités *. Dans cette effervescence de guerre, le

sis d'amende, et privés de leurs états jusqu'à ce qu'ils aient découverts les factieux et mutins. (Voilà la physionomie de Paris.)

* Les protestans avaient aussi leurs gravures pour dénoncer les horreurs des catholiques. J'ai trouvé une vieille estampe avec cette légende : « Le massacre fait à Tours par la populace en 1562. On voit Tours; le pont de ladicte ville duquel plusieurs de la religion furent jetés en la rivière par la populace; fauxbourgs de la Riche où plusieurs furent massacrés de diverses sortes; une église dans ledict faubourg où furent mis en prison environ deux cents personnes, lesquelles furent deux ou trois jours là dedans sans boire ni manger; le nommé Bourgeau, président du roy en ladite ville, despouillé et puis pendu à un arbre, et ses boyaux semés en terre, dedans lesquels plusieurs pensoient trouver des escus, car aucun avoient dit un bruit qu'il avoit avalé une partie de son trésor; un gravier près de la rivière là où plusieurs corps morts furent jetés et puis mangés des chiens et oiseaux; un enfant tenu par un soldat qui crie *à un escu le huguenot*, puis un autre soldat qui le tue; une femme despouillée toute nue et puis tuée. (Bibl. du roi, cabinet des estampes; collection du règne de Charles IX.)

tie's parti n'avait pas perdu tout espoir; dès que Catherine de Médicis était arrivée à Paris, elle avait pris un certain ascendant dans le conseil du roi, et presque aussitôt avait dominé une tendance pour les rapprochemens et les négociations. Les chefs des deux partis armés étaient en rapport de familles et d'intérêts; le roi de Navarre était l'aîné du prince de Condé; le connétable de Montmorency était oncle de l'amiral Coligny et de la maison de Châtillon. Le 12 mai 1562, le connétable de Montmorency écrivait à l'amiral : « Considérez-moi comme le meilleur oncle qu'ait jamais neveu. » Il ajoutait que les troubles du pays l'affectaient profondément; le priant de croire que jamais il n'avait cherché le mal de personne, et encore moins des siens : le connétable n'avait en vue que le bien et service du roi et repos du royaume, qu'il voyait avec douleur marcher à sa ruine universelle, s'affligeant de trouver son neveu de la partie; il ne savait à quoi attribuer la défiance qu'on avait de lui; cependant il y avait déjà eu assez de malheurs, sans chercher à les recommencer.

L'amiral répondit « que jamais ceux de la religion n'avoient pris les armes par son conseil et advertissement; ses ennemis ont toujours voulu le faire chef de parti, afin de le rendre plus odieux au roy, qui cependant n'avoit pas de plus zélé serviteur. Il s'étoit toujours tellement comporté

pendant les troubles, qu'il avoit paru suspect à ceux de la religion, qui le croyoient d'intelligence avec le roy. Il n'avoit en vue que le bien et repos du royaume, et s'il avoit eu un autre dessein, il avoit bien le moyen d'entreprendre autre chose qu'il n'a fait. Il ne vouloit pas surtout que l'on dit que ceux de la religion ne faisoient rien que par son ordre; cela n'étoit pas. Il ne prétendoit pourtant pas nier qu'il avoit des défiances de ceux de la maison de Guise, qui cherchoient toujours à faire épouser leurs querelles à Sa Majesté; mais que pour cela il ait conseillé à un seul de prendre les armes, il assuroit sur son honneur qu'il ne l'avoit pas fait. Il déclaroit d'ailleurs devant Dieu que ceux de la religion n'avoient autre volonté que de bien et fidèlement servir le roy; et quant à lui, il n'étoit pas si méchant ni si malheureux pour attenter à la personne de Sa Majesté *. »

Tout ceci tenait à des rapports de bienveillance personnelle ou de famille; les chefs craignaient d'en venir à des batailles décisives qui feraient pencher la balance d'un côté ou d'un autre absolument. C'est chose même à remarquer que la terreur que semblait éprouver le parti calviniste à l'approche de ces sanglantes journées. Calvin, l'ardent Calvin, et Théodore de Bèze, écrivaient **

* 12 mai 1562. Mss. de Béthune, in-fol., B. R, vol. cot. 8913.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 76.

à Coligny qu'il ne ferait pas mal de s'acheminer à la cour si il n'y faisait pas trop mauvais, « car on a connu par votre absence combien il eût été profitable que vous y fussiez toujours demeuré, et même il semble que tout doive aller de mal en pis, si Dieu n'y pourvoit bientôt, ce que nous espérons qu'il fera par votre moyen; ainsi, estant persuadé qu'il vous a réservé à cet usage, nous vous supplions de ne pas laisser passer l'occasion. »

Mais les masses de partis qui se groupaient autour des chefs pour les dominer, ne voulaient point subir de conditions modérées; les catholiques présentèrent requête au roi et à la reine régente *, pour démontrer « qu'il n'étoit pas possible de tendre la main à la huguenoterie : que s'il en étoit ainsi, on considéreroit tout conseiller de ces manœuvres comme déserteur de l'honneur de Dieu, infidèle à leur roy et ennemi de leur patrie, si par eux n'étoit donné prompt remède aux invasions et entreprises de ces nouveaux chrétiens et libérateurs de leur roy; par quoi estimoient nécessaires, non seulement pour l'acquit de leur conscience, mais de celle du roy, suivant le serment qu'il avoit fait à son sacre et pour ne confondre tout ordre divin et humain, dont s'ensuivroit après la fin du royaume, que

* « Requête présentée au roy et à la royne par le triumvirat. 1562. » (Brochure.)

le roy ne devoit autoriser diversité de religion par la France, mais la seule Église catholique, apostolique, romaine, reçue de tous ses prédécesseurs et de lui. »

Le prince de Condé écrivait également à la reine Catherine, pour lui indiquer les moyens de pacifier les troubles qui étaient en ce royaume ; et ces moyens étaient « l'exécution de l'édit du 17 janvier jusqu'à la convocation d'un concile libre; tous les outrages faits aux huguenots seroient réparés. Enfin, parce que désordre est advenu de la présence du sieur de Guise, du connétable et maréchal Saint-André, et du soupçon qu'ils ont donné, par leur déportement et transgression des édicts du roy, ledit seigneur prince ne voit aucun autre moyen de pacification et tranquillité que leur retraite *. » Ces demandes étaient trop en opposition les unes avec les autres, pour qu'il y eût possibilité de rapprochement. Le conseil municipal de Paris, le parlement, poussaient à un éclat. Un arrêt solennel condamna le prince de Condé comme criminel de lèse-majesté, tandis que le roi de Navarre était forcé par les échevins de rendre une ordonnance pour expulser tous les huguenots de la ville **; « car il

* « Lettre de M. le prince de Condé envoyée à madame la royne. » 2 mai 1562.

** « Edict du roy de Navarre contre ceux soupçonnés de la religion. » — *Mémoires de Condé*, t. II, p. 269.

étoit à craindre que Paris estant desgarni d'hommes de cheval et de pied qui alloient combattre, ceux-ci ne tentassent quelques troubles contre les habitans. »

Réformés, catholiques, tous se mirent donc en campagne; il y avait dans l'armée du prince de Condé plus de noblesse que de bourgeoisie. C'était surtout parmi les gentilshommes poitevins et gascons que le nouvel Évangile avait fait des progrès. La vieille opposition des nobles de castels contre le sire roi s'était réveillée; on se plaçait sous la bannière huguenote comme on s'était autrefois rangé sous le gonfanon des grands vassaux. Les antipathies d'habitudes entre les deux rives de la Loire, les souvenirs de l'école albigeoise, les mœurs plus sévères de cette gentilhommerie de montagne, qui grimpait enfant sur les terres rocailleuses du Béarn, au pays des Basques et des Pyrénées, dans l'Auvergne, le Gévaudan; toutes ces causes réunissaient autour du prince de Condé de braves et décidés compagnons.

Le ministre Bèze nous décrit dans son saint enthousiasme la piété austère et la gravité d'un camp calviniste. On n'y voyait ni brelans, ni échecs, ni jeux de hasard, ni femmes dissolues; la campagne ne retentissait pas de chansons licencieuses, mais des psaumes de Marot : soir et matin on élevait son cœur vers le Dieu des armées; puis les ministres parcouraient les rangs, ex-

hortant à la fois soldats et capitaines. Leur prière du matin disait : « Notre Père, notre Dieu, notre Sauveur, puisqu'il t'a plu de nous faire la grâce de passer la nuit, veuille aussi maintenant nous faire ce bien que nous employions le jour à ton service. » Et le soir ils répétaient encore : « Seigneur Dieu, puisqu'il t'a plu de nous choisir cette nuit pour veiller, nous te supplions que par négligence ou intempérance nous ne compromettions le repos des autres *.

Dans le camp des bons catholiques, le caractère français s'était mieux conservé; il y avait plus d'enjouement et moins de sévérité; on allait au combat, à la manière des aïeux, en folâtrant et en gabant, avec les traditions de la vieille chevalerie. Les deux partis étaient en présence pour vider leur querelle par le sang, lorsque quelques hommes modérés voulurent encore parler de transactions. Montluc, évêque de Valence, tout-à-fait dévoué au tiers parti, prépara une entrevue à Thoury; Catherine et le roi de Navarre devaient y représenter les catholiques, le prince de Condé et l'amiral Coligny les protestans. On se trouvait dans les deux armées, frères, parens

* « Prière ordinaire des soldats de l'armée conduite par M. le prince de Condé, accommodée selon la grande occurence des temps. » *Voyez* la vieille édition, Bibl. du roi; collection Fontanieu, recueil de pièces in-4°, vol. cot. P.

et amis, et tous gentilshommes. Aussi, quoique ces précautions eussent été prises pour marquer la distance qui séparait les camps, ces gentilshommes se prenaient les mains, se témoignaient la plus vive amitié. Plus tard ces formes de gentillesses étonnèrent les étrangers qui combattaient sous des couleurs diverses : « Les reitres du prince de Condé, qui ignoroient nos coutumes *, entroient en soupçon d'être trompés et trahis par ceux qui s'entrefaisoient tant de belles démonstrations, et s'en plaignirent aux supérieurs. Depuis, ayant vu les trèves rompues, que ceux même qui plus s'entre-caressoient étoient les plus âpres à s'entre-donner des coups de lances et de pistolets, ils s'assurèrent un peu et disoient entre eux : « Quels fols sont ceux-ci qui s'embrassent aujourd'hui et s'entre-tuent demain ! » Le prince de Condé persista à imposer le renvoi du duc de Guise et du connétable de Montmorency; le roi de Navarre, au contraire, demandait l'immédiate dissolution de l'armée calviniste. Cette première conférence n'eut aucun effet.

Une seconde entrevue fut assignée à Talsy, sur les bases suivantes : le duc de Guise, le connétable, le maréchal Saint-André seraient éloignés de la cour; mais l'armée des huguenots devait, en reconnaissance d'une si grande concession,

* *Mémoires de La Noue.* An. 1562.

rentrer dans ses donjons et terres. On en vint à ce point de proposer que comme les réformés étaient les moins anciens dans le royaume, et puisqu'il y avait impossibilité de concorder les deux religions, ils en sortiraient instantanément pour avoir la paix.

J'ai besoin de répéter qu'il existait deux grands partis dans le camp des huguenots : celui des gentilshommes sous le prince de Condé, et plus facile à se rapprocher de la cour que celui des Genévois, puritains plus austères, sous la conduite de d'Andelot et des ministres. Le prince de Condé avait accepté les conditions d'un exil; tous les jeunes chevaliers entre eux riaient et gabaient de la nouvelle condition qui leur adviendrait à l'étranger : « Nous serons tous hommes de métiers *, disaient-ils; toy, tu seras gantier et faiseur de brassards; toy, tréfileur d'or et de soie; toy-même, fileur de chanvre; nous gagnerons ainsi notre vie à manœuvres hors du beau pays de France. » Mais les Genévois, plus zélés, ne voulaient pas entendre parler de ces conditions, en supposant même qu'elles eussent été acceptées sérieusement par la noblesse; ils exigeaient le triomphe absolu des opinions calvinistes. Ce que faisaient les chefs n'allait pas au-delà de leurs proches : l'armée appelait la guerre; les deux

* *Mémoires de La Noue.* An. 1562.

partis ne s'étaient pas bardés de fer pour s'en retourner paisiblement en leurs villes et en leurs manoirs.

Tout arrangement étant rompu, il n'y eut plus que batailles et retentissement des trompettes et buccines; on en vint aux cousteaux, comme l'avait craint le prudent et sage Pasquier. Les voies de conciliation se trouvant ainsi épuisées, la reine Catherine requit sentence du parlement envers les rebelles qui saisissaient arquebuses contre le roi; et, par son arrêt du 26 juin, la cour déclara tous les huguenots portant armes crimineux de lèse-majesté divine et humaine *. « Contre cet arrest les huguenots crient et protestent que ceux qui possèdent le roy ont forcé la cour de ce faire. Et en disant cela, ils connoissent qu'ils ont été envoyés à l'escole, quand, ayant pris les armes, ils ne se joignirent au roy lorsqu'il estoit à Fontainebleau, donnant le loisir à leurs ennemis de le faire **. » Mais qu'importait,

* Le prince de Condé publia contre cet arrêt une protestation sous ce titre : *Remontrance de monseigneur le prince de Condé et ses associés sur le jugement de rébellion donné contre eux par leurs ennemis, se disant estre la cour de parlement de Paris, avec protestation des maux et inconvéniens qui en pourroient advenir.* Bibl. du roi, collection Fontanieu; recueil de pièces in-4°, coté p. 288.

** Est. Pasquier, liv. IV, lett. 17.

au milieu des hasards de batailles, un arrêt du parlement facilement révoqué par la victoire? La statistique militaire des calvinistes pouvait alors ainsi se résumer : les huguenots tenaient Tours, Blois, Angers, Saumur, le Mans, Poitiers, Bourges, Meaux, Rouen, Lyon, Mâcon, Orléans, le Havre, Valence, Montauban; « même en la ville de Toulouse, a esté fait un cruel estoc entre le catholic et huguenot: toutefois, le dessus nous est demeuré *. »

Dirais-je le caractère cruel de cette guerre religieuse, tous ces souvenirs de massacres, dont les monumens des villes, les annales de familles attestent la barbarie? Calvinistes, catholiques n'épargnèrent rien. Au siége de Beaugency, la première des expéditions du prince de Condé, la haine des sectaires s'attacha aux monumens des arts comme aux habitans sans défense; partout où passaient les réformés, le marteau iconoclaste détruisait les vieilles statues des saints; ils arrachaient au tombeau les reliques, brisaient les vases sacrés pour les transformer en monnaies; « où le huguenot étoit le maître, écrit encore Pasquier, il ruine les images (ancien retenail du commun peuple en la piété), démolit les sépulcres et tombeaux, mesme passant par Clery, il n'a pas

* L'ambassadeur d'Espagne Chantonney s'occupe beaucoup de cette statistique. (Dépêch. fol. 185.)

pardonné à celui du roy Lòuis onzième, enlève tous les biens sacrés et voués aux églises. En contre eschange de ce, le catholic tue, meurtrit, noye tous ceux qu'il connoist de cette secte, et en regorgent les rivières. Il n'est pas que parmi cela quelques uns n'exécutent des vengeances privées sur leurs ennemis au dépend de la querelle publique *. » Les chefs les plus habitués à ces grandes terreurs de la guerre étaient effrayés de cette rage des camps. Le vaillant La Noue, pourtant si accoutumé à conduire ses gens d'armes pillards, s'écrie : « Nos soudards agirent à Beaugency comme s'il y eût eu un prix proposé à celui

* Comparez sur ces désordres : *Discours sur le saccagement des églises catholiques par les hérétiques, anciens et nouveaux calvinistes.* Bibl. du roi, collect. Fontanieu, vol. in-8°, coté P, 393, A. — *Lettre de M. le duc de Montpensier à M. le connestable, par laquelle il lui mande ce qu'il a fait contre les huguenots dans la ville de Champigny sur Vende en Touraine, qui appartenoit audit duc.* Mss. de Béthune, vol. cot. 8694, fol. 38. Imp. dans les *Mémoires de Condé*, édit. in-8°, 1743, t. III, p. 509. — *Ordre de M. de Craon, gouverneur et lieutenant pour le roy à Chinon, sous monseigneur le prince de Condé, de lui apporter les reliques et autres ornemens d'église qui sont dans les paroisses dépendantes de l'élection de Chinon, avec l'inventaire qui en a esté fait.* — Mss. de Béthune, vol. cot. 8698, fol. 56. Impr. dans les *Mémoires de Condé*; édit. in-4., 1743, t. III, p. 471.

qui pis feroit. Ainsi perdit notre infanterie son pucelage, et de cette conjonction illégitime s'ensuivit la procréation de mademoiselle la Picorée. »

On peut personnifier cette guerre en deux caractères qui se montrèrent alors dans les camps opposés : Montluc parmi les catholiques et le baron des Adrets parmi les protestans, tous deux vaillans guerriers, images de ces violences féodales dont les annales de Flandre nous ont laissé un type dans le *Sanglier des Ardennes*. Blaise de Montluc décrit lui-même ses Mémoires : « M'estant retiré à l'âge de soixante et quinze ans, après cinquante-cinq ans que j'ai porté les armes pour le service des roys mes maistres, ayant passé par les degrés de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, maistre de camp, gouverneur des places, lieutenant de roy et maréchal de France, estropié presque de tous mes membres, d'arquebusades, coups de piques et d'espée, à demi-inutile, sans force, après avoir remis la charge de gouverneur de Guyenne, j'ai voulu employer le temps qui me reste à descrire les combats auxquels je me suis trouvé, pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé *. » Blaise de Montluc avait retrouvé toute la vaillance et toute l'énergie du vicomte de Montfort, si redouté des pieux Albigeois. Un hérétique, dans l'esprit du vieux soldat, lui inspirait une horreur

* *Mémoires de Montluc*, liv. I et V.

indicible ; il le condamnait sans frémir aux plus affreux supplices, le pendait aux créneaux comme à Amboise, ou le jetait sous la roue ou à la rivière ; il avait continuellement deux bourreaux auprès de lui, qu'on appelait ses laquais, parce qu'ils ne cessaient de lui faire compagnie. Il n'était bruit parmi les campagnes que des cruautés de Montluc : « il apprenoit à ses enfans à estre tels et à se baigner dans le sang, dont l'ainé ne s'espargna pas à la sainct Barthélemy *. »

Beaumont, baron des Adrets, le héros des huguenots du midi, était célèbre en Dauphiné, dans le Lyonnais, le Languedoc, la Provence et l'Auvergne ** ; taureau furieux, comme l'appelle un vieux chroniqueur, qui de ses cornes renversait églises et bataillons entiers de catholiques ; il s'empara de Lyon, et la cathédrale de Saint-Jean porte encore l'empreinte de sa masse d'armes ; les bons chanoines avaient quitté la ville, et un presche s'éleva dans ce beau monument de l'art. Un manuscrit de la bibliothèque de Lyon a conservé dans de nombreuses miniatures toutes les barbaries des huguenots dans la cité ; là on voit les croix démolies, les cloches brisées, les saints de la cathédrale sans tête ; partout des hommes dont on arrachait les entrailles, des prêtres au supplice, des moines expulsés, des

* Brantome, t. vii.

** Brantome.— *Le baron des Adrets*, t. vi.

religieuses exilées et poursuivies par les soldats du baron des Adrets *. « Je le vis très-vieux à Grenoble dans mes voyages, dit M. de Thou, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné et marqué de taches de sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. Du reste, il avait l'air d'un véritable homme de bataille **. »

La guerre était ainsi engagée; les deux partis arrivaient au résultat inévitable, lorsque les passions politiques et religieuses sont parvenues à un certain degré d'exaltation ; on se courait sus en toutes les provinces; les alliances étaient traitées par chaque opinion à l'étranger ; les catholiques et les réformés à quelques nations qu'ils appartinssent, allaient paraître dans les batailles. J'ai précédemment indiqué la situation respective des deux religions dans les divers États de l'Europe. Dès que la lice était ouverte, il était facile de prévoir sous quel étendard chacune des puissances devait marcher. Philippe II avait des engagemens avec la maison de Guise. Son ambassadeur à Paris avait particulièrement influé sur la résolution de guerre; il considérait le triomphe du catholicisme comme une victoire pour son propre pouvoir ; il s'était obligé à secourir les

* Mss. *de tristibus Galliæ carmen.*

** *Vie de* De Thou; t. xi, p. 8.

catholiques avec ses doublons, persuadé qu'on viendrait à bout des calvinistes ; six mille arquebusiers italiens et espagnols devaient entrer en France pour seconder la prise d'armes du duc de Guise *. Le pape était dans de semblables idées, et plus fortement prononcé peut-être ; il déclarait la guerre religieuse, se hâtait d'envoyer un légat ; il voulait donner à ces expéditions militaires le caractère sacré qu'avaient eu les croisades et les batailles contre les Albigeois. Le duc de Savoie partageait le même enthousiasme ; la maison de Lorraine d'ailleurs, afin de l'engager par des intérêts positifs, lui cédait plusieurs villes à sa convenance sur la frontière.

Les huguenots avaient comme protectrice Elisabeth auprès de laquelle le prince de Condé entretenait un envoyé dont la correspondance nous reste encore. Un traité stipulait qu'elle fournirait six mille hommes, dont trois mille seraient placés en la ville du Havre-de-Grâce, pour la garder au nom du roi, « afin de servir d'asyle à ses fidèles sujets persécutés pour la religion, et les trois mille autres dans les cités de Rouen et de Dieppe. »

* « Je suis venu trouver la cour pour avoir moyen de parler à la royne; elle m'a fait grand merciement de l'ayde de 30 mille escus avec les trois mille piétons hispaignols et les trois mille italiens. Tous lesdicts Hispaignols sont pour cejourd'huy en France. » (Dépêches de Chantonney, folio 204.)

C'était une des alliances les plus utiles aux huguenots * ; ils avaient peu d'argent ; plus que jamais le caractère de l'armée était mercenaire ; les Suisses et les reitres n'avaient pas une grande conviction religieuse, et se donnaient à qui payait bien et le mieux. Il y en avait sous l'un comme sous l'autre drapeau. D'Andelot négociait en Allemagne, et il promettait « trois mille chevaux et six mille piétons **. En tout cela, les étrangers, comme dit La Noue, frétilloient pour entrer en France. » Ils y étaient appelés par les deux partis ; et s'il y avait alors quelque chose de national, c'était l'armée catholique formée de bons bourgeois, des confréries et du peuple, marchant sous leur bannière à l'image sainte pour le maintien de la foi.

La lice était ouverte, forte et fière ; le duc de Guise pénétrait en Normandie, siége principal de la huguenoterie; car c'était là qu'elle recevait les secours d'Elisabeth. Voyant qu'il n'y avait d'appui et d'avenir que dans le parti catholique, la reine-mère s'y montrait extérieurement très-

* *Voyez* aussi : *Protestation faite par la royne d'Angleterre*. Londres, 1562.

** « La royne avoit nouvelle d'Allemagne et des apprêts dudict sieur d'Andelot; même le sieur de Lorraine avoit esté adverti que d'Andelot avoit demandé passage pour trois mille chevaux et six mille piétons. » (Dépêches de Chantonney, fol. 204.)

dévouée ; elle écrivait à M. de Brissac une lettre pour être communiquée au conseil des échevins de Paris : « Surveillez bien les calvinistes ; je soupçonne que Meaux est infecté de l'hérésie ; prenez-y garde *. » Le duc de Guise, infatigable, posa ses tentes devant Rouen, ville alors pleine de presches et qui avait subi cette domination iconoclaste qui n'épargnait ni les monumens des arts ni les ornemens des vieilles cathédrales. Un épouvantable massacre suivit la prise de la vaste cité vaillamment défendue par les ministres et les gentilshommes. La reine Catherine y était en personne. Elle écrivait encore à M. de Brissac : « Mon cousin, je suis devenue bon capitaine, car je suis allée à l'assaut avec M. le Légat **. » Là périt le roi de Navarre ; il y mourut d'*un coup de balle*, sans être regretté ni des uns ni des autres, condition de ceux qui abandonnent un parti pour passer à une autre couleur. Il avait cherché à donner toute espèce de gage aux catholiques. « Dans cette guerre, dit Brantôme, il se montra le plus animé, échauffé, colère, et prompt à faire pendre les huguenots, qui l'en haïssoient comme un beau diable ***. » Le cardinal de Bour-

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, VII, fol. 136.

** *Ibid.*, VII, fol. 124.

*** Brantome, Antoine de Bourbon. — La version protestante veut qu'il soit mort dans les sentimens de la confes-

bon, quoique revêtu de la robe rouge et de la barrette de Rome, prit les armes et l'aînesse de la maison de Vendôme; la huguenoterie de Jeanne d'Albret en avait fait exclure le prince de Béarn.

Blois secouait l'hérésie, tandis que le prince de Condé, par un mouvement hardi, se portait sur Paris. Cette attaque subite ne pouvait avoir aucun résultat; indépendamment de ce que la ville était défendue par une troupe considérable de soldats du duc de Guise, il était peu de cités en France qui fussent plus prononcées pour le catholicisme; tout était organisé sous cette haute et grande influence : confréries, marchands et métiers. L'expédition du prince de Condé se borna donc à quelques démonstrations de batailles; on se riait parmi les halles de ces impuissantes parades, et les plus prudens des bourgeois ne manifestèrent aucune crainte. Il y eut pourtant une ordonnance de Mgr le maréchal de Brissac aux prevôt des marchands et échevins, portant commandement de prescrire en son nom aux capitaines de faire visite et état de toute personne ca-

sion d'Augsbourg. On fit plusieurs chansons sur sa mort dans le camp calviniste.

Ha, ha, ha, pauvre caillette,
Tu sauras bien mesouan,
Ce que valent prunes de Rouen
Pour avoir tourné ta jaquette.

pable de porter les armes, soit gens de justice ou autres ; et mandement de la ville auxdits capitaines suivant l'ordre de Monseigneur *. « On s'est moqué de cette entreprise, écrit Pasquier ; que celui qui avoit failli de prendre Corbeil, se vinst aheurter contre Paris. Et pour cette cause, court maintenant un commun proverbe ; Prendre Paris pour Corbeil, quand après n'avoir pu venir à chef d'une petite entreprise on se promet de parvenir à une grande **. » L'émotion était vive dans cette population des halles ; on n'y respectait pas même les ambassadeurs qu'on soupçonnait de favoriser les huguenots. Une dépêche de Chantonney, l'envoyé d'Espagne, rapporte une conférence qu'il a eue avec Trockmarton, ambassadeur d'Élisabeth, lequel quittait Paris à la suite des insultes du peuple catholique. Trockmarton lui avait dit « qu'il n'étoit ni bien vu ni assuré en ce royaume, attendu les rudesses qui lui ont été faites en entrant et sortant par les portes de cette cité, et la crainte d'être un jour saccagé en sa personne ***. «

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville. Mss. de Colbert, Vol. 252, in-folø, p. 208, verso.

** Est. Pasquier, lett. 18, liv. iv.

*** «Relation de ce que le sieur de Chantonney, ambassadeur du roy catholique en la cour de France, a parlé avec Trockmarton, ambassadeur d'Angleterre à Paris, le 2 août 1562. » (Dépêches, fol. 165.)

Les secours étrangers abondaient cependant, et tandis que les catholiques saluaient les carrés de piques et d'arquebuses espagnols, le prince de Condé se retirait du siége de Paris pour recevoir les soudars d'Élisabeth et les mulets chargés d'argent qui devaient lui servir à payer les lansquenets. L'arrivée des Anglais et des Allemands porta la vie dans le camp des huguenots; jusqu'ici il n'y avait eu que de simples estocades, point de batailles; Catherine de Médicis voulait éviter un tel malheur qui appauvrissait de si bon sang le royaume, et toujours persévérante à la tête du tiers parti, la reine cherchait à prévenir les grandes crises et les chocs des combats. Mais les factions avaient alors le cœur enflé; les secours qu'elles avaient reçus ne permettaient pas de trèves; des engagemens étaient pris; on voulait aller jusqu'au bout. Catherine avait offert aux huguenots l'exercice public de leur foi nouvelle dans tous les lieux où ils l'avaient eu depuis l'édit de janvier, excepté à Paris, Lyon, les cités siéges d'un parlement ou d'un présidial et les villes frontières. La reine disait hautement : « On va leur porter des conditions si raisonnables que je ne conçois pas comment ils pourront les refuser *. » Catherine comprenait mal la situation des deux partis : les catholiques auraient désavoué des proposi-

* *Mémoires de Condé*, t. IV. — Le Laboureur, t. II.

tions que les calvinistes trouvaient trop resserrées et inacceptables. Quand l'heure a sonné pour les guerres civiles, il faut qu'on en vienne aux mains : on a soif de sang pour apaiser les premières émotions des masses.

Et cependant braves et loyaux gentilshommes, ils ne croisaient pas le fer sans courtoisie. Lorsque les deux armées se rencontrèrent à Dreux, il y eut comme spontanément une espèce de suspension de batailles : « Tous ces bons et valeureux carrés de lances, dit La Noue, restèrent plus de deux grosses heures à une canonnade l'une de l'autre; il ne s'attaqua aucune escarmouche : chacun alors se tenoit ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'ils voyoient venir vers soi, n'étoient Espagnols, Anglois ni Italiens, mais François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parens et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer les uns les autres; ce qui donnoit quelque horreur du fait, sans néanmoins diminuer le courage*. » Enfin on s'ébranla, et ces beaux sentimens n'empêchèrent de se battre pendant sept heures avec la plus grande animosité. On y vit des prodiges de valeur; le seigneur de Mouy, huguenot ardent, s'empara, à la tête de soixante chevaliers hardis, de toute l'artillerie et couleuvrines du duc

* *Mémoires de la Noue*, chap. 1er.

de Guise; le connétable de Montmorency tomba captif, ainsi que le duc de Nevèrs, le duc d'Aumale, blessé. Les huguenots à leur tour furent rompus; M. de Guise fit une merveilleuse charge de cavalerie, et le prince de Condé fut saisi et mené au camp des catholiques par le maréchal Damville. Dans ces drues batailles, le maréchal de Saint-André avait été pris, puis tué de sang-froid par les calvinistes. « Le malheur voulut qu'il soit tombé aux mains d'un gentilhomme duquel il s'estoit, pendant sa grande vogue, fait donner la confiscation pour un homicide commis; et combien que ce don ne lui eust réussi pour les empêchemens qui s'y trouvèrent, toutefois ce gentilhomme couvoit de longue main dans sa poitrine une vengeance; Dieu a permis que ce grand seigneur soit tombé lors à point nommé entre les mains de son ennemi, qui l'a traité de cette façon que je vous escris; qui est une belle leçon aux grands de n'abuser de leur crédit contre les petits, lorsqu'ils ont le vent en poupe *. La bataille dura pendant plus de huit heures avec un acharnement dont il n'y avait pas d'exemple. Il existe encore plusieurs gravures contemporaines qui en reproduisent tous les accidens dans une piquante naïveté d'expressions : « La première charge de la bataille là où M. le connestable fut pris prison-

* Est. Pasquier, liv. IV, lett. 18.

nier; la compagnie tant de M. le prince de Condé que des sieurs de Mouy et d'Avaret se jetant impétueusement au milieu de l'escadron des Suisses; cornettes de reitres en deux colonnes tirant des pistoles contre les compagnies de M. Damville; cornettes d'Argoulet et les enfans perdus ensemble se jetant et tirant arquebusades contre l'escadron des Suisses. M. le connestable pris prisonnier par ceux du prince de Condé ayant reçu un coup de coutelas dessus la tête et un de pistole dans le menton; sa compagnie se retire, les autres la poursuivent *. »

Le résultat politique de la bataille de Dreux fut de faire passer le pouvoir aux mains du duc de Guise, et par conséquent au parti catholique extrême : le maréchal de Saint-André n'existait plus; le connétable était prisonnier des huguenots; dès-lors des chefs influens deux avaient disparu de la grande scène; rien ne balançait plus l'autorité absolue des ardens catholiques. Au camp des calvinistes le même résultat était produit. Le prince de Condé, expression de la gentilhommerie provinciale et ménageant le conseil, était éga-

* Bibl. du roi, cabinet des estampes; règne de Charles IX. — *Voyez* sur la bataille de Dreux, indépendamment des Mémoires, *Lettre du 22 décembre 1562, de deux Espagnols, contenant des relations sur ladite bataille.* Bibl. du roi, mss., fol. 253 et 254. Imp. dans les *Mémoires de Condé.* Édit. in-4, 1743, t. IV, p. 183 et suiv.

lement pris par les catholiques, et Catherine exigeait qu'on en eût un grand soin *. Elle écrivait à M. Damville : « Mon cousin, depuis votre partement de ce lieu, j'ai avisé qu'il est plus que nécessaire que vous demeuriez auprès de mon cousin le prince de Condé, pour le garder sûrement ; je vous prie donc d'en vouloir prendre la charge que le roy M. mon fils et moi vous en donnons, et de croire que c'est le plus grand service que vous puissiez nous rendre. Que nul ne le voie ni parle à lui, de quelle qualité qu'il soit s'il n'a lettre écrite de ma main **. »

L'autorité arrivait dans l'autre camp à la fraction austère des calvinistes, à Coligny, à d'Andelot, au parti de Genève. Il y avait donc moins que jamais chance d'arrangement. Le sang versé n'avait point apaisé les haines ; on courait à de nouvelles batailles. Le combat de Dreux n'avait pas eu militairement des résultats décisifs ***. « Par

* « Forme observée pour le traitement de M. le prince de Condé. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8703, fol. 2. Imp. dans les *Mémoires de Condé*. Édit. in-4, 1743, t. IV, p. 182.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8703, fol. 3.

*** Recueils anciens, mss. de Rasse des Neus, vol. A, pag. 112. On chantait dans le camp des huguenots, sur le prince de Condé :

Le petit homme a si bien fait
Qu'à la parfin il a défait

quoi, dit Pasquier, tout ainsi que les catholiques ont fait procession générale dedans la ville de Paris, aussi ont fait les huguenots dans Orléans, prières publiques, rendant actions de grâces à

Les abus du pape de Rome ;
Dieu garde de mal le petit homme.

Le petit homme fait complot
Avecque monsieur d'Andelot
D'accabler le pape de Rome ;
Dieu garde de mal le petit homme.

Mais en contre lui s'éleva
Un Guise qui mal s'en trouva,
Défendant le pape de Rome ;
Dieu garde de mal le petit homme.

Le pape prévoyant ce mal,
Et sentant monsieur l'amiral
Menacer le siége de Rome ;
Dieu garde de mal le petit homme.

Envoya grand nombre d'escus
Dedans Paris à ces cocus,
Qui avoient tous juré pour Rome ;
Dieu garde de mal le petit homme.

Enfin bataille se donna,
Près de Dreux qui les estonna,
Et les fit fuir jusqu'à Rome ;
Dieu garde de mal le petit homme.

Loué soit Dieu qui des hauts Cieux
Nous donne ce bien précieux,
Remercié soit de tout homme
Détestant le pape de Rome.

Dieu de ce qui leur estoit advenu. Toutefois, s'il y a aucun qui ait rapporté quelque victoire, j'estime en ma conscience que ç'ait été M. de Guise, en deux sortes, tant par la prise de M. le connestable, sien ami, que de M. le Prince, son ennemi. J'ajouterai encore, si voulez, par la mort de M. le maréchal Saint-André, parce qu'il n'aura désormais aucun compagnon et personnier de ses victoires*. »

Le duc de Guise fut reçu par le peuple de Paris avec exaltation; il y eut fête parmi les halles. Aux rues, on renouvela toutes les pompes, les jeux des mystères dans lesquels on voyait chastelets pris, cités esforcées et maints huguenots captifs. M. le duc de Guise était devenu le maître de tout en cour; la reine Catherine ne pouvait plus rien lui refuser; il demanda un brevet de maréchal en blanc, pour le donner à qui lui conviendrait. On publia une grande promotion aux ordres de Saint-Michel, et Catherine dans son dépit écrivait: « Nous avons fait ce matin trente chevaliers, et dites après cela que nous ne faisons rien **. » Le valeureux prince ne resta que peu de temps à se faire gratuler et festoyer de sa victoire. Il partit pour mettre le siége devant Orléans, capitale de la huguenoterie, car il aimait à dire : « Une fois

* Est. Pasquier; lett. 18, liv. IV.

** Chantonney en envoie la liste à sa cour. (Dépêch. 158.)

le terrier pris où les renards se retirent, on les courra à force par toute la France. » Ce fut devant ce terrier défendu par d'Andelot que vint échouer et périr le Machabée du catholicisme. Il avait vaillamment combattu en la prise des faubourgs, lorsqu'un gentilhomme Angoulmoisin, natif d'Auberterre, nommé Poltrot, choisit si à propos le lieu le moins armé qu'il le blessa en traitre, à la jointure de l'épaule. M. de Guise fut emporté grandement navré en son logis *. On accusa de cette trahison l'amiral Coligny qui avait voulu en finir avec le chef des catholiques; Poltrot était un des familiers de M. l'amiral ** : il vivait sous sa tente, recevait l'impulsion et le commandement de Coligny. Calviniste exalté, il n'eut pas besoin d'être fortement excité pour tirer sur *le tyran papistique* un bon coup d'arquebuse. « Il vous faut

* M. Robertet écrit de Blois, le 19 février 1563, au cardinal de Lorraine, sur la blessure reçue par son frère : « La blessure n'est rien du tout; je l'ai vu depuis quatre heures, son visage n'est pas changé : les médecins disent qu'il n'est en aucun danger de mourir. » Mss. de Colbert, vol. XXIV, in-fol., n° 42. — M. de Fontanieu doute de l'authenticité de cette lettre ; « M. de Guise n'avoit pas été transporté à Blois, dit-il, et le 19 février, je crois qu'il étoit mort. »

** « Lettre écrite, le 12 mars 1563, à la royne par M. l'amiral en lui envoyant ses réponses à l'interrogatoire de Jean Poltrot, soi-disant seigneur de Méré. » Bibl. de M. Fontanieu, recueil de pièces in-4°, cot. P, 288, pièce 18.

donc entendre, écrit l'ambassadeur Chantonney, qu'il y avoit plusieurs jours que ce malheureux suivoit M. de Guise pour venir au bout de ladicte entreprise, de laquelle il se repentit; et fut devers l'admiral de Chastillon, Bèze, et leur dit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il leur avoit promis, et Bèze se mit à le prêcher de telle sorte, en lui disant que s'il tuoit ledict sieur, il gagneroit le paradis, car il tueroit de ce monde le persécuteur des réformés *. »

La blessure de M. de Guise ne fut pas considéréo d'abord comme mortelle; il vécut trois jours encore faisant testament où il se proclamait le plus fervent des catholiques **. Chef et aîné de la famille de Lorraine, il avait élevé sa maison à un haut degré de popularité, en la plaçant à la tête d'un des grands mouvemens qui divisaient la société. Dans les temps de crise on ne prend de l'ascendant qu'en se jetant dans les extrêmes; il est rare qu'un homme de modération s'élève haut; toute la force des opinions passe à ceux qui marchent avec elles. Le jeune roi n'était plus qu'un nom, qu'un instrument; au besoin, M. de Guise pouvait se passer de lui; il ne craignait plus l'influence de Catherine; il était devenu le centre d'un immense

* Dépêche du 18 mars, fol. 281.

** *Testament de M. le duc de Guise.* Mss. de Béthune, vol. cot. 8685, fol. 82, v°.

parti, de la résistance à l'action huguenote; c'était avec lui qu'on traitait, c'était de lui qu'on recevait les garanties, comme c'était à lui qu'on les donnait; le roi d'Espagne, le pape, correspondaient avec le duc de Guise, parce qu'ils savaient que là seulement était la puissance populaire *; brave chevalier, homme de cœur et de conscience, ne visant pas précisément alors aux vastes destinées qui plus tard tentèrent sa maison. Sa grandeur naquit des incertitudes du pouvoir royal. Les catholiques n'ayant pas de position certaine et continue à la cour, se mirent sous la protection de son épée. Les partis n'aiment que les hommes qui se dessinent nettement; avec eux seulement ils s'entendent. « Ce pauvre seigneur, écrivait Pasquier, est allé de vie à trespas, après que la royne a recherché tout moyen pour le garantir. Mourant il a fait plusieurs belles remontrances et exhortations au seigneur prince de Joinville son fils aîné. Son corps fut apporté dans Paris avec grandes lamentations. Ainsi mourut ce grand capitaine et guerrier, aimé et haï d'uns et d'autres

* Chantonney se hâta d'envoyer un petit billet à sa cour pour annoncer la mort du duc de Guise à la minute même qu'il expira; le voici : « Ce jourd'huy xxiiie du présent mois, environ les 8 heures du matin, M. de Guise est trépassé, ce que j'ay sçu depuis mes lettres serrées. Dieu lui face paix. » (Dép. 275.)

d'une même balance, accompli certes de plusieurs grandes parties tant de la fortune que de sa valeur; il fut seigneur fort débonnaire, bien emparlé tant en particulier qu'en public; vaillant et magnanime; prompt à la main quand le besoin le requéroit, ne sçachant que c'estoit de crainte, et néanmoins si attrempé dans toutes ses actions que jamais la témérité ne lui fit outrepasser les bornes de ce qu'il devoit*. »

Jamais d'émotion plus forte dans le camp catholique qué celle qui fut produite par cette mort du duc de Guise; les hostilités s'étaient suspendues d'elles-mêmes; on leva le siége d'Orléans; on ne pensait qu'à verser des larmes devant les châsses bénites; toutes les églises de Paris furent tendues de noir avec blasons; mille cierges brûlaïent; les confréries, les métiers, se rendaient nuit et jour autour de son cercueil; on célébra ses obsè-

* On publia un plus grand nombre de complaintes : *Regret sur le décès du très-illustre, très-magnanime, et très-catholique prince François de Lorraine, duc de Guise, pair et grand chambellan de France.* Bibl. du roi, liasse pour former un recueil de pièces in-4°, cot. L, 641, pièce 8. — *Le saint et pitoyable discours comme ce bon prince se disposa à recevoir le sainct-sacrement de l'autel et l'extréme-onction, et des regrets et complainctes que firent les capitaines et soudards après qu'il fut décédé.* Bibl. du roi, liasse pour former un recueil de pièces in-4., cot. L, 641, pièce 7.

ques dans toutes les paroisses, et les moines firent des fondations pour son âme. Il n'y a rien comme les partis pour avoir l'instinct de leur perte ; ils en expriment toute la grandeur par leurs sympathies de deuil !

On lit dans les registres du parlement l'ordre tenu au convoi de monseigneur François de Guise. Vingt-deux sergens de la ville portaient les armoiries ; un d'eux criait coup sur coup : « Nobles et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de très-haut, très-puissant, très-magnanime, très-illustre et belliqueux prince François de Lorraine, duc de Guise, lequel est mort faisant service à Dieu, au roy et à sa couronne. » Et puis on voyait foule de bourgeois armés de torches ardentes ; et les arbalétriers, arquebusiers, les capitaines de dixaines, leurs lieutenans ; huit cents picquiers de la ville ; bourgeois cinq à cinq, ayant corselet et bourguignotte ; les archers, arquebusiers et arbalétriers de l'Hôtel-de-Ville, avec leurs hocquetons argentés. Arrivaient ensuite les clercs de Notre-Dame avec les autres ; après marchaient douze personnes ayant chacune un taborin sur les épaules, couvert de drap noir. Un beau chariot recouvert de velours noir avec une croix de satin blanc renfermait le corps ; foison de gentilshommes tant de la maison du roi que de celle dudit prince le suivait ; les prevôt des marchands et échevins, conseillers, quarteniers, cinquanteniers,

dixainiers, bourgeois et marchands de la ville au nombre de quatre cents environ, et un peuple infini, tous larmoyant la perte publique d'un si vertueux prince *. Poltrot, qui l'avait tué d'un coup d'arquebuse chargée de balles empoisonnées, fut tenaillé et tiré à quatre chevaux, son corps brûlé, la tête fichée au bout d'une pique dans la place de Grève **.

Le prince de Condé et le connétable de Montmorency, également prisonniers, le premier dans un camp et le second dans l'autre, songeaient à un arrangement. La tête du parti catholique ayant disparu, Catherine prenait encore une fois la direction du conseil et lui imprimait son caractère; il y avait fatigue des batailles, et la reine profitait de l'ascendant qu'elle avait sur le prince de Condé; elle le flattait, le conjurait de mettre un terme aux maux du royaume; elle l'entourait surtout de ses filles d'amour que *le petit homme* aimait par-dessus toute chose : « Le connétable et M. le prince n'appréhendoient point tant la que-

* Mss. de Baluze, in-fol., $^{9035}l_3$, cot. 238, p. 4.

** Regist. de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol., p. 112. Une gravure représente le sieur Jean Poltrot, dit de Méré, « qui pour avoir tué monseigneur de Guise devant Orléans, est tiré à quatre chevaux, et démembré en la place Saint-Jehan de Grève, à Paris. » Bibl. du roi, cabinet des estampes; règne de Charles IX.

relle du public, que leur liberté ne leur fût plus chère », dit Pasquier. Toutes ces causes secondaient une trève.

Catherine de Médicis écrivait chaque jour au connétable de Montmorency, lui demandant des nouvelles de l'armée du prince de Condé et des siennes; « et avec toute sûreté abrégez cette guerre, car nous n'avons plus moyen de l'entretenir à la longue *, » et quelque temps après « fut expédié un sauf-conduit de M. le prince de Condé à M. de Montmorency et à l'évêque de Limoges pour négocier du fait de la paix avec les députés dudit prince au lieu de Longjumeau **. » Des lettres respectives du prince de Condé et de l'amiral à M. de Gonnort devaient lui servir de passage et licence dans l'une et l'autre armée ***. Enfin, au mois de mars 1563, eurent lieu les conférences définitives entre le prince de Condé et le connétable de Montmorency; pendant la trève, les preux adversaires « devaient rester tranquilles et ne se préjudicier en rien ****. »

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8694, fol. 48.

** *Ibid.* *ibid.* fol. 90.

*** Bibl. du roi, mss. cot. 24, fol. 13, recto, imp. dans les *Mémoires de Condé*, édit. de 1743, in-4., t. IV, p. 55. — *Lettre du prince de Condé à M. de Gonnort, servant de passeport pour venir traiter de la paix.* Mss. de Colbert, vol. XXIV, in-fol., n. 1.

**** Mss. de Béthune, vol. cot. 8752, fol. 76.

Il ne faut pas croire que ces négociations fussent populaires. La cour, le prince de Condé, quelques fractions de la noblesse et des gentilshommes pouvaient bien désirer un arrangement qui ramenât la paix et les fêtes, les tournois, les pas d'armes et les joustes; mais la masse du parti calviniste en repoussait l'idée, à moins qu'il n'y eût de larges garanties, la pleine et entière liberté de conscience. D'Andelot et les ministres austères restaient la ferme expression de ce parti. C'est sans leur participation que fut conclue la pacification d'Amboise; traité politique par lequel en quelque sorte la gentilhommerie provinciale s'isolait du puritanisme de Genève. Cet édit modifiait légèrement celui de janvier 1562 : « Toutes les injures provenant des troubles sont remises et pardonnées; tous arrêts et jugemens donnés contre ceux de la religion, cassés; chacun d'eux rendus en ses biens, prérogatives et dignités. Le prince de Condé, l'admiral et autres seigneurs de leur association, tenus pour bons et loyaux sujets du roy; et tous les deniers par eux levés pour le deffroi de la guerre, alloués. Ils déposeroient ès mains du roy les villes par eux prises, esquelles toutefois il leur seroit loisible d'exercer leur religion, et quant aux autres, leur seroit assigné en chaque siége présidial une ville pour l'exercice d'icelle; fors et excepté dans la ville, prevosté et vicomté de Paris, en laquelle néanmoins nul

ne pourroit être recherché de sa conscience pour le fait de la religion. Pourroient les barons, chastelains, hauts justiciers et seigneurs tenant pleins fiefs de haubert, exercer leur religion en leurs maisons avec leurs sujets qui, librement et sans contrainte, s'y voudroient trouver, et autres seigneurs ayant simples fiefs pour eux et leur famille seulement. Défense à ceux de la religion de troubler les ecclésiastiques en leur bénéfice, ni en leur service divin. Et prend le roy les uns et les autres d'une même balance en sa protection et sauvegarde, comme ses vrais et loyaux sujets *. »

On ne peut dire les clameurs qui s'élevèrent contre le prince de Condé à l'occasion de ce traité; les ministres calvinistes, Bèze, d'Andelot, tout ce qu'il y avait de croyans et de fanatiques dans cette armée protestèrent hautement, menaçant même de ne point exécuter l'édit de pacification. Mais isolé, séparé de la noblesse, que pouvait le parti puritain? Pouvait-il se remettre aux champs, abandonné comme il l'était par la fraction des hommes de fer, si vaillans dans les batailles? Quant au parti catholique, quoique un moment frappé par la mort du duc de Guise, il voyait

* *Édict et déclaration fait par le roy Charles IX, sur la pacification des troubles de ce royaume, le dix-neuvième jour de mars* 1563. Imp. par Jean Damian. — Fontanon, t. IV, p. 272.

avec douleur la liberté accordée aux presches, et le triomphe de la huguenoterie. Dans une société où le principe religieux dominait profondément, les presches ne pouvaient pas plus s'élever à côté des cathédrales que dans la période politique les couleurs d'une faction à côté du drapeau du pays.

CHAPITRE XXXI.

DEUXIÈME PARTIE DU CONCILE DE TRENTE.

Motif du second concile. — Situation de l'Église. — Bulle de convocation.— Ambassade aux luthériens. — Les nonces en Allemagne.—Commencement du concile.— Son esprit.— Tentative d'une réformation.— Ambassade de France.— Instructions.—Le cardinal de Lorraine.— Résolutions du concile.

1560 — 1563.

On vient de voir la partie active, j'oserai dire la partie armée des opinions; il est besoin maintenant de reprendre leur mouvement philosophi-

que, se développant dans la seconde époque du concile de Trente. Ce concile, commencé sous Charles-Quint, suspendu durant longues années, avait été profondément dévoué aux papes. Néanmoins ceux-ci contemplaient avec effroi ces réunions d'évêques et de docteurs, où tout se faisait en dehors du saint-siége, et dans lesquelles on fixait, indépendamment de la tiare, les points de croyance et de discipline : les souvenirs de Bâle et de Constance vivaient encore, et les actes de ces congrès épiscopaux pesaient toujours dans la mémoire des successeurs de Grégoire VII, créateur de la puissante monarchie catholique.

Cependant toute la chrétienté appelait un concile : le parti modéré, qui voulait éviter les progrès de la réforme, soit qu'elle devînt l'expression du luthéranisme, soit qu'elle se fît calviniste, formulait de vives plaintes contre la négligence des pontifes. Les luthériens d'Allemagne faisaient entendre alors eux-mêmes qu'ils ne repousseraient pas la pensée d'une conciliation, si les bases en étaient larges et faciles. Ils craignaient d'être débordés par le calvinisme ; les doctrines puritaines les avaient tous réunis autour d'un terme moyen, entre l'esprit du chancelier de L'Hôspital et celui des austères ministres. Il était dès lors plus facile de faire sortir un rapprochement durable qui pût asseoir l'Église catholique sur les sages bases d'une réformation modérée et

légitime ; les hommes prévoyans embrassaient même la possibilité de pacifier la communion grecque et de dompter tous les schismes par la délibération d'un seul et grand concile *.

Il y avait également dans l'Église des désordres intolérables. En France plusieurs évêques avaient adopté le calvinisme et substituaient la cène à l'exercice de la messe. Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, s'était marié publiquement et vivait avec Élisabeth de Hauteville ; et comme il était évêque de Beauvais, cette femme, que les saints canons de l'Église vouaient à la proscription, prenait le titre de comtesse de Beauvais. On comptait encore parmi les prélats qui professaient hautement la réforme, Saint-Romain, archevêque d'Aix ; Montluc, évêque de Valence ; Caraccioli, de Troyes ; les évêques de Pamiers, d'Uzès et de Chartres **. Il était impossible au pape de souffrir plus long-temps ces infractions aux lois du catholicisme, et le premier besoin était d'y porter un prompt remède.

Plusieurs difficultés s'opposaient au concile : indépendamment de la répugnance personnelle des pontifes, quelles seraient les formes de la convocation, dans quelle ville se réunirait-il, et de quels élémens serait-il composé ? Ses décrets au-

* Pallavicin, *Hist. concil. Trident.* cap. 9, lib. xii.

** *Gallia Christiana.*—Aux titres de chacun de ces évêchés.

raient-ils force de lois pour tous les États catholiques ? Réglerait-il les dogmes comme la discipline * ?

Enfin, l'année du jubilé 1560, les deux cardinaux Sarrazin et du Puy rédigèrent la bulle de Pie IV pour la convocation d'un concile général et œcuménique en la ville de Trente. Cette bulle exprimait toute la douleur du pape de voir avec quelle rapidité s'étaient étendus les schismes, les hérésies, et combien les mœurs des chrétiens avaient besoin de correction. Le saint-père avait pris la résolution, de concert avec l'empereur Ferdinand et les rois catholiques, d'appeler la sainte assemblée dont les travaux avaient commencé avec tant de fruit à Trente ; « c'est pourquoi il avertissait et invitait instamment les vénérables frères de toutes les nations, et particulièrement les archevêques, évêques et les abbés, et les autres qui de droit commun devaient assister au concile général, à s'y rendre au jour indiqué par la bulle. » Le pape regrettait que les empereurs et les rois ne pussent y venir en personne ; mais il espérait qu'ils enverraient tous des ambassadeurs pour favoriser, autant qu'il était en eux, la liberté des évêques **.

Il n'était autrement question, dans cette bulle,

* *Voyez* les dépêches de M. de Lille, ambassadeur de France à Rome. 25 janvier 1561. Mss. Dupuy.

** Labbe, *Collect. Concil.*, t. xiv, p. 835.

des réformés, que pour les désigner comme les membres d'une malheureuse hérésie ; on ne leur faisait aucune avance, aucune proposition conciliante. Des légats avaient été désignés pour porter la bulle à l'empereur et à tous les princes de la chrétienté ; les nonces auprès de Ferdinand et du corps germanique, le savant et modéré Commendon, évêque de Zante, et son collègue l'évêque de Phare, s'étaient déjà rendus en Allemagne, et avaient exposé à l'empereur les motifs de la grande convocation d'un concile. Ce prince demanda que le but de l'assemblée ecclésiastique fût nettement motivé par écrit, afin qu'on pût savoir quels en seraient les résultats par rapport aux chrétiens séparés de la communion romaine. Les nonces éludèrent tant qu'ils le purent une réponse péremptoire ; et, en ce qui touchait la réforme, l'empereur leur déclara que déjà prévenus des intentions du pape, les luthériens avaient fixé une assemblée, afin d'y délibérer sur les réponses qu'ils pourraient faire, au cas d'une invitation de la part de Rome *. Ferdinand ne dissimula pas qu'il était à présumer que les conditions que les protestans imposeraient pour se réunir à un concile général seraient très-impérieuses **.

* On trouve dans le n. 355 des mss. Dupuy, des pièces importantes et inédites sur le concile de Trente.

** Gratian. *in vitâ Commend.*, liv. II, chap. I. Fléchier a aussi écrit cette laborieuse vie.

Ce fut avec beaucoup de difficultés, et après avoir tenté des négociations auprès de chacun des princes protestans en particulier, que les nonces furent admis à la diète de Naumbourg. Dans l'écrit qu'ils adressèrent au pape, ils ne peuvent dissimuler la froideur qui les accueillit; les deux nonces y parlèrent avec une modération extrême : toutefois, en avouant qu'il y avait des abus qu'il fallait corriger en l'Église, Commendon se prit à déclamer contre les hérésies et les hommes qui se laissaient abuser par leur fière raison.

Les électeurs protestans écoutèrent tout sans interrompre, et firent cette dure réponse : « Les illustres princes ont entendu ce que vous venez de leur exposer au nom de l'évêque romain : et parce qu'il s'agit d'une affaire difficile, ils ne veulent rien définir pour le présent; ils s'assembleront pour aviser ensuite : ils seroient pourtant bien aises que vous leur donnassiez par écrit ce que vous avez dit. » Une nouvelle conférence fut encore sans fruit, car une seconde déclaration fut remise aux nonces : « Les princes, dans le peu de temps que vous avez été avec eux, n'ont pas pris garde à ces paroles des lettres du pape : *A notre fils bien-aimé*, parce qu'elles étoient sous une enveloppe. Mais, informés que le pontife romain les appelle ses fils, ils n'ont point de réponses à faire aux choses que vous leur avez pro-

posées. » Commendon déclara que cette épithète avait été constamment donnée à tous les princes chrétiens. La diète ne fit désormais aucune attention aux propositions conciliatrices *.

Les nonces avaient commis une imprudence, en attaquant en dehors du concile les dogmes protestans : ceci amena une controverse ; et Grégoire Cracovius, l'un des plus savans théologiens de l'école luthérienne, s'écria que le pape répandait une infinité de ténèbres et de superstitions sur l'Évangile : « Vous avez tort de nous accuser d'être légers, de suivre tous les jours des opinions nouvelles, et de nous jeter aveuglément dans des sectes qui se contredisent, puisque nous n'avons tous qu'une même doctrine, et que nous souscrivons tous à cette formule de foi, qui fut dressée à Augsbourg par ordre de Charles V. Nos princes vous déclarent qu'ils ne s'en écarteront point, et qu'ils ne souffriront jamais que le pape leur donne la loi. L'empereur est leur César et leur chef **. »

Le but des nonces était manqué ; ils ne pouvaient se promettre d'attirer maintenant les réformés au concile : loin de là, les princes s'étaient assemblés ; et, sur le bruit de ce concile général, une diète avait été convoquée pour ad-

* Gratian. *in vita Commend.*, lib. II, cap. 3.

** Pallavicin. *Hist. concil. Trident.*, lib. XV, cap. 3.

hérer tous à la confession d'Augsbourg, afin d'avoir un corps de système fixe à opposer à la doctrine qui sans doute allait être proclamée dans la grande réunion de l'Église romaine. Tous les princes réformés, l'électeur Palatin Frédéric; Auguste, électeur de Saxe; Jean-Frédéric de Saxe; Wolfang, Palatin; Ernest et Philippe, ducs de Brunswick; Ulric, duc de Mecklenbourg; Christophe, duc de Wirtemberg; Charles, marquis de Bade; Ernest, prince d'Henneberg; les députés de l'électeur Joachim de Brandebourg, de Jean et de Georges-Frédéric de Brandebourg; de Philippe, landgrave; de Barnime et de Jean-Frédéric, ducs de Poméranie; le roi de Danemarck et les princes de Lunebourg se réunirent, soit par eux-mêmes, soit par leurs envoyés, pour arriver au résultat indispensable au milieu des efforts que tentait le catholicisme. Il y eut controverse vive et prolongée dans cette diète sur l'acte de la confession d'Augsbourg; la majorité se prononça pour une formule nouvelle proposée par les électeurs Palatins et de Saxe; elle rentrait par la pensée dans la confession primitive; seulement l'expression en était plus claire, et les articles plus amplement développés. Comme on voulait répondre aux argumens du concile, il fut déclaré, dans la préface, qu'il n'y avait aucune différence dans les dogmes des Églises protestantes d'Allemagne, ce qui suscita une protestation

du duc de Saxe-Weimar *. Quant au concile, les opinions furent partagées : les uns voulaient y députer des docteurs; les autres demandaient qu'on s'y refusât absolument. On s'arrêta à une fin de non-recevoir; l'assemblée déclara aux nonces qu'on accepterait le concile, pourvu qu'il fût libre et chrétien et non celui du pape, et qu'il n'y présidât ni par lui ni par ses envoyés.

Le pélerinage des nonces dans la basse et haute Allemagne, malgré tous les ménagemens, ne produisit pas de plus grands résultats. Commendon fut accueilli avec une politesse froide; mais on lui intima partout que les Églises étaient désormais attachées à la confession d'Augsbourg. L'admirable patience du prélat ne se rebuta pas encore; il s'adressa successivement aux rois de Danemarck et de Suède ** : au milieu des glaces du plus rude des hivers, il parcourut l'Allemagne, la Flandre, et vint même jusqu'à Lubeck, pour attendre la réponse des souverains luthériens du nord à la lettre du pape ***. Aucun ne

* *In Act. conventis. Naumb.*, ann. 1561. *Apud Hospinien*, p. 180. *et seq.*

** *Ex litt. Command. ad card.* Borrom. — Anvers, 5 mai 1561.

*** On ne saurait trop lire les précieuses pièces publiées par Gratiani, sur les beaux efforts de Commendon pour faire saluer la grande puissance du pape, liv. II, chap. 4.

consentit à l'écouter ; tous étaient plus ou moins liés à la confession d'Augsbourg et ne voulaient point s'en séparer, surtout pour reconnaître l'autorité des papes et des conciles.

La réponse d'Élisabeth d'Angleterre fut plus sévère et plus énergique encore. Elle repoussa avec indignation la lettre du légat. La négociation fut ouverte par sir Trockmarton, ambassadeur à Paris, et la fière princesse écrivit, « qu'elle ne comprenoit pas comment un Anglais osoit se mettre en communication avec un envoyé du pape, sans égard aux statuts qui punissoient de mort les relations d'un sujet d'Angleterre avec Rome *. » Toute correspondance fut dès-lors rompue, et les nonces purent reconnaître enfin qu'il était peu d'espoir d'obtenir une représentation réformée dans le concile de Trente.

Commendon et l'évêque de Phare trouvèrent des conditions plus faciles auprès des princes catholiques ; le roi de France avait appelé et désirait ardemment la convocation d'un concile général ; il déclara aux nonces que c'était pour la France un besoin si généralement senti, une réclamation si universellement appelée par les États d'Orléans, que le roi serait forcé de convoquer un concile national au cas où le concile universel ne serait pas promptement constitué. Quelques

* Cambden, *in vit. Elisabeth*, 1561.

distinctions furent élevées par Philippe II d'Espagne sur le caractère et le nom que pouvait prendre cette grande assemblée de clercs ; le roi catholique ne voulait pas qu'on la considérât comme un nouveau concile, mais comme la suite et la continuation de la première réunion de Trente convoquée sous l'autorité et la pourpre de son père Charles-Quint *. De petites jalousies avaient été également soulevées dans plusieurs États de second ordre à la suite d'une promotion de cardinaux ; mais cela s'apaisa. Le concile dut comprendre toute la catholicité ; il manquait néanmoins son but de fusion conciliatrice, les réformés n'ayant point voulu le reconnaître et saluer son omnipotence dans les questions religieuses.

Les ambassadeurs arrivaient successivement au concile et les solennelles congrégations s'étaient ouvertes par l'examen de toutes les questions préliminaires qui devaient précéder la discussion des articles de foi. La reine Catherine de Médicis désigna pour y représenter la France trois hommes du parti modéré, Saint-Gelais de Lansac, du conseil du roi ; Arnaud du Ferrier, président au parlement de Paris, et Guy du Faur, sieur de Pibrac, conseiller et juge-mage de Toulouse ; tous trois appartenaient aux opinions de magistrature, à ce système de concessions et de tempé-

* Spond., ad ann. 1561, n. 6.

rament que la reine Catherine voulait faire dominer dans la réunion des pères de Trente, parce que seul il pouvait amener un point d'arrêt aux tristes guerres civiles *.

L'Église romaine commençait à sentir les périls qui la menaçaient, et la sollicitude du pape pour envoyer des nonces en tous les pays en dissidence, montre qu'il essayait alors une vaste conciliation; mais ce qui manquait surtout comme élément à cette conciliation, c'est que, conservant son inflexible rigorisme, l'Église catholique voulait qu'on vînt à elle et n'aller au-devant d'aucune opinion. C'était un repentir qu'elle demandait, et non des garanties qu'elle offrait aux sectes protestantes. Les premières questions qui furent examinées dans le concile portèrent sur ces points : quels livres seraient prohibés ? enverrait-on des saufs-conduits à tout docteur dissident qui voudrait discuter en face du concile ** ? Une congrégation de l'index fut d'abord formée. Ainsi, en présence de cette liberté d'intelligence qu'offrait à la nouvelle génération la réforme luthérienne, le catholicisme proclamait une censure étroite et préventive ; seulement on permettait aux évêques et pendant la durée du concile la lecture atten-

* Toutes ces difficiles négociations du concile de Trente forment quatre cartons de mss. Fontanieu; Bibl. du roi.

** Pallavicin. *Hist. concil. Trident.*, Liv. xv, cap. 18.

tive des livres hérétiques, afin de pouvoir les réfuter si la discussion s'engageait entre les sectaires et les prélats légitimes *.

La seconde question fut celle du sauf-conduit; il était certain qu'en l'état de progrès et de force où alors était parvenue la réforme, la question du sauf-conduit ne pouvait être agitée bien sérieusement. Si le concile prononçait une de ces condamnations sanglantes qui avaient atteint Jean Huss et Jérôme de Prague, l'Allemagne entière se serait soulevée; l'Europe philosophique aurait hautement manifesté des sentimens d'indignation, si les évêques avaient pu méconnaître l'esprit de leur époque à ce point de lancer des jugemens que le bourreau aurait exécutés au milieu des bûchers; toutefois les pères discutèrent gravement sur l'étendue du sauf-conduit qui serait délivré aux docteurs, et la majorité prononça qu'il contiendrait la clause expresse : « Pourvu que les hérétiques rentrent en eux-mêmes et viennent à repentance. » Cette clause devait interdire toute discussion libre, et par conséquent empêcher l'arrivée au concile des ministres protestans qui auraient pu apporter des idées de conciliation. Philippe II et la reine Catherine furent en complète dissidence sur ce point. Le roi d'Espagne avait exigé la formule impérieuse,

* Labbe, *concil. collect.*, t. xiv, p. 841.

parce qu'il redoutait que les hérétiques n'échappassent à l'inquisition pour venir se réfugier sous l'aile du concile. En France, au contraire, Catherine qui visait à rapprocher les sectes, le plus constant objet de ses désirs, demanda avec instance qu'on effaçat la condition de résipiscence, et Pie IV, pontife éclairé, comprenant ce besoin de discussion libre, biffa de ses mains l'exception imprudente qu'on avait insérée dans la bulle *.

L'appel d'une réformation au sein même de l'Église, dans la discipline des clercs fut un cri poussé par ce grand concile comme il l'avait été dans ceux de Bâle et de Constance. De saints évêques s'élevèrent contre cette hiérarchie d'orgueil qui faisait un étrange contraste avec les souvenirs d'humilité et de pauvreté de l'Église primitive. Alors une voix partit du banc des cardinaux : « Les illustrissimes et révérendissimes cardinaux n'ont pas besoin d'être réformés! » L'archevêque de Prague répondit d'un ton ironique : « Les illustres cardinaux ont besoin d'une très-illustre réforme **; car il me semble que la vénération

* Fra Paolo, *Hist. du concile de Trente*, liv. VI, p. 457. — Labbe, collect. t. XIV, p. 844, 845.

** *Illustrissimi cardinales indigent, ut mihi quidem videtur, illustrissimâ reformatione. Voy. la vie de l'Evêque de Prague*, liv. II, chap. 8.

dont je les honore serait plus humaine que divine, et plus apparente que véritable, si je ne souhaitais que leur conduite et leur réputation fût aussi pure et inviolable que leur dignité est éminente. Comme ils sont des fontaines dont les autres boivent, ils doivent prendre d'autant plus garde qu'il n'en sorte que des eaux très-pures, et la première chose que je souhaiterais qu'ils daignassent changer, est la manière dont ils traitent aujourd'hui les évêques. » Douze articles de réformation furent examinés; ils portaient à peu près sur les mêmes bases que ceux qui avaient été sans cesse présentés depuis le treizième siècle: la résidence, les bénéfices, la continence, les bonnes mœurs.

Le concile de Trente devint une affaire toute politique. Les conseils d'Espagne et de France s'y disputaient la prééminence; l'un dans les intérêts du catholicisme absolu, l'autre dans une pensée de conciliation. Il y eut des partis de chaque prince, de chaque nation représentée, des disputes de préséance; tous sentaient l'importance de cette négociation pour la chrétienté et pour la paix du pays. Les instructions données par la reine Catherine au nom de Charles IX restent comme un monument qui résume toutes les opinions philosophiques du parti modéré. « Les ambassadeurs demanderont que les évêques puissent opiner et donner leurs suffrages avec une pleine

et entière liberté, selon leur conscience; que les décrets et décisions du concile ne soient point pareillement remis au bon plaisir du pape, et que, suivant les dispositions des anciens conciles et même ceux de Constance et de Bâle, Sa Sainteté soit obligée de s'y soumettre et d'y obéir entièrement. Rien n'est plus nécessaire que de commencer par la réformation de la discipline et des mœurs tant dans le chef que dans les membres. Pour parvenir à cette réformation, il serait utile de remonter jusqu'aux commencemens de l'Église, afin de ramener l'état ecclésiastique le plus près que l'on pourra de la pureté des premiers siècles. Il faudrait que le pape, pour le bien de la chrétienté, ne s'entremît en aucune manière ni de l'élection ni des provisions des évêques, abbés et autres prélats, curés, ni de leur administration. Le pape n'accordera désormais aucune dispense pour quelque cause que ce soit contre les décrets des conciles; à l'avenir, tous archevêques et évêques seront tenus de résider dans leur bénéfice, sans aucune exception. Et parce qu'on se pourvoit en cour de Rome pour obtenir dispense de plusieurs choses, comme de mariage en second, troisième et quatrième degré de consanguinité et d'affinité, il serait expédient, pour le repos des consciences et le soulagement d'un chacun, que le concile y pourvût, sans qu'on fût ensuite obligé d'envoyer à Rome. Aucun ne sera

admis aux ordres ni aux ministères de l'Église que par son évêque *. »

Cette réformation demandée par les hommes de science et de modération du catholicisme devait être opposée au grand mouvement du luthéranisme et de la prédication calviniste; on espérait qu'une fois la vieille religion épurée de ces abus, on pourrait plus facilement repousser les sectes protestantes qui attaquaient l'Église. Les instructions avaient été rédigées conformément aux articles des États d'Orléans et par le chancelier de L'Hospital.

Les réformateurs d'Allemagne comprenaient aussi qu'il fallait opposer une digue à la puissance catholique. La convocation d'un concile universel, quoique rejeté comme illégal par l'Église réformée, devait avoir néanmoins une certaine majesté, une influence sur l'univers chrétien. Toutes les pensées du protestantisme tendirent donc à lui opposer une force d'unité, une puissance de concorde et de mutuel appui. La chose était difficile; le résultat de fusion qu'on désirait entre toutes les écoles de la réformation s'éloignait chaque jour davantage; on avait eu d'abord la transformation du luthéranisme dans les doc-

* *Instructions et missives des rois très-chrétiens et de leurs ambassadeurs*, in-4°, Paris, 1613, p. 88.—*Mémoire concernant le concile de Trente*, in-4°, p. 165 et suiv.

trines des zwingliens et des calvinistes; maintenant on poussait l'empire de la raison superbe jusqu'à ses dernières limites; les sociniens grandissaient; leur dogme était en quelque sorte reconnu dans la Pologne où ils avaient établi leur prêche et tenu leur synode à Pinczow et à Secminie; un ministre y avait publiquement soutenu le pur arianisme avec l'entière et complète négation de la divinité du Christ *. Comment espérer que Calvin lui-même, tout-puissant à Genève, dirigeant de son simple oratoire le mouvement réformateur en France, adhérerait à la confession d'Augsbourg qui faisait passer son pouvoir sous une autorité qui n'était pas la sienne ? En Angleterre aussi, une autre Église toute obéissante sous la main d'Élisabeth, séparée de Rome et conservant les doctrines du catholicisme, devait naturellement refuser de se réunir à la confession d'Augsbourg. Dans cette situation difficile, le protestantisme allait pourtant avoir à combattre toute l'influence populaire d'un concile général.

Ce concile s'avançait avec lenteur, arrêté par diverses résistances; ce que les évêques décidaient, le pape refusait de l'adopter; on aurait dit que c'était une domination pure et simple de la puissance romaine que le concile était appelé

* *Bibl. anti-Trinit. in Epitom. Joann. Stom*, p. 183, et *Hist. reform. Eccles. polon.*, cap. 4.

à proclamer. Les articles de discipline furent soumis à l'examen, mais la suprématie papale voulant tout diriger, les conseils, les instructions de Catherine de Médicis et de L'Hospital ne furent point écoutés; M. de Lansac, ambassadeur de France, demanda instamment qu'on suspendit l'examen de plusieurs difficultés de dogmes, et leur solution surtout qui intéressait si vivement l'Église; il supplia qu'on fît quelque attention aux articles qu'il avait communiqués au nom de la reine régente.

Mille disputes puériles régnaient au sein de ce concile sur la préséance entre les ambassadeurs, sur de simples mots; le pape approuvait ses légats, puis les désavouait; M. de Lansac écrivait à Delisle, envoyé de France à Rome, « qu'il étoit temps de faire cesser ce scandale; qu'il eût à presser le pape sur des questions principales : qu'il lui plût laisser les propositions et délibérations du concile libres, sans y prescrire aucune limite, pour ne pas se mettre au hasard de faire dire que ceux qui président au concile font venir de Rome le Saint-Esprit dans une valise, et que ce qui sera conclu et déterminé dans l'assemblée ne soit point pris à Rome dans un mauvais sens ni tourné en raillerie par des esprits oisifs. J'ai appris, ajoute M. de Lansac, qu'on a fait mépris de ce qui a été traité de la résidence des évêques, si elle est de droit divin ou non, ce qui est

une chose plus claire que le jour ; si l'on trouve mauvais qu'on parle de cela, à peine peut-on espérer qu'on puisse traiter librement les autres choses qui touchent de plus près : et ce seroit ôter entièrement l'espérance de tirer aucun fruit de cette assemblée, et préparer la ruine entière de la chrétienté, si le concile le faisoit sans avoir pourvu à tout ce qui est nécessaire *. » M. de Lansac, à la tête du parti modéré, avait reçu de Catherine plein pouvoir à l'égard des évêques français; dans des lettres de Charles IX adressées aux prélats de sa nation présens au concile, il est dit : « Toutes les fois que le sieur de Lansac vous requerrera de vous assembler, soit à son logis ou ailleurs pour délibérer sur les affaires qui se présenteront ou qu'il aura à proposer au concile, vous ne manquerez pas de le faire **. » Catherine de Médicis voulait tempérer par l'influence d'un magistrat dévoué aux idées de transactions parlementaires la fougue des évêques français placés sous la direction du cardinal de Lorraine. Dans le discours que le sieur de Pibrac adressa aux pères du concile, il s'écriait

* *Dépêches de M. de Lansac.* — *Mém. pour servir à l'hist. du concile de Trente*, in-4°, p. 186, 187. Cette lettre excite la plus vive indignation de Pallavicin, historien papiste du concile.

** Dans les *Mémoires pour le concile*, in-4°, p. 191.

hautement : « Nous sommes obligés d'avouer que la foiblesse humaine, et peut-être la mauvaise conduite de ceux qui gouvernent l'Église, et pour ne rien dire de plus fâcheux et de plus déplorable, une piété mal réglée et à contre-temps, ont donné entrée dans l'Église à bien des choses qui méritent d'être abolies ou corrigées. » Par une espèce de prosopopée, le sieur de Pibrac, après avoir démontré l'utilité d'une réformation, faisait paraître le diable, l'esprit tentateur, qui disait aux évêques pour les détourner de cette réformation de toute part sollicitée : « A quoi vous amusez-vous ? à vouloir faire revivre cette ancienne et rigoureuse discipline des premiers pères, presque ensevelie, pour être désormais moins heureux, moins tranquilles et dans la retraite ? Pensez-vous bien qu'il ne vous sera plus permis de paroître à la cour des princes, de vous trouver à de bonnes tables, d'être magnifiquement logés, de marcher avec un train superbe, et de goûter ces doux plaisirs sans lesquels la vie est triste et désagréable * ! »

Il était bien difficile aux ambassadeurs de France de faire prévaloir le vaste plan de réformation contenu dans les dépêches de Catherine ; ils n'obtinrent d'abord qu'une réponse vague. Il

* Labbe, *Collect. concil.*, t. xiv, p. 1174. — *Actes du concile de Trente*, ann. 1562, 1563, in-8°, pag. 15.

faut rendre cette justice au sentiment universel, que tous les discours portèrent sur une même idée, la réformation. Cette tendance de toute assemblée délibérante vers un peu de liberté avait effrayé encore la cour de Rome; le pape eut plusieurs fois la velléité de dissoudre le concile pour de simples discussions et des embarras de détails, particulièrement au sujet des instructions de M. de Lansac et de la singulière querelle qui s'était élevée entre Pie IV et ses deux légats sur la question de savoir si le concile était une continuation du précédent ou une assemblée toute nouvelle *.

Le concile de Trente marchait lentement, discutant sur des difficultés oiseuses au milieu des larges et fortes controverses qui divisaient l'Église, lorsque le cardinal de Lorraine, à la tête des évêques français, s'y montra dans tout son ascendant. Un concile était alors une immense affaire; supposez en effet une société toute religieuse avec de puissantes croyances, tout entières substituées à la société civile, et puis voyez une assemblée universelle réunie pour délibérer sur des articles de foi qui sont pour cette société comme des bases constitutives; est-il besoin de dire quel intérêt s'attachait à tous les actes de ses délibérations?

* *Ex litt. summi Pontif. ad legat. apud Pallavicin.*, t. XVI, chap. XII.

L'arrivée du cardinal de Lorraine devait un peu changer l'attitude de la France dans le concile ; c'était le parti catholique qui venait balancer l'influence des hommes à opinions modérées et parlementaires. Tel était cependant le besoin de la réformation de l'Église, que le cardinal de Lorraine lui-même la désirait, et les prélats dévoués à la suprématie du pape craignaient la présence de ces évêques français, qui sous l'autorité du cardinal pouvaient faire triompher par leur vote un code de discipline. La maison de Guise ménageait alors les luthériens d'Allemagne, pour les opposer aux calvinistes de France, et on savait le récent traité du cardinal de Lorraine avec le duc de Wittemberg.

Les premiers canons du concile de Trente ne résolvaient aucune question contestée ; les discussions s'étaient bornées à des objets de détail, à des formes seulement ; point de difficultés substantielles hautement abordées. Le roi de France se plaignait aussi de l'esprit de ces discussions dans une lettre adressée à M. de Lansac : « On devoit se garder de faire quelque chose qui pût aliéner l'esprit des hérétiques, et au contraire tout employer pour les persuader. Eh bien ! on les condamne avant que de les entendre ; de sorte qu'au lieu de les attirer au concile, on les en éloigne ; on les engage à demeurer éternellement séparés du corps, et en danger d'amener à eux, avec le

temps, la plus grande partie des catholiques; comme on voit qu'ils se sont beaucoup accrus depuis trente à quarante ans *. »

L'aigreur se mêlait à toutes les négociations; les dépêches de M. Delisle, ambassadeur à Rome, constatent combien le pape montrait de méfiance et de mauvaise humeur contre l'action que cherchait à prendre la France dans le concile; l'Espagne seule était vivement appuyée. « Au reste, avait dit Sa Sainteté, en souriant, à l'ambassadeur de France, le cardinal de Lorraine est un second pape, il a trois cent mille écus de revenus en bénéfices; ainsi il ne manquera pas d'occasions de faire des remontrances au concile contre ceux qui ont plusieurs bénéfices; ce qui lui conviendra mieux qu'au pape, qui ne jouit que du seul pontificat dont il se contente. » Un cardinal se trouvait présent à cette conversation; Pie IV lui adressant la parole, dit : « Voyez, Monsignor, en quel état je suis; si le concile se remet à moi de quelque affaire peu importante, les ambassadeurs qui y sont se plaignent et affirment que le concile n'est pas libre; et néanmoins ils me sollicitent afin d'ordonner et de contraindre sa liberté sur des affaires qui le regardent uniquement **. »

* Pallavicin, *Hist. concil. Trident.*, lib. xviii, cap. xi.

** Dépêches du sieur Delisle.—*Mémoires pour le concile de Trente*, in-4°, pag. 301 et suiv.

De quelque part que vint l'opposition, le pape cherchait à la réprimer pour exercer une sorte de plénitude de puissance sur le concile; il craignait l'ascendant du pouvoir, de la naissance et de la parole du cardinal de Lorraine; la correspondance secrète de Pie IV atteste avec quelle sollicitude il suivait pas à pas tous les actes, toutes les discussions; il jetait à pleines mains le blâme, les reproches, s'inquiétait de tout ce qui échappait à son action; il boudait ses légats, lorsqu'ils se montraient trop dociles, les désavouait, et tout dans ses conversations témoignait de l'anxiété que lui causait une assemblée libre et délibérante *.

Au reste le cardinal de Lorraine entrait au concile avec des instructions bien plus accommodantes pour les pouvoirs du pape que celles de M. de Lansac. Expression du parti catholique, il recevait l'ordre exprès d'en ménager la personnification puissante, et de ne pas trop ouvertement attaquer les abus de Rome. Ces instructions demandaient l'administration des sacremens et l'usage des prières en français; on requérait très-instamment « que sans rien changer au service de l'Église en langue latine, ont prît quelque temps, pendant la messe ou pendant vêpres, auquel il fût permis de chanter les psaumes approuvés par

* Pallavicin, liv. xviii, chap. xi et xii.

les évêques ou par les ordinaires, par quelque célèbre Université, ou par des conciles provinciaux. Ce n'était qu'avec un vrai regret que le roi de France se croyait obligé de se plaindre de la vie impudique des ecclésiastiques, qui causait tant de scandale et même de corruption parmi le peuple : il lui semblait nécessaire qu'il y fût promptement pourvu *. » Quelque modérées que fussent ces instructions, le pape s'inquiétait de voir prendre toute influence au système français. L'ambassadeur Delisle écrivait de Rome à Catherine de Médicis toutes les terreurs du pontificat; Pie IV invitait, suppliait les évêques qui étaient autour de lui et dont il disposait, de hâter leur départ pour le concile; malade ou en bonne santé, il n'en dispensait aucun. « L'évêque de Bitonte se croyait empêché d'aller à Trente à cause de sa faible constitution, qui le rend souvent malade, mais il a été obligé de partir, et, recevant sa dépêche, il exhorta Sa Sainteté à bien espérer, promettant qu'elle serait victorieuse; à quoi le pape l'a fort exhorté, répétant souvent en présence de quelques cardinaux ce mot de *victorieuse* **. »

Le discours du cardinal de Lorraine au con-

* *Mémoires pour le concile de Trente*, in-4°, p. 335 et suiv.

** Dépêches du sieur Delisle au roi, 20 novembre 1562.

cile devait rassurer Rome ; dans sa déclaration, il reconnaissait avec solennité la suprématie du saint-siége ; il s'y soumettait en fils respectueux ; et tandis que les ambassadeurs parlementaires parlaient de conditions à imposer au pontife, le cardinal se bornait à des témoignages généraux de sa foi orthodoxe : doué d'une parole facile, le cardinal de Lorraine domina cette assemblée par son éloquence ; il disserta sur presque tous les canons, et il le fit chaque fois avec un talent remarquable. Le pape, qui voulait se l'attirer complétement, le fit flatter par tous les discours de ses légats. La réconciliation devint entière, et Pie IV put dès-lors compter sur un ferme appui de la part du prélat français *.

Et d'ailleurs la guerre civile avait éclaté en France, et la victoire de Dreux, qui retentit dans le concile en action de grâces, avait donné beaucoup de cœur aux catholiques ; le parti modéré n'était plus écouté. Dans les articles de réformation qui furent présentés sous cette influence, on ne trouve plus que quelques points de discipline ; partout l'autorité du pape triomphait ; on ne lui demandait plus des sacrifices substantiels comme dans les premières instructions des ambassadeurs.

* Raynald. ; *annal. ad ann.* 1562, n° 110. — Pallavicin, liv. xix, chap. iii, n° 3.

Ces instructions se modifièrent à raison de la puissance du parti catholique; la France n'eut jamais une direction bien nette et bien parfaite dans sa représentation à ce grand concile, qui ne produisit, comme en sa première session, aucun résultat définitif et rationnel. La question protestante, repoussée par les évêques, demeura en dehors de ce mouvement, qui se concentrait d'une manière absolue dans les idées de la cour romaine. Le parti parlementaire avait désiré le concile pour produire un système de fusion des idées religieuses, pour remédier à de tristes séparations; l'Église les laissa telles qu'elles existaient, sans faire un pas pour concilier les doctrines. Le second point pour lequel les évêques avaient été réunis se rattachait à une réforme de mœurs qui pût mettre le catholicisme à l'abri des déclamations, des pamphlets et de la presse réformatrice. De ces deux résultats, l'un était attendu par le parti parlementaire modéré qui voulait faire cesser de déplorables divisions; l'autre, par un tiers parti se rapprochant des catholiques absolus, lesquels ne pouvaient défendre la vieille et puissante Église que par une grande régularité de conduite, aussi sévère que celle du calvinisme. Il fallait faire disparaître ces vies scandaleuses des chanoines et des clercs, et la dissipation de leurs bénéfices dans le vin et les débauches. Le concile n'amena ni l'un ni l'autre

de ces résultats. Il se borna à proclamer comme un dogme les croyances et la discipline romaines; il excommunia l'hérésie au lieu de la rappeler doucement à l'unité; il accomplit lui-même l'invariable séparation alors proclamée.

Quelle force résulta-t-il de cette dernière session du concile de Trente? Reconnu dans quelques États, rejeté dans presque tous les autres, il fut un brandon de discordes plutôt qu'un principe de conciliation; il multiplia les divisions au sein de l'Église. Au lieu de fixer les bases de l'unité, il fractionna de nouveau la société religieuse en mille nuances; il n'eut pour lui que le parti catholique pur. Partout où ce parti dominait, le concile fut admis; on le repoussa, au contraire, là où l'opinion parlementaire avait la victoire; il devint en France un interminable sujet de disputes et de dissertations. Les jurisconsultes s'en emparèrent; on fit des traités pour ou contre le concile de Trente; l'Église nationale ne fut jamais bien arrêtée sur la puissance de ses canons. La première partie du concile avait séparé par ses doctrines les réformés d'avec les catholiques; celle-ci les en divisa par tous les points, et en rendit la réunion désormais impossible.

CHAPITRE XXXII.

TROISIÈME PÉRIODE DE LA RÉFORME EN EUROPE.

Les Vaudois des Alpes. — Leur liberté religieuse. — Les Pays-Bas révoltés. — Philippe II. — L'Espagne catholique. — L'Angleterre sous Élisabeth. — Réforme en Écosse. — Marie Stuart. — L'Allemagne. — La Suisse. — Genève. — Calvin. — Mort du réformateur.

1561 — 1567.

La lutte philosophique, qui se produisait éclatante dans les conciles et les écoles luthériennes, se traduisait par les armes dans la multitude; celle-ci restait indifférente à ce choc de disputes

trop élevées pour que les intelligences des masses pussent les saisir. Le peuple catholique ou réformé se groupait autour de deux idées fixes : le premier demandait à combattre pour conserver la vieille suprématie de son Église, son culte pur des saints et des confesseurs ; le second appelait le libre exercice de sa foi nouvelle, souvent sa domination, et prenait les armes pour les conquérir.

Tandis que la guerre religieuse éclatait en France, les Vaudois expulsés de la Provence avaient cherché un asile dans les vallées profondes du Mont-Cénis, de Luzerne, de la Pérouse et de Freissinière, lieux déserts qu'ils défrichaient de leurs mains. Sans adopter toutes les opinions des calvinistes et de l'école genévoise, les Vaudois les avaient saluées comme une réformation de mœurs et de doctrines ; tous professaient la simple croyance des Albigeois, ces traditions pures des pauvres de Lyon qui se retrouvaient alors dans beaucoup de campagnes du Midi. Le duc Emmanuel venait de reprendre possession de son duché de Savoie par le traité de Cateau-Cambrésis, sous la main du pape et du roi d'Espagne. Sa plus vive sollicitude fut donc de rétablir la foi catholique, dont ces deux têtes si hautes étaient la grande expression. L'inquisition se montra d'abord à Carignan ; elle imposait la nécessité d'une soumission immédiate à l'Église ro-

maine; et l'on vit l'appareil des supplices dans les vallées. Ils furent quelque temps suspendus par l'équitable protection du comte de Raconis, jusqu'à ce que là, comme partout ailleurs où il était attaqué, le catholicisme recourût à la violence *.

Quand les armes grondèrent menaçantes, les Vaudois se divisèrent en deux partis : les uns, les plus modérés, résolurent d'abandonner leurs retraites paisibles, leurs champs biens cultivés, et vinrent se mettre sous la protection des Suisses; les autres, exaltés par des ministres plus ardens, se préparèrent à la résistance. La lutte commença, et les Vaudois, se retranchant dans leurs inexpugnables montagnes, s'emparèrent de tous les défilés. Par un traité d'alliance simple comme tous les actes des pasteurs, les Vaudois qui restaient encore sous la domination de la France s'unirent à leurs frères de Savoie, et ces nouvelles forces changèrent la face de la guerre. La victoire leur demeura après d'incroyables efforts et de glorieux combats. Une convention, immense dans ses résultats, fût de part et d'autre signée. On accorda aux Vaudois pleine et entière liberté de conscience : ils devaient jouir

* De Thou, dans son Histoire, s'est particulièrement occupé de cette vaste école des Vaudois, *ad ann.* 1561, liv. XXVII.

de la faculté de s'assembler pour entendre leur prêche et la voix de leurs ministres ; ils pourraient désormais avouer tout haut leur croyance sans en répondre sur leur vie et sur leurs biens ; amnistie était concédée pour le fait de la guerre en même temps qu'on leur restituait les champs cultivés de leurs labeurs et les troupeaux *.

Au pied des Alpes la liberté de conscience était proclamée, et les Pays-Bas se levaient également pour la conquérir. J'ai plusieurs fois décrit l'organisation fière et libre de ces municipalités de bourgeois et de métiers. Philippe II en avait confirmé le gouvernement à Marguerite de Parme, sa sœur naturelle, femme de modération, mais qui suivait avec une fidélité scrupuleuse les instructions secrètes émanées de San-Lorenzo. Les motifs d'une surveillance inquiète avaient porté Philippe II à introduire dans les Pays-Bas l'inquisition, police nécessaire dans ce grand mouvement qui menaçait l'Église. L'institution de ce tribunal, la multiplication des évêchés, brisaient tout d'un coup les antiques priviléges des corporations et des métiers, les droits de la noblesse qui là se mêlaient aux vieilles chartres des villes. Le refus d'accepter le concile de Trente fut le premier acte de la révolte des Flamands. La politique du roi d'Espagne était de

* De Thou, *ad ann.* 1561, liv. xxvii.

dompter par l'action religieuse cette puissance des communes et des nobles qui avait troublé la vaste domination de Charles-Quint. L'opposition se manifesta dans la Flandre comme elle s'était partout montrée; on protesta par écrit contre le despotisme religieux, et le comte d'Egmont fut envoyé à Madrid pour exposer à Philippe II les justes plaintes de ses provinces. Le comte, qui était à la tête du parti modéré et national, demanda cette liberté de conscience partout réclamée comme un droit, et l'abolition du saint-office. En réponse le roi d'Espagne déclara qu'il fallait se soumettre sans conditions aux édits de Charles-Quint et au concile de Trente, à la royauté absolue et au catholicisme dans sa pureté *.

Pendant ce temps la Flandre fermentait. La prédication réformatrice avait fait d'immenses progrès, et là sa cause s'unissant aux franchises nationales, il se forma une ligue secrète, tout à la fois religieuse et politique, pour défendre la liberté de conscience et les prérogatives du pays. Cette ligue se formula en une réclamation apportée à la régente par quatre cents des nobles et des magistrats communaux, à la tête desquels se trouvait le comte Louis de Nassau. On y rappelait

* *Collection de papiers historiques et politiques du temps de Philippe II.* Bibl. royale de Madrid, dans la pièce des manuscrits, II. 1.

ce principe fondamental de la constitution du Brabant : « que si le souverain violoit quelques uns des principaux articles de ses chartes, le peuple se trouveroit dégagé envers lui de tout serment de fidélité *. » Cette fière requête dut être envoyée en Espagne afin d'obtenir une prompte et franche réponse, une réparation aux griefs dont on se plaignait. La multitude des villes n'attendit pas la satisfaction qu'elle sollicitait à Madrid; les prédications anabaptistes et celle de Calvin avaient enflé les cœurs, et, tandis qu'on tentait de leur imposer l'inquisition, les métiers se révoltèrent dans plusieurs cités, renouvelant toutes les actions furieuses qui avaient signalé la présence des calvinistes. Les monastères furent ouverts à quiconque voulait renoncer aux vœux de continence. On en expulsa les religieux qui persistaient dans leur serment aux pieds des autels. Les statues des saints furent mutilées; les objets de la vénération publique dispersés dans les rues et souillés de boue **.

La sédition de quelques villes, cette première guerre des *gueux* réunis autour de l'étendard où brillèrent depuis *la besace et l'écuelle*, n'avaient eu rien d'unanime et par conséquent rien de re-

* Strada. *De bell. Belgic.* Il vient d'être publié à Bruxelles une curieuse collection de pièces neuves et diplomatiques sur cette époque.

** Van der Haner, *Histoire de Philippe II*, p. 115.

doutable. Cambrai, Anvers et Tournai, ces trois têtes de la révolte, abaissèrent leur front, et l'autorité espagnole y fut rétablie. En cette circonstance, la régente avait suivi le parti des nobles modérés et conciliateurs. Elle désigna le comte d'Egmont et le prince d'Orange pour négocier, par des concessions, un traité d'union et de paix publique qui, satisfaisant en quelques parties les griefs du peuple, éviterait à la monarchie espagnole une séparation d'avec ses provinces de Flandre, car celles-ci couraient à leur liberté.

Ces desseins étaient connus de Philippe II; la réforme se liait à l'affranchissement politique, et dès-lors il était dans le caractère d'un prince plein de la grande idée de son pouvoir, tout dévoué à la défense de l'unité catholique, d'opposer ses forces au mouvement séditieux qui se préparait. Les archives de Simancas signalent cette activité de correspondance et l'inquiétude qui pressait le monarque, tout à la fois en présence d'une insurrection de Maures à Grenade, des fiers Aragonais, et de cette révolution de Flandre, calmée un moment, mais qui faisait ses conditions *. Le conseil du roi d'Espagne se divisait en deux fractions : l'une, à la tête de laquelle se

* *Voyez* les pièces de Simancas, aux années 1560 à 1568, dans les archives du royaume, cotées B, 29 et suiv.

trouvaient le duc de Féria et Ruy-Gomèz, penchait vers un système de ménagemens; l'autre, qui comptait le duc d'Albe et le cardinal Granvelle, voulait marcher à une répression violente; celle-ci entrait trop bien dans les idées et les sentimens de Philippe II pour que le dernier avis ne fût pas préféré, et le duc d'Albe fut choisi pour commander la guerre de Flandre *.

Vieux général des bandes victorieuses de Charles-Quint, le duc d'Albe quitta l'Espagne pour se porter dans les Pays-Bas; il s'embarqua à Bayonne et vogua vers l'Italie; tous les débris de la célèbre infanterie du grand empereur abandonnèrent Naples, le Milanais, la Sardaigne, et vinrent se ranger sous les drapeaux du duc d'Albe aux pieds des Alpes; de là, traversant bientôt la Franche-Comté, la Bourgogne et la Lorraine, ils arrivèrent après des marches longues et pénibles sur les frontières de Flandre. La régente Marguerite connaissait cet impitoyable caractère du duc d'Albe. Entourée du parti de la noblesse, des comtes d'Egmont et de Horn, elle craignait de voir briser par le fort gantelet d'Alvarez toutes ces petites intrigues qu'elle faisait mouvoir avec tant de soin pour aboutir à une pacification

* Pour ne point séparer les événemens, je suis les faits de la révolution de Flandre jusqu'à la campagne du duc d'Albe. 1568-1569.

modérée. Elle écrivit à Philippe II son frère « que tout étoit calmé, qu'on rétablissoit les églises; les images des saints étoient restaurées, les monastères rentroient dans leurs biens; que vouloit-on exiger du peuple ? » Philippe II répondit en donnant au duc d'Albe les pouvoirs les plus étendus. Ses instructions secrètes portaient « qu'il eût à se débarrasser de tous les chefs qui avoient pris part, soit à la révolte armée, soit à la résistance morale, lesquelles avoient empêché le triomphe absolu des croyances catholiques *. »

Toute la haute noblesse avait eu l'instinct de ces sanglantes instructions; elle s'était dispersée en Allemagne, en Angleterre, en France même, au temps de la paix. Les comtes d'Egmont et de Horn seuls s'étaient confiés à la protection de la régente, qui ne put les sauver. Ils portèrent leur tête sur l'échafaud tendu de noir, maudissant les secours qu'ils avaient prêtés autrefois à cette royauté qui savait ainsi les récompenser de leurs nobles services. Le saint-office fut établi avec sa surveillance et ses pouvoirs; les villes perdirent tous leurs priviléges. Sur les ruines de l'hôtel de Culembourg, lieu de réunion de la ligue contre l'Espagne, il dut s'élever une haute colonne pour perpétuer le souvenir de la révolte du peuple et

* *Pièces historiques du règne de Philippe II.* Real biblioth. Madrid, salle des manuscrits, II. 1.

de la violente répression qui avait couronné la campagne du duc d'Albe dans les Pays-Bas *.

Ce système tout catholique formait la politique de Philippe II; il l'avait adopté moins par conviction, quoique son caractère sombre le portât naturellement au fanatisme, que par position au centre d'un mouvement réformateur qui menaçait l'Église; son habileté consista partout à opposer le clergé aux communes et à la noblesse, à tout soumettre à cette action de la police de l'inquisition qui était sa propre police. Philippe II veillait avec un soin particulier à ce que l'hérésie ne pénétrât point dans ses domaines; il proscrivait les livres de Luther, même les expressions les plus modérées du parti philosophique. Il venait de recevoir avec un enthousiasme respectueux le titre de vicaire du pape dans la péninsule; et comme il avait constitué une société toute catholique, ce titre lui assurait l'exercice du pouvoir absolu. Dans ces circonstances commença le sinistre procès de don Carlos. Le drame et le roman se sont emparés de cette lamentable histoire; ils ont attribué à la jalousie et à un amour sans vérité le résultat d'un acte politique, d'une concession faite à l'unité du catholicisme, exigeant que tout ce qui menaçait son avenir fût sacrifié à ses craintes et à ses soupçons. Les pièces

* Strada ; *de bello Belgic., ad ann.* 1564, 1567.

qui restent de ce procès*, les correspondances de Philippe II indiquent que l'héritier présomptif de la couronne ne manifestait pas cette ferveur religieuse, cet attachement aux doctrines romaines et monacales que le parti catholique voulait préserver en Espagne. Don Carlos était en rapport avec la fraction modérée du clergé espagnol et de la noblesse, applaudissant, sinon à la révolte, au moins aux libres plaintes de la Flandre; il devait diriger ce mouvement des cités. Ses lettres qu'il adressait à la reine d'Angleterre, prévoyant dans l'avenir un triomphe possible pour les nouveautés de Luther, appelaient appui et sollicitaient même un mariage avec Élisabeth, alors à la tête des progrès de la réformation. On lui supposait également le projet de s'unir à une des filles de l'empereur Maximilien II, pour prendre en main la cause protestante qui s'étendait en Allemagne et dans les Pays-Bas. Tout cela était des crimes irrémissibles aux yeux du parti catholique. Il fallait frapper. La mort de don Carlos fut un acte cruel **; mais dans la marche des évé-

* Le document le plus curieux sur la mort de don Carlos porte ce titre espagnol : *Relation de ce qui est arrivé dans les prisons du prince des Asturies, don Charles d'Autriche, fils du roi Philippe II; par un huissier de la chambre du même prince, qui était présent.* C'est une petite brochure qui se trouve au secrétariat d'État à Madrid.

** Il y avait à Simancas, dans l'intérieur d'une des tours

nemens et des partis, les hommes ne s'appartiennent pas. Quand on se pose au centre d'une opinion, il faut subir son pouvoir, jusqu'à ce point d'adopter non seulement ses intérêts, mais encore ses plus atroces caprices. La place qu'avait prise Philippe II ne lui permettait pas d'hésiter. Les sentimens de son fils, héritier de ses vastes domaines, étaient une menace pour l'avenir de la monarchie catholique; on le sacrifia à sa perpétuité *.

La solennité que mit Philippe II à annoncer les mesures prises contre Carlos; les lettres écrites à chaque ville municipale, aux évêques et archevêques, montrent assez dans quel esprit la san-

du château, un coffre de noyer fermant à trois clefs. On croyait généralement que ce coffre contenait les papiers relatifs à l'emprisonnement et à la mort de don Carlos; c'était la cause du soin tout particulier qu'on mettait pour sa conservation. Lorsque les armées françaises pénétrèrent dans la Péninsule, les Espagnols profitèrent de cette circonstance pour faire ouvrir le coffre, et on y trouva seulement les pièces de la procédure criminelle de don Rodrigo de Calderon, dont on fit l'inventaire, lequel inventaire est sans importance. Ce coffre avait été envoyé à Simancas le 22 juin 1623 par Philippe IV.

* *Voyez* l'ouvrage du père Kircher : *Principis christiani Archetypon politicum*, lib. II, cap. IV. On y trouve plusieurs lettres de Philippe II à Honoré de Juan, précepteur de don Carlos.

glante condamnation fut prononcée : « Le service de Dieu, répète Philippe II, et ce que je dois au bien de mes sujets ne me laissent pas maître de tolérer la conduite de mon fils *. » Toutes les lettres en réponse sont brèves, obscures. Celle de Murcie dit seulement : « Votre Majesté a si bien gouverné son royaume, elle a maintenu ses sujets dans un tel état de paix ; elle a donné un si grand accroissement à la religion, qu'elle a dû ne se décider dans une question qui la touche de si près que parce qu'elle a eu en vue le service de Dieu et le bien général de ses peuples. » Le caractère de don Carlos était tout anti-catholique ; une lettre du docteur Suarez, adressée à ce jeune prince, est ainsi terminée : « Votre Altesse peut s'imaginer ce qu'on dira d'elle lorsqu'on saura qu'elle ne se confesse pas et qu'on découvrira d'autres choses terribles sur son compte, et quelques unes sont de telle nature que si elles regardoient tout autre personne que Votre Altesse, le saint-office seroit dans le cas de rechercher si elle est chrétienne ou non **. » On s'explique donc très-bien, en face de la ferveur catholique, la

* *Lettres de Ferdinand V, Philippe II et Philippe III.* Real biblioth. de Madrid, D, 118, 144, 153. II, 5. R, 29. X, 157.

** Elle est datée de Pâques (18 avril) 1568. — *Pièces du procès de don Carlos.*

mort d'un prince jeune et passionné pour les nouveautés proscrites.

La ligue de Flandre, un moment abaissée, s'était mise en rapport avec la France pour y appeler appui. Il y avait trop de désordres dans cette cour de guerre civile pour qu'on écoutât ces propositions, si favorables pourtant à l'agrandissement monarchique, et qui pouvaient rattacher les villes de Flandre domptées par Philippe-Auguste. L'Espagne était avec le parti catholique, lequel dominait encore la cour de Charles IX ; les Flamands espérèrent vainement des secours efficaces. L'ambassadeur d'Espagne écrivait chaque jour à Philippe II pour le tenir au courant de ce qu'on faisait en Flandre et de ce que le conseil de la reine régente avait résolu. Un édit même de Charles IX défendit sous peine exemplaire de porter des armes aux rebelles des villes *. Alors les Flamands au désespoir députèrent en secret vers la reine Élisabeth.

Depuis les grandes divisions de l'Allemagne et les intrigues de la maison de Guise auprès des luthériens, Élisabeth était devenue la plus intime protectrice des calvinistes de France. La querelle était si puissamment religieuse en Angleterre qu'il fallait se mettre là, comme partout ailleurs, à la tête d'une des fractions qui divisèrent la so-

* Recueil de Fontanon, *ad ann.* 1568.

ciété après la réforme. Élisabeth avait pris en mains le protestantisme comme Marie Stuart l'opinion catholique, et quand je raconterai les rivalités d'Écosse et d'Angleterre, j'effacerai encore tout ce que le roman ou le théâtre ont attribué à la jalousie pour un poétique comte. En temps de partis, je le répète, qu'est-ce que l'influence d'un cœur d'homme ou d'une tête de femme? Les masses sont derrière qui vous pressent, et l'on n'est quelque chose que lorsqu'on se fait leur expression. Marie Stuart était la personnification du principe catholique; elle voulait le faire dominer, non seulement en Écosse, mais encore *ailleurs*, comme elle le dit mystérieusement dans une lettre originale au roi Philippe II, conservée aux archives de Simancas. Elle lui demandait aide pour le triomphe de ce principe social *.

Deux opinions luttaient contre Élisabeth à son avènement à la couronne : le catholicisme et la réforme sévère des puritains morcelée en tant de

* « M. mon bon frère, l'affection de laquelle vous vous êtes toujours employé pour le maintien de notre religion catholique, m'a fait par ci devant rechercher votre aide, prévoyant ce que maintenant est advenu en mon royaume, qui tend à l'entière ruine des catholiques, l'établissement de ces malheureuses erreurs auxquelles voulant résister, mon mari et moi, serions en danger de perdre notre couronne, et par même moyen *le droit que prétendons ailleurs*, si nous n'avons l'aide de l'un des grands princes de la

sectes. Toutes les conspirations, tous les mouvemens de cette époque reposent en Angleterre sur cette double base religieuse. Les actes, chartes, et ordonnances ne s'occupent que de doctrines et de formules cléricales. Élisabeth commençait à régner, et on renouvelait les peines inflexibles, les implacables proscriptions des bills précédens, envers tous ceux qui brigueraient, obtiendraient ou exécuteraient les bulles ou indulgences de la cour romaine, leurs suppôts ou fauteurs. Il y eut statuts de trahison contre les hommes et les femmes qui recevraient ou introduiraient des *agnus dei, des croix*, des chapelets, des châsses bénies par l'évêque de Rome. De cette intolérance bizarre on passa au despotisme. Tout sujet fut forcé de prendre la communion sous les nouvelles espèces, et ces prescriptions étaient accompagnées des peines de mort ou de confiscation de biens. Puis, on vota le bill de suprématie en faveur d'Élisabeth ainsi revêtue de la plénitude des pouvoirs.

chrétienté. Je vous envoie un gentilhomme anglais catholique, et fidèle serviteur de nous, pour rendre compte de l'état des affaires, vous suppliant de lui donner crédit comme à nous-mesme, et le dépêcher bientôt, car les occasions sont pressantes et nécessaires, et pour la conservation de notre couronne et la liberté de l'Église, guidé par vous, nous n'espargnerons vie ni Estat. » (Archives de Simancas. B. 18138.)

Glascow, le 10 septembre 1565.

Dans cette situation, ce n'était pas la grande liberté de conscience que la reine Élisabeth pouvait protéger, mais l'omnipotence de la réforme. Quand elle tendait la main aux calvinistes en France, quand elle promettait des secours aux Flamands révoltés, elle cherchait à créer la souveraineté du protestantisme, parce qu'elle-même, reconnue comme la protectrice de cette nouvelle foi, s'élevait à un immense degré d'autorité dans un monde où le principe religieux dominait encore. La génération actuelle peut voir avec dédain les querelles pour des dogmes qu'elle ne s'explique plus; mais qu'elle se transporte en cette société d'alors, avec sa foi, sa croyance, elle comprendra que ces principes aient mis les armes à la main à des populations entières. Je reviendrai sur les guerres de Flandre; elles furent longues, laborieuses; la liberté ne s'acquiert que par les sueurs et le sang. Il fallut encore subir bien des cruautés du duc d'Albe, bien des maux et des batailles pour conquérir l'indépendance religieuse. La société est un état de travail pour les races d'hommes comme pour lës individus; elles n'obtiennent un peu de bien-être et des élémens de sécurité qu'après des travaux inouïs.

La Suisse, toujours divisée, n'offrait pas un ordre plus parfait dans la marche des opinions. La réforme avait jeté mille doctrines en confusion, constitué une espèce de chaos intellectuel

au milieu duquel l'esprit despotique de Calvin cherchait à formuler un gouvernement. C'est la seconde période des révolutions qui remuent profondément les masses. Les hommes de capacité qui s'en emparent, veulent raffermir le sol tremblant, et pour cela ils ont besoin d'une autorité violente. Ce ne fut pas seulement le caractère absolu de Calvin qui l'entraina dans ces luttes contre les innovations hardies des sectaires aux dernières années de sa vie ; il fallait mettre un terme à des démolitions sans fin; Calvin posa des principes, les identifia aux bases du gouvernement de Genève, et puis, tout ce qui attaqua ces principes fut considéré comme une rébellion au gouvernement même. La république de Genève devint un système aussi fièrement religieux que le catholicisme ; elle eut ses formulaires, ses lois impérieuses. Calvin en fut la personnification. Il constitua à côté des ruines, et voilà pourquoi il dut briser tout ce qui s'opposait à sa pensée; il y eut sans doute de la haine de docteur dans ses implacables poursuites contre Servet, Gruet et Castallion ; mais il y eut plus encore une nécessité. Où s'arrêter lorsque tant d'intelligences remuaient autour de lui les idées sociales sans poser de limites à la raison superbe ? Il n'y avait plus de gouvernement possible, et Calvin, caractère de pouvoir avant tout, prévit le danger et le combattit. Sa vie fut une lutte perpétuelle, une an-

goisse prolongée. Sa tête d'ordre et d'organisation cherchait à réparer les ravages des doctrines, à jeter un point d'arrêt; il obtint un résultat pour la république de Genève, où le principe religieux se perpétua dans le principe politique. On a souvent le parallèle littéraire de Calvin et de Luther, jeu puéril dont on s'occupait beaucoup dans les grands jours du bel-esprit. Il est un rapprochement plus haut à tracer : Luther fut le commencement d'un système dont Calvin se proclama le dernier terme; l'un démolit, l'autre organise; il y avait dans l'un l'inquiétude d'un esprit fatigué par l'ordre de choses qu'il voulait secouer; dans l'autre, l'irritation d'un caractère alarmé des innovations qui le dépassent; tous deux maladifs, parce que les vastes œuvres du genre humain dévorent les entrailles; tous deux succombant sous la parole, sous le travail, au milieu des sueurs et des souffrances; comme si Dieu avait condamné le corps à expier cette faible lueur de génie et de grandeur qu'il jette au hasard dans quelques têtes d'hommes *!

* Calvin mourut le 27 mai 1564.

CHAPITRE XXXIII.

SUSPENSION D'ARMES ENTRE LES OPINIONS.

Effort du tiers parti pour la paix. — Morale politique de Pasquier. — Majorité de Charles IX. — Mesures municipales. — Menaces contre les huguenots. — Instructions pour la pacification. — Tentative pour concilier les Guise et les Châtillon. — Mouvemens catholiques. — Nouveaux pamphlets contre la reine. — Voyage dans les provinces. — Entrevue de Bayonne.

1563 — 1565.

Le parti politique avait grandi en France avec la trêve qui suspendait les hostilités : cette trêve

était un peu son ouvrage; il la considérait comme une concession imparfaite, mais il voulait la faire servir à une réconciliation plus longue, plus durable. Les calvinistes venaient de donner un bel exemple en combattant avec vaillance pour le recouvrement du Havre sur les Anglais d'Élisabeth; braves gentilshommes, ils n'avaient pas songé à l'immense faute qu'ils commettaient en affaiblissant la grande alliée du calvinisme *. Le chancelier de L'Hospital proclamait en toute circonstance l'oubli du passé, l'abolition des tristes et malheureux souvenirs de la guerre religieuse. Les politiques ménageaient l'une et l'autre opinion extrêmes, et, de cette habitude de concessions nécessaires, ils avaient contracté une morale de tiers parti et d'accommodement dont on peut à peine se faire une idée. On discutait gravement si le meurtre et l'assassinat peuvent, en certaine circonstance, s'excuser, et cela afin de jeter un voile sur une époque de fatales dissensions. Lorsque Mme de Guise demandait justice et vengeance de la mort de son époux, Pasquier examinait, par des souvenirs puisés dans l'antiquité, la double

* *Discours au vrai de la réduction du Havre-de-Grâce en l'obéissance du roy, auquel sont contenus les articles accordés entre ledit seigneur et les Anglais.* Paris; Robert Etienne, 1563. (Cette pièce, qui est très-rare, était au cabinet de M. de Bauffremont.)

opinion de la culpabilité ou de la non-culpabilité des auteurs de ce crime : « Ceux qui portent le parti huguenot, disait-il, soutiennent que cela est effacé par l'édit de pacification, et qu'il n'y a rien d'insolent et qui ne soit faisable contre son ennemi. Qu'ainsi fut César assassiné à l'impourvu par Cassius et Brutus; ainsi, entre nous, le roi Sigibert dans Soissons, par la pratique et menée de la reine Frédégonde, sa belle sœur; ainsi, Holopherne par Judith, meurtre toutefois tant honoré dedans le vieil Testament; en somme : que quand on est constitué en termes de désespoir, on ne dispute plus s'il faut vaincre par vertu ou par tromperie. Les autres disent, à l'opposite, que cet exemple est indigne d'un cœur généreux, et se prévalent de la réponse d'Aristide devant le peuple d'Athènes, contre le conseil de Thémistocle; de celle de Sextus Pompée à son pilote lorsqu'il avait Auguste et Marc-Antoine en sa dévotion dedans ses navires *. »

Pour donner plus de force et de durée à ce système de ménagemens, les politiques conseillèrent à Catherine de faire reconnaître la majorité du roi, qui avait alors atteint sa quatorzième année; l'influence de la reine-mère restait la même, mais le conseil de régence s'effaçait, et avec lui l'auto-

* Est. Pasquier; *Lettre à M. de Fonssomme*, liv. IV, lett. 21.

rité des princes du sang qui se disputaient le pouvoir. Le parti catholique dominait trop dans le parlement de Paris pour qu'on y tentât cette mesure. Elle fut homologuée par le parlement de Rouen, ce qui excita de violentes jalousies parmi les magistrats de Paris. On se hâta pourtant d'en prévenir la bonne ville et son conseil. « Le 18 août 1563, assemblée à l'hôtel en Grève, en laquelle le sieur de Lansac arriva et présenta ses lettres. Il annonça que le Havre-de-Grâce étant rentré à l'obéissance du roi, Sa Majesté s'était retirée en son parlement où elle avait fait déclarer sa majorité, afin de se faire rendre par ses sujets l'obéissance qu'ils lui doivent; et désirant rétablir le repos, Sa Majesté avait rendu plusieurs beaux édits en parlement de Rouen, portant, entre autres choses, qu'elle voulait que les armes ci-devant mises ès-mains de ses sujets soient déposées, et que pour connaître l'obéissance de tous les habitans de la ville capitale et l'exemple des autres cités, le roy y séjournera quelque temps, pour de là s'acheminer vers Lyon, Languedoc, Dauphiné et Guyenne *. »

D'autres lettres aux conseillers de la ville donnaient avis « qu'on avoit fait déclaration de majorité au parlement, les assurant d'avoir un bon roy qui veut non seulement commander, mais

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville; VIII, fol. 65.

aussi reconnoître pour ses vrais et loyaux sujets et tenir chers comme un père ses enfans ceux qui lui seront tels qu'ils doivent *. » Puis, le conseil expédiait un bref état de ce qui semblait nécessaire pour la sûreté et tranquillité de la ville de Paris, contenant « que nul de la nouvelle religion soit reçu à demeure en cette ville, s'il n'en a été bourgeois et habitant auparavant les troubles; que ceux de ladite religion qui y seront bourgeois et demeurans n'auront aucune arme, sinon espée et dague pour porter aux champs seulement, et le surplus de leurs armes sera mis ès-mains des quarteniers qui en bailleront récépissé; qu'à l'entrée de la ville les gardes des portes saisiront tous bâtons à fer de ceux qui iront loger chez les hosteliers, et auxquels on les rendra quand ils voudront partir; enfin, que tout hostelier, cabaretier et autres de la nouvelle religion, ne pourront loger en leur hostellerie, cabarets et chambres quelque personne que ce soit sur peine de punition corporelle **. »

Ces concessions étaient bien nécessaires pour répondre aux opinions de la ville de Paris qui supportait avec impatience la dernière paix : on avait vu, en toute circonstance, la ferveur des Parisiens pour les signes de la vieille foi romaine.

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville; VIII, fol. 64.

** *Ibid.*; VIII, fol. 42.

Le roi avait mandé à sa bonne ville de faire procession générale sur la prise du Havre; le *Te Deum* fut chanté en l'église Notre-Dame *. Le peuple ne s'en contenta pas; il y avait séditions journalières. Un édit porta établissement d'une garde pour les prevôt des marchands et échevins, composée de douze bourgeois, y compris un capitaine auquel on fit prêter serment**. Une autre ordonnance fut arrêtée pour le repos des habitans; elle était adressée au premier président : « Vous tiendrez la main à ce qu'il ne se vende livres ni peintures tendant à séditions; que l'avocat Rusé soit chassé de Paris, et qu'Artus Désiré soit banni du royaume ***. »

Si les catholiques manifestaient leurs mécontentemens à l'occasion d'une paix qu'ils répudiaient de toutes leurs forces, les huguenots, soupçonneux, pleins d'hésitations et de craintes, se croyaient à la veille d'être sacrifiés par la cour aux animosités du peuple. Il existe un curieux document sous ce titre : *Instruction à M. de Feuquières pour faire entendre à M. le prince ce qui s'ensuit* ****; Que ceux de Ch.... ont tenu conseil pour, après que les reitres seront partis, donner

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville; VIII, fol. 42.

** Mss. de Colbert; vol. CCLII, in-fol., p. 216, verso.

*** Mss. de Dupuy; vol. DXLIX.

**** Mss. de Béthune; vol. cot. 9054, fol. 53.

en un même jour les vespres siciliennes à ceux de la religion. Par la délibération de ce conseil, ils ont envoyé les capitaines Chary et Sarlabon pour gagner ceux de Paris qui les aideront à l'exécution de leur entreprise. Avertir M. le prince, M. l'admiral et M. d'Andelot qu'ils se tiennent sur leurs gardes, car ils ont délibéré de leur jouer un mauvais tour et les faire mourir tous trois en un seul jour, s'ils peuvent. Pour montrer leur ruse l'on a voulu faire faire serment aux reitres de n'entrer jamais en France sans la permission du roy et avoir mandement exprès signé et scellé, ce qui est contre l'édit de paix, parce que le roy les a advoués. Que M. le prince fasse secrètement descouvrir ce que lesdits Chary et Sarlabon feront à Paris : qu'il fasse gratifier les reitres plus qu'il n'a fait ci-devant, parce qu'il est en termes d'en avoir bien affaire. Remontrer à M. le prince que l'on poursuit la dépêche des reitres, afin que quand ils seront retirés, jouer leur jeu. Qu'il renvoie les seigneurs qui ont été contre lui, retenant seulement ceux auxquels il a plus de fiance, afin de pourvoir à ses affaires. Que M. le prince croie ces avertissemens pour véritables, parce que M. le prince de Portian les a de ses amis qui hantent le gouverneur de Ch. » conducteur de l'affaire. »

Ainsi, long-temps avant la Saint-Barthélemy, ceux de la religion réformée avaient crainte des

vespres siciliennes contre leur faible minorité. Ils s'exaltaient par leurs prières, par les cantiques spirituels sur la persécution *, et ils appelaient persécution tout ce qui n'était pas le triomphe absolu de leurs doctrines, la pleine et entière liberté des prêches et de la cène. Renée, duchesse de Ferrare, écrivait à Calvin pour se plaindre de cette intolérance à la cour de France : « Elle étoit partie de Saint-Germain parce qu'on lui avoit défendu de faire presches dans son appartement; comme elle avoit coutume depuis l'édit de pacification. La même défense existoit pour un logis qu'elle avoit acheté *ad hoc* dans un village, et cela la fâchoit beaucoup; elle ajoutoit qu'elle avoit reçu les exhortations envoyées par M. Calvin tant pour la règle de ses sujets que de sa maison :

* *Discours excellent, lequel démontre clairement quels assaux la primitive Église de Dieu a soutenus, desquelles armes elle a combattu et convaincu ses ennemis, et comme ils ont été punis de Dieu, avec un cantique spirituel, par lequel l'Église de J.-C. se console, lui rendant grâce du bénéfice qu'elle a reçu de lui en ce siècle doré, sous le règne de son jeune roy Charles* IXe, *pour lequel elle prie à l'exemple du peuple d'Israël qui prioit pour son bon roy David.* Lyon, 1563. — *Cantique des fidèles des églises de France qui ont vaillamment soutenu pour la parole de Dieu auquel ils en rendent grâce.* Lyon. 1563. — Bibl. du roi, liasse pour former un rec. de pièces in-8, cotée L $^{191}_{1,4}$, pièce 40.

Je prends conseil de M. l'admiral pour réprimer les vices et scandales dans mon Estat, et la religion s'accroît et augmente; tous ceux de ma maison sont de la religion et font la cène *. »

Le tiers parti cherchait à rassurer les esprits par l'impartiale exécution de l'édit; des délégués spéciaux étaient distribués dans les provinces; leurs instructions de cour étaient doubles et pouvaient se ployer à toutes circonstances, aux localités et aux opinions existantes; partout où le protestantisme était en majorité, on devait largement exécuter la paix, autoriser les prêches, enfin ne point empêcher cette liberté de conscience et d'actes que l'édit avait proclamés. Dans les lieux, au contraire, où domineraient les catholiques, les commissaires devaient modifier l'édit avec prudence, afin de ne point exciter les murmures et les soulèvemens du peuple.

Le grand but que voulaient atteindre les politiques, c'était la conciliation des deux familles de Guise et de Châtillon, expressions extrêmes des opinions calvinistes et catholiques; il fallait surtout arrêter les poursuites commencées dans le parlement. Les huguenots craignaient ces débats

* *Lettre de Renée de France à J. Calvin.* Mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires des règnes de François II et de Charles IX*, in-fol., t. II, n. $^{8677}/_{3}$, p. 58. — Mss. Dupuy, vol. LXXXVI.

solennels qui feraient peser sur leur parti, et sur Coligny particulièrement, l'odieux de l'assassinat du duc de Guise, le caractère alors le plus populaire, le plus unanimement salué par les multitudes. Le tiers parti qui voyait le danger, développa dans un Mémoire la gravité de cette poursuite. « Pour rompre et empêcher la délibération prise de donner audience publique en plein parlement à ceux qui veulent faire plainte et demander ouverture de justice contre l'admiral, sera remontré à la royne que cette audience pourroit faire tel esclandre, qu'on ne le sauroit aisément réparer, et que si cette entreprise est suivie, c'est un vrai moyen pour détruire et gâter en une heure tout le fondement de ce qu'elle a pris grand'peine de bâtir depuis six mois; qu'elle a fait grand labeur et vigilance en accord de pacification, lequel elle a fait publier avec peine, et depuis pour le faire entretenir, a envoyé avec grand soin commission par les provinces. Que aujourd'hui après la déclaration de la majorité du roi, elle insiste encore à faire confirmer par autre édit cet accord de pacification, connoissant le fruit et repos qu'il apporte à tout ce royaume. Qu'à présent donnant cette audience publique pour un fait particulier, elle renverse tout ce qu'elle a fait. Car cette audience est formellement contraire et à l'accord de pacification, et à ce que les commissaires sont allés faire par les provinces pour l'observation d'icelle, et à

l'édit de confirmation dernièrement fait. Qu'il s'ensuit encore autre inconvénient plus grand, c'est qu'ouvrant la porte aux querelles particulières, elle devoit rester ouverte pour toutes indistinctement, ce qui sera occasion de nouvelles et publiques querelles; et au contraire, si elle poursuit cette affaire et ne veuille pas poursuivre les autres qu'on requerra, elle perdroit d'abord son nom et estime de la justice, et puis ce seroit rompre tout repos et pacification *. »

Le prince de Condé sentait l'importance d'éviter la condamnation de Coligny. Il y eut conseil réuni en présence de la reine; Condé y déclara « qu'il avoit vu l'amiral, lequel l'avoit assuré que l'homicide commis sur M. de Guise n'étoit pas justiciable ni sujet à être purgé par voie de justice, puisqu'il avoit eu lieu en temps de guerre; ce seroit contrevenir à l'édit de la paix. Cependant lui, l'amiral, s'offroit à subir voie de justice, mais pas autre. L'inimitié de la maison de Guise et de Châtillon étoit notoire; si elle avoit quelque querelle particulière à prétendre, elle devoit le dire; on verroit de quel côté seroit le bon droit et la force pour le maintenir. » Le maréchal de Montmorency répondit « que l'intention du connétable son père

* Mss. de Béthune, vol. coté 8674, fol. 103. — « Avis à l'admiral Coligny que les Guise vouloient accuser, au parlement de Paris, du meurtre du duc de Guise par Poltrot. »

étoit, puisqu'il ne s'agissoit pas du roy ou de la religion, de soutenir ses parens de toute sa puissance, et lui, pour sa part, maintenoit pour ses cousins-germains. » M. d'Andelot alors se plaignit de ce qu'on empêchait son frère de se rendre en cette compagnie : « Il auroit pu répondre lui-même; mais puisqu'on demandoit justice, lui aussi la requéroit; il alloit donc en toute diligence mettre à jour par bonnes et justes preuves des choses pour lesquelles il y en auroit qui ne seroient pas joyeux d'un tel remuement de ménage. » Mme de Montpensier requit l'explication de ce passage; mais la reine dit que M. d'Andelot ayant parlé en termes généraux, on ne devait rien spécifier. Alors le maréchal de Montmorency remontra à Mme de Montpensier « que puisque sa maison vouloit avoir justice de M. l'amiral, il étoit raisonnable, vu l'égalité de leur race, que lui aussi demandât justice *. »

La pensée du tiers parti triompha; « le roy, craignant que la mort de M. de Guise, arrivée à son grand regret, ne renouvelât quelques aigreurs, s'il n'y étoit procédé autrement que par voie de justice, mais par vindictes et force des armes,

* 15 mai 1563. *Déclaration présentée au privé conseil par le prince de Condé touchant la juste défense de M. l'admiral sur le fait de la mort de M. de Guise.* Mss. de Béthune; vol. coté 8702, fol. 48.

choses défendues en ce royaume, enjoignit, tant à M. Henri de Guise qu'à M. l'admiral ainsi qu'à leurs enfans, frères, parens et amis, de n'avoir à s'offenser ni faire offenser les uns les autres de quelque manière que ce soit, sous peine d'être déclarés désobéissans à Sa Majesté, et quant aux poursuites par voie de justice, elles étoient suspendues jusqu'après la pacification, vu de grandes, importantes et nécessaires occasions et considérations *. »

Ce projet des politiques reposait sur une fausse donnée; ils s'imaginaient qu'en réconciliant les têtes d'opinions, ils calmeraient ces opinions elles-mêmes; Catherine comblait d'honneurs le prince de Condé, et distribuait la grande fortune de M. de Guise à ses fils. Le prince de Joinville était confirmé dans l'office de grand-maître; M. de Mayenne était grand-chambellan et le duc d'Aumale grand-veneur. Les huguenots de la cour applaudissaient de leur côté à la mesure qui autorisait la vente des biens du clergé jusqu'à concurrence de trois millions; ils pensaient qu'en affaiblissant les clercs, leur cause se fortifierait d'autant, et la plupart d'entre eux courait à l'envi à l'acquisition de ces bonnes terres.

* 16 mai 1563. *Arrêt du conseil portant surséance des poursuites jusques à la paix au sujet de l'assassinat du duc de Guise.* Mss. de Béthune, vol. coté 8702, fol. 51.

Le peuple restait étranger à toutes ces concessions; l'ardeur de ses principes religieux n'en tenait aucun compte. Pasquier, écrivant à M. de Fonssomme sur les affaires de son temps, lui donne de tristes détails sur l'effet général de l'édit de pacification. « Il y a eu quelques séditions au Mans et à Troyes, spécialement dans Crevant, petite ville de la Bourgogne; il y a eu quelques huguenots tués ou noyés. En ce même pays de Bourgogne, quelques uns ont fait contenance de se liguer sous le nom de la Confrérie du Saint-Esprit. L'édit de pacification est en plusieurs endroits de la France enfreint *. »

La force catholique revenait en masse pour dominer le parti politique, toujours le dernier à subir la puissance du mouvement; on prit prétexte de ce que l'édit de pacification n'était pas bien interprété, fidèlement exécuté, pour en restreindre les concessions. Catherine de Médicis avait tellement entouré le prince de Condé de ses prestiges, qu'elle le rendait l'instrument de ces mesures contre les calvinistes. La reine le gratifiait par toutes sortes d'agréables faveurs. Ce fut sous sa présidence que dans l'assemblée de Paris on arrêta « que nul seigneur ne pourroit faire exercice de la religion nouvelle ès-terres qu'il avoit de nouveau acquises de l'Église, ni pareillement en celles qui tenoient ou mouvoient

* Est. Pasquier, liv. IV, lett. 22.

d'elle quoiqu'il eût été dit, en pacifiant les troubles, que nul ne pourroit être recherché en sa conscience ; toutefois l'on n'avoit entendu sous cet article comprendre les moines ou nonnains qui, pendant et depuis les troubles, s'étoient défroqués, auxquels est enjoint sur peines de punitions corporelles de retourner en leurs monastères, ou de vuider la France. Que nul ne pourra être ministre en ce royaume, s'il n'est naturel françois. Cette déclaration, dit Pasquier, a apporté quelques nouveaux tintoins en la tête des huguenots *. »

* Pasquier; *Lettre à M. de Fonssomme*, liv. IV, lett. 22. — Voici le texte de l'édit : « Voulons et ordonnons que les prestres, moines, religieux profès, qui durant les troubles, ou depuis, auront laissé leur profession et se sont mariés, soient contraints par prison de laisser leurs femmes et de retourner en leurs couvens pour y vivre suivant notredite déclaration, ou se retirer hors notredit royaume dans le temps qui sera arbitré par nos juges, que ne voulons néanmoins être plus long de deux mois, autrement, punis extraordinairement de peines de galères perpétuelles ou autres, selon l'exigence des cas. Et les religieuses professes qui, semblablement, durant ou depuis lesdits troubles auront laissé leur profession et se sont mariées, seront aussi contraintes de laisser leurs maris et retourner en leur monastère pour y vivre selon notredite déclaration, ou vuider notredit royaume dedans même temps que dessus, sur peine de prison entre quatre murailles. » Reg. au parl., vol. II, A, fol. 329. — Font, IV, 279.

L'opinion calviniste se plaignit vivement de ce qu'elle appelait la trahison du prince de Condé; voulait-on lui retirer les concessions déjà si imparfaites de l'édit de pacification ? L'amiral Coligny et d'Andelot se proclamèrent encore les chefs naturels de cette agitation d'aigreur et de reproches qui s'élevait si haut *. Le système des pamphlets, des placards, des écrits clandestins était suivi et renouvelé avec une insolence dont il est difficile de se faire une juste idée. On ne voyait que libelles contre le roi, sa mère, le pape, les évêques fidèles à la vieille foi; les palais n'étaient pas exempts de ces mordantes attaques, et Catherine trouva dans sa chambre une lettre anonyme dans laquelle on lui déclarait « que si elle ne chassoit pas d'auprès d'elle tous les papistes, on la poignarderoit elle et son Laubespine **. » Le parlement prit des mesures contre la presse. Arrêt qui fait défense aux imprimeurs, libraires et colporteurs de vendre aucun livre sans permission du roi dûment expédiée par l'un de ses secrétaires d'État, et scellée du grand sceau, comme aussi de vendre ou exposer en vente aucun jour de fête ni autre jour, images, peintures ou modèle de bataille, description de ville

* 2 juin 1563. Bibl. du roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°, cot. L, 1562, pièce 25.

** Mss. de Béthune, vol. coté 8765, fol. 75.

assiégée, ou autre figures scandaleuses, le tout sous peine de la hart *.

La même année, lettres patentes de Charles IX qui font défense de semer libelles diffamatoires, attacher placard, ni imprimer aucune composition sans permission du grand sceau, sous peine de confiscation de corps et de biens, avec injonction aux magistrats et commissaires des quartiers d'y avoir l'œil **.

Catherine résolut un voyage royal à travers la France; il avait pour but avoué de s'enquérir par elle-même des plaintes et doléances des deux religions rivales. C'était au moins ce qu'on disait aux politiques; mais la reine, qui était alors débordée par les catholiques, et qui voyait grandir cette inévitable puissance, allait par les provinces examiner la force des huguenots afin de préparer par une bonne guerre ou par tout autre moyen l'affaiblissement successif et la disparition complète de la foi nouvelle. Ainsi, à mesure qu'on avançait dans les provinces, l'on donnait ordre « de démanteler la plupart des villes qui avoient été occupées par les huguenots, mêmement celle

* 12 février 1563 (1564), rec. du conseil. Mss. de Saint-Victor, t. xxvi, f° 651.

** 9, 10 septembre. Ordonnances registrées au parlement, 2e vol. de Charles IX, f° 109, rec. des ord. de Charles IX, par Robert Estienne, fol. 300. Fontanon, t. iv, page 375.

d'Orléans, en laquelle on a fait ériger une citadelle, et en la ville de Lyon, pour, par ce moyen, contenir le peuple en crainte et obvier à tous nouveaux envahissemens *. » Charles IX donnait avis au roi d'Espagne des moindres circonstances de son voyage. Il lui écrivait de Lyon : « Mons. mon frère, sachant comme vous ont toujours été agréables du bon succès et prospérité de mes affaires, j'ai avisé vous envoyer le jeune de Laubespine pour vous faire savoir mon arrivée en cette ville de Lyon, où j'ai trouvé toute chose en si bon état et tant d'obéissance de tous les peuples, que j'ai de jour en jour plus d'occasion de louer Dieu des grâces qu'il me fait, étant par sa bonté mon royaume au bon et certain chemin que je le saurois désirer de la tranquillité que j'y cherche depuis long-temps. Des autres choses il vous en rendra bon compte, s'il vous plaist de l'ouïr, dont il vous prie bien fort **. »

C'est ainsi précédé que le roi s'en vint à Bayonne où il devait voir sa sœur mariée à Philippe II. Catherine souhaitait surtout s'aboucher avec le roi d'Espagne ou avec quelqu'un de sa confiance. Si l'on était décidé à prendre un parti contre les calvinistes, l'appui de ce prince était indispen-

* Est. Pasquier, liv. IV, let. 23.

** Archives de Simancas; cot. B, 18[114]. — Les lettres de la reine mère, imprimées dans les *Mémoires de Condé*, se trouvent au paquet B, 17.

sable parce qu'il était la grande force qu'on pouvait efficacement employer pour résoudre la question en faveur du catholicisme. Philippe II ne put venir à Bayonne, mais il envoya le duc d'Albe, le plus intime de ses confidens *, celui qui entrait plus parfaitement dans sa pensée. La reine-mère écrivait au roi d'Espagne pour le remercier de la permission qu'il avait donnée à sa femme de la venir trouver, elle et le roi son fils : « Je ne veux faillir de vous dire l'aise que j'ai de voir venir une chose que j'ai tant désirée et qui, j'espère, apportera non seulement grand contentement au roi mon fils et à moi, mais bien et sûreté au repos et conservation à toute la chrétienté **. » Au milieu des fêtes, des tournois, des pas d'armes et des ballets, on ne parla dans la conférence de Bayonne que des expédiens pour se délivrer des calvinistes qu'on accusait seuls des grands troubles qui tourmentaient la France. Le duc d'Albe repoussa l'idée d'une nouvelle transaction ; elles ne faisaient que plus profondément agiter les esprits. On discuta les moyens de détruire à tout jamais la huguenoterie, et les dépêches du duc d'Albe constatent que dès cette époque l'idée d'un massacre général des hérétiques n'était pas repoussée ; elle était en progrès dans

* C'était quelque temps avant son expédition des Pays-Bas, dont j'ai parlé dans le précédent chapitre.

** Archives de Simancas ; cot. B, 20^{73}.

la tête des chefs de parti. A peine l'édit de pacification était-il signé, qu'on avait eu le projet de livrer les calvinistes aux métiers de Paris qui en auraient fait bon compte; Anne de Montmorency devait se mettre à la tête de ce mouvement catholique.

Une pièce importante se trouve dans les archives espagnoles; elle est sans signature, et paraît avoir été envoyée à la cour de France avant l'entrevue de Bayonne. Il y est dit: « Lors de la vue future de deux si puissans et très-chrétiens rois comme celui de France et celui des Espagnes, il est besoin, pour le bien, défense et augmentation de la religion catholique, résoudre et accorder ensemble le contenu des articles suivans : de faire promesse mutuelle d'avancer autant qu'il sera en leur pouvoir l'honneur de Dieu, soutenir la religion sainte et catholique, et pour la défense d'icelle employer leurs biens, force et moyens et ceux de leurs sujets : ne permettre jamais ès-pays de leur obéissance aucun ministre ni exercice de la religion nouvelle, soit en public ou en particulier; faire commandement à tout ministre de sortir des provinces dans un mois sur peine de la vie, s'engager à publier en leur pays respectif le concile fait et célébré dernièrement à Trente, et tenir la main à ce que ses décrets soient reçus sans contredit; puis ils feront réciproquement protestation et promesse

de ne jamais par ci-après pourvoir aucun personnage aux offices royaux, de judicature ou autres, sans qu'il ait fait préalablement sa profession de foi et avoir été bien reconnu de la bonne religion*. » Ce document s'appliquait aux Etats respectifs des rois de France et d'Espagne, et spécialement pour celui-ci au Pays-Bas; Philippe II craignait que les calvinistes ne prêtassent aide et secours aux opinions qui se levaient en armes dans ses belles et grandes villes de Flandre.

Quoique le projet de se délivrer des huguenots par un moyen quelconque fût posé et convenu peut-être dans cette entrevue, il est difficile de croire que la pensée de la reine se soit portée au coup populaire qui s'exécuta plus tard le jour de la Saint-Barthélemy. Le parti réformé était en armes et sur ses gardes; sa grande organisation subsistait encore et n'avait reçu aucune altération; il fallait la détruire sans bruit, lui enlever peu à peu ses garanties, et c'est dans cet objet qu'avait été rendu l'édit de Roussillon, le roy y déclarait « avoir entendu permettre aux gentilshommes huguenots d'exercer leur religion en leurs maisons pour eux, leur famille et sujets seulement. Défense à eux d'y admettre aucun étranger, et aussi de lever deniers et aux ministres d'assembler synodes. Le roi renouveloit l'or-

* Archives de Simancas; cot. B, 19[2],

donnance pour que tous religieux et prestres mariés durant les troubles retournent à leur ancien état dans deux mois, abandonnant celles avec lesquelles ils s'estoient conjoints, sur peine de punition corporelle *. » Catherine de Médicis écrivait au maréchal de Montmorency de cette entrevue de Bayonne : « La royne catholique, ma fille, s'est départie d'avec nous; le 3 de ce mois, le roy, monsieur mon fils, l'a ramenée au même lieu où il l'avoit reçue, qui est sur le bord de la rivière qui fait la séparation de nos deux frontières, et je fus ce jour-là coucher à Irung pour avoir le contentement de la voir le plus longuement que je pourrois. Nous n'avons parlé durant notre entrevue que de caresses, festoyemens, de bonne chère, et en termes généraux du désir que chacun a à la continuation de la bonne amitié d'entre Leurs Majestés et à la conservation de la paix d'entre leurs sujets; comme aussi, à la vérité, le principal fondement et occasion de ladite entrevue n'a été que pour avoir cette consolation, pendant que nous étions prochains de ces frontières, de voir ladite royne, ma fille **. »

* *Édit et ordonnance du roy pour le bien et règlement de la justice et police de son royaume, avec la déclaration et ampliation dudit seigneur sur aucuns articles dudit édit. Donné à Roussillon, le 9e d'avril* 1564. Paris, Ant. Houic, rue Saint-Jacques, à l'Éléphant, 1580.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8712, fol. 5.

Dans toutes les villes où passait le roi, les prêches étaient défendus; le jeune prince manifestait sa douleur de voir les croix abattues, les saints mutilés, les ossemens jetés au vent à travers les cimetières : quand on lui portait des plaintes au nom des calvinistes, Charles IX répondait sans ménagemens, avec le courroux d'une tête ardente qui rêve un parti décisif. Un jour que Condé lui adressait des conseils sévères, le roi lui répondit : « Il n'y a pas long-temps que vous vous contentiez d'être souffert par les catholiques; maintenant vous demandez à être égaux; bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume. » Imaginez dans quelle douleur devait se trouver le parti politique, lorsque le chancelier de L'Hospital entendit ces autres paroles de Charles IX : « Le duc d'Albe a raison : des têtes si hautes sont dangereuses dans un État; l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force. » Le conseil cherchait pourtant encore à garder la foi jurée, à empêcher ces grands froissemens d'opinions *.

* 9 novembre 1564. *Lettres patentes portant commandement et injonction à tous les lieutenans-généraux et gouverneurs des provinces, ou à leurs lieutenans, de faire entièrement observer et entretenir l'édit de pacification, avec les provisions et déclarations sur icelui.* Bibl. de M. de Fontanieu, rec. de pièces in-12, cot. P, t. 1.

CHAPITRE XXXIV.

SECONDE GUERRE RELIGIEUSE.

Le pape Pie V. — Esprit des confréries. — Réunion chez le prince de Condé. — Austères résolutions des calvinistes. —Nouveaux efforts du parti modéré.—Armement catholique. — Conspiration huguenote. — Le roi à Paris.— L'hôtel-de-Ville. — Bataille de Saint-Denis.—Mort du connétable Montmorency. —Trêve.

1566—1568.

Le catholicisme s'emparait de la cour. La vaste tiare des pontifes se reposait sur la tête de Michaelo Ghisleri, de l'ordre des dominicains, long-temps

grand inquisiteur de la foi, implacable ennemi de l'hérésie. Michaelo prenait le nom de Pie V pour se conformer à cette vieille coutume du catholicisme, qui imposait à son chef immense l'obligation de tout abandonner, tout, jusqu'au nom de sa famille, afin de mieux s'identifier encore avec la grande pensée de l'Église. Pie V faisait solliciter par ses députés secrets le roi de France de prendre les armes contre les huguenots. En échange, il lui promettait la prédication d'une croisade, les secours du roi d'Espagne et du duc de Savoie, réunis dans la pensée universelle de réprimer les hérésies.

L'esprit de confréries se propageait dans le parti catholique; on se liguait par des sermens pour le soutien de la foi *. Ces associations avaient cela

* Le 31 juillet 1565, Charles IX écrivait à M. de Matignon: «Je suis averti qu'en plusieurs endroits de mon royaume il se parle de traiter une association entre mes sujets, lesquels s'invitent les uns les autres à y entrer; je vous prie donner ordre et empêcher qu'il ne s'en fasse aucune pour quelque cause que ce soit; mais tenez le plus qu'il sera possible mes sujets unis en désir et affection de me rendre le devoir et obéissance dont ils me sont tenus naturellement, et par l'exprès commandement qu'ils ont de Dieu; et pour ce que plusieurs de mes sujets de la religion réformée se plaignent que je ne les veux pas laisser entrer en leurs maisons ni jouir de leurs biens, voulant leur faire connaître comme je veux les prendre sous ma protection,

de menaçant pour la royauté qu'elles se faisaient en dehors d'elle; il était facile de voir de toutes parts qu'on se préparait aux armes. Catherine pressait les Suisses, négociait avec les Flamands pour empêcher qu'ils n'envoyassent des secours aux calvinistes; et quand les princes électeurs de l'empire, comme prix de leur neutralité, lui demandèrent liberté de conscience à tous et pour tous, Charles IX, plein d'impatience, s'écria: « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leur État. Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs villes. » La reine-mère fut désolée de cette impolitique réponse qui rompait toute négociation *.

je vous envoie deux formes de serment, l'un pour les nobles, l'autre pour de plus basse qualité, voulant qu'incontinent vous m'envoyiez le rôle de ceux qui auront fait ledit serment. »

* Le conseil n'était pas aussi sévère contre les calvinistes dans les pays où ils étaient nombreux.—*Voyez* dans la collection Fontanieu, 309, 310, 311, les articles répondus par le roi en son conseil privé sur la requête présentée le 15 avril 1565, par plusieurs habitans de la ville de Bordeaux et sénéchaussée de Guyenne, sur le fait de la religion réformée. « Permis de chanter les psaumes en maisons privées, pourvu que ce ne soit en assemblée, ni en lieu pu-

Les calvinistes, de leur côté, ne restaient pas dans une inaction impuissante; ils s'organisaient également en ligue pour la défense de leur foi attaquée. Leurs assemblées devenaient plus fréquentes; ils avaient entouré le prince de Condé *; ils

blic; et ceux qui pour raison de ceci sont prisonniers, seront élargis. Nul ne sera contraint contre la liberté de sa conscience, et si quelques uns ont été forcés par prison, ou vente de leurs biens, seront élargis, et leurs biens rendus. Personne ne sera contraint à faire serment opposé à sa religion, et les juges passeront outre sans les astreindre à prendre aucune dispense de leurs prélats. Dans l'élection des maire, jurés, et conseil de ladite ville, sera dûment procédé, sans distinction de religion, et sans avoir égard aux jugemens et arrêts contraires. Toute voie de fait est défendue, et enjoint aux magistrats de faire observer les édits à peine de s'en prendre à eux.» (Il faut remarquer que la Guyenne était une des provinces le plus fortement nuancée pour l'hérésie.)

* Le prince de Condé était alors l'organe du parti calviniste auprès de la cour; il y portait toutes les plaintes. *Voyez* le mss. de Béthune, vol. cot. 8696, fol. 53, une lettre du prince de Condé à M. d'Ilumières; il lui disait « qu'à Roye, au Plessis et autres lieux circonvoisins, il y avoit plusieurs personnes de la religion réformée qui désiroient vivre en l'exercice d'icelle, mais elles craignoient que vous ne soyez sollicités de les empêcher; elles sont venues vers moi pour savoir mon intention et me supplier de vous escrire. Et considérant que ce seroit dommageable que tant de gens vécussent sans religion, je leur ai permis ledit

s'étaient procuré des indices fort significatifs sur ce qui s'était passé à Bayonne : « Cette réunion n'avait eu lieu que pour leur ruine, disaient-ils, et dans le dessein de se débarrasser d'eux par un seul coup. » Le prince de Condé, menacé d'être abandonné comme chef de parti, sortit de son indolence; il présenta, au nom des calvinistes, un long Mémoire de griefs, dans lequel il se plaignait de toutes les infractions aux édits pacificateurs, et annonçait une prise d'arme générale si l'on n'y faisait promptement droit. Suivant son usage, le parti protestant inondait le public de pamphlets remplis d'injures contre la cour, le roi et les tyrans du conseil. Pour mieux montrer la séparation qui partageait les deux opinions, leurs plus tièdes partisans témoignaient d'un zèle, d'une foi profonde qu'ils n'avaient pas toujours eus. Catherine, engageante et facile, même dans l'âge de la maturité, alors était toute préoccupée à plaire au parti catholique; elle obligeait ses filles de palais les plus coquettes et les plus vagabondes à l'observation des

exercice ès-terres qui m'appartiennent hors la ville de Roye et ses faubourgs, à la charge de se contenir en telle modestie qu'il n'advienne aucun tumulte; pourquoi je vous prie tenir la main à ce que tout le monde puisse aller et venir librement au lieu où se fera ledit exercice, et recommandez aux lieutenants et gens du roi du lieu, qu'aucune sédition n'advienne, je m'assure que vous contiendrez prudemment les sujets de Sa Majesté.»

jeûnes, des abstinences ; elle punissait de sa disgrâce celles qui bravaient les commandemens de l'Église.

De leur côté, les calvinistes, comme pour flétrir de leurs censures une cour de continuelles infidélités et de galanterie, frappaient de mort l'homme ou la femme convaincu d'adultère, précaution sauvage que les filles de la reine et les jeunes gentilshommes ne pouvaient comprendre. C'était la reine-mère surtout que les calvinistes poursuivaient dans leurs écrits clandestins ; ils la voyaient abandonner leur parti qu'elle avait longtemps soutenu, et cette trahison soulevait leur ressentiment. Dans un pamphlet attribué à un ministre, du nom de Roziers, on posait cette maxime, qui dans les développemens était appliquée à Catherine : « Il est licite de tuer un roy ou une royne qui s'opposent à la réformation de l'Évangile. » Jusqu'au sein de son palais du Louvre ou de Saint-Germain, la mère de Charles IX était menacée du poignard avec lequel on s'était débarrassé du duc de Guise et du président Minard.

Au milieu de ce heurtement si violent entre des opinions en présence, les politiques rêvaient encore une fusion de sentimens, le triomphe des termes moyens. Le chancelier de L'Hospital avait rapproché les Montmorency des enfans de Guise ; il crut remporter une immense victoire en prépa-

rant une réconciliation officielle entre cette maison veuve de son chef et l'amiral Coligny. Ce fut dans l'assemblée de Moulins * que cette fusion fut tentée. Tandis que L'Hospital faisait adopter son grand édit pour réformer la jurisprudence du royaume, le grave Coligny, le pape des huguenots, embrassa le cardinal de Lorraine, et jura qu'il n'était pas l'auteur du meurtre de son frère, ce qui était un mensonge. L'aîné des enfans de Guise ne voulut point presser la main de celui qui avait dirigé l'arquebuse de Poltrot. En sortant de cette assemblée, le duc d'Aumale s'écria : « Coligny ! ne suis participant en tout ceci ; je te défie, toi et les tiens, pour venger la mort de mon père. » L'erreur du parti politique était de croire que deux opinions vivaces pouvaient se calmer avec des palliatifs et quelques démonstrations extérieures.

Ce parti alla plus loin encore dans ses vœux de fusion ; un arrêt du conseil déchargea l'amiral de l'accusation intentée contre lui par la maison de Lorraine pour l'assassinat du duc de Guise **. On cherchait à proclamer l'oubli des ressentimens. Dans des lettres adressées au président de Thou, le conseil se félicite de l'édit de

* *Ce qui se passa à Moulins touchant l'accommodement des maisons de Guise, de Montmorency et de Châtillon.* 1566. Mss. de Béthune; vol. cot. 8702, fol. 52, verso.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8698, fol. 65.

pacification ; « il importoit au royaume de conserver le repos des sujets, et ce ne pouvoit se faire que par escamotage de ce qui s'étoit passé dans des temps malheureux ; le roi ordonnoit de se transporter ès-greffes de la cour de parlement, Châtelet et ailleurs où besoin sera, et là, rayé, lacéré et biffé sur les registres tout ce qui concernera l'époque pitoyable passée, et ce faire lestement, dextérité et prompte vigilance, afin que nous puissions demeurer content et satisfait*. »

On armait pourtant de toute part. L'édit de pacification susbsistant en cour, il fallait un prétexte, et Catherine disait aux huguenots que l'armée du duc d'Albe côtoyant le royaume pour se rendre en Flandre, il était essentiel que l'on prît des précautions dans la crainte d'être envahi. Ce motif devait plaire aux calvinistes qui conseillaient à la reine de profiter des troubles des Pays-Bas pour rattacher cet ancien grand fief à la couronne. Coligny poussait Catherine à exécuter ce plan de réunion ; vaste agrandissement de la monarchie; mais la reine, liée par l'entrevue de Bayonne, débordée par les catholiques, n'avait d'autres préoccupations que d'en appeler à un coup de main **.

* *Commission du roy pour oster des registres de la cour ce qui y peut être contre ceux de la religion.* Mss. de Baluze, vol. in-fol., cot. CCXXXVIII, fol. 30.

* *Brief discours envoyé au roy Philippe pour le bien et*

Selon les clauses de l'édit de pacification, un conseil se rassemble, mi-partie calviniste et catholique; il fut unanimement déclaré que la présence du duc d'Albe sur les frontières exigeait une prise d'armes dans toute l'étendue du royaume. Cette délibération était à peine arrêtée que le prince de Condé vint offrir sa gentilhommerie provinciale et calviniste, car on soupçonnait déjà le motif réel d'une convocation de soldats catholiques. On éluda cette demande; tous les brevets de compagnie furent délivrés aux plus zélés défenseurs de la foi romaine; six mille Suisses des cantons non réformés furent levés par Catherine de Médicis. Loin que ces précautions armées menaçassent le duc d'Albe, elles servirent au contraire à le seconder: toute sa marche dans les Pays-Bas fut protégée *. Il fut salué partout comme un libérateur.

profit de S. M., et singulièrement de ses Pays-Bas, auquel est montré le moyen qu'il faut tenir pour obvier aux troubles et émotions pour le fait de la religion, et extirper les sectes et hérésies pullulantes en lesdits Pays-Bas. Bibl. du roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°, cot. L $^{149}/_{15}$, pièce 12.

* *Lettres patentes du roy, juillet* 1566, *par lesquelles il défend à tous ses sujets, à peine de la vie et confiscation de biens, de porter les armes et secourir ceux des Pays-Bas contre le roy d'Espagne.* Bibl. de M. de Fontanieu; recueil de pièces in-8°, parch., cot. P, 368, pièce 49.

Ainsi, tout-à-fait engagé dans l'alliance de l'Espagne, il fallait aller droit à l'extermination de l'hérésie; on devait profiter de la force morale que donnait la présence du duc d'Albe sur la frontière à la tête d'une armée espagnole. Les catholiques tinrent un conseil secret, et l'on y arrêta : de se défaire du prince de Condé, non plus par un public assassinat, mais en le confinant dans une prison perpétuelle; les six mille Suisses devaient être distribués en trois corps; deux mille tiendraient Paris, deux mille Orléans, et pareil nombre Poitiers; des garnisons seraient jetées dans les tours ou citadelles dont on avait entouré les villes rebelles. Ces précautions une fois prises, on révoquerait purement et simplement l'édit d'Amboise, ne permettant plus en France que l'exercice de la seule et unique religion catholique et rômaine.

Dans cette situation d'intérêts communs, jamais les rapports de la France avec l'Espagne n'avaient été plus fréquens. Les archives de Simancas indiquent le nom de sept envoyés secrets à Madrid, pendant les deux années qui précédèrent la rupture avec les huguenots. Il existe dans ces archives une brochure curieuse sous ce titre : « Advertissement à tous bons et loyaux sujets du roy, ecclésiastiques, nobles et du tiers-état pour n'être surpris et circonvenus par les propositions colorées, impostures, suggestions et suppositions

des conspirateurs, participans et adhérens à la pernicieuse et damnée entreprise machinée contre le roy notre souverain seigneur et son État: Gens ecclésiastiques! considérez la misère à laquelle a esté et est votre roy; mettez-vous en ferventes prières et oraisons; armez-vous des armes spirituelles pour aider le roy à sortir de ce passage à l'honneur de Dieu et à la conservation de lui et de sa couronne. Vous, nobles, qui devez marcher et militer sous votre roy, quel honneur ce sera pour vous de contribuer à sa défense! Vous êtes liés par commandement de Dieu, par serment exprès, et outre par le devoir naturel de noblesse, à votre roy et prince! Vous, tiers-état, considérez la détresse de votre roy, l'imposture et la malignité de ses ennemis; aidez-le de vos conseils, de vos biens et chevaux et de votre fidélité, n'espargnant rien pour le conserver *. »

En présence de ces mouvemens secrets et publics du parti catholique, les principaux chefs et les ministres les plus habiles du calvinisme se réunirent chez le prince de Condé à Vallery, et là il fut résolu qu'on en finirait pour une bonne fois, et puisqu'on voulait des coups d'arquebuse, on en aurait. Une seconde entrevue eut lieu à Châ-

* Archives de Simancas; cot. B, imprimé par Jean Daillier, demeurant sur le pont Saint-Michel, à la Rose-Blanche. 1567.

tillon-sur-Loin, chez l'amiral Coligny. Les plus ardens présentèrent la situation comme intolérable, car le peuple se soulevait contre eux. Tous s'engagèrent sous le plus austère serment de garder un profond silence sur la résolution qui fut prise. Elle était grave : il s'agissait d'une autre conspiration d'Amboise ; on voulait surprendre le roi, la reine régente, les mettre absolument dans les mains calvinistes pour en disposer ensuite. Puisqu'il n'y avait rien à espérer d'une cour corrompue, la gentilhommerie provinciale aurait encore élevé à la couronne le prince de Condé, *le roi des fidèles*, comme l'appelaient leurs médailles *. Des ordres furent envoyés à tous les huguenots d'armer le plus promptement possible, de se tenir prêts, au signal qui viendrait de Châtillon-sur-Loin, chef-lieu de la huguenoterie **.

Tandis que ces préparatifs se suivaient avec tout le secret d'une conjuration, le conseil, plein de sécurité et d'espérances, continuait ses levées d'hommes, organisait à Paris les compagnies bourgeoises sous les couleurs des confréries ; il attendait le moment favorable pour assurer le triomphe plein et entier à l'unité romaine, lorsque des rap-

* Cette nouvelle médaille a été décrite par Secousse. Mémoir. de l'Académie des inscriptions, t. XVII, p. 107.

** De Thou, liv. XLI et XLII.

ports lui arrivèrent de tout côté sur les armemens des calvinistes; ils étaient faits avec un tel ordre, avec un soin si parfait, que le connétable, chef des gens d'armes, n'en était pas informé et ne pouvait y croire. On mande chez l'amiral de Coligny, on le trouve habillé en ménager, faisant ses vendanges; « c'estoit la veille de Saint-Michel, et pourtant le lendemain toute la France s'est trouvée couverte de gendarmes et compagnies huguenotes. * » Le roi était à Monceaux, et les projets des gentilshommes calvinistes pouvaient facilement s'exécuter, car le lieu était ouvert et pouvait être attaqué sans peine. « M. le prince, suivi de quatre ou cinq cents chevaux dedans la ville de Rozoy en Brie, se promettoit de surprendre le roy, écrit Pasquier, mais il a été esventé. On a mis en délibération dans Monceaux quelle part le roi se devoit retraire. L'opinion de M. de Nemours a prévalu, soustenant qu'il étoit non seulement expédient, mais nécessaire au roy pour l'assurance de lui et de son État, de se retirer dans sa bonne ville de Paris, avec laquelle les roys de France avoient perpétuellement uni leur fortune. » Paris étant le siége du mouvement catholique, tout le conseil opina d'y chercher un refuge. Les Suisses qu'on avait rassemblés à Meaux formèrent des batailles de lances et d'arquebu-

* Est. Pasquier, liv. v, lett. 2.

ses : « Le roy, sa mère, se mirent au milieu, et parmi tout cela un grand attirail de dames, qui ne rendoient la partie ni plus forte, ni plus assurée. Toutefois, pour ce coup, la crainte a été plus grande que le mal. M. le prince a fait contenance de les chevaler, mais il ne les a osé affronter. Le roy, sur les quatre heures du soir, est arrivé dans Paris, grandement harassé de la faim et de la longue traite, reçu avec toutes allégresses de son peuple de Paris *. »

Charles IX montra une grande vaillance personnelle en toute cette route périlleuse. Il se précipitait en dehors des carrés de lances sur la gentilhommerie du prince de Condé; il y mit même un acharnement remarqué par les hommes calmes du conseil, qui voyaient avec douleur ce jeune caractère si fortement se prononcer. Dès son arrivée au Louvre, le roi prévint du complot tous les chefs les plus fervens du catholicisme ; il écrivait au duc de Nevers: « La présente dépêche est pour vous avertir d'une malheureuse conspiration et entreprise préparée contre nous ; plusieurs de nos sujets se sont dressés en armes et menacent de s'emparer des villes où ils ont des intelligences; l'expérience m'a appris qu'ils ne manqueront à le faire, et comme la prise de nos bonnes villes est pour moi un grand dommage, je vous prie bien fort, mon cousin, que inconti-

* Est. Pasquier, liv. v, lett. 2.

nent la présente reçue, vous donniez ordre et pourvoyiez au mieux qu'il vous sera possible à la sûreté et conservation des places de votre gouvernement, de façon qu'il n'avienne aucun inconvénient, leur faisant pour ce prendre les armes et faire guet aux portes, de façon que vous demeuriez les maitres, que partout je puisse être obéi et reconnu comme je dois. Vous priant, si aucun, comme d'habitude, fait courir les bruits accoutumés d'avoir eu des avantages, vous certifiiez à tous mes bons et loyaux sujets qu'il n'en est rien, et que j'espère, avec l'aide de Dieu, faire ranger les rebelles à la raison *.

Le roi, en pleine intelligence avec le parti catholique, celui surtout qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, rendit le 29 septembre des lettres patentes, lesquelles, à cause des assemblées faites de tout côté par des sujets armés, sans aveu ni permission, ordonnent « que tous les manans et habitans de Paris reprennent les armes pour s'en aider et servir à leur conservation, ainsi qu'ils ont fait devant les derniers troubles; que les prevôt des marchands et échevins aient à les leur faire délivrer, tant offensives que défensives, et remettre les capitaines, enseignes et chefs de bandes; ordonne aussi Sa Majesté la garde des portes et guets **.

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8676, fol. 140.

** Regist. de l'Hôtel-de-Ville, vii, fol. 408.

Le même jour, ordonnance du bureau de la ville * aux quarteniers de se transporter, accompagnés de forces et de deux notables bourgeois, ès-maisons suspectes pour y saisir et arrêter toutes les armes offensives et défensives, et de les porter à la ville. Ils devaient faire descriptions de tous les chevaux des quartiers, donner des passes de sûreté, et obliger tout suspect à sortir dans le jour. Les gens riches se cotiseraient pour acheter de la poudre aux pauvres qui faisaient la garde ; tous les dixainiers devaient avoir l'œil sur le peuple pour l'empêcher de faire séditions ; on ne paierait plus aucune rente constituée à ceux de la religion prétendue réformée ; enfin il était ordonné de faire bonne garde aux portes, remparts, de préparer l'artillerie pour la défense de la ville. »

Paris était tout organisé pour la guerre civile ; la formation des compagnies bourgeoises avait créé une grande force à l'opinion catholique ; des signes de ralliement furent adoptés. « Le lendemain, écrit Pasquier, chacun a couru aux armes, a chargé la croix blanche sur son chapeau, en danger à celui qui se trouvoit sans, d'être tué. » La paix était rompue aux acclamations des halles et des métiers ; les huguenots vinrent dès la pointe du jour assiéger les murailles ; et aux hai-

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, VII, fol. 410.

nes religieuses qui déjà animaient les bourgeois, vint s'ajouter la pensée que la huguenoterie renversait les moulins, préparait la famine aux marchés. Ces haines étaient excitées par des prédications continuelles devant les petites images, où brûlaient les lampes saintes au coin des rues.

Le 1er décembre, il y eut encore lettres du roi pour la monstre et revue générale des habitans de Paris, à laquelle Sa Majesté voulait assister. L'Hôtel-de-Ville prenait la haute-main. Le 3 janvier 1568, mandement aux quarteniers « d'ordonner à tous les capitaines des quartiers d'élire un d'entre eux pour chef et colonel, qui recevra le vouloir du commandement du roy et du bureau municipal; le 24, ordonnance de police faite audit bureau, que le roy veut et entend être tenue et gardée sur l'élection des seize colonels, lesquels recevront les ordres de la ville; enfin des lettres du roi du 31 portent que les prevôt des marchands et échevins, bourgeois et habitans de Paris aient à admonester ceux de la religion nouvelle de se retirer dedans deux fois vingt-quatre heures, jusqu'à ce que ceux qui ont pris les armes contre Sa Majesté les aient mis bas*. » L'opinion catholique dominait ainsi toutes les délibérations du bon hôtel de la Grève.

Cependant les huguenots prétendaient qu'ils

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, VIII, fol. 53 à 61.

n'avaient point voulu faire guerre civile, qu'ils venaient seulement réclamer du roi l'exécution des anciens édits. Les politiques s'entremirent encore pour préparer un arrangement. L'Hospital et le conseiller Morvilliers se rendirent au camp de la gentilhommerie, et celle-ci demanda la liberté de conscience sans limites. Le roi devait éloigner de ses conseils les hommes de rien qui en opprimaient les délibérations. A tout cela, et pour se rendre populaires, les huguenots ajoutèrent encore qu'il fallait retrancher les charges extraordinaires qui pesaient sur tous les états *. Les députés du parti politique remon-

* Mss. de Colbert, vol. XXIV, in-fol., n. 133. *Lettre du prince de Condé au roy, escrite du camp Saint-Martin, pour le traité de pacification :* « Sire, suivant le Mémoire qu'il a plu à Votre Majesté m'envoyer signé de sa main par le sieur de Combault, lequel après avoir bien considéré et fait voir aux principaux de l'armée, tous ont été d'avis, et moi aussi, de dépêcher vers Votre Majesté le sieur de Teligny, pour vous supplier qu'il vous plaise désigner certains notables personnages, lesquels avec MM. le cardinal de Châtillon, comte de La Rochefoucauld, et de Bouchavennes, aient à se trouver en tel lieu qu'il vous plaira ordonner, et là étant assemblés, puissent conférer des points qui nous ont semblés sujets à interprétations et éclaircissement, afin que de la résolution qui sur ce sera prise soit bâti un tel et si bon fondement de réunion et réconciliation entre vos sujets, que la paix en soit perpétuelle et

trèrent d'abord « que ce n'étoit pas la forme qu'un sujet vienne armé présenter requête à son roi désarmé, si ce n'étoit en intention de lui vouloir donner la loi. » Ces idées de devoirs et de judicature, que voulaient faire triompher les politiques, n'étaient pas dans l'esprit du temps. On se riait de tous ces entremetteurs; les deux opinions les chansonnaient et disaient d'eux qu'ils étoient de tous et pour tous *. Pasquier l'avoue lui-même; il y avait un murmure général dans le peuple contre la paix: « L'apostume est enfin crevée, et tout ainsi comme la rivière se desborde en un torrent et précipice, quand elle a fait voie à la chaussée qui lui barroit le cours de son eau,

le bien de l'État en parfaite sûreté, comme de notre part très-avantageusement nous le désirons. » *Voyez* aussi les *Requêtes, protestations, remontrances, et avertissemens faits par monseigneur le prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisément connoître les causes et moyens des troubles et guerres présentes.* Orléans, Eloy Gibier. Bibl. du roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°, cot. L $^{1491}/_{15}$, pièce 14.

* On leur appliquait ces vers :

Vive le roy, le conseil et la royne,
Vive le bon cardinal de Lorraine;
Vive Hugonis, Marcel et ses suppôts,
Vive Calvin pourvu qu'ayons repos;
Vive le roy, le conseil et la royne,
Vive le bon cardinal de Lorraine.

(*Pamphlets politiques.*)

ainsi le peuple françois, ayant donné quelque air aux dédains et rancunes muettes qu'il couvoit dans son estomac par le heurt et rencontre de deux religions, s'est éclaté tout en un coup, avec une fureur indicible *. »

On vit encore dans les champs de bataille, parmi les calvinistes, le prince de Condé, l'amiral Coligny, d'Andelot, La Rochefoucauld, Montgommery, Genly, Mouy, le vidame de Chartres, « lesquels faisoient arriver à la file, de jour à autres, gens et forces de tous côtés. En cette inespérée débauche, leurs partisans ont surpris les villes de Valence, Vienne, Romans, Montauban, Nismes, Montpellier, Mâcon, Soissons, Lusignan, La Charité, Auxerre, Montereau, La Rochelle qui leur est une forte roque, et par spécial la ville d'Orléans, nonobstant la citadelle qui y avoit esté bâtie **. »

A Saint-Denis, les deux grands partis en vinrent encore aux mains. « Là fut donnée une bataille très-cruelle, où sont morts d'une part et d'autre plusieurs grands capitaines et guerriers. Entre ceux des huguenots l'on remarque les sieurs de Piquigny, de Saux, de Suze et Cany; ils n'en pouvaient si peu perdre qu'ils n'en perdissent beaucoup. Des nôtres, le comte de Chaulne,

* Est. Pasquier, liv. v, lett. 4.

** *Ibid.*

et surtout fut grièvement navré monsieur le connestable par Stuart, Écossais, et en ce piteux équipage rapporté par les siens dedans Paris *. »

La mort d'Anne de Montmorency, criblé de coups d'arquebuse au champ de guerre, fut une triste perte pour les politiques, quoique dans ces derniers temps le connétable se fût plus nettement prononcé pour les catholiques; il n'avait cessé d'avoir des rapports avec le chancelier de L'Hospital et cette fraction plus accommodante qui tendait à la paix; il fut regretté par les parlementaires, et Pasquier put écrire en son épitaphe des vers sur « ce grand Montmorency, que l'impiteuse guerre avait jalousement ravi de cette terre **. »

Les faiseurs de Mémoires qui ont prêté tant de jolis mots à Catherine de Médicis, lui font dire à l'occasion de la mort de Montmorency : « En ce jour j'ai deux grandes obligations au ciel, l'une que le connétable ait vengé le roi de ses ennemis, l'autre que les ennemis du roi l'ait défait du con-

* Est Pasquier, liv. v, lett. 4.

** Montmorency auquel et la vertu et l'heur
Jusqu'au dernier soupir ont voulu faire honneur;
. . . . . .
. . . . . passant, sache qu'icy
Gist la France estendue
Avec Montmorency.

nétable. » Tout cela est emprunté à ces pamphlets huguenots qui ont si ingénieusement résumé la vie de Catherine, disant « qu'elle avait le cœur de noire teinture, battu d'acier et forgé de diamant *. »

Après la mort du connétable, l'armée des calvinistes se retira au-delà de la Meuse pour attendre les secours des reitres qui avaient été promis par les princes d'Allemagne. Dans le camp des huguenots il y avait toujours cette frénésie religieuse, ce renoncement à la vie de licence et de plaisirs **, caractère de la gentilhommerie provinciale, en opposition avec les mœurs si dissipées de la cour de Catherine. Lorsque les reitres joignirent le camp, il fallut leur payer les sommes qui leur avaient été promises; et comme il n'existait rien dans la caisse commune, on vit les gentilshommes, les chefs et les soldats se dépouiller de leurs bijoux, de tout ce qu'ils avaient recueilli dans le pillage des églises, à la destruc-

* Tout le cœur de noire teinture,
Battu d'acier à trempe dure
Ou bien forgé de diamans.

(*Discours merveilleux.*)

** On trouve encore une formule de prières « pour les soldats et pioniers de l'église réformée. — La Rochelle. Barthélemy Breton, 1568. » Bibliothèque du roi, liasse pour former un recueil de pièces, cot. Lᵗ 19715, pièce 23.

tion des tabernacles; « néanmoins ils s'en acquittèrent beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux gougeats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué *. »

La réunion des reitres et des lansquenets jeta la cour dans les plus vives alarmes; on voyait encore les étendards et cornettes allemands sillonner la France et y porter la destruction. Le parti politique s'empara de cette terreur **; l'active Catherine de Médicis, à la tête du conseil, voulut éviter au royaume le déplorable passage et les paillardises des Allemands; elle se rendit elle-même dans le camp des huguenots; toute dévouée aux idées de paix, elle supplia le cardinal de Châtillon de venir conférer avec elle à Vincennes. Là elle presse une transaction; des conférences s'engagent entre le sire de Mesmes et le cardinal, sous la médiation des envoyés d'Angleterre et de Florence ***. On concéda aux calvinistes tout ce qu'ils demandèrent, et la liberté

* *Mémoires de la Noue*, ann. 1568.

** Discours du chancelier de L'Hospital pour concilier la paix. (Brochure.) Mss. de Béthune. vol. cot. 8926, fol. 13.

*** C'est par erreur que l'on a appelé cette courte trêve du nom de *paix mal assise*, nom qui fut seulement donné à la paix réelle de 1570, négociée par de Mesmes, seigneur de *Malassise*.

de conscience particulièrement : mais ce qui ne s'explique pas, c'est la crédulité de ces gentilshommes de province se dispersant sur une promesse, n'exigeant aucune garantie. Ils allèrent s'isoler dans leurs châteaux sans places de sureté, et donnant ainsi au parti catholique toute facilité pour s'organiser en armes d'une manière plus vaste et plus décisive. On remarquera qu'à chaque heurtement armé des deux opinions, tombait la haute tête d'un chef, et qu'alors, comme effrayées, ces opinions couraient aux trèves pour reprendre les armes quelque temps après, fières et ardentes.

CHAPITRE XXXV.

BATAILLES DÉCISIVES. — LASSITUDE DES OPINIONS. — PAIX DE SAINT-GERMAIN.

Position des partis. — Plaintes des huguenots. — Retraite du parti modéré. — Correspondance de Pie V. — Première ligue. — Nouvelle prise d'armes. — Mœurs des batailles. — Correspondance avec l'Espagne. — Prérogatives du conseil municipal de Paris. — Batailles de Jarnac et de Moncontour. — Mort du prince de Condé. — Le jeune prince de Béarn chef de la gentilhommerie provinciale. — Tendance à la paix. — Murmure des partis extrêmes. — Paix de Saint-Germain.

1568 — 1570.

Quand on examine la position des partis en armes, la violence des opinions, on s'explique

très-bien ces trèves de si courte durée, ces moyens tantôt dissimulés, tantôt extrêmes par lesquels les uns et les autres marchent à leur complète destruction. Il faut le répéter, il n'y avait nul moyen de conciliation et de rapprochement. La société, toute fervente encore dans les idées religieuses, voyait deux grands partis en division, non pas sur des idées spéculatives et philosophiques, mais sur des intérêts et des croyances qui se rattachaient à tous les sentimens de la vie. Le catholicisme étant alors le fondement de la société, les hommes qui partageaient toute la chaleur de cette foi, pouvaient bien considérer comme des fauteurs de guerre civile et des rebelles ceux qui se séparaient de l'unité religieuse, alors entièrement confondue avec l'organisation politique. De là sans doute cette conviction que tout moyen de se délivrer de ce danger menaçant était bon et justifiable aux yeux de Dieu et des hommes. On a fait trop de part aux caractères dans les horribles tableaux de cette époque; comme dans toutes les révolutions, on a attribué à l'action individuelle, à l'influence de ces divers caractères les événemens qui résultaient d'une force de choses passionnée qui fait l'homme, et que l'homme ne fait pas. Quand une tête humaine est lancée dans les orages d'un parti, elle les subit; elle en exagère même la tendance par je ne sais quelle attraction; les monstres sont si rares

dans l'ordre des idées morales et politiques; on ne verse pas le sang à plaisir et par caprice : il y a au fond des crises sociales une nécessité puissante.

J'effacerai donc avec hardiesse quelques uns des jugemens portés sur Catherine de Médicis et Charles IX dans les terribles scènes qui se préparent. Il faut faire la part des opinions contemporaines, des mœurs cruelles de l'époque, des ressentimens populaires et des frénésies de guerre civile qui signalaient chaque année, pour ainsi dire, l'existence de deux systèmes, de deux croyances incompatibles dans l'ordre social. Si des hommes de modération et de cabinet pouvaient rêver dans la solitude de leurs conseils les grands principes de la liberté religieuse, le peuple des rues devait voir avec indignation de nouveaux autels s'élever en face des vieux autels de la patrie. De ces idées exaltées à la persécution, à la guerre ouverte, aux massacres, il n'y a qu'un pas; et nous qui avons vécu au temps de grandes agitations publiques, nous qui avons vu les caractères les plus doux, les plus timides, lancés par la main des factions dans les plus violens excès, ne pouvons-nous pas expliquer, sinon justifier, les sanglans tableaux d'une autre époque et préparés seulement par un autre mobile ?

La petite paix, la paix *fourrée,* comme on l'appelait alors, ne fut qu'une transition pour arriver

à une prise d'armes plus acharnée. Le parti politique outre-passé par les événemens, n'étant plus à la hauteur des faits qu'il ne pouvait dominer, s'était complétement retiré du mouvement des affaires; le chancelier de L'Hospital avait donné démission de ses emplois du conseil. Puisque toute transaction était impossible, les hommes qui s'étaient fortement rattachés à cette idée n'étaient plus et ne pouvaient plus être que des embarras. On levait le masque; on ne faisait plus de caresses aux chefs des calvinistes; tout retentissait des maximes perverses. « On ne doit pas garder la foi aux hérétiques », disaient les nouveaux conseillers dans la confiance de la reine; c'était, selon les autres, une action juste et belle de les massacrer. Pendant cette petite paix on fit la guerre aux huguenots, un à un, d'une manière secrète et silencieuse; on suivait les conseils du duc d'Albe, à savoir : qu'il fallait en écraser dix mille par le poison et le poignard. « Nous avons fait la folie de la paix, disait La Noue, ne trouvons pas étrange que nous la buvions. Il y a toute apparence que le breuvage sera amer. » On recueille dans toutes les archives des plaintes multipliées sur les excès que commettaient les catholiques contre les calvinistes *. L'amiral Coligny donnait

* Voyez le pamphlet sous ce titre : *Lettres et remontrances au roy*, par le prince de Condé, sur la contravention de la paix jurée en 1568. (Brochure.)

avis au roi des désordres et insolences qui se manifestaient en divers endroits de ce royaume; ce qui ne pouvait amener qu'un grand mécontentement et trouble entre les sujets. Il ajoutait « que plusieurs de ses gens, qui étoient chargés d'aller payer les reitres pour sortir de France, avoient été pillés et outragés à Auxerre; s'il y a faute pour ledit paiement, il ne nous devra point être imputé. Il me semble, continue l'amiral, que nos personnes méritent d'être autrement traitées et respectées que nous ne l'avons été depuis longtemps *. » Les fervens huguenots prévoyaient que la persécution allait se montrer encore : le ministre M. d'Espina écrivait à la duchesse de Ferrare « qu'il exerçoit sa charge paisiblement. Nous

* *Lettre de M. l'admiral au roy;* 21 *mai* 1568. Mss. de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 29. — *Voyez* dans les mss. de Colbert, vol. XXIV, in fol., n° 161, la *Lettre du* 12 *juillet* 1568, par laquelle le cardinal de Châtillon mande à la reine le meurtre d'un gentilhomme qu'il avait envoyé à Auxerre chercher le lieutenant-général, pour avoir conseil de lui dans ses affaires particulières. Il lui représente les violemens, voleries et meurtres journaliers qui se commettent contre ceux de la religion, desquels on ne fait point de justice; et quoiqu'il ne soit ni prophète, ni prêcheur, néanmoins il l'assure que c'est un présage de la ruine du royaume. Que la dame de Pryc, étant morte subitement à Auxerre, le jour qu'on a assassiné son gentilhomme, il l'attribue à une punition divine.

voyons beaucoup de menées de divers endroits, mais nous espérons que Dieu les dispersera et détournera les conseils de ceux qui nous voudraient empêcher de servir à sa gloire et à notre vocation. Les affaires de la religion ont jusqu'ici heureusement succédé aux Pays-Bas, et crois que Dieu nous donnera plus grande liberté si nous continuons à l'invoquer; il est à désirer qu'il modère la fureur et colère de nos princes, les inclinant à suivre plutôt la raison en leur conseil et délibération que leur cupidité et passions désordonnées *. »

* 24 juin 1568. Mss. de Béthune; vol. cot. 8708, fol. 54. — Charles IX soupçonnait Mme de Ferrare d'être de connivence avec les huguenots; il fit occuper Chartres, qui était de son apanage, et voici ce qu'il lui écrivait :

« Ma tante, étant averti de tous les endroits de mon royaume que la plupart de mes sujets de la religion prétendue réformée sont en armes en plusieurs et divers endroits d'icelui, et qu'il est à craindre qu'il n'y ait quelques desseins sur aucune de nos bonnes villes, il me semble, pour la conservation de Chartres, qu'il était bien à propos et nécessaire de faire entrer dedans quelque vaillant homme qui la pust conserver et garder en mon obéissance; à cette cause j'écris au sieur Deguly, chevalier de mon ordre, qu'il ait à cheminer incontinent, la conserver en mon obéissance et y commander pour mon service, estimant que je n'y saurois commettre un homme qui vous soit plus agréable, tant parce qu'il est personnage pour s'en bien et fidèlement acquitter, que pour être aimé et désiré

Il existe un monument de la plus haute curiosité historique : la correspondance du pape Pie V au milieu de ces tourmentes sociales ; et l'on s'explique tout un siècle en lisant les cruelles maximes qu'un homme doux de mœurs et de caractère expose et veut mettre en pratique *. Quand Charles IX se fut décidé à la guerre, Pie V écrivit à tous les princes catholiques pour les inviter à soutenir ce fils zélé de l'Église qui entreprenait l'entière extermination des misérables huguenots. Ses lettres à Philippe II et à Louis de Gonzague, duc de Nevers, au doge de Venise, à Philibert, duc de Savoie, ont toutes pour but d'obtenir des secours d'hommes et d'argent ; lui-même accordait dix mille onces d'or pour soutenir la sainte bataille **. Dans ses épîtres à Charles IX, à Catherine de Médicis, il ne parle que de la profondeur du crime d'hérésie et de la vengeance qu'on doit en tirer, soit pour satisfaire la juste colère du ciel, soit pour rappeler à l'obéissance des sujets rebelles, deux idées qui se tenaient alors intimement l'une et l'autre. Ses lettres exposent nette-

en telle occasion de tous les habitans de ladite ville, dont je vous ai bien voulu avertir, afin que vous entendiez l'ordre que j'ai donné à la sûreté d'icelle.» Mss. de Béthune, n° 8708, f° 55.

* La première de ces lettres, adressée à Philippe II, est datée de Rome, 13 octobre 1567.

** Lett. à Philibert, duc de Savoie, 16 novembre 1567.

ment les tristes maximes de l'époque sur la révolte envers l'Église : « Ne laissez plus aux ennemis communs, disait le pape, la possibilité de se soulever contre les catholiques ; nous vous y exhortons avec toute la force, toute l'ardeur dont nous sommes capable. Vous y parviendrez si aucun respect humain en faveur des personnes et des choses ne peut vous induire à épargner les ennemis de Dieu, qui n'ont jamais épargné Dieu, qui ne vous ont jamais épargné vous-même *. Que Votre Majesté continue, comme elle a fait constamment, dans la rectitude de son âme et dans la simplicité de son cœur, à ne chercher que l'honneur du Dieu tout-puissant et à combattre ouvertement et ardemment les ennemis de la religion catholique, jusqu'à leur mort **. Ce n'est que par l'extermination entière des hérétiques que le roi pourra rendre à ce noble royaume l'ancien culte et sa vieille religion, pour la gloire de son propre nom et pour votre gloire éternelle.

* *Nullo modò, nullisque de causis, hostibus Dei parcendum est; sed severè cum illis agendum, qui neque Deo, neque filiis tuis unquàm pepercerunt; hoc autem facies, si nullarum personarum rerumque humanarum respectus te in eam mentem adducere poterit, ut Dei hostibus parcas, qui Deo neque tibi unquàm pepercerunt.* (Epist. Pii V. 28 mars 1569.)

** *Ad internecionem usque.* (Ibid.)

Que ces hommes exécrables soient livrés à de justes supplices *. »

Lorsque le père commun, le type, la personnification du catholicisme exposait et développait de telles idées, doit-on s'étonner du zèle, de l'ardeur frénétique qui animaient les populations dans la guerre contre les huguenots? Ces populations mécontentes s'organisaient elles-mêmes; et comme les trèves récentes préparées par la reine excitaient de grandes méfiances contre le conseil, les catholiques prenaient leurs précautions. Le premier modèle de la ligue est échappé à l'érudition laborieuse. Bien antérieur à tous les autres, ce vaste projet se trouve en manuscrit et offre encore une vive curiosité, parce qu'il indique les causes et les motifs de l'association provinciale des intérêts et des croyances.

» Nous soussignés, désirant pour notre devoir et vocation chrétienne maintenir la vraie Église de Dieu, catholique et romaine, en laquelle nous avons été baptisés selon les traditions advenues depuis les apôtres jusqu'à présent; désirant aussi, selon la fidélité que nous avons à la couronne de France, maintenir icelle couronne à la maison de Valois, pour les obligations que nous

* *Atque homines sceleratissimi justis afficiantur supplicis.* (13 avril 1569.)

et nos prédécesseurs avons et tenons de ladite maison; pareillement qu'en toute sûreté et liberté nous puissions faire accomplir le dû de nos charges en ce qui concerne le service de Dieu et de son Église, tant en l'administration de sa parole, saints sacremens, prières, qu'autres fonctions èsquelles nous sommes appelés et tenus, ainsi qu'il a plu à Monseigneur le lieutenant pour la majesté du roi et des pays de Champagne et Brie; nous soussignés déclarons nous associer à la *société et ligue royale de la noblesse et États* pour en jouir selon sa forme et teneur, par laquelle ledit sieur lieutenant nous enverra secours de la noblesse de ce gouvernement et autres associés, promettant eux employer leurs personnes, vie et biens pour la manutention de ladite Église et canons, tant et si longuement qu'il plaira à Dieu que nous soyons par eux régis en notre religion catholique et romaine; de nous secourir et aider tant de conseil, personne et force que de leur pouvoir, pour la conservation et manutention de nos vie, libertés et biens, contre toute personne sans nulle exception, fors la personne dudit sieur roi, MM. ses enfans et frères, la reine leur mère, et ce, sans acception d'aucun parentage ou alliance, quelque prochaine qu'elle puisse être, pour lesquels parentages ou alliances, renonçons à nous aider et secourir contre les autres alliés et compris en cette société de quelque état et conditions

qu'ils soient en toutes nos affaires et plaintes; procédant pour raison de ladite association aux entreprises qui pourraient être faites sur nous et nos biens par les contraires ennemis et adversaires de la présente société de notredite religion catholique, romaine; et ce incessamment et sans demeure, nous avons juré et promis, jurons et promettons par le très-saint et incompréhensible nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, auquel nom nous avons été baptisés, que pour aider à l'entretien et manutention de la présente ligue, société et fraternité, nous cotiser chacun selon nos puissances, pour aider à ladite compagnie et société de nos biens, armes, personnes et fiefs, toutefois et quantes qu'entreprise sera faite pour la manutention de la présente alliance et société, et en ce faisant, nous sera promise et entretenue la société, fraternité et amitié de tous les dénommés en la sainte ligue présente, tant de la noblesse qu'autre, pour nous aider et défendre contre tous ceux du parti contraire qui nous voudraient faire tort, à nous et à nos biens, et en toutes affaires où nous pourrions tomber, lequel aide et secours se fera aux dépens de ceux de la présente société qui portent les armes pour ordonnemens et commandemens dudit sieur lieutenant. Le tout sous le bon plaisir dudit sieur roi, notre souverain seigneur et MM. ses lieutenans. En foi de quoi nous avons signé cette de nos seings

manuels, le 25e jour de juin, l'an 1568. (suivent les signatures *.) »

Cette ligue, toute de précautions, ne s'organisait pas indépendamment de la royauté; le parti catholique n'en était point à cette nécessité, parce que la couronne marchait encore dans ses intérêts. La reine venait de prescrire des formules d'obéissance religieuse et politique que les huguenots ne pouvaient souscrire, car elles les liaient dans un système de désarmement et d'abandon. Ils devaient jurer et attester « qu'ils étaient prêts à obéir en tout à Charles IX, leur prince souverain; qu'ils ne prendraient les armes sans ses ordres, et qu'ils ne favoriseraient en aucune manière ceux qui avaient armé contre lui; ils ne s'engageraient jamais dans aucune entreprise secrète ni traités. S'il arrivait qu'ils eussent connaissance de pareilles ligues, ils en avertiraient sincèrement le roi et ses gouverneurs. Ils devaient également jurer qu'ils voulaient être exposés à

* J'ai trouvé cette pièce dans les mss. de M. de Mesmes, n° $^{8677}/_{3}$. Ce mss. de M. de Mesmes cite ceux de M. Dupuy, vol. LXXXVI; et en effet j'y ai trouvé la pièce écrite en entier de la main de ce savant homme, ce qui vaut presque un original. La copie de la main d'un érudit tel que M. Dupuy écarte tout soupçon d'erreur dans la date, et si la date est fidèle, la pièce est de la plus grande importance pour l'histoire de la ligue.

la rigueur des supplices, s'il survenait quelques troubles par leur faute dans la ville où ils demeureraient; ils entretiendraient enfin une amitié véritable et sincère avec les catholiques *. » Un édit sur les fonctions de magistrature enjoignait à tous ceux de la religion réformée qui étaient en possession de ces charges de s'en démettre ainsi que de tout emploi public. En vérifiant ces lettres royales, le parlement de Paris, encore plus avancé dans le mouvement catholique, ajouta « que tous ceux qui à l'avenir seroient reçus ès offices royaux, jureroient de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine **.

* De Thou, liv. xliv, n° 6.

** Le 23 juin 1569, arrêt de la cour de parlement portant interdiction à tous officiers du roi accusés de la prétendue nouvelle religion de s'entremettre de leurs offices, jusqu'à ce qu'il ait été entièrement discuté du fait dont ils sont prévenus et chargés, et qu'ils aient obtenu arrêt de la même cour à leur profit par lequel il leur soit permis de rentrer *en leur exercice*. — Du 5 juillet; il en était de même pour les offices de conseiller de ville. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, 3e folio, 170; *id.*, 3e folio, 172. — Arrêt du parlement qui fait défense de recevoir à son service des domestiques huguenots. — 16 septembre 1569. — Regist. de la Tournelle, Mss. de Saint-Victor, t. xliv, folio 565, verso. — Fontanon, t. iv, p. 299. — Même ceux qui en avaient, devaient les chasser dans trois jours, sous peine d'être eux-mêmes tenus et réputés huguenots. La cour défendait également de recevoir en aucun état, offices royaux

Comme complément à toutes ces prescriptions, et quand on se crut prêt, le roi défendit tout exercice de religion autre que le catholicisme *.

Catherine suivait avec sollicitude toutes les agitations calvinistes ; elle écrivait au maréchal de Montmorency : « Mon cousin, comme il est besoin que nous soyons promptement avertis de ce qui est survenu ès-lieux et endroits de votre charge, je vous prie ne faillir à nous écrire bien au long en quel état sont les affaires, ce que font ceux de la religion prétendue réformée ; s'ils s'assemblent, quels desseins ils ont, s'ils s'arment, ce qu'ils négocient, et l'ordre que vous y avez donné pour y obvier, ainsi que les moyens que vous avez pour empêcher leurs desseins, afin que selon, Mons. mon fils pourvoira à ce qui sera besoin pour conserver son autorité **. »

C'était la guerre déclarée en des circonstances

des seigneurs subalternes ou autres charges publiques, personne ayant leur femme ou enfans, famille et serviteur de la huguenoterie. Avant d'admettre quelqu'un dans un de ces offices, on informerait sur sa vie, ses mœurs et religion, comme sur celles de sa femme, enfans, famille et serviteurs.

* Voici un de ces édits particuliers pour chaque province : « Déclaration portant défense de tout exercice d'autre religion dans Metz et dans le pays messin. » Mss. de Béthune, vol. coté 8697, folio 38.

** Mss. de Béthune, n° 8716, fol. 57.

difficiles pour les calvinistes ; car, dispersés dans les provinces, ce ne fut qu'avec des peines infinies qu'ils purent se réunir sous un étendard commun pour combattre. Catherine avait fait garder toutes les routes, tous les ponts par où ils pouvaient se rassembler. Après des périls et des aventures merveilleuses, les deux chefs de la gentilhommerie provinciale, Condé et l'amiral Coligny, pénétrèrent jusqu'à La Rochelle, ville forte, place de sûreté et de refuge dans les crises du calvinisme. C'est de là que Condé écrivit au maréchal de Vieilleville : « J'ai tant fui que j'ai pu, et que terre m'a duré ; mais étant à La Rochelle, j'ai trouvé la mer ; et d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête et de regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, et me défendre de mes ennemis*. » Le cardinal de Châtillon s'était sauvé déguisé en matelot, de son évêché de Beauvais à la cour d'Angleterre, où il négociait des secours de la reine Élisabeth **. Ainsi le projet de Catherine et

* *Mémoires de Vieilleville*, in-12, ann. 1568.

** Le 5 septembre 1568, lettre par laquelle le cardinal de Châtillon mande à la reine-mère « qu'ayant eu avis des conspirations que font ses ennemis sur sa personne, il est obligé de se retirer de sa maison et du royaume pour conserver sa vie et se garantir de leur oppression ; espérant que Sa Majesté, nonobstant sa retraite, lui conservera

du conseil ne réussit pas. On se trouva dans la même position de guerre civile ; on n'eut pas un ennemi désarmé, mais un adversaire puissant et tout disposé pour les batailles *.

Ces batailles arrivèrent avec tout le cortége des désolations ; spectacles horribles et monotones de cruautés qui n'apprennent rien que les sanglantes folies des opinions. C'était toujours la rage du parti calviniste contre les prêtres et les signes visibles du catholicisme ; la fureur des catholiques contre les prêches de la gentilhommerie provinciale. Dirai-je les bons carrés de lances et d'arquebuses de Jacques de Crussol, baron d'Acier, qui menait sous lui plus de vingt mille hu-

toujours ses bonnes grâces, sachant bien qu'elle ne participe point à la passion de ses ennemis, qui ne veulent que sa perte et celle de sa famille. » A la suite de cette lettre il y en a une autre sur le même objet, adressée au roi. Mss. de Colbert, vol. XXIV, in-fol., n° 181.

* *Lettre du* 31 *août* 1568, *de Charles IX au duc de Nemours* : « Mon cousin, étant présentement averti que les principaux chefs de la religion prétendue réformée se sont tous de nouveau élevés en armes, découverts avec grande trappe, chose que j'estime aller à mauvaise fin, je désire grandement rester le plus fort. » (Il lui donne des ordres afin de résister dans son gouvernement aux entreprises des révoltés. Le duc de Nemours était gouverneur et lieutenant-général au pays de Lyonnais.) Mss. de Béthune, vol. 8708, fol. 73.

guenots? Il avait pour enseigne une cornette de taffetas vert, sur laquelle on voyait une hydre, dont toutes les têtes étaient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, qu'il exterminait sous la figure d'un Hercule.

Il y avait non moins de cruautés, mais des mœurs moins sévères et plus libertines sous l'étendard de la gente noblesse de cour. Chez les huguenots c'était un fanatisme sombre et puritain; et au milieu des tentes catholiques on mêlait les femmes au culte, toutes les licences des camps à toutes les adorations des autels. Faut-il vous dire aussi l'histoire de M. de Montpensier? quand on lui amenait un prisonnier, si c'était un homme, il lui disait de plein abord simplement : « Vous êtes huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot. C'étoit un cordelier, savant homme, auquel on menoit aussitôt le prisonnier, et lui, un peu interrogé, étoit aussitôt condamné à mort et exécuté. Si c'étoit une belle femme et fille, il ne leur disoit non plus autre chose, sinon : Je vous recommande à M. mon guidon ; qu'on la lui mène. Ce guidon étoit M. de Montoiran, de l'ancienne maison de l'archevêque Turpin, très-bon gentilhomme, grand et de haute taille *. » Je ne puis suivre le récit du vieux courtisan qui se plaît tant à conter « les belles histoires de galanterie et esforcement de pucelles. »

* Brantome, t. viii, p. 313.

Dans ces crises de guerre civile, la correspondance active avec l'Espagne se continuait. Le cardinal de Lorraine, placé à la tête du mouvement catholique, écrivait sans cesse au roi Philippe II. Dès le 13 janvier 1568, une dépêche du cardinal annonçait à Sa Majesté Catholique « que tous les princes d'Allemagne armoient; sans la révolte du peuple des Pays-Bas, la France seroit venue à bout de ses hérétiques; mais les rebelles, ayant prêté main-forte à ceux de France, elle ne l'avoit pu. Sa Majesté Catholique devoit faire attention à ces causes; si le royaume de France périssoit, il y auroit de sa faute, ce qui seroit un grand malheur, car c'étoit le pays le plus orthodoxe. Le duc d'Albe n'avoit pu donner des secours; les arquebusiers qu'il avoit étoient nécessaires pour la sûreté des places des Pays-Bas; le cardinal prioit donc Philippe II d'envoyer des bons soldats d'Espagne : c'étoit de toute urgence, vu que le roy et sa mère avoient le courage de prendre telle résolution qu'il en seroit content *. »

Dans le mois de septembre de cette année, Catherine envoya le sieur de Signerolles auprès du roi d'Espagne pour lui faire entendre (à lui-même) « l'état des négociations présentes de France, et lui dire entre autres choses que Leurs Majestés Très-Chrétiennes avoient arrêté qu'il n'y

* Archives de Simancas, cot. B 23^{211}.

auroit dans le royaume d'autre religion en exercice que la catholique; on ne permettroit à aucun officier d'exercer sa charge sans une ample confession de foi. Signerolles devoit ajouter qu'au cas où le prince d'Orange dirigeroit ses troupes vers la France, Leurs Majestés trouveroient nécessaire d'appeler le duc d'Albe; c'est pourquoi le roi catholique étoit prié de lui ordonner de s'employer pour elles dès qu'il en seroit requis, comme de leur côté Leurs Majestés Très-Chrétiennes donneroient ordre au duc d'Aumale, qui avoit ses troupes en Bourgogne et en Champagne, d'assister le duc d'Albe en toutes les occasions qu'il sera nécessaire *. »

Le 13 novembre, nouvelle dépêche du cardinal de Lorraine; il exposait au roi d'Espagne la situation exacte de la France et de ses armées. « M. d'Anjou en avoit une fort belle, M. d'Aumale aussi; mais celle des huguenots étoit bien considérable. Quoique sous les ordres des princes de Navarre et de Condé, on pouvoit considérer l'amiral comme son chef; de plus, elle attendoit des secours du prince d'Orange et du duc des Deux-Ponts, qui se disposoient à entrer dans le royaume. On tâchoit d'empêcher leur projet; cela seroit bien difficile si Philippe II n'envoyoit du secours. Le duc d'Albe venoit de remporter une

* Archives de Simancas, cot. B 23^{204}.

victoire sur les *gueux;* mais cette victoire est pour le royaume de France un triste présage, puisque le prince d'Orange se réfugie chez nous, et se joindra à ceux de son parti. Il falloit donc l'en empêcher*. »

Dans une autre dépêche du cardinal, datée du camp près de Limoges, il donnait à Philippe II le détail de la situation des armées; d'après toutes les espérances, les rebelles hérétiques devaient être châtiés, pourvu qu'il ne vînt aucune nouvelle force d'Allemagne. « Deux choses, continuait-il, étoient grandement nécessaires au bien de Dieu et du roi, et pour la défense d'une si sainte et bonne querelle, sans lesquelles choses le royaume seroit affligé et désolé, et on n'auroit aucun moyen de s'y opposer. C'étoient d'abord bon nombre d'arquebusiers espagnols qui pénétreroient par Fontarabie, et après leur service fait, ils pourroient aller servir en Flandre; la seconde seroit de prier le duc d'Albe de s'opposer à l'entrée du prince Casimir en France, qui marchoit à la tête des troupes du comte Palatin son frère. Ces deux mesures étoient très-urgentes**. »

* Archives de Simancas, cot. B 23^{80}.

** Archives de Simancas, cot. B 26^{1}. Le 3 septembre 1569. M. de Fourquevaux, ambassadeur à Madrid, écrivait entre autres choses au roi d'Espagne : « Je vous supplie très-humblement de vouloir faire solliciter le secours qui se lève

Le parti catholique ne se fortifiait pas seulement par ses relations à l'extérieur ; la grande municipalité de Paris prenait une part active à la crise religieuse. Dès le mois d'avril, une ordonnance porta « qu'il seroit fait élection en chacun quartier de certains personnages de qualité de la religion catholique, lesquels auroient la superintendance des capitaines sous l'autorité des prevôt des marchands et échevins, et seront seize personnes chefs *. »

Le 26 avril 1568, lettres missives du roi par lesquelles il veut « que l'on mande en l'Hôtel-de-Ville vingt personnes de chaque quartier des plus notables, chacun quartier l'un après l'autre, pour procéder à l'élection du chef du quartier **. »

Un arrêt du parlement du 28 septembre 1568 attribue la juridiction militaire aux capitaines de ville, qui devront en prévenir les prevôt des marchands et échevins, lesquels, selon l'exigence des cas, pourront condamner à l'amende n'excédant

pour France, afin qu'il marche promptement, car il est grandement nécessaire par-delà, et le roi votre frère y met grande espérance pour plusieurs raisons. M'étant d'avis, Sire, qu'il sera fort bon que des 4000 hommes, 3000 soient arquebusiers, car les guerres d'aujourd'hui se font plus avec ces armes que avec la pique, et l'Espagnol s'en sert mieux que soldat du monde. » B. 24 [119].

* Regist. de l'Hôtel-de-ville, III, fol. 85.

** *Ibid.*, fol. 84.

pas huit liv. parisis. « Si le délit requéroit punition corporelle, ils devroient remettre les accusés au prevôt de Paris ou à son lieutenant. Pour les crimes et délits non militaires, la capture, rapport, correction et punition appartiendra à la justice régulière; cependant, les capitaines et chefs devront prêter main-forte à la justice ordinaire, et faire même emprisonner les délinquans en l'absence du juge. Quant aux captures de ceux qui délinqueroient la nuit, les examinateurs du Châtelet ne s'en entremettront, mais le fait et charge demeurera au guet royal *. »

Ces concessions au conseil municipal disent assez la force de la bonne ville de Paris, dont on agrandissait la juridiction. Toutefois, au milieu de cette ardeur catholique, il existait encore des partisans secrets des huguenots et du prince de Condé; on correspondait avec le cardinal de Châtillon pour lui donner des renseignemens sur la cour, les opinions, leurs forces respectives. Une charte de nouvelles à la main est adressée par un médecin au cardinal; elle est datée de Paris. L'espion mande « que les calvinistes sont persécutés, privés de charges et de biens; que le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, a été contraint de se retirer à Chantilly par l'arrivée du cardinal de Lorraine, qui gouverne avec le duc

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, III, fol. 117.

d'Anjou et l'archevêque de Sens; qu'ils se servent du président Hennequin, du procureur du roi du Drac et Voisle, conseiller, et autres partisans d'Espagne, et de Rauchou, prevôt des marchands; que la reine d'Angleterre a fait toucher au duc des Deux-Ponts vingt mille écus, que le prince d'Orange, qui était sorti du royaume, revient avec le duc des Deux-Ponts; qu'ils ont quatorze mille chevaux, dix-huit mille hommes de pied, et trente pièces d'artillerie. Le duc d'Aumale a commandement de leur livrer bataille. Le roi part de Joinville pour Toul : les ducs de Vaudemont et de Lorraine exhortent le roi à la paix; mais la reine, le cardinal et leurs sectateurs n'en veulent ouir parler. Le roi a reçu quatre mille Suisses et trois mille cinq cents reitres d'Allemagne. Le cardinal de Lorraine est malade *. »

Le chef qui prenait alors en main les batailles catholiques, était un jeune homme de dix-huit ans, brillant en guerre, plein de courage, dont l'aigrette flottante éclatait au loin dans les plus épais

* Mss. Colbert; vol. xxiv, in-fol., n° 187. Cette lettre fut trouvée dans les poches du prince de Condé lorsqu'il fut tué douze jours après à Jarnac. La forme en est singulière; c'est une bande de papier de deux pouces de large, longue d'un pied ou environ, écrite recto et verso d'une écriture si petite, que sans le secours de la loupe on ne pourrait la lire.

carrés de lances. Le duc d'Anjou, élevé enfant dans les guerres civiles, était le fils chéri de Catherine de Médicis, l'ami de son cœur, celui pour qui elle appelait une couronne. A la mort du vieux connétable, elle le plaça avec le titre de lieutenant-général à la tête de ses armées, qu'elle dirigeait elle-même par Strozzi, général expérimenté des bandes italiennes.

A Jarnac il y eut rudes arquebusades; le sang des gentilshommes fut répandu à grands flots. Là mourut de la main du vicomte Montesquiou le prince de Condé, chef de la noblesse provinciale; et tandis que les huguenots célébraient ses vertus et disaient : « que si le prince de Condé avoit été tué, M. l'amiral restoit à cheval avec La Rochefoucauld pour achever tous les papaux * »; les catholiques le comparaient « au serpent venimeux, à Satan furieux, qui se disoit de France le roy, et vouloit changer Dieu et la religion pour mieux piller les églises et les calices; on ne devoit même pas prier le Seigneur de pardonner ses fautes,

* Le prince de Condé.
Il a été tué;
Mais Monsieur l'amiral
Est encore à cheval
Avec La Rochefoucauld
Pour achever tous ces papaux, papaux, papaux.

(Brantome, tom. III, pag. 231.)

car en enfer il n'y avoit nulle rédemption *. »
Le prince de Condé était considéré par les catholiques comme l'implacable ennemi de la messe **, et la messe était alors un symbole, un signe de parti, comme plus tard on adopta une idée politique, une couleur, un drapeau.

La fraction genévoise sous l'amiral Coligny aurait pris la direction du mouvement, si Jeanne d'Albret, reine de Navarre, n'avait offert à la noblesse

* Épitaphe du prince de Condé en vers français. Mss. de Béthune, vol. 8732, fol. 44 :

Cy gît le serpent venimeux,
Second Satan ténébreux, furieux,
Et se disoit, par orgueilleux arroy,
Être de France le vrai monarque et roy.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . par vaine opinion
Avoit changé Dieu et religion,
Pour mieux piller Églises et calices
S'abandonnoit à tous malheureux vices.
. . . . . .
. . . . . .
Qui prieroit Dieu ses fautes pardonner,
On lui feroit plus grand tourment donner
Car en enfer n'y a nulle rédemption.
Laissons cela sans autre mention.

** L'an mille cinq-cent soixante-neuf,
Entre Jarnac et Châteauneuf,
Fut porté mort sur une ânesse
Le grand ennemi de la messe.

des camps le prince de Béarn son fils. J'ai besoin de bien expliquer ici comment cette maison de Bourbon se trouvait toujours là pour fournir un chef à la gentilhommerie huguenote. A toutes les époques, les cadets de race apanagée s'étaient placés à la tête d'un mouvement d'opposition à la branche de leur famille qui portait couronne; l'esprit turbulent et féodal de la gentilhommerie de province, l'austérité de ses manières, la vie de charrue et de montagne, si différente des dissipations de la cour, donnaient des auxiliaires à cette ardeur batailleuse des puînés; on se liguait pour différens motifs, tantôt de bien public, tantôt de religion, mais toujours par impatience d'un joug qui pesait. L'existence du gentilhomme provincial était dure, laborieuse. Il vivait au milieu des vassaux, à la chasse, grimpant couvert de fer sur les hauts rochers des Cévennes, des Pyrénées ou des Alpes, pour de là se lancer sur la molle noblesse de cour.

La race royale de Béarn avait habitué ses fils à ces fatigues des braves châtelains. Henri, héritier du royaume de Navarre, était né à Pau en 1553, au sein d'une famille tout entière dévouée à la réforme, quoique la timidité d'Antoine de Bourbon ne lui permît pas toujours d'en faire une profession publique. L'enfance laborieuse du Béarnais est trop connue pour que je répète les vieilles traditions de la gousse d'ail, du vin de Jurançon,

et de la chanson que Mme d'Albret chanta au milieu des douleurs, afin de ne pas en faire un pleureur ou un enfant rechigné. Son éducation avait été sévère, comme les calvinistes en donnaient alors à leurs fils, en sorte « qu'il étoit duit au labeur et mangeoit souvent du pain commun, et a été vu, à la mode du pays, parmi les autres enfans du village, quelquefois pieds déchaux et nu-tête, tant en hiver qu'en été. » Henri avait quinze ans lorsqu'il vint à l'armée huguenote; il y avait été conduit par sa mère, femme de courage et de fanatisme. Elle présenta Henri comme un gage à la gentilhommerie, et le jeune prince, d'un air de résolution et de fierté, prononça ces paroles, engagement de foi et d'opinion : « Je » jure de défendre la religion et de persévérer » dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort » ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté « que nous désirons. » Le parti de Genève n'était pas assez fort pour agir seul, et l'amiral Coligny, vieilli sous les armes, se plaça lui-même sous les ordres du noble et valeureux enfant *.

Si les bourgeois fortement catholiques, si les huguenots puritains, dans leur sombre et sévère réformation, étaient alors irréconciliables ennemis, il n'en était pas de même des deux partis de la gentilhommerie. Placés dans des camps oppo-

* *Mémoires de La Noue*, ann. 1569, chap. xxiii.

sés, ils se mêlaient fortement et fièrement aux batailles; mais de vives sympathies, des traits de chevalerie, de famille, ou de blason, les unissaient entre eux. Ils en venaient aux mains à regret; ils s'entrechoquaient comme dans un grand tournois et aux lices ou dans un duel; il y avait bien également entre eux de petites jalousies de cour ou de faveur; toutefois il semblait que la châtellenie avait le besoin d'en finir avec tout ce sang versé; on s'échangeait d'un camp à un autre des avis, des conseils. La veille de la triste défaite de Moncontour, les gentilshommes calvinistes furent prévenus par la noblesse catholique du danger qu'ils allaient avoir à courir dans cette bataille: « Messieurs, leur dirent-ils, nous portons marques d'ennemis, mais nous ne vous haïssons nullement, ni votre parti. Avertissez M. l'amiral * qu'il se donne bien garde de combattre; car notre armée est merveilleusement

* Coligny venait d'être condamné à mort par le parlement de Paris. Voici le titre de l'arrêt: « Arrêt de la cour de parlement contre Gaspard de Coligny, qui fut admiral de France, mis en huit langues; à savoir: français, latin, italien, espagnol, allemand, flamand, anglais et écossais. » 27 septembre 1569. Bibl. de M. de Fontanieu, rec. de pièces in-8°, parch., coté P, 368, pièce 60 *bis*.—«Arrêt du parlement contenant interprétation du premier, donné contre Gaspard de Coligny. »

puissante, pour les renforts qui y sont survenus, et est avec cela bien délibérée ; mais qu'il temporise un mois seulement, car toute la noblesse a juré et dit qu'elle ne demeurera pas davantage, et qu'il les emploie dans ce temps-là, et qu'ils feront leur devoir *. »

L'armée catholique, comme l'armée huguenote se divisait en deux partis : le duc d'Anjou, sous la direction de Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie, conduisait précisément la haute gentilhommerie de cour ; les enfans de Guise, sous la tutelle du cardinal de Lorraine, avaient été adoptés par les fervens catholiques saluant la noble lignée. Cette séparation jetait de la jalousie ; la pensée du cardinal était de pousser à bout les hérétiques, de ne leur laisser ni places de sûreté, ni un pouce de terrain. On voyait sous la tente M. de Lorraine cherchant à diriger l'armée ; si bien que M. de Tavannes lui dit un jour de mauvaise humeur : « A chacun son métier, ce n'est pas trop ; il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme **. »

La bataille de Moncontour fut décisive ***. Le

* *Mémoires de La Noue*, ann. 1569, chap. XXVI.

** *Mémoires de Tavannes*, ann. 1569, p. 338.

*** *Le vrai discours de la bataille et victoire obtenues par le roy sur ses ennemis et rebelles ; sous la conduite de monseigneur le duc d'Anjou, son frère, auprès de Mon-*

duc d'Anjou remporta une victoire complète sur les huguenots dispersés dans la plaine ; jamais joie semblable à Rome, en Espagne surtout *. Philippe II envoya don Henriquez, gentilhomme de sa bouche, pour féliciter le roi de France sur ce triomphe signalé. Dans les instructions qu'il lui donna, le roi lui prescrit : « de multiplier les con-

contour, le troisième jour d'octobre 1569, *avec le rôle des morts et les régimens qui ont été défaits.* A Tours, par Pierre Reguard, imprimeur et libraire, demeurant au coin de la rue du Bocassin, près Saint-Martin.

* Après la bataille de Moncontour, la cour de France expédia auprès de Philippe II le sieur Jérôme Gondi porteur de plusieurs lettres de Charles IX. Archives de Simancas (B 24^{130}), de la reine mère (B 24^{132}), du duc d'Anjou (24^{121}); elles étaient remplies d'actions de grâces à Dieu et de félicitations sur cet heureux événement : « Les ennemis de Dieu étoient donc terrassés ; il y avoit de grands complimens sur la conduite qu'avoit tenue le comte de Mansfeld qui avoit été blessé. » Le cardinal de Lorraine écrivit aussi (B 24^{133}), « qu'il avoit bon espoir qu'on useroit bien de cette victoire, et qu'on en recueilleroit les fruits ; M. de Guise y avoit été blessé, mais il avoit croyance que Dieu le conserveroit, car il prenoit trop bien la suite des actions de son bon père ; le comte de Mansfeld s'étoit vaillamment conduit, et méritoit toute récompense et éloge, ainsi que les troupes ; or, Dieu en soit loué et fasse la grâce à Leurs Majestés que la sainte religion soit définitivement bien rétablie. » — Octobre 1569.

gratulations à adresser au roi, à la reine-mère, admirer le duc d'Anjou, le complimenter sur sa valeur. Dire au roi de France tout le plaisir que Sa Majesté Catholique éprouvoit; lui conseiller de poursuivre les rebelles à outrance; Charles IX obtiendroit ainsi la paix. Henriquez avoit ordre de visiter tous les princes, les ducs d'Alençon, de Montpensier, Mme Marguerite, et les assurer des bonnes intentions de Sa Majesté *. »

En réponse le duc d'Anjou écrivit au roi d'Espagne pour le remercier « de toutes les condoléances et démonstrations qu'il lui avoit fait faire par ledit Henriquez **. » On trouve encore trois dépêches écrites de la main de Philippe II; savoir, aux cardinaux de Lorraine, de Guise et de Bourbon : c'était toujours pour leur dire « qu'il ne pouvoit pas exprimer la joie et le contentement qu'il avoit reçu à la nouvelle de la victoire. Il engageoit le cardinal de Lorraine à pousser le roi à ne faire aucun traité et générosité avec les rebelles; il falloit que le monde vit les bons effets de la victoire; on devoit se signaler dans cette occasion; il n'y en avoit pas de plus belle pour servir Dieu, l'Église principalement, et le roi ***. »

Ce n'était pas seulement par la parole que

* Archives de Simancas, cot. B 28^{233}.

** *Ibid.*, cot. B 28^{231}.

*** *Ibid.*, cot. B 28^{247}.

Philippe II encourageait la cause catholique; il se déterminait à promettre des secours. M. de Fourquevaux, ambassadeur de France à Madrid, lui écrivait: « Sire, j'attendois bien la bonne réponse que M. le cardinal de Siguenza me fit hier de votre part, car d'un si très-catholique et très-magnanime roi comme vous êtes, il faut toujours en espérer tout confort et secours dont je n'ai voulu faillir d'en baiser très-humblement les mains à Votre Majesté par cette lettre, en tenant certain que M. le duc d'Albe aura bientôt votre commandement en tel langage et de la chaleur qu'il appartient, de faire ses efforts pour résister de son côté aux desseins des ennemis; comme est présumable que les quatre mille soldats espagnols entreront en France par Bayonne, dans le plus bref délai qu'il sera au monde possible, lequel terme veuillez me dire, car il est fort raisonnable que je le fasse connoître à la royne ma maîtresse*. » Et quelques jours après Philippe II écrivait à Catherine pour lui confirmer ce que son ambassadeur devait lui avoir dit sur les secours qu'il allait envoyer. Il ajoutait « qu'elle pouvoit être assurée ainsi que le roi son bon frère, qu'il feroit toujours pour eux tout ce qu'il pourroit, car il considéroit leurs affaires comme les siennes propres **. »

* Archives de Simancas, cot. B 25^{120}.

** *Ibid.*, cot. B 25^{136}.

Dans ces rudes chocs de batailles disparaissaient peu à peu les sommités ardentes des partis, et tandis que le lugubre tambour et les sons aigus des trompettes et buccins annonçaient sous les tentes calvinistes la mort du sévère et pieux d'Andelot, Brissac, le jeune et farouche Brissac, expirait dans le camp catholique. Brantôme, si indulgent pour tous ses héros, raconte de ce grand M. de Brissac « qu'il étoit trop cruel au combat et prompt à tuer, et aimoit cela jusque-là qu'avec sa dague il se plaisoit à s'acharner sur une personne, à lui en donner des coups, jusques-là que le sang lui en rejaillissoit sur le visage *. » Ainsi que je l'ai dit, le commandement de l'infanterie française fut donné à Strozzi qui n'avait ni le même enthousiasme religieux, ni la même cruauté : « Il étoit très-homme de bien, ajoute Brantôme, la plus grande part le tenoit de légère foi. Il n'étoit pas certainement bigot, hypocrite, mangeur d'images, ni grand auditeur de messes et sermons; mais il croyoit très-bien d'ailleurs ce qu'il falloit croire touchant sa créance **. »

Les caractères trop prononcés s'effaçant ainsi de la scène, le parti de la noblesse prenait la direction du mouvement; il y avait dès lors plus

* Brantome, tom. ix, p. 238.

** *Ibid.*, tom. vi.

de probabilités pour la fin de la guerre. Loin que les défaites, les chances des batailles découragessent les huguenots, ils se reformaient comme par miracles; des armées succédaient aux armées. On vit sortir cette année des Cévennes, du Béarn, une multitude de braves gentilshommes, des montagnards sauvages, fils des castels en ruine et de pauvres fiefs, qui venaient défendre leur foi, tandis qu'une armée de reitres et lansquenets traversait paisiblement la France sous les ordres du duc des Deux-Ponts, pour seconder cette énergie de résistance *. Ici les huguenots étaient vain-

* Les calvinistes faisaient des propositions secrètes au duc d'Anjou ; ils cherchaient à l'entourer pour l'attirer à leurs opinions. Je trouve dans les Archives de Simancas des lettres à ce sujet très-curieuses; elles sont de la duchesse de Guise au roi d'Espagne; elle lui donne une série d'avis sur les affaires de France; elle signait ses lettres ainsi : Votre très-humble et obéissante cousine, et servante chrétienne. — *Voyez* B 26^{185}, ^{189}, ^{192}, mars et juillet 1569. —Une de ces lettres du mois de juin 1569 est ainsi conçue :

« Le roi de France partit le 7 juin en grande diligence pour aller à Orléans, et la reine-mère au camp de M. d'Anjou, ayant entendu que l'amiral pratiquoit ledit sieur d'Anjou pour mettre division entre les deux frères sous ombre de partage et accroissement de grandeur, lui offrant que s'il vouloit se mettre de leur côté et le recevoir en sa bonne grâce, il l'assureroit faire seigneur de toute la Guyenne, de tous les Pays-Bas, et d'une grande partie des villes mariti-

queurs ; là ils subissaient de douloureuses défaites ; on prenait des villes, on levait des siéges. La gentilhommerie se fatiguait de cette guerre sans profit; on rêvait à ses châteaux, à ses veillées d'armes; la lice était trop prolongée. Les plus ardens eux-mêmes avaient besoin d'un temps de repos. « J'ai entendu dire plusieurs fois à l'amiral, s'écrie La Noue, qu'il désiroit plutôt mourir, que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux *. »

L'opinion de cette lassitude des camps se trouve principalement dans les aveux simples et naïfs des hommes d'armes des deux côtés. Les catholiques disaient « que c'étoit chose et indigne et

mes. De quoi la France est pour cejourd'hui autant ébranlée qu'elle fut oncques ; vu les conséquences qui dépendroient de pareilles divisions. Principalement en cette saison avec les secrètes et presque incroyables intelligences qui se découvrent chaque jour. Avec raison on ne peut plus se fier à personne. Le François craint fort que l'Anglois ne rompe et se déclare contre la France, quelle protestation que la reine ait fait faire au roi. Car encore qu'elle l'ait dit à tous ceux que ledit sieur roi a envoyé vers elle qu'elle ne le fera jamais ; si est que l'on ne se peut bonnement fier d'autant qu'elle s'aide des conseils du cardinal de Châtillon, qui dans cette affaire est plus que suspect.

On dit que le chancelier est rappelé en cour pour dresser les articles de la paix. » — Archives de Simancas, B 26[191].

* *Mémoires de La Noue*, ann. 1570.

injuste de faire paix avec des rebelles hérétiques, qui méritoient d'être grièvement punis. Ils persistoient en leurs dires jusqu'à ce qu'on les eût guéris de cette sorte : si c'étoient gens d'épée, on leur enjoignoit d'aller les premiers à l'assaut ou à une rencontre pour occire ces méchans huguenots ; de quoi ils n'avoient pas tâté une couple de fois, qu'ils ne changeassent vitement d'opinions. Quant aux autres, qui étoient d'église ou de robe longue, en leur remontrant qu'il étoit nécessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes pour payer les gens de guerre, ils concluoient à la paix *. »

* Voici un document qui présente bien l'état du royaume ; ce sont les instructions, baillées le 14 janvier 1570, aux gouverneurs et lieutenans-généraux des provinces, à l'effet de conserver le peuple en paix sous l'obéissance du roi sans trop les surcharger. Les moyens que renferme cette instruction sont nombreux : « obliger lesdits gouverneurs et lieutenans-généraux à résidence. Réduire les troupes au simple nécessaire. La solde des carrés de lances serait prise sur le produit des biens saisis sur les religionnaires. Le désarmement général de tous ceux de la nouvelle opinion, même les gentilshommes auxquels on ne laissera que l'épée et la dague, ne leur permettant pas même de conserver leurs chevaux de guerre. Les nouveaux catholiques, quoique convertis, seraient désarmés avec la même rigueur. En cas de garde par les habitans, les huguenots et les nouveaux convertis n'y seraient pas employés; ils supplée-

A la cour, la reine Catherine, un moment maîtresse du parti catholique depuis la mort du duc de Guise, le voyait se reformer autour des nobles enfans de la maison de Lorraine. La guerre fortifiait cet ascendant; leurs partisans s'habituaient à les saluer armés aux batailles, et disposant de la fortune de la France; l'autorité que la reine-mère aimait tant à exercer, elle ne devait la retrouver que dans un système de balancement et de temporisation que la paix seule lui donnerait. Les secours qu'on demandait au roi d'Espagne n'arrivaient pas; on s'épuisait au siége de Saint-Jean-d'Angély *. Il y a des temps où la

raient à leur service par de l'argent qu'on taxerait. Ceux qui en état de désarmement auraient des armes, seraient punis de mort. (Mss. de Béthune, vol. cot. 8763, fol. 5.)

* Le 28 novembre 1569, le cardinal de Lorraine écrivit à Philippe II du camp devant Saint-Jean d'Angély, « qu'il ne lui feroit pas longue lettre, vu la fidélité du porteur qui lui expliqueroit tout de vive voix; il le prioit seulement de vouloir bien considérer l'état auquel étoient les affaires de la chrétienté, où Dieu s'attend des grands moyens qu'il a donnés à Votre Majesté. » (Archives de Simancas), cot. B 25^{234}. — Ceci s'explique par les pertes qu'éprouva l'armée du roi devant Saint-Jean-d'Angély, après la victoire de Moncontour. Un mois après, l'ambassadeur, M. de Fourquevaux, remettait un Mémoire à Philippe II, pour prier qu'on hâtât le secours de quatre mille hommes promis à Sa Majesté Très-Chrétienne. Leur présence était bien urgente. (*Ibid.* cot. B 28^{230}.)

lassitude des partis appelle de toute nécessité une trêve ; on jette de part et d'autre les armes pour un indispensable repos. Rien ne peut arrêter ce mouvement, pas plus que celui des batailles lorsqu'elles passent par la tête d'un peuple. Quelques érudits ont avancé que la pacification de Saint-Germain, si favorable aux huguenots, ne fut qu'un piége tendu afin de préparer en silence la Saint-Barthélemy. Comme preuve du contraire, il existe dans les archives du Vatican les lettres très-dures, très-sévères du pape Pie V, qui se soulage en reproches sur la paix méditée entre Catherine et les huguenots : « Frappé du bruit généralement répandu parmi les hommes et des nouvelles qui nous annoncent que la paix entre votre très-cher fils et les hérétiques, ennemis de Dieu et rebelles à la France, est sur le point d'être conclue, nous devons vous dire que nous nous sommes assurés qu'il n'y a rien de commun entre Satan et les fils de la lumière ; nous tenons également pour indubitable qu'il ne peut y avoir aucun arrangement, si ce n'est plein de fausseté et de tromperies entre les catholiques et les hérétiques *. Enflammez l'esprit du roi très-chrétien

* *Compertum nobis est nullam esse Satanæ cum filiis lucis communionem ; ita inter catholicos quidem et hæreticos nullam compositionem, nisi fictam fallaciisque plenissimam, fieri posse pro certo habemus.* (29 janvier 1570.)

votre fils pour qu'il anéantisse ce qui reste encore des débris de la guerre civile, pour qu'il applique aux ennemis communs les punitions qu'ils ont si justement méritées, pour qu'il consolide, dans son propre intérêt et dans celui de sa postérité, le royaume ébranlé par la guerre impie des abominables hérétiques. » Non seulement le pape Pie V en écrit à Catherine de Médicis, mais encore au roi, au duc d'Anjou *, à tous ceux qui exerçaient de l'influence et pouvaient prendre part à ce qu'il appelle une trahison infâme. D'un autre côté, les mêmes plaintes sont reproduites par l'ambassadeur d'Espagne auprès de la cour. Le projet de se délivrer des huguenots par un massacre pouvait bien confusément se présenter à la pensée; mais s'il avait été arrêté, si la paix n'avait été conclue que dans cet objet, il est impossible que le pape et le roi d'Espagne, ces deux puissances de l'unité catholique, n'en fussent pas prévenus ou qu'ils n'eussent pas l'instinct du but secret de la paix **. Cette

* 30 janvier, 1er février 1570.

** M. de Fourquevaux écrivit au roi d'Espagne, le 4 avril 1570, quelque temps avant la paix de Saint Germain, « qu'il étoit chargé de la part de S. M. T. C., son maître, de lui démontrer les raisons qui l'avoient forcé et contraint d'accorder la paix à ses ennemis, ce qu'il feroit quand S. M. C. voudroit. Cependant il venoit de recevoir des avis

paix fut le résultat d'une lassitude chevaleresque. On n'en pouvait plus de la guerre; on courait au repos après avoir tenu si longues années la vie des camps.

Les négociations s'ouvrirent directement par Castelnau, député de Catherine de Médicis auprès de Jeanne d'Albret, reine de Navarre; MM. de Biron et de Mesmes dirigèrent les conférences où les huguenots se firent représenter par l'amiral. Elles se prolongèrent long-temps, quoique les deux partis fussent également pleins d'impatience d'en finir. Il n'est sorte de soumission que ne fît Coligny pour se remettre bien dans l'esprit du roi

tout nouveaux de France qui lui annonçoient que la paix n'étoit pas conclue; il en voyoit la cause dans les conditions d'icelle, qui étoient désagréables aux ennemis; il étoit tout joyeux de ce retard. Je ne veux pas, ajoutait-il, retenir un si grand contentement en moi sans le faire partager à Votre Majesté. » Archives de Simancas, cot. B 27^{194}.

L'ambassadeur français à Madrid recevait divers avis de plusieurs personnages en France; M. de Rieux lui écrivait sur les affaires du Languedoc; le cardinal d'Armagnac correspondait également d'Avignon, B $27^{201\text{-}203}$. Tous ces avis étaient envoyés à Philippe II par cet ambassadeur qui les lui remettait très-exactement. B 27^{207}. C'était à l'époque où les huguenots faisaient des progrès. Je crois qu'on cherchait à démontrer au roi d'Espagne l'imminence du danger, afin d'obtenir de prompts secours. C'est dans les mois de mars, avril, mai 1570.

Charles IX et de la reine-mère. Il écrivait à Catherine de Médicis : « Madame, je sais que vous avez eu quelques mauvaises opinions de moi, et que, à la sollicitation de mes ennemis, qui ont occupé ordinairement vos oreilles, vous m'avez porté quelques mauvaises volontés. Je n'en suis pas fort esbahi; mais aussi j'ose dire que quand Votre Majesté espluchera toutes mes actions depuis le temps qu'il y a qu'elle me connoît jusqu'à présent, elle confessera que je suis tout autre que l'on m'a voulu dépeindre; il y a davantage, car quand il me souvient d'avoir reçu beaucoup de faveurs de Votre Majesté et démonstration de bonne volonté, j'oublie très-volontiers tout le mal que l'on m'auroit voulu procurer en votre endroit pour me ressouvenir du bien; et pour conclusion, Madame, je vous supplie croire que vous n'aurez point de plus affectionné serviteur que j'ai été et veux être, que je suis homme de bien, et que le plus sûr gage que vous puissiez recevoir, c'est d'avoir la parole d'un qui veut faire la profession que je veux faire jusqu'à la mort, avec l'aide de Dieu; et pour récompense de cela, je ne veux et ne demande que votre bonne grâce, à laquelle je présente mes plus que très-humbles respects *. »

Le conseil de Charles IX faisait difficilement

* Manuscrits de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 41.

les concessions des places de sûreté. « Le roi ne veut donner que trois villes, à savoir : La Rochelle, Montauban et Sancerre, » écrivait le cardinal de Lorraine à la duchesse de Nemours *; mais Catherine, impatiente de la paix, comme tout le tiers parti, racontait à son fils les malheurs de la guerre; elle l'invitait à redoubler de zèle pour assurer le repos au royaume « et vous supplie, gardez-vous d'être malade et que l'on voye que vous avez vos affaires à cœur et que vous y travaillez **. »

« Enfin la paix a été conclue, s'écrie Pasquier, et publiée à notre cour de parlement. C'est finir par où nous devions commencer, si nous eussions été bien sages. Mais en telles affaires, il nous en prend comme des procès, auxquels il ne faut jamais parler d'accord, que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses. Aussi en ces calamités publiques, il est impossible de nous pacifier que lorsque nous nous voyons au-dessous de toutes affaires. »

La paix fut arrêtée le 8 août, à des conditions inespérées pour les huguenots. Deux traités furent signés; l'un public, l'autre secret; la convention publiée assurait aux calvinistes « pleine et entière liberté de conscience et de prêche

* Manuscrits de Béthune, vol. cot. 8741, fol. 32.

** *Ibid.*, vol. cot. 8921, fol. 3.

selon les vieux édits, dans deux localités spéciales pour chaque gouvernement de province. Aucun synode ou réunion huguenote ne pouvait se rassembler dans un rayon de dix lieues de Paris; catholiques et protestans étaient également admis à toutes les charges lucratives et bénéfices du royaume; on donnait dans les procès entre les partisans des deux religions la faculté de récuser jusqu'à six conseillers. Enfin, comme complément à ce système de garantie, on confiait aux protestans des places de sûreté, lesquelles pouvaient servir de ralliement en cas de guerre : La Rochelle, qui leur permettait les secours d'Angleterre; Cognac et Montauban, qui les unissaient aux huguenots du Rouergue, du Béarn, de la Gascogne; la Charité enfin, point central pour rallier toutes les communications *. Le traité se-

* *Édit du roi sur la pacification des troubles de ce royaume, publié à Paris en parlement, le onzième jour d'août* 1570. Imp. par Nicolas Luce. — *Voyez* aussi : *Mémoire historique de la négociation de la paix.* Mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires du règne de Charles IX*, in-fol., n° 8677_2, p. 54. La pièce est en entier de la main de M. de Nevers, mais si minutée et si mal écrite, qu'il m'a été impossible de la lire, d'autant plus qu'elle contient plus de quatre grands rôles in-fol. Tout ce que j'en ai pu tirer a été que c'est un brouillon dans lequel M. de Nevers se rendait compte à lui-même d'une négociation à

cret était tout relatif à des stipulations de subsides, à des grâces privées, aux dons de fiefs pour les chefs huguenots. Charles IX s'engageait à compter cent mille écus aux reitres, afin de payer leur solde et d'activer leur départ *.

Cette paix, si belle pour les calvinistes, souleva les clameurs de l'Europe catholique. Dans une lettre adressée au cardinal de Lorraine, le pape Pie V en exhale toutes ses douleurs : « Notre très-cher fils, dès que nous fûmes assuré que la paix venoit d'être conclue entre notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien des Français, et les hérétiques (si toutefois on peut appeler *paix* le traité par lequel des lois si infâmes et si perverses à la religion catholique ont été imposées à Sa Majesté Très-Chrétienne par des hommes dépravés), notre âme fut saisie d'une vive douleur. Nous considérons cette paix comme ayant porté à la France un coup plus funeste que tous ceux qu'elle avoit soufferts pendant les années écoulées

laquelle il participait comme étant du conseil. On peut suppléer à la pièce par les Mémoires de Castelnau, liasse VII, ch. 10. Castelnau est d'autant plus croyable sur ce fait qu'il avait été envoyé par Catherine de Médicis à la reine de Navarre, pour entamer avec elle le traité du 8 août.

* « Articles adjoutés à ceux accordés aux huguenots par le traité de la paix. » (Bibliothèque du Roi. Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. n° 238, fol. 85.)

depuis qu'elle étoit agitée par les discordes intestines avec les hérétiques *. »

Si le pape et le roi d'Espagne éprouvaient une vive douleur, une indignation profonde en contemplant la paix de Saint-Germain, les princes d'Allemagne en félicitaient la reine-mère et Charles IX. Il existe des lettres de Frédéric, comte palatin; d'Auguste, électeur de Saxe; de Georges Frédéric, marquis de Brandebourg; de Louis, duc de Wittemberg; de Guillaume, Philippe et Georges, landgraves de Hesse; d'Adolphe, duc de Holstein, et de Charles, marquis de Bade, qui remontrent l'importance de la paix pour le royaume de France ainsi que pour le repos de l'Europe. Ils promettent d'y contribuer par leur neutralité la plus exacte; « l'édit de Votre Majesté, continuaient-ils, est pour la France ce que la transaction de Passaw a été pour la Germanie **. »

Ainsi la gentilhommerie provinciale rentrait dans ses vieux manoirs, après avoir conquis le principe de la liberté religieuse, pour lequel elle avait saisi les armes. Les plaines de Paris, de la Champagne, de la Bourgogne avaient vu tour à tour les gonfanons des pauvres châtelains du Dauphiné, du Rouergue, du Béarn, du Vivarais s'a-

* 25 septembre 1570, liv. IV, lett. 8, pag. 285, édition Goubeau.

** Mss. de Colbert, vol. 397, in-fol., B. R., p. 155.

giter au milieu des noires crinières, des arquebuses brunies, des figures basanées de ces hommes de montagnes. Huguenots inflexibles, ils avaient gagné le prêche et la cène en français, comme au temps de la chevalerie ils brisaient les portes des cathédrales, pour arracher un fief d'église aux chanoines, et se faire donner, sous le titre *de vidame*, de riches prébendes avec les revenus et fondations pieuses. C'était encore la rude et grande race de la conquête, imposant de sa pesante lance des concessions aux clercs d'église et à la royauté.

RÉSUMÉ.

PREMIÈRE ÉPOQUE. — LA RÉFORME.

De la prédication de Luther à l'édit de Passaw et à la paix de Saint-Germain.

1517—1570.

La période qu'embrasse cette première partie de la grande histoire du seizième siècle est toute *d'action*. C'est le développement matériel et moral de la prédication formulée par la parole de Luther et de Calvin. Il y a lutte laborieuse; mais le progrès est vaste et rapide; la réaction catholi-

que n'a point commencé encore; elle s'essaie; elle ne prend un corps, une puissance vraie, intelligente, formidable, qu'à la ligue.

La réforme, en tant que doctrine religieuse, bégaie d'abord; elle n'attaque que les abus de la cour de Rome. Le pape, cette magnifique figure, devant laquelle s'abîme tout, au moyen âge, la remplit d'effroi; Luther s'agenouille avant de lever le glaive. Puis, quand il l'a tiré, il abat à droite, à gauche sans pensée systématique, jusqu'à ce qu'il s'étonne des ruines qu'il a amoncelées. Alors il fait un retour sur lui-même; il veut organiser, et sa main est trop faible! Absolu par l'esprit, il n'a pour arme que la parole. L'époque de la foi est passée; les idées marchent, et l'espace de trente années voit les doctrines se précipiter depuis les premières thèses de Luther, si timides, jusqu'au fier déisme de Servet, et au socinianisme. Calvin assouplit ce mouvement à des formes administratives; il cherche à imposer des règles, une hiérarchie à cette action désordonnée.

Comme doctrine philosophique, la réforme, qui donne une si forte impulsion à l'indépendance de l'esprit, pose au milieu de la société le principe le plus absolu, à savoir : « que le libre arbitre est une offense à la providence de Dieu; » elle remue tout à la fois profondément les intelligences d'hommes, puis les proclame en servitude; elle secoue

la poussière de l'école, et vit de l'école ; les innovations se formulent en thèses impératives; ces thèses contre les croyances s'imposent comme des croyances. C'est un chaos d'interprétations scientifiques, où chaque tête de docteur se dit la règle, après avoir brisé, comme un frein importun, l'antique règle du catholicisme.

La science marche ; mais une science sèche et sans imagination. On abandonne la littérature nationale, ces belles traditions du moyen âge, toutes colorées de poésie, ces arts que la haine des images fait proscrire. En échange de ce passé de nobles superstitions, de cette idolâtrie de saintes et touchantes légendes, la réforme jette dans les esprits des idées politiques, des principes de gouvernement, des scolies, des controverses indéfinies, des œuvres d'érudition et de patience, *la République* de Bodin et *le Trésor* de Robert Estienne.

La révolution politique est large ; la réforme amène le grand désordre des anabaptistes : la négation de toute autorité et du droit absolu eut son fruit parmi le peuple grossier. Quand elle veut s'identifier à quelque chose de stable, la réforme se met en rapport avec le sol, les habitudes ; elle se lieu à chaque nationalité. Les prédications de Luther se circonscrivent d'abord dans la Germanie. Là une lutte immémoriale existe entre le principe électoral et le sceptre d'or de Charlemagne ; la réforme s'en empare ; elle se personnifie dans

la maison de Saxe, l'antique rivale de l'Autriche ; elle devient un moyen d'opposition, un mobile de résistance. Les relations changent de nature ; on cherche des alliances au dehors ; un nouveau droit public naît et se développe ; on lutte pour substituer le principe politique à la société religieuse. De là les batailles d'Allemagne que termine le traité de Passaw.

En Suède, en Danemarck, le luthéranisme se mêle, comme en Allemagne, au vieux ressentiment et à la jalousie des hommes d'armes contre les clercs ; c'est la réaction du principe territorial contre l'intelligence et la force morale du catholicisme ; c'est le baron de fer qui retrouve son fief et le conquiert encore une fois sur l'Église ébranlée.

L'Angleterre adapte la réforme aux besoins d'une royauté qui combat pour se faire absolue ; elle y devient une expression de la haine contre Rome, un souvenir aigre des excommunications du pape lancées sur le roi Jean. L'ordre moral n'est pas le principe en vertu duquel telle maxime est adoptée par le parlement ; on tient peu de compte de la vérité ; les lords et les communes accroupissent tout sous le pouvoir royal, qui s'élève au-dessus de tous les autres. Il y a plus d'une similitude entre la manière dont la réforme posa en Angleterre et celle dont elle s'établi[t] Genève. Partout ailleurs elle s'était proclam[ée]

comme la séparation du pouvoir civil et religieux dans ces deux pays, au contraire, avec les formes différentes de monarchie et de république, elle s'identifie au principe du gouvernement. Calvin et Henri VIII ont des traits de ressemblance; c'est le despotisme capricieux, doctoral, dans le roi, sombre et bilieux dans la tête de l'austère républicain.

Il n'y avait dans la réforme aucun type absolu de gouvernement; et le pays où ce désordre d'idées sociales se produit le mieux, c'est la France, où il y a impossibilité de préciser nettement le but du mouvement réformateur. D'abord il n'est qu'une thèse d'érudition, qu'une guerre de scolastique et de Sorbonne; il devient ensuite la lutte de la [illegible]hommerie provinciale contre les clercs et la royauté, un prétexte de mécontentement. Dans toutes ces phases, il conserve une physionomie à part. En Flandre, c'est le bas peuple qui prend les armes pour ses libertés municipales et [illegible] nouvelle; en Espagne et en Italie, le mouvement [illegible] empreint d'une teinte douloureuse comme [illegible] échappé. Scientifique à l'origine, il [illegible]ntifique; en France, il est tout et il n'est [illegible] intrigues se croisent avec les sentiments [illegible]s et religieux. Ici, c'est une chevalerie [illegible]e qui court aux champs de guerre; là, [illegible]itude qui défend le Dieu de ses ancêtres, [illegible] pieux et touchant, cette symbolique

mystérieuse des saints, des anges et des châsses bénites. Au milieu de tout cela, un tiers parti emporté par les opinions extrêmes, toujours indomptables dans les premières luttes entre des sentimens fortement éprouvés. La victoire appartint aux huguenots après la paix de 1570, qui donna le gouvernement à la minorité. L'invincible réaction qui forme la seconde période fut la conséquence de cette domination de la gentilhommerie provinciale à la cour de Charles IX. Quand le parti huguenot fit triompher ses idées, ses projets, et enveloppa de son pouvoir le catholicisme (la grande force populaire), alors la majorité courut aux armes; de là ces journées sanglantes de *la Saint-Barthélemy*, que je vais avoir à raconter.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XX.

(Pages 1 à 21.)

LA COUR DE HENRI II.

1547 — 1559.

Esprit de la gentilhommerie. — La chevalerie. — Les filles de la reine. — Mœurs de la cour. — Les psaumes de Marot. — Catherine de Médicis. — La féodalité. — La maison de Guise. — La maison de Bourbon. — Montmorency. — Châtillon. — Parti catholique. — Huguenots. — L'amiral Coligny.

CHAPITRE XXI.

(Pages 22 à 30.)

STATISTIQUE DU CATHOLICISME ET DU CALVINISME.

1547 — 1559.

Classification de la société. — Les parlementaires. — La judicature. — La bourgeoisie. — Les halles. — Situation du calvinisme en France.

CHAPITRE XXII.

(Pages 31 à 49.)

1548 — 1559.

Soulèvement de Guienne. — Guerre d'Allemagne. — Force du parti militaire des huguenots. — Correspondance de Calvin. — Fondation des prêches protestans. — Le duc de Guise. — La ville de Paris. — D'Andelot. — Coup d'État contre Anne du Bourg et le parti réformateur dans le parlement.

CHAPITRE XXIII.

(Pages 50 à 73.)

LA RÉFORME EN EUROPE.

1540 —1560.

Modification dans l'esprit social. — L'Espagne. — Avènement de Philippe II. — Auto-da-fé. — Les Pays-Bas. — Angleterre. — Restauration des idées catholiques sous Marie. — L'Allemagne. — La Suisse. — Genève. — Calvin contre Servet.

CHAPITRE XXIV.

(Pages 74 à 105.)

ADMINISTRATION DES GUISE. — CONJURATION D'AMBOISE.

1559 — 1560.

Situation du parti réformateur. — Les Guise. — Le parti catholique. — Persécution. — Mouvement des calvinistes. — Projet pour s'emparer du gouvernement. — Dessein des huguenots. — La conjuration échoue. — Cruelles exécutions.

CHAPITRE XXV.

(Pages 106 à 129.)

NOTABLES DE FONTAINEBLEAU.—POURSUITES CONTRE LES CHEFS DU PARTI HUGUENOT.

1560.

Situation des esprits. — Convocation des notables à Fontainebleau. — Pétition des huguenots. — Le tiers parti. — Harangue de l'évêque de Valence. — Réponse catholique du duc de Guise. — Conspiration calviniste. — Poursuites contre le prince de Condé.

CHAPITRE XXVI.

(Pages 130 à 147.)

ÉTATS D'ORLÉANS.—AVÈNEMENT DE CHARLES IX.

1560 — 1561.

Suspension des États. — Enfance de Charles IX. — Changement dans le conseil. — Situation du parti protestant. — Les États d'Orléans. — Harangue de L'Hospital. — Le Tiers-État. — De la noblesse. — Du parti catholique. — Ordonnance de réformation.

CHAPITRE XXVII.

(Pages 148 à 170.)

COLLOQUE DE POISSY.

1561 — 1562.

Correspondance avec Genève. — Catherine de Médicis au pape. — Assemblée mixte. — Harangue du chancelier de L'Hospital. — Orateurs catholiques. — Discours de Bèze pour les calvinistes. — Le cardinal de Tournon. — Confession de foi. — Colloque de Saint-Germain. — Édit de transaction.

CHAPITRE XXVIII.

(Pages 171 à 196.)

COMMENCEMENT DE LA GUERRE RELIGIEUSE.

1561 — 1562.

Excès des huguenots. — Insolence de leurs écrits. — Lettre de Calvin. — Mouvement catholique. — Hôtel-de-Ville de Paris. — Attaque contre les prêches. — Opposition catholique du parlement. — Peur des huguenots. — Menaces de la maison de Guise. — Profanation de l'église Saint-Médard. — Le triumvirat. — Désordre de Vassy.

CHAPITRE XXIX.

(Pages 197 à 225.)

ORGANISATION POUR LA GUERRE CIVILE.

1562.

Triumvirat. — Adhésion du roi de Navarre. — Ligue huguenote. — Mouvement municipal de Paris. — Catho-

licisme du parlement. — Correspondance de Catherine de Médicis et du prince de Condé. — Le roi arrive à Paris. — Armement des huguenots. — Acte de foi des calvinistes. — Gouvernement du parti catholique. — Le prince de Condé et le parlement.

CHAPITRE XXX.

(Pages 226 à 270.)

PREMIÈRE GUERRE CIVILE.

1562—1563.

Séjour de Catherine et de Charles IX à Paris. — Armement des bourgeois. — Les chaines. — Opinion de Pasquier. — Les huguenots soulevés en province. — Occupation de Lyon. — Valence. — Châlons. — Correspondance entre les chefs. — Esprit des deux armées. — Les huguenots. — Les catholiques. — Tentative de conciliation échouée. — La guerre. — Désordres. — Siége de Rouen. — Mort du roi de Navarre. — Bataille de Dreux. — Siége d'Orléans. — Mort du duc de Guise. — Ses funérailles populaires. — La paix avec les huguenots. — Édit de pacification.

CHAPITRE XXXI.

(Pages 271 à 299.)

DEUXIÈME PARTIE DU CONCILE DE TRENTE.

1560 — 1563.

Motif du second concile. — Situation de l'Église. — Bulle de convocation. — Ambassade aux luthériens. — Les nonces en Allemagne. — Commencement du concile. — Son esprit. — Tentative d'une réformation. — Ambassade en France. — Instructions. — Le cardinal de Lorraine. — Résolutions du concile.

CHAPITRE XXXII.

(Pages 300 à 318.)

TROISIÈME PÉRIODE DE LA RÉFORME EN EUROPE.

1561 — 1567.

Les Vaudois des Alpes. — Leur liberté religieuse. — Les Pays-Bas révoltés. — Philippe II. — L'Espagne catholique. — L'Angleterre sous Élisabeth. — Réforme en Écosse. — Marie Stuart. — L'Allemagne. — La Suisse. — Genève. — Calvin. — Mort du réformateur.

CHAPITRE XXXIII.

(Pages 319 à 341.)

SUSPENSION D'ARMES ENTRE LES OPINIONS.

1563 — 1565.

Effort du tiers parti pour la paix. — Morale politique de Pasquier. — Majorité de Charles IX. — Mesures municipales. — Menaces contre les huguenots. — Instructions pour la pacification. — Tentative pour concilier les Guise et les Châtillon. — Mouvemens catholiques. — Nouveaux pamphlets contre la reine. — Voyage dans les provinces. — Entrevue de Bayonne.

CHAPITRE XXXIV.

(Pages 342 à 365.)

SECONDE GUERRE RELIGIEUSE.

1566 — 1568.

pape Pie V. — Esprit des confréries. — Réunion chez le prince de Condé. — Austères résolutions des calvinistes.

—Nouveaux efforts du parti modéré.—Armement catholique. — Conspiration huguenote. — Le roi à Paris.— L'hôtel-de-Ville. — Bataille de Saint-Denis.—Mort du connétable Montmorency. — Trêve.

CHAPITRE XXXV.

(Pages 366 à 411.)

BATAILLES DÉCISIVES. — LASSITUDE DES OPINIONS — PAIX DE SAINT-GERMAIN.

1568 — 1570.

Position des partis. — Plaintes des huguenots. — Retraite du parti modéré. — Correspondance de Pie V. — Première ligue. — Nouvelle prise d'armes. — Mœurs des batailles. — Correspondance avec l'Espagne. — Prérogatives du conseil municipal de Paris. — Batailles de Jarnac et de Moncontour. — Mort du prince de Condé. — Le jeune prince de Béarn chef de la gentilhommerie provinciale. — Tendance à la paix. — Murmure des partis extrêmes. — Paix de Saint-Germain.

RÉSUMÉ.

(Pages 412 à 417.)

PREMIÈRE ÉPOQUE. — LA RÉFORME.

1517 — 1570.

De la prédication de Luther à l'édit de Passaw et à la paix de Saint-Germain.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

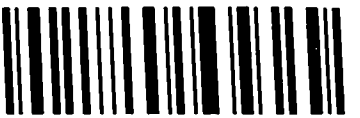
00032596

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016